This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
B 3 440 103

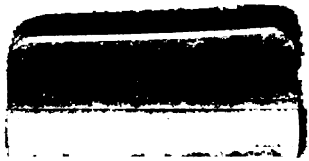

GESELLSCHAFT FÜR LOTHRINGISCHE GESCHICHTE AND ALTERTUMSKUNDE

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE & D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE

New
lb
1885

SEIZIÈME VOLUME

Ire PARTIE.

LIBRARY
MAR 8 1963
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
BERKELEY

MAR 8 1963
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
BERKELEY

METZ
IMPRIMERIE LYON FRÈRES & Cie, RUE AU BLÉ, 1
1885.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE & D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE & D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE

SEIZIÈME VOLUME

Ire PARTIE.

METZ

IMPRIMERIE EVEN FRÈRES & Cie, RUE AU BLÉ, 1

1885.

TABLE

PAGES

UNE EXPLICATION HISTORIQUE DES ANTIQUITÉS TROUVÉES A MERTEN par CH. ABEL 1

CATALOGUE DU MUSÉE MIGETTE ACTUELLEMENT A L'HOTEL DE VILLE dressé par AUG. MIGETTE et précédé d'une notice sur M. Migette, par AD. BELLEVOYE 41

NOTE SUPPLÉMENTAIRE SUR LE SCEAU DE LA CATHÉDRALE, par M. l'abbé LEDAIN 173

DC 611
M 897 G4
v. 16

UNE

EXPLICATION HISTORIQUE

DES ANTIQUITÉS

TROUVÉES A MERTEN.

Lieu de la découverte

Avant de venir baigner les remparts de la ville prussienne Sarrelouis, la rivière la Sarre reçoit sur sa rive gauche le ruisseau la Bisten qui prend sa source une vingtaine de kilomètres à l'occident dans une grotte qui a valu au village élevé tout autour le nom moderne de *Bisten im Loch* c'est à dire; la *Bisten dans un trou.*

La Bisten au milieu de son parcours est renforcée par un ruisselet rapide sur le territoire de la commune de Merten, village qui jusques en 1870, formait l'extrême frontière du département de la Moselle, et se compose du village de *Merten* proprement dit, du hameau de *Bibling*, du château de *Hettrange*, de la ferme de *Gluckenhof*, et du *Moulin Neuf*.

1

Ce riant vallon, cet endroit renommé pour ses belles chasses et ses vertes prairies, vient tout à coup de prendre rang parmi les localités historiques du pays mosellan.

Le 3 Janvier 1878, un journalier de Merten nommé Fuchs profitant du désœuvrement de l'hiver se mit à creuser dans le jardin attenant à sa maison pour se faire un puits. Il comptait en quelque jours avoir atteint la couche aquifère. Il arriva à une profondeur de quatre mètres et au lieu de voir apparaître l'eau et le sable rouge du pays, sa bêche se heurte contre de gros blocs de pierres représentant des hommes et des femme habillés d'une drôle de manière, comme des moines.

La nouvelle s'en répandit bien vite dans le village. Les fermiers accoururent avec des chevaux et des cordes aider à ramener à la surface ces énormes débris. Il ne vint à la pensée de personne de mutiler ces vieilles statues, détail assez rare pour mériter d'être noté.

Un membre de la *Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle*, le docteur Regnier de Vaudreching se trouvant au chevet du lit d'un malade de Merten apprit qu'on venait de mettre au jour les restes de l'ancien couvent la *Mertha*, qui d'après la tradition locale a donné naissance au village de Merten. [1] Par les soins de la *Société d'histoire et d'archéologie de la*

---

[1] A l'entrée de l'Eglise N. D. de Merten, se voit un tronçon d'une grosse colonne en pierre de liais qui passe pour avoir appartenu à l'Eglise du prétendu monastère.

Moselle, l'attention du public et de l'administration fut appelée sur l'importance de cette découverte inattendue.

Un an après, jour pour jour, le 3 Janvier 1879 le Musée archéologique de Metz s'enrichissait du dépôt de 214 fragments provenant des fouilles de Merten.

Entretemps le monde savant avait été tenu au courant de cette bonne fortune artistique par de judicieuses notices et de charmants dessins publiés par MM. Prost, Krauss, Dujardin, Tornow, Arnold dans la *Revue d'archéologie française*, dans les Mémoires de la *Société des Antiquaires de France*, dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, dans les Mémoires de *l'Académie de Metz*.

C'est au tour de la *Société d'histoire* et *d'archéologie* d'entretenir le public de cette trouvaille pour lui montrer (ce qui n'a pas encore été entrepris) à quel fait historique se rattachent ces majestueux débris d'antiquité.

Description des objets découverts.

Les écrivains qui les premiers ont décrit la trouvaille de Merten, y ont vu les restes d'un monument. D'autres plus tard s'aventurant dans le champ des hypothèses, ont pensé que ce monument pourrait bien avoir été une colonne commémorative; quelques uns ont penché pour l'existence de plusieurs colonnes.

Le Musée archéologique de Metz possède de ce monument 6 tronçons de colonne dont les diamètres varient entre 75 — 67 — 65 — 63 — 60 centimètres. En acceptant ces diamètres pour point de départ, Vitruve nous apprend à connaître la hauteur d'une colonne entière. Ces différents diamètres prouvent que les tronçons appartenaient non pas à plusieurs colonnes, comme on l'a imprimé, mais à une seule colonne dont le fût allait en s'amincissant vers le sommet suivant l'usage des anciens.

Le diamètre en moyenne de tous ces tronçons est de 67 centimètres passés. D'après Vitruve, le fût des colonnes monumentales des Romains atteignait 9 à 10 fois leurs diamètres; ce calcul nous donne 6 mètres pour la hauteur du fût de la colonne de Merten.

Le chapiteau et le groupe le surmontant avaient au moins 3 mètres de hauteur, le soubassement présentait la même élévation minima. Donc, ce qu'on a qualifié jusqu'à ce jour du nom vague de monument de Merten avait une élévation minimum de 36 pieds.

Quelques fragments rudimentaires de deux marches nous sont parvenus, l'un est une dalle brisée mesurant une hauteur de 19 centimètres sur une longueur de $0^m,57$ avec une largeur de $0^m,46$. L'autre acouse une hauteur de $0^m,28$ sur une longueur de 0^m62 avec une largeur de 0^m60. On peut hardiment imaginer qu'il y avait plus de deux marches; sans doute une dizaine. M. Prost présume que sur l'une d'elles se trouvait gravée l'inscription qui devait

raconter à la postérité le but de cette construction.

Au-dessus des marches s'élevait un piédestal quadrangulaire dont il nous est resté deux beaux morceaux. Ce socle se composait de quatre niches en plein cintre reposant sur des pilastres sans chapiteaux de 0m.41 de large sur 1 mètre de haut. Le long de ces pilastres grimpaient des feuilles d'acanthe sortant d'un vase à deux anses, un cantharus. Au milieu de la hauteur est une console interrompant la monotonie des feuillages et faisant pendant avec le vase.

Chaque niche abrite un personnage de trois quarts de grandeur naturelle dont l'individualité n'a pas encore été nettement saisie.[1]

Le mieux conservé est un jeune homme imberbe aux traits juvéniles. Il a été pris par quelques archéologues pour une Diane parce qu'il porte comme un croissant au sommet de la tête. D'autres ont imprimé qu'il est coiffé d'une couronne de lauriers surmontée d'un disque pour les uns, d'une pierre précieuse ovale pour les autres. Ce personnage tient le bras droit en l'air pour prendre une flèche dans un carquois que l'on aperçoit derrière l'épaule droite fixée à un large baudrier par une grosse fibule ronde au-dessus de laquelle flottent deux rubans. La poitrine est nue du côté du sein droit qui est très-apparent.

---

[1] Ayant abrégé le plus possible les détails archéologiques, nous prions le lecteur de se reporter aux planches qui accompagnent notre texte descriptif et le complètent par la simplicité de leurs croquis non flatteurs.

J'ai réuni quatre autres fragments du même personnage qui représentent toute une jambe gauche nue à côté d'un petit autel carré et toute une jambe droite nue. Au-dessus de chacun des genoux flotte une robe courte. Les pieds sont chaussés d'une *crepida* fixée à l'aide de courroies entrelacées. Il faut renoncer à attribuer cette statue à Diane puisque j'ai découvert la moitié de la lyre que le personnage tenait de son bras gauche penché contre le corps au-dessus du petit autel.

C'est donc un Appollon ayant une toque pour coiffure et par conséquent le prétendu croissant ne serait rien autre chose que le *crobylus* ou *corymbus* mode athénienne de nouer les cheveux au sommet de la tête de façon à former un nœud à deux ailes. La statue bien connue du Belvedère nous prouve que l'on avait coutume de coiffer du *corymbus* les têtes d'Appollon. Cette façon de ranger ses cheveux en arc sur le haut de la tête ridiculisée par Tertullien comme étant spéciale à certaines nation barbares de son temps s'est perpétuée, chez les jeunes filles d'Alsace.

La niche à gauche de l'Appollon présente un pilastre des mieux conservés.

Elle encadre une personne drapée de la tête aux pieds arborant un bâton de la main gauche. Les doigts dénotent une femme tandisque la poitrine est peu bombée. A la séparation inférieure des deux seins je note une incision triangulaire qui a eu sans doute pour but d'accentuer le sexe de la statue à moins que ce ne soit un bijou suspendu sur la poitrine.

Un fragment d'avant bras nous permet d'affirmer que le bras gauche était dirigé vers l'abdomen. Un autre fragment nous apprend que les jambes étaient écartées. Les deux pieds qui s'échappent du bas de la robe sont nus. Contre le pied gauche se remarque le même petit autel carré déjà constaté aux pieds d'Appollon.

Cette statue en haut-relief est parfaitement traitée quant aux plis du vêtement, qui est serré à la taille par une ceinture dont l'extrémité découpée en trois zônes flotte sur le ventre. Le statuaire nous laisse entrevoir les formes exquises de la cuisse droite et de la jambe sous un tissu transparent.

Sur l'épaule droite s'agitent trois rubans qui de loin font l'effet des épaulettes des musiciens de l'armée prusienne.

Le septième fragment et le non moins intéressant est une tête de femme d'une superbe expression Elle est encadrée de longs cheveux bouclés et surmontée d'un cercle à pointes triangulaires. Est-ce une couronne?

Toute la tête est enveloppée d'un voile retombant à larges plis de chaque côté des joues. Est-ce une coiffure sacrée?

Cette tête n'ayant pas été taillée dans sa partie postérieure occupait évidemment la face d'une niche Elle ne se rapporte pas exactement avec le cou de notre femme drapée, il est vrai; mais cela tient à ce que le menton est fortement entamé,

Cette statue n'est pas une Rome, ni une Vesta comme on l'a imprimé, mais c'est bien une Junon

qui en qualité de protectrice des mariages et des accouchements porte le voile symbolique, le nuage de toile de lin dont s'enveloppait pudiquement chaque jeune mariée. Le diadème et le sceptre indiquent la reine des dieux de l'olympe du paganisme.

A gauche de Junon apparait une belle statue dont nous avons sauvé la tête et cinq autres fragments. Le plus important réprésente la partie supérieure d'une poitrine que recouvre une cuirasse imbriquetée avec le bras droit levé. Un morceau s'ajustant parfaitement au précédent termine la cuirasse du côté gauche et nous montre les griffes d'un animal. Quelques uns y voient la tête de Méduse entourée de serpents. Pour moi c'est l'Egide la peau de la chèvre Amalthée. La statue est celle de Minerve; dans les premiers jours de la trouvaille on l'a prise pour celle d'un empereur romain jetant le mouchoir au milieu du cirque.

Un petit fragment nous donne le bras gauche de Pallas penché le long du corps, un autre nous fournit la moitié de son bouclier ovale sous la tête de Méduse. Un dernier représente le petit autel carré sur lequel la déesse tenait son bouclier appuyé comme nous le voyons dans une *ara* du Musée de Metz trouvée à Arlon.

Le pied gauche de la déesse n'a pas été retrouvé. Contre l'autel se remarque un gros oiseau décapité dans lequel il n'est pas difficile de reconnaître la chouette consacrée à la patrone d'Athènes.

Au-dessus du bras droit levé il est facile de recon-

naître les restes de la hampe d'une lance barbelée que Minerve tenait contre son épaule droite.

Cette divinité était vêtue d'une tunique à manches finement plissées, sur laquelle était jeté un manteau un *peplum* retenu à l'épaule, par une fibule ronde et couvrant la poitrine en diagonale.

Nous arrivons au dernier fragment de cette statue qui est le plus embarrassant; c'est la tête. Elle est d'un beau galbe; elle a conservé son nez mais nullement les yeux quoique marqués dans le bon dessin de M. Prost. C'est aussi bien la figure d'un bel adolescent que d'une jeune femme.

Sur le derrière tombent en ondes parallèles des cheveux bien peignés qui s'arrêtent à la naissance du cou. Sur cette chevelure ondoyante je cherche vainement les traces du casque de Minerve.

J'ai noté en outre pour cette face du piédestal quatre fragments de draperie, dans lesquels on a prétendu apercevoir les jambes de Pallas au travers des plis de sa tunique et les bords flottants de son *pallium;* ce qui nous donnerait la partie inférieure du côté gauche de la statue. J'avoue que je n'ai pas réussi à agencer ces morceaux de façon à former un ensemble satisfaisant.

La quatrième face du piédestal est celle qui est la plus mutilée. Heureusement que les fragments nous en sont parvenus assez nombreux pour nous permettre une attribution presque certaine du personnage représenté.

La partie supérieure de la niche a conservé l'épaule gauche drapée de trois plis très-larges et la poitrine

énergiquement modelée d'un homme entièrement nu avec le bout du sein gauche très-apparent. L'épaule est à peine visible, mais assez cependant pour se raccorder avec un autre fragment de bras d'homme nu vigoureusement musclé, penchant le long du corps. De ce personnage aux formes athlétiques a survécu le pied droit nu, à côté du petit autel carré qui se distingue des trois précédents parce qu'on y a creusé une espèce de triangle sur une des faces. Il supporte la base d'un objet sphérique à demi brisé dans sa partie supérieure.

Ce pied droit se raccorde avec un autre fragment plus important représentant le mollet gauche et le bas d'une cuisse gauche sur laquelle descend en ondulant quelque chose dont les plis s'accentuent encore plus nettement entre les deux jambes.

Un petit fragment, donne la continuation de ces plis et de la jambe droite. Un plus gros morceau de pierre sculpté nous fournit le mollet complet de la jambe gauche avec un objet oblong dans lequel M. Krauss a vu une massue.

Un dernier fragment présente la base du pilastre à gauche du personnage avec quelque chose d'allongé qui devait terminer la prétendue massue.

A cette statue semble se relier une tête barbue aux cheveux crépus, ayant le cou court et gros. Le nez seul est mutilé. Les yeux sont profondément creusés sous deux arcades sourcillières que séparent deux rides perpendiculaires.

On dirait le portrait d'un personnage hautain et habitué à se faire obéir. En tous cas, c'est une tête

carrée. Par derrière elle n'est pas travaillée, ce qui prouve qu'elle était destinée à figurer contre une niche. Elle s'adapte, par ses dimensions, avec la statue de la quatrième face du piédestal. Comme les trois autres têtes, elle a les orbites oculaires vides sans indication des prunelles ni du globe de l'œil.

Cette quatrième statue représente à n'en pas douter Hercule avec la peau du lion de Nemée descendant de l'épaule gauche. J'ai retrouvé le morceau figurant les griffes d'une patte du lion. La prétendue massue n'est rien autre chose que la queue du roi des animaux comme le prouve la mèche qui termine cette queue en forme de volute suivant l'usage des statuaires de l'antiquité. Où est donc la massue de votre Hercule me direz-vous? Elle était à la droite du dieu et la base s'en voit sur le petit autel. C'est la même attitude observée dans l'*Hercules capitolinus* et dans un bas-relief d'Hercule de la galerie archéologique de Metz et dans une statue trouvée à Rome en 1864 où il présente de la main gauche une pomme du jardin des Hespérides.

Ce piédestal se termine à sa partie supérieure par un entablement bien conservé de 1m23 de largeur, qui est supporté par des modillons ornés de feuilles d'acanthe et jouant le rôle de consoles.

Au-dessus de l'entablement s'élève un autre socle de 3m35 de circonférence qui est octogonal. Sa base est très-bien conservée. Elle nous révèle que sur chacune des faces de cet octogone était creusée une niche.

Que renfermaient-elles? On a imprimé que ces cavités demi-circulaires étaient ornées de statuettes,

moitié grandeur naturelle, de déesses à en juger par la délicatesse des pieds nus,

Un examen minutieux m'a fait découvrir que six niches seulement étaient occupées par des reproductions de personnes, dont trois portaient une longue robe tombant jusqu'aux pieds qui étaient serrés les talons les uns contre les autres; tandis que dans trois niches, les pieds sont écartés.

Ces pieds ont 10 centimètres de longueur, ce qui multiplié par 6 doit donner d'après Vitruve la hauteur de la statuette qui était alors de 60 centimètres. Ces dimensions se contrôlent par celle de la tête.

On a déterré à Merten deux petites têtes de 10 centimètres de largeur au front. L'une a les cheveux séparés par une raie au milieu du front et tombant en boucles jusque sur les oreilles. Sur le sommet se remarque un objet triangulaire, peut être un peigne? en tous cas c'est un ustensile de toilette ordinaire qui se retrouve sur la tête de nombreuses figurines gauloises en terre cuite. Il faut donc se garder de les prendre pour des diadèmes de princesses ou de déesses comme on le fait souvent, c'est le *frontale* qui ornait le devant de la tête des femmes, de toutes les conditions, dans l'antiquité.

Revenons à notre statuette de l'octogone de Merten. Un point creusé dans chaque œil marque la prunelle. La direction du cou montre que la tête était jetée en arrière inclinée du côté gauche. La bouche est finement creusée aux angles, comme pour indiquer la tristesse. Cette figure est très-jolie, malheureusement le nez en a été brisé. Le corps mutilé d'une femme drapée

semble être le complément de notre statuette. Les plis de la robe s'ajustent assez bien avec ceux des pieds des niches. Mais le haut du corps nous manque. La tête ayant 0^m13 de hauteur de face, nous n'avons qu'à multiplier ce chiffre par 7 conformément à la règle dictée par Vitruve. Nos statuettes auraient donc eu une hauteur de 91 centimètres et non plus de 60.

J'ai dessiné à Merten même, une autre tête qui était celle d'un jeune garçon aux cheveux bouclés, penchée au contraire à droite. L'expression en était celle d'un homme affligé, les narines étaient très-dilatées, le rictus de la bouche très-prononcé. Cette tête n'est point parvenue au Musée de Metz. Elle semblait correspondre avec un fragment qui représente les deux jambes nues d'un homme dont la disposition cadre avec les pieds écartés des niches.

De ces détails il nous semble permis d'induire que six de nos niches renfermaient les statuettes en demi-relief de trois jeunes femmes, et trois jeunes gens. Dans l'une des deux autres niches on aperçoit une peau d'animal avec une patte que terminent trois griffes; dans l'autre se voit la base d'un objet circulaire.

Au bas de chacune des huit niches, on a sculpté un de ces boucliers asiatiques à deux échancrures, dont les Romains armaient leurs troupes légères.

Le socle octogonal se termine par une plinthe inclinée et ornée de feuilles de nénuphar.

Faisait corps avec cette base, le fût de la colonne dont il nous est resté un tronçon qui avec les cinq autres nous donnent une hauteur de $2^m,95$. Ce fût de colonne dénué de toutes cannelures est entiérement lisse.

Un tronçon se termine par la naissance d'un chapiteau avec feuilles d'acanthes. D'autres fragments de feuilles d'acanthes sont tellement nombreux qu'on a imaginé que notre chapiteau devait être double, ce qui serait assez extraordinaire.

Selon Vitruve, les chapiteaux des colonnes dans l'antiquité avaient le tiers de la hauteur de leur fût. La colonne de Merten ayant un fût de 6 mètres d'élévation, son chapiteau devait donc être haut de deux mètres.

La fleur de l'abaque est remplacée dans notre chapiteau par un buste de grandeur naturelle. Deux de ces têtes adhèrent encore aux feuilles d'acanthe. L'une représente une femme aux traits osseux, à l'air triste, la tête et le cou enveloppés d'un long voile. Est-ce le *ricinium* de deuil ? L'autre buste nous montre un jeune homme aux traits épanouis par un rire joyeux. Il a les pommettes saillantes, sa tête penchée à droite est couronnée de fleurs, des roses ou des marguerites. Ses épaules sont couvertes d'une tunique. Les deux autres bustes ne sont pas aussi complets. De l'un nous n'avons que le crâne couronné de fruits avec le front et les deux yeux. Il semble que l'artiste était un médiomatrick car il a pris pour modèles nos poires, nos pommes, nos noix. Il n'a pas représenté de fruits étrangers. Le dernier buste a le haut de la tête enguirlandé de feuilles de vignes. Heureusement nous avons le bas du visage jusqu'à la bouche entrouverte de façon à laisser voir les dents et la langue. La fossette bien creusée du menton complète l'expression rieuse de ce person-

nage dont la tête penchée à gauche est ombragée de longs cheveux. Ces têtes sont tellement les portraits de nos pères qu'aujourd'hui encore il nous semble avoir vu ces figures dans nos rues de Metz. Une singularité qui a échappé, comme bien d'autres, aux savants qui se sont occupés de ces antiques, c'est que plus les statues étaient éloignées du sol plus la ciselure était fine. Au rez-de-chaussée les yeux des personnages sont vides; sur l'octogone ainsi que sur le chapiteau un point marque la prunelle; et nous verrons que le globe de l'œil est même indiqué dans le groupe dominant la colonne.

C'est à cette partie la plus étrange du monument que nous arrivons. Il nous en reste vingt-quatre morceaux dont le plus gros est le poitrail d'un cheval avec la naissance de sa jambe gauche. Un autre fragment nous procure le cou de l'animal avec les deux tiers de la tête. Une dizaine de morceaux permettent de reconstituer les jambes de devant.

Nous avons le ventre du cheval avec un guerrier romain en ronde bosse dont on aperçoit le bas de la cuirasse et la jambe nue se détachant sur le caparaçon. Un autre fragment nous donne le pied gauche botté du cavalier. Un autre fournit le torse protégé par une cuirasse recouverte d'une chlamyde descendant de l'épaule droite pour prendre la poitrine en écharpe. Sur l'épaule gauche flottent des rubans. Nous notons deux morceaux du bras gauche qui pendait le long du corps. L'épaule droite est tellement brisée que nous manquons d'indication sur la pose du bras droit malgré les beaux dessins de restitution de

notre monument qui ont été faits; au milieu du dos du cavalier je note un goujon carré en métal qui devait servir à attacher je ne sais quoi.

Nous avons le derrière du cheval présentant 36 centimètres de large. Les jambes ont été brisées comme pour le devant, mais j'ai retrouvé un jarret et un pied.

La queue qui était fixée dans une mortaise de 4 centimètres de côté n'a pas été retrouvée tandis que le fourreau de l'animal l'a été. Je ne puis m'expliquer comment il était agencé puisqu'il est taillé évidé à l'intérieur.

A la position des jambes du cavalier on devine que le cheval était cabré. La direction des oreilles baissées en arrière prouve que le coursier était lancé au galop.

Ce qui a surtout étonné, lors de la trouvaille, les paysans et les érudits ce sont les débris de sculpture représentant au complet un monstre à genoux moitié homme moitié poisson. On croyait d'abord que c'était un triton dans le genre de ceux que l'on rencontre sur des poteries galloromaines dans diverses contrées de la France et dont les dessins ont été donnés par M. de Caumont dans son *Bulletin monumental*. Un de nos fragments représente le bas ventre d'un homme nu, bien musclé, avec le nombril bien indiqué, ainsi que les parties sexuelles au grand complet y compris les poils. Le testicule gauche est proéminent suivant la coutume artistique remarquée par Winkelmann.

Les fesses et les cuisses rebondies se terminent, non point par des jambes et des pieds humains, mais par deux queues à anneaux.

Nous avons du même personnage le torse nu, bien membré avec la naissance du bras droit penché au corps; tandis que la direction très accentuée des muscles de la poitrine et de l'omoplate de l'épaule gauche prouve que le bras gauche était levé, pendant que le corps était incliné à terre, s'appuyant sur le bras droit. J'ai découvert trois morceaux de ce bras droit, et ce qui est décisif, un fragment contenant la main droite pressant un objet roulé et s'appuyant sur le sol.

Nous avons heureusement la tête du monstre très intacte. Elle est sans barbe, à cheveux courts et exprime la douleur. Sur le sommet adhère le sabot du pied d'un cheval. Cet animal se soutenait donc par son pied droit porté sur la tête du monstre, tandis que le pied gauche devait être pris par la main gauche du monstre, tout comme je le note dans un groupe trouvé en Auvergne.

Le corps du monstre de Merten se termine en une queue de serpent avec des rugosités sur le dos. C'est donc un de ces êtres fantastique très connus, auxquels on a donné le nom d'anguipèdes quoique les serpents n'aient jamais eu de pieds.

Nous n'avons pas gardé la fourche de la queue de notre homme serpent, mais le fragment qui porte la bottine du cavalier, prouve que cette queue fourchue allait jusqu'au milieu du ventre du cheval auquel elle faisait l'office de support.

Indépendamment de la tête de l'Hercule on en a trouvé une autre non moins barbue. Quoiqu'inventoriée à Boulay par M. Krauss, elle n'est point parvenue

jusqu'à Metz. Cette perte est d'autant plus regrettable que cette tête s'agençait au corps du cavalier. Cette figure à physionomie expressive et très dure était sans doute iconique c'est-à-dire le portrait du haut dignitaire impérial en l'honneur duquel avait été dressée notre colonne de Merten.

Mais pourquoi cet anguipède foulé aux pieds de ce cavalier romain? Les premiers hommes qui bâtirent avec de la terre reliant des pierres furent appelés des Géants. Quelques uns eurent l'idée de remplacer la terre, en grec GÊ par une substance plus consistante appelée en grec TITANOS la chaux et le plâtre. De là le nom de Titans que reçurent ces nouveaux constructeurs. Se fiant trop à la cohésion de leur mortier, ces inventeurs élevèrent des bâtiments d'une élévation extraordinaire pour l'époque. Ces murs s'effondrèrent ensevelissant les Titans sous leurs décombres. La poësie grecque accusa les Titans d'avoir voulu escalader le ciel. Il fut admis que c'étaient des monstres d'avoir eu une idée pareille et la fable décida qu'au physique comme au moral ils tenaient de la nature du serpent. Cinq siècles avant l'ère chrétienne Phidias ayant à représenter le combat des Dieux et des Titans donnait à ces derniers des queues de serpents. Cette utopie a été répétée par le grammairien Appolodore d'Athènes, par les poètes Ovide, Macrobe, et Ninus.

Quand les artistes romains voulurent symboliser une victoire remportée sur de dangereux et cauteleux ennemis de l'Empire, principalement des nations barbares, ils se servirent de l'allégorie d'un anguipède vaincu par le souverain. C'est ainsi que sur une

monnaie de bronze au retour de ses expéditions contre les Quades et les Marcomans, Trajan fut représenté terrassant des anguipèdes. De même en Cilicie fut frappée une monnaie de Marc Aurèle foulant aux pieds des Titans à queue de serpent.

Nous pensons que, conformément à cet usage allégorique, on a voulu à Merten perpétuer le souvenir d'une victoire remportée sur ces gigantesques Germains dont la haute stature intimidait quelque peu les maigres légionnaires d'Italie. Cet anguipède agenouillé aux pieds d'un cavalier est évidemment un ennemi qui demande grâce. Nous ne saurions trop insister sur l'expression de la physionomie que l'artiste romain a su donner à ce sauvage indompté. C'est bien la douleur concentrée d'un vaincu qui compte bien reprendre, un jour, sa revanche.

Le rouleau qu'il tient en frémissant de sa main droite est peut-être le volumen en parchemin qui portait le traité de paix ou plutôt les conditions de paix qui étaient imposées au barbare; à moins que ce ne soit le *vexillum* ou leur drapeau qu'il veut cacher et enfouir en terre comme les Romains firent de leurs aigles lors de la défaite de Teutoburg et dont on a déterré un superbe spécimen. Cette attitude de notre Titan terrassé est précisément celle que les statuaires modernes donnent au soldat athénien venant en mourant annoncer à ses compatriotes le désastre des Thermopyles.

Interprétation du monument.

Si nous récapitulons ces observations de détail nous constatons que les antiques découverts à

Merten appartenaient à un monument consacré aux quatre grands dieux, Hercule, Apollon, Minerve et Junon à l'occasion d'une victoire remportée par un empereur ou général romain sur des peuples barbares d'Outre-Rhin. Les boucliers montrent que c'est un fait de guerre qu'on a voulu célébrer. Les trois jeunes gens et les trois jeunes filles, ayant, tout porte à le croire, les mains liées derrière le dos, annoncent que cette peuplade après avoir déposé ses armes fut réduite en captivité, grâce à l'aide d'Hercule dont on avait sculpté à part la massue et la queue du lion de Nemée comme sur l'autel trouvé en 1721 à Norroy-lès-Prény.

Les quatre bustes du chapiteau représentant les quatre saisons étaient là pour prouver que cette victoire allait assurer une paix, qui devait durer au moins une année.

C'est avec cette intention que l'on a représenté les quatre saisons sur plusieurs arcs de triomphe.

On a trouvé dans la Moselle, à Soulosse (Vosges), une colonne monumentale avec un chapiteau décoré, de même, du buste des quatre saisons.

Le monument de Merten ne semble pas avoir été un tombeau, comme la colonne de Cassel (Nord). On n'y remarque aucun emblème funèbre.

Ce n'est pas un autel, on ne pouvait pas y déposer la moindre offrande. J'ai découvert parmi les débris un fragment d'autel quadrangulaire ayant conservé trace d'un grand carquois et d'un pilastre avec chapiteau.

Cela prouverait qu'à côté de la colonne on avait élevé un autel à Apollon.

Notre colonne ne porte pas d'inscription comme le

monument d'Igel, près de Trèves qui, lui aussi, a été fait pour rappeler une bataille livrée dans le pays de la Moselle. En effet j'y remarque des hommes demi-nus frappant, à coups de lances, des titans anguipèdes étendus le long d'un fleuve. A la pointe je note encore un guerrier casqué et armé d'un bouclier transperçant un jeune homme à la queue de serpent.

M. Krauss a écrit qu'il avait noté sur le fût de la colonne de Merten un M majuscule qu'il prenait pour un signe lapidaire. Quant à moi je n'ai pas retrouvé cette lettre mais j'ai découvert sur la plinthe de l'anguipède un I capital avec une barre inclinée comme le reste d'un V et plus loin un O. C'était, sans nul doute, l'inscription qui donnait le nom d'un empereur victorieux.

Il n'est pas facile de déterminer d'une manière précise la date de l'érection d'un monument, quand on n'a pour renseignement que le style de l'édifice.

M. Krauss suppose que la colonne de Merten est l'œuvre d'un artiste du commencement du IIIe siècle et même du IIe siècle. M. Prost lui assignait d'abord la date du Ve siècle, aujourd'hui il le place à la fin du IIIe siècle.

M. Dujardin déclare ne pas oser préciser l'âge de ce monument, du moment que l'on n'a pour base que des considérations artistiques; mais il reconnaît que les sculptures de Merten trahissent l'époque de la décadence de l'art.

A mes yeux on saisit très-bien l'influence de l'école grecque dans ces divers débris notamment dans les plis des vêtements, dans l'attitude des personnages,

dans le modelé du corps des hommes et du cheval; mais la partie décorative est négligée. Nous croyons que la colonne de Merten a été sculptée à l'époque du déclin de la domination romaine dans nos contrées c'est-à-dire vers la fin du IIIe siècle. Nous avons comme point de repère un groupe équestre d'anguipède trouvé à Higny (Meurthe-et-Moselle) et daté par une monnaie de Constantin faisant l'office de médaille sur un collier. Ce groupe sculpté au IVe siècle représente la même scène qu'à Merten, mais avec une grossièreté d'exécution qui démontre l'énorme distance qui sépare les œuvres d'art du IVe siècle d'avec ceux du siècle précédent.

Fait qui a motivé la création du monument.

Quittons le terrain archéologique, abordons la question historique et voyons quel est le fait militaire qui s'est passé dans la vallée de la Bisten qui a eu Merten pour théâtre? Si l'on s'enquière des nombreuses invasions d'Outre-Rhin, on voit les barbares se rencontrer avec les légions romaines dans l'Est des Gaules à un endroit déterminé par les historiens, soit au confluent de la Moselle et du Rhin à Coblentz, soit au confluent de la Nahe près de Bingen, soit à Strasbourg, soit à Colmar, soit sur la Moselle près de Scarpone.

Mais ces invasions ne furent pas les seules tentées par les Germains.

En l'an 368, Tetricus se faisait proclamer empereur gaulois par les légions campées le long de la Garonne. Quelques temps après il acourait dans le pays des mediomatricks pour s'opposer à l'entrée des hordes

d'Outre-Rhin. Il ne trouva rien de mieux que d'échelonner ses troupes sur les hauteurs dominant les vallées de la Sarre et de la Moselle.

On a déterré dans le pays messin plusieurs trésors militaires de pièces à l'effigie de Tetricus fleur de coin, ce qui laisse supposer des fugues subites causées par les invasions germaines. Tetricus planta sa tente près de la source de la Bisten sur une éminence où est restée debout une localité qui s'est d'abord appelée *Tetricivilla*, puis *Tetricheim* et enfin de nos jours *Teterchen*.(1)

Se voyant gouvernés par un empereur gaulois, les habitants des campagnes de la Gaule crurent le moment favorable pour se faire reconnaître comme les égaux des habitants des villes, des municipes.

Catéchisés par des envoyés de Rome porteurs de la bonne nouvelle (en grec *Evangelion*) les paysans gaulois demandèrent que l'on mit de suite en pratique les doctrines égalitaires et communistes du Christ. C'est ce qu'avaient déjà fait les premiers chrétiens ainsi que nous l'apprend l'apôtre Saint-Paul dans ses lettres aux fidèles d'Ephèse, de Corinthe et à Timothée.

Se voyant repoussés, ces malheureux esclaves gaulois quittèrent les villas où les tenait cloués à vie leur naissance ou leur état d'anciens prisonniers de guerre vendus à l'encan. Ils se mirent à errer par bandes demandant à partager avec les heureux du siècle. Ils reçurent le nom de *bagaudes*, qui en gaulois signifiait gens errants ou vagabonds. Ce mouvement égalitaire

(1) Station du chemin de fer de Thionville à Carling.

qui avait déjà été tenté en Italie sous l'impulsion de Spartacus s'est reproduit sous une forme peu différente avec les pastoureaux en France, les *bauer* ou rustauds en Allemagne, les gueux en Belgique, les fénians en Irlande, les nihilistes en Russie.

Ce bouleversement social n'est rien autre chose que la logique des doctrines poussée jusqu'à la dernière limite sans vouloir tenir compte des obstacles et des faits. Comme le dit un auteur moderne, des Bagaudes: « l'énergie du désespoir animait ces socialistes dont la « révolte avait aussi le caractère d'une réclamation « de chrétiens impatients. »

Tetricus sut contenir ces révolutionnaires mais ce n'était qu'un répit. Les Bagaudes firent de nouveau parler d'eux en l'an 285, sous l'empereur Dioclétien qui ne trouva rien de mieux que de placer à la tête des Gaules un de ses compagnons d'armes. Il se nommait Maximien. C'était un colosse de plus de huit pieds, d'une laideur repoussante. Né en Pannonie ce soudard n'avait aucune instruction, mais était d'une grande bravoure.

Dioclétien le fit venir de Nicomédie à Rome où il le nomma César en grande pompe. Le même jour Maximien partait pour les Gaules avec plusieurs légions dont l'une était la célèbre légion thébaine.

Arrivé en Ligurie au nord de l'Italie, Maximien constata parmi ses soldats des essais de propagande des doctrines égalitaires. Le 26 août il faisait décapiter à Vintimille les lieutenants de la légion thébaine Victor et Secundinus qu'il trouva infectés des folies chrétiennes. Mais cet exemple de sévérité ne fit qu'enflam-

mer le zèle des autres chrétiens de la légion thébaine, qui se promirent de ne pas tirer sur les Bagaudes et de les accueillir ainsi qu'on le faisait dans les Gaules, comme des frères en Jésus-Christ.

Des municipes avaient ouvert leurs portes aux Bagaudes, surtout depuis qu'on les avait vu pénétrer de force dans Autun et tout saccager : temples, amphithéâtres, écoles, palais; au nom des grands principes de la fraternité et de l'égalité entre les hommes.

Les Bagaudes s'étaient donnés pour chefs deux esclaves fugitifs Amandus et Aelianus ; le premier avec le titre d'empereur gaulois, le second avec celui d'auguste. Ces deux hommes très capables se trouvèrent en peu de temps à la tête d'une armée exercée.

Maximien pendant ce temps franchissait les Alpes à la tête de ses légions qu'il passait en revue à *Octodurum*. Pour s'assurer s'il pouvait compter sur ses soldats, il décréta des sacrifices en l'honneur des dieux de l'Olympe. Aussitôt une cohorte de la légion thébaine se retire à *Agaunum* avec son tribun Maurice et ses lieutenants Exupère et Candide. Maximien ordonna de les décimer ; ils se laissèrent égorger tous sans mot dire jusqu'au dernier, le 22 septembre.

Maximien prend avec ses troupes la direction de Trèves, où il arrive en quelques jours. Il y installe comme préfet des Gaules, Rictius Varus un païen enragé ayant voué aux chrétiens la haine la plus profonde. Il l'envoie au milieu des Ambianites où commençaient à germer les idées chrétiennes. Rictius Varus y fit décapiter le 25 septembre leur évêque Firmin. Le 4 octobre il était de retour à Trèves. Maximien

avait ordonné dans le champs de Mars de cette ville un sacrifice aux Dieux parce qu'il se défiait de la municipalité et d'une cohorte de la légion thébaine commandée par Thyrsas qui avait quitté *Octadorum* avant le martyre de Saint Maurice. Rictius Varus fit massacrer par ses licteurs païens la cohorte chrétienne de Thyrsas.

Le lendemain 5 octobre étaient mandés dans le palais impérial de Trèves le chef de la vieille cité, le patrice Palmace et les onze sénateurs municipaux qui avaient été dénoncés comme appartenant à la secte des conspirateurs chrétiens. Rictius Varus les fait conduire au champ de Mars où fumait l'encens sur les autels à côté des taureaux couronnés de bandelettes. Sur leur refus de verser le sang des victimes en l'honneur de Jupiter et d'Hercule, ces hommes convaincus furent immolés en même temps que les taureaux.

Le 6 octobre ce fut le tour de la population trévi-roise. Et une nouvelle hécatombe s'accomplit, suivant les règles du droit d'alors, sous les yeux impassibles de l'empereur et de son digne subordonné.

Le 10 octobre au matin Rictius Varus faisait décimer à Bonn les cohortes de Cassius et de Florent et le soir à Cologne la cohorte de Géryon. Après ces massacres il ne resta plus un chrétien de la légion thébaine.

Quelques jours après, Maximien était à Soissons où il faisait comparaître par devant lui deux cordonniers venus de Rome Crépin et Crépinien pour évangéliser la vallée de la Somme. Il leur vanta le culte de Bacchus, lui qui buvait une amphore de vin par jour. Il eut recours ensuite aux menaces, mais sans plus de suc-

cès. Maximien remit alors ces catéchiseurs entre les mains de son farouche préfet pour être jugés de suite. C'était les condamner à mort sans phrase et c'est ce qui fut exécuté le 25 octobre au milieu de Soissons.

Le 31 octobre ce fut le tour de Quintinus qui a laissé son nom à la ville de Saint-Quentin.

Une fois assuré que les chrétiens du Nord et de l'Est des Gaules, privés de leurs évêques, ne pouvaient pas se joindre aux Bagaudes, Maximien marcha vers ceux-ci. Les uns s'étaient installés avec Aelius au milieu des Eduens, les autres conduits par Amandus étaient campés chez les Parisiacs au confluent de la Marne et de la Seine.

Maximien s'avança dans la direction d'Autun. Il accula l'armée des socialistes gaulois dans le fonds d'une vallée à la source du cours d'eau le Gors entre les deux villages Jorac et Couciac. Les Romains achetèrent la victoire au prix de bien des morts, comme le prouve la quantité d'ossements dont le sol est encore semé.

Plusieurs jours après, les légions de Maximien ébranlaient avec le bélier les retranchements des Bagaudes près de Lutèce et passaient au fil de l'épée ces revendicateurs trop pressés des principes d'égalité. Le souvenir de ces vieux socialistes s'est perpétué jusqu'à nous, grâce au nom de la place Baudoyer à Paris.

La municipalité d'Autun fit rétablir ses monuments sous l'inspiration du savant professeur Eumène. Sur la principale place du municipe fut élevé un obélisque dont les quatre faces représentaient des trophées mili-

taires. La reconnaissance des Eduens envers Maximien ne s'arrêta pas là. A l'endroit même où les Bagaudes furent cernés et massacrés, on a érigé une superbe colonne représentant à sa base deux captifs prêts à être immolés à Jupiter, à Hercule, à Junon et à Minerve. C'est ce qu'on appelle la colonne de Cussy.

Rassuré sur la tranquillité des Gaules, Maximien amena ses légions prendre leurs quartiers d'hiver dans les *castra stativa* établis aux environs de *Divodurum* et de *Treviris* le long des grandes routes stratégiques qui mettaient en communication la vallée de la Moselle avec celle du Rhin. De ces camps stationnaires on retrouve encore autour de Metz des traces à Boucheporn sur la Bisten, à Tarquimpol sur la Seille, à Tincry sur la Nied, près de Boulay, au Hiéraple sur la Rosselle, à Daspich sur la Fentsch, à Dalheim et à Alttrier près de Luxembourg, au Titelberg près de Longwy,

Pour remercier le césar Maximien de la façon habile dont il avait maîtrisé les Gaulois turbulents, Dioclétien ne crut pas mieux faire que de le nommer empereur d'Occident. En même temps il lui donnait le surnom d'Hercule tandis qu'il se décernait celui de petit Jupiter. Ces honneurs ne s'arrêtèrent point là. Dioclétien envoya à Maximien la toge de pourpre et le scipion c'est-à-dire les marques du consulat Maximien était nommé consul et en cette qualité il allait donner son nom à l'année qui s'ouvrait. C'était un très-grand honneur emprunté aux mœurs de la vieille république romaine. De grand matin aux calendes d'avril 286, le nouveau consul convoquait tout le peuple de Trèves

dans le champ de mars. En présence du Sénat redevenu païen de cette seconde capitale de l'empire, Maximien s'apprêtait à examiner de quelle façon allaient manger les poulets sacrés pour savoir si la future année serait heureuse ou non. Tout à coup des soldats se présentent (envoyés des bords du Rhin. Les Germains sachant les ravages causés par la peste parmi les légions romaines avaient franchi le fleuve en grandes masses au confluent de la Nahe dans le Rhin. Maximien à cette nouvelle laissa là les Augures et leurs poulets. Il fait chercher sa cuirasse de fer, il échange son scipion contre sa lance d'or. Il enfourche le premier cheval venu et court dans le camp le plus voisin laissant toute l'assistance se demander avec étonnement ce que signifiait une telle conduite.

Le soir même l'empereur rentrait tout radieux dans Trèves. On apprit alors qu'il avait complétement défait l'avant-garde de ces envahisseurs des Gaules. Les prêtres se remirent à encenser les autels. On immola des victimes en l'honneur de Jupiter et d'Hercule. Il y eut encore un peu d'encens pour Maximien qui finit par se croire un demi-dieu.

Si nous cherchons où se passa la bataille, nous trouvons que cela dut avoir lieu dans la vallée de la Bisten. Notre hypothèse est confirmée par l'étymologie de plusieurs localités de ces parages.

Rictius Varus fit creuser des retranchements dans la vaste forêt sillonnée par la Bisten. Ces grands fossés circulaires ont continué pendant un temps à garder leur nom latin *varianum vallum* ce qu'on a traduit ensuite par le teuton *Warend Waldt*. Au milieu de

cette forêt je note la ferme *Warendhoff* dénommée jadis *variana curtis* ou ferme de Varus. A l'entrée du vallon où la Bisten prend sa source, Varus a dû faire élever une petite citadelle puisqu'elle a conservé le nom de *Varus burgum* dégénéré en Varsberg.

Plus près de Metz une autre localité a dû être habitée par Varus ce qui lui a valu le nom de *Varusia* d'où est dérivée la désignation moderne de Varise.

Enfin sur un promontoire dominant le confluent de la Bisten et de la Sarre est une ancienne petite ville forte près de laquelle j'ai trouvé des ruines romaines. Ce *castellum* romain s'appelle aujourd'hui Berus forme qui laisse deviner le nom primitif de Varus. Il n'est pas jusqu'au village de Wadgasse dont le nom peut remonter à celui de Varus, puisque cette localité s'appelle *Wars gasse* dans plusieurs chartes, ce qui se traduit par route de Warus, tout comme le nom de Werswillers sur la Blise peut s'expliquer par résidence de Warus.

Merten a aussi été habitée du temps des Romains. On y a déterré des murs en petit appareil, deux meules en lave, de nombreuses tuiles à rebord et des briques vermicellées.

Merten a du voir mourir un grand personnage de l'empire romain. On y a retrouvé son squelette dans un petit ædicule voûté bâti en gros appareil.

Merten a été le théâtre d'un combat. On y a mis à jour des débris d'armes et d'ustensiles en bronze en certain nombre.

Il n'y aurait rien d'étonnant que ce fut à l'endroit où devait s'élever notre colonne que le farouche Va-

rus fit décapiter des captifs des deux sexes en l'honneur d'Hercule le patron de Maximien. Surtout nous remarquons que notre monument est voué avec affectation au culte d'Hercule.

Enfin Merten est à une distance de Trèves qui permettait facilement à Maximien de revenir vers Trèves dans la même journée. Une inscription votive en l'honneur de Mercure nous prouve que Maximien a passé par Metz et s'y est arrêté pour flatter les négociants mediomatricks.

On a trouvé dans l'ancien camp romain de Tarquimpol quantité de médailles au type de *Maximianus*.

En l'an 288, Maximien s'en alla guerroyer sur les mers de la Baltique puis sur les bords du Danube pour mettre à la raison les Barbares qui avaient en l'an 287 franchi le Rhin et s'étaient avancé jusqu'aux environs de Tréves qu'ils avaient ravagés. Maximien ramena des captifs et leur concéda des terres le long de la Basse Moselle dans une région montagneuse qui en a gardé le nom de Hunsrück.

En l'an 293, Maximien était de retour à Trèves pour y célébrer son IV^e^ consulat. Le XI^e^ des calendes de mai assis sur son trône impérial, recouvert de la pourpre, orné de tous les insignes consulaires ce soudard couronné essuyait sans broncher un long panégyrique que prononça devant le peuple de Trèves l'orateur Mamertin. En voici un passage peu connu qui projette une grande lumière sur nos antiquités de Merten.

« C'est avec justice qu'à Rome tous les magistrats « tous les pontifes, tous les grands prêtres vénèrent « les temples d'Hercule et célèbrent sa triple victoire

« dans la vallée de l'Ebre sur Geryon et en Etrurie. De « même toi, nouvel Hercule, tu remplis l'univers de « tes victoires en donnant des preuves de ta valeur « depuis les rives ds l'Ister jusqu'aux bords de l'O- « céan, depuis la vallée de l'Euphrate jusqu'à celle du « Rhin. C'est pour rétablir la République que ton pa- « rent Dioclétien a fait appel à ton génie divin. Des « robes à queue de triomphateur, des faisceaux « consulaires, des sièges curules ont récompensé di- « gnement tes mérites. Dioclétien remplit avec sa- « gesse et toi avec force la mission de défendre l'Em- « pire comme Hercule qui fut chargé par Jupiter de la « défense des habitants de la terre. Par les grandes « victoires qu'il remporta, il prouva qu'il n'avait pas « reçu des Dieux une plus grande part du ciel qu'il ne « leur en rendit. Est-ce que cette révolte des *monstres* « *à deux natures* (*monstrorum biformium*) ne fut pas « semblable à ces agitations par toi repoussées quand « d'ignorants campagnards prirent le costume militaire « lorsque le laboureur imita le légionnaire... Cette mi- « sérable fureur était à peine assoupie que toutes les « nations barbares menaçaient de ruiner entièrement « les Gaules et principalement cette province où je « prends la parole.

» Quel est le Dieu qui nous a apporté un secours « inespéré?... tu pouvais prendre l'ennemi par la « faim... tu l'as frappé à face ouverte et d'un seul « coup te servant non de toute l'armée mais de quel- « ques cohortes. Qu'était-il besoin d'une foule de sol- « dats quand tu combattais toi-même?...

« Je passe les innombrables faits d'armes victorieux

« accomplis par toi dans les Gaules. Quel est le dis-
« cours qui suffirait à tant de choses ? Cependant je
» ne puis taire comment le premier jour de ton con-
« sulat tu as consulté les oiseaux sacrés lorsque seul,
« au milieu de l'assemblée tu voulais savoir si le temps
« était favorable à tes entreprises. Nous t'avons vu
« dans le même jour endosser le plus brillant costume
« de paix et le plus bel ornement de guerre. Tu me
« permettras de dire, ô César, que Jupiter lui-même
« ne change pas l'aspect de son ciel avec autant de
« rapidité que toi, Empereur, tu as échangé facilement
« la robe prétexte contre la cuirasse, le scipion contre
« la haste.

« Tu sors de ton tribunal pour te rendre au camp,
« tu quittes ton siège curule pour monter à cheval.
« Tu reviens en triomphateur. Et Trèves cette ville
« qui était si émue de ta sortie rapide au-devant de
« l'ennemi, tu l'as remplie de plaisir et de joie par ton
« retour.

« Tu as alors fait briller les autels par le feu des sa-
« crifices et par les fumées odorantes de l'encens al-
« lumé par ta divinité. Ainsi à chaque extrémité de la
« même journée on a célébré des actes religieux, le
« matin pour exprimer tes vœux, le soir pour les ac-
« complir comme si tu étais Jupiter. »

Ce langage hyperbolique nous permet de penser que c'est à ce moment que Rictius Varus a cru opportun de perpétuer les souvenirs de cet autre Hercule en faisant élever dans la vallée de la Bisten notre colonne qui portait au centre du piédestal le buste de Maximien avec les attributs d'Hercule comme pendant, et au

sommet l'empereur foulant aux pieds de son cheval un de ces monstres demi-hommes dont il est parlé dans le panégyrique, un de ces barbares qui menaçaient de ruiner le pays mosellan.

C'était tellement dans les idées du jour que l'auteur de la colonne n'a eu qu'à s'inspirer des monnaies représentant Maximien de face avec Hercule assommant l'Hydre de Lerne au revers, avec HERCVLI INVICTO en exergue ; et une autre HERCULI DEBELLATORI. On frappa même une monnaie où Maximien est représenté terrassant un monstre anguipède avec l'exergue VIRTVTI AVGG: au courage de l'empereur. Ce sont peut-être ces deux mots qui furent gravés sur la plinthe et dont il nous reste un I, un V, un G?

Remarquons que parmi les monnaies frappées à Trèves en l'honneur de Maximien il en est quelques-unes qui semblent avoir trait à la victoire de Merten, notamment celles où cet empereur est représenté foulant à ses pieds un captif VIRTVS AVGG. P. (*ercussa*) TR (*eviris*) debout la tête rayonnante ayant à ses pieds un captif CLARITAS AVGG; offrant un sacrifice, une étoile au-dessus de la tête : GENIO POPVLI ROMANI.

Une coïncidence curieuse qui vient à l'appui de notre hypothèse c'est qu'à la même époque le préfet d'Egypte élevait une colonne monumentale en l'honneur de Dioclétien près d'Alexandrie.

Fait qui a entraîné la destruction du monument.

La colonne de Merten a été érigée en l'honneur de Maximien vers l'année 293 de l'ère chrétienne. Il ne suffit pas d'indiquer le fait historique qui a motivé l'é-

rection de ce monument, il nous faut découvrir l'événement qui a entraîné sa démolition. J'ai recherché soigneusement les invasions notables qui après la bataille de Merten se sont opérées par la vallée de la Moselle. Je n'en trouve qu'une seule, c'est en l'an 365. Les peuplades du sud de la Germanie prenant le nom générique d'*Allemann* s'avancèrent vers le Rhin pendant que Valentinien résidait à Trèves. L'hiver suivant en 366, les Allemands franchissent le Rhin et passent sur le corps des légionnaires récemment installés le long du fleuve, Valentinien bat en retraite vers Lutèce.

En 367 l'armée romaine se reconstitue sous les ordres du maître de la cavalerie résidant à Reims qui se nommait Jovin. Il s'avance vers le pays des Mediomatricks qui était tombé au pouvoir des Allemands. Il surprend une première bande de ces envahisseurs pendant qu'ils se baignaient dans la Moselle près de Scarpone avec leurs femmes, leurs enfants et leur bétail. Les cavaliers romains enveloppent ces nomades et en font un massacre général. Jovin marche à la rencontre d'une seconde bande d'Allemands qui débouchait par la vallée de la Sarre et les vallons de la Nied, de la Bisten, de la Seille. Cette seconde troupe de ravageurs a le même sort que la première aux environs du camp retranché de Tincry suppose-t-on. Jovin revient sur ses pas ayant appris que l'avant-garde de l'armée allemande lui avait échappé et avait déjà paru dans la vallée de la Marne. La rencontre a lieu dans les plaines de Châlons et pour nous servir des expressions d'Ammien Marcellin : les Germains sont hébétés de frayeur, six mille sont tués sur place,

quatre mille sont blessés ainsi que leur roi Balchobald.

En récompense de ces hauts faits Valentinien nomma consul Jovin. Pour consacrer le souvenir de la bataille de Scarpone, au centre de cette cité mosellane, fut dressé un obélisque représentant un combat. Il n'y avait plus à y faire intervenir Hercule ou Jupiter et les Titans comme à Merten puisque Jovin était chrétien.

Fut frappée dans les ateliers de Trèves, une monnaie qui semble se rattacher à l'expédition de Jovin. Elle représente Valentinien debout en costume militaire tenant d'une main le labarum et de l'autre le globe du monde. A ses pieds est un captif enchaîné : légende TRIVMFATOR GENT. BARB. exergue TR. (*eviris*) OB (*signata*). Jovin étant mort le 7 septembre 370 fut enterré à Reims (que l'on croit sa ville natale) dans l'église de Saint-Agricol. Son corps fut placé dans un beau sarcophage de marbre blanc sculpté sur trois faces dont l'une représente non pas une simple chasse comme on le croirait de prime abord mais les victoires que Jovin a remportées su les diverses peuplades envahissant l'Empire et qui sont symbolisées non plus par un anguipède comme à Merten mais par un lion (les gens d'Afrique) un léopard (les gens d'Asie), par un renne (les hommes de la Baltique) par un sanglier (les habitants des forêts de la Germanie). A ses côtés la République romaine personnifiée par une charmante jeune femme lui présente le casque que porte le génie de Rome un enfant. Si ce n'était pas une allégorie on ne comprendrait par la présence de

cette femme et de cet enfant nus au milieu des forêts en face d'un sanglier et d'un renne. Une monnaie de Valentinien nous montre cet empereur traînant un barbare captif par les cheveux et de l'autre arborant un trophée avec la légende SALVS REIPVBLICAE qui prouve que l'Empire sous le nom de République était personnifié par les artistes comme par les écrivains.

Ce sont les Allemands que j'accuse d'avoir en 367 démoli la colonne de Merten qu'ils durent regarder comme blessante pour leur amour-propre national. Je dois signaler sur les boucliers de l'octogone la trace des coups de haches d'armes donnés par ces hommes furieux (cela se comprend) de se voir représentés en monstres à queues de serpent. Ils se sont particulièrement attaqués au buste de Maximien et aux statuettes des captifs qui lui faisaient escorte.

Nous présumons que les débris de la colonne et du groupe triomphal furent pieusement recueillis par un habitant du lieu, un romain resté fidèle au culte d'Apollon et d'Hercule qui fit enfouir ces restes dans sa propriété pensant, qu'un jour ou l'autre, les Dieux de l'Olympe prendraient leur revanche contre l'Edit du fils de Sainte-Hélène et verraient leurs temples ouverts à nouveau.

La localité où se passa cet évènement perdit son nom gaulois ou latin pour recevoir des Allemands la désignation de *Mërderheim* habitation des massacreurs. Ce nom s'est transformé lorsque cette localité fut donné à l'abbaye de Saint-Martin de Glandières ou Longeville-lès-Saint-Avold fondée sur la Rosselle au VII^e^ siècle. Les moines la baptisèrent en latin : *Martini*

villa. On la trouve mentionnée sous le nom *Mertensheim* dans un document de l'an 836, puis *Marthena* en 1178 et Merten en 1483. C'est sous ce dernier nom que cette localité passa entre les mains de l'abbaye d'Herbitzheim sur la Sarre, on ne sait comment.

Il est une autre explication que l'histoire fournit de la destruction de la colonne de Merten, et d'après laquelle ce monument n'aurait pas été laissé intact un quart de siècle: ce qui expliquerait la fraîcheur de conservation de certains fragments.

Maximien abdiqua comme son collègue Dioclétien, mais en l'an 306 poussé par son fils Maxence, Maximien voulut revenir sur son abdication. Constantin quoique son gendre ne l'entendit pas ainsi, et malgré sa femme Fausta, il ordonna de détruire dans tout l'Empire romain les statues de son beau-père. C'est Lactance qui nous met au courant de cet épisode qu'il considérait comme une juste punition céleste de l'ancien ennemi du christianisme. L'animosité de Constantin fut poussée tellement loin qu'il fit abattre les groupes et détruire les tableaux dans lesquels Maximien était représenté avec Dioclétien. S'expliquerait alors pourquoi la statue d'Hercule, le buste de Maximien, et ses portraits en buste et à cheval sont précisément les parties du monument qui ont été le plus endommagées, en même temps que l'inscription votive semble avoir été grattée.

Eusèbe, dans sa vie de Constantin, répète que cet empereur fit partout abattre les statues de Maximien qui du reste périt d'une mort infâme.

On a pensé que ce sont les premiers chrétiens du

pays mosellan qui auraient été les auteurs de la destruction de la colonne de Merten, mais ils s'attaquèrent généralement aux têtes et aux parties sexuelles des idoles. Or c'est ce qui précisément a échappé aux démolisseurs à Merten. On a décapité les statues ici comme si l'on avait voulu faire une exécution judiciaire.

Enfin notons que le monument de Merten n'est pas en grés bigarré du pays comme on l'a imprimé. Il est en grés blanc micacé ainsi que le prouvent les cassures fraîches de certains fragments. Seulement la pierre est teintée en rouge à la superficie parce que cette colonne a été enveloppée par les flammes d'un violent incendie. Cette dernière observation prouve que la destruction du monument de Merten doit avoir été la suite d'un fait de guerre, et que cette destruction a été accompagnée de l'incendie d'un édifice contigu, temple ou villa.

Je dois terminer cette recherche historique par un aveu, c'est que je n'ai pas la prétention d'avoir dit le dernier mot sur la colonne de Merten. Je ne revendique que l'honneur d'avoir le premier écrit l'histoire de ce singulier monument.

Ch. ABEL.

CATALOGUE

DU

Musée MIGETTE

En faisant imprimer le catalogue du Musée, offert à la Ville de Metz, par Monsieur Migette, Musée si intéressant pour l'histoire de notre pays, il était naturel de donner une notice sur l'artiste distingué et généreux dont la vie entière a été vouée au travail et à l'enseignement de plusieurs générations dans notre ville.

Auguste Migette est né à Trèves le 18 Juin 1802. Son père était né dans la Moselle, à Boismont (arrond. de Briey); il était chef de bureau à la Préfecture de Trèves (ancien dépt. de la Sarre); après les désastres du premier empire en 1814 sa famille vint se réfugier à Metz où il put continuer quelques études; les dispositions qu'il manifestait pour le dessin le firent admettre aux cours que dirigeait un homme de talent M. Désoria, puis après aux cours de dessin organisés par la Ville.

Après avoir remporté les trois premiers prix des cours de dessin de la ville, le jeune lauréat pouvait espérer que d'après l'usage, ces distinctions lui mériteraient la faveur d'être envoyé comme pensionnaire de la Ville à l'Ecole des Beaux Arts; mais le lieu de sa naissance fût invoqué contre lui et pour ce motif, il fut mis hors de concours.

Auguste Migette, malgré ses faibles ressources se rendit à Paris en 1825 avec l'intention de se perfectionner dans la carrière

des arts; c'est à force d'ordre et d'économie qu'il pût y parvenir. Il entra chez Liceri, décorateur habile, à l'atelier duquel s'est formé une pléïade d'artistes remarquables. Ce fut le premier gagne pain de Monsieur Migette, mais désireux d'acquérir une instruction plus élevée, il put à force de travail et de privations, disposer de quelques heures de la journée qu'il réserva pour l'étude dans les Musées ou dans les Bibliothèques publiques; après quelques années ainsi bien employées, il put enfin suivre les cours de l'Ecole des Beaux Arts. Pendant deux ans et demi ou trois ans il y fut élève d'Hersent et fut deux fois médaillé pour la figure et la perspective.

Monsieur Migette revint à Metz en 1832 et dès son arrivée il fut chargé par la Ville de la décoration du théâtre; autant par souvenir de ses débuts que par goût il conserva cet emploi jusqu'en 1875, malgré le très modique traitement qui lui était alloué.

Vers 1834, de concert avec M. Hussenot, il ouvrit un atelier de dessin et de peinture qui fut fréquenté par de nombreux élèves.

En 1838, Monsieur Migette fut nommé professeur de dessin du Lycée de Metz, et il ne quitta ce poste qu'avec la fin même du Lycée, au mois de Juillet 1871. Il avait été nommé Officier d'Académie en 1864.

En 1846, après la publication d'une brochure sur la réorganisation de l'école municipale de dessin de la Ville de Metz, il fut chargé d'un cours spécial pour les cours industriels, mais de 1848 à 1864, il dirigea nos cours de dessin et mit notre école à la hauteur d'un enseignement artistique bien entendu. Son action féconde sur la jeunesse studieuse de notre cité, a porté les plus heureux résultats. Que de services rendus à ces ouvriers mis à même d'améliorer leur condition et de se perfectionner dans leur métier, à ces aspirants aux écoles du Gouvernement, à ces coopérateurs des grandes industries qui faisaient à la fois l'honneur et la prospérité de notre Ville, à ces artistes enfin qui continuent si noblement les traditions de la cité, lauréats de la critique et du Jury aux salons

de Paris, tels que MM. Boilvin, Cuny, Rajon, Wéber, et d'autres dont nous avons ici apprécié le talent, tels que MM. F. Cordier, A. Watrin etc.

On n'est pas étonné des résultats obtenus par le professeur quand on sait quelle conscience, quel dévouement et quelle bonté il mettait à son enseignement. En 1864 au moment où il quittait la direction de l'école municipale de dessin, il faisait paraître une nouvelle brochure sur l'alliance de l'art et de l'industrie, fruit de ses réflexions et de son expérience. (1) Monsieur Migette prêchait d'ailleurs d'exemple, et depuis son jeune âge jamais il n'a passé une heure inutilement. Pendant la belle saison le temps qui n'était pas pris par ses cours ou la décoration du théâtre, était employé à dessiner nos anciens monuments et les aspects pittoresques de notre ville et de nos environs.

Pendant les vacances, il poussait même ses excursions jusqu'aux bords de la Haute-Moselle et aux rives du Rhin; et à chacun de ses voyages il rapportait une série de dessins et de croquis. L'hiver était employé à mettre au net ou à compléter les dessins exécutés pendant l'été, ou à reproduire dans de vastes compositions habilement groupées et nettement dessinées, les scènes principales de notre histoire locale. Quoique bien souvent des offres d'achat lui aient été faites, l'artiste n'a rien voulu distraire de son œuvre, et depuis 1866 il a rempli les quatre salles que l'administration municipale lui avait abandonnées, en faisant lui-même les frais d'encadrement des peintures et dessins qu'il a offerts à la Ville.

Ces salles qui ont renfermé autrefois les archives de la ville sont peu abordables au public, et l'administration ne les avait

(1) En 1871, Monsieur Migette, installa la plus grande partie de notre Musée de peinture, dans les nouvelles salles qu'il occupe aujourd'hui; il en profita pour prendre les notes nécessaires à la publication du catalogue de notre Musée publié en 1876.

données que provisoirement en attendant que le projet de Musées fait par M. Demoget, adopté par le Conseil Municipal en 1866, et qui a reçu un commencement d'exécution soit complètement terminé. Ces constructions offriraient une installation plus convenable au public et digne de l'importance du don qui est fait à la ville; d'ailleurs Monsieur Migette a fait figurer à son catalogue plus de cent dessins ou tableaux qu'il possède encore à Longeville et qui n'ont pu trouver place dans le local de l'hôtel de ville, mais ils sont à la disposition de la ville aussitôt qu'elle pourra fournir un emplacement suffisant,

En homme d'étude, Monsieur Migette a accompagné chacun de ses dessins d'extraits de nos anciennes chroniques ou de citations des publications récentes; d'autres fois, il y a joint ses appréciations personnelles ; quelquefois aussi il raconte des épisodes de ses voyages, ou ses impressions mêlées de pensées philosophiques et d'un style aimable. Afin de rendre ce catalogue moins volumineux, j'ai du à mon grand regret supprimer quelques citations trop longues, ainsi que les épisodes et les impressions personnelles.

Depuis 1875, retiré à Longeville dans une petite propriété qu'il a fait restaurer avec goût, M. Migette a fait de sa maison un charmant petit Musée Archéologique et d'art industriel où les visiteurs désireux de s'instruire sont toujours les bienvenus : il s'est remis à la peinture qu'il avait délaissée depuis quelques années et outre quelques tableaux concernant notre histoire locale, son jardin lui a fourni les modèles de plusieurs charmants tableaux de fleurs. * C'est ainsi que sur le déclin de sa vie l'artiste revient avec plaisir vers les œuvres du Créateur qu'il n'a cessé d'admirer, quoique s'occupant davantage des œuvres laissées par les générations qui se sont succédées sur le sol Messin.

---

* L'astérique placé devant un No. indique que le tableau ou dessin est encore à Longeville.

Du reste point de temps perdu à Longeville, et si la journée est occupée à peindre ou à dessiner, les soirées le sont à mettre au net tous les matériaux, notes ou croquis, destinés à une histoire des arts et des artistes dans le pays Messin; depuis ces légionnaires constructeurs de l'acqueduc de Jouy jusqu'aux humbles artisans de notre époque qui ont su attirer sur eux l'attention publique par quelques œuvres de goût, soit dans les arts proprement dits, soit dans leurs productions industrielles. Le manuscrit orné de nombreux dessin, de lettres ornées et de culs de lampe, sera surtout intéressant pour les générations futures, car l'auteur a beaucoup vu et s'il loue ou blâme quelquefois, il le fait en homme instruit et honnête dans le seul but d'instruire ses lecteurs futurs, car le manuscrit doit rester dans l'ombre un certain nombre d'années, afin de ne blesser aucune susceptibilité.

Maintenant que le lecteur connait l'artiste et l'origine de ce Musée, j'espère qu'il le visitera avec plus de fruit et d'intérêt.

AD. BELLEVOYE.

PREMIÈRE PARTIE.

PEINTURES

Histoire de Metz.

1. Commencement de la République Messine.

Election du 1er Maître Echevin. 974 — 1055 — 1120 — 1170. (*Amolbert élu en* 1055)

Hauteur, 1m,08 — Largeur, 1m,97.

Notes. La vue de la scène est prise en face de l'ancienne basilique; à gauche sur l'emplacement actuel du grand Marché couvert, se trouvent les ruines d'un monument romain dont il restait encore de belles parties vers le commencement de ce siècle. Les Bénédictins dans leur histoire de Metz en donnent une vue gravée ; à droite de la basilique s'élève la tour de Charlemagne et à gauche du spectateur au fond du tableau, sur la place de Chambre actuelle, le long de la Moselle on voit les anciennes murailles de défenses de la Ville, construites par les Romains, et plus loin la plaine de Metz à Thionville. *Chroniques messines page* 3.

2. Splendeur et richesse de la République.

L'Empereur Charles IV à Metz en Décembre 1356.

Festin au Champ à Seille. Sept chapitres additionnels sont ajoutés à la bulle d'Or.

Voir chroniques Messines page 98.

Hauteur, 1m,08 — Largeur, 1m.97.

Notes. Le Champ à Seille, où se passe la cérémonie était une grande place située près de la Seille, et à laquelle aboutissaient, la

rue du pont à Seille, près de la Chapelle des 3 rois, dite la Chapelotte, le débouché de la Haute Seille et du moulin de l'hôpital St. Nicolas, celui de l'abreuvoir au dessous du pont à Seille, la rue des Célestins, et le Quarteau; cette place était à peu près, carrée, et environnée de toutes parts d'arcades.

Histoire de Metz par les Bénédictins 2e Vol. 347.

3. Force de la République Messine.

Les Messins pour résister à Charles VII roi de France et à Réné d'Anjou roi de Sicile, se préparent au siège de leur ville en détruisant les faubourgs, etc. 1444.

***Chroniques de Metz* 223 — *Journal de Jean Aubrion pages* 35.**

Hauteur 1m,08, — Largeur 1m,97.

Notes. Coté sud-ouest de la Ville, vue prise du pré St-Symphorien. Au milieu des fortifications la maîtresse tour, dite tour d'Enfer, dont la partie infre existe encore en partie, ainsi que les tours suivantes jusqu'au moyen-pont dont on voit les tours de défense; il en reste une avec ses machicoulis. Au fond St-Vincent avec ses trois tours; à droite du spectateur l'ancienne porte Serpenoise et les abbayes de St. Symphorien et de St. Arnould; cette dernière occupait l'emplacement de la lunette de Montigny et d'une partie de la Gare. Sur le 1er plan à droite les ruines d'un nymphœum, édifice abritant une fontaine consacrée aux nymphes, (il en reste une inscription au musée lapidaire deMetz)

4. Fin de la République Messine.

Entrée à Metz de Henri II, roi de France le 18 Avril 1552.

***Chroniques messines p.* 867.**

Hauteur 1m,08, — Largeur 1m,97.

Vue de la porte Serpenoise; M. Migette s'est servi pour composer l'architecture de ce tableau, de diverses constructions ou

parties de maisons anciennes que l'on voit encore dans plusieurs quartiers de Metz.

5. Massacre des Juifs à Metz

par les premiers Croisés 1095.

Bénédictins — T. 2, page 203.

Hauteur 1m,08, — Largeur 1m,54.

Notes. Il existait sur le point culminant de la Ville une vaste construction qui occupait l'emplacement situé entre les rues Chèvremont, de la Bibliothèque, des Trinitaires et de la Boucherie. St-Georges. C'était un palais romain devenu ensuite celui des rois d'Austrasie; il était entouré d'une triple enceinte de murs, l'histoire et l'Archéologie en donnent des preuves authentiques. Victor Simon, revue d'Austrasie 1842.

6. Les Messins décimés par la peste

combattent le mal en se livrant à des réjouissances publiques ordonnées par les Seigneurs Treize.

Croniques Messines page 655.

Hauteur 1m,08 — Largeur 1m,54.

Notes. La scène se passe aux bords de la Moselle, en avant et au sud du moyen-pont, à droite du spectateur le pré de l'Hospitault nommé le Saulcy aujourd'hui et occupé par les usines et magasins de la poudrerie.

A gauche les remparts de la ville et la tour auprès de celle des Vignerons, tour démantelée existant encore à l'extrémité de l'esplanade. Au fond le pré St-Symphorien.

A droite le mont St-Quentin avec son ermitage et sa chapelle.

* 7. Entrée de l'Empereur Charles Quint

à Metz, le 10 Janvier 1546.

Hauteur 1m,08 — Largeur 1m,97.

Notes. Le cortège passe sur le moyen-Pont au bout duquel on voit encore aujourd'hui une partie de l'une de ses 4 tours de

défense; au fond dominent les 3 tours de St-Vincent (il n'en reste plus que 2) et en avant l'hôtel du Passetemps, construit en 1486 par la puissante famille patricienne des Baudoche (1); plus près du spectateur s'élève l'Eglise St-Marcel ancienne église paroissiale aujourd'hui détruite. Au 1er plan les fortifications qui défendaient la ville du côté de la Moselle.

A gauche du spectateur, au dernier plan de la ville, se voit la porte du pont des Morts et son ancien Château (ses deux tours ont été démolies en 1738 comme on le dit dans les annales de Metz par Baltus, page 54.)

8. Le Duc de Guise, François de Lorraine prépare la défense de la ville de Metz avec le concours des Seigneurs Pierre Stroszy, de Gonnor, de St. Remy et Camille Marin, fort experts en fait de fortifications; 1552.

Bénédictins T. 3, page 58.

Hauteur 0,80 — Largeur 1,35.

Le Duc de Guise entouré de ses Officiers sur les ruines de St. Arnould; à gauche la porte St.-Thiébault.

9. Le Grauly, procession de St-Marc, 1631.

Bénédictins t.1 page 210.

Hauteur 1m,50 — Largeur 1m93

Au fond du tableau, au dernier plan se voit l'ancien palais aux pignons à escalier des Evêques de Metz, fait d'après une gravure du temps. A gauche du spectateur est situé le haut Palais; c'était là que le maître Echevin, les Treize, les Comtes et les officiers de la République rendaient la justice, et où se tenaient les assemblées générales convoquées pour traiter des affaires de la cité.

(Lorsque M. Migette fit ce tableau, il ne connaissait aucune gravure ou dessin représentant le palais; depuis il en a trouvé un dont il s'est servi dans une autre composition).

---

(1) Les dessins de Chatillon ont servi à rétablir l'hôtel Baudoche et St-Marcel.

A droite du spectateur se trouve l'exacte reproduction de la Chapelle des Lorrains d'après la gravure de l'histoire de Metz par les Bénédictins.

La procession sort de la Cathédrale par la porte latérale qui fut si longtemps cachée par les constructions de Blondel.

10. **Groupe de Bohémiens**

du pays de Bitche, 1840 — 1850.
Hauteur 0,83 — Largeur 0,65.

Ces bohémiens, Laudauer et ses deux sœurs Catherine et Caroline nées à Muterhausen (canton Bitche) ont été attirés à Metz par M. Maréchal pour lui servir de modèles ; il leur trouvait avec raison des qualités de forme et d'élégance naturelles introuvables parmi nos campagnards et ouvriers.

11. **Jeune fille de Metz**

Hauteur 0.72 — Largeur 0,60.
Etude faite en 1835.

Tableaux exécutés à Longeville-lès-Metz depuis 1875.

* **12.** **Un pélérinage dans le pays Messin.**

Hauteur 1,90 — Largeur 1,29

* **13.** **Un marché devant la Cathédrale de Metz**

au 16me siècle.
Hauteur 1,90 — Largeur 1,31

Essai de restitution de la chapelle des Lorrains à droite du tableau, et de la chapelle de St- Gal au fond, devant l'Evêché.

* **14.** **Galerie de ma maison à Longeville.**
Hauteur 0,76 — Largeur 1,32

* **15.** **Le Donjon des Gournay;**
vue prise de mon jardin de Longeville.
Hauteur 0,39 — Largeur 0,85.

* **16.** **La Butte de Charles-Quint;**
vue prise dans mon jardin de Longeville.
Hauteur 0,63 — Largeur 0,91.

* **17.** **Vue de Metz**
prise du grenier de ma maison de Longeville.
Hauteur 0,77 — Largeur 1,30.

* **18.** **Sous les tilleuls,**
jardin de Longeville.
Hauteur 0,55 — Largeur 0,68.

DESSINS

au fusain, à la plume, au crayon, etc.

Histoire de Metz.

19. **Réunion des faits mémorables de l'histoire de l'Église de Metz.**

dessin à la plume et lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,72 — Largeur 1,17

Dans la partie supérieure

à gauche : les Ste patrons des paroisses. | à droite : les Evêques de Metz.

Le Polytheisme finit.

Les Druides. | Les prêtres du paganisme.

L'Oratoire de St-Etienne. | 754, Godegrand construit la 1re basilique.

La Cathédrale.

1014, 1323, 1503, 1519, 1546.

St-CLÉMENT. 1er Evêque | Le Grauly.

611. St ARNOULD 29e Evêque, tige de la race Carlovingienne.

DROGON 40e Evêque en 885 salue Louis Empereur des Français et lui replace la couronne sur la tête à Metz.

ADALBÉRON 1er, Evêque en 939. Il défend Metz contre l'Empereur Othon.

VALA Evêque en 882 arrête les Normands le jeudi saint entre Remich et Sierck ; il périt dans la bataille.

THIERRY Evêque en 1014 fait commencer les fondations de la Cathédrale.

Sur les escaliers se trouvent assis ou debout:

Angelrame Archevêque de Metz, 791. Advence Evêque de Metz. 859. Sigebert de Gembleurs, 1112. Le diacre Donat, 790. (vie de St Trudon) Paul Diacre (histoire des Evêques de Metz, 1633) Amalaire abbé (ouvrages de liturgie, 816) Richer abbé de St Martin-lès-Metz (historien et poëte) Gautier (poême la mappemonde, 1145) Hebers, moine traducteur, 1180. Jean Hébers (petite chronique de St-Vincent, 1279). Nicolas de Luttange prieur des Célestins (chronique de son monastère, 1415).

L'Evêque Bertram, qui rédigea en 1179 la fameuse charte d'après laquelle se fit l'élection des maîtres-échevins, pendant trois siècles et demi.

Les Abbés électeurs.

Chevalier de Rhodes.

1199, Traduction et lecture de la bible, Hérésies et Emeutes; Frères Guillaume, Guillaume Farel, luthériens, 1543

Templier.

Construction des monuments; architectes, peintres, sculpteurs.

Adhémar de Monthil, évêque, 1323-1332.

Pierre Perrat, Jean de Commercy, Raconval, Clausse, Valentin Bousch, Grand-Jean, Pinguet chanoine, 1321-1381-1477-1486-1521-1526,

Le Cardinal de Lenoncourt livre la ville au connétable de Montmorency.

La ville désarmée, agitation. Jacques de Gournay. m, échev. refuse le serment.

Les soldoyeurs brisant leurs glaives.

Epoque Française.

Révocation de l'Edit de Nantes, 1685. Les Bénédictins écrivent l'histoire de Metz. Nicolas Rollin, chanoine établit l'hôpital de Bons-Secours.

Anbusson, Evêque fondateur de l'hôpital St. Georges, 1697.

Meurisse. Evêque de Madaure, suffragant de la cathédrale, 1641. Bossuet chanoine à Metz à l'âge de 14 ans.

St. Simon Evêque de Metz fait construire le grand séminaire, 1748. L'Evêque Coislin examine les plans de la caserne Coislin 1726.

Les architectes.

de Montmorency-Laval évêque quitte Metz et meurt en exil à Altona en 1808.

Au fond du dessin.

L'amphitéâtre 1er refuge des chrétiens.

Les arches de Jouy.
L'abbaye de St-Symphorien.

20. Réunion des faits mémorables de l'histoire civile et militaire de Metz, ville libre.

Dessin à la plume lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,72 — Largeur 1,17.

Dans la partie supérieure du dessin,

à droite :

Invasion des romains. César fait la conquête des Gaules.

à gauche

Invasion des Francks, chûte de l'Empire romain

Les Comtes héréditaires; leur extinction vers 1220.

1318

L'hôtel de ville du moyen âge.

L'Evêque.
XIme siècle. Apogée de leur puissance politique.

1032. 1er Maître-échevin ; ils s'arrogent le pouvoir souverain à partir du 12e siècle.

1199-1238-1327-1405. Divisions intestines, troubles, émeutes.

1315. La puissance du maître-échevin et les forces de la république augmentent

1132-1153. St-Bernard à Metz rétablit la paix.

1324. Guerre de Bohême ou des 4 seigneurs; le roi Jean, de Luxembourg, l'arch. de Trèves, le duc de Lorraine et le comte de Bar.

1450. Apogée de l'aristocratie messine

Chroniqueurs.

Praillon 1323-1477
Aubrion 1477-1502
Pierre Perrat, architecte 1381.

1444. Siège de Metz par Charles VII roi de France et René roi de Sicile et Duc de Lorraine.

Les Empereurs d'Allemagne passagèrement à Metz.
Charles IV, 1356. Venceslas, 1384. Frédéric, 1473. Maximilien 1498. Charles-Quint, 1551-1543-1546. Ils respectent les droits et la liberté de la ville.

18 Avril 1552. Henry II roi de France vient à Metz; il s'empare de la ville, exige le serment de fidélité, supprime la liberté et nomme un gouverneur.

1552. Robert de Lenoncourt, évêque trahit la ville. La ville désarmée par la discorde est livrée aux Français.

Le Duc de Guise ordonne la destruction des Abbayes; l'Abbé de St. Arnould intercède inutilement.
Jacques de Gournay, le dernier maître-échevin de la ville libre refuse le serment au roi Henri II et se retire.

Anne de Montmorency.
Les soldoyeurs furieux quittent la ville.

Philippe de Vigneulles simple artisan messin, chaussetier à Metz vers 1527, auteur de l'histoire de Metz.

21. Metz et les Gaulois avant la conquête de César.

Croquis à la plume 1869.

Hauteur 0,28, — Largeur 0,47.

Divodurum était l'Oppidium du peuple Gaulois des Médiomatrici (un oppidium était un endroit susceptible de défense où l'on se retirait au moment du danger.)

Etudes sur l'histoire de Metz, par A. Prost page 6.

22. **Les Romains devant Metz** *(divodurum)*
dessin à la plume lavé à l'encre de chine. 1864.
Hauteur 0,48, — Largeur 0,61
Metz fut subjuguée par les Romains l'an 57 avant Jésus-Christ.

23. **Construction des arches de Jouy par les Romains.**
croquis au fusain. 1847.
Hauteur 0,24, — Largeur 0,43.

24. **La 6e légion romaine composée de Médiomatriciens fait son entrée à Metz par la porte Scarpone en 365.**
croquis à la plume.
Hauteur 0,33, — Largeur 0,54.

Notes. Metz ville romaine. Vue prise de la redoute actuelle du pâté qui occupe la place de l'amphithéâtre qui n'était pas éloigné de la porte St-Thiébault d'aujourd'hui; plus loin et toujours à droite du spectateur, près de la Seille, sont les thermes. A gauche et à droite de la route qui conduit à la porte Scarpone, on voit des tombeaux; à gauche du spectateur, sur un plan reculé, le nymphée, petit monument dédié à la nymphe d'une source; au fond, la ville antique et ses remparts dominés par le palais et des temples.

25. **Construction de l'aqueduc de Jouy-aux-Arches par une légion romaine.**
dessin au fusain, 1847.
Hauteur 0,72, — Largeur 1,34.
Un proconsul vient inspecter les travaux.

Notes. Plusieurs médailles de Valentin et de Valens, trouvées non-seulement à proximité de l'aqueduc, mais jusque dans ses

fondations, ont fait supposer que cet immense travail, dont il reste de si belles ruines, a été fait entre les années 375 et 395. Chacun sait qu'il était destiné à amener à la ville de Metz les belles eaux des sources de Gorze.

26. St Clément, 1er évêque de Metz, près des ruines de l'amphithéâtre.

1864, dessin à la plume, lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,48, — Largeur 0,61.

C'est au milieu des débris de l'amphithéâtre que s'élevèrent les premiers temples chrétiens. Ce lieu aujourd'hui nommé le Sablon fut couvert d'églises, d'abbayes, de prieurés; c'était un groupe de basiliques qui fut détruit au siège de 1552.

27. Sac de Metz par Attila en 451.

Xbre 1842, croquis au fusain et au pastel.

Hauteur 0,18 — Largeur 0,37.

Vers le milieu du 3e siècle, les provinces situées sur la gauche du Rhin virent commencer pour elles une suite d'agressions et de ravages contre lesquels la puissance romaine ne put résister; les principales invasions sont: celles des Allemands au 3e et au 4e siècle ; celles des Vandales et des Huns au 5e.

28. Sac de Metz par Attila 451.

Mai 1847, dessin au fusain.

Hauteur 0,27, — Largeur 1.34.

Aspect de Metz, ville romaine, côté sud ouest, vue prise devant la porte scarponaise (serpenoise); des tombeaux de chaque côté de la Voie suivant l'usage des Romains ; plus loin l'amphitéâtre.

Attila étant sorti de la Pannonie à la tête d'une armée nombreuse ravagea tout ce qui se rencontra sur son passage et arriva à Metz la veille de Pâques le 8 avril 451. Il fit passer les habitants au

fil de l'épée et ordonna de mettre le feu aux quatre coins de la ville; les flammes n'épargnèrent que l'église St. Etienne.
(*Bénédictins* 1. *vol. page* 229.)

29. St Arnould quitte la cour de Dagobert roi d'Austrasie en 626.

1865, dessin à la plume lavé à l'encre de chine.

Intérieur du palais des rois d'Austrasie, ancien palais romain déjà modifié par quelques constructions en bois si chères aux races du nord.

30. Rétablissement de Louis le Débonnaire en 885.

1865, dessin à la plume lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,48, — Largeur 0,61,

Vue intérieure de la cathédrale de Metz, architecture romane primordiale ou style latin. De 747 à 765 Chrodegand évêque de Metz, fit avec le secours de Pépin le bref, roi des Francks, reconstruire le chœur et le maître autel de cette église. (Soc. d'arch. 1865 p. 149 Em. Michel.)

Pour ratifier et rendre plus solennel ce qui s'était fait à la diète de Thionville, le dimanche suivant toute la cour se trouva à Metz, la cérémonie se fit à la messe; Drogon, évêque diocésain, monta en chaire et lut l'acte du rétablissement de l'Empereur; cette lecture faite, 7 archevêques lui imposèrent les mains, récitèrent sur lui 7 oraisons que l'église a coutume de dire pour la réconciliation des pénitents, et prenant la couronne impériale que l'on avait posée sur l'autel, ils la lui mirent sur la tête; on finit par obliger l'évêque de Reims, déposé, de monter à la tribune et d'y lire à haute voix l'acte qui annulait celui de Compiègne.

Bénédictins tome 1 *page* 555.

31. Les Juifs massacrés à Metz,

par les premiers croisés, 1095.

1863, dessin à la plume lavé à la sépia

Hauteur 0,48, — Largeur 0,61.

(1re composition du tableau à l'huile No 5.)

32. St. Bernard à Metz, 1153.

1863, dessin à la plume lavé à la sépia.

Hauteur 0,40, — Largeur 0,57.

Etienne de Bar évêque de Metz alla trouver St. Bernard à Clairvaux pour l'engager à venir réconcilier les seigneurs du pays avec les habitants de Metz. Ce pieux et éloquent abbé s'interpose pour pacifier les esprits, il parvient à faire conclure la paix dans une île de la Moselle, sous les murs de Metz.

Bénédictins T. 8. page 276.

Cette île de la Moselle devait être le Saulcy ou la plaine Saint-Symphorien, à gauche au fond, la ville de Metz.

A. Migette.

33. Des Bourgeois de Metz

se réunissent pour lire des traductions de la bible, 1195.

1865, croquis à la plume lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,32 — Largeur 0,49.

34. Le Lépreux ; manière de les séparer du reste des hommes, 12e et 13e siècles.

1864, croquis à la plume lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,31 — Largeur 0,47.

Aux bordes près de Vallières et devant la borde, loge ou cabane destinée au pauvre malade qui le plus souvent n'avait pour toute ressource que la charité publique qui oublie parfois ceux qui sont éloignés.

35. L'Empereur Charles IV et les bouchers de Metz, 1356.

1865, dessin à la plume et lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,48 — Largeur 0,61.

La trahison des bouchers dévoilée par l'Empereur est désignée dans les Chroniques de Metz par Huguenin page 99. La scène dessinée se passe dans un appartement du palais de l'Evêque situé alors sur l'emplacement du grand marché couvert actuel, près la Cathédrale.

36. L'Empereur Charles IV assiste au champ à Seille à un magnifique banquet offert par la ville de Metz

1854, croquis à la plume.

Hauteur 0,33 — Largeur 0,54.

(1re idée du tableau N° 2.)

37. Les Messins surpris au champ à panne par les Lorrains, 1372.

1864, dessin à la plume lavé à la sépia.

Hauteur 0,48 — Largeur 0,61.

Le Champ à panne était le lieu où les Messins, seigneurs et bourgeois se rassemblaient pour la promenade, les bals et les divertissements; il occupait un terrain près duquel a été élevée la lunette de Montigny qui est peu éloignée de la ville. On voit à droite l'abbaye de St-Clément où des moines de l'ordre de St-Benoît vinrent s'établir au commencement du 7e siècle, près de l'oratoire ou St. Clément et ses premiers successeurs avaient choisi leur sépulture. Ce monastère fut détruit lors du siège de 1552. Au fond, au dernier plan du dessin, la porte St.-Thiébault et les remparts de la ville

38. Représentation du mystère de St. Clément

sur la place de Chambre et le grand escalier devant la Cathédrale

1850, dessin au fusain.

Hauteur 0,72 — Largeur 1.34.

Vue prise de la place de Chambre; on voit le théâtre construit pour quelques jours, avec plusieurs étages; plus loin la cathédrale ayant encore son chœur roman et la tour de Charlemagne, le chœur et les transepts actuels n'ayant été faits que de 1486 à 1519; à cette époque, Notre-Dame de la Ronde qui date du 13me siècle était peut être encore séparée de la nef de Pierre-Perrat; à droite l'église de St-Victor.

39. Les Messins détruisent leurs faubourgs

pour empêcher Charles VII roi de France et René d'Anjou leurs ennemis, de s'établir près de la ville; 1444.

1853, croquis à la plume.

Hauteur 0,28 — Largeur 0,51.

(1re idée du tableau N° 3.)

40. Le Boulanger Harelle sauve la ville de Metz

surprise et attaquée par le Duc de Lorraine; 9 Avril 1473.

1848, dessin au fusain.

Hauteur 0,72 — Largeur 1,34.

Le duc Nicolas envoie vers la ville de Metz deux chariots qui se présentèrent à la porte serpenoise, escortés de soldats déguisés en marchands de poissons; l'un de ces chariots portait une machine destinée àempêcher la porte de se fermer; les soldats tuèrent le portier et six cents Lorrains entrèrent dans la ville. Le boulanger Harelle qui était déjà à l'ouvrage à 4 heures du matin, gagne le *haut de* la porte, abat les herses qui tombèrent sur la machine *et s'y* enfonce au point que personne ne peut plus entrer ni sortir. *Les habitants* de Metz se lèvent en toute hâte et armés de bûches

et de haches, ils se mettent à la poursuite des Lorrains et les repoussent en tuant Bertholdt Krantz avec 38 gentilshommes. Le duc Nicolas qui s'était approché de la ville ne put amener ses soldats à passer par-dessous la herse.

40bis La porte Serpenoise et le Boulanger HARELLE

Dessin au fusain, 1846.

Hauteur 0,27 — Largeur 0,36.

41. Nicolas d'Anjou Duc de Lorraine,

fait une tentative inutile pour surprendre la ville de Metz. 1473.

1er croquis d'essai au fusain.

Hauteur 0,28 — Largeur 0,36.

42. Réjouissances publiques au Saulcy

(place actuelle de la comédie) pendant la terrible guerre de 1490 contre René II, duc de Lorraine.

1865, dessin à la plume lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,48 — Largeur 0,61.

La scène se passe sur la place de la Comédie actuelle, nommée Saulcy au 15me siècle ; à cette époque on n'y voyait aucune construction importante. Au fond, sur le quai Ste Marie se voient les ruines d'une vaste construction romaine, dont Chatillon nous a laissé une vue gravée que j'ai reproduite dans mon dessin ; ces ruines utilisées existaient en 1647. Le cortège de la Dame du Seigneur Baudoche, Bonne de la Marck, traverse le Saulcy. Des jeux de tous côtés; à droite un moulin à vent construit au Saulcy en 1472 par Henry de Raconvaulx avec des pierres du mont St. Quentin; ce moulin est-il à la place qu'il occupait?

A. Migette.

43. On conduit au supplice le soldoyeur Broche, 1498.

1865, dessin à la plume lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,38 — Largeur 0,61

Ce soldoyeur fut décapité, après avoir servi la cité environ 24 ans, pour avoir tué sans raison avec une grande dague un gentilhomme d'Allemagne, logé au même hôtel que lui. Le funèbre cortège se trouve près du Moyen pont des Morts; à droite on voit l'église de l'ancien prieuré des Chevaliers de St. Jean de Rhodes occupée probablement alors par les chevaliers de Malte.

44. Triomphe de Maître Jehan

le tailleur d'imaiges qui demeurait à la Pierre hardie, 1510.

1864, dessin à la plume lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,48 — Largeur 0,61.

Nota. Le cortège passe devant la porte Serpenoise ou Champenoize, ornée de bas reliefs faits par maitre Jehan le sculpteur, et se dirige vers l'intérieur de la ville.

45. Le Chevalier Frantz de Sickingen;

son héraut se présente à la porte des Allemands, 1518.

Croquis à la plume et au lavis.

Hauteur 0,30 — Largeur 0,47.

46. Charles-Quint à Metz.

Les magistrats et Seigneurs de la cité sortent du palais pour se rendre chez l'Empereur. 1540.

1865, dessin à la plume lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,48 — Largeur 0,61.

Nota. En tête du cortège qui descend l'escalier de la cour du Palais se voit le Maître-échevin, puis les Treize. Ce groupe de magistrats est suivi de 3 Maires ou Mayours qui aidaient les Treize dans leurs

fonctions; puis viennent les 12 ou 13 Wardours chargés de surveiller l'ensemble du gouvernement; en temps de guerre ils avaient avec les Treize la garde des portes de la cité. Au pied de l'escalier à droite sont les comtes Jurés, mandataires des paroisses au nombre de 25; à gauche et en avant les sergents des Treize, les soldoyeurs, gentilshommes ou aventuriers aux gages de la cité, les couleuvriniers et quelques seigneurs et bourgeois.

47. Le Duc de Guise fortifie la ville

pour résister à l'attaque de Charles-Quint. 1552.

Croquis à la plume lavé à la sépia.

Hauteur 0,37 — Largeur 0,49

48. Entrée de Henry II à Metz. 1552.

1862, croquis à la sépia.

Hauteur 0,33 — Largeur 0,53

(1re composition du tableau N° 4.)

49. Les Sorciers sur le mont St. Quentin,

14e, 15e et 16e siècles.

Dessin aux crayons noir, blanc, bleu et rouge.

Hauteur 0,48 — Largeur 0,74.

La scène se passe sur le mont St. Quentin, à gauche sur le sommet on voit l'ermitage et la chapelle et un peu plus à droite le gibet de la justice de Scy.

50. Ambroise Paré par ordre du duc de GUISE

visite les prisonniers blessés et abandonnés par Charles-Quint dans les bâtiments de l'abbaye de St-Arnould. 1552.

1863, dessin à la plume lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,48 — Largeur 0,61.

Vue des ruines de l'abbaye de St. Arnould près de Metz. Le récit d'Ambroise Paré ne prouve-t-il pas que l'abbaye avait été abandonnée mais non complètement détruite avant le siège. A. M.

51. Ambroise Paré à Metz pendant le siège de Charles-Quint, 1552.

Il est reçu sur la brèche du rempart de la porte Serpenoise par le Duc de Guise accompagné de Princes et de Seigneurs.

Janv. 1850, dessin au fusain.

Hauteur 0,72 — Largeur 1,34.

Nota. — La scène se passe sur le rempart, entre la porte Serpenoise et la tour d'Enfer ; à gauche le clocher de Ste Glossinde, abbaye de femmes fondée en 604, il ne reste qu'une partie des bâtiments, l'autre partie a servi à établir des fortifications.

52. M. de Vieilleville gouverneur de Metz

fait relâcher les femmes, filles et religieuses détenues par les officiers français, 1553.

1862, dessin à la plume lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,39 — Largeur 0,53.

53. Conjuration des frères Baudes ou Cordeliers; leur punition, 1554.

1863, dessin à la plume lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,48 — Largeur 0,61.

La scène que j'ai réprésentée se passe au Saulcy, places actuelles de la Comédie et de la Préfecture ; suivant une autre version le supplice aurait eu lieu au jardin Fabert, à quelques pas de là, à gauche, on voit le moyen-pont et l'abbaye de St. Marcel, puis l'hôtel princier du passetemps appartenant aux Baudoche, illustre famille patricienne de Metz. Leur hôtel, dont il ne reste plus qu'un petit pavillon dans la maison de Ste Constance, a été reproduit dans ma composition d'après une ancienne gravure de Châtillon, qui a pu voir encore, à peu près l'ensemble de ses vastes constructions, à droite du dessin se trouve l'église et l'abbaye de St. Vincent.

A MIGETTE.

54. Révocation de l'Edit de Nantes;

Metz en 1685.

1863, dessin à la plume lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,48 — Largeur 0,61.

On démolit le temple placé alors dans le retranchement de Guise appelé au moyen âge le Grant Meiss, occupé aujourd'hui par l'arsenal. On voit dans le fond sur le second plan le monastère des Grands-Carmes et son église dont il reste une petite partie dans le jardin de l'école régimentaire d'artillerie au bout de la rue Marchant.

55. Les Tonneliers de Metz et leur maître.

1862, dessin à la plume lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,31 — Largeur 0,48.

La scène ne se passait pas sur la place devant l'hôtel de ville, comme j'ai eu le tort de la représenter faute de documents suffisants lorsque j'ai composé le dessin, mais dans une des salles de l'hôtel.

A. Migette.

56. Les Tonneliers de Metz au carrefour du plat d'étain et de Fournirue.

1862, dessin à la plume lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,31 — Largeur 0,48.

Le 3e jour de la fête des tonneliers, leur cortége, promenant le Muid dans divers quartiers, s'arrêtait au carrefour du plat d'étain, de taison et de fournirue. Les servantes des maisons qui forment ces 4 angles, étaient obligées de balayer soigneusement le pavé et de se ranger aux 4 coins, le balai sur l'épaule. Le maître des tonneliers les remerciait en disant : Pucelles, vous avez fait votre devoir.

Bénédictins T. 2 p. 516.

57. Les Messins devant la tour de Gondrecourt 1367.

1863, croquis à la plume lavé à la sépia.

Hauteur 0,36 — Largeur 0,49.

Les Messins investissent Colard des Armoises dans la tour de Gondrecourt, ne pouvant prendre la tour d'assaut ils la minent; elle était près de sauter lorsque Colard se rend à discrétion Il est décapité et 13 de ses compagnons sont pendus.

Abrégé de l'histoire de Metz par Viville p. 109.

TROISIÈME PARTIE.

Anciens Édifices religieux

de METZ.

*** 58. Vue intérieure de la Cathédrale de Metz.**

1833, nef, chœur et abside.

Dessin à la mine de plomb

Hauteur 0,38 — Largeur 0,45.

*** 59. Vue intérieure de la Cathédrale de Metz.**

1833, nef prise du transept ou croisillon du côté droit (Est).

Dessin à la mine de plomb

Hauteur 0,30 — Largeur 0,46.

Voir l'histoire de la Cathédrale par Bégin 2. vol.

*** 60. Vue intérieure de la Cathédrale de Metz.**

1833, transept ou croisillon du côté gauche (Nord) et partie du chœur et de l'abside.

Hauteur 0,30 — Largeur 0,46.

*** 61. Vue intérieure de la Cathédrale de Metz.**

1833, transept ou croisillon de droite (Est) vitraux de Valentin Bousch et vue des petites orgues placées à la hauteur du trifolium de la nef; ce petit monument en bois sculpté, du 16e siècle, est remarquable, par sa belle composition; c'est un des rares spécimens qui nous reste de cette époque.

* 62. Vue intérieure de la Cathédrale de Metz.

1833, deux portes du 16e siècle du pourtour à droite du chœur.

Hauteur 0,35 — Largeur 0,31.

* 63. Chevet de St. Vincent (sud-ouest.)

1863, dessin à la mine de plomb par M. Cordier, élève de l'école municipale et retouché en 1872 par A. M.

Hauteur 0,47 — Largeur 0,61.

Vue prise de l'atelier du théâtre de Metz; outre St. Vincent on voit la chapelle du Lycée, le jardin de l'aumônier et une petite partie du bâtiment du petit Lycée construit en 1845.

* 64. St. Vincent et une partie de l'abbaye des Bénédictins; (côté du nord-ouest)

Hauteur 0,48 — Largeur 0,60.

Dessin de M. Crucis d'Étain, élève du Lycée de Metz en 1864-65.

Ce cloître dont on ne voit qu'une partie a été construit pendant le 18me siècle, pour remplacer celui du 13e et peut-être même du 10e siècle, date du 1er établissement de l'abbaye de St. Vincent.

65. Église St. Vincent, (côté sud-ouest.)

vue prise du petit Lycée

Dessin au crayon, Mars 1856.

Hauteur 0,45 — Largeur 1,12.

L'église St,-Vincent, jadis abbatiale, aujourd'hui paroissiale a été commencée en 1248 par Warin, 19e abbé de St. Vincent et consacrée en 1376 par Thierry de Boppart, évêque de Metz.

66. L'oratoire des Templiers à la citadelle.

Dessin à la mine de plomb, 20 août 1849.

Hauteur 0,39 — Largeur 0,55.

Ce monument de la fin du 12e siècle devient en 1562 un magasin à poudre; en 1859 il fut menacé de destruction pour les nouvelles constructions du magasin d'artie, mais il est sauvé par les démarches de la société d'archéologie.

Notice sur l'oratoire avec planche; mémoire de l'académie 1834-1835. M. de Saulcy.

*** 67. Façade de l'Église de la primitive abbaye de St. Pierre à la citadelle.**

Dessin de M. Cordier élève de l'école municipale de dessin de Metz retouché par Aug. Migette, 1863.

Hauteur 0,31 — Largeur 0,47.

Voir notice sur les anciennes abbayes de St. Pierre et de Ste-Marie de Metz avec plan par M. de Bouteiller, 1863.

68. Vue de la primitive abbaye de St. Pierre à la citadelle; anciennes constructions qui restent en 1872, dans les bâtiments du génie.

Dessin à la mine de plomb, de M. Cordier, élève de l'école municipale de la ville de Metz, retouché par A. M.

Hauteur 0,60 — Largeur 0,47.

*** 69. Primitive abbaye de St. Pierre à la citadelle; anciennes constructions qui subsistent dans les bâtiments du génie.**

Dessin de M. F. Cordier élève de l'école municipale de dessin.

Hauteur 0,61 — Largeur 0,48.

Voir mémoire de l'Académie 1863, page 121. de Bouteiller.

Mémoires de la Soc. d'Arch. 1879, page 171. Abbé Ledain.

70. Porte avec trophées militaires

du 16e ou du commencement du 17e siècle,

placée devant l'église de l'abbaye de Ste-Marie lors de sa transformation en arsenal à l'époque de la création de la citadelle.

Dessin à la mine de plomb par M. Frid élève de l'école municipale de dessin de la ville de Metz.

Hauteur 0,40 — Largeur 0,30.

* 71. Petit portail roman de l'Église

de l'abbaye de Ste Marie à la citadelle, vu du rempart (côté sud-ouest.)

Dessin commencé par M. F. Cordier et fini en 1872 par A. M.

Hauteur 0,31 — Largeur 0,47.

72. Bâtiment contenant la salle peinte

de la primitive abbaye de Ste Marie à la citadelle, improprement appelé le refectoire des Templiers.

dessin aux 2 crayons sur papier gris bleu.

Hauteur 0,38 — Largeur 0,49.

M. Violet-le-duc dans son diction. d'Arch. 7e vol. page 95 en reproduit quelques parties et assigne à ces peintures la 1re moitié du 13e siècle pour date.

La Gazette des beaux arts du 1er Décbre 1871 page 514 donne la gravure des peintures d'une poutre de cette salle.

73. Église des Magdelaines.

(15e siècle)

Cette église s'élevait dans la cour de la gendarmerie, rue d'Asfeld.

Dessin à la mine de plomb par M. Cordier, (1863,) élève de l'école municipale de dessin de Metz.

Hauteur 0.47 — Largeur 0,60.

Les Magdelaines existaient déjà à Metz l'an 1304; l'église qui servait de magasin et d'écurie aux chevaux de la gendarmerie depuis 1805 a été démolie en 1865.

* **74. Cloître du couvent des Magdelaines.**

Dessin à la mine de plomb par M. Cordier, 1863, retouché par A. M.

Hauteur 0,47 — Largeur 0,61.

75. Ruines de l'Église du couvent des Célestins

fondée en 1370, démolie en 1861.

Dessin à la mine de plomb, 1861.

Hauteur 0,30 — Largeur 0,44.

Bertrand le Hungre fut le fondateur du couvent des Célestins en 1370.

Voir : Austrasie, revue de Metz et de Lorraine, 6e vol. page 204.

Bulletin de la soc. d'archéologie 1861, p. 267.

Notice sur le couvent des Célestins de Metz par M. de Bouteiller, 1862, avec 6 plans et une planche de détails d'architecture.

* **76. Intérieur de l'Église St. Etienne le dépaumé rue Gaudré.**

Dessin à la mine de plomb, 1872

Hauteur 0,36 — Largeur 0,50.

Bulletin de la soc. d'arch. du 15 févr. 1872. M. Prost.

* **77. Face extérieure et latérale de l'Eglise St. Etienne le dépaumé** (sud-est).

Dessin à la mine de plomb, 1872.

Hauteur 0,36 — Largeur 0,50.

78. **Ancienne synagogue de Metz,**

rue de l'Arsenal, démolie en 1847.

1er dessin de la cour séparant les deux anciennes synagogues.

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0,35 — Largeur 0,46,

Vers le milieu du dessin, au N. 2, étaient installés autrefois les ateliers d'imprimerie de Joseph Antoine; N. 3 salle Syndicale (salle d'asile en 1847); N. 5 croisées de la petite synagogue ou Schoul. Ces bâtiments qui ont disparu provenaient d'anciennes constructions des Grands Carmes restaurées et livrées au culte Israëlite en 1619.

79. **Ancienne synagogue de Metz,**

rue de l'Arsenal, démolie en 1847.

2e dessin de la cour séparant les deux anciennes synagogues.

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0,35 — Largeur 0,46.

Le N. 1 indique l'entrée de la seconde synagogue ou Schoul. N. 2 emplacement de l'ancienne imprimerie de Joseph Antoine; près de là la salle syndicale et la salle d'asile. A droite du dessin, petite rotonde extérieure ou abside de la grande synagogue. A, porte de la circoncision et des anciens bains de purification. N. 3 logement de l'ancien Rabbin.

80. **Vue intérieure de l'ancienne synagogue de Metz,**

rue de l'Arsenal, démolie en 1847.

Dessin à la mine de plomb, 1847.

Hauteur 0,35 — Largeur 0,49.

81. **École Rabinique de Metz,**
rue de l'Arsenal, démolie en 1853.
façade vue de la cour, côté sud-ouest.
Dessin à la mine de plomb.
Hauteur 0,38 — Largeur 0,49.

82. **Vue intérieure de l'école Rabinique de Metz**
rue de l'Arsenal, démolie en 1853.
Dessin à la mine de plomb.
Hauteur 0,38 — Largeur 0,48.

83. **Cathédrale de Metz.**

Trois vues photographiées de l'ancien portail d'angle, démasqué en 1868. C'est à l'extrême obligeance de M. Malardot, artiste de talent et photographe distingué que je dois ces belles photographies.

* **84.** **Église St. Livier,**
ancienne paroisse située entre la rue St Médard et la place Croix-outre-Moselle.
vue d'un collatéral et d'une partie de la nef exposés au nord
Dessin à l'aquarelle, 1878.
Hauteur 0,45 — Largeur 0,60.

Cette ancienne église paroissiale de Metz était d'abord sous l'invocation de St Polyeucte; elle fut dédiée après à St. Livier; cet édifice a été remanié ou refait dans la 1re moitié du 16e siècle.

* **85.** **Église St. Livier, 2e dessin.**

Vue de la façade de l'Église exposée au Nord-Ouest.

Dessin lavé à l'encre de chine, 1873.

Hauteur 0,45 — Largeur 0,60.

* **86.** **Église St. Livier, 3e dessin.**

Dessin lavé à l'encre de chine.

Hauteur 0,59 — Largeur 0.44.

Vue d'une porte latérale et du collatéral sud-ouest.

* **87.** **Église S . Livier, 4e dessin.**

Porte de la principale façade.

Dessin lavé à plusieurs teintes, 1874.

Hauteur 0,31 — Largeur 0,48.

* **88** **Église de Clairvaux,**

Ruines qui existaient encore le 19 Juillet 1873 dans la rue Chaplerue, à côté d'un ancien magasin crénelé appartenant à la ville.

Dessin crayonné et lavé à l'encre de chine et à la sépia.

Hauteur 0,50 — Largeur 0,32.

St.-Bernard étant à Metz en 1133 substitua à des moines, dont la conduite l'avait scandalisé, des religieuses de son ordre, dont le chapitre prit le nom de Petit-Clairvaux. Dans la suite ces religieuses ne furent guère plus sages que leurs prédécesseurs ; en 1755 le roi prononça la suppression de l'abbaye et en donna les biens à l'hôpital de St. Nicolas.

Histoire de Metz par les Bénédictins 2e vol. p. 278.

QUATRIÈME PARTIE

Ancienne Architecture Civile

de METZ.

*** 89. Hôtel St. Livier.**

rue des Trinitaires N°. 1bis.

Dessin à la mine de plomb par Cordier, retouché par A. Mig. 1865.

Hauteur 0,48 — Largeur 0,30.

Voir Bibliothèque de Metz (D. 1855,) l'architecture civile et domestique au moyen âge et à la renaissance par Aymar Verdois et F. Caltois 2e Vol. voir aussi rudiment d'Archéologie par A. de Caumont, Arch. civile et Militaire 3e édition page 102

90. Tourelle hexagonale en encorbellement à baies ogivales,

reste de l'hôtel du passetemps, ancienne résidence des Baudoche.

Vue prise de l'hôtel des spectacles, au bord de la Moselle.

Dessin à la mine de plomb, 1843.

Hauteur 0,39 — Largeur 0,56.

91. Ancienne Maison formant angle sur les rues Taison et Fournirue avec petite croisée sur l'angle.

Dessin à la mine de plomb par Frutieaux ancien élève de l'Ecole Municipale et retouché par A. Mig. 1869.

Hauteur 0,55 — Largeur 0,45.

En 1478 Villaume Collat le marchand changeur de la ville, était un orfèvre, car il demeurait en son hostel séant en Fornelrue, et sur le tour de la rue Staison, c'est-à-dire au coin des rues Fournirue et Taison; c'était le quartier des orfèvres.

La fenêtre qui se trouve à l'angle paraît être du siècle de François 1er.

Notice sur l'ancienne orfévrerie Messine par E. Michel.

* 92. Ancienne maison du 14e siècle,

vis à vis l'église St Martin No. 13.

Dessin à la mine de plomb par F. Cordier Elève de l'Ecole Municipale et retouché par A. Mig. 1863.

Hauteur 0,48 — Largeur 0,31.

Cette maison a servi d'habitation à l'abbé de St. Symphorien, quand ce monastère occupait la place de la prison actuelle dite la Madeleine.

Hôtel des Roucel (Austrasie 8e V. p. 62.)

* 93 Deux anciennes maisons, place Ste Croix Nos 8 et 10.

Dessin à la mine de plomb par F. Cordier, élève de l'Ec. Municipale et retouché par A. M.

Hauteur 0,32 — Largeur 0,17.

Ces deux maisons, qui n'en faisaient peut-être qu'une autrefois et dont on avait fait tomber le crépis pour les réparer, laissèrent voir pendant quelques jours des vestiges de leurs anciennes fenêtres ogivales et continues, groupées par trois ; disposition qui se trouve partout dans les maisons de Metz des 13e 14e et 15e siècles. la partie supérieure de ces maisons n'a pas encore été modifiée, c'est l'ancien fenêtrage que nous voyons toujours (1872).

* 94. Maison de la fin du 16e siècle,

place St Jacques No.20.

Dessin à la mine de plomb par F. Cordier retouché par A. M. 1863.

Hauteur 0,48 — Largeur 0,30.

Ce qui caractérise cette jolie petite maison, ce sont des gargouilles représentant des pièces de canon et une ornementation pleine de goût disposée sur un ensemble parfaitement proportionné.

A côté de ce petit monument se trouvent d'autres maisons dont les clefs des croisées représentent différentes têtes; ces constructions ont été faites probablement vers le milieu du 18e siècle en 1754, peut-être quand le sculpteur Pierre Lamiral, sous la direction de l'architecte Oger fit de semblables travaux aux deux pavillons de droite et de gauche du théâtre de la ville.

* 95. Ancienne maison place Ste Croix No. 1;

restes de l'ancien hôtel de la Bullette.

Dessin à la mine de plomb par F. Cordier retouché par Aug. Migette 1872.

Hauteur 0,48 — Largeur 0,30.

La partie la plus élevée de cette maison a été conservée ainsi que quelques restes de l'ancien hôtel, deux échauguettes en encorbellement, des créneaux et quelques fenêtres.

96. Ancienne cour de la rue Tête d'Or No. 34.

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0,30 — Largeur 0,43.

Cette vaste cour où l'on voyait encore en 1840 quelques parties d'architecture des 14e et 15e siècles qui annonçaient des bâtiments d'une certaine importance, a été complètement remaniée depuis cette époque. Etait-ce l'auberge de la tête d'or qui pendant le moyen âge était l'une des plus en vogue ?

Au N. 14 de la même rue on voyait aussi avant 1835 une autre grande auberge, le grand St. Christophe qui avait conservé le caractère des grandes maisons de Metz du 13e au 15e siècle.

97. Ancienne maison démolie en 1860 (?) remplacée par la maison de M. Bour

rue Chaplerue Nos 20-22 et impasse Chaplerue.

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0,37 — Largeur 0,48.

Austrasie, revue de Metz et de Lorraine, 7e vol. page 4.

Cette maison de différentes époques appartenait, dit-on, vers 1665, aux Jésuites lorsqu'ils firent construire l'Église de Notre-Dame, aujourd'hui paroisse, sur l'emplacement d'un temple protestant.

* 98 Dernier spécimen d'un hôtel à arcades du forum messin dit champ à Seille, r. Coislin 8.

Dessin à la mine de plomb, 1870.

Hauteur 0,33 — Largeur 0,52.

Cette maison est occupée aujourd'hui (1870) par un cocher et un peintre verrier. La main courante, les balustres de l'escalier qui conduit au 1er étage, sont en marbre et d'une époque beaucoup plus récente que l'ancienne façade, elle annonce que pendant le siècle dernier cette demeure étoit encore celle d'un homme fortuné.

99. Maison bourgeoise et boutique,

rue du pont à Seille N°. 2. 15e et 16e siècles.

Dessin à la mine de plomb, 1849.

Hauteur 0,38 — Largeur 0,48.

Ces modestes boutiques, ces fenêtres ogivales réunies et si purement dessinées, annoncent un art relativement aussi élevé que celui des grands monuments de cette époque. Ce qui caractérise à Metz toutes les boutiques anciennes c'est l'emploi de l'arc déprimé

qui accuse le 15e et le 16e siècle; les fenêtres qui les entourent disent la date de leur construction, car je crois que cette forme de boutique a été employée dans notre ville quand depuis longtemps l'art ogival avait cessé d'être cultivé.

La petite maison dont nous donnons le dessin touchait à la Chapelotte, ancienne petite chapelle du 14e siècle dont on voit encore quelques contreforts.

100. Cour de l'hôtel de la Petite Croix d'Or, démolie en 1869, rue Serpenoise No. 9

Dessin à la mine de plomb par M. Frutieaux, 1869, Elève de l'Ecole municipale de la ville, achevé par A. M.

Hauteur 0,60 — Largeur 0,46.

Cette cour de la petite croix d'or, dans laquelle on voyait quelques parties d'architectures de la renaissance, faisait-elle partie de l'ancien hôtel des Cuerdeffer? qui suivant le plan de Metz qu'on trouve dans le journal de Jehan Aubrion, n'en était pas éloigné.

101. Hôtel ou maison privée du 16e siècle. (renaissance)

La façade de cette maison se trouve dans la cour de la maison de Fournirue portant le No. 33.

Dessin de M. Albert Watrin, élève de l'école municip.

Hauteur 0.46 — Largeur 0,33.

102 Maison du 15e ou du 16e siècle, rue Mazelle No.7, démolie en 1833.

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0,35 — Largeur 0,32.

C'était une de ces charmantes maisons destinées à une seule famille; on avait surtout en conservant le caractère des constructions locales, laissé voir quelque chose du goût individuel du propriétaire qui aimait les arts délicats à une époque où l'existence

était moins nomade, où plusieurs générations vivaient et mourraient dans la même maison, où chacune laissait des traces de son passage et de son goût, il devait exister des idées bien différentes de celles qui nous font agir aujourd'hui.

Alors Metz avait une école d'art pour les bâtiments privés dont il reste encore assez de vestiges pour en apprécier le mérite; cette école avait un caractère local qui n'était pas celui des provinces voisines. Aujourd'hui cette originalité nous manque complètement, aussi malgré notre développement intellectuel et une civilisation plus avancée, notre architecture religieuse, civile et militaire ne vit-elle que d'emprunts. Comment étudiaient alors tous ces ouvriers éminents? sur les chantiers et dans les ateliers à côté des maîtres qui travaillaient en enseignant.

103. Porte du 16me siècle,

qui se trouvait au 1er étage dans un petit escalier tournant au fond de la cour de l'hôtel de la petite Croix d'Or, démolie en 1869, rue Serpenoise N° 9.

Dessin à la mine de plomb par Frutieaux, retouché par A. M.

Hauteur 0,52 — Largeur 0,33.

* 104. Maison bourgeoise avec un escalier extérieur donnant sur une cour,

place de l'abreuvoir N° 32.

Dessin à la mine de plomb, 1870.

Hauteur 0,56 — Largeur 0;41.

Cette façade de maison qui semble être une construction de la fin du 16e siècle ou du commencement du 17e a une originalité qui arrête le regard du passant; cela n'est pas beau suivant notre goût d'aujourd'hui et cependant tous ceux qui l'ont vue en ont conservé un souvenir que ne laissent pas nos bâtisses actuelles ; ne

devons-nous pas reconnaître que ces escaliers extérieurs étaient commodes en ce qu'ils ne gènaient en rien les dispositions intérieures.

105. Maisons du 17e ou du 18e siècle,

placées à l'extrémité nord du Sas, près du pont de la Préfecture. au fond et plus loin que les maisons, on voit la Cathédrale avec l'ancienne tour en bois démolie.

Dessin à la mine de plomb, 1835.

Hauteur 0,44. — Largeur 0,30.

Ces maisons avec les galeries ouvertes, ces balcons faits sans art, ces consoles sans formes, ces supports, ces piliers, ces colonnes à peines dégrossies, n'ont aucun rapport avec un art quelconque, mais leur situation au bord de l'eau, le laisser aller de leur arrangement leur donne une tournure pittoresque et sans prétention qui arrête les regards; ce coin a été souvent dessiné par les étrangers.

106. Ancienne auberge de la Croix Blanche,

rue St Marcel No 3; Architecture du 17e siècle.

Dessin à la mine de plomb, 1843.

Hauteur 0,39 — Largeur 0,57.

En 1670 est mort dans cette auberge, dans la paroisse St. Marcel, le propriétaire Jacques Loscure.

Bulletin de la Soc. d'arch. 1870 *p.* 44.

* 107. Cour d'une maison de la rue Mazelle No. 8.

Dessin à la mine de plomb, 1872.

Hauteur 0,48 — Largeur 0,30.

Ces paliers extérieurs, soutenus par des consoles qui rendent facile le passage d'un corps de logis dans un autre, ne sont pas d'un aspect désagréable et sont bien préférables aux arrangements d'aujourd'hui.

*** 108. Puits placé dans la 2e cour d'une réunion de maisons qui ont leur sortie sur la place St. Jacques au No. 20.**

Dessin à la mine de plomb, 1872.

Hauteur 0,48 — Largeur 0,30.

Ce puits monumental couronné par un petit dôme surmonté d'un lion qui soutient un blason indéchiffrable semble être à peu près le dernier vestige d'une maison d'une certaine importance qui ne laisse plus que quelques parties perdues dans des constructions sans caractère.

*** 109. Puits d'une ancienne cour rue Jurue No 1.**

Dessin à la mine de plomb, 1872.

Hauteur 0,48 — Largeur 0,30.

Ce puits qui paraît être du 17e siècle se trouve dans un milieu de constructions de différentes époques qui toutes sont curieuses et qui font de ce pâté de maisons le coin le plus pittoresque de la ville; on y remarque l'ancienne demeure de Rabelais, la chapelle de St-Genest qui sert maintenant d'atelier à un peintre en bâtiment, une ancienne synagogue, puis des cours, des intérieurs tous dignes de servir de modèle à un dessinateur et de laisser un souvenir quand ils auront disparu.

*** 110. Hôtel de Gargan, rue Nexirue No. 9.**

Gravure à l'eau-forte par Ad. Bellevoye

Hauteur 0,095 — Largeur 0,156.

111. Cour de la maison rue de l'Abreuvoir No. 44.

Dessin à la mine de plomb, 1875, par H. Alvarez élève de l'école de dessin de la ville de Metz.

Hauteur 0,58 — Largeur 0,45.

CINQUIÈME PARTIE

Architecture Militaire du moyen âge

à METZ;

Dessins.

112. **Porte des Allemands; (côté sud-ouest.)**

1445-1503-1526-1527.

Vue prise des fossés, aux bords de la Seille.

Dessin à la mine de plomb

Hauteur 0,40 — Largeur 0,56.

Publié par Fietta, lithographié à Paris.

113. **Porte des Allemands; (côté nord-est.)**

Vue prise des fossés.

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0,37 — Largeur 0,56.

En 1225 on construisit au fond de la rue ou du faubourg des allemands une porte fortifiée — Praillon parle de la porte des allemands existant en 1324. Le 8 février 1444 les arches du pont de la porte des allemands s'écroulèrent; ce pont fut rétabli en 1445 4e vol. page 1. 6e vol. page 58. (à droite du dessin la tour de Philippe Dex, qui a fait sculpter sur la base de cette tour d'étranges spécimens des mœurs du temps.) Mémoires de l'académie 1855-56.

Moselle illustrée 1854. Lorette éditeur.

114. Porte des Allemands; (côté sud-ouest.)

Vue prise de l'une des tours sur le rempart de la rue des Allemands.

Dessin à la mine de plomb exécuté en 1863 par F. Cordier.

Hauteur 0, 46 — Largeur 0,61.

115. Porte des Allemands; (côté sud-ouest.)

Vue prise du rempart à droite en entrant en ville.

Dessin à la mine de plomb par M. Frutieaux 1859.

Hauteur 0,45 — Largeur 0,58.

Ce dessin a été exécuté avant la restauration de cette porte faite en 1860 par le génie militaire, dirigé à cette époque par le colonel Fournier, membre de la Société d'Archéologie.

*** 116. Porte Ste Barbe.**

La 1re construction de cette porte remonte au 13e siècle.

Dessin à la mine de plomb 1863 par F. Cordier, terminé par A. Migette.

Hauteur 0,31 Largeur 0,58.

117. Porte ou poterne de la tour d'Enfer

à l'extrémité ouest de la citadelle ; cette porte avait sans doute été construite en même temps que la citadelle 1556-1563.

Dessin à la mine de plomb, par M. Gallyot, professeur à l'école régimentaire du génie.

Hauteur 0,20 Largeur 0,25.

C'est par cette porte que Henry IV entre dans Metz en 1603; elle fut supprimée en 1660 et on ouvrit celle qui subsiste sous le nom de porte de la citadelle.

118. Porte Thionville, construite en 1840 et démolie en 1867-68. (côté nord-ouest)

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0,38 — Largeur 1,05.

En 1738 l'ancien château de la porte du Pontiffroy, que la ville avait réparé et ajusté a été démoli.

*** 119. Remparts de Metz au moyen âge.**

Vue générale de la porte des Allemands à Chambière.

Vue prise du fort Belle-Croix.

Dessin en ovale par F. Cordier.

Voir bulletin Soc. d'Arch. page 99, 1866.

120. Remparts de Metz, au moyen âge; tour auprès de celle des Vignerons. (Côté nord-ouest de la ville)

Dessin à la mine de plomb 1843

Hauteur 0,40 — Largeur 0,56.

Au fond du dessin le moyen pont et sa vieille tour de défense garnie de machicoulis et couronnée de créneaux.

121. Remparts de Metz au moyen âge. (côté nord-ouest.)

Vue prise de l'Esplanade, de la tour des Vignerons.

Dessin au crayon noir, 1869.

Hauteur 0,30 — Largeur 0,58.

A gauche du dessin d'anciens remparts défendus par les tours carrées des charpentiers et des bouchiers; à droite la Moselle, le pré S^{t} Symphorien et la basse Montigny: au dernier plan le mont S^{t} Blaise couronné autrefois par un château fort dont il reste fort peu de chose.

122. Remparts de Metz au moyen âge, au nord-est de la ville, entre la porte des Allemands et la porte Ste Barbe, la tour des Esprits ou des barbiers et chandelliez de cire.

Dessin à la mine de plomb par F. Cordier, 1862.

Hauteur 0,40 -- Largeur 0,60.

Bulletin de la Soc. d'Arch. page 99, 1866.

123. Vue d'une partie du rempart et de la rue Belle-Isle, côté de la porte de France.

Démolition des remparts de 1737 pour en élever de nouveaux plus près de la Moselle.

Dessin au crayon bleu 1867.

Hauteur 0,32 — Largeur 0,49.

Vue prise en 1867 du bastion St. Vincent; c'est sur ce bastion que l'on a bâti la manufacturedes tabacs vis-à-vis l'église St. Vincent.

*** 124. Vue de l'ancienne porte d'Anglemur, supprimée vers le 11 Novembre 1560.**

Dessin à la mine de plomb

Fait en 1878 d'après un croquis fait en 1866.

Hauteur 0,38 — Largeur 0,49.

Dans le courant de Mars 1866, entre les deux tours dites des vignerons reproduites dans le dessin, le génie militaire ayant à fouiller au bord du chemin de halage, sur l'emplacement d'une ancienne fausse *braye* démolie depuis quelques années, a remis au jour une vieille construction qu'on suppose être les ruines de l'ancienne *porte* d'Anglemur.

Bulletin de la Soc. d'Arch. 1866 page 35.

Metz ancien par M. d'Hanoncelles T. 1er. p. 51.

125. **Porte du pont des Morts et baraques du lavoir entre le pont de Thionville et le pont des Morts.**

Dessin aux crayons bleu et bistre, 1867.

Hauteur 0.36 — Largeur 0,55.

126. **Porte de France et partie du pont des Morts; baraques du lavoir; anciens et nouveaux remparts en construction; arbres abattus sur les anciens remparts.**

Dessin aux crayons bleu et bistre, 1867.

Hauteur 0,41 — Largeur 0,55.

* **127.** **Vue prise devant le fort près de la porte de la citadelle; St Vincent au dernier plan.**

Dessin au crayon noir, 1850.

Hauteur 0,47 — Largeur 0,60.

SIXIÈME PARTIE.

Vues Générales de la Ville de Metz.

128. Vue du pont St Georges (pont ventôse en 1792) et du chevet de la Cathédrale; (côté nord-est).

Cette vue est prise au bord de la Moselle derrière la rue Chambière.

Dessin à la mine de plomb 1833.

Hauteur 0,29 — Largeur 0,46.

Le pont St. Georges est le plus ancien pont de Metz (1282); il a été souvent réparé et il était encore en 1755 couvert de maisons du côté de la ville.

Mémoires de l'Académie page 240, 1864. (M. Raillard ingén.)

Des atours du 14e siècle rapportent l'existence d'une porte de la ville en deçà du pont St. Georges; autrefois, le jour de la St. Georges, le 23 Avril, une procession passait sur le pont, s'y arrêtait et le Coûtre de la cathédrale bénissait la Moselle redevenue naviguable. *Austrasie 6e. vol. page 8.*

129. Vue du pont St Georges et bâteaux allant sur la Moselle.

Dessin à la mine de plomb 1834.

Hauteur 0,29 — Largeur 0,48.

* 130. Vue du pont St Georges; (côté sud-ouest)

Quelques maisons des Thermes et du lavoir; de l'autre côté de la Moselle, la promenade St. Pierre, dite Esplanade des Juifs, et le commencement de la rue des Jardins; au dernier plan les magasins de Chèvremont, grand bâtiment crénelé du 16e siècle.

Dessin à la mine de plomb, 1849.

Hauteur 0,47 — Largeur 0,58.

Cette vue fut prise du therme aux bords de la moselle.

*131. Vue du pont St Georges (côté sud-ouest)

Dessin à la mine de plomb par F. Cordier retouché par A. Migette, 1863.

Hauteur 0,44 — Largeur 0,61.

Cette vue est prise de la pointe du jardin Fabert: à gauche on voit quelques maisons du therme, au de là du pont quelques maisons du quai qui se trouvent derrière la rue Chambière et au fond les côteaux de St. Julien, à droite les maisons d'une partie de la rue St. Georges et plus loin que le pont les premières maisons du quai de l'Arsenal autrefois appelé Palramport ou Rhinport. En 1493, le célèbre chroniqueur Philippe Gérard natif de Vigneulles, près Metz y tint boutique de chausseterie.

132. Vue du moyen-pont; (côté nord-ouest) et des jardins et maisons de la rue de la Haie donnant sur la rivière.

Cette vue est prise au bord de la Moselle près de l'abreuvoir du Petit St. Jean.

Dessin à la mine de plomb 1843.

Hauteur 0,40 — Largeur 0,56.

Ce pont fut appelé d'abord le premier pont des Morts ou le pont des Barres à causes des grilles qui fermaient ses arches, puis le haut pont des Barres, ensuite le pont des Pucelles; enfin le moyen pont des Morts. Ce pont a été entièrement restauré et élargi en 1862. On voit encore de l'autre côté du pont une partie d'un ouvrage fortifié avec créneaux et machicoulis.

133. Vue du moyen-pont des Morts, (côté sud-ouest)

et de la fortification du moyen âge, couronnée de machicoulis et de créneaux; elle défendait la ville des deux côtés, l'entrée par la rue du pont des Morts et par la Moselle, plus à gauche la digue des Pucelles.

Vue prise de chemin de halage au bord de la Moselle.

Dessin à la mine de plomb 1845.

Hauteur 0,40 — Largeur 0,56.

*** 134. Vue du moyen Pont des Morts; (côté nord-est)**

Vue prise de la pointe du jardin d'amour.

Dessin à la mine de plomb par F. Cordier retouché par A. Migette.

Hauteur 0,38 — Largeur 0,61.

*** 135. Vue prise du rempart de la Basse-Seille.**

A droite d'anciennes fortifications du 13e siècle et la tour ronde des barbiers et chandelliez de cire (tour des Esprits); au milieu l'intérieur de l'arsenal (l'ancien grand Meiss, faubourg et après quartier de la ville); à gauche le moulin de la Basse-Seille; plus loin l'ancien jardin des plantes et la tour de Ste Ségolène.

Dessin à la mine de plomb par F. Cordier, 1863 terminé par A. Migette.

Hauteur 0,40 — Largeur 0,61.

Notice sur l'arsenal d'artillerie de Metz par M. de Bouteillier 1857.

*** 136 Vue d'une partie de la ville de Metz; (côté sud-ouest)**

Les remparts de la citadelle et de l'Esplanade, St. Vincent à

droite du dessin; la Moselle, le pré St. Symphorien, le Fort-Moselle et la paroisse St. Simon.

Dessin à la mine de plomb, 1849.

Hauteur 0,45 — Largeur 0,59

Cette vue est prise de l'ancienne route de la porte de la citadelle fermée en 1849, depuis l'ouverture de la porte Serpenoise.

* 137 Vue prise de l'Esplanade en 1849.

A droite quelques arbres de l'Esplanade ; l'ancienne tour des vignerons qui domine la Moselle et l'extrémité sud-ouest de l'ancienne poudrerie au Saulcy.

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0,45 — Largeur 0,59.

* 138. Vue prise de l'habitation du Jardinier de l'Esplanade en Juin 1849.

Vue des jardins et des hôtels des colonels du génie ; l'emplacement qu'occupent ces habitations était celui de l'ancienne abbaye de St. Pierre. Encore aujourd'hui (1869) on y trouve de remarquables restes d'architecture des 9e, 14e, 15e et 16e siècles.

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0.44 — Largeur 0,59.

Notice sur les anciennes abbayes de St Pierre et Ste Marie de Metz par M. de Bouteillier. 1863.

* 139. Vue prise de l'Esplanade des Juifs en 1846..

L'ancien jardin Fabert à gauche, l'ancien abattoir vers le milieu; les piles du moulin des Thermes, le pont Moreau à droite et au fond les tours de St. Vincent.

Dessin à la mine de plomb 1846.

Hauteur 0,47 — Largeur 0,62.

140. Vue du Jardin Fabert, (côté nord-ouest.)

A droite une partie de l'ancien abattoir et les Thermes, à gauche, au fond la promenade St. Pierre (Esplanade des Juifs) établie sur une ancienne caserne démolie en 1816.

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0,39 — Largeur 0, 55.

Vue prise des Thermes aux bords de la Moselle en 1466: on croit que c'était l'emplacement d'anciens bains romains.

141. Quelques maisons du Sas ou canal de la Moselle.

Vue prise de la place de la Comédie.

Dessin à la mine de plomb par F. Cordier, 1862.

Hauteur 47 — Largeur 0,61.

142. Vue générale du Sas ou canal de la Moselle.

depuis le pont de la Comédie jusqu'au pont de la Préfecture, au fond le jardin Fabert (emplacement de l'ancien hôtel Fabert).

Cette vue est prise du pont de la Comédie en 1846.

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0,39 — Largeur 0,55.

Ce dessin a été lithographié à Paris pour la publication Fietta.

* 143. Vue prise du Cavalier, rempart de la Citadelle.

A droite du dessin, le magasin à blé, ancien bâtiment du *XVIe siècle* (?); au dernier plan les tours de la Cathédrale; au *milieu du dessin*, une petite partie de l'Esplanade; à gauche le *bâtiment* en planches et le jardin des canotiers, la Moselle, le *Saulcy*, le fort et l'église St. Simon.

Dessin à la mine de plomb par F. Cordier terminé par A. Migette. 1863

Hauteur 0,44 — Largeur 0,61.

144. Vue d'un corps de garde au sud du Saulcy, près de la Moselle, du pré St Symphorien et du mont St Quentin.

Vue prise de la tour terminant un des angles de l'Esplanade, ancienne tour des Vignerons.

Dessin à la mine de plomb 1845.

Hauteur 0,40 — Largeur 0,56.

*** 145. Vue de quelques anciennes maisons du quai St Louis et d'une petite partie du marché couvert.**

Cette vue est prise de la terrasse du théâtre en 1850.

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0,34 — Largeur 0,48.

*** 146. Vue d'une partie de l'ancienne poudrerie,**

des anciens chantiers de bois, du pont du Saulcy et de la digue des Pucelles, avant les constructions faites en 1860-62.

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0,40 — Largeur 0,57.

Cette vue est prise de la rampe de l'Esplanade en 1845; Les bateliers d'un train de bois résistent avec peine au courant qui les entraîne vers la digue.

147. Vue de l'ancienne poudrerie,

prise de la porte et sur le pont du Saulcy en 1849.

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0,43 — Largeur 0,59.

148. Vue de l'ancienne poudrerie,

de ses plantations avant les constructions faites en 1860-1861 et 1862.

Dessin au crayon noir, 1846.

Hauteur 0,43 — Largeur 0,61.

Cette vue est prise de la rampe de l'Esplanade.

*** 149. Vue du bastion St Vincent,**

sur le terrain duquel on a construit de 1867 à 1869 la manufacture des tabacs.

Dessin à la mine de plomb, Avril 1868.

Hauteur 0,47 — Largeur 1,50.

Cette vue est prise du lycée en 1867 au moment où l'on abat les arbres du bastion ; c'est ce bastion qui a servi à différentes époques d'école de manœuvre à l'artillerie de la garde nationale de Metz.

Austrasie, revue de Metz et de Lorraine; 5 vol. page 295.

*** 150. Vue prise au pied des murs de l'Esplanade sur le chemin de halage ; arbres du pré St Symphorien et bords de la Moselle.**

Dessin au crayon noir 1849.

Hauteur 0,43 — Largeur 0,63.

151. Derniers restes des anciens bâtiments en bois du principal lavoir de la ville

placé au nord et près du pont des Morts ; à droite du dessin, au dernier plan, le portail St. Vincent.

Dessin à plusieurs crayons.

Hauteur 0.32 — Largeur 0,48.

Cette vue est prise sur le pont levis de l'ancienne porte du pont des Morts en 1867.

152. Vue de l'ancien lavoir qui se trouvait entre le pont des Morts et celui du Pontiffroy; (côté nord-ouest)

ces constructions où logeait l'entrepreneur du lavoir touchaient à la porte du pont des Morts; elles ont été construites ainsi que la porte en 1831 et démolies en 1867. La porte actuelle a été reconstruite en 1868.

Dessin aux crayons bleu et blanc. 23 X^bre^ 1866.

Hauteur 0,42 — Largeur 0,48.

Il y avait au moyen âge, suivant Baltus «au bord de la rue du pont des morts, et en face d'icelle, un ancien château avec deux tours qui formaient autrefois la porte de la ville; cette porte avait été murée et replacée à la gauche, ornée de quatre grandes colonnes de marbre granite et quatre autres moins grandes au dessus, avec architecture et ornements». Ce chaistel du moyen âge fut remarqué en 1475 par l'Empereur Fréderich, il le regarda, disent nos chroniqueurs, très-fort et affectueusement.

153. Vue prise de la salle de dessin du Lycée,

lors de la construction de la manufacture de tabac et des nouveaux remparts, casemates et magasins; au delà de la Moselle on voit: le fort Moselle, les casernes d'Infanterie et de Cavalerie, les écuries, le manège, l'église S^t^. Simon, l'hôpital militaire et la lingerie.

Dessin au crayon noir et bleu.

Hauteur 0,41 — Largeur 0,54.

Ce dessin terminé en 1872 a été fait à l'aide de croquis pris avant 1870.

154. Vue de l'Esplanade, de la caserne du génie et des hauteurs de Queuleu.

Dessin au fusain, sept. 1849.

Hauteur 0,73 — Largeur 1,31.

Cette vue est prise du palais de justice.

155. **Vue de l'Esplanade, de la vallée de la Moselle et du pré St Symphorien.**

Dessin au fusain, sept. 1849

Hauteur 0,73 — Largeur 1,32

Cette vue est prise de la terrasse du palais justice.
L'abbaye de St.-Symphorien fut fondée en 607 par l'Évêque Pappole, sur le terrain de l'ouvrage à corne qui couvre le côté méridional de la citadelle, d'où est venu le nom de pré St.-Symphorien à la vaste prairie qui s'étend depuis Metz jusqu'à Longeville et qui constituait une des principales dépendances du monastère.

156. **Souvenir de l'incendie de l'une des usines des Thermes en 1862.**

Dessin au fusain. 1864

Hauteur 0,72 — Largeur. 1,26

L'ensemble de cette vue est exact, mais les détails sont faits de souvenir.

SEPTIÈME PARTIE.

Monuments du Département de la Moselle.

Églises.

157. **Église de Mey,** (à 5 kl. E. de Metz)

Dessin à la mine de plomb (1869.)

Hauteur 0,49 — Largeur 0,37.

Le clocher de forme quadrangulaire est percé de petites baies géminées à plein cintre; il a, ainsi que la nef et l'abside demi-circulaire, le caractère des constructions romanes du 11e au 12e siècle qui avait conservé la distribution et le type de la basilique romaine.

L'objet le plus intéressant de ce monument est un bas relief composé d'animaux fantastiques et de figures étranges qui ont bien le caractère de la sculpture romane de la même époque que l'église; ce bas relief couronne une porte murée et ornée de colonnettes, cette porte est défendue par un moucharaby très-simple.

Austrasie, 1853 page 185.

158. **Église de Longuyon,**

(arrondissement de Briey)

Dessin à la mine de plomb et divers crayons (1868)

Hauteur 0,39 — Largeur 1.

C'est une des plus belles du pays, elle est de l'époque de transition du 12e au 13e siècle; elle est citée par M. Viollet-le-Duc dans son dictionnaire raisonné d'architecture, comme présentant assez d'intéret pour être mise au rang des monuments historiques.

Austrasie 2e vol. p. 459.

159. Église de Rode ou Rodt.

(arrondissement de Sarreguemines)

Dessin à la mine de plomb et divers crayons (1869.)

Hauteur 0,39 — Largeur 1,08.

Eglise dépourvue d'ornements avec une tour romane; cependant l'ensemble est pittoresque avec son entourage de maisons qui ont conservé un aspect rustique. L'intérieur blanchi à la chaux possède des autels coloriés, des ex-voto de toutes couleurs, des saints endimanchés, des bannières bariolées; c'est un charmant motif de tableau pour un coloriste.

160. Église de Mont St Martin près de Longwy.

Dessin à la mine de plomb 1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,08.

Cette église prieurale du 12e siècle est dans son ensemble le plus remarquable monument de l'époque romaine encore debout dans le dép. de la Moselle. Dans l'intérieur, il existe quelques figures sculptées faites d'une façon étrange et barbare. St Bernard s'est plusieurs fois élévé contre ces représentations singulièrement laides de l'ancien et du nouveau testament; peut être est-il pour quelque chose dans la modification du goût public qui se dirigea vers le vrai et le beau au 13e siècle.

Académie de Metz, 1853-54 page 295. — Austrasie, 2e vol. p. 458.

161. Église de Chazelles, annexe de Scy.

Dessin à la mine de plomb 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 1.

Des crèneaux, des meurtrières indiquent une église disposée pour servir de maison forte et de refuge aux habitants de la campagne si souvent exposés aux attaques et au brigandage des princes et des seigneurs; elle date du 12e siècle. M. Violet-le-Duc dans son dict. de l'arch. cite cette petite église et la croit digne d'être mise au rang des monuments historiques.

162. Église de Norroy-le-Veneur

(à 9 kil. de Metz)

Dessin à la mine de plomb 1868.

1re vue prise au Sud-Ouest de l'église.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,08.

Cette église est formée de constructions de plusieurs époques: 1208 — 14e siècle — 1575 — 1629. Elle renferme une crypte; les tours ont dû servir de refuge et de donjon; la plus forte et la plus ancienne de ces tours, placée au sud-ouest de l'église, semble être en partie antérieure au 12e siècle.

163. Église de Norroy-le-Veneur, chevet,

(côté nord-est.)

Dessin à la mine de plomb 1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 0,92,

Cette église est mentionnée par Viollet-le-Duc (dict. d'archit.) il croit qu'elle offre assez d'intérêt au point de l'art, pour être placée au rang des monuments historiques.

Austrasie 4e vol. p. 267. Bulletin de la Soc. d'Arch. 1862 p. 102 et 201.

164. Église de Lutzelkirch, Usselskirch, Litzilkircha, (arrond. de Thionville).

Dessin à la mine de plomb 1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 1.

Ce monument isolé se voit de loin car il est situé sur une hauteur qui domine le pays. L'église est sans caractère, mais la tour est beaucoup plus ancienne et doit remonter au 11e siècle; elle rappelle les constructions de cette époque que l'on voit près du Rhin; les contreforts, ou plutôt les pilastres à faibles saillies peuvent faire classer cette tour parmi les plus anciennes de l'époque romane.

Austrasie. tome 2. p.285.

165. **Église d'Arry** (1re vue)

Dessin à la mine de plomb 1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 1.

Cette vue a été prise du côté du chevet qui est surmonté d'une forte tour qui servait probablement en cas de guerre, comme dans presque tous les villages, de refuge et de défense; elle était souvent complétée par l'ensemble de l'église et le mur d'enceinte qui tous étaient crénelés. Elle date du 13e siècle.

***166.** **Église d'Arry** (2me vue)

Dessin à la mine de plomb 1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,01.

A côté de l'église se trouvent quelques restes d'un château, une tour et une porte surmontée d'un blason indéchiffrable; ce cloître qui était probablement défendu par plusieurs tours, devait, réuni à l'église qu'il touchait, offrir un assez vaste refuge en cas d'attaque.

167. **Église d'Aube** (19 kil. S. E. de Metz)

Dessin à la mine de plomb 1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,07.

Eglise de style roman de transition de la fin du 12e siècle.

Académie 1853-54 page 302. — Austrasie 2e vol. page 458.

168. **Église d'Heckenrausback,**

(arrondissement de Sarreguemines)

Dessin à la mine de plomb 1869.

Hauteur 0,38 — Largeur 1,02.

Eglise sans caractère mais la tour, ancien donjon, produit l'effet le plus pittoresque et le plus inattendu; la partie inférieure est ronde, mais l'étage le plus élevé est carré et sur chacun de ses angles se trouvent des machicoulis d'importance inégale.

Académie 1850-51 page 408.

169. Église de Luttange

(arrondissement de Thionville)

Dessin à la mine de plomb 1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 1.

La tour de cette église, garnie de hourds; mérite seule quelque attention, elle est gracieuse dans sa pauvreté et ses curieux appendices; l'église est entourée de ruines et se trouve à quelques pas de l'entrée du château dont elle était probablement la chapelle. Près de là, se trouve aussi une croix isolée remarquable par une profusion de détails, figures et ornements.

(Je regrette de n'avoir pu en faire un croquis.)

170. Église de Waville.

(Cᵒⁿ de Gorze)

Dessin à la mine de plomb 1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 1.

Eglise du 13ᵉ siècle du plus haut intérêt; l'extérieur pauvrement construit ne laisse pas supposer la rare élégance de l'intérieur. Une ancienne tour, dont il ne reste plus rien, surmontait l'abside; elle formait dit-on, avec l'ensemble de l'église, une masse imposante crénelée et terminée en terrasse dont il reste quelques vestiges et une toiture déformée qui la remplace. La tour actuelle date de 1769, elle a été placée devant l'église, et l'étage inférieur sert de porche; c'est là une de ces nombreuses constructions sans caractère dont s'est engoué le clergé du 18ᵉ siècle qui a fait plus d'actes de vandalisme dans nos belles églises du moyen âge «que les protestants dans leurs luttes acharnées et que les iconoclastes les plus zélés de 1793» ce sont les termes dont se sert M. de Caumont dans son abécédaire d'archéologie, architecture religieuse, page 788, 5ᵉ édition

Austrasie 1ᵉʳ vol. page 33; 2ᵉ vol. page 845.

171. **Église de Fêves**

(à 10 kil. N. O. de Metz)

Dessin à la mine de plomb 1869.

Hauteur 0,39 — Largeur 1.

Belle église du 15e siècle dont la belle ordonnance et les heureuses proportions restent un modèle de bon goût.

Bulletin de la Société d'Arch. 1862 page 105.

172 **Église de Plappeville,**

(4 kil. Ouest de Metz)

Dessin à la mine de plomb, 7bre 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 1,05.

La première église était du 11e siècle; en 1445 elle fut saccagée. Rétablie en 1493, on ne put conserver de l'ancien édifice roman que la tour et quelques autres parties faciles à reconnaître.

173. **Église de Sorbey,**

(15 Kil. S. E de Metz)

Dessin à la mine de plomb 1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,07.

Cette église du 15e siècle, avec une tour romane, est placée au milieu du village; sa modeste apparence et son aspect pittoresque s'harmonisent bien avec les petites maisons qui l'entourent.

*** 174.** **Église d'Ennery.**

(14 kil. Nord-Est de Metz)

Dessin à la mine de plomb 1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,01.

Eglise du 15e siècle; le chœur et le transept seuls ont conservé intacte leur ancienne architecture.

Mémoires de la Soc. d'Arch. de la Moselle, 1862 page 134

175. Église de Bousse.

(arrondissement de Thionville.

Dessin à la mine de plomb. 1869.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,02.

Cette église du 15e siècle n'a plus son ancien clocher; vers 1842 on en fit faire un d'une architecture déplorable qui masquait la principale croisée du chevet; foudroyé et décapité, il était à l'état de ruine en 1869. On en a élevé un autre devant la façade qui était ornée d'une charmante porte.

Austr. 4 vol. p. 270; 7 vol. p. 211; bull. Soc. d'Arch. 1861 p. 256; 1864 p. 4.

176. Eglise de Lessy,

(7 kilom. Ouest de Metz)

Dessin à la mine de plomb 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 1,08.

Eglise du 15e siècle; la tour est de l'époque romane, elle est haute et solide; sa porte masquée aujourd'hui était autrefois défendue par un mouchara by qui existe encore. Une partie du mur du cimetière est encore crénelé.

177. Église de Hombourg-l'Evêque,

(arrond. de Sarreguemines)

Dessin à la mine de plomb 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 1,01.

Grande et imposante église qui domine de beaucoup les plus hautes constructions du village. La date exacte de sa construction est inconnue, mais le style qui la caractérise en partie semble être celui de la fin du 13e siècle; l'extérieur a dû subir un remaniement vers le 15e siècle.

Histoire de Metz par les Bénédictins T. 2. page 443

Académie de Metz 1850 — 51, *page* 164.

178. Vue générale de Hombourg-l'Evêque.

Dessin à la mine de plomb 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 0,95.

179. Église de Hombourg-l'Evêque ou Hombourg-Haut, (arr. de Sarreguemines)

Dessin à la mine de plomb 1867.

Hauteur 0,36 — Largeur 0,49.

Chevet de l'église.

*** 180. Église d'Ancy-sur-Moselle**

(11 kil. S. O. de Metz)

Dessin à la mine de plomb 1868.

Hauteur 0,39 Largeur 1.

Eglise du 14e et du 15e siècle; tour romane qui était le centre d'un fort dont on voit encore une tour et quelques autres vestiges.

Le moustier d'Ancy fut pillé et abattu en 1325 par les ducs de Lorraine et de Bar. *Chron. Messines. Huguenin p. 54.*

En 1489 le duc de Lorraine avec toute sa puissance s'en alla assiéger le moustier de la ville d'Ancy qui pour lors était réputé fort. *Chron. Mess. Hug. p.* 497

Bulletin de la Société d'Archéologie 1860 *page* 52.

181. Église et Ossuaire de Marange-Sylvange,

(à 12 kil. Nord-Ouest de Metz.)

Dessin à la mine de plomb 1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 1.

Eglise et ossuaire du 15e siècle avec remaniements à différentes époques.

En 1475 le Duc de Lorraine fist boutteir le feu à Mairange et en l'église qui est du duché de Luxembourg.

Chroniques Messines p. 418.

* 182. Eglise de Zetting ou Zeding,

(arr. de Sarreguemines)

Dessin à la mine de plomb 1869.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,01.

Eglise du 15e siècle (1434) dont la masse imposante se fait remarquer au sommet d'un mamelon des bords de la Sarre. La tour est romane et son étage inférieur sert de porche à l'église; la porte est refaite depuis peu.

Dans l'intérieur, un beau calvaire très ouvragé; une jolie crédence et de curieux vitraux.

Académie de Metz 1852-53 *p.* 287.

183. Eglise de Rozérieulles,

(8 kil. Ouest de Metz)

Dessin à la mine de plomb 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 1.

Eglise du 15e et du 16e siècle ; tour romane avec nouveau portail fait en 1862.

184. Eglise de Vaux,

(7 kilm. S. O. de Metz).

Dessin à la mine de plomb 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 1,08.

L'Eglise du 15e et du 16 siècle a une tour crénelée qui est plus ancienne et qui doit dater du 12e et peut être du 11e siècle; c'est un véritable donjon encore garni de ses hourds. Le portail a été construit en 1819.

185. Eglise de Ste. Barbe,

(11 kil. N. E de Metz)

Dessin à la mine de plomb par Albert Watrin.

Hauteur 0,24 — Largeur 0,18.

L'église qui existait dans le village de Ste. Barbe était un remarquable monument avec trois nefs, transepts et chœur éclairé par une vaste fenestration et soutenu par de riches arcs-boutants; elle

semblait une imitation réduite de la cathédrale de Metz si j'en juge d'après un assez médiocre croquis et d'après les beaux vitraux sauvés et recueillis qui ornent aujourd'hui les chapelles absidales de la cathédrale. Cette église avait été construite en 1516 par Claude Baudoche patricien de Metz; elle a été démolie en 1829 par l'architecte de la préfecture qui la remplaça par une affreuse bâtisse que l'on peut voir encore; de l'ancien monument on n'a conservé que le clocher.

186. **Eglise de Hettange,**
(arrond. de Thionville)
Dessin à la mine de plomb 1867.
Hauteur 0.38 — Largeur 0,98.

*** 187. Eglise et couvent de Peltre après l'incendie de 1870.** (5 kil. de Metz)
Dessin à la mine de plomb 1870.
Hauteur 0,39 — Largeur 0,85.

Ce couvent et son église ont été pétrolés et livrés aux flammes par les Prussiens le 27 7bre 1870, à 7 heures du soir; averties quelques minutes avant la mise à exécution de cette rigoureuse mesure, les sœurs n'ont eu que le temps de se sauver sans pouvoir emporter quoi que ce soit pour se réfugier dans les villages voisins.

C'était revenir aux calamités dont Metz avait été si souvent entouré au moyen âge. Les blocus de 1814 et 1815 n'avaient rien offert de semblable. C'est le 30 9bre 1870 que, engagé par les sœurs du couvent en ruine, j'ai fait ce croquis, qu'elles ont fait photographier pour faire, en montrant l'image de ce désastre, quelques quêtes au au loin pour rétablir leur établissement. Les indemnités de guerre des allemands, si largement octroyées à quelques uns, leur ont permis de rétablir complètement et avec plus d'unité et d'ensemble leur église et leur habitation d'après les dessins de M. Jacquemin architecte de Metz.

* **188.** **Eglise de Lorry-lès-Metz,**

(à 4 kil. de Metz)

Dessin au crayon noir et à la mine de plomb 1873.

Hauteur 0.40 — Largeur 1.

Cette église est du 15e siècle (peut être de l'an 1414) : il est probable qu'elle fut élevée par Pierre Baudoche. En 1822 on démolit deux chapelles latérales menaçant ruine pour construire deux bas-côtés non voutés qui donnèrent à l'église plus de largeur que de longueur ; en 1852 on substitua aux fenêtres des bas-côtés quatre grandes fenêtres géminées semblables à celles du chœur.

Société d'Arch. de la Moselle 1865 *p.* 248.

HUITIEME PARTIE.

Monuments du Département de la Moselle.

Chapelles.

189. **Chapelle de Morlange,**

(arrondissement de Thionville.)

Dessin à la mine de plomb 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 1.

Cette chapelle de l'ancien prieuré de Morlange est un ravissant petit monument roman du 12e siècle dont le chœur et les transepts sont d'une conservation parfaite. La nef dont la construction avait été moins soignée et qui depuis longtemps était dans un état de ruine irréparable a été démolie et à moitié relevée en 1838 par M. Gautier architecte à Metz. Ce travail de restauration qui avait été abandonné a été repris en 1868 et terminé avec soin par M. Jacquemin arch. à Metz.

Revue d'Austrasie 1838 p. 39. Revue de Metz 1844 p. 187.

Bulletin de la Société d'Arch. 1864 page 94.

190. Tour isolée de Mutterbach ou de Mutterkirch servant de chapelle;

(arrondissement de Sarreguemines)

Dessin à la mine de plomb 1869.

Hauteur 0,39 — Largeur 1.

Dans le cimetière qui est à 1 kil. de Farschwiller, se trouve une tour isolée dernier reste d'une ancienne église fortifiée des 12e et 13e siècles. La partie infre. de cette tour sert de chapelle et semble être en grande vénération parmi les habitants du pays dont les parents reposent autour d'elle.

Académie 1850-51 *page* 421.

La belle église moderne ogivale de Farschwiller est l'œuvre de M. Desgranges architecte à Sarreguemines.

191. Chapelle de Ste Catherine près Hombourg-l'Evêque.

Dessin à la mine de plomb 1868.

Cette intéressante petite chapelle de la seconde moitié du 13e siècle est isolée et située sur une hauteur à l'extrémité du mamelon sur lequel Hombourg est bâti.

*** 192. Porte de la chapelle Ste Catherine près Hombourg-l'Evêque.**

Dessin à la mine de plomb 1872, par Cordier et retouché par M. Migette.

Hauteur 0,42 — Largeur 0,28.

193. Chapelle de Breistroff-la-Grande,

(arrondissement de Thionville)

Dessin à la mine de plomb, crayon noir et couleur 1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,08.

Cette chapelle ogivale de la fin du 14e siècle fièrement plantée sur un rocher qui domine de beaucoup le village, prend de loin un aspect imposant qui étonne et qui attire; de près, la première impression change avec une pénible surprise; la chapelle est petite, pauvre et bien abandonnée, mais elle se trouve dans un milieu si nouveau, si pittoresque et si aimable qu'on ne regrette pas de la trouver si humble, on ne l'asouhaite plus autrement.

Cette exposition si bien choisie prouve une fois de plus combien il est important de ne pas placer les monuments au hazard, l'effet qu'ils peuvent produire dans le paysage ne doit pas être négligé, c'est un embellissement qu'on ajoute aux beautés de la nature. Tous les peuples civilisés ont compris cela; aujourd'hui nos populations bourgeoises semblent l'ignorer.

NEUVIÈME PARTIE.

Monuments du Département de la Moselle

Croix, Edicules, Calvaires.

194. Edicule à trois colonnes supportant une voûte couverte d'une toiture à trois pans, situé sur la route de Ste Barbe, près de Grimont.

(à 6 kil. N. E. de Metz)

Dessin à la mine de plomb 1869.

Hauteur 0,39 — Largeur 1.

Voici ce qu'on dit de ce monument dans le 2e vol. page 650 de l'histoire de Metz par les Bénédictins: l'une des dévotions de ce temps là était d'ériger des croix sur les grands chemins. On rapporte communément à l'an 1445 celles que Nicolle Louve, citoyen de Metz, fit faire dans les environs de cette ville: la première au pont Quinquoreille près de la promenade de l'ile (porte de France) appelée vulgairement la Croix aux Loups, la seconde sur le chemin de Ste Barbe; la troisième près de Peltre; la quatrième entre Magny et Pouilly; la cinquième près de Montigny.

Bulletin de la Soc. d'Arch. 1858 *page* 71.

Mémoires de l'Académie 1852-53 *page* 270.

195. **Calvaire de l'Eglise Zetting,**
(arrondissement de Sarreguemines)
Dessin. 1869,
Hauteur Largeur

Ce calvaire de la fin du 15e siècle est fort remarquable. Dans notre pays ils sont extrêmement rares. Il est placé dans le chœur de l'église à gauche.

196. **La belle-croix d'Ennery.**
(à 14 kil. N. E. de Metz)
Dessin à la mine de plomb 1868.
Hauteur 0,38 — Largeur 1,09.

Ce remarquable édicule a été érigé en 1470 par la famille de Heu; il abritait une croix qui a été renversée pendant la première révolution; celle qui se voit maintenant a été refaite depuis.

Austrasie, 4e vol. p. 264.

Mémoires de la Soc. d'Archéologie 1862 *page* 132.

197. **Croix près d'Ancerville.**
Dessin de 1868.
Hauteur 0,48 — Largeur 0,32.

Cette croix, d'un dessin assez original, est placée au milieu d'un petit groupe de maisons séparé du village; la date de sa construction m'est inconnue, on m'a dit seulement qu'elle avait été renversée en 1793 puis relevée tant bien que mal.

* **198.** **Croix du 18me siècle placée du côté gauche de la route de Maizères à Hauconcourt et peu éloignée de ce dernier village.**
Dessin à la mine de plomb 1868.

C'est en revenant de dessiner le chevet de l'église d'Ennery et l'édicule placé hors du village que j'ai fait vers le soir le croquis de cette croix; sa forme élégante est peut être un peu maniérée, cependant ce petit monument n'a pas été imaginé par un homme sans mérite.

DIXIÈME PARTIE.

Monuments du Département de la Moselle

Ruines, Châteaux-forts et autres, Maisons fortes et Manoirs, Cours.

* **199.** **Ruines du château de Mousson avec chapelle du XI^me^ siècle.**

Dessin à la mine de plomb 1872, d'après un croquis de F. Cordier fait en 1862.

Hauteur 0,30 — Largeur 0,48.

200. **Château de Vry, aujourd'hui ferme,**

(à 15 kil. N. E. de Metz)

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0,30 — Largeur 0,45.

En 1227 cette forteresse appartenait à l'évêque de Metz; en 1429 il en a cédé la moitié.

Les restes actuels de la forteresse ont encore une certaine importance; ils sont en partie du 15^e^ siècle.

Austrasie 4 vol. page 493. — Archives municipales; carton, 109, liasse 4.

* **201.** **Ruines du château Schlosberg,**

près de Forbach, (côté Sud.)

Dessin aux crayons de diverses couleurs

Hauteur 0,39 — Largeur 1,07.

* **202. Ruines du château de Schlosberg,**

près Forbach, (côté Sud-Est.)

Dessin aux crayons de diverses couleurs 15 Juin 1870.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,07.

Ces ruines auxquelles on arrive par d'agréables petits chemins sont entourées de plantations bien entretenues.

203. Ruines du château de Frauenberg,

côté Sud-Est. (6 kil. N. E. de Sarreguemines) sur le flanc d'une colline qui borde la Bliese.

Dessin à la mine de plomb, 1869.

Hauteur 0,38 — Largeur 1.

C'est en 1371 seulement, dit M. Thilloy que je trouve la première mention de Frauenburg dans les archives d'une maison seigneuriale. Le château de Frauenburg toutefois doit dater d'une époque un peu plus reculée.

Mémoires de la Soc. d'Arch. 1865 page 159.

204. Ruines du château de Frauenberg,

(côté Nord-Est.)

Dessin à la mine de plomb 1869.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,08

205. Ruines du château de Frauenberg,

(côté Nord-Ouest).

Dessin à la mine de plomb, 1869.

Hauteur 0.39 — Largeur 1.

206. Haute-Bévoye, ancien château, maintenant ferme (à 5 kil. Sud-Est de Metz).

Dessin à plusieurs crayons, 1868.

Hauteur 0.38 — Largeur 1.

Le 12e jour de Juillet 1429, le Duc Antoine de Lorraine et ses alliés ardirent et brulèrent les deux Belvoys.

Chroniques Messines page 164.

Le 26 janvier 1814, le château de la Haute-Bévoye appartenant au général Thirion a été incendié; on appercevait à 7 heures du soir, de dessus de l'esplanade, les flammes de cet incendie, qu'on prétend être l'effet d'un accident. Le commandant du détachement ennemi qui occupait ce poste, faché de cet événement, s'est empressé d'en arrêter les progrès au moyen des secours apportés par sa troupe et par les habitants des villages voisins.

Journal manuscrit du blocus de Metz en 1814 *et* 1815 *par le président Auclaire, page* 11.

207. Château de Roussy-le-Bourg,
(ferme à 13 kil. Nord de Thionville).

Dessin à plusieurs crayons 1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 1.

Château situé sur la pointe de deux ravins qui en faisaient anciennement un chateau fort presque inexpugnable; il était la résidence des anciens comtes de Roussy; en 1624 il y avait un Nicolas Meusnier seigneur de Roussy.

208. Ruines du château de Fontoy,
vue de l'Eglise et du Village.
(arrond. de Briey)

Dessin, Juin 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 0,98.

Ce château est bien ruiné; il en reste cependant assez pour pouvoir en dessiner au moins la place.

Statistique du dépt. de la Moselle par Verronnais; 1844 *p.* 136. *Austrasie* 4e *vol. page* 274.

209. **Château d'Ancerville,**

(à 21 kil. Sud-Est de Metz).

1re vue prise dans le Village (côté Nord.)

Dessin à la mine de plomb 1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,08.

a) **2e vue prise dans le village** (côté Est)

Hauteur 0,39 — Largeur 1.

b) **3e vue prise dans la 1re cour.**

Hauteur 0,39 — Largeur 1.

c) **4e vue; extérieur de la tour du Donjon XVe siècle.**

Cette vue est prise de la 1re cour.

Hauteur 0,38 — Largeur 1,08.

d) **5e vue; Cour du Donjon.**

Dessin au lavis et crayon.

Hauteur 0,39 — Largeur 1.

L'Austrasie — 2e Vol. *page* 458; 3e *Vol. page* 59.

En 1443 il y avait au château d'Ancerville une petite garnison de soldoyeurs de Metz. *Chron. de Huguenin* p. 215.

Ce château était un ancien apanage de la famille de Raigecourt.

210. **Château de Créhange, ruines.**

Lithographie à la plume par Gallyot fils, ancien élève de l'école municipale de dessin de la ville de Metz.

Hauteur 0,22 — Largeur 0,17.

Austrasie, revue de Metz 1er *vol. Légende de Créhange.*

211. **Château de Créhange, ruines.**

(2 kil. N. O. de Faulquemont).

Dessin avec plusieurs crayons.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,08.

Ancienne résidence des seigneurs de Créhange, noble et puissante famille mentionnée pour la 1re fois dans les archives messines de 1239.

Mémoires de l'Académie de Metz 1852-53 *page* 301.
Austrasie revue de Metz. 1840-1842 *p.* 122.

212. **Château de Louvigny,**

maintenant ferme (19 kil. Sud de Metz).

Eau-forte de And. Malardot ancien élève de MM. Hussenot et Migette.

Hauteur 0,135 — Largeur 0,21.

Société d'Archéologie 1860.

***213.** **Château de Lorry,**

(5 kil. N. O. de Metz).

Dessin au crayon noir 1868.

Hauteur 0,40 — Largeur 0,95.

En 1489, il est question d'une maison forte de Lorry appartenant au Seigneur Conraird.

Chroniques messines de Huguenin page 488.
Mémoires de la Société d'Arch. 1865 *page* 247.

214. **Entrée du château de Rodemack,**

(à 15 kil. N. E. de Thionville. côté du bourg et Église)

Dessin à la mine de plomb 1868.

Hauteur 0,38 Largeur 1,08,

Austrasie 2e *vol. p.* 458; 9e *vol p.* 195.
Teissier; Histoire de Thionville p. 84.

215. Vue extérieure du château de Rodemack,

(côté Sud-Ouest.)

Dessin à la mine de plomb 1868.

Hauteur 0,38 — Largeur 1,08

216. Vue extérieure de la porte du bourg de Rodemack et d'une partie de son enceinte garnie de tours.

(côté Nord-Est.)

Dessin 1868.

Hauteur 0,38 — Largeur 1,08.

Vendu à des particuliers en 1811, le fort de Rodemack fut racheté par le gouvernement en 1815; il était remis en état de défense quand reparurent les colonnes ennemies. Il y avait pour garnison 2 bataillons de gardes nationaux de la Meurthe et un bataillon de la Moselle avec quelques douaniers et un détachement d'artil.; six jours après Waterloo, un corps d'armée Prussien sortait de Luxembourg et venait investir Rodemack à 3 heures du matin le 25 juin; 10,000 hommes avec 10 pièces d'artil. étaient rangés en bataille à environ 100 mètres du pont de la forteresse qui regarde Rentgen et Preisch. La garnison de Rodemack n'avait qu'une pièce de marine sur affut fixe et un petit canon de campagne. Les prussiens après plusieurs attaques se retirèrent en laissant sur le terrain 500 morts et emportant un millier de blessés.

Le château a été démantelé en 1821 et vendu à des particuliers. En 1868, M. Ch. de Gargan s'est rendu acquéreur de la plus grande partie de ces ruines afin de les sauver d'une complète destruction.

217. Château de Grosyeulx,

(à 10 kil. S. de Metz).

2 dessins à la mine de plomb 1849,

Hauteur 0,31 — Largeur 0,46.

Le château de Groxeult appartenait en 1404 à Collin Paillat; il y avait XIIj chivalz, XXIIj beste cornue, ij pourcelz.

Vue d'une tour, seul reste de l'ancien château en 1840. Ce château était habité pendant l'été par M. la comtesse Emmery, Vve du comte Emmery pair de France et sœur de Mr Cormenin. C'est dans ce château que se trouvait la remarquable collection de manuscrits concernant l'histoire de Metz, recueillie par le sénateur Emmery pendant la première révolution.

218. Château de la Horgne au Sablon

aujourd'hui grande ferme (à 3 kil. Sud-Est de Metz).

Dessin de 1867.

Hauteur 0,38 – Largeur 1.

En 1552, Charles Quint en venant assiéger Metz s'installa dans le château ruiné de la Horgne où on lui avait pratiqué une petite chambre avec des planches mal jointes. Dans une de leurs dernières sorties les Français pénétrèrent au travers des postes ennemis jusqu'à la Horgne, quartier général de l'Empereur.

Abrégé de l'histoire de Metz par Viville page 227.

Il ne reste de l'ancien château qu'une tour démantelée. Ce château avait déjà été détruit en 1444; cependant la révolution, pour la fête du 14 Juillet 1794 y trouva encore à détruire des tours et un pont levis.

Archives municipales, fêtes publiques c. 51, liasse première, pièce 70 bis.

219. Château de Coin-sur-Seille,

(à 13 kil. Sud de Metz).

Dessin à la mine de plomb 1836.

Hauteur 0,30 — Largeur 0,45.

Thiérry de Gournay acheta en 1563 la terre de Coin-sur-Seille de François de Buchat. Il ne reste plus rien du château seigneurial; celui qu'on voit actuellement date du 17e ou du commencement du 18e siècle.

Metz ancien. Tom. 2, page 97.

220. Château de Luttange,

(à 21 kil, N. E, de Metz).

Dessin à la mine de plomb, 1868.

Hauteur 0,38 — Largeur 1.

Ce château du 15e siècle offre encore une masse imposante, surtout vu de loin; il est flanqué de 4 tours. L'étroite chaussée d'accès a conservé tout son aspect féodal. En 1210 il est déjà fait mention d'un Eustache de Luttange.

L'Austrasie 5e *vol. page* 252.

221. Château de Dieulouard (Meurthe),

(côté Sud-Ouest).

Dessin au lavis et crayon,1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 1.

En 1110 les Messins détruisirent le château de Dieulouard pour se venger de l'emprisonnement d'un de leurs concitoyens. Ils le brulèrent de nouveau en 1222.

Abrégé de l'histoire de Metz par Viville page 67.

Histoire de Metz, Bénédictins 1er *vol. page* 217.

* **222. Château de Dieulouard (Meurthe),**
(côté Sud-Est.)
Dessin au lavis et crayon, 1868.
Hauteur 0,40 — Largeur 0,97.

Cet ancien château en partie ruiné et démoli, à l'aspect sombre et lourd, semble remonter au 14e siècle.

223. Ruines du château de Presny (Meurthe)
(à 2 kil. de Pagny-sur-Moselle).
Vue générale, dessin à la mine de plomb, 1868.
Hauteur 0,38 — Largeur 1,09.

Côté Nord-Ouest, vue extérieure de la grosse tour ou donjon dit Mande-Guerre et de 4 autres tours reliées entre elles par de fortes murailles; ce pâté de bâtiment contenait la chapelle castrale et les grands appartements. Ce château qui fut bâti du 12e au 13e siècle en remplaçait probablement un plus ancien.

224. Ruines du château de Presny.
7bre 1868.
Hauteur 0,39 — Largeur 1,08.

Vue intérieure de la cour du donjon dit Mande-Guerre, construction du 12e au 13e siècle avec des changements postérieurs pour l'emploi des armes à feu.

225. Ruines du château de Presny,
Dessin à la mine de plomb, 1850.
Hauteur 0,38 — Largeur 0,49.
(côté Nord-Est.)

Vue extérieure de la porte principale.

226. Ruines du château de Presny,

Dessin à la mine de plomb, 1850.

Hauteur 0.38 — Largeur 0,49.

Vue intérieure de la porte principale ; à gauche du spectateur se trouve un bâtiment à arcades qui servait probablement de corps de garde et de demeure au gardien de la porte.

Austrasie, 7e Vol. page 606.
Bulletin de la Société d'Archéologie, 9bre 1859.

227. Château de Hombourg,

(à 17 kil. Sud-Ouest de Thionville)
propriété du Cte d'Hunolstein.
Dessin 1868.
Hauteur 0,39 — Largeur 1,08.

Vue prise du côté du parc.

Le château de Hombourg a été construit par Witrich ou Witriak seigneur de Créhange en 1551 ; incendié par Albert de Brandebourg en 1553, réparé par Witrich de 1566 à 1574. La façade de la cour principale est moderne et fut élevée en 1719.

228. Château de Hombourg,

(vue de la porte principale.)
Dessin à la mine de plomb 1868.

Hauteur 0,50 — Largeur 0,35.

On voit au dessus de la porte principale, sur un macharaby qui en défend l'entrée, le blason de Créhange avec deux lions pour supports.

Austrasie, 5e *vol. page* 441.
Académie 1852-53 *page* 318.

229. Château de Cons-la-Grand'ville,

Façade septentrionale de 1562.

Dessin à la mine de plomb et au crayon bleu, 1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,08.

Une inscription gravée en creux, au dessus d'une image de St.-Martin, sculptée en haut relief dans une niche, au milieu de la grande façade septentrionale du château, donne la date précise de l'ensemble de l'édifice. Martin de Custine est représenté à genoux devant son patron; il le remercie sans doute, d'avoir avec son aide terminé la restauration de son château.

Austrasie 2e vol. p. 458 — 3e vol. p. 13.

230. Château de Cons-la-Gran'ville,

(côté Sud).

Dessin aux crayons de plusieurs couleurs.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,08.

A l'angle Sud-Est du château, on voit encore une tour du 12e ou du 13e siècle, dernier vestige de l'ancienne résidence féodale; quant à l'ensemble actuel du château de la renaissance, il a été construit en 1562 par Martin de Custine.

La partie située au midi supporte l'église paroissiale et les bâtiments d'un ancien prieuré qui dépendait de l'abbaye de St.-Hubert. Le pignon qui termine l'aile orientale du château, du côté du midi, offre des remparts taillés en gradin garnis de statues représentant des arquebusiers en costume du temps de la renaissance.

231. Château ou manoir à Ars-sur-Moselle

(à 9 kil. Sud-Ouest de Metz).

Dessin au lavis et à la mine de plomb, 1869.

Hauteur 0,40 — Largeur 1,03.

Cette construction est du 16e siècle; un mur crénelé qui semble plus ancien, sépare la cour de la rue, c'était peut-être la résidence

de campagne d'un riche patricien messin. Cette propriété appartenait en partie au Dr. Morlanne; il l'a donnée à des sœurs de la Maternité qui habitent le corps de logis qui a conservé son ancienne architecture. (J'ai essayé d'après les indications d'une sœur très âgée de rétablir la façade nord en me guidant sur la partie du sud-est qui existe encore.)

232. Château de Woippy,
(actuellement ferme) (à 4 kil. Nord de Metz).
Dessin à la mine de plomb 186..

Hauteur 0,38 — Largeur 1,08.

Ce château se compose d'une enceinte carrée garnie aux angles de quatre tours cylindriques et basses n'ayant plus aucun caractère militaire et extérieurement de fossés presque comblés; au centre, un corps de logis isolé, un gros pavillon dominant; autrefois, disent quelques vieillards, il était plus élevé et crénelé; dernier souvenir du moyen âge.

Ce château du 16e ou du 17e siècle se trouve à l'entrée N. O, du Village.

***233. Château de Hellering, annexe de Hombourg-Haut. (arrond. de Sarreguemines).**
Dessin aux crayons de diverses couleurs, 1870.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,06.

Cet ancien château est bien déchu, plusieurs époques y ont laissé des traces; il appartient maintenant à un bon et simple cultivateur.

234. Château de Moulins-lès-Metz,
(côté Sud-Ouest).
maintenant usine et fabrique (à 5 kil. S. O. de Metz)
Dessin 7bre 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 1,08.

Le château qui existe encore actuellement a appartenu à différentes familles Messines parmi lesquelles on remarque celle du Maréchal Fabert, dont le père, Maître-échevin de Metz en 1611

était seigneur de Moulins. Le 3 Avril 1490, le duc René de Lorraine envoya son armée pour environner le chaistel de Mollin, ceux qui étaient dedans le rendirent; aussi se rendirent ceux qui étaient dans le petit chaistel du Seigneur Jehan Chaverson au dit lieu.

Chron. Mess. de Huguenin p. 506

Le pont dont on voit une petite partie à droite dans le dessin a été bâti par l'hôpital St. Nicolas pendant les années 1282 à 1308, sur la Moselle qui a cessé de passer sous ce pont depuis le 14 Mars 1614.

235. Château de Ladonchamps,

(à 6 kil. N. de Metz)

Dessin Nov. 1870.

Hauteur 0,42 — Largeur 0,85.

Ce dessin a été fini du 1873 d'après un croquis de M. Frutieaux fait en Nov. 1870, immédiatement après le siège. Ce château, près duquel plusieurs combats ont eut lieu, a eu à souffrir de l'artillerie des deux armées.

Le 10 Janvier 1541, Charles-Quint reçut à Ladonchamps le serment des magistrats de Metz, et jura lui même, la main sur la poitrine, d'entretenir la cité en tous ses privilèges, franchises, libertés, etc.

236. Château de Sarreguemines,

caserne de Gendarmerie en 1869.

1869.

Hauteur 0,40 — Largeur 1,03

Il reste dans la cour principale de cette ancienne demeure seigneuriale du 16e siècle, un escalier en saillie sur la cour, dans une tour accolée à l'angle du bâtiment; un balcon fort dégradé dont les consoles sont d'un beau galbe et différents fragments de la même époque dans plusieurs autres parties du même bâtiment; ajoutons quelques tours démantelées plus anciennes et nous aurons les seuls restes d'un ensemble qui devait avoir une certaine importance et dont la place était parfaitement choisie, mêlés de constructions postérieures sans caractère.

237. Porte du bourg de Hombourg-Haut ou Hombourg-l'Evêqué, (à 60 kil. N. E. de Metz).

Dessin à la mine de plomb, 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 0,92.

Le principal ouvrage de Jacques de Lorraine, Evêque de Metz est le château de Hombourg l'Évêque bâti en 1254 sur la cime d'une montagne, dans le voisinage de l'ancien Hombourg.

La chronique de nos évêques l'appelle la guérite du monde, à cause de son extrême élévation.

Histoire de Metz par les Bénédictins, Tome 2 page 443.

238. Château de Goin.

(à 17 kil. Sud-Est de Metz,)

Vue extérieure de la porte d'entrée du 17e siècle.

Dessin à la mine de plomb, 1838.

Hauteur 0,30 — Largeur 0,46.

En 1429, Le Duc de Lorraine et ses alliés prennent la forteresse de Goin. *Chron. Mess. de Huguenin p. 164.*

Le 28 février 1590, les Messins se rendent maître du château de Goin, belle forteresse dans laquelle ils trouvèrent une grande quantité de bled et d'autres munitions.

Histoire de Metz par les Bénédictins, 3e vol. page 136.

239. Manoir de Bradin, ferme,

(à 4 kil. S. O. de Metz).

Dessin de 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 1,01.

La ferme de Braidy appartenait en 1404 à Dame Lore Guedenge; il y avait X Chivalx Vj Vaiche.

Les chroniqueurs parlent d'un Braidy près de St. Ladre, ils le nomment Moisterie (ferme.) Les tours qui restent encore indiquent qu'elle était pourvue de quelques moyens de défense; aussi le

7 7bre 1490, les Lorrains qui vinrent assaillir la grainge de Braidy et celle aux Ormes, furent obligés de la gagner pour y boutter le feu. *Chron. Mess. de Huguenin, page* 507 et 666.

Le 25 Juin 1624, les Messins allèrent au devant de Mme la Duchesse de la Valette avec grand triomphe, au delà de la porte St. Thiébault jusqu'à une maison de plaisance appelée Bradine où ils la trouvèrent. *Journal de D. Sébastien Floret, page* 50.

240. Manoir ou Maison forte des champs de Jouy-aux-Arches.

(à 10 kil. Sud-Ouest de Metz).

Dessin au lavis, 1869.

Hauteur 0,37 — Largeur 0,49.

La maison forte de Jouy semble être en grande partie du 16e siècle; à cette époque elle était sans doute isolée, entourée d'un mur sans tour et d'un fossé, défense suffisante pour résister à des bandes armées qui manquaient d'Artillerie. Les deux tours accolées aux deux angles opposés de l'habitation pouvaient encore contribuer à sa défense après la perte de l'enceinte extérieure.

* 241. Manoir de Batilly, village du canton de Briey, (à 18 kil. N. O. de Metz).

Dessin 11 août 1873, côté Nord-Ouest.

Hauteur 0.39 — Largeur 1.

En 1739, le jour de la Nostre-Dame, Monsieur de Bagneulx, avec une troupe de mauvais garnements, fit prendre les herdes de Bastilli et les emmenèrent en lille, dont les pauvres Lorrains en furent racheter grande partie et en paiaient 15 et 16 francs pièce. Celqui fut cause de cette prise fut cestoit Monsieur de Bastilli qui avait pris les armes pour son aitesse de Lorraine, était l'un des majours de son assemblée, et avait faulcé sa premesse qu'il avait fait au roi Francoys, *Journal de Jean Bauchez. page* 233.

En 1874, on voyait encore dans ce château une cheminée monumentale; au sud du château, qui de 3 côtés a encore ses fossés, se trouve une ancienne chapelle en partie ogivale. Ce manoir a ses légendes qui ont été recueillis par un curé qui n'habite plus le pays.

*** 242. Maison forte de Sorbey, actuellement ferme**

(à 15 kil. Sud-Est de Metz).

Dessin aux crayons de diverses couleurs, 1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 0,94.

En 1404, le Comte de Nassau et de Sarrebruck, Jean de Salme, le Sire de Boulay, etc. firent guerre à ceux de Metz; ils prindent la maison de Sorbé qui était aux hoirs Burtrant le Hungre.

Chron. Mess. de Huguenin, page 129.

243. Maison forte de Woippy,

(à 4 kil. N. O. de Metz).

Dessin à la mine de plomb, 186..

Hauteur 0,39 — Largeur 1,08.

Guerre de 4 Seigneurs; le dit jour 1324, ils allont à Woippey et y firent mettrent le feu et brûlont la maison et les manoirs de Jehan Ancel.

Chron. de Huguenin. page 46.

*** 244. Ancienne maison forte ou manoir de la Grange-aux-Dames, ferme sur le territoire de Thury au bord de la Moselle.**

(à 5 kil. N. de Metz).

Dessin à la mine de plomb, 1870.

Hauteur 0,30 — Largeur 0,45.

En 1404, la Grainge az Dames appartenoit à Jaique Bertran qui possédoit 16 bêtes à cornes et 4 veaux.

* **245.** **Ferme à Aube,**

(arrondissement de Metz).

Dessin aux crayons de diverses couleurs, 1868.

Hauteur 0,39 — Largeur 0,92.

Cette ferme appartenait avant la Révolution au chapitre de la Cathédrale de Metz. Elle a un aspect assez important, ses puissants contreforts extérieurs dont l'usage existait déjà au 14e siècle, son grand colombier carré, cet accessoire des propriétés seigneuriales qui domine toutes les autres parties des bâtiments de la ferme, sa vaste cour entourée d'étables, de remises, et de la maison d'habitation, font une puissante ceinture à cet ensemble bien entendu et presque monumental.

Mémoires de l'Académie de Metz 1853-54 p. 302.

246. **Maison du village de Vaux,**

(à 7 kil. S. O. de Metz).

Dessin à la mine de plomb, 1832.

Hauteur 0,30 — Largeur 0,46.

Dans quelques maisons des 14e 15e et 16e siècles, qui se voyaient encore en assez grand nombre dans nos villages, il y a une trentaine d'années, on trouvait les traces d'un art véritable; les linteaux des portes et des croisées étaient taillés avec soin, les jambages bien dressés; les intérieurs avaient parfois des cheminées qui ne manquaient pas de style et qui avec les solives visibles des plafonds donnaient à la principale chambre un caractère élevé dont nos constructions modernes sont dépourvues.

* **247.** **Maison des Plaids-Annaux à Lorry-lès-Metz** (à 5 kil. Nord-Ouest de Metz).

Dessin à la mine de plomb, 1860.

Hauteur 0,29 — Largeur 0,44.

Mémoires de la Société d'Archéologie 1865, p. 247.

* **248.** **Cour d'une maison de Sierck, petite ville sur la Moselle,**

(à 47 kil. de Metz).

Dessin au lavis et mine de plomb, 1873.

Hauteur 0,60 — Largeur 0,41.

Cette maison porte la date de 1607, d'après un croquis de V. Duruy élève du Lycée de Metz, exécuté en 1869.

* **249.** **Château de Grimont, près Metz.**

Dessin à la mine de plomb et au lavis, 1833, terminé en 1871.

Hauteur 0,32 — Largeur 0,49.

ONZIÈME PARTIE.

Vues Générales du Département de la Moselle.

Architecture, Paysage, Carrières, Forges, Usines, Parcs.

250. **Vue de Metz, prise derrière le ban St. Martin sur la partie inférieure du versant du Mont St. Quentin.**

Dessin mine de plomb, 1865.

Hauteur 0,38 — Largeur 0,98.

251. **Vue de Metz, prise de l'ancienne fontaine St. Jean, en avant de la porte de la citadelle.**

Dessin à la mine de plomb, 1850, terminé en 1873.

Hauteur 0,46 — Largeur 0,61.

252. **Vue générale de Sarreguemines et de son ancien château,** (à 75 kil. Est de Metz).

Dessin à plusieurs crayons, 1869.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,02.

Cette vue est prise de l'autre côté de la Sarre. Sarreguemines est nommé pour la 1re fois dans les chartes de Pepin Duc d'Austrasie en 706; c'était une villa. Sa charte de franchise est datée du 26 Xbre 1380; dès lors Sarreguemines fut constitué en commune.

Mémoires de la Société d'Archéologie 1861, *page* 175.

253. **Vue de Thionville, prise au bord de la Moselle, près de la gare.** (à 20 kil. Nord de Metz)

Dessin mine de plomb, 1867.

Hauteur 0,36 — Largeur 1,01.

Charlemagne venait souvent l'hiver se reposer à Thionville des fatigues de la guerre; il y était en 772, 775, 783 et 806.

254. **Vue générale de St. Avold, prise des hauteurs du Bleyberg, près d'une vaste excavation,** (à 43 kil. Nord-Est de Metz).

Dessin à la mine de plomb, 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 1.

255. **St. Avold et son Eglise,**

(43 kil. Nord-Est de Metz).

Dessin à la mine de plomb, 11 Juillet 1867.

Hauteur 0,38. — Largeur 1.

Vue prise de la route qui conduit à la gare.

Cette ville doit son origine à une abbaye fondée au 8e siècle; elle a été fermée de murailles dont on voit encore quelques vestiges enclavés dans plusieurs maisons.

256. **Vue de la ville de Sierck, de son Église, du vieux Château et du Quai construit en 1784,** à 47 kil. N. E. de Metz.

Dessin à la mine de plomb, 18..

Hauteur 0,42 — Largeur 0,62.

Vue prise à l'entrée du côté de Thionville.

Austrasie, Tome 2. page 323.

La petite ville de Sierck est déjà mentionnée en 712, sous le roi Pépin. Elle est entourée de hauteurs pittoresques, de Faltemberg

à droite, du Stromberg en face, de vallées accidentées aux roches quartzeuses, dominées par un important château, ancienne demeure féodale; elle possède une Eglise de style ogivale et une maison de la renaissance.

Non loin de Sierck, le village de Nenning, avec sa belle mosaïque romaine; plus loin à 2 lieues, le château de Meinsberg qui date de 1400; plus près de Sierck la vieille tour de Scheugen.

257. **Vue de la ville de Sierck, prise dans la grande rue intérieure.**

Dessin à la mine de plomb, 18...

Hauteur 0,42 — Largeur 0,62.

258. **Vue intérieure de la ville basse de Briey,** (à 26 kil. N. O. de Metz).

Dessin à la mine de plomb 1835.

Hauteur 0,31 — Largeur 0,45.

Vue prise au bord du ruisseau de Mance.

259. **Ste Ruffine et Jussy,**

Dessin à la mine de plomb, 1867.

Hauteur 0,37 — Largeur 1,08.

Vue prise près de Scy.

260. **Vue génrale de Presny (Meurthe) et des environs,**

Dessin à la mine de plomb, 1868.

Hauteur 0,39. — Largeur 1,07.

Vue prise au-dessus du ban des vignes de Pagny.

261. Vue générale de Gorze, de son Église du 13me siècle et du Dépôt de mendicité.

Dessin à la mine de plomb. 1867,

Hauteur 0,38 — Largeur 0,99.

Chrodegand, 37e Evêque de Metz, fonda la fameuse abbaye de Gorze en 749.

Histoire de Metz par les Bénédictins T. 1er page 479.
Notice de la Lorraine par dom Calmet 1er vol. p. 415.
L'Austrasie, revue de Metz 2e vol. page 458.

262. Vue générale de Gorze,

(côté Sud-Ouest).

Dessin à la mine de plomb, 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 0,99.

Charlemagne établit à Gorze des écoles qui furent longtemps célèbres.

263. Vue générale du Herapel ou Hiéraple, ancien camp et lieu d'étape romain, et de Cocheren, village à 59 kil. Nord-Est de Metz.

Dessin à la mine de plomb, 1869.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,02.

La montagne escarpée sur laquelle était situé le camp romain domine le pittoresque village de Cocheren et deux vallées sillonnées par le chemin de fer de Forbach et de Sarreguemines. Sur ces hauteurs, où l'on trouve souvent des médailles et d'autres antiquités romaines, on a découvert les vestiges d'une voie militaire et d'un temple d'Apollon.

Notice de la Lorraine par dom Calmet 1835 1er *vol. p.* 438.
Mémoires de l'académie de Metz 1840-41 *page* 164.

264. **Vue générale d'Ars-sur-Moselle, de l'Église et d'une entrée de galerie de minerai de fer sur le versant de la montagne,**

(à 9 kil. Sud-Ouest de Metz).

Dessin 20 Juin 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 0,98.

Sur la partie élevée de ce village, où est située l'église, se voyait autrefois une forteresse dont il reste quelques vestiges; cette forteresse fut souvent attaquée et les habitants « comme gens de cœur vaillamment se défendoient et souvent en tuoient et leur faisoient plus de mal qu'ils ne leur en pouvoit faire; souvent ez villaige vers Pregney faisoient course grant domaige et ramenoient gros butin, 1324.

Chroniques Messines de Huguenin p. 49

265. **Vue de Novéant-sur-Moselle,**

(à 15 kil. S. O. de Metz).

Dessin Août 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 1,08.

Vue prise du chemin de fer.

On voit encore quelques tours, seuls vestiges d'un ancien château.

266. **Vue générale du village de Woippy.**

côté Sud-Ouest, (à 4 kil N. O. de Metz).

Dessin 7bre 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 1.

On voit à gauche la tour isolée de l'ancienne église, vers le milieu du dessin, la maison forte et la nouvelle église construite d'après les projets de M. Gautier jeune, architecte.

267. Vue du village de Richemont et de son Église

(à 18 kil. N. de Metz).

Dessin à la mine de plomb, 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 1,08.

Vue prise de la route de Metz à Thionville.

En 1483, les Messins firent le siège du château de Richemont «qui était lors l'ung des beaulx chaistaulx forts qui fut à vingt lieues à l'entour» il n'en reste plus rien aujourd'hui. Les Messins firent de ce château une carrière et transportèrent à Metz des pierres magnifiques pour les constructions de la ville et cependant longtemps encore les ruines restèrent imposantes.

Chroniques de Huguenin pages 459 *et* 462.

Bulletin de la Soc. d'Archéologie. 1865 *page* 88.

268. Vue d'Ancy-sur-Moselle, son Église et la dernière tour de son ancienne enceinte fortifiée.

(à 11 kil. S. O. de Metz).

Dessin à la mine de plomb, 1837.

Hauteur 0,30 — Largeur 0,45,

L'an 1325 les gens du duc de Lorraine allont asseillir le moustier d'Ancey qu'ils gagnont et fut pillé et abattu.

Chron. de Huguenin p. 55.

En 1490 les habitants d'Ancy réfugiés dans leur église furent attaqués par les Lorrains; ils se défendirent avec une rare énergie tuèrent plus de 150 gentilshommes, et furent, après une longue résistance, pris d'assaut et passés au fil de l'épée; les femmes seules furent épargnées.

Bulletin de la Soc. d'Archéologie. 1860 *p.* 52

269. Vue de Ferc-au-Moulin et Marange,

(à 11 kil. N. O. de Metz).

Dessin à la mine de plomb, 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 1,08.

Promenade facile à faire en prenant le train de Thionville jusqu'à Maizières, et à 1 kil. à l'ouest, on entre dans une charmante vallée qui aboutit au pied de la montagne sur le versant de laquelle est situé le joli village de Marange qui offre encore à l'archéologue quelques motifs d'étude.

270. Aqueduc de Jouy-aux-Arches,

(côté Nord-Est).

Dessin à la mine de plomb, 1835.

Hauteur 0,39 — Largeur 0,52.

Vue prise près de l'aqueduc.

271. Aqueduc de Jouy-aux-Arches et les derniers vestiges du château de St. Blaise dont le Donjon a été démoli en 1809.

(côté Nord-Est).

Dessin à la mine de plomb, 1853.

Hauteur 0,38 — Largeur 0,53.

Vue prise des bords de la Moselle.

272. Vue générale des deux parties de l'acqueduc de Jouy,

(côté Nord-Est).

Dessin 7bre 1853.

Hauteur 0,44 — Largeur 1,10.

Cette perspective a été faite près d'Ars au bord de la Moselle.

273. Aqueduc de Jouy-aux-Arches,

(côté Sud-Ouest).

Dessin 1866.

Hauteur 0,30 — Largeur 0,46.

Vue de la partie qui se trouve dans les vignes près du village d'Ars.

274. Vue générale du village de Jouy-aux-Arches, de l'ancien Manoir, de l'Église et de l'aqueduc romain,

(à 10 kil. de Metz, côté Ouest).

Dessin à plusieurs crayons, 1868.

Hauteur 0,38 — Largeur 1,08.

Vue prise des bords de la Moselle.

C'est le seul monument romain qui a résisté aux outrages du temps et des hommes; il a été construit par les légionnaires romains pour conduire de Gorze à Metz les eaux d'une fontaine appelée les Bouillons.

Abrégé de l'histoire de Metz par Viville page 438.

Les routiers et escorcheurs de France, le dixième jour du mois de Juin 1443, vindrent à Jouy et prindrent les grandes arches sur lesquelles partie des hommes et leurs biens s'e étaient retirés.

Chroniques de Huguenin page 215.

Les sollicitations des archéologues et la crainte des éboulements ont fait obtenir à différentes reprises des allocations par le conseil général, 4000 fr. le 22 septembre 1860 et par le gouvernement 7000 fr. en 1861; on a aussi fait disparaître quelques pauvres maisons qui se trouvaient sous les arches.

275. Châtel St. Germain; ruines du château et village,

(côté Sud-Est, 7 kil. Ouest de Metz).

Dessin à la mine de plomb, 1869.

Hauteur 0,39 — Largeur 1,01.

Mémoires de la Société d'Arch. de la Moselle 1867 *page* 7.

Ces hauteurs ont été probablement occupées par les Romains après l'avoir été par les Celtes et les Gaulois; on y a trouvé des traces de l'occupation romaine et une hache celtique en silex poli. Les ruines existantes appartenaient à l'ancien château des Evêques de Metz.

276. La Bonne Fontaine, source d'eau minérale, à 3 kil. Nord-Ouest de Metz.

Dessin à divers crayons, 1867.

Hauteur 0,38 — Largeur 1,08.

Le 1er Dimanche de Mai les jeunes filles de Saulny, Plappeville, Lorry et des villages environnants, vêtues de blanc et couronnées de fleurs, se rendaient jadis par troupes joyeuses à la source appelée la *Bonne Fontaine*, voisine de Metz, dans l'intention de célébrer dans de gracieux ébats, le retour du printemps.

Elles se rendaient ensuite jusqu'à la ville pour chanter devant la demeure des personnages marquants des couplets désignés sous le nom de Trimazos et finissaient chacun par le refrain suivant:

O Trimazos
C'o lo maye, o mi maye
C'o lo jouli moué de maye
C'o l'o trimazos

La révolution de 93 mit fin à cette coutume qu'on essaya en vain de faire revivre sous la restauration.

Ancienne inscription de la Bonne Fontaine avant sa translation.
Elle était gravée en caractères romains sur une pierre incrustée dans le mur d'une mazure d'où sort la source de la Bonne Fontaine située dans un vallon, entre le village de Plappeville et le Coupillon, maison de M Perolle. Cette inscription est en face du midi, et fut prise et exactement déchiffrée par M. Descartes en 1753, de qui don Dieudonné la tient et la donne dans son volume manuscrit des épitaphes.

Passant veux-tu savoir qui premier fit sortir
Cette source en ce lieu et sa vertu secrette
C'est Nicolas Houllon, et Simone Colette
Qui pour le bien public, l'ont ainsi fait bastir
Passant éteint ta soif, ne fais point de domage
A ce lieu ny autour, car c'est leur héritage.

N. 1603. SC.

277. Petites forges St. Benoît d'Ars-sur-Moselle établies à l'extrémité Sud du Village.
Dessin à la mine de plomb, 1867.
Hauteur 0,38 — Largeur 0,98.

278. Vue des carrières de Hettange,
(à 35 kil. Nord de Metz).
Dessin à la mine de plomb, 1867.
Hauteur 0,39 — Largeur 0,95.

279. Vue du village de Ste. Barbe,
(à 11 kil. N. E. de Metz).
Dessin à la mine de plomb, 1838.
Hauteur 0,27 — Largeur 0,42.

Vue de l'ancien clocher, seul reste d'une église remarquablement belle, construite en 1516 par Claude Baudoche dernier gentilhomme de cette illustre famille de Metz; cette église fut démolie en 1829 par M. Derobe architecte.

DOUZIÈME PARTIE.

Costumes du Département de la Moselle

pendant la 1re moitié du 19me siècle.

286. Trois femmes à Metz, l'une petite bourgeoise avec manteau à capuchon.
Dessin: contours à l'encre et lavé à l'aquarelle, 1866.
Hauteur 0,29 — Largeur 0,36.

287. Marchande de légumes parcourant les rues de Metz en offrant et criant sa marchandise.
Dessin: contours à l'encre et lavé à l'aquarelle, 1866.
Hauteur 0,29 — Largeur 0,35.

288. Laitière installée au coin d'une rue de Metz; servante, enfant et ouvrier de la même ville.
Dessin: contours à l'encre et lavé à l'aquarelle.
Hauteur 0,29 — Largeur 0.35,

289. Vieux tonnelier, forgeron, femme et jeune fille, dans un village des environs de Metz.

Dessin: contours à l'encre et lavé à l'aquarelle.

Hauteur 0,29 — Largeur 0,[illegible].

290. Deux jeunes filles (tonnelier) et jeune garçon des environs de Metz.

Dessin : contours à l'encre et lavé à l'aquarelle.

Hauteur 0,29 — Largeur [illegible]

291. Deux jeunes filles des environs de Sierck.

Dessin: contours à l'encre, costumes à l'aquarelle.

Hauteur 0,29 — Largeur [illegible]

292. Trois paysans, l'un [illegible] puits. (Costumes de la partie Nord-Est [illegible] de Sarreguemines.

Dessin: contours à l'encre, costumes à l'aquarelle.

Hauteur 0,29 — Largeur [illegible]

293. Deux femmes, l'une [illegible] et un homme sur le 2me plan [illegible] du dépt.) arrond. de Sarreguemines.

Dessin: contours à l'encre, [illegible]

Hauteur 0,[illegible] — [illegible]

294. Trois femmes [illegible] de l'arrondissement [illegible]

Dessin: contours à l'encre, [illegible]

Hauteur 0[illegible] — [illegible]

295. **Un Paysan de la partie Nord-Est du département,**

arrond. de Thionville.

Dessin: contours à l'encre, costumes à l'aquarelle.

Hauteur 0,29 — Largeur 0,36.

296. **Un Paysan et une Paysanne.**

Costumes de la partie Nord-Est du Dépt. arrond. de Sarreguemines.

Dessin : contours à l'encre, costumes à l'aquarelle, 1866.

Hauteur 0,29 — Largeur 0,36.

TREIZIÈME PARTIE.

Ouvriers, petits métiers et paysans de Metz et des environs.

297. **Le père Bidal,**

âgé de 71 ans, raccommode les porcelaines et les faïences. Par tous les temps, sans chapeau ni casquette, il parcourt la ville, il aime son métier dont il apprécie l'importance et l'utilité.

Il annonce son passage en chantonnant ces mots: toujours l'espérance, tout peut être raccommodé.

Depuis 1871 on ne le voit plus à Metz.

Croquis à la plume, Février 1867.

Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

298. **Le Marchand de petits journaux.**

Croquis à la plume, Mars 1867.

Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

299. **Le Décroteur et la Marchande de pommes.**

Nous sommes au mois de Déc^bre^, le vent est froid et violent, autour des grands édifices la pluie tombe glaciale, et cependant pour ne pas ajouter encore la faim à ces souffrances déjà si pénibles, il faut rester et attendre de rares chalands.

Croquis, place d'Armes, Mars 1867.

Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

300. **Le Tonnelier,**

Croquis à la plume, Février 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

301. **Ouvrier terrassier occupé aux travaux de fortification du nouveau rempart Belle-Isle en 1867.**

Croquis à la plume, février 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

302. **Ouvrier terrassier occupé aux travaux de fortification du nouveau rempart Belle-Isle en 1867.**

Croquis à la plume, février 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

303. **Jeune fille des environs de Metz employée comme ouvrière à la manufacture de tabacs.**

Croquis à la plume, Mars 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

304. **Deux femmes prient devant l'ancien Christ de la mission, placé vers 1824 ou 1825 sur la place St. Vincent et mis dans la cathédrale de Metz en 1830.**

Croquis à la plume, février 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

305. **Le Cantonnier cassant des pierres.**

Croquis à la plume, 4 Février 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.
Route de Forbach en Novembre.

306. **Campagnards.**

Des marchands de volailles donnent des nouvelles du pays à une jeune fille, servante à Metz.

Croquis à la plume, Mars 1867.

Hauteur 0,24 — Largeur 0,13,

307. **Campagnard et sa femme des environs de Metz.**

Tristes et soucieux ils se dirigent vers la demeure d'un notaire, trop souvent pour eux la caverne du diable.

Croquis, Mars 1867.

Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

308. **Paysanne des environs de Metz.**

Satisfaite de son marché, elle retourne à son village, sa hotte vide.

Croquis, février 1867.

Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

*** 309.** **Le dîner du Maçon.**

Croquis à la plume, 1867.

Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

*** 310.** **Le dîner de deux ouvriers maçons, le père et le fils.**

Croquis à la plume, 1867.

Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

* 311. **La prière devant la Vierge de pitié de la Cathédrale de Metz.**

Croquis à la plume, 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

* 312. **La fontaine et l'Ouvrier.**

Croquis à la plume, 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13

* 313. **Le Garde forestier.**

Croquis à la plume, 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

* 314. **Les petites filles avant l'heure de l'école.**

Croquis à la plume, 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

* 315. **Elle prie et sollicite une aumône dans la cathédrale de Metz.**

Croquis à la plume, 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

* 316. **La jeune fille à la fontaine.**

Croquis à la plume, 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

* 317. **Le vent.**

Croquis à la plume, 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

* 318. **Les Rameaux, ils sont bénits.**

Croquis à la plume, 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

* 319. **Service public du balayage.**

Croquis à la plume, 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

* 320. **Le Suisse de la Cathédrale en petite tenue.**

Croquis à la plume, 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

* 321. **Le père Thiria,**

machiniste du théâtre de Metz en 1867, âgé de 67 ans.

Croquis à la plume, 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

* 322. **Ouvrière de la manufacture de tabacs de Metz.**

Croquis à la plume, 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

* 323. **Un pauvre à la porte de la Cathédrale de Metz.**

Croquis à la plume, 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

* 324. **La mère et son fils.**

Croquis à la plume, 1867.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

* **325.** **Un vieillard.**

Croquis à la plume, 1867.

Hauteur 0,24 -- Largeur 0,13.

* **326.** **M. Coupin, portraitiste,**

revenant de l'atelier de peinture sur verre de M. Maréchal où il était alors occupé.

Croquis à la plume.

Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

327. **Jeune fille de la campagne,**

offrant au marché son dernier panier de pommes.

Croquis à la plume, février 1867.

Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

* **328.** **Un Italien à Metz.**

Croquis à la plume.

Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

* **329.** **Un jeune Italien et son singe.**

Croquis à la plume.

Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

330. **Le jardinier fleuriste apportant sur sa hotte des pots de fleurs au marché.**

Croquis à la plume, Mars 1867.

Hauteur 0,24 — Largeur 0,13.

QUATORZIÈME PARTIE.

Vues diverses prises hors du Département.

331. 1re Vue de thermes ou d'un palais romain près de Trèves.

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0,29 — Largeur 0,46.

332. 2e Vue de thermes près de Trèves.

Dessin au crayon rouge.

Hauteur 0,30 — Largeur 0,47.

333. 3e Vue de thermes près de Trèves.

Dessin au crayon rouge.

Hauteur 0,30 — Largeur 0,47.

*** 334.** 1re Vue des ruines de l'amphithéâtre romain de Trèves; extérieur et entrée.

(côté sud.)

Dessin à la mine de plomb, 1854.

Hauteur 0,25 — Largeur 0,45.

* 335. 2e Vue des ruines de l'Amphithéâtre romain de Trèves; vue intérieure.

Dessin mine de plomb, 1854.

Hauteur 0,25 — Largeur 0,45.

336. **Luxembourg.**

Vue prise près du corps de garde de la porte Thionville avant la construction du pont et du viaduc.

Dessin au fusain, Oct. 1859.

Hauteur 1,03 — Largeur 1,45.

337. Vue de Cologne et de Deutz, prise au bord du Rhin en 1847.

Dessin mine de plomb.

Hauteur 0,33 — Largeur 0,49.

* 338. Vue prise du pont mobile à Cologne; St. Martin et bâtiments de la Douane.

Dessin aux crayons de différentes couleurs, 1847.

Hauteur 0,38 — Largeur 0,49.

339. Vue prise à Scheugen, village du Grand Duché de Luxembourg.

Dessin mine de plomb, 1848.

Hauteur 0,44 — Largeur 0,58.

* 340. Cour d'honneur du château d'Eltz à une lieue des bords de la Moselle entre Trèves et Coblence, 7bre. 1847.

Dessin à la mine de plomb et lavis.

Hauteur 0,36 — Largeur 0,44

* 341. **Vue extérieure du château d'Eltz entre Trèves et Coblence,** 7bre. 1847.
Dessin à la mine de plomb.
Hauteur 0,38 — Largeur 0,49.

* 342. **1re Vue d'une porte et d'un pont sur la Moselle à Coblence,** 7bre. 1847.
Dessin à la mine de plomb.
Hauteur 0,36 — Largeur 0,49.

* 343. **2e Vue d'une porte et d'un pont sur la Moselle à Coblence,** 7bre. 1847.
Dessin à la mine de plomb.
Hauteur 0,36 — Largeur 0,49.

* 344. **1re Vue du château de Heidelberg; cour d'honneur,** 7bre. 1845.
Dessin mine de plomb.
Hauteur 0,38 — Largeur 0,49.

* 345. **2e Vue du château de Heidelberg; cour d'honneur,** 7bre. 1545.
Dessin mine de plomb et sépia.
Hauteur 0,48 — Largeur 0,38.

* 346 **Vue de la Pfatz, de la Caub et du château de Gutenfels, sur le Rhin, entre Coblence et Mayence.** 7bre. 1845.
Dessin à l'aquarelle.
Hauteur 0,38 — Largeur 0,49,

* 347. **Vue de l'ancien château de Stolsenfels, restauré, près de Coblence.**
Dessin mine de plomb, Sept. 1845.
Hauteur 0,38 — Largeur 0,49.

* 348. 1re **Vue d'une partie du Village d'Obervesel, près du Rhin.** 7bre. 1845.
Dessin à la mine de plomb.
Hauteur 0,38 — Largeur 0,49.

* 349. 2e **Vue du village d'Obervesel, près du Rhin.** 7bre. 1845.
Dessin à la mine de plomb.
Hauteur 0,38½— Largeur 0,49.

* 350. 3e **Vue du village d'Obervesel, près du Rhin.** 7bre. 1845.
Dessin à la mine de plomb,
Hauteur 0,38 — Largeur 0,49.

* 351. **Vue prise à Bacharach, petite ville près du Rhin.** 1845.
Dessin à la mine de plomb.
Hauteur 0,30 — Largeur 0,46.

* 352. **Rochers à Pallieu, village près de Trèves.** 7bre. 1854.
Dessin à la mine de plomb.
Hauteur 0,30 — Largeur 0,47.

QUINZIÈME PARTIE.

Essais de restitution

par A. Migette de quelques monuments décrits par Dom S^ien^. Dieudonné, religieux Bénédictin de St. Arnould à Metz. (M^ts^. de 1770, Bibl. de Metz).

353. Tableau placé au-dessus d'un tombeau de la cathédrale de Metz.

354. Mausolée d'Antoine Roussels placé dans la cathédrale de Metz; 1613.

355. Fontaine de la place S^te^. Croix; 1784.

356. Sépulcre de l'ancienne Eglise des Grands Carmes.

357. Tombeau de Madelaine de Gournay dans l'Église des Grands-Carmes; 1629.

358. **L'adoration des Mages, sculpture qui se trouvait dans la chapelle de Saint-François de l'Église du couvent des Récollets; 14e siècle.**

359. **Tombeau de Hennequin de Tournay à St. Simplice;** 1384. (Cette église n'existe plus).

360. **Tombeau de l'Évêque Thierry de Boppart qui se trouvait dans la chapelle des Évêques de la cathédrale de Metz;** 1384.

361. **Tableau de l'Église du couvent des Prêcheresses. St. Thomas met en fuite le démon de l'impudicité.**

362. **La Vierge et l'enfant Jésus, groupe sculpté placé sur un autel d'un collatéral de la cathédrale.**

363. **Tombeau Dieuamy à St. Maximin;** 1437.

364. **Lutrin en cuivre qui se voyait dans le chœur de l'Église du couvent des Célestins.**

365. **Ste. Anne, la Vierge et l'enfant Jésus, groupe sculpté qui se trouvait dans l'Église du couvent des Célestins,**

366. **Tombeau du comte de Gournay à St.-Maximin.**

367. **Tombeau de Pépin de Bonnouvrier lieutenant du Duc d'Epernon, enterré dans l'Église paroissiale de St. Jean à la citadelle; 1614.**

368. **Tombeau du chevalier Jacques Daix et de sa femme qui était placé dans la chapelle de St. Blaise, de l'Église St. Eucaire; 1439.**

369. **Reliquaire du bras de St. Etienne à la cathédrale de Metz; 1775.**

370. **Reliquaire du chef de St. Etienne à la cathédrale de Metz; 1775.**

371. **Un reliquaire de la cathédrale.**

(Ces trois reliquaires ont été décrits dans l'inventaire des joyaux et argenterie de la cathédrale de Metz, du 10 Août 1795.)

SEIZIÈME PARTIE.

Dessins d'après des ivoires et des sceaux.

372. **Dessin fait d'après un IVOIRE trouvé à Metz.**

Dessin de la grandeur de l'ivoire.

Hauteur 0,40 — Largeur 0,26.

Cette plaque d'ivoire qui parait être byzantine et du 6e ou 7e siècle, a été achetée en Mars 1870 à une vente faite après le décès d'une femme très-âgée demeurant rue de la Fontaine à Metz.

C'est probablement un des derniers débris des richesses artistiques de nos anciennes et splendides abbayes qui toutes ont disparues et dont les pierres éparpillées sont enfoncées dans les travaux stériles de nos inutiles remparts.

Voir les notes Archéologiques de M. l'abbé Lapain page 616.

*** 373.** **Sceaux et Scels des six paraiges et des cinq Dignitaires de l'Eglise chargés de nommer le Maître-Échevin de Metz.**

Dessin d'après un atour du 2 avril 1300; archives municipales: carton Maîtres-Échevins, N° 90.

Hauteur 0,34 — Largeur 0,44.

*** 374. Grand sceau d'un privilège accordé à la cité de Metz par l'Empereur Rupert, le 26 Novembre 1404.**

Ce sceau rond, en cire rouge, contenu dans une boîte en fer blanc a pour diamètre 11 m. m.

*Archives municipales de Metz, carton N*ro 1.

*** 375. Sceau d'une lettre de Cardinal accordant des indulgences pour la chapelle de Notre-Dame des Victoires ou des Lorrains à certains jours de fête, 1486.**

Dimension du sceau: hauteur 108 mm. largeur 73 mm.

Sur la même feuille:

Sceau en plomb qui se trouve sur une bulle du Pape Sixte IV pour l'érection de la chapelle de Notre Dame de Victoire et pour les indulgences accordées à ceux qui s'y rendront à certains jours; 1476.

Le 1er sceau est en cire jaune placé dans une boîte de fer blanc, le 2e sceau est en plomb. Ils se trouvent tous les deux dans les archives municipales de Metz; carton N° 105.

DIX-SEPTIÈME PARTIE.

Travaux des anciens Elèves de l'École municipale de dessin de Metz

de 1850 à 1864.

Alphonse Etienne, né à Metz vers 1836, fils de **Etienne** lithographe, rue des Clercs

376. **Paysage d'après nature, petits pêcheurs sur un pont.**
Dessin à la mine de plomb.
Hauteur 0,24 — Largeur 0,34.

377. **Petit paysage, puits couvert.**
Hauteur 0,18 — Largeur 0,25.

378. **Etude de jeune femme.**
Dessin au crayon noir et fusain, en ovale.
Hauteur 0,44 — Largeur 0,37.

379. **Etude d'après un platre. Brutus.**
Dessin au fusain.
Hauteur 0,43 — Largeur 0,35.

380. **Etude de sanglier.**

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0,13 — Largeur 0,22.

381. **Etude de canards d'après nature.**

Hauteur 0,10 — Largeur 0,16.

382. **Sapins brisés par l'ouragan. Paysage.**

Composé et dessiné au crayon rouge, 1854.

Hauteur 0,39 — Largeur 0,61.

383. **Paysage composé et lithographié.**

Hauteur 0,05 — Largeur 0,13.

384. **Paysage composé et lithographié.**

Hauteur 0,25 — Largeur 0,39.

385. **Rosace, architecture gothique.**

Dessin au fusain.

Hauteur 0,41 — Largeur 0,31.

A l'école municipale de dessin Alp. Etienne a eu le prix d'excellence en 1854; il est mort le 19 Février 1855.

Cet élève qui avait déjà un véritable mérite, et qui a été enlevé si jeune, serait devenu un paysagiste de talent; il a fait quelques remarquables tableaux à l'huile, plusieurs lithographies et de nombreuses études; tout cela a été dispersé. Nous avons pu recueillir quelques unes de ses œuvres pour laisser un souvenir de ce regrettable jeune homme; il mérite d'être mentionné parmi les artistes de la localité et de ne pas être complétement oublié.

Frutieaux Dominique-François.

né à Metz en 1822.

Les dessins de M. Frutieaux sont mentionnés parmi les monuments civils et militaires de Metz aux N^os^. 91-100-103-115-235.

M. Frutieaux était encore cordonnier à l'âge de 30 ans; tout en s'occupant une grande partie de la journée et de la soirée de son métier, il savait cependant trouver encore assez de temps pour acquérir quelques autres connaissances; après avoir appris la musique, il apprit à dessiner. Il entra à l'école municipale de dessin le 28 8^bre^ 1851; ses progrès furent rapides et il obtint le prix d'excellence en 1856.

M. Maréchal qui avait remarqué ses travaux l'engagea à venir dans ses ateliers suivre une carrière plus en rapport avec ses goûts et plus lucrative. Il continua ses études de dessin à l'école municipale où il fut nommé professeur adjoint en 1858. Tout en continuant d'une manière très louable ses travaux de peintre verrier, il fit et exposa de nombreux portraits, habilement dessinés et parfaitement ressemblants ainsi que des vues de nos vieux monuments de Metz. Ces dessins attirèrent l'attention de la Société d'Archéologie qui lui décerna une médaille en 1869 et l'admit au nombre de ses membres.

Depuis 1871, M. Frutieaux a quitté Metz pour diriger à Rheims un atelier de peinture sur verre.

Adolphe Wéber.

né à Boulay (dép^t^. de la Moselle) 1842.

386. **Etude aux deux crayons d'après le plâtre.**

Hauteur — Largeur.

387. **Bacchus et Silène.**

Grande étude au fusain d'après le plâtre.
Hauteur 1,41 — Largeur 0,79.

388. **Musiciens italiens.**

Croquis à la plume fait de souvenir, Mai 1857.
Hauteur 0,25 — Largeur 0,20.

389. **La Communion.**

Croquis à la plume fait de souvenir.
Hauteur 0,36 — Largeur 0,29.

390. **Portrait de M. Frutieaux.**

Dessin aux deux crayons.
Hauteur 0,45 — Largeur 0,37.

391. **Portrait d'un élève de l'école municipale.**

Dessin aux deux crayons.
Hauteur 0,45 — Largeur 0,37.

392. **L'Adoration des Mages.**

Composition au fusain.
Hauteur 1,06 — Largeur 0,70.

393. **Fuite en Egypte.**

Composition au fusain.
Hauteur 0,90 — Largeur 0,55.

Ces huit dessins ont été faits à l'école municipale de Metz comme études.

394. Le Réveil de Psychée.

Photographie d'après le tableau original de M. Wéber; ce tableau qui a été acheté par le gouvernement et donné au Musée d'Orléans, a valu à son auteur une médaille d'or à l'exposition de Paris de 1867.

Don de M. Wéber.

Hauteur 0,19 — Largeur 0,27.

*** 395 Etude d'après une petite fille.**

Dessin au crayon noir estompé.

Hauteur 0,25 — Largeur 0,18.

396. La France blessée, après avoir vaincu et abattu l'anarchie ou la commune, repousse la monarchie, 1872.

Dessin au fusain 1871.

Hauteur 0,43 — Largeur 0,34.

Adolphe Wéber est venu à Metz suivre les cours de l'école municipale de 1855 à 1859; en 1857 il a obtenu le prix d'excellence et en 1851 il est parti pour Paris où il a été admis à l'école des beaux arts. En 1867 il a obtenu une médaille d'or à l'exposition de Paris pour son tableau le **Réveil de Psychée**, acheté par l'État et donné au Musée d'Orléans. En 1868 Wéber a exposé son tableau de **Vénus portée par Zéphire**, acheté par l'État et donné au Musée de Caen. En 1869 il exposait son tableaux **Narcisse et Echo**, acquis par l'État et donné au Musée de Metz.

Depuis le mois d'avril 1872, M. Wéber a accepté dans la maison Maréchal et Champigneulle peintres sur verre à Bar-le-Duc, une magnifique position qui lui a permis de faire le carton d'un grand vitrail qui doit figurer à l'exposition de Vienne; **le Mariage mystique de Sainte-Catherine.**

Rajon, né à Dijon vers 1845.

397. **Portrait de Bracquemont.**

Gravure à l'eau-forte.

Hauteur 0,21 Largeur 0,14

398. **Intérieur, scène orientale.**

Gravure à l'eau-forte.

Hauteur 0,22 — Largeur 0,17.

* **399.** **Enfant jouant.**

Gravure à l'eau-forte d'après Ch. Maréchal.

Hauteur 0,18 — Largeur 0,07.

M. Rajon retouchait des photographies à Metz lorsqu'il est entré à l'école municipale de dessin en 1861; il a obtenu le prix d'excellence peu de temps après. Avec de bien faibles ressources il est parti pour Paris. Son existence a d'abord été pénible pour lui; il y a essayé bien des choses, puis enfin il s'est arrêté avec succès à la gravure à l'eau-forte. Il a exposé aux salons de Paris et a obtenu en 1869 et 1870 deux médailles en or: de nombreuses publications sont ornées de ses remarquables eaux-fortes; la dernière que nous avons vue, le portrait de Mistris Siddons, d'après la peinture de Gainsborough, se trouve dans la Gazette des beaux arts, livr. de Février 1873, page 138.

Il a aussi fait plusieurs eaux-fortes d'après les tableaux de M. Meissonnier qui apprécie beaucoup la manière dont il interprète ses œuvres.

400. **Intérieur de cabaret.**

Eau-forte d'après le tableau de B. Vautier.

Hauteur 0,145 — Largeur 0,195.

Emile Boilvin, né à Metz le 7 mai 1845.

401. La mort de César.

Composition inachevée, faite pendant le cours de ses études à l'école municipale de dessin de Metz.

Dessin au fusain.

Hauteur 0,45 — Largeur 0,63.

402. Le Bouclier d'Achille, fragment.

Dessin à la mine de plomb 1858.

Hauteur 0,36 — Largeur 0,29.

403. Grande étude académique d'après nature.

Dessin au fusain avec fond de paysage.

Hauteur 1,48 — Largeur 1,10.

404. Grande étude au fusain d'après la reproduction en plâtre du St. Jean-Baptiste de Donatello.

Hauteur 1,38 — Largeur 0,83.

405. Etudes au fusain d'après le plâtre.

Sur la même feuille se trouvent les portraits de MM. Frutieaux, Rajon, Moïse, et un tailleur de pierres. Tous élèves de l'école municipale de dessin et dont les portraits ont été faits à leur insu pendant qu'ils travaillaient.

Hauteur 0,70 — Largeur 1,05.

Emile Boilvin a fait d'excellentes études au Lycée de Metz. A l'école municipale il a obtenu en 1860 le prix d'excellence; peu de temps après il est parti pour Paris. A son 1er concours il a été admis

à l'école des beaux arts où il a obtenu 2 médailles. Élève de M. Pils, il a exécuté d'après les esquisses du maître 2 grandes peintures pour le nouvel opéra. Il a exposé à Paris en 1868, 1869, 1870; ses tableaux ont été remarqués et les journaux s'en sont occupés. Depuis 1872 il s'occupe de la gravure à l'eau-forte: dans la Gazette des beaux arts 1873, page 502, on trouve Hérodiade, d'après un tableau de Lévy.

Félicien Cordier, né à Briey en 1843.

Les dessins de M. Cordier sont mentionnés et classés parmi les monuments civils, religieux et militaires de Metz et du département, aux Nos. 67-68-69-71-73-74-89-92-93-94-95-114-116-119-122-151-134-141-143-192-190. F. Cordier est entré à l'école municipale de dessin de Metz en 1860; il a obtenu le prix d'excellence en 1863.

En 1866, à une exposition de dessin des anciens monuments du département, provoquée par la Société d'Archéologie, il a obtenu la première médaille.

A une exhibition de 1867, de la société des Amis des Arts, il a exposé un tableau historique; en 1869, à une autre exposition de la même société, il a exposé deux paysages peints à l'huile et des dessins; l'un de ces dessins, une vue de Metz, a été acheté par la commission de cette société.

M. Cordier s'occupe principalement d'architecture aujourd'hui (1873) tout récemment, il a envoyé à Luxembourg un remarquable projet d'un monument commémoratif mis au concours dans cette ville.

A. Watrin, né à Colmar en 1839 ou 1840.

Les dessins de M. Watrin, au nombre de 4, sont déjà mentionnés parmi les monuments civils de Metz et édifices religieux des environs.

Cet élève a obtenu le prix d'excellence en 1856; par décision du conseil municipal, il lui a été accordé une petite pension pour continuer ses études à l'école des beaux arts à Paris et dans l'atelier des décorations théâtrales de l'opéra.

En 1864, il a reçu une médaille de la Société d'Archéologie de la Moselle pour exhibitions de plusieurs dessins d'anciens monuments puis il a été nommé membre de cette société.

Il était professeur de dessin à l'école normale de Metz quand nos désastre de 1870 l'ont fait quitter la ville,

(Il est maintenant professeur du collége de Vistou en Belgique).

Frid, né à Metz le 12 Février 1845.

Le seul dessin que nous avons de cet élève est déjà mentionné parmi les anciens édifices religieux de Metz.

M. Frid a obtenu en 1858 le prix d'excellence à l'école municipale de dessin; il entra ensuite dans un régiment du Génie où il obtint rapidement le grade sergent; il abandonna la carrière militaire pour s'occuper de peinture sur verre dans l'atelier de M. Thiria l'un de ses anciens condisciples de l'école de dessin. Après la capitulation de l'armée de Metz il a quitté la ville.

Léon Simon, né à Metz le 14 Juin 1836, élève de MM. Hussenot et Migette.

406. Pays de Bitche; roches et chevreuils.

Dessin au fusain.

Hauteur 0,60 Largeur 0,93.

M. Simon tout en s'occupant beaucoup d'un commerce intéressant sait trouver assez de temps pour cultiver avec ardeur les arts et faire de nombreux dessins qui sont admis et remarqués aux expositions de Paris et de la Province.

Bouchy, de Luppy.

407. Etude à la plume.

Faite de souvenir, X^bre^ 1859.

Hauteur 0,18 — Largeur 0,15.

408. **Etude de chardonneret, d'après nature.**

Aquarelle.

Hauteur 0,15 — Largeur 0,19.

409. **Etude de pinson, d'après nature.**

Aquarelle.

Hauteur 0,23 — Largeur 0,17.

M. Bouchy est entré vers 1859 dans les ateliers de peinture sur verre de M. Maréchal qui apprécie beaucoup ses consciencieux travaux.

Il a fait au pastel et à l'huile quelques tableaux de natures mortes et d'animaux vivants qui ont été remarqués aux expositions de Metz.

Comme tous les auxillaires de M. Maréchal il est maintenant à Bar-le-Duc (1873)

Léon Barillot, né à Montigny-lès-Metz le 11 Octobre 1844.

410. **Petite eau-forte; Paysage.**

Hauteur 0,075 — Largeur 0,11.

M. Barillot après avoir concouru pendant plusieurs années à la direction de l'importante manufacture de papiers peints de son père, à pris le parti d'aller à Paris et de consacrer tous ses moments à l'étude des arts du dessin. Ses tableaux d'animaux ont été admis à l'exposition de Paris en 1869.

V. Masson, né à Pont-à-Mousson en 1850.

411. **Le loueur de chaises de la cathédrale de Metz.**

Dessin à la mine de plomb.

Hauteur 0,25 — Largeur 0,18.

M. Masson a fait toutes ses études à l'école municipale de Metz; il a toujours suivi avec zèle les cours de l'école de dessin, ces travaux lui plaisaient particulièrement, et, tout jeune, quand à peine

il savait manier le crayon, il essaya des croquis faits de souvenir et des compositions dont on remarquait les qualités.

Ce jeune homme aurait sans doute pu suivre avec succès la carrière des arts, mais il a cru devoir se soumettre au désir de ses parents et se livrer comme eux au commerce tout en réservant quelques moments pour donner suite à ses gouts et développer ses aptitudes naturelles, ce qu'il fait encore aujourd'hui avec succès (1873.)

Le croquis du loueur de chaises est l'expression bien vraie des allures du type du personnage.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

SUR

le Sceau de la Cathédrale

Depuis qu'une Notice sur un sceau d'airain de la Cathédrale de Metz, conservé à Edimbourg, en Écosse, a paru dans le XV^e^ volume des Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, la priorité de découverte d'un sceau semblable a été réclamée pour celui qui s'était trouvé parmi les sceaux d'airain de la collection métallique et numismatique de M. l'abbé de Jobal, chanoine de la Cathédrale, précieuse collection échue, de nos jours, à son petit-neveu, M. le comte Gaston de Lambertye.

Il est exact que le Bulletin de notre Société, publié pour le mois de Décembre 1865, avait donné la description, d'après les empreintes prises en cire, de plusieurs sceaux d'airain de M. de Lambertye; dans leur nombre il s'en trouva un avec la même image et la même inscription que nous a présentées le sceau d'Edimbourg. Mais il est exact aussi que ce sceau, pour lequel on est venu réclamer une priorité de découverte, n'avait, en 1865, pas été plus remarqué que les autres sceaux, dont les empreintes étaient soumises à l'examen des membres de la Société. Alors personne n'eut la pensée de demander quel sens il fallait donner

au mot *Fabrice*, employé dans l'inscription du sceau de notre Cathédrale, pendant le XIV^e^ siècle, ou au commencement du XV^e^, qui était précisément l'époque des grands travaux entrepris pour la construction du majestueux édifice.

Ainsi, la communication, faite dans la séance du 14 Décembre 1865, ne nous avait rien appris de plus que l'existence d'un sceau de notre cathédrale, qui paraissait avoir été en usage au XIV^e^ siècle, ou, peut-être, seulement au commencement du XV^e^. Mais cette découverte ne devait pas long-temps demeurer la seule connue de son espèce. En effet, quatre années ne s'étaient pas encore écoulées, depuis la première communication reçue, qu'un second sceau, semblable, était annoncé dans une lettre adressée à Mgr. l'Evêque de Metz. Je possède momentanément cette lettre, et je la transcris ici.

Gy, le 19 *Juillet* 1869.

MONSEIGNEUR.

Persuadé que vous verriez avec plaisir quelques empreintes du sceau authentique de la Fabrique de votre Cathédrale au treizième siècle, je me permets de vous en adresser quatre par la poste.

Si je dis *sceau authentique*, c'est qu'il a été jugé tel par M. Castan, Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Besançon, à l'examen duquel je l'avais soumis, et qui a bien voulu m'écrire à ce sujet deux lettres, dont j'extrais littéralement ce qui suit:

« Ce petit monument date du treizième siècle, et il « est un joli spécimen de l'art religieux du siècle de « Saint-Louis.»

« Le musée sigillographique des Archives de l'Empire « en possède une empreinte, laquelle est décrite, sous « le N^ro^ 7866, dans l'inventaire de cette collection: le « rédacteur a commis toutefois un *lapsus*, en écrivant « XVI^e^ siècle au lieu de XIII^e^.»

« Votre sceau, que j'ai scrupuleusement examiné « et qui vient de repartir pour Gy, me semble parfai- « tement authentique : je n'ai remarqué en lui aucun « des indices qui révèlent la fabrication moderne; « c'est-à-dire que les creux sont franchement burinés et « qu'il n'y apparaît aucune gravelure de fonte; la pa- « tine verte semble bien aussi résulter de l'humidité « souterraine et n'être pas le produit spontané d'un « acide.»

« Vous avez donc un fort beau spécimen de la gra- « vure métallique au XIII^e^ siècle, et je vous félicite de « de cette intéressante trouvaille.»

« Quand j'aurai un moment disponible, je m'occupe- « rai de rechercher par le fait de quel personnage, ou « de quelles circonstances, le sceau de la Fabrique de « la Cathédrale de Metz aura pu venir se perdre à « Oiselay.»

Désirant, Monseigneur, que vous ayiez autant de plaisir à voir ces empreintes que j'en ai à vous les adresser, je prie Votre Grandeur de vouloir bien

agréer l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

E. DEVAUX
pharmacien,
à Gy (Hte Saône).

Après avoir reçu la lettre et les empreintes de sceau, qui lui avaient été adressées par l'honorable correspondant de la Haute-Saône, Mgr. l'Evêque de Metz les fit porter au trésor de sa Cathédrale, pour qu'elles y fussent conservées. C'est là, en effet, que nous les avons trouvées, mais seulement depuis la publication de la notice sur le *Sceau d'Edimbourg*,[1] et, par conséquent, trop tard pour qu'il nous ait été possible d'en faire mention; cette omission involontaire vient d'être réparée. Les empreintes de cire rouge, envoyées de Gy, étaient entièrement semblables à celle du Sceau conservé à Edimbourg.

Dans l'hypothèse, où nous aurions eu plus tôt connaissance des Extraits des deux lettres de M. le Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Besançon, ils nous auraient simplement appris la découverte et la possession d'un second exemplaire du sceau de la Cathédrale de Metz, sans nous procurer le moindre éclaircissement au sujet de l'usage auquel il avait pu servir, et, particulièrement, du sens à attacher au mot *Fabrice* de l'inscription. D'où il suivait que cette dernière signification, ce sens ancien, restait encore à trouver.

---

[1] Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle; tome XV^e^, *in fine*.

Ainsi, ce fut, en 1878, la lettre adressée par l'honorable correspondant d'Edimbourg, M. William Forbes, à Mgr. l'Évêque de Metz, qui nous mit, en quelque sorte, en demeure de faire les premières recherches sur le sceau de la Fabrique de la Cathédrale de Metz. Pour répondre à la demande d'éclaircissements qu'il avait faite, quelques indications furent alors adressées à M. Forbes; mais elles étaient trop sommaires pour qu'il pût en faire usage dans le Mémoire qu'il lut ensuite à une réunion de la Société des antiquaires d'Écosse. A l'envoi, que nous lui avions adressé, en la présente année 1881, d'un exemplaire du XV^e^ volume des Mémoires de notre Société d'archéologie, il a répondu par l'envoi qu'il nous a fait de plusieurs exemplaires, en langue anglaise, de son propre Mémoire, et, pour nous en donner l'intelligence, il a eu la délicate attention d'y joindre une traduction littérale française écrite de sa main. Nous reproduisons plus loin cette traduction, et nous commençons par donner ici la Lettre qu'il a bien voulu nous écrire.

Edimbourg le 7 Juin 1881,
17 Ainslie place.

Monsieur

J'ai l'honneur de vous accuser réception des Mémoires intéressants de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, que vous avez eu la bonté de me faire parvenir. Je vous remercie infiniment pour votre obligeance. Je vous envoie 6 Copies d'une petite brochure dont j'ai donné lecture à une réunion de la Société des

antiquaires d'Écosse. Je regrette d'avoir attendu si longtemps pour la faire parvenir à vous. Je vous prie de vouloir bien présenter une de ces Copies, que je vous envoie, à Monseigneur l'Evêque de Metz, deux à Mons^r. le directeur du Musée, et j'espère que vous voudrez bien accepter les 3 autres. J'ajoute aussi une traduction littérale en français pour le bénéfice de ceux qui ne savent pas l'anglais.

Je regrette extrêmement de ne pouvoir présenter le sceau au Musée de Metz; j'ignorais l'intérêt qui y était attaché (et que vous avez si bien décrit dans votre ouvrage,) et j'en avais disposé, il y a déjà quelque temps, en faveur du Musée d'Edimbourg, et comme tous les objets qui s'y trouvent appartiennent au Gouvernement, il est malheureusement trop tard pour pouvoir le déplacer. L'Écosse a perdu beaucoup d'objets d'intérêt des temps préhistoriques et du Moyen-âge qui ont été transférés au Musée Britannique à Londres. C'est une raison de plus pour me faire regretter que le sceau ne puisse pas être rendu à la ville à laquelle il appartient.

Je vous prie, Monsieur l'Abbé, d'accepter l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur de me souscrire

Votre très obéissant serviteur
WILLIAM FORBES

A Mons^r. L'Abbé Ledain à Metz.

Note sur la matrixe d'airain du sceau de la fabrique de l'église de St. Etienne de Metz, présenté au Musée d'Edimbourg par William Forbes, Esq., secrétaire pour l'Étranger.

Ce sceau fut trouvé dans les dépôts de mon frère, l'évêque de Brechin. Aucun de ses amis ne sait quand, et comment il tomba en sa possession. Il est probable qu'il l'acquit dans un des fréquents voyages qu'il fit en Allemagne. Ce sceau, qui est gravé plus bas dans sa grandeur naturelle, représente une image de la Sainte Vierge et de l'Enfant Jésus. La Vierge tient une fleur dans la main droite, et au bord de la marge du sceau on lit l'inscription suivante : *S. Fabrice Ecclesie Metensis.*

La Cathédrale de St. Etienne de Metz est un noble édifice gothique malgré ses anomalies, telles que l'immense hauteur du cléristère, que Fergusson, qui a une grande autorité sur ces matières, a critiqué, ce qui pourtant ne l'empêche pas de l'apprécier, car il dit que le résultat, quoique contraire aux règles de l'art, est on ne peut plus fascinateur. Le style est cruciforme, et elle à 370 pieds de longueur et 141 de hauteur. La nef fut complétée en 1332, et cela a dû être un monument très-grandiose au commençement du seizième siècle. Beaucoup de ses monuments, y compris des tombes et des fenêtres aux vitraux coloriés, furent détruits pendant la grande révolution ; cependant une tablette survit, C'est l'inscription murale de Pierre Perrat, l'architecte

de l'église, qui mourut en 1400[1]. Je crus d'abord que ce sceau lui appartenait; mais je me suis assuré, comme je le démontrerai plus tard, qu'il a une date encore plus ancienne. N'ayant fait aucune étude particulière sur les sceaux, je me mis en communication avec des experts, et voici ce qu'ils m'ont écrit à ce sujet.

1° Notre savant écossais, M. Henry Laing, auteur de l'ouvrage bien connu, Catalogue des sceaux écossais (Bannatyne Club, 4to, 1850, et d'un volume supplémentaire), regrette de ne pouvoir donner aucune information définitive à l'égard de ce sceau. Il ajoute: «Je le considère comme un sceau étranger, « et d'après son style on peut en assigner la date « au quatorzième siècle, mais l'inscription présente « les plus grandes difficultés. Je n'en ai jamais vu « de semblable, et par conséquent je ne puis donner « aucune autre explication. »

2° Mr. Cochran-Patrick, membre du parlement britannique, ne peut offrir qu'une conjecture à cet égard, il dit : « *Fabrica* et *Fabricatores* s'explique-

---

[1] DESOVS: CEST: ALTEIT: GIST: MAISTRE: PIERRE: PERRAT: LEMASSON: MAISTRE: DE LOWRAIGE: DE LEGLIXE: DE SAIANS: ET MASTRE: DE LOVRAIGE: DE LA CITEIT: DEMES: ET DE LESGLIXE: DE NOTRE: DAME: DOCARME: ET DE LA GRANT: ESGLIXE DE TOVLT: ET DE VERDVN: QVI MORVT: LE XXVe JOVR: DV MOIY DE JVLET LAN DE GRACE: NOTRE SIGNOVR: M: ET CCCC:

Cette inscription est gravée sur le mur, à gauche de la porte d'entrée de la sacristie basse de la cathédrale.

« raient suffisamment dans Du Cange (ed. 1733. vol. « III. p. 257-9 fig. 4). Le sceau appartient certainement « à la ville de Metz, qui est souvent appelée *Metis* « dans les vieilles chroniques. » Il ajoute encore, « Je n'ai jamais vu de sceau auparavant avec le « mot *fabrica,* et celui-ci doit être du quatorzième « ou du commencement du quinzième siècle. Cette « conjecture est simplement basée sur le caractère « des lettres. Il pourrait même remonter plus haut. « Je conclus que ce sceau a dû être le sceau offi- « ciel d'un corps chargé de la garde de la cathédrale « de Metz. »

3° M. Augustus W. Franks, du Musée britannique écrit: « Le sceau, dont vous m'avez envoyé l'em- « preinte, est clairement celui des ouvrages (*fabrica*) « de la cathédrale de Metz. La sainte Vierge paraît « tenir une fleur à la main, dont les feuilles sont « très-distinctes, quoique la fleur elle-même soit « singulièrement dessinée. Ce doit être un ouvrage « de la fin du 14e siècle, et c'est un charmant « spécimen de son espèce. »

Je m'adressais encore à M. W. William Stubbs, professeur d'histoire à Oxford, qui a une grande autorité sur toutes les matières en rapport avec ses études particulières. Il m'écrit ainsi: « Je n'ai jamais « vu la description d'un sceau de cette espèce, et « la liste des sceaux de la Palæographie de Chassant « n'en fait pas mention; on ne le trouve pas non « plus dans ma Copie de Du Cange. Il peut être « regardé comme le sceau mis en usage par les

« membres du chapitre de Metz, qui administraient les « comptes de la fabrique, pour sceller tous les « documents d'affaires, et spécialement les contrats, « les reçus d'argent amassé par collectes, par assi- « gnations, ou par indulgences. Nous pourrions nom- « mer ce corps le comité de la fabrique du chapitre, « ou *procuratores*, nom par lequel ils sont désignés « par les évêques. Leur mission était de recueillir « l'argent des indulgences. Le *Magister officiorum* « avait dans les temps ordinaires la charge de la « fabrique, mais lorsque de grandes réparations étaient « nécessaires, on la commettait à un corps spécial. « Comme le sceau *ad causas* était un sceau parti- « culier pour les affaires légales, le sceau *fabrice* doit « être le sceau officiel du comité. Quelquefois il « arrivait, comme à Cantorbéry en 1188, qu'une « fraternité fut instituée pour prier et lever des « contributions, mais je crois que si ce sceau avait « appartenu à un tel corps on aurait dédié quelques « mots sur l'inscription. Les archives de fabrique « contenaient la plus grande partie des documents « des vieilles églises, comme York, Windsor, etc., et « il serait possible de trouver des sceaux de fabrique « en Angleterre, mais jusqu'à présent je n'en ai pas « entendu parler. (1) Les copies d'indulgences, (2) « les reçus, et (3) les contrats, exigeaient un sceau « spécial, et peuvent l'avoir eu. »

Le doyen de York m'informe qu'il ne se trouve aucune impression de sceau dans les registres du Minster qui se rapporte à celui-là.

Enfin ayant épuisé toutes les sources d'information en Angleterre, je fus mis à même par l'intervention d'un ami d'entrer en communication avec l'abbé Kraus, professeur de Christliche Kunst Archéologie à l'Université de Strasbourg. Il dit: « L'original du « *Sig. Fab. Eccles. Metensis* est en ce moment con- « servé dans le trésor de la cathédrale de Metz. « Je ne me souviens pas d'en avoir vu l'empreinte « sur aucun document, et malheureusement les vieilles « archives de la cathédrale n'existent plus. Dans les « arhives *des Frauenwerks*, à Strasbourg, on peut « voir plusieurs diplômes avec le *Sigillum Fabricae* « *Ecclesiae Argentinensis* (le nom latin de Stras- « bourg). Un de ces sceaux est du commencement « du XIII^e^ siècle, un autre du XIV^e^. Ils sont tous « les deux reproduits dans mon *Kunst-Alterthumer* « *in Elsass-Lottringen. 1. Vol. Strasburger, Münster,* « *Bielogen.* Il est à regretter que le Musée britan- « nique ne possède pas ce livre. »

C'eût été une omission impardonnable si j'avais manqué de communiquer ces détails aux autorités ecclésiastiques de Metz. Par conséquent j'écrivis à Monseigneur l'évêque, et je reçus bientôt de lui par l'intermédiaire de son secrétaire une réponse affable, dans laquelle Sa Grandeur me dit qu'il a fait part de ma lettre à un savant ecclésiastique, et que celui-ci l'a informé dans une entrevue personnelle que le sceau en ma possession est du XIV^e^ siècle, et n'est point celui de Pierre Perrat, mais qu'il appartient à la fabrique de la cathédrale, et que

l'original est préservé, avec six autres sceaux, dans le musée de cette ville. Il joint la description des six autres sceaux.

1. *S. Fabrice Ecclesie Metensis.* Sceau de la Fabrique de la Cathédrale de Metz. XIV^e^ Siècle.

2. *S. Procur Fabrice Eccle..ie Sci Ste.* Sceau du Procureur de la Fabrique. XIV^e^ S.

3. *Sigillum Sancti Pauli Metensis Ecclesie. Magnus Scs Paulus.* Sceau du Chapitre de la Cath. de Metz. XIII^e^ S.

4. *Sancti Pauli Secretum.* Sceau secret du Chapitre, etc.

5. *S. Majoris Eccle Meten Ad Causas Magnus Paulus.* Autre Sceau du Chapitre. XIII^e^ S.

6. *Sigillum Nobilis Capituli Metensis.* Sceau du Chapitre noble etc. 18^e^ Siècle. Écu du Chapitre.

Depuis que cette brochure a été écrite, l'abbé Kraus a fait une courte visite à Edimbourg et accompagné du Docteur Arthur Mitchell (secrétaire du musée) il a examiné le sceau en question. Il parla ensuite de notre musée dans les termes les plus flatteurs.

Dans la Note, que nous venons de mettre tout entière sous les yeux du lecteur, M. William Forbes a voulu s'en tenir au rôle de simple rapporteur des diverses opinions exprimées, sur le sceau de la Cathédrale, par les savants anglais qu'il avait consultés. Il paraît s'être imposé cette réserve parce que, selon sa déclaration du commencement de la Note, *il n'avait fait aucune étude particulière sur*

les Sceaux. Cependant, il nous semble qu'il pouvait trouver, dans les avis qui lui avaient été transmis par ses correspondants, des indications suffisantes, à l'aide desquelles il serait arrivé à terminer par une conclusion son petit Mémoire, ou plutôt, son Rapport.

Nous allons essayer ce que trop de réserve a empêché M. William Forbes de faire, et prendre, dans les opinions des savants anglais, les indications qui doivent conduire, mais avec quelques éclaircissements de plus, à une explication, du mot *Fabrica*, et, conséquemment, de l'inscription du sceau de notre Cathédrale, de tout point conforme à celle que nous avons donnée, dans la Notice qui termine le XV^e^ volume des Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire. Nous reprenons donc quelques-unes des réponses qui furent adressées à M. Forbes, celles, du moins, qui ont un sens un peu positif, car il y en a dont les auteurs se sont abstenus de rien affirmer, de rien décider.

M. Cochran-Patrick *ne peut offrir qu'une conjecture,* et il dit que les expressions *Fabrica* et *Fabricatores s'expliqueraient suffisamment dans Du Cange,* mais il s'arrête là, et ne rapporte pas les sens donnés aux deux mots par l'auteur du Glossaire.

M. Augustus W. Franks, du Musée britannique, ne renvoie même pas au Glossaire, mais il donne son explication particulière comme s'il eût consulté l'ouvrage ; il répond à M. Forbes que le Sceau, dont il a reçu l'empreinte, *est clairement celui des ouvrages*

(fabrica) de la cathédrale de Metz, et il n'ajoute rien pour motiver son opinion.

La réponse adressée à M. Forbes par M. William Stubbs, professeur d'histoire à Oxford, a une certaine étendue. L'auteur y est entré dans plusieurs détails dont très-peu servent à expliquer le mot *Fabrice* du sceau de la Cathédrale; tout ce qu'il dit se réduit à de simples conjectures, par exemple, quand il écrit qu'*Il (le sceau) peut être regardé comme le sceau mis en usage par les membres du Chapitre de Metz, qui administraient les comptes de la fabrique,* pour *sceller tous les documents d'affaires,* etc., ensuite, plus loin, quand il dit que *lorsque de grandes réparations étaient nécessaires, on commettait la charge de la fabrique à un corps spécial;* dans ce dernier cas, *le sceau Fabrice doit être le sceau officiel du comité.*

Après les autorités précédentes, assurément très-respectables, mais dont aucune n'avait répondu à la question proposée d'une façon bien motivée et définitive, M. W. Forbes trouva, en dernier lieu, l'occasion de consulter M. l'abbé Kraus, que nous avons vu à Metz. Aucun des savants anglais, aux lumières desquels M. Forbes avait eu recours, n'avait pu citer l'exemple d'un seul sceau de fabrique d'église, connu en Angleterre, pour lui servir de pièce de comparaison avec le sceau de fabrique de la cathédrale de Metz; aucun d'eux, non plus, n'avait eu la pensée d'expliquer *Fabrica* d'après le sens ancien et naturel de ce mot, sens qui est aussi

donné dans le Glossaire par Du Cange, et qui n'a pas changé pendant toute la période du Moyen-Age. M. l'abbé Kraus, après avoir vu, dans le trésor de notre cathédrale, non pas l'original du sceau, mais seulement des empreintes de cire rouge, envoyées, en 1869, par l'honorable correspondant de la Haute-Saône, apprit donc, très à propos, à M. Forbes que les Archives *des Frauenwerks*, à Strasbourg, possèdent *plusieurs diplômes avec le Sigillum Fabricae Ecclesiae Argentinensis (le nom latin de Strasbourg)*. M. Kraus ajouta que l'un de ces sceaux est du commencement du XIII^e^ siècle, et un autre du XIV^e^; tous deux sont reproduits dans l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de :

Kunst-Alterthümer in Elsass-Lottringen.

Par cette communication, M. l'abbé Kraus apportait à M. Forbes une pièce de comparaison très-importante et un précieux élément, pour l'aider à résoudre la difficulté que paraissait présenter l'inscription du sceau de la cathédrale de Metz. Qu'est-ce, en effet, que sont, à Strasbourg, les Archives *des Frauenwerks ?* Ce sont celles de l'OEuvre de Notre-Dame, car les deux mots allemands *des Frauenwerks* ont exactement, en français, la signification des mots suivants, *de l'OEuvre de Notre-Dame.* De même, en allemand, lorsqu'on parle d'une église consacrée à la Sainte Vierge, d'une *Église de Notre-Dame*, on dit ordinairement *die Liebfrauenkirche.*

Or, *l'OEuvre de Notre-Dame*, à Strasbourg, est celle qui s'occupe d'une façon toute spéciale des travaux à faire au Dôme, au *Munster*, à la Cathédrale. Cette *OEuvre* paraît avoir existé dès les premiers temps de la construction de l'auguste basilique, ainsi qu'il résulte des diplômes des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, avec sceaux de cire, conservés dans les archives de l'OEuvre. Ces Archives possèdent aussi les anciens plans de la cathédrale, et elles se trouvent dans un édifice qui n'en est séparé, du côté droit, que par une petite place. Pendant les années 1848, 1849, 1850 et 1851, de grands travaux de réparation, et surtout de restauration, furent exécutés à la cathédrale de Strasbourg. Il n'était pas rare, alors, que l'étranger, que le voyageur curieux, s'arrêtât près du chantier où d'habiles ouvriers préparaient les morceaux de sculpture, et s'il demandait à l'un d'eux qui est-ce qui avait la charge et l'entreprise de ces travaux de restauration, il en recevait la réponse que c'était *l'OEuvre de Notre-Dame.*

Il ne peut maintenant être douteux que les sceaux de cire, appendus aux diplômes des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, avec l'inscription *Sigillum Fabrice Ecclesie Argentinensis* (nous croyons que c'est là l'inscription exacte), ne fussent ceux du *comité* chargé des travaux de la cathédrale de Strasbourg, du *corps spécial* placé à la tête de l'OEuvre de Notre-Dame. Nous employons à dessein les expressions de *comité* et de *corps spécial*, parce qu'elles appartiennent aux savants anglais consultés, mais, chez nous, et

à notre époque, un semblable comité, s'il existait, serait appelé *le comité des travaux de la cathédrale*, ou *la commission des bâtiments religieux et historiques*, et, encore, mais plus généralement, *la commission des bâtiments civils*, à la différence de celle qui s'occupe des *bâtiments militaires*.

Après les diverses observations qui précèdent, et les éclaircissements que nous avons donnés, rien ne paraît s'opposer à ce que le mot latin *Fabrice*, dans l'inscription des sceaux attachés aux diplômes du dépôt d'archives de l'Œuvre de Notre-Dame, *des Frauenwerks*, à Strasbourg, puisse être expliqué et fidèlement traduit par le mot français *d'œuvre*, ou celui *d'ouvrage*.

Mais, par l'effet d'un rapprochement naturel et logique, le même sens français ne doit-il pas être donné au mot *Fabrice*, dans l'inscription du sceau de l'Église de Metz? Rien, non plus, ne s'y peut opposer. Remarquons, d'ailleurs, que les sceaux d'airain des deux Églises de Strasbourg et de Metz furent en usage à la même époque, au XIV^e^ siècle, qui était l'époque de la construction des deux célèbres basiliques. Il est seulement regrettable que, jusqu'à ce jour, aux archives départementales de Metz, on n'ait pas trouvé un seul titre ancien, un seul diplôme du XIV^e^, ou du XV^e^ siècle, avec le sceau de cire de la fabrique de la cathédrale. La découverte d'un semblable document aurait pu répandre quelque lumière sur la composition, et sur les attributions, du comité

appelé à diriger, et à suivre les travaux de l'immense édifice.

Lorsque les anciens titres manquaient ainsi pour nous éclairer, au sujet du point particulier que nous venons d'indiquer, il semblait que, du moins, nous dussions trouver, dans nos Annalistes et nos Historiens, certaines mentions qui pussent suppléer au silence, ou plutôt, à l'absence des documents contemporains. Cependant, les anciennes Chroniques, l'Évêque de Madaure et les Bénédictins ne nous apprennent qu'une seule chose, c'est que, à toutes les époques, ce furent les Évêques de Metz qui prirent l'initiative des travaux à exécuter à leur cathédrale; ils les firent commencer, lorsque l'édifice n'existait pas encore, et, dans la suite des siècles, ils les firent reprendre et continuer jusqu'à son parfait achèvement.

Ainsi, au huitième siècle, vers l'année 750, S. Chrodegang, petit-fils de Charles-Martel, et neveu, par sa mère Landrade, de Pépin-le-Bref, roi de France, fait construire la cathédrale, à laquelle on est convenu d'attacher son nom, sur l'emplacement de l'Oratoire de S. Étienne, qui était situé au centre de la ville, et le seul des édifices chrétiens demeuré debout, après le sac et l'incendie de Metz par l'armée des Huns, commandée par Attila. Dans le cours des travaux intérieurs de notre cathédrale, exécutés en la présente année, et qui ont eu pour objet de fouiller la base des piliers du transsept, afin de s'assurer de leur solidité et de leur force de

résistance, les ouvriers ont mis à découvert et entièrement dégagé, au-dessous de l'ancienne rotonde, deux murs de fondation d'une très-grande épaisseur. Dans une disposition exactement parallèle, l'un par rapport à l'autre, et ne s'écartant, ni à droite, ni à gauche, de l'alignement des quatre piliers du transsept, ces murs se trouvaient aussi dans le sens du grand axe de la cathédrale. Ils étaient larges, solides et très-régulièrement construits ; quelques observateurs ont pensé que ces restes massifs avaient appartenu à l'antique cathédrale de S. Chrodegang.

Au onzième siècle, et dès l'année 1014, l'évêque Théodoric, ou Thierri, deuxième du nom, entreprend de commencer la construction d'une nouvelle église cathédrale, plus spacieuse que celle du huitième siècle, qui avait subsisté jusqu'à cette époque ; il en fait jeter les fondements et élever une partie importante, après la démolition de la nef ancienne.

Les évêques, successeurs de Théodoric II, et les chanoines de la cathédrale, de temps en temps, font continuer l'ouvrage, selon les ressources dont ils peuvent disposer.

Cependant, le grand œuvre du majestueux édifice est demeuré interrompu. Adémare de Montil, d'abord archidiacre de l'Église de Reims, puis chanoine et doyen de celle de Toul, est promu, en 1327, à l'Évêché de Metz par le Pape Jean XXII. Ce prélat a pris à peine possession de son siége que ses pensées se portent vers l'achèvement de la cathédrale. Demeuré sous l'impression, qu'ont produite sur lui

la grandeur et la magnificence de Notre-Dame de Reims, et rempli des souvenirs de cette merveille d'architecture et de sculpture chrétienne, Adémare conçoit le projet, pour la reprise des travaux de Saint-Étienne de Metz, d'approcher du modèle qu'il avait eu le temps d'étudier, et même, dans une certaine mesure, d'en imiter la perfection. Mais, comme le grand ouvrage, que trois siècles, et les évêques, ses prédécesseurs, lui ont légué, se trouvait interrompu par suite du malheur des temps, et du manque des sommes nécessaires à la dépense d'une entreprise immense, Adémare adresse, au clergé et aux fidèles de son diocèse, un pressant appel, qui est aussitôt entendu et suivi de l'envoi de sommes considérables, avec le secours desquelles les travaux de Saint-Étienne peuvent être immédiatement repris.

Les Bénédictins, en parlant de cet événement si heureux pour notre cathédrale, s'expriment de la manière suivante:

« Cette lettre (la lettre circulaire de l'Évêque), « écrite du lundi, veille de la Purification de l'an « 1328, eut tout le succès qu'Ademare pouvoit en « attendre; il reçut de toute part des sommes si « considérables, qu'il fut à même de construire la « nef, depuis le chœur jusqu'à la Chapelle de Notre-« Dame-de-la-Ronde: travail qui dura depuis l'an « 1330 jusqu'en 1332, & dont Pierre Perrat ou Pierrard « eut, comme nous l'avons déja dit, la direction. »

Le court exposé, que nous venons de faire, montre l'action des Evêques aux trois plus importantes

époques de l'histoire de Saint-Étienne de Metz. Ce furent eux, les successeurs de S. Clément et les continuateurs de son apostolat, qui prirent toujours l'initiative, lorsqu'il devint nécessaire de mettre la main à l'OEuvre de la cathédrale, et, pour une aussi grande entreprise, ils furent admirablement secondés par le chapitre, le clergé et les fidèles du diocèse. Le choix des architectes, et, généralement, des hommes qui devaient présider aux travaux, pour qu'ils fussent bien conduits, appartenait alors nécessairement aux évêques ; les plans des constructions leur étaient soumis, et, après s'être éclairés des lumières d'un conseil, ils devaient y donner leur approbation, afin qu'ils pussent être mis à exécution.

L'histoire nous apprend que l'un des plus habiles architectes du XIV^e^ siècle, Pierre Perrat, fut chargé, au temps de l'épiscopat d'Adémare de Montil, de fournir les dessins du vaisseau de notre cathédrale, et ensuite d'en diriger les travaux de construction. Ce vaisseau, si remarquable pour sa hardiesse et sa légèreté, et qui commande l'admiration de tous les hommes qui s'arrêtent à le contempler, fut achevé en 1381. Sur les monuments du siècle où il vécut, Pierre Perrat est désigné comme *maçon*, mais cette qualification, simple, en apparence, avait, à cette époque, le même sens que celle *d'architecte*, qui est aujourd'hui usitée. Du reste, l'épitaphe du tombeau, que nous avons rapportée *en note*, précédemment, fait connaître tous les titres de Pierre Perrat à une juste célébrité parmi ses contemporains, et parmi

nous, qui sommes en possession de la plupart des œuvres créées par son génie.[1] Ainsi, après l'avoir qualifié de *Masson:* l'épitaphe ajoute, *Maistre: De Lowraige: De Leglixe: De Saians: Et Maistre: De Lovraige : De La Citeit: De Mes* : *Et De Lesglixe: De Notre : Dame: Do Carme: Et De La Grant: Esglixe De Toult: Et De Verdun:* Il est facile de comprendre qu'un *maçon*, qui avait accompli autant de choses, créé des monuments si remarquables, n'était point un constructeur vulgaire, et qu'il était capable de laisser des modèles, et de donner des leçons d'art chrétien à nos modernes architectes.

A l'époque où nous vivons, les travaux, soit de réparation, soit de restauration et de décoration, à faire à une cathédrale, ne peuvent plus, comme dans les temps anciens, dépendre entièrement de l'initiative et de l'action de l'évêque du diocèse. Par suite des événements politiques accomplis, depuis la fin du dernier siècle, et des changements survenus dans l'état des anciennes propriétés ecclésiastiques, une cathédrale appartient au domaine public. Les édifices épiscopaux, et les établissements diocésains, connus sous le nom de Séminaires, font aussi partie de ce domaine, lorsqu'ils n'ont pas été construits, dans le siècle où nous sommes, sur les fonds du diocèse, ou sur ceux des communes. Souvent, une cathédrale peut encore se trouver classée

1. Il manque, à l'épitaphe de Pierre Perrat gravée dans la cathédrale, quelque chose qu'il ne fallait pas oublier, c'est la fin de l'ancienne inscription, où il était dit: *Pries: a Dieu: pour: lui:*

au nombre des monuments historiques, que le domaine de l'État s'est chargé d'entretenir.

Or, lorsque la nécessité existe de faire travailler à un édifice de cette importance, afin de réparer les dégradations qui sont l'œuvre du temps, et les mutilations commises par les hommes, l'État intéressé se fait présenter des plans et des devis estimatifs par un architecte de son choix, à moins qu'il n'ait préféré s'adresser à un concours d'architectes, pour être, ensuite, par le choix du meilleur projet soumis, plus assuré de la bonne exécution des ouvrages à entreprendre. Alors, après que les plans de l'architecte, et les devis à l'appui, ont été approuvés par l'administration supérieure, il peut arriver que les travaux de la cathédrale soient commencés, et, même, jusqu'à un certain point poussés, avant que l'autorité diocésaine, qui est sans contredit la plus intéressée au rétablissement du monument, ait seulement été informée par une voie officieuse. Dans l'hypothèse où nous nous plaçons, il y aurait lieu de regretter vivement ce défaut d'entente, ce manque de tact et de convenance. Alors, aussi, la responsabilité des travaux exécutés peut reposer tout entière sur une seule tête, dont les idées ont prévalu près des représentants de l'autorité supérieure. Pour un cas de cette nature, et dans une matière aussi grave, l'indépendance et l'espèce d'immunité, dont jouit l'architecte du monument, pourraient devenir la cause d'un mal sans remède

Il nous est ici impossible de ne point remarquer l'absence d'une commission spéciale de *l'OEuvre*, ou de la *Fabrique*, de la cathédrale. Nous entendons le mot *Fabrique*, selon son vrai sens tiré du latin *Fabrica*. L'évêque de Madaure, Meurisse, a donné à ce mot le même sens, dans la phrase suivante, que nous reproduisons de lui: « Pendant « que les ouvriers estoient occupez a la fabrique « incomparable de ce beau temple (la cathédrale) « il (Theodoric 2. du nom) s'achemina a Besançon, « pour en apporter ceste pretieuse relique, le bras « du glorieux martyr saint Estienne, lequel il fit « richement enchasser, etc.»

Pour expliquer le mot *Fabrique*, ainsi que nous venons de le faire, et comme nous l'avions déjà fait, dans la Notice du XV^e^ volume des Mémoires, nous avons surtout la définition, ou plutôt l'explication qui en est donnée par le Glossaire de Du Cange: « Fabrica. Fabricae, pro operibus publicis, leg. 13. « Cod. Th. de Praetoribus (6, 4,) leg. 14.30. de Oper. « publ. (15, 1.) etc. *Fabricatio publica*, opus pu- « blicum, leg. 2. de Sepulcr. (9, 17.) etc. »

Le Glossaire fait suivre cette première explication du mot *Fabrica* de plusieurs autres, dont une seule est à rapporter: « Fabrica, Proventus Eccle- « siae, illius reparationi aliisque divinum cultum « spectantibus destinati, Gallis *la Fabrique*[1]. »

1 Glossarium mediae et infimae latinitatis conditum a Carolo Dufresne Domino Du Cange cum supplementis integris Monachorum Ordinis S. Benedicti etc. Tomus tertius. Parisiis. Firmin Didot Fratres. 1844. In 4°.

On saisit ici tout de suite la différence des deux interprétations du mot *Fabrica*: la première, qui reproduit le sens que lui donnaient les latins, s'applique aux constructions et aux travaux publics, et, dans la question présente, nous sert à fixer le sens du génitif *Fabrice* de l'inscription du sceau de notre cathédrale; la seconde s'applique seulement aux revenus des églises et à l'emploi qui peut en être fait, et lorsque nous faisons usage du mot *Fabrique*, notre pensée ne remonte pas à la signification ancienne et naturelle du mot latin. Le sens de l'expression moderne se trouve ainsi détourné du sens primitif.

Le premier sens du mot *Fabrica*, d'après Du Cange, est déjà bien clair, et il ne peut avoir laissé aucune obscurité dans notre esprit; cependant la définition du mot *Fabricator* vient compléter, en quelque sorte, la notion que nous avions acquise. Voici cette définition: «Fabricator, Cui aedificiorum cura deman-« data. Charta Jacobi Adriens. episc. ad calcem Stat. « Mss. eccl. S. Laur. Rom.: *Qui tres scilicet canonicus « et duo laici eligendi, vocentur magistri ope-« rarii seu magistri Fabricatores ecclesiae S. Lau-« rentii in Damaso.*»

Dans ces dernières lignes nous trouvons un exemple digne d'attention et très-curieux de l'institution d'un comité, ou d'une commission mixte chargée des travaux de l'église de *S. Laurent-in-Damaso*, à Rome; le chanoine et les deux laïques, qui la composaient, devaient être appelés *les maîtres de*

l'ouvrage, ou *les maîtres de la fabrique*. Cette commission fut en réalité ce que les savants anglais, dans leurs réponses adressées à M. William Forbes, désignent par *un comité*, ou *un corps spécial* ayant reçu la charge des grandes réparations à exécuter.

Nous avons fait, plus haut, la remarque qu'il n'existe aucune commission des travaux de notre basilique ; cependant l'importance de ces travaux, qui doivent avoir pour objet la partie intérieure du monument comme la partie extérieure, et leur durée prévue, semblaient demander qu'une commission mixte fût instituée, qui aurait été, à proprement parler, *le comité de l'œuvre*, ou *de la fabrique de S. Étienne*. A côté de MM. les architectes de notre cathédrale auraient pu se trouver, dans ce comité, deux membres du Chapitre choisis par Mgr. l'Évêque du diocèse. Nous estimons en effet que le clergé doit être invité à prendre part aux délibérations et à donner son avis, toutes les fois qu'il y a lieu d'exécuter des travaux aux édifices religieux, et, à plus forte raison, lorsque les ouvrages projetés ont pour objet de les remanier en quelque sorte, et de les transformer jusqu'à leur faire perdre leur aspect ancien. Dans ces circonstances, une confiance réciproque, l'entente et le bon accord sont toujours désirables.

La présente Note est presque devenue un petit Mémoire par son étendue, mais nous n'avons aucun sujet de le regretter, parce que les détails, dans lesquels nous sommes entrés, ont réussi à fixer le véritable sens de l'inscription du sceau de notre

cathédrale. Les indications bien courtes, et sans aucun exemple à l'appui, de quelques-uns des savants anglais, ont d'abord laissé deviner le sens qu'il fallait attacher au mot *Fabrice* de l'inscription du sceau ; mais les sceaux de l'OEuvre de Notre-Dame, conservés à Strasbourg, et cités très à propos, comme pièces de comparaison, par M. l'abbé Kraus, et les deux définitions du Glossaire de Du Cange, que nous avons rapportées, ont levé toutes les difficultés au sujet de l'attribution particulière du sceau de la cathédrale de Metz. Ainsi, il n'est plus possible de douter qu'il ne fût, pour cette Église, le sceau du *Comité*, ou du *Corps spécial*, chargé de l'OEuvre de sa construction, le sceau de sa *Fabrique*, (1) ce dernier mot

---

1 En mot à mot, l'inscription : *S Fabrice Ecclesie Metensis*, du sceau de la cathédrale, peut ainsi se traduire : *Sceau de l'Œuvre*, ou, *de l'Ouvrage de l'Église de Metz* ; mais, pour lui donner un sens français entièrement clair, il nous semble qu'il faut dire : *Sceau de l'Œuvre chargée de la construction*, ou, *des travaux de l'Église de Metz*. Nous avions trouvé dans S. Augustin, pour notre première Notice (voir la fin du XVe volume de nos Mémoires), plusieurs expressions d'un texte qui donnent le sens ancien et vrai du mot *Fabrica* ; aujourd'hui, nous pouvons citer un autre Père de l'Église, S. Pierre Chrysologue, faisant usage, dans le discours, du mot *Fabrica*, entendu de la même manière. Voici le passage latin tout entier, afin que le lecteur puisse juger si nous avions été trop loin dans nos premières explications :

« Denique ne tanto ponderi cœlestis fabricae in Maria subtilis « nostri corporis arena succumberet, et in Virgine totius generis « humani portatura fructum, virga tenuis frangeretur, fugatura « metum vox Angeli mox praecessit, dicens : Ne timeas, Maria. » (Bréviaire romain ; 2me leçon de l'Homélie de S. Pierre Chrysologue, pour la fête du Saint Nom de Marie, le dimanche dans l'Octave de la Nativité de la Sainte Vierge.) — Dans le texte qui précède, l'expression *fabricae* a été employée dans un sens moral et spirituel, ou, si l'on veut, métaphorique, mais il est évident qu'elle doit être prise avec la signification de *structure*, d'*édifice*, de *construction*.

devant être entendu, absolument, en français, d'après le sens ancien et naturel du mot correspondant latin.

Quoique notre histoire soit demeurée muette au sujet de l'existence d'un Comité chargé, aux différentes époques, pendant trois siècles, de diriger et de suivre les travaux de construction de Saint-Étienne de Metz, on peut dire, cependant, avec assurance, qu'il a existé, le sceau de la cathédrale suffit seul pour le prouver. Seulement, à chaque reprise des travaux, lorsqu'ils avaient été longtemps interrompus, la réorganisation du Comité et la nomination de nouveaux membres devenaient nécessaires, à cause des vides que la mort avait faits dans le personnel.

La permanence d'une Commission spéciale de l'OEuvre, ou de la Fabrique de Saint-Étienne, devait ainsi assurer la fidèle exécution des plans de l'architecte du monument. Comme nos Évêques avaient anciennement une autorité étendue pour tout ce qui se rapportait aux travaux de leur cathédrale, souvent désignée, dans nos vieilles chroniques, par les expressions de *la grant eglise de Saint Estienne de Mets*, *l'esglise de l'evesque*, *le grant moustier*, il était dans l'ordre qu'ils nommassent les membres du Comité de l'OEuvre, ou de la Fabrique, et qu'ils fissent choix d'ecclésiastiques pour les adjoindre aux laïques, hommes du métier et experts en construction. Les membres de cette commission mixte étaient réellement, alors, *les maîtres ouvriers*, *magistri operarii*, *les maîtres*

fabricateurs, magistri fabricatores, ou *les maîtres de la fabrique de Saint-Étienne, quibus aedifici cura demandata erat*, par application de la définition donnée par le Glossaire de Du Cange.

Nous touchons à la fin de la petite tâche que nous avions entreprise. Elle consistait à faire connaître un ancien sceau de notre cathédrale entièrement distinct des sceaux du Chapitre. Ces derniers, en usage aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, furent au nombre de trois; ils présentaient l'image de l'apôtre Saint Paul, patron du Chapitre. Mais le sceau, qui a été l'objet de nos recherches, ici, dans cette Note Supplémentaire, et, précédemment, dans la Notice qui termine le XV^e^ volume de nos Mémoires, présente l'image de la Sainte Vierge, sous le patronage de laquelle s'était placé le Comité de l'OEuvre, ou de la Fabrique de la cathédrale. Ce sceau devait servir à sceller tous les actes, qui émanaient du Comité, en vertu de l'autorité dont il était investi. L'usage, auquel il a pu être employé, nous paraît résulter des explications dans lesquelles nous sommes entré au sujet de l'inscription qui accompagne l'image de la Sainte Vierge.

Cependant, nous n'avons encore rien dit du sceau d'airain, pour en reconnaître, ou constater l'authenticité. Cette dernière question pourrait même présenter quelque difficulté, depuis que nous savons qu'il n'y a pas seulement un sceau d'airain connu, mais que trois sceaux semblables existent dans des mains différentes. M. Gaston de Lambertye en possède

un, M. Devaux, pharmacien, en possède un autre, et le troisième, qui avait appartenu à M. William Forbes, se trouve au musée d'Edimbourg; quel est celui des trois sceaux de cuivre qui pourra être considéré comme le sceau authentique, c'est-à-dire le sceau ancien et véritable de l'OEuvre, ou de la Fabrique de la Cathédrale de Metz? Car, il paraît certain qu'il ne devait y en avoir qu'un seul. La connaissance, que nous avons aujourd'hui des trois sceaux, par les descriptions qui en ont été faites, nous porte à croire que pas un seul ne fut le sceau du Comité de l'OEuvre de la cathédrale. Ils ont été imités, avec beaucoup d'autres semblables, du sceau authentique, et ensuite livrés au commerce. On peut trouver, chez les marchands de curiosités, des quantités de sceaux imités et fondus, qu'ils vous vendent pour des sceaux originaux, et vous vous laissez prendre aux apparences, parce qu'ils sont d'une couleur verte qui ressemble à la patine antique, et qu'ils vous paraissent burinés. Mais ce sont là précisément des signes qui trompent un amateur encore peu exercé.

Les sceaux authentiques, ou originaux, sont rares, à la vérité, mais faciles à reconnaître. La collection des sceaux et des empreintes du Musée municipal de Metz possède quatre sceaux de cuivre qui sont incontestablement antiques, originaux, authentiques; ils sont du XIV^{e} siècle et d'une assez belle conservation. Nous les proposons ici comme des spécimens, ou des modèles à étudier, afin de parvenir à distinguer

les sceaux authentiques de ceux qui ne le sont pas.

C'est, d'abord, le sceau de la première abbaye de Saint-Symphorien, située en-dehors des murs de Metz, dont M. Félicien Caignart de Saulcy, Sénateur sous l'Empire, a procuré l'acquisition au Musée municipal.

Ce sont ensuite, les sceaux, 1°, d'un chanoine de la cathédrale, désigné par son nom de *André dit Mine*, 2°, d'un curé de Destry, nommé *Henri*, et, 3°, d'un curé de Failly, près de Metz, du nom de *Jean*. L'inscription de ce dernier sceau est la suivante : « + S. Johis. Pbri. De. Falley (Sigillum. Johannis. Pres- « byteri. De. Falley.)

La découverte du troisième sceau, dans l'église même de Failly, pendant les travaux de reconstruction qu'on y exécutait, est toute récente; cette raison nous détermine à donner ici la gravure de ce petit objet remarquable, d'après un bois exécuté par notre honorable confrère M. Adolphe Bellevoye.

Les quatre sceaux, ainsi que nous l'avons dit, sont authentiques et originaux. D'abord, ils ont été réel-

lement burinés; les images, qui occupent le centre, et les inscriptions, qui en font le tour, sont gravées; la même netteté de traits ne se remarquera pas sur des sceaux d'airain, qui nous sont présentés couverts d'une espèce de patine verte, qu'on veut faire passer pour antique, mais qui est simplement artificielle et moderne. En second lieu, le côté des mêmes sceaux, qui avait servi à imprimer sur la cire et à sceller les actes, a conservé un reste de dorure, très-apparent sur toute la partie que le burin n'avait point atteinte. Enfin, derrière chacun d'eux, une partie saillante, du même métal de cuivre, est percée d'un trou, indice certain d'une pièce qui y fut attachée; cette pièce perdue était une petite poignée, ou un levier, de métal, pour aider à l'impression du sceau. La gravure, que nous avons donnée du sceau trouvé dans l'église de Failly, représente assez bien la partie saillante de derrière des sceaux, qui fut nécessaire pour leur usage et leur facile emploi.

Ainsi, le travail du burin et la netteté des traits gravés, sur les quatre sceaux de cuivre, que nous avons cités pour servir d'exemples, la dorure encore très-apparente de leurs côtés, sur lesquels s'est exercé le burin, enfin la partie percée de derrière, nous paraissent des signes non équivoques d'authenticité. Mais la réunion de ces trois conditions matérielles nous semble nécessaire. C'est pourquoi nous ne considérons que comme des sceaux d'airain imités, copiés sur le sceau véritable et original de l'OEuvre, ou, de la Fabrique de la cathédrale de Metz,

les deux sceaux couverts d'une patine verte, prétendue antique, qui appartenaient à M. de Lambertye, et à M. Devaux, pharmacien dans le département de la Haute-Saône, et le sceau d'Edimbourg, que nous avons connu pour le dernier. La gravure de ce troisième sceau, dans le petit Mémoire, en langue anglaise, que nous a adressé, d'Écosse, M. William Forbes, nous le représente, à la vérité, avec la partie saillante du côté de derrière, opposé au côté de l'image et de l'inscription, mais cette partie manque de la petite ouverture nécessaire pour y adapter une poignée, à l'aide de laquelle il était possible de faire un usage facile du sceau ; cette absence nous le fait donc aussi rejeter pour le sceau authentique. Cependant, si le sceau véritable et original de la Fabrique de la cathédrale de Metz existe encore quelque part, et, par exemple, dans un cabinet d'amateur, la lecture fortuite des pages que nous avons écrites, pourra inviter l'heureux possesseur à se faire connaître.

Metz, le 26 Décembre 1881.

COURT APERÇU
DE
MARIENFLOSSE
PRÈS
de la Ville de SIERCK.

Marienflos ou Marienflosse, Marienfluss, Maria ad rivulum. Ces noms, dont le second, Marienfluss, a une terminaison allemande, furent donnés à une maison religieuse, établie au bord d'un ruisseau, et dont la fondation remontait au XIIIe siècle. Aujourd'hui, le nom de Marienflos, ou, de Marienflosse, est conservé à une chapelle solitaire, située sur un emplacement de peu d'étendue, où l'œil attristé n'a plus que des ruines à contempler. Des pierres répandues sur le terrain, des pans de murs, et cette petite chapelle, sont, en effet, à Marienflos, les seuls restes d'un asile qui avait été sanctifié par la pénitence, la prière et la divine psalmodie. Le voyageur curieux peut trouver l'emplacement dont nous venons de parler, à l'est de la ville de Sierck, et seulement à la distance d'un kilomètre, dans la vallée de Montenach, au bord du ruisseau de même nom.

C'est en ce lieu que Matthieu II, duc de Lorraine, et Catherine de Limbourg, son épouse, avaient fondé, en 1242, une abbaye de Filles de l'Ordre de Cîteaux

ou de Religieuses Bernardines. Cette maison subsista jusqu'en 1414, année pendant laquelle les religieuses se retirèrent, près de Bouzonville, à l'abbaye de Freistroff, qui était aussi une maison de l'Ordre de Cîteaux. Elles avaient fait cession, au duc de Lorraine Charles II, de tous les édifices qu'elles avaient occupés.

Alors Charles II, par les conseils de la pieuse Marguerite de Bavière, son épouse, appela des Chartreux, ou religieux de saint Bruno, à Marienflos, et les établit dans les bâtiments qui venaient d'être abandonnés par les Cisterciennes. Mais ces nouveaux habitants n'y demeurèrent que jusqu'en 1435.

La vallée de Montenach est étroite, et sa partie inférieure présente, en largeur, fort peu d'étendue; les montagnes assez escarpées, par lesquelles elle est formée, se rapprochent sensiblement près de la ville de Sierck. De plus, le ruisseau, qui coule au milieu avec rapidité, peut considérablement grossir dans les temps d'orage, et même entraîner des pierres dans son cours tourmenté entre les rochers. Les Chartreux trouvèrent cette situation peu convenable et propre à un établissement de leur Ordre; ils quittèrent, en 1435, pour aller prendre possession, à Rettel, d'une maison religieuse qui avait été occupée par des moines de l'Ordre de saint Benoît.

Le village de Rettel, situé près de la Moselle, n'est pas éloigné de plus de trois kilomètres de Sierck, vers le couchant. L'abbaye bénédictine, qui y avait subsisté durant plusieurs siècles, et avait

été très-florissante, était déjà entrée dans une période de décadence, lorsque les Chartreux vinrent en prendre possession. Tous les édifices de l'ancienne et de la célèbre abbaye de S. Sixte, de Rettel, étaient presque ruinés [1].

Puisque nous avons été amené à dire quelques mots de cette abbaye, qui est désignée par les noms de *Rotila*, et de *Rutila*, dans les titres latins, nous devons ajouter, d'après la tradition du pays, que le pape Léon III passe pour en avoir dédié l'église à S. Sixte, et, d'après l'histoire, que saint Bernard, dans son voyage de Trèves, s'arrêta à Rettel, dit la messe dans l'église, et y guérit une femme paralytique [2].

Charles II, duc de Lorraine, était mort le 4 Septembre 1430. Sa pieuse veuve, Marguerite de Bavière, ne lui survécut que de quatre années: elle mourut le 27 Août 1434. Ce fut elle qui procura aux Chartreux de Marienflos un établissement solide dans l'abbaye de Rettel[3].

Après le départ des disciples de S. Bruno, Arnoult de la Maison de Sierck, seigneur de Montclair et de Mensberg, du consentement de René 1, d'Anjou, duc de Lorraine et roi de Jérusalem et de Sicile, fit ériger Marienflos en collégiale pour des chanoines.

---

1. Dom Calmet. T. 2. Histoire de Lorraine, édition de 1728. Établissements successifs à Marienflos. Colonnes 693 et 694, sur la même page.

2 Notice de la Lorraine, T. 2. Colonne 328.

3. Hist. de Lorraine, T. 2. colonne 694.—Notice, T. 2. Colonne 329.

A l'article *Sierck* de sa Notice de la Lorraine, Dom Calmet fait mention d'une Bulle de l'année 1443, donnée à Florence par le Pape Eugène IV, et adressée à l'Archevêque de Trèves, pour établir, à Marienflos, une Église Collégiale de neuf chanoines et prébendes séculières, à la réquisition d'Arnout de Sierck, Seigneur de Monteclaire *(Montclair)* et de Monsberg *(Mensberg)*, auquel lieu le tiers appartenait par donation que lui en avait faite le roi René de Jérusalem[1]. Les chanoines de Marienflos furent à la nomination des ducs de Lorraine.

Ce troisième établissement religieux, moins important, mais plus en rapport avec l'étendue bornée des lieux, et avec les biens et les ressources possibles de la maison, qui n'avaient pu suffire à l'entretien de la communauté des Chartreux, eut une durée d'un peu plus de trois siècles, non pas cependant jusqu'à la sécularisation des biens du clergé, en 1790, par la Révolution française. Car, la grande inondation de l'année 1750, qui fut, pour la vallée de Montenach et pour la ville de Sierck, un véritable désastre, causa, en même temps, la ruine de la collégiale de de Marienflos. Les eaux du ruisseau, subitement grossies par un violent orage, devenues furieuses, et entraînant tout sur leur passage, renversèrent une partie des bâtiments de la collégiale, en sorte que les chanoines se virent réduits à la dure nécessité

1. Dom Calmet. Notice de la Lorraine, T. 2. Article Sierck. Colonne 493.

de se disperser, sans aucun espoir de retour aux mêmes lieux où ils avaient vécu et prié.

Dans ces tristes circonstances, les Chartreux établis à Rettel furent de nouveau mis en possession de Marienflos, c'est-à-dire de l'église, des édifices qui étaient restés debout après le désastre, et du peu de biens qui avaient appartenu à la collégiale. Ils furent seulement chargés de desservir le pèlerinage, et de faire célébrer la messe dans l'église, à certains jours déterminés. A cela se réduisirent les obligations qui découlaient de leur rentrée en possession. Cet état de choses dura jusqu'à la révolution française, pendant laquelle la collégiale, devenue une propriété de la République, ou de la Nation, fut vendue à des particuliers, qui en firent démolir tous les édifices, afin de vendre à leur tour, les matériaux qui en seraient provenus.

A cette époque néfaste de nos premiers troubles civils, époque de persécution religieuse et d'oubli de tous les bons principes, il n'y avait rien à attendre des acquéreurs des propriétés ecclésiastiques, des abbayes et des autres maisons conventuelles, que la destruction de monuments, souvent remarquables, au point de vue de l'art et de l'architecture, respectables par leur antiquité, mais toujours dignes de je ne sais quelle crainte religieuse par leur destination sacrée. L'esprit de spéculation joint à l'irréligion l'emportait alors sur tous les autres sentiments. L'église de Marienflosse, dont la construction paraissait remonter au temps même du premier établis-

sement qui avait été fondé, fut ainsi comprise dans la destruction qui atteignait tant d'autres vénérables églises. Le sentiment du beau dans l'art chrétien ne touchait pas les hommes de la Révolution, et celui du respect pour un monument consacré au culte de Dieu leur était encore plus étranger.

Les démolisseurs de la Collégiale laissèrent seulement debout un petit édifice, qui avait été, peut-être, la sacristie de l'église, et, tout à côté, trois pans de mur, qui avaient fait partie du chœur. Ce fut dans cet état que nous vîmes encore ces ruines, au mois de Mai 1837. Les murs conservés, qui nous ont paru une dépendance du chœur de l'église détruite, occupaient trois côtés d'un espace carré; ils se réunissaient par le haut en une voûte ogivale. La forme de l'ogive, et celle des arceaux, qui partaient des angles intérieurs et s'élevaient jusqu'à la voûte, nous ont servi à reconnaître le temps de la construction de l'église; le style de l'architure était celui qui fut en usage, dans nos contrées, à la fin du XIII^e^ siècle, ou au commencement du XIV^e^.

La sacristie de l'église paroissiale de la ville de Sierck nous paraît avoir été construite à la même époque, parce que l'architecture est la même qu'à Marienflos. Dans l'origine, cette sacristie avait été une chapelle, lorsque la ville ne possédait point encore d'église paroissiale, et que la Mère-église se trouvait au village voisin de Rustroff. Nous y pourrons revenir, si nous entreprenons de parler de l'église de Sierck.

Lorsque la tranquillité fût revenue, à la suite de nos longs troubles civils, et que le libre exercice de la religion eût été permis aux catholiques, le petit édifice, réservé à Marienflos, et converti en chapelle, devint le but d'un pèlerinage consacré à la Sainte Vierge, ainsi que l'avait été l'église collégiale, avant sa destruction. Depuis ce temps, l'humble oratoire a toujours eu la même destination, et il est visité par les âmes pieuses et simples, qui viennent y prier, loin du bruit et du tumulte du monde. L'observateur, l'étranger curieux, qui passait autrefois par ces lieux, pouvait encore voir, près de la chapelle, un emplacement d'une médiocre étendue, entièrement couvert de pierres et de restes de démolition, et dont l'axe principal avait la direction de l'est à l'ouest. Sur cet emplacement s'était élevée l'église de Marienflosse. Ce dernier nom est demeuré attaché à la chapelle, aux ruines, et à un moulin voisin, qui est mis en mouvement par le ruisseau de Montenach.

Nous avons trouvé, dans un ancien écrit, relatif à une famille noble de Sierck, que François Théodore de Walderfanges avait été un des prévôts de la Collégiale de Marienflosse (*Maria ad Rivulum*), mais le temps où il vécut n'était point marqué; il est cependant possible de déterminer l'époque d'une façon approximative, au moyen d'une autre mention du même écrit, qui porte que Nicolas de Walderfanges, de cette famille, était abbé de Villers-Bettnach, en 1431.

Mathieu II, duc de Lorraine, à qui l'histoire attribue la fondation, à Marienflosse, en 1242, d'une abbaye de Filles de l'Ordre de Citeaux, fit, en divers lieux de ses états, plusieurs autres fondations religieuses, et il avait pris l'engagement de défendre le Saint-Siège apostolique. Dom Calmet en a parlé dans son Histoire de la Lorraine; il nous a aussi appris que le prince avait fait vœu d'entreprendre le voyage de la Terre-Sainte, mais qu'il ne l'exécuta pas en vertu d'une dispense obtenue de Rome. Voici, du reste, le portrait abrégé que le savant bénédictin a tracé de ce prince.

« Mathieu fut un des plus grands Princes de son « temps, vaillant, sage, justicier, bienfaisant. Il eut « part à presque toutes les grandes affaires qui arri- « vèrent dans les provinces voisines de ses Etats, « et s'y comporta de telle manière, qu'on ne peut « lui refuser des éloges. Il fut enterré à Stulzbronn[1].»

Il y a apparence que M. Caignart de Saulcy, membre de l'Institut de France, avait oublié ce court éloge de Matthieu II, lorsque, dans sa *Numismatique des ducs de Lorraine,* il se permit, au sujet du prince, une plaisanterie qui consistait à dire de lui, qu'il « promit d'aller en Terre-Sainte, afin de pouvoir « aller en paradis.» Quelques années plus tard, M. de Saulcy entreprit lui-même le voyage de la Terre-Sainte, mais dans un but purement scientifique. Lorsqu'il fut arrivé à Jérusalem, et qu'il se

1. Histoire de Lorraine, édition de 1728. Tome 2, colonne 240.

trouva en présence du saint tombeau, dans lequel avait reposé, pendant trois jours, le corps adorable de Notre Seigneur Jésus-Christ, il ne put se défendre d'une assez grande émotion, ainsi qu'il en a généreusement fait l'aveu, dans le livre qu'il a écrit sur son voyage en Palestine et autour de la Mer-Morte.

Metz, le 5 Août 1882.

SUPPLÉMENT

DU

SEIZIÈME VOLUME

PREMIÈRE PARTIE

DES

Mémoires de la Société d'Archéologie & d'Histoire

DE LA MOSELLE.

SUPPLÉMENT

AU

SEIZIÈME VOLUME

DES

Mémoires de la Société d'Archéologie & d'Histoire

DE L'ORNE.

Ch. Abel. del. 1884

APOLLON

JUNON

Antiquités de Mertem

Pl. III.

MINERVE

Ch. Abel del. 1881.

page 8

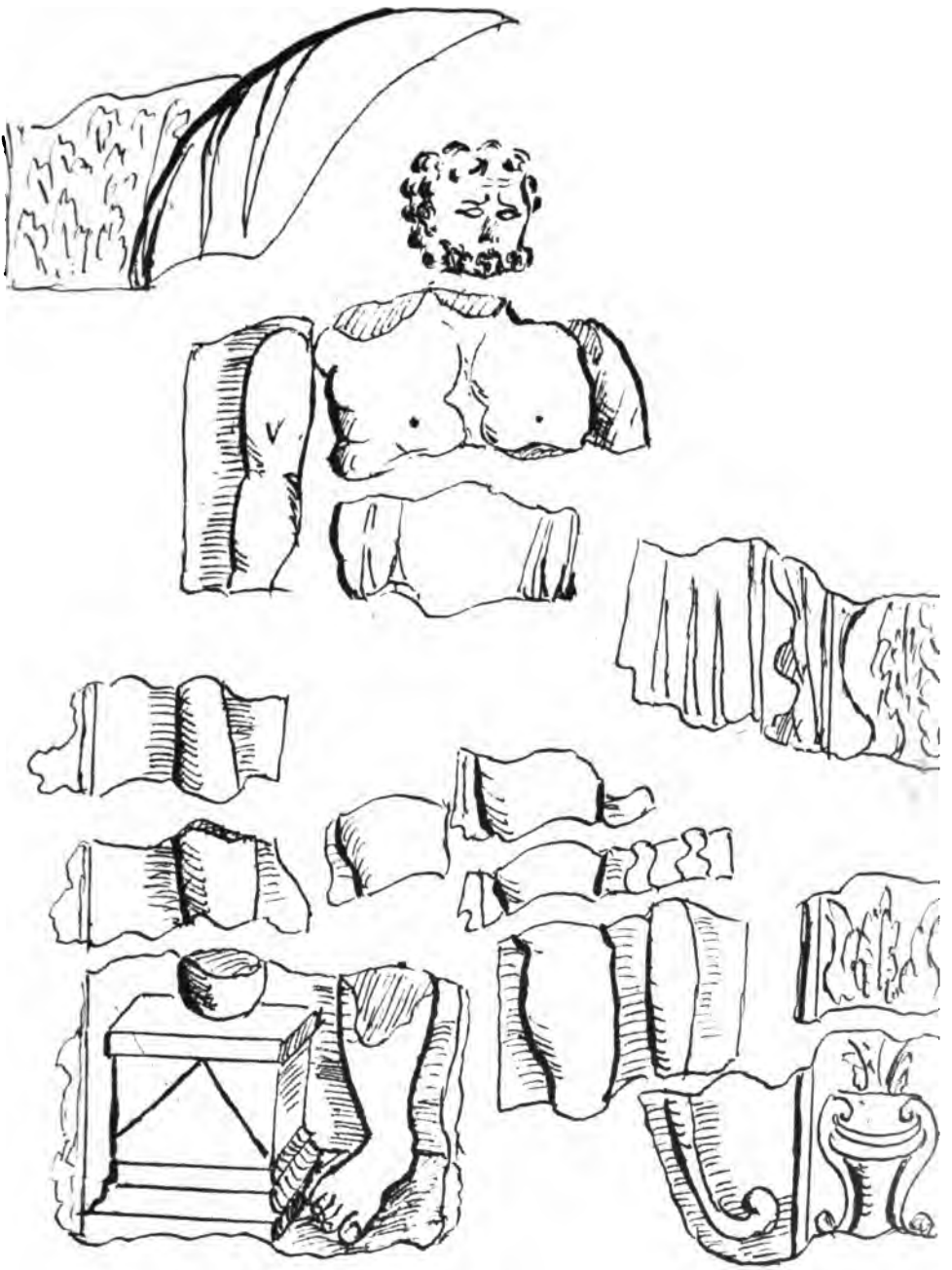

HERCULE

Ch. Abel. del. 1831

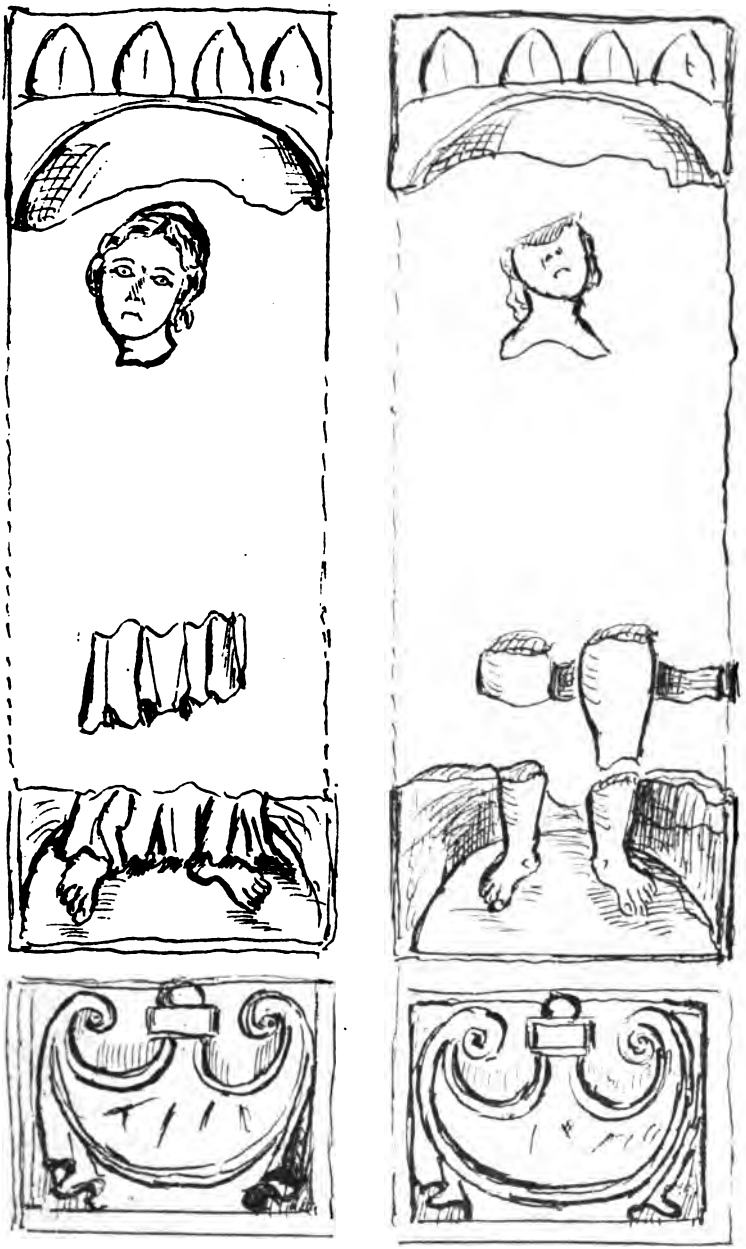

CAPTIFS

Ch. Abel del. 1881.

HIVER

ÉTÉ

PRINTEMS

AUTOMNE

Ch. Abel del. 1881.

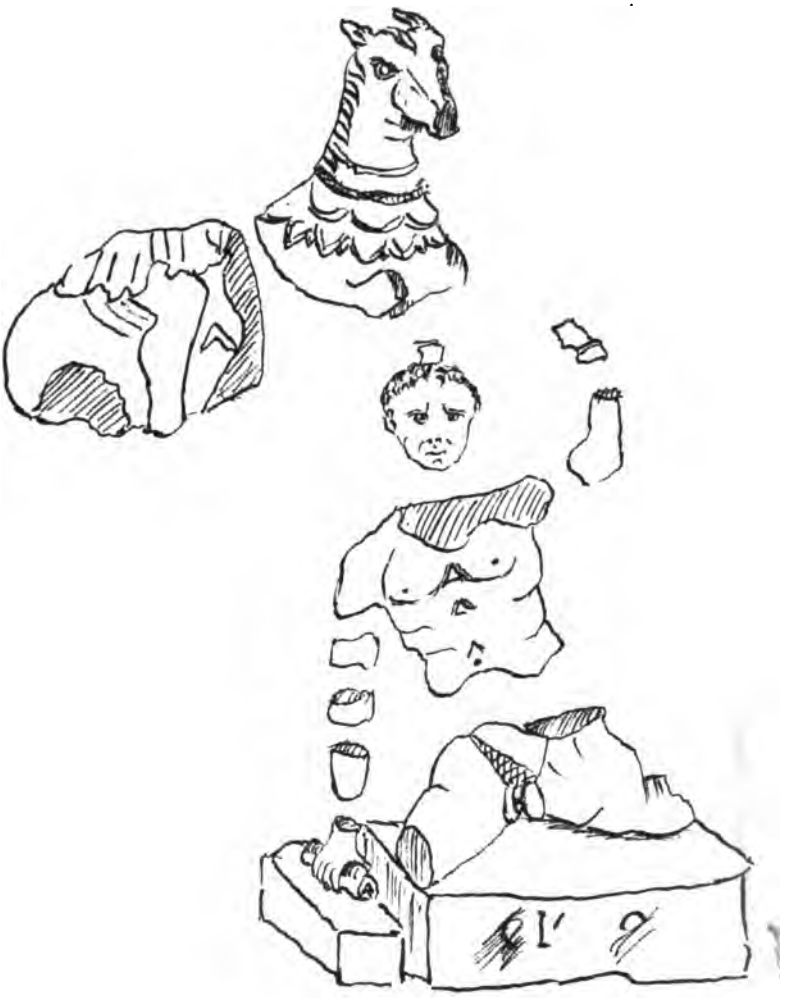

BARBARE VAINCU

Ch. Abel, del. 1881.

page

ROMAIN VAINQUEUR

Ch. Abel del. 1881.

page 15.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE

SEIZIÈME VOLUME

IIme PARTIE.

METZ

IMPRIMERIE EVEN FRÈRES & Cie, RUE AU BLÉ 1,

1885.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

DE LA MOSELLE

SEIZIÈME VOLUME

IIme PARTIE.

METZ

IMPRIMERIE EVEN FRÈRES & Cie, RUE AU BLÉ 1,

1885.

LA

CATHÉDRALE

DE METZ

ÉTUDE

sur

SES ÉDIFICES ACTUELS

et sur

CEUX QUI LES ONT PRÉCÉDÉS OU ACCOMPAGNÉS

DEPUIS LE V^e^ SIÈCLE

par

AUG. PROST

Membre de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle
de l'Académie de Metz
et de la Société nationale des Antiquaires
de France.

METZ
IMPRIMERIE EVEN FRÈRES & COMPAGNIE
1885.

LA
CATHÉDRALE DE METZ

SOMMAIRE.

INTRODUCTION. — § 1. Plan du travail. — **I. AVANT LE VIII^me^ SIÈCLE.** — § 2. Les origines de l'Église de Metz. — § 3. Le siège épiscopal hors de la ville, à S^t^ Jean ou à S^t^ Pierre ; puis dans la ville, à S^t^ Étienne. — § 4. Documents et notions légendaires. — § 5. L'oratoire de S^t^ Étienne. — **II. DU VIII^me^ SIÈCLE AU XI^me^** — § 6. La cathédrale au temps de Chrodegang. — § 7. La règle de Chrodegang. — § 8. Ses données topographiques. — § 9. La Maison ; S^t^ Étienne, S^t^ Pierre, S^te^ Marie. — § 10. La Clôture le cloître et ses dépendances. — § 11. Les Chambres. — § 12. S^t^ Pierre le vieux, et S^t^ Paul. — § 13. Le cloître du VIII^me^ siècle. — § 14. Notions diverses fournies par la règle de Chrodegang. — § 15. La cathédrale des VIII^me^ et X^me^ siècles. — § 16. Son origine. — **III. DU XI^me^ SIÈCLE AU XIII^me^.** — § 17. La cathédrale du XI^me^ siècle. — § 18. Le cérémonial du XII^me^ siècle. — § 19. Ses données topographiques. — § 20. Edifices qu'il mentionne. — 21, La cathédrale de S^t^ Etienne ; dénominations qui s'y rapportent. — § 22. Ses dispositions d'après Phil. de Vigneulles. — § 23. D'après Meurisse. — § 24. D'après les fouilles. — § 25. D'après le cérémonial du XII^me^ siècle. — § 26. La nef. — § 27. La tour, et les cloches. — § 28. Le chœur — § 29. Le sanctuaire. — § 30. La crypte. — § 31. Les degrés intérieurs. — § 32. Les autels. — § 33. Les portes. — § 34. Les sacristies — § 35. Le cloître et ses dépendances. — § 36. La salle du chapitre. — § 37. Le réfectoire. — § 38 Les écoles. — § 39. S^t^ Paul. — § 40. S^t^ Pierre le vieux. — § 41. S^t^ Pierre

le majeur. — § 42. Ste Marie. — 43. St Jean-Baptiste. — § 44. St Galle — § 45. Le parvis et la place de la cathédrale. — § 46. Les degrés de Chambres. — § 47. Notions diverses. — **IV. DU XIIIme SIÈCLE AU XVIme** — § 48. La cathédrale actuelle. — § 49. Description. — § 50. Appréciations archéologiques. — § 51. Les 3 travées inférieures de la nef. — § 52. La tour de l'horloge et le faisceau de 4 colonnettes qui l'avoisine. — § 53. Le portail d'angle et la chapelle de Notre-Dame la ronde. — § 54. La travée des tours, dans la nef. — § 55. Les 4 travées supérieures de la nef et la chapelle des Évêques. — § 56. Classification chronologique des diverses parties de la nef. — § 57. Reconstruction de Notre-Dame la ronde, fin du XIIme siècle ou commencement du XIIIme. — § 58. Reconstruction de la nef de la cathédrale au XIIIme siècle. — § 59. Transaction entre les deux chapitres de la cathédrale et de Notre-Dame la ronde. — § 60. Réalisation de cette transaction. — § 61. Ses conséquences. — § 62. Son dénouement. — § 63. Travaux de la nef de la cathédrale pendant le XIVme siècle. — § 64. Pendant le XVme siècle. — § 65. Reconstruction du transept et du chœur, fin du XVme siècle et commencement du XVIme. — § 66. Les incendies de la cathédrale. — **V. DEPUIS LE XVIme SIÈCLE.** — § 67. Suppression de l'arche de la ville au XVIIme siècle, et de la collégiale Notre-Dame la ronde au XVIIIme. — § 68. Le cloître, ses dépendances et ses annexes jusqu'au XVIIIme siècle. — § 69. St Paul. — § 70. St Pierre le vieux, St Pierre le majeur ou aux images, Chapelle des Lorrains. — § 71. Leur destruction, 1754-1755. — § 72. Les travaux de Blondel, 1761-1771. — § 73. De Gardeur-Lebrun, 1791-1802. — § 74. De M. Deny, 1839-1846. — § 75. De MM. Tornow, Wahn et Dujardin, 1871-1882. — **CONCLUSION.** — § 76. Résumé; considérations finales.

INTRODUCTION

— § 1 —

Notre intention n'est pas de donner ici une *Histoire de la Cathédrale de Metz.* Un pareil sujet est beaucoup plus vaste que celui dont nous sommes disposé à faire aujourd'hui l'étude. On ne saurait le traiter sans y joindre le tableau des faits de tout genre dont cette grande basilique a été le théâtre, et de beaucoup de ceux qui se sont accomplis autour d'elle. Une histoire de la cathédrale impliquerait en même temps celle du chapitre pour le moins, celle aussi, dans une certaine mesure, des évêques dont cet antique sanctuaire était le siège. Il serait difficile de n'y pas joindre en outre, sur bien des points, celle même de la Cité, dont les institutions sont par leurs origines étroitement liées à l'histoire de son Église, et qui avait conservé jusque dans son régime de ville libre des traces significatives de sa condition antérieure de ville épiscopale.

Le cadre de notre étude est plus modeste. Nous nous proposons tout simplement de présenter les renseigements que nous avons pu réunir sur les édifices qui ont existé successivement et qui ont possédé l'un après l'autre le siège épiscopal, dans l'emplacement de la cathédrale. Pour ceux de ces édifices qui ont disparu, quelques indications fournies par des documents jusqu'ici peu consultés et par des fouilles récentes nous permettront d'en reconstituer à peu près la physionomie et d'en déterminer jusqu'à un

certain point l'origine. Quant à celui qui existe aujourd'hui, il suffit il est vrai d'ouvrir les yeux pour le voir; mais il n'est pas aussi facile, on le reconnaîtra, de s'en expliquer la structure, et de se rendre compte de ses commencements, non plus que de ses développements.

Ce que nous voulons faire, c'est à proprement parler un travail de topographie et d'archéologie, en disposant, dans l'ordre chronologique où ils se présentent, les faits qui se rapportent au sujet que nous venons d'indiquer. Pour introduire dans leur exposition plus de clarté, nous les distribuerons en cinq périodes auxquelles correspondront autant de chapitres: la première période, pour tout ce qui a eu lieu *avant le VIII*^{me} *siècle,* dans laquelle la légende se mêle à l'histoire; la seconde période, *du VIII*^{me} *siècle au XI*^{me}, où il est question de l'église qui existait du temps de Chrodegang, et des travaux aussi bien que des institutions dûs à ce grand Evêque; la troisième, *du XI*^{me} *siècle au XIII*^{me}, où il est traité de la cathédrale fondée au début de cette période par l'évêque Théodoric ; la quatrième, *du XIII*^{me} *siècle au XVI*^{me}, comprenant tout ce qui concerne l'origine et l'achèvement du monument qui existe aujourd'hui; la cinquième, *depuis le XVI*^{me} *siècle* jusqu'à nos jours, où se rangent les faits relatifs aux destinées ultérieures des édifices terminés au commencement de cette période, et de plus à la destruction, pendant le XVIII^{me}, des annexes jointes de tout temps à la cathédrale, le cloître et les églises secondaires qui l'accompagnaient.

Les édifices qui ont précédé dans le lieu où elle existe la cathédrale actuelle ont varié, nous le verrons, quant aux dimensions; mais ils paraissent avoir occupé toujours le même emplacement et conservé la même orientation. Cette orientation, il est bon de le constater, n'est pas régulière. L'axe de la cathédrale au lieu de se diriger sur le levant suit à peu près la ligne du Sud-Ouest au Nord-Est (§ 49). Cette observation nous fournit l'occasion de donner ici, dès le début de notre étude, une explication que nous croyons nécessaire. Dans les conditions d'orientation dont nous venons de rendre compte, les deux flancs de la cathédrale se distinguent par cette double particularité que l'un reçoit seul les rayons du soleil levant, et que l'autre est seul éclairé de son côté par la lumière directe du couchant. Il résulte de là une impression très-prononcée pour tous ceux qui ont vécu à Metz; d'où est venue chez eux l'habitude de nommer flanc oriental le premier, et flanc occidental le second, avec cette conséquence d'appeler le chevet de l'édifice son côté septentrional, et le bas de la nef son côté méridional. En parlant ici de la cathédrale, nous emploierons, en raison de leur commodité dans le discours, ces dénominations d'une valeur approximative suffisante; et nous les conserverons naturellement pour rendre compte de la disposition des lieux qui environnent la basilique. Cette manière de s'exprimer n'étant pas rigoureusement exacte, il était bon de l'expliquer.

L'observation que nous venons de faire en appelle une autre analogue, sur une forme de langage égale-

ment adoptée dans le présent travail, pour désigner la position relative des parties de l'édifice. Une église pouvant être considérée comme une figure symbolique du Christ sur la croix, le chœur représentant la tête, la nef le corps et les pieds, les branches du transept les deux bras, nous appelons uniformément côté droit dans toutes les parties de l'édifice, ce qui est du côté du bras droit de la figure, côté gauche ce qui est à l'opposé. Nous coupons court ainsi aux difficultés qu'on a quelquefois à comprendre dans les descriptions certaines expressions, celles par exemple de collatéral droit, de collatéral gauche et autres du même genre.

I.

AVANT LE VIII^me^ SIÈCLE.

— § 2 —

La cathédrale de Metz est aussi ancienne que l'Église dont elle est le siège; mais elle n'a pas toujours existé à la place où nous la voyons aujourd'hui, au milieu de la cité. Les premiers évêques de Metz auraient suivant les plus anciennes traditions, fondé leur établissement dans des quartiers extérieurs que n'a jamais compris l'enceinte de la ville. C'est à une date sur laquelle on n'a que des données approximatives que leur siège a été transféré dans cette enceinte ; et il a été fixé dès cette époque dans l'endroit même où se trouve la cathédrale actuelle. Le superbe monument

que nous avons sous les yeux ne remonte naturellement pas jusque là; ses parties les plus anciennes ne datent guère que du XIII^me^ siècle; mais avant lui le même emplacement a été occupé par d'autres qui s'y sont succédés avec le même caractère. C'est de cette succession d'édifices, dont les plus anciens ont depuis longtemps disparu, que nous voulons parler dans le présent travail.

La première question qui se pose à propos de ces faits est celle de leur point de départ. Nous venons de dire que le siège épiscopal de l'Église de Metz n'avait pas toujours existé dans le lieu où nous le voyons aujourd'hui. A quelle époque et dans quelles circonstances y a-t-il été fixé? Où était-il auparavant? C'est ce qu'il convient de dire, ou au moins d'examiner. Il s'agit là des origines de notre Église elle-même; C'est un problème qui est loin d'être entièrement élucidé. Ajoutons que, faute de documents probants, il ne saurait l'être, pour le moment au moins, d'une manière complète; et qu'on doit malheureusement sur ce sujet intéressant se contenter de conjectures; nous avons eu déjà occasion de le montrer dans un travail antérieur [1]. Les renseignements historiques étant très rares et très succints, la vérité est encore obscurcie sur ces questions par des documents apocryphes ou d'un caractère purement légendaire. C'est de l'appréciation et de la discussion de ces données disparates que ressort cependant le peu de

[1] *Etudes sur l'histoire de Metz. Les légendes.* 1865. Chap. IV.

notions acceptables dont il y a lieu de tenir compte pour résoudre la difficulté.

— § 3 —

La constitution d'Églises proprement dites dans la Gaule ne saurait remonter, quoiqu'on en ait dit, jusqu'aux temps apostoliques. On ne peut guère rapporter l'origine des plus anciennes qu'à des missions détachées soit des communautés grecques au milieu du IIme siècle tout au plus, soit de l'église romaine vers le milieu du IIIme seulement. Les légendes messines, nous l'avons montré, recommandent contradictoirement ces deux solutions ; et de leur examen il semble résulter qu'il y aurait peut-être lieu d'adopter plutôt la première que la seconde. Nous n'avons pas à en décider ici, et à nous prononcer entre celle de ces opinions qui fait remonter l'église de Metz au IIme siècle, en la rattachant aux églises grecques fondées par St Jean Évangéliste, et celle qui la fait descendre jusqu'au IIIme, avec des attaches à l'église Romaine fondée par St Pierre.

Pour l'objet que nous avons ici en vue, il nous suffit de constater que les deux solutions sont l'une et l'autre d'accord sur ce point au moins, qu'originairement le siège épiscopal de l'Église de Metz a été installé au dehors et au sud de la ville actuelle, dans le quartier dit aux basiliques, *ad basilicas*, soit dans l'église de St Jean Évangéliste ou des Saints Apôtres, soit dans celle de St Pierre aux arènes, ou St Pierre aux champs. La première de ces deux églises était dans l'emplace-

ment actuel de la Lunette d'Arçon, au sud-ouest de la gare du chemin de fer. L'autre avait été installée dans les ruines de l'amphithéâtre antique, recouvert maintenant par l'ouvrage de fortification dit le Pâté, entre la gare et la rivière de Seille. Ajoutons que des documents anciens [Pr. 1] relatent l'existence à une date reculée, du siège de nos Evêques à l'église de S^t^ Jean Évangéliste [1], ce qu'ils ne font pas pour l'église de S^t^ Pierre aux arènes; et que sur ce dernier point, pour suppléer à cette lacune au profit de la légende de l'origine Romaine de l'Eglise de Metz, des chroniques appartenant aux XV^me^ et XVI^me^ siècles seulement [2] donnent ce caractère non pas à S^t^ Pierre aux arènes mais à S^t^ Pierre le vieux, église voisine de celle de S^t^ Étienne, et dont on ne connaît pas l'origine, quoique ces chroniques la rapportent à S^t^ Clément lui-même.

Il y a tout lieu d'admettre, on le voit, que les premiers évêques de Metz ont eu leur siège non pas dans la ville à S^t^ Etienne, mais au dehors: soit à la basilique de S^t^ Jean Evangéliste, au sud et dans les faubourgs de la cité, suivant les uns; soit à S^t^ Pierre aux arènes non loin de là, suivant les autres; sinon à S^t^ Pierre le vieux auprès de S^t^ Etienne, et dans ce cas à l'intérieur de la ville, est il dit aussi. Le fait de la translation ultérieure de ce siège à S^t^ Etienne, où il est encore, est absolument certain; mais la date de cette translation n'est l'objet d'aucune indication positive. Elle résulte avec une grande probalité cependant des

[1] *Idem* p. 253, note.

[2] *Idem* p. 255.

données de documents en partie historiques et en partie légendaires dont l'examen permet de reconnaître aussi, jusqu'à un certain point, les motifs et quelques unes des circonstances de ce fait important qui nous intéresse particulièrement ici.

— § 4 —

Les documents dont nous entendons parler sont les versions successives d'une légende, celle de la destruction de Metz par Attila, dont le thème originaire nous a été transmis par Grégoire de Tours. L'historien vivait un siècle seulement après les faits; il avait connu quelques uns des hommes de ce temps qui en avaient été témoins. C'est d'eux-mêmes, il le dit formellement, qu'il tenait la relation qu'il en donne. Son récit n'est pourtant pas autre chose qu'une légende; et comme toutes les légendes celle-là s'est graduellement accrue de maints accessoires, en partie historiques et en partie fabuleux ainsi que le récit primitif lui-même. Dans un ouvrage que nous avons déjà cité [1], nous avons fait de ces documents une étude spéciale dont nous rappellerons ici les points saillants. Dans sa teneur originaire la légende est ainsi conçue.

Les Huns partis de la Pannonie et ravageant tout sur leur passage arrivent, dit Grégoire de Tours, à Metz la veille de Pâques. Ils brûlent la ville, massacrent le peuple, et immolent les prêtres devant les autels. Tout est détruit, sauf l'oratoire de S[t] Etienne. Des témoins

[1] *Idem* Chap. V.

oculaires avaient fourni à l'écrivain, comme il nous l'apprend, la relation de ces faits, et en même temps celle d'une vision dans laquelle leur était antérieurement apparu le saint lévite, suppliant les apôtres Pierre et Paul d'obtenir de Dieu le salut d'une ville dans laquelle un lieu consacré gardait le dépôt de certains gages concernant son humble personne; ou bien d'être assuré au moins de la conservation de ce lieu, si tout le reste devait périr. La dernière partie seule de cette prière avait pu être exaucée, et les deux apôtres avaient donné au saint martyr cette assurance que, le peuple de Metz étant pour ses péchés irrévocablement condamné à périr avec la ville entière, l'oratoire serait cependant épargné; ce qui eut lieu, ajoutait-on, par suite évidemment de l'intercession de S[t] Pierre et de S[t] Paul. [1]

Le récit de Grégoire de Tours est fort simple. La légende qu'il constitue s'enrichit ensuite de détails consignés dans les versions successives qui en sont faites ultérieurement. Nous avons présenté dans un autre écrit, comme nous l'avons dit, une étude de ces documents; nous nous contenterons de signaler ici les traits essentiels et caractéristiques du tableau qui en ressort. Il s'accentue par suite de ces additions, dans le sens de la tradition qui donne à l'église de S[t] Jean Évangéliste le rôle de mère église, siège originaire de l'épiscopat messin.

Des hommes pieux avaient, suivant Grégoire de Tours, reçu dans une vision, la révélation des prières

[1] *Idem* p. 283—287.

adressées aux grands apôtres Pierre et Paul par le saint martyr lui-même, pour la conservation de son humble oratoire. A cette particularité s'en ajoute ultérieurement une autre du même genre qu'on trouve déjà dans la seconde version de la légende, due à Paul Diacre écrivain du VIII^me^ siècle. Suivant lui, c'est S^t^ Servais évêque de Tongres qui reçoit à Rome de S^t^ Pierre la révélation du privilège accordé à l'oratoire de S^t^ Etienne, et qui revenant à son siège passe par Metz pour annoncer au pasteur et au peuple de cette ville cet éclatant témoignage de la faveur divine. Sur la nouvelle de la marche des Huns, les habitants de Metz avaient enfermé à la hâte leur ville dans une ceinture de murailles. La basilique de S^t^ Jean ou des Saints Apôtres avait dû malheureusement rester en dehors de ces lignes. Les chanoines qui desservaient l'église mère rentrent dans l'enceinte de la cité, et viennent chercher un refuge à l'oratoire de S^t^ Etienne, résolus à y demeurer jusqu'au jour où ils pourront retourner dans leur propre maison, après qu'aura passé la tempête. Les barbares arrivent. Arrêtés d'abord par les murailles improvisées, les Huns ont renversé tout ce qui était au dehors de la ville. La magnifique basilique de S^t^ Jean, la première église de la contrée, n'existe plus. Les pillards ont même enlevé les riches matériaux, les colonnes, les tables de marbre dont elle était décorée. Après cette destruction des dehors de la cité, les Huns ont passé outre; mais derrière eux et pour l'accomplissement des arrêts du ciel, les murailles s'écroulent d'elles-mêmes. Les envahisseurs n'étaient pas loin.

Remontant la vallée de la Moselle, ils étaient arrivés devant Scarpone. Sur la nouvelle que Metz est maintenant sans défense, ils reviennent en hâte. Ne trouvant plus d'obstacle, ils pénètrent cette fois sans difficulté jusqu'au cœur de la cité, et la livrent à l'incendie. Tout est anéanti, à la seule exception de l'oratoire de S^t^ Etienne qui sous la protection céleste se dresse inabordable au milieu de la ruine générale. Suivant la version de Paul Diacre, ce sanctuaire formant une masse compacte ressemblait à un rocher naturel n'offrant aux yeux des barbares et à leurs recherches aucune issue pour y pénétrer. [1]

Telle est la légende. Elle est d'accord dans ses grands traits et dans plusieurs de ses détails avec les données les mieux établies de l'histoire. L'invasion d'Attila, au milieu du V^me^ siècle, est un fait certain. La prise et la destruction de Metz par ses bandes ne soulèvent non plus aucune objection. La conservation de l'oratoire de S^t^ Etienne, protégé peut-être par une enceinte spéciale, au milieu du cataclysme, est une particularité qui n'a rien d'invraisemblable. La connaissance de ces faits avait été transmise par des témoins oculaires à Grégoire de Tours qui en a consigné la mention dans son histoire, à un siècle seulement de distance de leur accomplissement. Dans ces conditions le témoignage qu'il nous en fournit a une autorité que ne diminuent pas certains traits légendaires qu'on y trouve associés; à propos desquels nous ferons cette observation, que

[1] *Idem* p. 287—292.

des particularités imaginaires jointes au récit d'événements réels sont souvent acceptées par les contemporains de ces événements; que de notre temps même nous en avons des exemples; et que, à plus forte raison, au V^me^ siècle il pouvait en être ainsi. Ceux qui ont vu les ravages d'Attila, lesquels ne sont que trop réels, ont pu mêler à la relation très-digne de foi qu'ils nous en ont transmise celle de faits miraculeux d'un caractère tout différent. Ceux-ci ne sont peut-être pas eux-mêmes dépourvus d'ailleurs d'une certaine vérité relative. Les miracles apocryphes, et personne ne contestera que tels ne soient ceux de notre légende, ne sont pas toujours engendrés par des sentiments de piété seulement. Les données en sont dues quelques fois à des combinaisons enfantées dans un esprit et en vue de résultats très-positifs.

C'est ce qui pourrait bien avoir eu lieu pour la partie légendaire du thème reproduit par Grégoire de Tours, avec les additions qu'on ne tarda pas à y joindre. Les raisons très-sérieuses qu'on peut avoir eues à Metz, après le passage d'Attila, de changer les conditions d'installation du siège épiscopal sont évidentes. La première était la nécessité de se mettre en sûreté, dans ces temps si troublés. On avait trouvé au dedans de la ville un refuge au moment de la tourmente. La même situation pouvait se présenter encore. On était à S^t^ Etienne; il s'agissait d'y rester. Mais il fallait pour cela dépouiller de la primauté l'église qui en était auparavant en possession; que ce fût la basilique de S^t^ Jean ou celle de S^t^ Pierre, S^t^ Pierre aux

arènes, d'accord avec les légendes, ou bien comme on le veut aussi la petite église de S^t^ Pierre le vieux. Il fallait enlever le siège épiscopal à l'église qui le possédait d'ancienneté, pour le transporter à l'humble oratoire de S^t^ Étienne. Les autres églises étaient détruites nous dit-on. Nous ne savons pas, jusqu'à quel point cette destruction avait été effectuée en réalité; mais ce que nous savons, c'est que les édifices renversés se relevèrent plus ou moins rapidement de leur ruine. Pour ce qui est de la basilique de S^t^ Jean Évangéliste, elle a subsisté après cela longtemps encore, et presque jusqu'aux temps modernes, jusqu'au milieu du XVI^me^ siècle, sous le titre de S^t^ Arnould qu'elle reçut après la translation qu'on y fit, au VII^me^ siècle, du corps de ce grand Evêque. Elle avait pris ensuite le caractère abbatial correspondant à sa condition définitive, au X^me^ siècle, époque à laquelle avait été installée dans ses murs une communauté fameuse de religieux de l'ordre de S^t^ Benoît. S^t^ Pierre aux arènes a subsisté jusqu'au XVI^me^ siècle également. Quant à l'église de S^t^. Pierre le vieux, elle n'a disparu qu'au milieu du XVIII^me^, avec le cloître de la cathédrale qu'elle accompagnait. Au lendemain du grand changement que nous venons de signaler, il fallut faire oublier à l'église que l'on dépossédait son ancienne dignité, ou au moins prévenir toute revendication possible de sa part, sur ce point. Rien ne pouvait y contribuer plus efficacement que de donner aux faits accomplis la sanction d'une intervention divine. L'intention est

déjà manifeste dans la relation due à Grégoire de Tours ; elle est plus accentuée encore dans celle de Paul Diacre postérieure de deux siècles, laquelle marque un progrès à cet égard sur la première.

Cette appréciation de la légende du sac de Metz par Attila n'est pas arbitraire. Étant donnés les faits ultérieurs, la légende isolée s'y prêterait déjà suffisamment. Sa signification à cet égard est dans une certaine mesure confirmée par celle d'une autre légende plus explicite encore dans ce sens, reproduite en même temps par l'historien auquel nous en devons la première version, Grégoire de Tours. Avant de raconter l'épisode de l'histoire de Metz auquel se rapporte l'invasion des Huns, il en cite un de l'histoire de Tongres qu'il rattache à cette invasion également, quoique les faits relatés dans ce récit aient précédé l'invasion de plus d'un demi siècle. Il s'agit ici de prévenir la rivalité non plus de deux églises, mais celle de deux villes. Il faut justifier par un ordre de Dieu même la translation à Maëstricht du siège épiscopal de Tongres. Cette translation opérée par l'évêque S^{t} Servais est un fait historiquement certain ; mais il appartient au IV^{me} siècle et s'est accompli 70 ans avant l'arrivée d'Attila, en un temps où il ne pouvait par conséquent pas être question de lui. La translation en question paraît avoir été en réalité motivée par de graves différents survenus au IV^{me} siècle entre l'évêque S^{t} Servais et les habitants de Tongres, dont les violences auraient même forcé est-il dit leur évêque à se retirer à Maës-

tricht [1], où il fixa définitivement son siège. Ce changement pourrait bien n'avoir pas été accepté sans difficultés par les peuples dont il froissait les intérêts. C'est très-vraisemblablement pour lui assurer ultérieurement le bénéfice d'une sorte de légitimation à leurs yeux, qu'aurait été composée la légende qui lui donnait la sanction d'un ordre exprès de Dieu, transmis à S[t] Servais par S[t] Pierre lui-même. S[t] Servais étant à Rome au tombeau du saint apôtre, celui-ci lui aurait révélé dans une vision la volonté de Dieu, que les Gaules fussent ravagées par les Huns. « Il te fait la « grâce, aurait ajouté S[t] Pierre, de ne pas voir ces « malheurs. Retourne donc à ton siège pour y préparer « ta sépulture. » S[t] Servais s'éloigne, mais ce n'est pas à Tongres voué à la ruine, c'est à Maëstricht qu'il va mourir et qu'il est enseveli; et c'est là, près de son tombeau, que se fixent ses successeurs. [2]

— § 5 —

Nous avons quelque peu insisté sur ces questions pour déterminer le caractère de la légende du sac de Metz par Attila. Nous n'avons d'ailleurs à retenir de cette légende, pour la présente étude, que ce qui concerne le sanctuaire de S[t] Étienne et la translation qui y est faite au V[me] siècle, du siège épiscopal de Metz,

[1] Ces particularités ressortent de certaines indications recueillies par deux écrivains du XIII[me] siècle, Ægidius moine d'Orval en ses interpolations à l'histoire des évêques de Tongres d'Herigerus et Vincent de Beauvais dans son *Speculum historiale*. — *Études sur l'histoire de Metz. Les Légendes.* 1865. p. 301.

[2] Grégoire de Tours : *Historia francorum.* l.. II. c. 5.

précédemment fixé dans la grande basilique de S[t] Jean Évangéliste probablement [Pr. 1], sinon dans l'église de S[t] Pierre aux arènes, ou peut-être dans celle de S[t] Pierre le vieux (§ 3). On sait par la teneur de la légende que, au milieu de V[me] siécle, S[t] Étienne n'était encore qu'un simple oratoire, et qu'à ce moment les autres églises, et la ville tout entière ayant été détruites par les barbares, cet oratoire reçut le dépôt des reliques et de tout ce que possédait de plus précieux la communauté chrétienne de Metz. Il possédait lui-même antérieurement déjà des choses portant témoignage du martyre du saint lévite, *parvitatis meæ pignora*, lui fait dire la légende. Ce n'était pas encore le caillou de sa lapidation, longtemps conservé par la suite dans le trésor de notre église (§ 47); c'était, suivant le texte de Paul Diacre rédigé au VIII[me] siècle, une fiole de son sang [1]. Sigebert de Gembloux au commencement du XII[me] siècle mentionne aussi le sang de S[t] Étienne conservé à Metz et ne parle pas non plus du caillou de son martyre [Pr. 31].

Pour ce qui est du siège épiscopal, la légende ne dit pas qu'il ait été alors formellement installé à l'oratoire de S[t] Étienne. Elle met simplement en relief la faveur céleste qui est alors spécialement accordée à ce sanctuaire, à l'exclusion des autres églises de la cité, de celle par conséquent qui possédait auparavant ce siège, toutes étant également vouées à la destruc-

[1] Paul Diacre, *Liber de Episcopis mettensibus*. Pertz, *Monum. Germ. hist.* SS. t. II, p. 262, l. 38. On trouvera plus loin (§ 47) une note sur les reliques de S[t] Étienne.

tion. A cette faveur insigne on ne tarde pas à donner, il est bon de le remarquer, un accent particulier, dont nous trouvons l'expression dans le texte de Paul Diacre rédigé au VIII^me^ siècle, où il est dit que l'oratoire de S^t^ Étienne de Metz était seul excepté par la volonté de Dieu, de la dévastation infligée à la Gaule entière. Dans son esprit, le récit originaire lui-même de Grégoire de Tours assigne à l'église de S^t^ Étienne un caractère évident de primauté qui ne permet guère de douter que cette situation ne lui fût acquise quand la légende a été conçue, et à l'époque où Grégoire de Tours la rédigeait. La translation en question avait dû s'effectuer vraisemblablement entre la date du fait relaté dans cette légende et l'époque où vivait l'historien, c'est-à-dire vers la fin du V^me^ siècle ou au commencement du VI^me^. La légende était particulièrement propre à lui donner une sanction divine et à écarter ainsi comme nous l'avons fait remarquer (§ 4) toute revendication soit de la part de l'église de S^t^ Jean Évangéliste, soit de la part de l'église de S^t^ Pierre — S^t^ Pierre aux arènes, sinon peut être S^t^ Pierre le vieux — lesquelles, suivant des traditions contradictoires, auraient l'une ou l'autre possédé le siège épiscopal de Metz avant qu'il fût fixé à S^t^ Etienne. Le fait de sa translation dans ce santuaire est historique.

S^t^ Etienne a été et est encore le siège de l'épiscopat messin. A quelle époque remonte cette installation ? C'est ce que dit assez clairement la légende, d'où il semble résulter que ce déplacement est la conséquence des dévastations d'Attila au milieu du V^me^ siècle. Cette

notion est d'accord avec l'histoire, il n'y a aucune raison pour se refuser à l'admettre. On trouve donc, dans la seconde moitié du V^me^ siècle, l'église de S^t^ Etienne en possession du siège épiscopal de Metz.

A quelle date pouvait remonter lui-même ce sanctuaire de S^t^ Etienne? En quoi consistait-il alors? C'est ce qu'on ne saurait dire. Le culte du saint martyr, à qui l'oratoire de Metz était consacré prit au V^me^ siècle un essor notable, après la découverte de son corps en 415; mais à cette date son culte était déjà depuis longtemps établi. On possédait, même avant l'invention des reliques proprement dites du premier martyr, des fioles contenant du sang recueilli au moment de son supplice, et des pierres qui avaient servi à le lapider [1]. Tout ce qu'on peut dire de l'oratoire de Metz, c'est qu'il existait depuis un temps plus ou moins long déjà au milieu de ce siècle, lors de l'invasion d'Attila, et qu'il s'élevait dans l'intérieur de la cité, en un lieu que nous connaissons, et où nous savons d'ailleurs que se trouvaient aussi des édifices d'origine romaine (§§ 43, 70), dont il a subsisté des restes considérables jusqu'au commencement de notre siècle. Les Bénédictins auteurs de l'histoire de Metz en ont fait dessiner un de grande apparence qui a existé jusque là [2]. Il en est d'autres dont on a reconnu à plusieurs reprises des traces nombreuses et des substructions, chaque fois qu'on a ouvert le sol sur

[1] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, tom. V et VI.

[2] *Histoire générale de Metz*, t. I 1769. planche 22 (XXVI).

leur ancien emplacement [1]. On a des raisons de penser, d'après plusieurs traits de nos légendes ayant un certain caractère de réalité, que ces logis antiques formaient un ensemble solidement lié, peut être même enfermé dans une enceinte spéciale susceptible de résister à une attaque [2]. Ainsi s'expliqueraient le fait que l'oratoire de S[t] Etienne qui s'y trouvait compris eût seul été conservé, comme on nous le dit, au milieu de la destruction générale de tout ce qui l'entourait, lors du sac de la ville par Attila, et cet autre fait que sa situation eût inspiré assez de confiance pour qu'au moment du péril on y eût mis en sûreté les trésors sacrés retirés à la hâte des autres églises, de la basilique principale notamment, pour être transportés en ce lieu. Meurisse [3] fait descendre au VIII[me] siècle la translation à S[t] Etienne du siège épiscopal, et donne jusque là le caractère de la primauté à l'église de S[t] Pierre le vieux; mais il ne fournit aucune preuve de ses assertions à cet égard. Les Bénédictins auteurs de l'histoire de Metz ne le suivent pas sur ce point [4]. Ce qui est certain c'est que, au VIII[me] siècle, S[t] Etienne possédait depuis longtemps déjà le siège épiscopal,

[1] On en a trouvé au siècle dernier (§ 70); et de notre temps des fouilles pratiquées en ces dernières années dans la nef de la cathédrale ont fait apparaître des murs et autres débris ayant ce caractère.

[2] *Etudes sur l'histoire de Metz. Les légendes.* 1865. Chap. II p. 137.

[3] *Histoire des Evesques de l'église de Metz.* 1634. p 347.

[4] *Histoire générale de Metz.* t. I p. 514.

lorsqu'à cette époque l'évêque Chrodegand vint l'occuper.

II.

DU VIII^me^ SIÈCLE AU XI^me^

— § 6 —

Nous avons vu, d'après les inductions fondées sur la discussion de divers documents, le siège épiscopal de Metz transféré, vers le milieu du V^me^ siècle, à l'église de S^t^ Étienne, en un lieu où nous le trouvons définitivement fixé depuis lors ; là où s'élève aujourd'hui notre grande cathédrale, et où nous allons suivre l'histoire de ses installations, à partir de ce moment.

Les notions malheureusement trop rares qui se rapportent aux V^me^ et VI^me^ siècles signalent dans cet emplacement un édifice de peu d'importance, mais laissent en même temps soupçonner, autour de lui, des constructions anciennes qui pouvaient en avoir davantage, et qui décidèrent probablement, pour une part au moins, du choix que firent de ces lieux les évêques de Metz, pour y établir leur demeure et celle du clergé groupé autour de leur personne. C'est là qu'est installée dès le VIII^me^ siècle cette demeure de l'évêque, la Maison par excellence, *Domus*, et les lieux réguliers, *Claustra*, consacrés à l'habitation du chapitre, conformément à la règle donnée au clergé canonique par Chrodegang. C'est là que plus tard, après de grands changements dans les mœurs et les usages, se dresse l'immense basilique, avec son

cortège d'églises secondaires, et la *Cour l'Évêque*, où l'on devait entreprendre à la fin du siècle dernier l'érection d'un palais épiscopal dont la construction à peine ébauchée a été arrêtée par la Révolution. L'histoire et la description de ces édifices divers, tel est le sujet de la présente étude.

Pour ce qui est de S^t^ Etienne, il n'est guère permis de douter que l'oratoire du V^me^ siècle n'ait été reconstruit et agrandi de bonne heure, pour répondre au rôle d'église cathédrale qui lui était dévolu. Ce n'est là qu'une supposition, il est vrai, dont nous ne pouvons fournir aucune preuve positive; mais c'est une opinion assez vraisemblable. Pour ce qui regarde l'édifice primitif, la seconde version de la légende, rédigée au VIII^me^ siècle par Paul Diacre n'ajoute pas grand chose à ce que la première nous donne à penser de l'état des lieux lors de l'invasion d'Attila au V^me^ siècle. Un peu plus loin, le même écrivain, parlant des choses qui se rapprochaient de son temps, est un peu plus explicite dans ce qu'il dit de la cathédrale existant au VIII^me^ siècle, à l'époque de l'épiscopat de l'évêque Chrodegang.

Suivant Meurisse [1], qui attribue à Chrodegang la translation du siège épiscopal de S^t^ Pierre le vieux à S^t^ Etienne, ce prélat aurait à cette occasion reconstruit de fond en comble cette dernière église. Paul Diacre à peu près contemporain de Chrodegang ne dit rien de semblable, et rapporte seulement à l'œuvre de ce prélat des travaux d'embellissement ou tout au

[1] *Histoire des Evesques de Metz*. 1634. p. 347.

plus de restauration, *rebam*, *altare*, *cancellos*, *presbyterium*, *arcus que per gyrum*. *Reba* et *altare* c'est le maître-autel avec l'édicule qui le recouvre, le *ciborium*. *Cancellos* ce sont les clôtures qui l'enveloppent. *Presbyterium*, *arcus que per gyrum*, c'est le chœur exclusivement réservé au clergé, l'abside des basiliques primitives, avec la décoration qui l'entoure.

Les expressions *arcus per gyrum* ont donné à quelques interprètes l'idée d'arcades formant soit un cloître, soit un collatéral autour du chœur. Ce ne peut être un cloître, Paul Diacre employant les mêmes expressions pour indiquer les travaux exécutés en même temps à S^t^ Pierre le majeur par Chrodegang également, qui n'a certainement pas annexé simultanément deux cloîtres à ces églises voisines l'une de l'autre. Ce n'est pas non plus un collatéral autour du chœur de S^t^ Etienne ni de S^t^ Pierre le majeur; une pareille disposition étant étrangère à la structure des églises du VIII^me^ siècle. Il ne peut être question ici que d'un sanctuaire ou d'une abside, et d'arcatures pleines décorant les murailles qui en forment le pourtour [1]. Jean de Gorze, qui deux siècles après Paul Diacre a écrit une vie de Chrodegang, mentionne

1 Cette interprétation est justifiée par la signification évidente des mêmes expressions employées par Paul Diacre dans le passage relatif aux travaux exécutés par Chrodegang à S^t^ Pierre le majeur, *arcus per gyrum throni*. Le *thronus* ou siège épiscopal était dans les églises de ce temps au fond de l'abside principale. — *Liber de Episcopis mettensibus*. Pertz, *Monum. germ. hist.* SS. t. II. p. 268, l. 14.

spécialement le cloître, *claustrum*, construit par lui [Pr. 2.]; et pour ce qui est des travaux exécutés dans les églises de S[t] Etienne et de S[t] Pierre, il en parle dans les mêmes termes que Paul Diacre, auxquels il ajoute seulement quelques expressions nouvelles, *miro operarium cultu, miro argenti et auri ornatu*, qui semblent répondre à l'idée d'un riche travail de peinture ou de mosaïque [Pr. 2]. Il n'y a dans tout cela qu'une œuvre de restauration ou de décoration, impliquant l'existence antérieure d'un édifice important qu'il s'agit de compléter et d'embellir, pour l'achever en y mettant la dernière main, dit Jean de Gorze l'historien de Chrodegang: *ut sancti Stephani suprema renovandi manus imponeretur* [Pr. 2]. L'oratoire du V[me] siècle avait été remplacé par un édifice plus important dont les travaux se terminaient alors. Cette reconstruction en vue du rôle nouveau donné au sanctuaire primitif est infiniment probable. Les textes sont tout à fait d'accord avec nos conjectures à cet égard. Achèvement et ornementation, telle est au VIII[me] siècle la part de Chrodegang dans cette œuvre.

— § 7 —

A la même époque appartient un autre document qui nous fournit pour la première fois des indications précises sur le groupe d'édifices composant alors en cet endroit la demeure épiscopale, et ses dépendances. Ce document est la règle donnée par l'Evêque Chrodegang au clergé canonique de son église cathédrale,

à son chapitre comme on dirait aujourd'hui. Chrodegang impose en effet à ce clergé la vie régulière. *Clerum adunavit et ad instar cœnobii intra claustrorum septa conversari fecit, normamque eis instituit.* Ainsi s'exprime à ce sujet Paul Diacre, écrivain contemporain. Deux siècles plus tard, Jean de Gorze reproduit littéralement les mêmes termes dans sa vie de Chrodegang [Pr. 2]. La règle écrite par le prélat contient disons-nous des indications précises sur la maison épiscopale et ses dépendances. Ce n'est pas une description taut s'en faut; ce sont des renseignements ressortant indirectement de textes rédigés pour un tout autre objet; renseignements bien incomplets encore, mais infiniment précieux, dans la pénurie où l'on est d'informations sur ces matières. Nous ne sachons pas que ce document ait été encore étudié à ce point de vue.

Chrodegang appartenait à une des grandes familles de la Hasbaie. Paul Diacre qui est presque son contemporain parle de son origine et nomme sa mère sans ajouter cependant qu'elle fût, comme le disent plus tard Jean de Gorze au X^me^ siècle et Sigebert de Gembloux au XII^me^, sœur du roi Pépin. Mais nous apprenons par lui que, près de ce prince et antérieurement près de son père Charles Martel, Chrodegang avait exercé dans le palais un office. C'est lui que Pépin envoie plus tard à Rome pour décider le pape Étienne à venir en France. Chrodegang habitué à exercer l'autorité entreprend la réforme de son église, et y prescrit l'observation de la liturgie Romaine, *morem atque*

ordinem Romanæ ecclesiæ. Il renforce en même temps le clergé de la cathédrale, lui impose la vie commune, et le soumet à une règle qu'il écrit pour lui. [Pr. 2]. Cette règle est le document que nous allons étudier maintenant. C'est un monument d'une authenticité indiscutable, qui a été publié plusieurs fois. Nous suivrons ici l'édition qui en a été donnée dans la collection des conciles de Labbe [1], dont le texte a pour fondement un manuscrit de la bibliothèque palatine aujourd'hui au Vatican. L'usage de la règle de Chrodegang se répandit à la suite de son introduction dans l'église de Metz. Un anonyme lui a emprunté les principaux éléments d'une règle susceptible d'être observée partout, *regula vulgaris*. Quant à la règle originale, c'est aux conditions particulières de l'Église de Metz qu'elle s'applique, et c'est dans les données toutes spéciales qui concernent exclusivement cette Église que nous trouvons les indications qui peuvent nous intéresser.

La règle de Chrodegang contient 34 articles et un prologue, où le prélat qualifie son œuvre *parvum decretulum per quod se clerus ab illicitis coërceat.* Elle a pu recevoir postérieurement à sa première composition quelques modifications, comme on le voit par un de ses articles, le 20me, dans lequel l'évêque Angelram a introduit un paragraphe contenant quelque adoucissement au régime primitif. L'étude du document nous a fourni de nombreuses notions qui appartiennent

[1] Labbe, *Concilia*. Paris. 1671. t. VII, p. 1444.

à quatre chefs principaux, sous lesquels nous les avons classés : le Personnel, les Offices, la Discipline, les Lieux. Ce sont les notions de cette dernière catégorie que nous avons surtout à considérer ici. Nous nous en occuperons donc tout d'abord et avec quelques détails. Nous serons plus brefs dans ce que nous dirons succinctement des autres.

— § 8 —

Les lieux occupés par l'évêque et son clergé forment les uns près des autres, d'après la règle de Chrodegang, deux groupes distincts. La maison, *domus*, résidence de l'évêque; et la clôture, *claustra*, qui est celle du clergé canonique, *clerus canonicus*, composé des chanoines et du personnel inférieur attaché à leur service ou à celui de l'église. La maison, *domus*, comprend : 1° l'habitation de l'évêque c'est la Maison, *Domus*, proprement dite ; 2° trois églises, S^t^ Etienne, S^t^ Pierre et S^te^ Marie La clôture, *claustra*, comprend le cloître, *claustrum*, le réfectoire, *refectorium*, le poêle, *caminata*, la cuisine, *coquina*, le dortoir *dormitorium*, les chambres, *mansiones*. Nous allons dire ce qu'on trouve dans la règle relativement à chacune de ces parties.

— § 9 —

La maison, *domus*. Il est très peu question de l'habitation proprement dite de l'évêque dans la règle.

Cela se comprend, celle-ci étant particulièrement consacrée au régime spécial du clergé canonique. Elle en parle cependant incidemment, et dit notamment qu'en certaines circonstances l'évêque donne à ses clercs un repas dans sa propre demeure, *in domo*, par opposition à ceux qui se font ordinairement dans le réfectoire dépendant de la clôture, *in refectorio* [Pr. 25]. La règle mentionne de plus les trois églises existant dans les dépendances de la maison, *ecclesiæ in domo*, ou *infra domum*, c'est-à-dire en dehors de la clôture, *foras claustra* [Pr. 12]. Ces églises étaient S^t^ Etienne, S^t^ Pierre et S^te^ Marie. Elles sont expressément distinguées des églises de la ville, *cæterœ ecclesiæ infra civitatem* [Pr. 29]. Elles étaient immédiatement voisines de la clôture, et en communication directe avec elle par des portes que surveillaient des gardiens [Pr. 21, 23].

S^t^ Etienne, *Stus Stephanus in domo*, est par excellence l'église dite dans la maison *in domo* [Pr. 29, 30]. C'est la cathédrale, librement accessible comme la maison épiscopale, *domus*, au public du dehors. Elle est d'un autre côté en communication avec les lieux de la clôture par une porte, à la surveillance de la quelle est préposé d'une manière permanente un gardien [Pr. 21, 23]. Cette église est celle à la quelle Chrodegang, l'auteur de la règle, fit faire à la même époque les embellissements dont nous avons parlé tout à l'heure, d'après un écrivain à peu près contemporain, Paul Diacre (§ 6).

S^t^ Pierre, *Stus Petrus infra domum*. Pour ce qui

est de l'identification de S^t^ Pierre dans la maison avec une des églises connues de ces quartiers, on pourrait hésiter au premier abord entre deux églises de S^t^ Pierre qui à cette époque existaient déjà, et qui ont longtemps subsisté dans le voisinage immédiat de la cathédrale et du cloître, S^t^ Pierre le vieux et S^t^ Pierre le majeur. Que ces deux églises existassent au temps de Chrodegang, c'est ce dont on ne saurait douter. Paul Diacre presque contemporain le dit formellement de S^t^ Pierre le majeur, dont on attribuait la fondation à l'évêque S^t^ Goëric successeur de S^t^ Arnould, au VII^me^ siècle. L'historien du VIII^me^ parle des embellissements que Chrodegang fit faire dans cette église en même temps qu'à S^t^ Étienne. Tout cela implique, pour les mêmes époques également, l'existence de l'église de S^t^ Pierre le vieux, la quelle était plus ancienne que l'autre, comme le dit Jean de Gorze qui un peu plus tard les mentionne l'une et l'autre [Pr. 2]. Ces deux églises ont subsisté jusqu'au milieu du siècle dernier. Ce qu'on en sait démontre que S^t^ Pierre le majeur seul, et à l'exclusion de S^t^ Pierre le vieux, répond à la situation d'une église dite dans la maison *infra domum*, c'est-à-dire en dehors de la clôture. S^t^ Pierre le vieux était au contraire compris dans cette clôture, dans le cloître même, *in claustro* [Pr. 2]; il s'y trouvait précisément du côté opposé à celui par où la clôture touchait à la maison, *domus*.

S^t^ Pierre, *S^tus^ Petrus infra domum*, est donc S^t^ Pierre le majeur, où Chrodegang fit alors ainsi qu'à S^t^ Etienne un chœur, *presbyterium*, avec une tribune, *ambonem*,

enrichie d'une décoration en or et en argent, et des arcatures autour du siège épiscopal, *arcus per gyrum throni, ante ipsum altare*. Nous avons interprété précédemment (§ 6) les expressions *arcus per gyrum*, en disant que c'étaient des arcatures décorant la la paroi intérieure du mur circulaire de l'abside. Elles se présentent ici avec une addition, *arcus per gyrum throni, ante ipsum altare*, reproduite également dans le texte de Jean de Gorze [Pr. 2]. Nous nous les expliquons en nous rappelant une disposition dont on a des exemples, et où l'autel principal situé en avant du chœur, *presbyterium*, réservé au clergé présentait une double face, l'une tournée vers la nef qui était occupée par les fidèles, l'autre regardant le chœur qui l'était par le clergé, et l'abside au fond de laquelle était le siège épiscopal. C'est ainsi que ce siège, *thronus*, pouvait se trouver en face de l'autel, *ante ipsum altare*, quoique en réalité il fut derrière lui.

S[t] Pierre le majeur est bien connu sous les dénominations successives, engendrées ce semble l'une par l'autre, de *S[tus] Petrus major* (VIII[me]. s.) (S[t] Pierre le ou li major, l'imageor ?); *S[t] Pierre avoult* (1276, 1284, 1286, 1289, 1300, 1384); *S[tus] Petrus ad ymagines* (sur les sceaux 1300, 1333); *S[t] Pierre az ymaiges* (1333); *S[t] Pierre qu'on dit aux ymaiges* (1483). Nous aurons occasion de parler ultérieurement encore de cette église. Au temps de Chrodegang c'était, d'après la règle, *regula*, une des trois églises situées dans la maison épiscopale, *infra domum*, en dehors de la clôture, avec laquelle la mettait en communication,

comme S[t] Etienne, une porte sous la surveillance permanente d'un gardien spécial [Pr. 21. 23].

S[te] Marie, *S[ta] Maria infra domun.* L'église ainsi qualifiée est évidemment celle qui est appelée ultérieurement Notre-Dame la ronde, successivement nommée dans les textes qui la concernent *Capella beatæ dei genitricis Mariæ in monasterio S[ti] protomartyris Stephani sita* (1130); *Capella beatæ Mariæ juxta monasterium S[ti] Stephani sita* (1148); *Beata Maria infra domum* (1192); *Beata Maria rotunda infra domum* (1207, 1214, 1256); *Beata Maria rotunda* (1260, 1329, 1330, 1347, 1348); *Notre-Dame la ronde* (1327, 1359, 1429). Cette église était, comme les deux autres, librement accessible du côté de la maison, *domus*, dont ses édifices étaient une dépendance; et d'un autre côté en communication avec la clôture par une porte soumise comme celles de S[t] Etienne et de S[t] Pierre à la surveillance d'un gardien [Pr. 21, 23]. L'emplacement de S[te] Marie est vraisemblablement représenté aujourd'hui par celui de la chapelle Notre-Dame la ronde, au bas du collatéral oriental de la cathédrale, et par une portion peut être encore de ce collatéral et de la grande nef; celle-ci ayant été construite au XIII[me] siècle, telle que nous la voyons, sur le terrain pour une part de l'église Notre-Dame la ronde (§ 59).

Telle est l'idée que nous pouvons nous faire de ce qu'étaient au VIII[me] siècle la demeure épiscopale, *domus*, et les trois églises qui en dépendaient, S[t] Etienne, S[t] Pierre, et S[te] Marie, dans la maison, *infra domum*. Nous ne saurions dresser un plan précis de ces localités;

nous ne trouvons dans la règle de Chrodegang que de rares et insuffisantes indications touchant leur constitution propre et leur position relative. Sur ce dernier point cependant on peut aller un peu plus loin que ce qui en est dit dans ce document, en s'aidant comme nous l'avons fait de cette considération, que ces divers édifices se trouvaient très-vraisemblablement dans les emplacements mêmes occupés par ceux qui les ont ultérieurement remplacés sous les mêmes noms, tels qu'ils figurent sur les plans que nous avons entre les mains. Il y a lieu d'admettre d'après cela que la demeure de l'évêque se trouvait à peu près dans l'emplacement du Marché-couvert actuel et de la place de la cathédrale, c'était au moyen-âge la *Cour l'Évêque*; que S^t^ Étienne occupait le haut de la nef et une partie du chœur de la cathédrale; S^te^ Marie, le lieu même où nous voyons Notre-Dame la ronde, au bas du collatéral oriental de la cathédrale; et S^t^ Pierre, celui où fut S^t^ Pierre aux images, là où est érigée aujourd'hui la statue du maréchal Fabert. Quant au cloître avec ses dépendances, il est comme nous le dirons tout à l'heure représenté pour nous par la place d'armes. Il y a toutefois lieu de faire à cet égard quelques observations que nous présenterons plus loin (§ 13), après avoir épuisé le sujet des renseignements fournis par le document que nous étudions en ce moment. Le cloître était la partie principale de la clôture, *claustra*, que mentionne encore la règle de Chrodegang, et dont il nous reste à parler.

— § 10 —

La clôture, *claustra*. Ainsi est désigné l'ensemble des lieux consacrés à la demeure du clergé régulier *clerus canonicus*, c'est-à-dire des chanoines et du personnel inférieur qui vivait avec eux. Nous avons déjà parlé de la distinction expresse signalée entre la maison épiscopale, *domus*, avec ses dépendances, *tres ecclesiæ infra domum*, librement accessibles de l'extérieur, et la clôture, *claustra*, dont les portes étaient gardées; les unes donnant sur les trois églises dites dans la maison, *infra domum*, les autres directement sur le dehors. Celles-ci étaient les portes mêmes ou plutôt la porte du cloître, *ostia claustri*, gardée par un portier et son second, *portarius cum suo juniore* [Pr. 22]. Ces portes ouvertes le matin [Pr. 28] se refermaient pour tous sans exception après les complies [Pr. 6, 7, 8, 23], et ne se rouvraient pour les retardataires qu'à nocturnes [Pr. 7], ou le lendemain matin [Pr. 28]. Les lieux compris dans la clôture, *claustra*, étaient nous le rappelons le cloître, *claustrum*, le réfectoire, *refectorium*, le poêle, *caminata*, la cuisine, *coquina*, le dortoir, *dormitorium*, les chambres *mansiones*.

Le cloître proprement dit, *claustrum*, était en communication permanente avec les divers locaux compris dans la clôture *claustra*. Il communiquait, depuis le matin jusqu'après complies seulement, avec le dehors, par sa porte principale, *ostia claustri*, et par les portes particulières ouvertes sur les trois

églises de St Etienne, de St Pierre, de Ste Marie dites dans la maison, portes surveillées les unes et les autres par des gardiens spéciaux. Il y a tout lieu de croire, sans qu'on en ait la preuve positive cependant, que le cloître du VIIIme siècle occupait plus ou moins complètement le même emplacement que celui qui a subsisté ultérieurement jusqu'au XVIIIme siècle, époque où on l'a détruit pour créer la place d'armes actuelle. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce sujet (§ 13). Le cloître donnait vraisemblablement accès comme nous l'avons annoncé aux diverses dépendances, réfectoire, poêle, cuisine, dortoir, et chambres, dont nous allons parler, sans qu'on puisse rien décider sur la position relative de ces divers locaux dans l'enceinte de la clôture.

Constatons, à propos de ce qui vient d'être dit, que la règle ne mentionne aucun lieu qualifié *capitulum*, spécialement affecté aux réunions du chapitre. Elle met au contraire en regard, dans un de ses articles, le 21me, le cloître où se tenaient, à une place indéterminée ce semble, ces réunions du chapitre, et le réfectoire lieu déterminé expressément, consacré aux repas, *in claustro ubi clerus ad capitulum venit, vel in refectorio*. De là on peut inférer que dans la clôture du VIIIme siècle il n'y avait pas de lieu qualifié *capitulum* destiné spécialement à la tenue des chapitres [1]. C'était

[1] La règle dit: *in claustro ubi clerus ad capitulum venit*. L'interprétation que nous donnons de cette indication, en disant que le chapitre se tenait dans le cloître même, est croyons-nous justifiée par la considération que plus tard, comme nous le montrerons, c'est une des branches même du cloître qui devint la salle capitulaire, quand on voulut en instituer une (§ 36).

donc le cloître même qui servait aux assemblées capitulaires, pendant lesquelles il est dit que personne ne devait plus y pénétrer [Pr. 20].

Le réfectoire *refectorium*, était affecté aux repas des clercs réguliers [Pr. 13,14]. L'évêque y mangeait aussi, mais dans certaines circonstances seulement, à ce qu'il semble; car on voit que dans d'autres cas il prenait son repas dans sa demeure *in domo* [Pr. 23]. Les chanoines étaient appelés au réfectoire au son de la cloche, *signum* [Pr. 17]. Il s'y trouvait une place pour un lecteur [Pr. 18] et sept tables : la première pour l'évêque et l'archidiacre avec les hôtes et les étrangers que le prélat y appelait [Pr. 4, 11, 16]; la deuxième pour les prêtres ; la troisième pour les diacres; la quatrième pour les sous-diacres ; la cinquième pour les autres gradués ; la sixième pour les abbés ou ceux que le *prior* y aurait invités ; la septième pour les clercs du dehors [Pr. 16, 17].

Le poêle, *caminata*, était un lieu où les chanoines pouvaient se réunir à ce qu'il semble, et où ils venaient, s'ils en éprouvaient le besoin, boire deux ou trois fois sans excès, en dehors des heures du réfectoire [Pr. 25].

La cuisine, *coquina*, n'est nommée qu'une fois dans la règle, pour dire que tous les chanoines y doivent servir à leur tour [Pr. 21].

Le dortoir, *dormitorium*, était le lieu où devaient passer la nuit et reposer en commun tous les membres du clergé canonique, sauf ceux à qui l'évêque accordait la licence de coucher séparément dans des chambres distinctes, *mansiones* [Pr. 3]. Peut-être ce

dortoir était-il déjà, comme on a quelque raison de penser qu'il le fut plus tard, installé au-dessus du réfectoire (§ 35).

— § 11 —

Des chambres distinctes, *mansiones*, se trouvaient dans des conditions diverses au dedans de la clôture, *mansiones intra claustra* [Pr. 5]. Telles étaient celles notamment affectées aux gardiens des trois églises de S^t^ Etienne, de S^t^ Pierre et de S^te^ Marie, *infra domum*. Ces gardiens devaient coucher, est-il dit, soit dans ces églises, soit dans des chambres qui les avoisinaient [Pr.23]. Cette alternative ou opposition montre que ces chambres, qui n'étaient pas comme on le voit dans les trois églises, étaient nécessairement dans la clôture. Il est parlé dans les mêmes termes des chambres particulières, *mansiones*, destinées aux malades [Pr.24]; mais ce qui nous semble surtout intéressant, c'est la mention de chambres habitées séparément par les chanoines auxquels l'évêque accordait exceptionnellement cette faveur [Pr.3,5,10]. Il leur était naturellement défendu d'y introduire des étrangers [Pr.5]. Ils étaient de plus tenus d'y observer le silence pendant la nuit, de telle sorte est-il dit que le bruit de leur voix ne fût pas entendu de leur chambre dans la chambre voisine [Pr. 6.]; par où l'on voit que ces chambres étaient vraisemblablement disposées régulièrement les unes à côté des autres.

La jouissance de ces chambres séparées, *mansiones*, était un avantage dont la concession dépendait de

la seule volonté de l'évêque, et qui dut être, on peut le croire, très recherché. Il n'y a pas de doute que les intéressés n'aient rien négligé pour étendre cet usage, et pour en développer l'application. On sait d'un autre côté que la vie commune et la clôture n'ont pas duré toujours pour les chanoines de la cathédrale, et qu'ils finirent même par avoir chacun une maison, et par occuper ainsi des demeures particulières plus ou moins considérables dans la ville, sans qu'on connaisse aucune mesure prise expressément pour l'introduction de ce régime nouveau, à un moment quelconque. Ce grave changement pourrait bien être simplement le résultat de modifications graduelles insensiblement apportées aux dispositions premières, pour ce qui concerne l'habitation. Les développements donnés à l'usage des chambres distinctes, *mansiones*, peuvent avoir été un acheminement vers la situation dans laquelle on voit finalement les membres du chapitre occuper individuellement, en dernier lieu, les grands hôtels qui ont subsisté avec cette destination jusqu'à la fin du XVIII^me^ siècle, dans la ville. Nous reviendrons ultérieurement sur ces considérations et sur quelques conséquences qui en ressortent (§ 46).

— § 12 —

Ce qui vient d'être dit des chambres, *mansiones*, complète ce que nous avions à tirer des renseignements fournis par la règle de Chrodegang, sur les lieux compris dans la clôture, *claustra*, instituée pour le

clergé canonique de Metz. On comprend que n'ayant pas pour objet de faire connaître ces lieux dont elle ne parle qu'indirectement, la règle laisse absolument dans l'ombre quelques-unes de leurs parties. C'est ce qui a lieu de deux églises qui étaient certainement comprises dans la clôture, *claustra :* l'église de S^t^ Paul dont nous n'avons pas encore parlé ; et celle de S^t^ Pierre le vieux dont nous avons dit deux mots (§ 9) à propos de l'église de S^t^ Pierre le majeur, qui elle au contraire se trouvait non dans la clôture, mais dans la maison, *infra domum.* L'église de S^t^ Pierre le vieux devait avoisiner la branche septentrionale du cloître, dans un emplacement qu'elle a toujours, que l'on sache, occupé jusqu'à sa destruction au siècle dernier (§§ 68, 70).

L'église de S^t^ Paul n'est mentionnée par la règle du VIII^me^ siècle qu'une seule fois, dans son article 31, par lequel il est prescrit à ceux qui voudront entrer dans le chapitre de Metz, *ad hunc ordinem canonicum,* de faire à l'église de S^t^ Paul, pour le service de Dieu et pour celui des clercs qui s'y sont consacrés, une donation de leurs biens [Pr. 26, 27]. Cette disposition démontre que le chapitre de Metz formait une communauté placée sous l'invocation de S^t^ Paul, patron de son église conventuelle, laquelle ne pouvait pas être ailleurs qu'au dedans de la clôture où était établie cette communauté. Ainsi s'explique ce fait assez singulier que le chapitre de Metz a toujours eu et jusqu'à la fin pour patron non pas S^t^ Etienne, patron de la cathédrale, mais S^t^ Paul dont l'image et la légende

figurent notamment sur son sceau à toutes les époques. Une image sculptée de S[t] Paul décorait aussi une grande salle située au-dessus du réfectoire, détruite ainsi que lui au siècle dernier avec le cloître, et qu'on a quelque raison de considérer comme l'ancien dortoir des chanoines, remontant à l'époque où ils menaient la vie commune (§ 68). Lors de cette destruction du cloître, on fit disparaître également une chapelle de S[t] Paul qui en dépendait. Cette chapelle représentait, on a tout lieu de le croire, l'ancienne église de S[t] Paul renfermée indubitablement dans la clôture, du temps de Chrodegang, au VIII[me] siècle.

Certaines considérations que nous ferons valoir ultérieurement, en discutant les textes du cérémonial du XII[me] siècle, donnent lieu de penser qu'à cette dernière date l'église de S[t] Paul était déjà par rapport au cloître, dans la situation singulière où elle a subsisté jusqu'au XVIII[me] siècle, au-dessus de la branche méridionale de ce cloître. Il est permis de douter qu'il en ait été ainsi originairement. Nous présenterons tout à l'heure (§ 13), sur l'emplacement du cloître au VIII[me] siècle, quelques observations touchant cette question. Quoiqu'il en soit, on peut regarder comme acquis le fait au moins que S[t] Paul était dans la clôture. Indépendamment de toute autre considération à cet égard, nous ferons valoir celle-ci, que pour chacune des trois églises situées hors de la clôture, *infra domum*, la règle signale un gardien, *custos*, chargé d'en surveiller les communications

avec le cloître, et qu'elle n'en mentionne aucun pour l'église de S[t] Paul.

Nous venons d'exposer tout ce qu'on peut savoir de l'état des lieux au VIII[me] siècle, d'après des indications en grande partie fournies par la règle de Chrodegang, écrite alors pour le chapitre de Metz. Ces lieux constituaient comme on l'a vu deux groupes, celui de la maison, *domus*, demeure de l'évêque, dans lequel étaient comprises les trois églises de S[t] Etienne, de S[t] Pierre le majeur et de S[te] Marie, et au nord-est de celui-là le groupe de la clôture, *claustra*, comprenant le cloître accompagné des deux églises de S[t] Paul et de S[t] Pierre le vieux, et en outre d'un réfectoire, d'un poêle, d'une cuisine, d'un dortoir et de chambres particulières pour quelques uns des chanoines auxquels cette faveur était accordée.

— § 13 —

En parlant tout à l'heure de l'emplacement du cloître de Chrodegang, nous avons dit (§ 9) qu'il y avait quelques observations à faire à ce sujet. Ces observations portent sur l'identification hypothétique de cet emplacement avec celui du cloître détruit au siècle dernier pour l'établissement de la place d'armes (§ 68). Le cloître du XVIII[me] siècle, parfaitement connu, occupait suivant toute apparence l'emplacement même de celui du XII[me] siècle, dont nous aurons à nous occuper d'après les données fournies par un cérémonial de cette époque. La situation singulière de l'église de S[t] Paul identique dans l'un et dans l'autre est, comme on le

verra, un des arguments à invoquer en faveur de cette appréciation. Mais le cloître du XII^me^ siècle était-il la même chose que celui de Chrodegand au VIII^me^?

Le cloître du VIII^me^ siècle devait être placé, d'après ce qui vient d'être dit, de telle sorte qu'il fût en communication immédiate avec les églises de S^t^ Étienne, de S^te^ Marie et de S^t^ Pierre le majeur. En admettant, ce qui est probable, que ces églises fussent dans les emplacements mêmes de celles qui les ont remplacées ultérieurement, on voit que le cloître pour réaliser complètement les conditions que nous venons de rappeler aurait dû, au lieu d'occuper la place de celui que nous connaissons, se trouver plus rapproché de l'église de S^t^ Étienne et de celle aussi de S^te^ Marie, de manière à toucher le flanc gauche de la première, le flanc droit de la seconde, et la façade ou entrée de S^t^ Pierre en même temps que celle de S^t^ Paul. Cette dernière église aurait eu dans ces conditions une situation plus rationnelle que celle où on la voit ultérieurement, à l'étage supérieur d'une des branches du cloître. Les dépendances de celui-ci auraient pu être dans cette hypothèse groupées en arrière, sur le terrain occupé par le cloître de date postérieure qui a existé jusqu'au XVIII^me^ siècle, et se seraient étendues jusqu'à S^t^ Pierre le vieux. C'est là du reste une pure hypothèse qui a contre elle, nous ne devons pas le dissimuler, l'inconvénient de séparer du cloître, tout en la maintenant du reste dans la clôture, l'église de S^t^ Pierre le vieux; et, au X^me^ siècle au moins,

S[t] Pierre le vieux était, suivant le témoignage de Jean de Gorze, dans le cloître [Pr. 2].

On pourrait du reste admettre à la rigueur que l'expression, de Jean de Gorze, *in claustro*, dût s'entendre dans le sens large de clôture, plutôt que dans celui de cloître proprement dit; ou qu'un changement apporté à l'installation du cloître eût été réalisé entre le VIII[me] siècle et le X[me]; et l'objection que nous venons de signaler contre notre hypothèse serait ainsi écartée. Nous n'insistons pas.

— § 14 —

L'étude que nous avons faite de la règle de Chrodegang pour en tirer les notions en quelque sorte topographiques dont il vient d'être question, nous a permis en outre comme nous l'avons dit (§ 7) de recueillir dans cet intéressant document des renseignements sur le Personnel, les Offices et la Discipline dans l'Église de Metz à cette époque. Sans nous arrêter longtemps à ces matières qui ne sont pas à proprement parler de notre sujet, on nous pardonnera d'en dire quelques mots avant de passer outre, car elles ne lui sont pas absolument étrangères. Elles peuvent fournir quelques traits de plus au tableau que nous avons tracé de ce qui existait alors.

Pour ce qui est du personnel, la règle de Chrodegang nous montre dans l'Église de Metz, après l'évêque qui en est le chef, deux dignitaires, un *archidiaconus* et un *primicerius*; de plus dans certains cas un

délégué désigné par le prélat, *hic qui ordinatur sub episcopo*, un *prior*. Elle distingue nettement le clergé séculier vivant hors de la clôture, *foris claustra*, et le clergé régulier ou canonique vivant dans la clôture, *clerus canonicus infra claustra vivens*; savoir les chanoines, et quelques suppôts attachés au service de la communauté, ou de l'église. Les chanoines forment la *congregatio Sti Pauli*. Ils sont qualifiés *canonici*, *fratres*, *pares*; on trouve pourtant parmi eux les distinctions de *seniores*, *priores*, *juniores*. Les *seniores* sont la *prima pars cleri*; à côté d'eux, sont cités les *adolescentes*, *pueri*, *parvi*, les *clerici servitores*. Les grades mentionnés sont ceux de *sacerdos*, *presbyter*, *diaconus*, *subdiaconus*, *acolytus*. Les fonctions sont celles d'*officialis*, *septimanarius*, *lector*, *cellerarius*, *ostiarius*, *portarius*, *custos ecclesiæ*, *tres custodes ecclesiarum Sti Stephani*, *Sti Petri*, *Stæ Mariæ*, *infra domum*.

Les offices se font dans l'église de St Étienne, la cathédrale (c. 4, 5), *nocturnæ*, *matutinæ*, *prima*, *tertia*, *sexta*, *nona*, *vesperæ*, *completorium*. Les cloches, *signa*, annoncent ces offices ainsi que les repas. Après prime on rentre dans les chambres, *mansiones*; on se rend ensuite au chapitre tenu dans le cloître et présidé par l'évêque ou l'archidiacre, ou par un délégué, *vel quilibet praeesse videtur* (c. 8). Les chanoines y entendent la lecture de la règle et celle de la parole de Dieu; ils y reçoivent les ordres et les corrections de l'évêque ou du supérieur. En carême, le chapitre se tient après tierce. Le dimanche et

à certaines fêtes, les clercs de la ville doivent y assister. Ceux du chapitre font parfois des processions avec stations dans les églises extérieures, *per ecclesias forenses* (c. 33).

C'est au point de vue de la discipline que la règle fournit naturellement le plus d'indications. Les membres du chapitre sont tenus de vivre régulièrement dans l'obéissance, *sub ordine vivere*, en observant les vertus de la vie claustrale, *silentium*, *humilitas*, *zelum bonum*. La juridiction est exercée par l'évêque ou son subordonné, ou bien par le *prior*, pour les petits différends qui peuvent s'élever entre les personnes: *jurisdictio episcopi*, *jurisdictio illius qui sub episcopo est*, *jurisdictio prioris*. Les crimes ou fautes prévus sont les suivants: *homicidium*, *fornicatio*, *adulterium*, *furtum*, *nocte foras manere*, *absentia à capitulo*, *culpæ minores*. Les peines sont qualifiées: *verbis correptio*, *admonitio*, *objurgatio*, *levis emendatio*, *publica pœnitentia*, *ad crucem statio*, *à vino et potu privatio*, *panis et aqua*, *corporalis vindicta*, *corporalis castigatio*, *verbera*, *carcer*, *exilium*, *excomunicatio*. Une fois ou deux par an les membres du clergé doivent la confession à l'évêque ou à un autre prêtre délégué par lui. On peut considérer en outre comme regardant la discipline de nombreuses dispositions concernant les usages de la communauté: le régime des biens, les pratiques de la vie quotidienne, la police intérieure, la table, les vêtements.

Les membres du chapitre n'ont pas d'autre héritier

que la commuauté ; ils doivent en y entrant donner leurs biens à l'Église de S[t] Paul patron de cette communauté, sauf à les reprendre en usufruit à titre de *precaria* des mains de l'évêque ; celui-ci pouvant également concéder comme bénéfice, *beneficium*, la jouissance analogue en usufruit de tout fond appartenant à l'Église (c. 31). Dans la clôture, *claustra*, les chanoines se doivent le service réciproque, sans même excepter celui de la cuisine, *coquina*, dont ne sont dispensés que l'archidiacre, le princier, et les trois gardiens de S[t] Etienne, de S[t] Pierre et de S[te] Marie, en raison des occupations spéciales qui leur sont dévolues (c. 24). Ceux cependant qui usent du privilège de chambres particulières, *mansiones*, peuvent moyennant l'autorisation de l'évêque y être servis par un clerc attaché à leur personne, *clericus servitor* (c. 3 et 21). Sauf en carême (c. 20), les chanoines peuvent ce semble sortir librement de la clôture et y rentrer pendant le jour, mais non la nuit. Après complies les portes sont fermées (c. 4), et les clefs remises à l'archidiacre ou à son subordonné (c. 27). Personne dès lors, *nec archidiaconus, nec primicerius, nec ostiarius*, ne peut pour y laisser rentrer qui que ce soit en procurer l'ouverture, jusqu'à nocturne (c. 4). Si quelque message urgent est présenté du dehors pendant la nuit, il doit être remis au gardien de S[t] Etienne, *custos S[ti] Stephani*, qui le fait parvenir dans l'intérieur de la clôture, *in claustra* (c. 4). Passer la nuit dehors est une faute grave. Une première fois, *si pro vitio factum non est*, elle expose simple-

ment à une réprimande, *verbis corripiatur*; la récidive est punie de la mise au pain et à l'eau, *in pane et aqua*; un troisième manquement l'est de la même peine pendant trois jours; de nouvelles infractions entraînent une punition corporelle, *corporali disciplinæ subjiciatur* (c. 4). On fait chaque jour, excepté en carême et pendant l'avent, deux repas, à sexte et à none; celui-ci est la *cœna* (c. 20, 22, 23). En carême, on ne mange qu'après vêpres, sauf le dimanche (c. 20), et à none seulement, pendant l'avent, de la S[t] Martin à Noël (c. 20). Il est défendu d'emporter du réfectoire des aliments, à moins d'une permission de l'évêque (c. 21), ni d'y entrer aux heures non réglementaires (c. 21), en dehors desquelles on peut seulement en cas de nécessité boire avec modération jusqu'à deux ou trois fois dans le poêle, *in caminata bibant duas vices aut tres, qualiter consolatio sit, et ebrietas non dominetur* (c. 30). La nature et la quantité des aliments sont aussi, de même que les vêtements, l'objet de prescriptions spéciales. Pour les aliments sont mentionnés *potus* et *cibi: vinum, cervisia, cibaria, frumentum, olera, legumen, panis, caro, lardum, baccones, ministratio, pulmentum, pisces, formaticum, mixtum pane et potu;* pour les vêtements, *vestimenta, vestiaria, planeta, cappæ, sarciles, camisiles, calciamenta, solæ.*

Aucun laïque, aucune femme surtout ne devait pénétrer dans la clôture, si non sur un ordre de l'évêque, de l'archidiacre, ou du princier, soit pour quelque travail, soit par suite d'admission au réfectoire

(c. 3 et 21). Dans ce dernier cas l'étranger prenait place à la première table, celle de l'évêque, *prima mensa episcopi, cum hospitibus et cum peregrinis*, ou bien à la sixième où étaient reçus les abbés et ceux que le *prior* y appellait (c. 21).

En arrêtant ici nos observations sur la règle de Chrodegang nous rappellerons que nous lui devons surtout la distinction essentielle des deux groupes d'édifices dont l'un, le groupe composant la demeure de l'évêque *domus*, contenait l'église cathédrale, et dont l'autre, *claustra*, joignant le premier, était occupé par la communauté des clercs canoniques, les chanoines, le chapitre. Nous avons trouvé dans le document du VIII^me^ siècle des notions intéressantes sur la constitution de ces groupes, et la manière dont en étaient distribuées les diverses parties, les églises notamment qu'ils renfermaient. On n'y trouve malheureusement que fort peu d'indications sur ces églises en elles mêmes. Nous n'avons pu à cet égard ajouter aux renseignements insuffisants fournis par la règle que les rares informations transmises par Paul Diacre et par Jean de Gorze [Pr. 2], touchant les travaux d'embellissement et de décoration exécutés à S^t^ Etienne et à S^t^ Pierre le majeur par l'évêque Chrodegand.

— § 15 —

Pour une époque un peu postérieure, le X^me^ siècle, nous avons à relever maintenant sur S^t^ Etienne quelques renseignements dûs à un écrivain de ce temps, Jean abbé de S^t^ Arnould, auteur d'une vie

de Jean de Gorze [1]. Il est question dans cet ouvrage du cloître de la cathédrale, à propos de l'église de S[t] Sauveur qui alors existait déjà en un lieu voisin, où elle a subsisté jusqu'aux temps modernes. Il est dit de l'église de S[t] Sauveur, au paragraphe 20 de l'écrit de Jean de Gorze, qu'elle était peu éloignée du cloître, *basilica sancti Salvatoris non longe à clustris clericorum.* Ces *clustra clericorum* désignent évidemment la clôture affectée aux chanoines de la cathédrale. Ils ne peuvent concerner alors les établissements propres au chapitre qui a existé aussi à S[t] Sauveur, celui-ci ne remontant qu'à la seconde moitié du XI[me] siècle seulement. [2]

Pour ce qui est de la cathédrale elle même, l'écrivain du X[me] siècle en parle également dans le même paragraphe 20, à propos d'un maître des chantres qui y vivait à cette époque: *Rotlandus scole cantorum in domo sancti Stephani praesidens, et in remotioribus oratorii* [3] *sancti Michaelis quod erat in superiora eiusdem basilicae sancti Stephani, orationibus, psalmis, missarum que celebrationibus noctes dies que continuans* [4] Qu'est-ce que cet oratoire de S[t] Michel? Qu'est-

[1] *Vita Johannis abbatis Gorziensis, auctore Johanne abbate S[i] Arnulfi.* Pertz, *Monum. Germ. hist.* S. t. IV p. 335-377.

[2] *Histoire générale de Metz*, t. II, p. 169.

[3] Le texte imprimé dans les *Monumenta* de Pertz porte *oratoriis.* Le relatif *quod* qui suit justifie croyons-nous la correction *oratorii.*

[4] Il n'y a probablement pas lieu de serrer de trop près ces expressions *noctes dies que continuans,* et d'en conclure que

ce que ces parties hautes de la basilique de S^{t} Etienne où il était situé ? Il s'agit probablement de quelque tribune ouvrant sur l'intérieur de la nef, dans la tour peut-être, comme nous verrons que cela existait dans la cathédrale dont les édifices ont remplacé au XI^{me} siècle celle qui subsistait encore au X^{me}.

Nous reviendrons ultérieurement sur la chapelle de S^{t} Michel dans la tour, qui est signalée au XI^{me} siècle (§ 27). On ne saurait affirmer que *l'oratorium Sti Michaelis* du X^{me} fût dans le même cas, bien qu'il y ait lieu de croire que la cathédrale de ce temps avait une tour, puisqu'elle avait des cloches, *signa*, dont il est question dans la règle de Chrodegang dès le VIII^{me} siècle.

Nous venons de parler de la tour qui vraisemblablement accompagnait la basilique de S^{t} Etienne. C'est

Rotlandus habitait dans l'intérieur de la basilique. On a pourtant des exemples de logis occupés dans l'intérieur de la cathédrale. Telle est au VIII^{me} siècle la *mansio* du gardien de l'église de S^{t} Etienne qui pouvait suivant la règle de Chrodegang [Pr. 23], ainsi que ceux de S^{t} Pierre et S^{te} Marie, coucher dans l'église même, si non dans une partie du cloître y attenant (§ 11). Pendant tout le moyen âge, la basilique a joui du droit d'asile et donné dans ses murs mêmes un logis permanent à ceux qui usaient de ce privilège. Nos chroniques en contiennent de nombreux exemples. Nous en citons un qui appartient à l'année 1500 [Pr. 148]. Au XIV^{me} siècle, dans la transaction proposée par les chanoines de la cathédrale à ceux de Notre-Dame la ronde, il est question d'établir pour le marguillier de la collégiale une chambre au-dessus de la sacristie, dépendance immédiate de la chapelle où l'on entendait confiner alors le petit chapitre (§ 62).

pour nous une occasion de dire quelques mots de deux autres tours qui, suivant Meurisse [1] et les Bénédictins d'après lui [2], y auraient été élevées par Charlemagne, et auraient subsisté croient-ils jusqu'au XVI^me^ siècle. Les anciens documents, les écrits de Paul Diacre, ceux de Jean de S^t^ Arnould, ceux de Jean de Gorze, les *Gesta episcoporum mettensium*, et même la *Chronique française des évêques*, dans sa première partie dont la rédaction peut descendre jusqu'au XV^me^ siècle, ne disent rien de semblable. On ne peut voir dans cette opinion que l'écho de préjugés populaires conçus tardivement, dont la première expression se trouve dans les chroniques de Philippe de Vigneulles et de Praillon reproduites par Huguenin[3]. Ces derniers documents assignent le caractère en question à deux petites tours qui flanquaient le chœur de la cathédrale du XI^me^ siècle (§ 22) et qui ont été démolies lors de la reconstruction de cette partie de l'édifice en 1497 et en 1504 (§ 65). Meurisse et les Bénédictins associent d'ailleurs cette idée des tours de Charlemagne à l'opinion que la cathédrale aurait été reconstruite, en partie au moins, de son temps ou à peu près par Chrodegang ; ce qui n'est pas plus fondé que l'érection par l'illustre empereur des deux tours qu'on lui attribue. Rien n'autorise à penser que la cathédrale existant aux VIII^me^, IX^me^ et

[1] *Histoire des Evesques de l'Eglise de Metz*, 1634, p. 162 et p. 348.

[2] *Histoire générale de Metz*, t. II p. 117.

[3] *Les Chroniques de la ville de Metz*, 1838, p. 621 et p. 644.

Xme siècles fût accompagnée de semblables appendices. Cette cathédrale ne devait pas tarder à être remplacée par de nouveaux édifices construits au commencement du XIme siècle. A quelle époque elle-même pouvait-elle remonter? C'est ce qu'il est bon d'examiner.

— § 16 —

Sigebert de Gemblours, presque contemporain des constructions du XIme siècle, croyait que l'édifice détruit alors pour faire place au nouveau était l'oratoire même qui avait défié les assauts d'Attila et des Huns [Pr. 31]. Cela est bien peu probable. L'oratoire du Vme siècle existait déjà depuis plus ou moins longtemps à cette époque, et le conduire jusqu'au commencement du XIme siècle, c'est lui assigner une durée bien prolongée. Cette supposition ne serait peut-être pas encore absolument inadmissible; mais une autre considération qui milite contre elle, c'est le peu de probalité qu'un simple oratoire comme celui du Vme siècle ait pu dans son exiguité prendre le caractère de Basilique et d'Église cathédrale, que les documents des VIIIme et Xme siècles assignent à l'église de St Étienne qui existait alors. Voilà ce qu'on peut se dire; mais, encore une fois, on n'a sur cette question à invoquer aucune preuve positive.

On est mieux armé pour repousser une autre allégation qui s'est produite aussi, c'est que l'église des VIIIme et Xme siècles fût une construction due à Chrodegang; reconstruction totale, suivant Meurisse;

construction partielle comprenant le chœur et le sanctuaire seulement, suivant les Bénédictins. Nous savons ce que sont les travaux de cet évêque à S^t^ Étienne. Ce sont des travaux d'embellissement et de décoration. Les écrivains les plus rapprochés de son temps n'en parlent pas autrement, nous l'avons montré, et ne donnent nullement à entendre qu'il ait reconstruit ni totalement ni en partie la cathédrale (§ 6). Ce qu'il avait bâti, on nous le dit, c'est le cloître et ses dépendances, S^t^ Paul peut-être, mais non pas S^t^ Pierre le vieux qui se trouvait dans la clôture, et qui était antérieur à ses édifices aussi bien qu'à ceux de l'église de S^t^ Pierre le majeur. Celle-ci remontait elle-même à une époque plus ancienne et devait, comme S^t^ Etienne, à Chrodegang des travaux d'embellissement.

Il faut donc renoncer à l'idée d'une reconstruction totale ou partielle de la cathédrale par Chrodegang au VIII^me^ siècle. Les édifices qui sont près d'être renouvelés au XI^me^ remontent plus haut vraisemblablement, sans qu'on puisse dire jusqu'à quelle époque. On a pourtant quelque raison de douter, contre l'opinion du reste qui régnait alors, qu'ils appartinssent encore à l'humble oratoire signalé en ce lieu au V^me^ siècle. Quoiqu'il en soit de son origine, la cathédrale était, vers la fin du X^me^ siècle, et sans qu'il soit nécessaire de la faire pour cela remonter au delà du V^me^, dans un état de grande vétusté, lorsque fut décidé à cette époque son remplacement par de nouveaux édifices, ceux qui ont subsisté depuis cette

date jusqu'au XIII^me^ siècle, pour faire place alors à la cathédrale actuelle.

III.

DU XI^me^ SIÈCLE AU XIII^me^

— § 17 —

Nous venons de dire que jusqu'au XI^me^ siècle on croyait avoir encore devant les yeux l'oratoire dont il est question dans la légende de la destruction de Metz par Attila. Cette opinion a été consignée vers la fin de ce siècle par Sigebert de Gembloux dans son histoire de l'évêque Théodoric I (964-984) [Pr. 31]. Un véritable prestige s'attachait on le comprend à l'antique édifice que l'on disait avoir été miraculeusement conservé par une faveur céleste, au milieu de la ruine à laquelle avaient été condamnées non seulement la ville mais la province tout entière. La vieille basilique menaçait ruine maintenant, *vetustate sui ruinam periculosam minitantem;* on hésitait néanmoins à y toucher, malgré le danger réel qui résultait de son maintien, parce que le vénérable sanctuaire semblait un gage encore efficace de la protection divine: *quamvis longaeva vetustate convulsum, simile jam cadenti immo pene jam lapsurum. Set quamvis ruina videbatur intentare periculum, tamen praesentia sui antiquum credebatur repraesentare præsidium.* La résolution de renverser dans

ces circonstances la vieille église, pour la rétablir d'ailleurs aussitôt, est relatée par l'historien de Théodoric I, comme un acte nécessaire exigeant cependant quelque effort de caractère : *præsul qui ad restaurationem templi et ad omnia quæ usus vel decus aecclesiae exigebat, induxerat animum.. non timuit illud evertere funditus.* Le prélat qui osait prendre cette responsabilité s'applique en même temps à corriger toute impression défavorable pouvant résulter de cette grave décision, en multipliant pour son compte, et en provoquant de la part des puissants du jour, les actes de libéralité envers cette église pour un instant renversée. C'est là croyons-nous ce que l'historien exprime dans les termes suivants: *exaedificatam igitur aecclesiam liberaliter aecclesiasticis ornamentis honoravit, donariis insuper pretiosis locupletavit, partim à se ipso collatis, partim... ab optimatibus regni,.. oblatis... etc.* » [Pr. 31].

L'évêque Théodoric I a fait disparaître à la fin du X^me^ siècle les anciens édifices de S^t^ Étienne, cela ne peut faire l'objet d'aucun doute. A-t-il aussi relevé les nouveaux? C'est ce qu'on ne saurait que difficilement admettre, malgré la déclaration de Sigebert de Gemblours, qui indépendamment des indications précédentes nous fournit encore celle-ci, dans la vie de cet évêque, au début même du paragraphe qui les contient : *major aecclesia pretiosi prothomartyris Stephani magnificentiae ejus testis occurrit, quam. . decenter à fundamento reparavit* [Pr. 31]. On ne bâtissait pas si rapidement au X^me^ siècle; et, bien

que le pontificat de Théodoric I ait duré près de vingt années, nous ne croyons pas que le prélat ait pu faire beaucoup plus que préparer la reconstruction de sa cathédrale, en déblayant la place où elle devait s'élever. C'est une église rasée provisoirement, *exaedificata*, qui fut, nous est-il dit, l'objet de ses libéralités. Peut-être en put-il entreprendre la reconstruction qui aurait été continuée sous ses deux successeurs immédiats, Adalbero II (984-1005) et Théodoric II (1005-1046). Ce dernier évêque aurait vu en tout cas l'accomplissement de l'œuvre dont une part notable lui appartiendrait, si l'on s'en rapporte à l'auteur de la première partie de la chronique latine des Évêques de Metz, qui paraît avoir écrit vers le milieu du XII^me^ siècle [1]. Il dit de Théodoric II qu'il a construit l'église de S^t^ Étienne : *monasterium urbis principale sancto Stephano prothomartiri construxit, adepto ipsius brachio à Bisontica civitate* [2]. L'auteur de la chronique des Évêques, qui attribue comme on le voit à Théodoric II la reconstruction de S^t^ Étienne, ne dit pas un mot de cette église dans l'article consacré par lui à l'épiscopat de Théodoric I, quoiqu'il connût et qu'il mentionnât l'histoire de celui-ci par Sigebert de Gemblours, où il en est tant question. Il considérait évidemment l'acte de cet évêque comme une simple préparation à l'œuvre de son successeur.

[1] *Etudes sur l'histoire de Metz. Les légendes.* 1865. ch. I, p. 90.

[2] *Gesta episcoporum mettensium* § 48 — Pertz, *Monumenta Germ. hist.* S. t. X, p. 543.

Il ne faut pas serrer de trop près ces textes. Il est cependant permis d'en conclure que la cathédrale qui date de cette époque est une basilique du commencement du XI^me^ siècle, et que c'est l'évêque Théodoric II qui a mérité d'attacher son nom à sa construction. La croyance était telle à Metz, malgré les allégations quelque peu différentes formulées aux XI^me^ ou XII^me^ siècles par Sigebert de Gemblours. Elle est exprimée dans le passage, de cette époque à peu près, des *Gesta episcoporum mettensium*. Elle était consacrée par une inscription gravée sur une riche croix d'or, donnée disait-on par cet évêque à son Église, et que Meurisse a vue encore au XVII^me^ siècle [1], sur laquelle on lisait ces mots répétés en plusieurs endroits : *Deodoricus præsul huius aedis fundator*. Elle avait pour témoignage significatif le caractère spécial de la sépulture accordée dans la cathédrale à l'évêque Théodoric II. Son tombeau se dressait au milieu même du chœur, et au dessus était suspendue la couronne de luminaire donnée par lui à son église. On a tiré de cette tombe en 1521 une croix de plomb, sur laquelle on lisait: II *Kal. maii obiit Theodericus junior ecclesie mettensis episcopus* [Pr. 156]. *Theodericus junior* c'est bien Théodoric II (1005-1046) par rapport à Théodoric I (964-984), dont il avait remplacé le successeur immédiat, Adalbero II.

L'édifice de Théodoric II devait d'ailleurs être, à son tour aussi, renouvelé ultérieurement d'une manière complète, et il n'en reste pas plus de vestiges

[1] *Histoire des Evesques de l'Eglise de Metz*. 1634. p. 349.

apparents aujourd'hui, que de celui qui l'avait précédé. Au moins possède-t-on sur son compte un peu plus d'informations que sur le compte de l'autre. Quelques unes de ses parties, le chœur et ses dépendances, ont subsisté jusqu'à la fin du XV^me^ siècle et au commencement du XVI^me^; et ceux qui les ont vues tomber alors, les chroniqueurs de cette époque, notre historien Meurisse lui même, qui a vécu un peu plus tard et qui en parle d'après des traditions ou des témoignages recueillis par lui, donnent à leur sujet des indications précieuses à relever. Nous joindrons à ces indications celles que nous devons à des fouilles récemment pratiquées dans le sol de la cathédrale; et nous rapprocherons des unes et des autres les données fournies par une source de nature toute différente, plus abondante encore en renseignements concernant toutes les parties de la basilique et ses dépendances mêmes.

La source de renseignements dont nous entendons parler présente quelque analogie avec celle que nous avons consultée précédemment pour nous faire une idée de l'église antérieure existant au VIII^me^ siècle. Nous avons en effet usé pour cet objet des textes de la Règle destinée à fixer la discipline du Chapitre, à cette date. Pour la cathédrale du XI^me^ siècle, nous interrogerons un Cérémonial où est décrite la liturgie de l'Église de Metz à cette dernière époque. Dans ce cas-ci comme dans l'autre, les renseignements s'étendent de la cathédrale elle-même aux édifices voisins qui l'accompagnaient, et cette fois avec une abondance

de détails qui, sans aller jusqu'à satisfaire complètement notre curiosité, nous permet d'avancer beaucoup plus que nous n'avons pu le faire précédemment dans la connaissance de la réalité.

— § 18 —

Le Cérémonial dont nous venons de parler est le fondement des appréciations et des discussions dans les quelles nous allons entrer pour étudier et faire connaître la cathédrale de Théodoric II. C'est un manuscrit du XIII^me^ siècle, qui reproduit un document plus ancien dont nous essaierons de déterminer la date avec précision. Cette date a de l'importance pour donner toute leur valeur aux renseignements qui ressortent du document. Ces renseignements, comme ceux que nous avons empruntés à la Règle de Chrodegang, concernent non seulement l'état des lieux et dans une certaine mesure leur physionomie, mais encore le Chapitre lui-même, son personnel, sa discipline, et ses usages, le culte, les offices, les cérémonies, la liturgie proprement dite. Sur ces derniers sujets, nous nous contenterons de présenter quelques observations; mais sur ce qui regarde l'état des lieux, la situation réciproque des édifices, leur condition propre, nous tâcherons de ne rien omettre des indications qui s'offrent à nous dans le précieux manuscrit si heureusement venu entre nos mains.

Le Cérémonial que nous avons sous les yeux est un manuscrit très-bien conservé qui appartient à la bibliothèque de la ville de Metz, où il porte le numéro 82.

C'est un petit in-folio composé de 163 feuillets de parchemin, écrits sur deux colonnes, avec des rubriques rouges et quelques initiales bleues. L'écriture accuse le XIII^me^ siècle. Il commence par ces mots : *Incipit liber de ordinatione et officio tocius anni in ecclesia metensi.* Il finit par ceux-ci : *propter defectum missarum dominicalium quibus indigemus sepe ante adventum Domini.* Une main du XV^me^ siècle a écrit au verso du dernier folio : *Iste liber per circatorem metensem fuit datus magistro fabrice, et credo quod ab inicio fuit de ecclesia metensi.* Trois notes d'une écriture plus moderne tracées sur le folio 1 portent ce qui suit : — 1° « *Ritus redivivi insignis ecclesiæ metensis; et* « *hi ab anno Domini M. C. etc.* » — 2° « *Ceremoniale* « *antiquum insignis ecclesiæ metensis depositum in* « *archivis præfatæ ecclesiæ per me Dominicum* « *Mahu, tempore quo confeci inventarium generale* « *archiviarum predictarum, anno domini* 1746 (sic) « *Orate pro eo* ». — 3° « Malgré les recherches faittes « en 1764 (sic), que ce livre a été déposé à la « bibliothèque, l'on ne peut assurer dans quel temps « ce cérémonial a été fait. Le caractère annonce le « XIII^me^ siècle; cependant bien des choses dénottent « que ce n'est qu'une copie, et qu'il doit être du XI^me^ « au moins, ou du commencement du XII^me^. L'on « pourrait croire qu'il est du temps que le Chapitre « vivoit encore en commun ». — On voit que ce manuscrit était sorti de bonne heure de la bibliothèque de la cathédrale, son usage ayant vraisemblablement cessé après la reconstruction de l'édifice, commencée

au XIIIme siècle. On voit aussi que son caractère véritable avait été reconnu. Nous croyons cependant devoir ajouter à ces indications quelques observations qui les complètent en les justifiant, et qui peuvent en être rapprochées au moins à titre de preuves.

Les points à établir sont que le manuscrit est la copie d'un cérémonial du XIIme siècle, que cette copie est du XIIIme, et qu'elle a reçu de celui qui l'a faite des additions appartenant nécessairement à ce temps; ce qui permet de renfermer dans des limites assez resserrées la date de son exécution.

Que le cérémonial originaire fût du XIIme siècle, c'est ce qui résulte de deux particularités d'où l'on peut inférer qu'il est postérieur à 1149, peut être même à 1163, et antérieur à 1190. Il est postérieur à 1149, parce qu'il y est question d'un riche ornement rapporté d'Orient par l'Évêque Étienne de Bar: *aurifrigium illud quod episcopus Stephanus attulit de ultramarinis partibus* [1]. Or on sait que l'évêque Étienne de Bar partit pour la croisade avec le roi de France Louis VII en 1147; et il en revint croit-on en 1149 [2]. La mention qui est faite de l'ornement rapporté par lui est nécessairement postérieure à cette date de 1149, peut être même à 1163, date de la mort du prélat, s'il n'existait plus comme cela est très-possible quand on parlait ainsi de lui. La date supé-

[1] *Ceremoniale vetus mettense*, f° 111 v°, et f° 128 r°.

[2] *Histoire générale de Metz*, t. II p. 272-273.

rieure à laquelle on peut rapporter le Cérémonial serait d'après cela celle de 1149. On a voulu le faire remonter au-dessus même de 1130, parce qu'il n'y est nulle part question des chanoines de la collégiale de Notre-Dame la ronde fondée en cette année. Mais cette omission peut s'expliquer autrement, et n'implique pas la nécessité que ce chapitre n'existât pas encore lorsqu'on le passait ainsi sous silence.

Quant à la date inférieure qu'il convient d'assigner au Cérémonial dans le XII^me^ siècle, elle est fournie par une litanie en forme de *laudes* qu'il contient [1], et où est nommé le roi Henri : *Chorus*: *H(enrico) regi vita et victoria* [2] Or le dernier roi Henri reconnu à Metz au XII^me^ siècle est le fils de Frédéric I, Henri VI, élu roi des Romains en 1169, qui prit le titre d'Empereur en 1190. C'est nécessairement avant cette dernière date qu'il a pu être salué du titre de roi dans la litanie messine.

Le Cérémonial du XII^me^ siècle devait donc remonter à une époque comprise entre 1149 et 1190. Il n'y aurait lieu de faire sur ces conclusions qu'une réserve à laquelle nous ne voulons pas d'ailleurs nous arrêter; c'est que la mention de l'évêque Étienne de Bar et du roi Henri VI dans le Cérémonial résultât d'intercalations exécutées dans un document originairement plus ancien. Cela ferait remonter l'œuvre à une date un peu supérieure, sans changer beaucoup sa

[1] Les *laudes* gallicanes. — *Caractère et signification de quatre pièces liturgiques* etc. c. IV. *Mém. de la S. des Antiq. de France*, 1877.

[2] *Ceremoniale vetus metense*, f. 92 r°.

signification pour nous. Aussi nous croyons-nous malgré cela fondé à considérer le Cérémonial dont nous avons sous les yeux la copie, comme appartenant au XII^me^ siècle ; époque à la quelle existait encore la cathédrale de Théodoric II, à l'étude de la quelle nous appliquerons les données qui peuvent ressortir de la teneur de ce document.

Pour ce qui est de la copie, nous avons annoncé qu'elle est du XIII^me^ siècle. Son écriture suffirait pour le démontrer. Nous ajouterons à cet indice des preuves intrinsèques tout à fait significatives. C'est que le manuscrit contient des intercalations que le copiste n'a pas pu introduire avant cette époque dans le texte original; celle par exemple de la fête de S^t^ Dominique lequel n'a été canonisé qu'en 1234, *Officium de sancto Dominico* [1]; celle encore du nom de l'évêque Jacques dans la litanie dont nous venons de parler : *Chorus: Ja(cobo) pontifici salus perpetua* [2]. Le nom de Jacobus est parmi tous ceux des évêques de Metz le seul qui commence par les deux lettres *Ja* qu'on lit dans le manuscrit, et Jacques de Lorraine, dont l'épiscopat va de 1239 à 1260, est dans la série entière de ces évêques le seul qui l'ait porté. C'est donc nécessairement de lui qu'il est question dans la litanie messine qui contient ce nom. Le manuscrit dans lequel nous trouvons cette litanie doit être par conséquent rapporté à une époque comprise entre les deux dates extrêmes

1 *Ceremoniale vetus metense* f^o^ 130 r^o^.

2 *Idem.* f^o^ 92 r^o^

de son épiscopat 1239 et 1260. Nous tirerons encore de ces observations cette conclusion que la copie du Cérémonial ayant été faite sous l'épiscopat de Jacques de Lorraine, les édifices de la cathédrale de Théodoric II aux quels se rapportait originairement le document, n'avaient très vraisemblablement pas encore cessé d'exister à ce moment. Ils ne devaient cependant pas tarder alors, pour une partie au moins, à être renversés, la cathédrale actuelle qui leur a succédé ayant été commencée au XIII^me^ siècle.

— § 19 —

Ce que nous avons réellement entre les mains dans notre manuscrit du XIII^me^ siècle c'est, avec quelques intercalations faites à cette date, un Cérémonial du XII^me^ ; et celui-ci nous met en présence des édifices du XI^me^, lesquels n'ont disparu qu'au XIII^me^ pour la première partie, au XVI^me^ seulement pour la dernière. Nous retrouvons dans ces nouvelles conditions, sous les mêmes dénominations, les lieux précédemment signalés au VIII^me^ siècle dans la Règle de Chrodegang, S^t^ Étienne, S^t^ Pierre, S^te^ Marie, S^t^ Paul, le cloître et ses dépendances et, à côté de ceux-là, quelques autres qui ne sont pas nommés dans la Règle du VIII^me^ siècle, S^t^ Pierre le vieux, S^t^ Jean-Baptiste, S^t^ Galle. Ce n'est pas qu'on puisse inférer de là que ces trois dernières églises n'existassent pas dès le VIII^me^ siècle. On est certain du contraire pour S^t^ Pierre le vieux antérieur à S^t^ Pierre le majeur, *Stus Petrus infra domum*, que mentionne la Règle de Chrodegang.

Il doit en être de même de S^t^ Jean qui était évidemment le baptistère épiscopal, aussi ancien probablement que l'établissement du siége de nos Evêques à S^t^ Etienne. Quant à S^t^ Galle, si cette église n'existait pas encore au VIII^me^ siècle, ce qu'on ne saurait affirmer, elle existait au moins on le sait positivement au IX^me^, ayant reçu à cette date la sépulture de l'évêque Advence mort en 875. Elle devait recevoir aussi à peu de temps de là celle de l'évêque Robert mort en 916.

Si certaines églises qui remontent jusqu'au temps de Chrodegang et au delà ne sont pas mentionnées dans la Règle donnée par cet évêque, c'est que, en raison de son objet tout spécial, elle n'avait pas eu occasion d'en parler. On peut faire une observation analogue à propos du Cérémonial du XII^me^ siècle, touchant un édifice qui existait certainement alors, et dont il n'est pas question dans ce document, parce que sans doute il ne s'est dans aucun cas trouvé nécessaire de l'y mentionner. Cet édifice est la demeure épiscopale, *domus*, dans les dépendances de la quelle se trouvaient au VIII^me^ siècle les églises de S^t^ Etienne, de S^t^ Pierre et de S^te^ Marie dites *infra domum*, que nous retrouvons au XII^me^ siècle.

S^t^ Pierre n'est, il est vrai, désigné dans le Cérémonial du XII^me^ siècle que par les dénominations, *Sanctus Petrus major*, ou simplement *Sanctus Petrus*[1]; mais

1 L'identité du *Sanctus Petrus major*, mentionné par le Cérémonial du XII^e^ siècle, avec le *Sanctus Petrus infra domum* de la règle de Chrodegang au VIII^e^, serait s'il en était besoin justifiée par le texte d'une charte de 1245, pour S^t^ Pierre aux Images,

Ste Marie y est encore nommée dans quelques passages, *Sancta Maria infra domum* [Pr.47]; et pour l'église de St Étienne, c'est au XIIme siècle encore, nous en sommes certains, celle qu'antérieurement on appelait *Sanctus Stephanus*, et qui possédait alors comme elle possède également à ce moment le siége épiscopal. Quant à la demeure de l'Évêque, *domus*, pour n'être pas mentionnée formellement dans le Cérémonial du XIIme siècle, elle n'y est pas moins suffisamment indiquée d'une manière indirecte, dans nombre de passages où l'on nous montre le prélat venant, de ce lieu immédiatement voisin, à la cathédrale, pour y participer aux cérémonies qu'on y célébrait.

La maison épiscopale était auprès de la cathédrale au VIIIme siècle, du temps de Chrodegang; elle y était certainement encore au XIIme, car elle y est restée jusque dans les temps modernes. C'était ce que en ce lieu on appelait au moyen âge la «Cour l'évêque»; et sa reconstruction sur le même emplacement, entrait avec la qualification de Palais épiscopal dans les plans conçus en 1761 par l'architecte F. Blondel [1], dont il n'a été d'ailleurs exécuté que la moindre partie, le grand portail de la cathédrale, et la décoration des deux places, la place d'armes et la place St Étienne,

dont nous trouvons l'indication dans les notes de 1848 de M. de Salis, et où cette église est nommée *Sanctus Petrus major infra domum*. — Charte originale de Jacques Evêque de Metz, aux archives départementales de Metz, fonds St Pierre aux Images.

[1] *J. F. Blondel et son œuvre*, dans la *Revue d'Austrasie*, 1860.

qui de part et d'autre l'accompagnent (§ 72). Pendant cette longue période, la maison épiscopale, où nos évêques ont rarement résidé du reste à partir du XIIIme siècle, a pu dans ce même lieu, disons le en passant, subir des modifications, des reconstructions dont l'histoire n'a pas conservé le témoignage [1], et dont nous ne saurions le plus souvent indiquer ni la nature ni la date.

Il en est à peu près de même du cloître ainsi que des églises qui l'avoisinaient, dont une seule existe encore, la cathédrale, mais dont les autres ont subsisté ainsi que ce cloître jusque dans les temps modernes (§ 68). Ces églises et le cloître ont été à différentes époques, sur les mêmes emplacements tout porte à le croire, l'objet de reconstructions plus ou moins complètes dont le souvenir ni la date ne se sont conservés qu'en partie (§ 70).

C'est à une des phases de cette existence prolongée que correspond la situation des lieux mentionnés par le Cérémonial du XIIme siècle, dans des conditions qui se rattachent à leur état subséquent, aussi bien qu'à celui dont nous nous sommes rendu compte pour les temps antérieurs, d'après ce qui en est dit dans la

[1] La chronique rimée parle cependant à ce sujet de travaux importants, paraît-il, exécutés au milieu du XVIme siècle par le cardinal de Lénoncourt dans ces vieux logis qu'il aurait alors entièrement reconstruits, si l'on en croyait la chronique. On y lit: «Puis, quand ledit Robert eut accompli son désir, — Et qu'il « eut sa maison faict neufve rebastir, — Qu'on dit la maison de « la Cour l'évesque, — ... l'éveschée luy fut ostée...»

Règle de Chrodegang, au VIII^me^ siècle. Ces conditions nous allons les faire connaître.

— § 20 —

Nous prendrons d'abord dans le Cérémonial du XII^me^ siècle ce qui concerne S^t^ Étienne, la cathédrale, objet principal de la présente étude, puis ce qui se rapporte aux édifices accessoires qui l'entouraient, le cloître et ses dépendances, parmi lesquelles l'église de S^t^ Paul, celles ensuite de S^t^ Pierre le vieux, de S^t^ Pierre le majeur, de S^te^ Marie, de S^t^ Jean-Baptiste, et de S^t^ Galle. Aux renseignements fournis par le Cérémonial nous joindrons chemin faisant, comme nous l'avons annoncé (§17), ceux qui proviennent de quelques autres sources d'informations: les observations consignées dans les chroniques, de curieuses indications recueillies par Meurisse d'après des témoignages qui méritent considération et que lui seul nous a transmis, les révélations enfin dues aux fouilles exécutées récemment.

— § 21 —

Saint-Étienne, la cathédrale, ne fait pas encore une très-grande figure dans la Règle de Chrodegang; comme si elle n'eût été rien de plus alors qu'une des trois églises comprises dans la demeure épiscopale, *in domo*, *infra domum*, S^t^ Étienne, S^t^ Pierre et S^te^ Marie; mais elle est nommée la première. Y a-t-il quelque conclusion à tirer en outre de cette particularité que ces trois églises étant également qualifiées, *infra domum* [Pr. 12, 21], celle de S^t^ Etienne seule dans le document est dite *ecclesia in domo* [Pr. 29]? On

sait en tout cas que dès cette époque l'église de S[t] Étienne possède le siége épiscopal qui lui assure la primauté sur les autres. Au VIII[me] siècle elle semble disons-nous signalée simplement comme une dépendance de la maison épiscopale. Quand nous la retrouvons au XII[me], elle a pris auprès de cette maison où résident les évêques une telle importance qu'elle est devenue en quelque sorte la maison elle-même, *domus*, et que dans maint passage du Cérémonial, cette expression est employée pour la désigner. *Redire domum, reverti domum*, c'est revenir à S[t] Étienne, à la cathédrale [Pr. 75, 103, 127, 134].

La langue populaire aurait pu ici comme ailleurs tirer de ce mot pour la cathédrale la qualification de Dome, mais cette forme ne s'est pas accréditée à Metz, où en a prévalu une autre, celle de «Moutier», ou «Grand moutier», qui vient du latin *monasterium*. Ce mot est déjà employé avec cette acception au XII[me] siècle dans nos *Gesta episcoporum*, dont nous rappellerons à cette occasion le passage déjà cité précédemment (§ 17) : *monasterium urbis principale sancto Stephano prothomartiri construxit (Theodoricus episcopus)*. La même expression se trouve aussi avec cette acception, mais d'une manière accidentelle, dans deux passages du Cérémonial du XII[me] siècle [Pr. 43, 115]. Le Moutier, le Grand moutier, c'est ainsi que la cathédrale est nommée à Metz dans les anciens documents en langue vulgaire, dans nos chroniques des XV[me] et XVI[me] siècles notamment. On

disait aussi la Grande église. On serait tenté de voir dans la dénomination de Moutier une conséquence et comme un souvenir de la communauté régulière de clercs canoniques instituée au VIII^me^ siècle par Chrodegang auprès de l'église de S^t^ Étienne, pour la desservir. Contre cette déduction s'élève cette observation que l'expression *monasterium* avec cette acception a un sens non particulier mais général, qui se manifeste déjà pour la forme originaire dans la locution *monasterium urbis principale*, et pour la forme dérivée, le moutier de la langue vulgaire, dans ce fait que son usage s'est perpétué avec le même caractère dans le patois messin, où l'expression *moting*, qui en est une simple déformation, sert encore aujourd'hui à désigner indistinctement toutes les églises de nos villages.

Outre les qualifications *Domus* et *Monasterium* appliquées dans le Cérémonial du XII^me^ siècle à l'église de S^t^ Étienne, à la cathédrale, on l'y trouve le plus souvent désignée par les expressions, *Ecclesia*, *Major ecclesia*, *Ecclesia sancti Stephani*.

— § 22 —

Près de procéder maintenant à la restitution des diverses parties de la cathédrale de Théodoric II, en nous aidant surtout des textes fournis pour cet objet par le Cérémonial du XII^me^ siècle, nous croyons utile de reconnaître et de fixer quelques points précis auxquels devront toujours être subordonnées nos hypothèses, parcequ'ils nous sont garantis par des

témoignages contemporains, et que la déclaration de ce qui a été vu doit naturellement l'emporter en pareille matière sur les simples déductions du raisonnement. Ces témoignages ne concernent malheureusement pas l'ensemble de l'édifice mais quelques-unes de ses parties seulement, le chœur et le transept. Ils ne nous éclairent donc directement que sur ces parties; il en ressort toutefois en même temps, comme conséquence, quelques notions indirectes sur les autres portions de l'édifice liées à celle-là. Notre chroniqueur Philippe de Vigneulles a vu démolir et remplacer au commencement du XVI^me^ siècle les derniers restes de l'église de Théodoric II. Pour bien comprendre la signification de ce qu'il en dit, il importe de jeter un regard sur l'histoire de l'œuvre de reconstruction commencée au XIII^me^ siècle, dont c'était là le dernier acte, et d'où est sortie la basilique ogivale qui existe encore aujourd'hui.

Cette réédification qui a duré deux siècles et demi à peu près, est commencée par la nef d'abord qui est élevée en grande partie au XIV^me^ siècle. L'œuvre est complétée à la fin du XV^me^ siècle, et au commencement du XVI^me^ par la construction du transept, du chœur et de l'abside, entreprise alors seulement que la nef était entièrement terminée. Cette distribution des travaux implique un fait qu'il est bon de constater en passant, c'est que la ligne de séparation de la nef et du transept est la même dans l'édifice actuel que dans celui qui l'a précédé. La reconstruction était arrivée à ce point, lorsqu'en 1486 est abordée celle

de la branche droite, branche occidentale du transept, où se trouvait la chapelle de Notre-Dame la tierce. La construction de cette branche du transept est un peu plus tard achevée, lorsqu'en 1498 le chapitre décide celle de l'autre branche contenant la chapelle de S[t] Nicolas, et celle du grand chœur; double opération commencée en 1503 seulement et terminée en 1520.

Philippe de Vigneulles avait été témoin de ces derniers travaux : «En icelle église (la cathédrale) ai « veu, dit-il, acommencer, achever et parfaire les « trois cueurs[1].» Il a vu les choses, il est important d'étudier les termes dans lesquels il en parle. En 1486, dit-il, on attaque pour le reconstruire. « le « viez owraige » qui comprenait trois chœurs, le grand chœur au centre, flanqué de « deux haultes « rondes tornelles», que le roi Charlemagne y avait fait faire [Pr. 143, 144, 145, 150], et deux chœurs latéraux, l'un du côté de la rivière, c'est-à-dire au couchant, dit «le cuer Nostre Dame» [Pr. 148], l'autre au levant «le cuer Sainct Nicollais» [Pr. 149].

Le chroniqueur voit, en 1486, commencer les travaux par le chœur Notre-Dame la tierce, comme on disait alors [Pr. 143]. Au cours de leur exécution est détruite celle des deux tours dites de Charlemagne qui était de ce côté, abattue en 1497 pour faire au nouvel édifice «une bouttée» indispensable, qu'on

[1] Ph. de Vigneulles *Chronique*, dans Huguenin *Les chroniques de la ville de Metz* 1838, p. 696, 2.

n'aurait su faire si les Seigneurs du chapitre n'eussent permis, est-il dit, ce sacrifice [Pr, 145].

Quelques années plus tard, en 1503, Philippe de Vigneulles voit entreprendre la reconstruction du chœur S^t^ Nicolas, dans une situation symétrique à celle du chœur Notre-Dame. [Pr.149]. Cette nouvelle campagne de travaux entraîne la destruction de la seconde tour dite de Charlemagne, abattue au mois de mars 1504 [Pr. 150]. L'écrivain du XVI^me^ siècle néglige de nous dire que, en même temps que le chœur de S^t^ Nicolas, avait été attaqué aussi le grand chœur, c'est-à-dire tout ce qui restait de la cathédrale du XI^me^ siècle. Son silence à cet égard est suppléé pour nous par un renseignement précis que nous a transmis sur ce point l'historien Meurisse, dans des termes que nous reproduisons plus loin (§ 23), et qui ont tout l'air d'exprimer un témoignage contemporain. Il s'agissait donc alors de la reconstruction du grand chœur et de celui de S^t^ Nicolas. En 1520 l'œuvre était accomplie [Pr. 155].

Philippe de Vigneulles signale à ce sujet une particularité qui n'est pas sans importance. On avait, à ce qu'il paraît, conservé jusqu'au dernier moment au dessous des hautes voûtes du nouvel édifice quelques parties beaucoup plus basses de l'ancien, soit pour servir de support aux échafaudages pendant l'éxécution des nouveaux travaux, soit pour tout autre motif. Il fallait maintenant les faire disparaître. « Après ce que tout les cuer..... furent eschevis de « woulter,... on diligentoit fort de toutte abaitre le viez

« ouvraige, et à nectoier le lieu.» Le 4 Juillet il ne restait plus à faire tomber que «ung groz arvoulx qui « soulloit soubtenir le viez cuer, et prenoit depuis le « grospillés en antrant on grant cuer, à la main senes- « tre, du consté vers l'aultel Nostre Damme, en « jusques à l'aultre gros pillés qui est en montant les « degrés dedans le cuer, à la meisme partie. Et estoit « délibérés de sintrer celluy arvoult, affin de avaller « les pier petit à petit. [Pr. 155]. Disons de suite que faute d'avoir procédé ainsi, l'arcade s'écroule et entraîne la mort d'un ouvrier qui s'était entêté à l'attaquer sans prendre les précautions requises ; «pour ce qu'il « cheut de fort hault.... avec plus de quaitre vinct « milliers pessant de pier et de bois; et tellement « que pour la pesanteur des dicte pier, les gros- « se piesse de mariens (de bois) estoient aussy « desrompue et mise en petitte piesse qu'il sambloit « des aulcune que se fût pour faire des alumette « de chandelle; car entre ycelle pier, en y avoit « plusieurs qui pesoient plus d'une cowe de vin». [Pr. 155]. Ce n'est pas sans intention que nous reproduisons ces indications, bien faites pour donner l'idée de l'importance du «groz arvoulx» écroulé accidentellement le 4 juillet 1520. Elles complètent les données qui ressortent des renseignements précédents sur cette partie de la basilique du XI^me^ siècle.

L'église de Théodoric II avait, on le voit, trois chœurs, c'est à dire trois absides, vraisemblablement semi-circulaires, et voûtées en cul-de-four, suivant l'usage du temps. Les deux petites absides étaient

installées dans les branches du transept. Le chœur formant la partie intermédiaire de celui-ci était situé entre ses deux branches, dans le prolongement de la grande nef, et en avant de la grande abside. Il ouvrait sur ces quatre parties par quatre grandes arcades dont l'une du côté de Notre-Dame la tierce était le «groz arvoulx» en question. Par où l'on voit que deux au moins de ces arcades, disposées symétriquement portaient sur de gros piliers ou colonnes, de très-grandes dimensions. L'abside principale devait être précédée d'un sanctuaire constituant avec elle au delà du transept un corps assez allongé pour donner place sur ses flancs aux deux tours dites de Charlemagne, qui accompagnaient de part et d'autre le grand chœur.

Nous avons déjà parlé de ces tours (§ 15) pour dire que leur attribution à Charlemagne est plus que douteuse. C'était probablement une de ces opinions populaires que font naître la vue des choses avec le besoin de les expliquer de manière à satisfaire les imaginations. L'existence des deux tours n'en est pas moins certaine. Ces tours étaient rondes, dit Philippe de Vigneulles, qui les avait vues. Grâce à lui encore nous savons qu'elles s'ouvraient sur l'intérieur de la basilique, qu'elles contenaient des escaliers tournants, et qu'elles s'élevaient jusqu'à la hauteur à peu près des voûtes de la cathédrale actuelle. C'est ce qu'il nous apprend, en racontant qu'un jeune cerf appartenant à l'écolâtre de la cathédrale s'étant un jour sauvé dans la nef, s'engagea dans une de ces tours, en

gravit les degrés jusqu'en haut, et les redescendit ensuite sans accident, bien que cette tour fût aussi haute, dit-il, «comme sont les voulte de la dicte grant église.» [Pr. 144].

— § 23 —

Nous compléterons l'idée qu'on peut se faire maintenant de l'église de Théodoric II par cette description qu'en donne Meurisse, en disant que c'était: « un « temple fort ample et magnifique pour le temps; « basty, pavé et voûté de grosses pierres grisses; « massif, médiocrement eslevé, et esclairé de vitres « assez basses, petites, et espaisses »[1]. Meurisse applique il est vrai cette description à l'église de Chrodegang; mais comme il croit que cette église a dans ses parties supérieures, c'est à dire dans le chœur et le transept, subsisté jusqu'au XVI^me^ siècle, c'est en réalité à ces parties détruites alors de l'église de Théodoric II que se rapporte le tableau qu'il en fait.

Meurisse qui vivait au XVII^me^ siècle n'a pas vu les édifices dont il parle ainsi qu'il vient d'être dit, lesquels avaient été démolis cent ans avant lui, au commencement du XVI^me^. Mais à la manière dont il les décrit, on ne peut méconnaître sur certains points les impressions d'un témoin oculaire. Ce lourd bâtiment massif, de médiocre élévation, construit de grosses pierres, éclairé par des ouvertures de petites dimensions percées à travers des murailles épaisses,

[1] Meurisse, *Histoires des Evesques de l'Eglise de Metz*. 1634 p. 347.

ce sont là des traits fort exacts de la structure d'une église du XI^me^ siècle, qu'un archéologue de nos jours imaginerait sans doute au besoin, mais que Meurisse ne pouvait certainement pas deviner. Il reproduit très vraisemblablement dans sa description les termes de quelque document ancien qu'il a pu avoir entre les mains. Peut-être s'est-il borné à recueillir à ce sujet une tradition orale. Il a pu connaître en effet des gens qui avaient vu les choses dont il parle. Ce qu'il nous dit a, en tout cas, un grand caractère de vérité. Nous n'avons sur le témoignage ainsi fourni par lui qu'une réserve à faire, à propos des voûtes signalées dans sa description; à moins que l'expression « voûté » qu'il emploie ne lui ait échappé, ou bien ne doive s'entendre que de certaines parties seulement de l'édifice, comme des arcades par exemple, tel qu'était «le groz arvoulx», ou bien des absides. La basilique de Théodoric II, nous le montrerons plus loin (§ § 26,28) n'était pas voûtée.

Meurisse a pu se tromper sur ce point, dans la transcription des renseignements recueillis par lui. Il est incontestablement à l'abri d'un pareil soupçon pour ce qu'il dit ensuite du commencement des travaux de reconstruction du grand chœur, dans des termes que précédemment nous avons signalés d'avance (§22), et qui sont ainsi conçus: «Après avoir fait sonner la grosse « cloche, et avoir chanté une messe solemnelle du « Saint-Esprit le 19^me^ jour d'aoust l'an 1503, on trans- « porta l'office en la chappelle de Nostre-Dame la tierce « qui estoit entièrement achevée, l'on tira la couron-

« ne qui est au milieu du chœur, pour la conserver et « nettoyer, et puis les ouvriers se mirent à abbatre le « vieil édifice pour fabriquer ce nouveau et somptueux, « tel que nous le voyons aujourd'huy [1] ». Meurisse complète ainsi comme nous l'avons fait remarquer, ce que dit à ce sujet Philippe de Vigneulles.

— § 24 —

Il nous reste encore à joindre aux particularités qui précèdent touchant la structure de la basilique du XI^me^ siècle quelques notions d'une véritable importance que nous devons à des fouilles récemment pratiquées dans la cathédrale, et que nous avons annoncées tout à l'heure (§ 20) comme étant une de nos principales sources d'informations sur ce sujet. En disant précédemment qu'il ne reste plus des constructions de Théodoric II aucun vestige apparent, nous entendions parler de ce qui s'élève au-dessus du sol, toutes réserves faites pour certaines substructions depuis peu découvertes, qui suivant toute vraisemblance lui appartiennent.

Les travaux opérés en 1881 dans la cathédrale (§ 75) pour vérifier les fondations des gros piliers *A* et *D* [2] qui sont à l'entrée du chœur, et pour faire disparaître le massif circulaire qui produisait une surélévation du sol dans celui-ci, ont fait apparaître des

[1] *Idem* p. 597.

[2] Ces lettres et celles qui figurent d'une manière analogue dans la suite de notre travail sont des renvois au plan qui est joint au présent mémoire.

murailles dont on ne soupçonnait pas l'existence, et dont la signification ne paraît pas douteuse. C'est d'abord entre les deux derniers piliers de la grande nef qui de part et d'autre avoisinent le chœur, *A*, *F* et *D*, *E*, deux grosses murailles *a* et *b* qui devaient suivre la direction de la double ligne de ces piliers, de chaque côté de la nef, et qui avaient été brisées pour faire place à la fondation de ceux-ci *A*, *F*, *D*, *E*. Ces deux gros murs, *a* et *b*, arasés à $0^m,54$ au dessous du niveau actuel du pavé de la nef, s'enfoncent à 2^m70 au dessous de ce niveau, point où ils sont assis sur un empatement de fondation dont on n'a pas vérifié la profondeur. Au-dessus de cet empatement, les murs ont 2^m20 d'épaisseur; leurs parements sont bien dressés, et ont été revêtus d'un enduit de mortier dont il reste encore quelques traces. Des lambeaux de murs de même caractère ont été observés en même temps aux points *c* et *e*, au point *g* et au point *d*. Il n'est pas indifférent de constater que le mur *d* est arasé à 2 mètres environ plus haut que les murs *a* et *b*. En admettant que *a* et *b* sont les murs latéraux de la nef du XI^me^ siècle, *c* et *e* appartiendraient à son transept, *d*, au sanctuaire sans doute; *g* serait une partie de mur à laquelle aurait pu être adossé le pilier *i*, qui de ce côté aurait servi de pied droit à l'arcade *h i*, celle qui est dite par Phil. de Vigneulles le «groz arvoulx» [Pr. 155]. Ces dispositions en commanderaient d'analognes pour l'arcade *k l*, symétrique à l'arcade *h i*, à la croisée du transept [1]

[1] Ces fouilles ont été dirigées pendant l'été et l'automne 1881 par MM. Tornow et Wahn, architectes de la cathédrale, qui ont

Beaucoup plus bas, dans la nef, des fouilles analogues aux précédentes avaient antérieurement permis de constater, en 1880 et 1881 dans la travée *G H I K* située entre les deux tours, l'existence de plusieurs gros murs, parmi lesquels on en peut discerner un *n* d'environ $2^{m},50$ d'épaisseur, sensiblement perpendiculaire à l'axe de la cathédrale, et dont le parement du côté du nord est composé de pierres irrégulières, quelques-unes disposées en arête de poisson, noyées dans le mortier. [2] Il y a lieu de penser que ce gros mur marque la terminaison inférieure de la nef du XI^me^ siècle.

— § 25 —

Les observations que nous devons à Philippe de Vigneulles (§ 22) et à Meurisse (§ 23) jointes à celles que nous ont permis de faire les fouilles de 1880 et 1881 (§24), nous procurent, touchant la basilique élevée au commencement du XI^me^ siècle par l'évêque Théodoric II, quelques notions positives. Nous ne devons

bien voulu nous en faciliter l'accès et nous en communiquer les croquis relevés et cotés par eux au cours des opérations.

[2] Cette indication nous est fournie de même que les précédentes par les architectes de la cathédrale; mais sur ce point nous avons en outre les observations faites en avril et juin 1880 par notre ami regretté M. le baron de Salis, qui a relevé avec le plus grand soin, et c'est son dernier travail, l'enchevêtrement de murs de diverses sortes qui se mêlent en cet endroit, et dont l'ensemble atteint une épaisseur de près de 4 mètres. La direction de ces murs se contrarie un peu, mais le principal est sensiblement perpendiculaire à l'axe de la cathédrale.

pas les perdre de vue en appréciant les données qui ressortent en outre des textes empruntés au Cérémonial du XIIme siècle. Ainsi préparés nous pouvons maintenant aborder au point de vue de la présente étude l'examen de ces textes. Ils contiennent de nombreuses indications sur le corps entier de ces édifices qui constituaient la cathédrale ou ses annexes, et qui servaient de théâtre à la vie religieuse de son clergé. Nous ne négligerons aucune partie de cet ensemble; mais pour le moment c'est de l'église même de St Étienne, c'est de la cathédrale que nous voulons avant tout nous occuper. Nous allons examiner les notions que fournit en ce qui la concerne le Cérémonial du XIIme siècle. Nous les grouperons d'après leur sujet, en considérant successivement celles qui regardent les diverses parties de l'édifice, la nef, la tour, le chœur, le sanctuaire, la crypte, et certains détails, les degrés intérieurs, les autels, les portes; puis les annexes où nous comprenons les sacristies ainsi que le cloître avec ses dépendances, et St Paul qui s'y rattache de la manière la plus intime, et qui en fait en quelque sorte partie. Après cela seulement viendront St Pierre le vieux, St Pierre le majeur, Ste Marie, St Jean Baptiste, St Galle, le parvis et la place qui s'ouvraient devant l'entrée de la basilique, et enfin les degrés de Chambres. Commençons par ce qui regarde spécialement la cathédrale.

— § 26 —

La nef, *navis*, est la partie la plus considérable de

l'édifice. C'est à la nef que se rapportent les expressions fréquemment employées dans le Cérémonial, *in media navi ecclesiae* [Pr. 91, 92]; *in medio majoris ecclesiae* [Pr.74]; *in medio monasterio Sancti Stephani* [Pr. 43]. C'est dans le milieu de la nef qu'on suspendait le jour de la Pentecôte la couronne de bois chargée de luminaire, entre la grande porte de l'église, est-il dit, qui était au bas de cette nef, et la grande couronne qui se trouvait, nous le verrons, dans le chœur [Pr. 113, 114].

A propos de la nef se posent d'abord deux grandes questions. La nef était-elle simple ou triple ? La nef était-elle voûtée ou couverte en charpente ?

A la première question nous répondons la nef était simple; c'est à dire qu'elle n'avait pas de collatéraux, pas d'arcades latérales par conséquent portant sur des piliers. Le Cérémonial ne contient aucune mention de piliers dans la nef; et dans les descriptions faites parfois de la décoration de celle-ci, il n'est question que de ses murs, *parietes*, jamais d'arcades latérales ni de colonnes qui les portassent, *a choro vero infra debent parietes navis ipsius ecclesiae esse ornati tapetis magnis* [Pr. 59, 96, 123]. On décorait les murs de la nef. On eût décoré ses colonnes également, si elle en eût contenu, comme on décorait les colonnes dans le chœur, où l'on sait qu'il en existait (§ 28).

La seconde question est résolue d'une manière non moins nette que la première par divers passages du Cérémonial, dans les quels il est question de poutres

apparentes, *trabes*, d'où les enfants de chœur faisaient descendre quelquefois des appareils, *rastella*, chargés de lumières et jetaient des nieules, *nebulae*, espèce de gâteaux, et des fleurs [Pr. 113, 114]. Il n'y a lieu de faire sur l'interprétation très-vraisemblable que nous donnons de ces particularités qu'une réserve, pour le cas où des poutres auraient été disposées de distance en distance au dessous d'une voûte en berceau, comme moyen de consolidation, pour obvier à l'écartement des murs qui la portaient. Cette disposition exceptionnelle est, disons-le, peu probable. Quant aux murailles qui supportaient cette charpente apparente de la nef de S^{t} Étienne, ce sont vraisemblablement les gros murs de $2^{m}20$ d'épaisseur dont les fouilles exécutées en 1881 ont fait apparaître les parties inférieures (§ 24).

Du côté du chœur, la nef devait se terminer par un arc triomphal ouvrant sur celui-ci, et reposant sur deux grosses colonnes qui sont mentionnées à cette place (aux points *f* et *m* de la planche), dans un passage du Cérémonial où il est parlé de siéges apportés du chœur dans la nef, et placés à droite et à gauche devant ces colonnes, *ante magnas columpnas* [Pr. 84]. A cet endroit il existait entre la nef et le chœur une séparation percée d'une porte, dont il sera question tout à l'heure (§ 28). Du côté opposé, la nef était terminée par une grosse tour dont nous allons parler (§ 27).

— § 27 —

La tour, *turris*, dressée vraisemblablement sur le

gros mur dont nous avons signalé les substructions entre les deux tours actuelles (§ 24) fermait le bas de la nef, et sa paroi intérieure était, comme les murs de la basilique, décorée de tapis à l'occasion de certaines cérémonies [Pr. 123]. Dans cette paroi s'ouvrait sur la nef une chapelle dédiée à S[t] Michel, établie à un des étages supérieurs de la tour [1] [Pr. 76, 123, 131]. On trouve une chapelle de S[t] Michel disposée d'une manière analogue dans beaucoup d'anciennes églises. M. de Caumont dans son *Abécédaire d'archéologie*, en signale un certain nombre. Elles sont ordinairement situées, dit-il, au-dessus du porche ou du portail, au premier étage de la tour, quand celle-ci renferme à sa base la porte principale de l'église. C'était le cas à Metz. Nous pouvons rapprocher de la chapelle de S[t] Michel, dans la tour de la cathédrale de Metz, un oratoire analogue *oratorium in turri, in honore sancti Michaelis archangeli*, consacré en 1102 par un légat apostolique, dans une église dépendant de l'abbaye de Gorze, et doté par l'abbé Warnerus qui a siégé de 1093 à 1109[2].

[1] Il convient de rapprocher de cette particularité un fait qui pourrait bien s'y rattacher indirectement et en présenter comme un souvenir éloigné. Le nom de voûte S[t] Michel est donné à une voûte établie dans l'intérieur de la tour de Mutte actuelle, sans qu'on connaisse rien pour le motiver. Cette dénomination est reproduite dans un devis de réparations de l'an 1707. — V[or] Jacob, *Histoire de la tour et de la cloche de Mutte*, dans *L'Austrasie, Revue de Metz*, 1863, p. 285.

[2] Nous possédons une copie ancienne de la charte de 1102 relatant cette consécration et cette donation, dans un cartulaire de St Vincent, à la bibliothèque nationale à Paris, mss. Lat. 11025, f. 27 r. L'église en question pourrait bien être celle du

A propos de la chapelle de S[t] Michel signalée dans la tour de la cathédrale de Metz par le Cérémonial du XII[me] siècle, nous rappellerons que nous avons déjà trouvé au X[me] siècle la mention, dans des conditions analogues, d'une chapelle de S[t] Michel en l'église de S[t] Étienne, *oratorium sancti Michaelis, quod erat in superiora ejusdem basilicae sancti Stephani*[1]. Nous nous sommes demandé alors (§ 15) si cet oratoire établi dans les parties supérieures de la basilique, n'aurait pas été situé dans la tour elle-même. S'il en était ainsi, serait-il permis de conclure de là que la tour du X[me] siècle eût été conservée, et fût celle qui existait encore avec la cathédrale du XI[me] siècle? Nous ne pouvons que poser une pareille question, sans avoir aucun moyen pour le moment de la résoudre. Une particularité qui permettrait d'assigner en tout cas à cette tour de S[t] Étienne une grande ancienneté serait qu'on pût avec certitude lui attribuer le gros mur reconnu en 1880-1881 entre les deux tours actuelles, et dont nous avons fait connaître précédemment la singulière structure (§ 24). A la S[t] Michel on se rendait en procession à cet oratoire de la tour, *ad processionem in turrim* [Pr. 131).

Nous avons dit tout à l'heure que la grosse tour en question renfermait à sa base une porte qui était

Prieuré d'Apremont, dont le même légat avait confirmé la fondation vers cette époque.— D. Calmet. *Hist. de Lorr.* Pr. 2[me] Ed. t. III, col. 122.

[1] *Vita Johannis abbatis Gorziensis, auctore Johanne abbate S[ti] Arnulfi*, § 20.— Pertz, *Monum. Germ. hist.* S. t. IV, p. 342.

l'entrée principale de l'église. C'est ce qu'il serait toujours permis de conjecturer. Certains passages du Cérémonial tendent au reste à le prouver, en mentionnant l'importance de cette porte, *ostium turris* [Pr.61, 78], et en signalant la sortie solennelle qui se faisait par là de certaines processions, *per subtus turrim* [Pr. 98].

Nous voyons aussi par le cérémonial que cette tour contenait toutes les cloches de la basilique [Pr. 47]. Cela suffirait pour démontrer que les petites tours dites de Charlemagne qui se trouvaient de chaque côté du chœur (§ 15) n'en contenaient aucune; ce qui est très-admissible. Elles auraient été dans ce cas presqu'exclusivement décoratives et occupées seulement par les escaliers tournants que Philippe de Vigneulles y signale [Pr. 144]. Quoique ces deux petites tours détruites aux XV^me^ et XVI^me^ siècles avec le chœur du XI^me^ (§ 22) existassent vraisemblablement au XII^me^ siècle, le Cérémonial n'en fait pas mention. La tour située au bas de la nef contenait, disons-nous, toutes les cloches de la basilique. Le passage du Cérémonial auquel nous devons cette indication, nous apprend en même temps que les cordes de ces cloches descendaient jusqu'au bas de la tour, *sub turri;* particularité qu'il est peut-être bon de rapprocher de ce qu'on sait de l'existence d'une chapelle S^t^ Michel à un étage supérieur de cette tour, où elle devait probablement se trouver cependant au-dessous des cloches.

Les cloches de S^t^ Etienne étaient nombreuses. Dans le Cérémonial sont signalées la grande cloche, *major*

campana, *campana maxima* [Pr. 80], les grosses, les moyennes, les petites cloches, *majores*, *mediæ et parvæ campanæ* [Pr. 54], *medianæ et grossæ campanæ* [Pr. 120]. Il donne le nom, *Benedicta*[1], de l'une des *medianæ campanæ* [Pr. 86, 112]. Il en signale en outre une petite, *campanula*, qui était une clochette tenue ce semble à la main et employée au réfectoire [Pr. 62]; et il nomme encore à propos du réfectoire le *cymbalum* [Pr. 71]. Il mentionne de plus le *classicum*, la trompette, qui servait à donner le signal de sonner les cloches [Pr. 48], et qui se faisait entendre aussi à la fin de la messe. On s'étonne de voir employer à cette occasion le mot *pulsare* à propos de la manœuvre d'un instrument nommé ainsi [Pr. 114]. Peut-être s'agit-il d'une cloche dont l'usage aurait remplacé celui antérieur d'une trompette, au souvenir de

[1] Le Cérémonial du XII^me^ siècle ne nous donne le nom que de cette seule cloche. Les autres cependant avaient vraisemblablement aussi chacune le sien dès cette époque, comme elles l'ont ultérieurement. Nous citerons à titre de curiosité ces noms des cloches de la cathédrale d'après un document de la fin du XVII^me^ siècle. Ils remontaient nécessairement plus haut, quelques-uns peut-être jusqu'à des temps plus ou moins voisins de celui dont il est question ici. Dans le Cérémonial imprimé en 1697 on trouve mentionnées à la cathédrale quatre grosses cloches, *Marie*, *Catherine*, *Potenot* et *Barbe*, dite la cloche du sermon; quatre moyennes, *Chardée*, *Moinée*, *la Grosse-prime*, *Didon*; quatre petites, *Neuve*, *Jaune* dite la demi-heure, *Haute* ou *Sexte*, *Claire*, la cloche appelée *le Bassin d'argent*. On remarquera que la fameuse cloche de *Mutte* n'est pas nommée ici. C'est que la Mutte n'appartenait pas à la cathédrale, mais à la ville; c'était la cloche municipale, la ban-cloche, le beffroi (§ 64, note).

la quelle serait dû son nom. Dans la semaine sainte l'emploi de la cloche était remplacé par celui d'un instrument de bois *ligneum instrumentum*, qui était peut-être la même chose que le marteau et la planchette *malleolus et asser*, mis dans les mains du *subeleemosinarius* dans les mêmes solennités [Pr.82].

— § 28 —

Le chœur, *chorus*. De la nef on passait dans le chœur, *magnus chorus*, *chorus sancti Stephani* [Pr. 53] *chorus majoris ecclesiae* [Pr. 93], lequel était comme elle non voûté, on a tout lieu de le croire, mais également couvert par une charpente apparente [Pr.113]. Il était compris entre quatre gros piliers, *quatuor angulares pilarii alti ipsius chori* [Pr. 123]. Ces piliers ou colonnes (aux points *h i k l* de la planche) supportaient les grandes arcades qui de part et d'autre donnaient accès du chœur dans les deux branches du transept. L'une de ces deux arcades est le « groz arvoulx » dont parle Philippe de Vigneulles (§ 22). Le chœur était séparé de la nef par un mur bas [Pr. 51] établi entre les gros piliers qui terminaient celle-ci (aux points *f m* de la planche) [Pr. 84], et dont il a été question (§ 26). Au centre de cette clôture était pratiquée une porte, *ostium chori*, *januæ chori* (au point *q* de la planche), servant à descendre par des degrés dans la nef [Pr. 79, 84].

Du chœur on montait au sanctuaire par des degrés également [Pr.70], compris entre deux des gros piliers angulaires dont il vient d'être parlé [Pr. 96, 135]. Le

chœur contenait une tombe épiscopale, celle du fondateur, l'évêque Théodoric II (§ 17). Elle s'élevait (au point *o* de la planche) en avant des degrés montant au sanctuaire [Pr. 33, 60], entre ces degrés et le pupitre *pulpitum* (au point *p* de la planche) [Pr. 36]. Le pupitre se trouvait ainsi en avant de cette tombe.

Ajoutons comme derniers détails, qu'un grand crucifix se dressait à l'entrée du chœur, vraisemblablement au-dessus de la clôture qui le séparait de la nef [Pr. 41, 74, 123], et que, au milieu de ce chœur, était suspendue la grande couronne dorée, *magna corona*, destinée à porter des lumières [Pr. 52, 57, 89, 113], donnée par l'évêque Théodoric II, et vue encore par Meurisse à la même place dans la cathédrale renouvelée qui existait de son temps [1]. Le chœur contenait enfin des siéges mobiles, *sedibus hinc inde positis* [Pr. 76, 84]. On pourrait croire qu'il possédait en outre, à sa partie droite, le siége habituel de l'Evêque [Pr. 112], d'après une indication que nous discuterons tout à l'heure (§ 29) à propos du sanctuaire, mais qui nous semble d'ailleurs peu acceptable.

Le Cérémonial du XII^me^ siècle ne parle du transept, dont les branches accompagnaient à droite et à gauche le chœur, que par la mention qu'il fait des autels de saint Clément et de saint Nicolas qui s'y trouvaient, le premier dans la branche occidentale, l'autre dans la branche orientale. Philippe de Vigneulles qui a vu abattre ces parties de l'édifice (§ 22), dit que c'étaient

[1] Meurisse, *Histoire des Evesques de l'Eglise de Metz*, 1634. p. 348.

deux chœurs accompagnant le grand [Pr. 143, 146, 149]. Nous avons jugé d'après cette appréciation qu'on y voyait deux petites absides, flanquant à droite et à gauche l'abside principale; celle-ci était au fond du sanctuaire.

Nous devons à Philippe de Vigneulles un autre renseignement encore sur ce chœur du XI^me^ siècle situé à la croisée du transept, et qui a subsisté jusqu'à son temps. C'est que, en 1521, après la reconstruction de l'édifice, les chanoines en firent élever le sol de trois ou quatre degrés, dit-il, avant d'y faire placer les nouvelles stalles [Pr. 156]; ce qui produisit, en surélévation par rapport au pavé des branches du transept, le massif alors quadrangulaire auquel Gardeur-Lebrun devait donner plus tard la forme circulaire (§ 73), et qui a subsisté ainsi jusqu'à nos jours (§ 75). En le détruisant en 1881, on a vu apparaître les restes des murs de 1521 qui dessinaient sa forme carrée originaire. En parlant de ces dispositions, Philippe de Vigneulles confirme ce que par le Cérémonial nous connaissons de la tombe de l'évêque Théodoric II, au milieu du chœur, sous la grande couronne qu'il avait donnée [Pr. 156].

Nous ne savons pas s'il y a lieu de conclure des renseignements fournis par le chroniqueur Philippe de Vigneulles que, dans l'église de Théodoric II, le sol était à un niveau uniforme dans les deux branches du transept et dans le chœur qui les séparait, ou si, en 1521, les chanoines se bornèrent à augmenter une surélévation de ce chœur qui aurait existé déjà, mais

d'une manière moins prononcée. Une particularité qui pourrait militer en faveur de cette dernière conclusion, c'est que, en 1521, il existait autour de cette partie de l'église, suivant Philippe de Vigneulles, une «vieille « muraille qui faisoit cloesson d'icellui cuer»[Pr. 156]. Il s'agit là évidemment d'une séparation du côté des branches du transept, séparation qui pouvait comporter une différence de niveau dans le sol de ces diverses parties de l'édifice.

— § 29 —

Le sanctuaire, *sanctuarium*, auquel on arrivait par des degrés s'élevant du chœur [Pr.70] devait comprendre une première travée plus ou moins allongée en avant de l'abside qui en occupait le fond. Cette dispositon était nécessaire pour offrir une place suffisante à tout ce que contenait cette partie de la basilique, et aux cérémonies qui s'y accomplissaient, ainsi qu'à l'installation au dehors des tours dites de Charlemagne qui étaient posées sur ses flancs (§ 15).

Le sanctuaire paraît être, dans le Cérémonial, confondu quelquefois avec le chœur auquel il était intimement lié. C'est ce qui a lieu, ce semble, quand le Cérémonial dit que l'évêque occupe son siége habituel en haut des degrés, à la droite du chœur, *Episcopus stans in sede sua super gradus à dextera parte chori* [Pr. 112]. Les degrés montant du chœur au sanctuaire, être en haut des degrés, c'était être dans le sanctuaire. Cette interprétation n'a contre elle qu'une supposition, c'est que les degrés mention-

nés ici appartinssent spécialement au siége épiscopal, et que celui-ci s'élevât en effet de cette manière à la partie droite du chœur. Il se serait dans ce cas trouvé sous la grande arcade qui, du chœur, ouvrait de ce côté sur la branche correspondante du transept. Cette supposition n'a rien d'inacceptable en elle-même; nous l'écartons cependant, et nous croyons préférable de revenir pour l'appréciation du fait en question à celle d'une sorte de confusion faite par le Cérémonial, entre le chœur et le sanctuaire, à l'occasion de la place qu'il assigne au siége ordinaire de l'évêque. Cette confusion n'a rien de bien extraordinaire, vu l'intime liaison qui existait entre ces deux parties de la basilique. L'erreur est d'autant plus admissible que le Cérémonial y retombe dans une autre circonstance où elle est évidente, à propos de la décoration accidentelle de cette partie de la cathédrale, le dimanche avant l'Ascension. Ce jour là, on devait couvrir de tentures, est-il dit, les murs du sanctuaire : *nota autem quod parietes ecclesiae circa altare debent esse ornati sex palliis sericis, tribus scilicet à dextera parte chori et tribus à sinistra* [Pr.96]. Ce que le Cérémonial appelle ici le chœur doit être croyons-nous le sanctuaire; et cela pour deux raisons; la première c'est qu'il s'agit de décorer le pourtour de l'autel, *circa altare*, le quel était dans le sanctuaire, nous le montrerons tout à l'heure; la seconde, c'est qu'il est question de poser des tentures sur les murailles; or le sanctuaire avait bien en effet des murailles, mais le chœur n'en avait pas, étant compris entre quatre

grandes arcades, deux qui ouvraient à droite et à gauche sur les branches du transept, une autre sur la nef, et la dernière sur le sanctuaire même.

Ces observations montrent que le Cérémonial a pu confondre également à propos du siége épiscopal, le chœur avec le sanctuaire. La distinction entre eux est néanmoins certaine. Ils étaient séparés l'un de l'autre par des degrés qui montaient du premier au second, *cortina debet esse suspensa super gradus chori, inter chorum et sanctuarium* [Pr. 70]; et ces degrés étaient compris entre deux des quatre gros piliers angulaires du chœur (aux points *h k* de la planche), *pilarii vero qui sunt à dextera graduum et à sinistra debent esse protecti duobus palleis sericis, dexter pilarius uno, sinister reliquo.* [Pr. 96]. Cette indication n'est pas sans intérêt, parce que l'on peut en conclure que l'entrée du sanctuaire entièrement occupée par les degrés en question n'était flanquée que de ces deux grandes colonnes angulaires du chœur seulement; et qu'il ne s'en trouvait pas d'autre à cet endroit, notamment pour porter à l'entrée du sanctuaire un arc triomphal comme il en existait un en avant du chœur, à l'extrémité de la nef. L'entrée du sanctuaire pouvait être formée par les angles antérieurs de ses deux murs latéraux, reliés en haut par une grande poutre appartenant vraisemblablement à la charpente apparente qui le couvrait comme les autres parties de la basilique: *Item sub trabe magna que est super gradus ante altare, dependent XXXI philacteria* [Pr. 124]. Les degrés dont il est ici question seraient ceux qui montaient du chœur

au sanctuaire[1]. En haut de ces degrés du côté droit *à dextera parte* [Pr. 112] pouvait se trouver, comme l'avons dit tout à l'heure, le siége ordinaire de l'évêque.

Indépendamment de ce siége ordinaire, placé ainsi de la manière la plus convenable pour les cérémonies, le sanctuaire en contenait pour l'évêque également un autre derrière l'autel, *retro altare*, au fond de l'abside semi-circulaire qui en formait la partie extrême [Pr. 51, 126]. On a tout lieu de croire que ce second siége était celui qui est taillé dans un tronçon de colonne

[1] Nous ne pouvons méconnaître ce que l'insuffisance des renseignements laisse d'hypothétique à notre restitution du sanctuaire, notamment pour ce qui regarde l'entrée de cette partie de la basilique Nous disons que cette entrée ne comportait pas d'arc triomphal accompagné de colonnes spéciales, comme l'entrée du chœur, au point où s'arrêtait la nef. C'est ce qu'on ne saurait prouver cependant. Le Cérémonial du XII^me^ siècle parle de deux colonnes à cet endroit, *pilarii* [§ 96]. Nous croyons que ce sont deux des quatre colonnes angulaires du chœur. Cette identification n'est pas absolument certaine, quoique nous sachions positivement que ces deux colonnes angulaires du chœur flanquaient les degrés montant au sanctuaire [Pr. 155]. Mais ces degrés eussent pu être flanqués en outre par deux autres colonnes encore, s'élevant en arrière des premières, dans une disposition inverse de celle que nous proposons pour l'entrée du chœur. Ce sont ces deux autres colonnes qui auraient été, dans ce cas, l'objet de la décoration mentionnée ci-dessus [Pr. 96]; et la maîtresse poutre, *trabes magna que est super gradus ante altare* [Pr. 124] aurait pu se trouver au-dessus des degrés de l'autel lui-même, sinon au dessus des degrés qui étaient quelque peu en avant, à l'entrée du sanctuaire. Nous avons hésité entre cette interprétation des textes et celle que nous avons adoptée. Elles ne nous semblent guère moins admissibles l'une que l'autre ; nous devons le déclarer.

antique et qui est donné par la tradition comme étant le siége de S[t] Clément. Ce vénérable monument est conservé encore aujourd'hui au fond de notre cathédrale, où il serait facile de lui rendre une place analogue à celle qu'il pouvait occuper dans la basilique du XI[me] siècle. Ce siége, placé originairement au fond de l'abside, est parfaitement distinct de celui qui était à la droite du sanctuaire. Il est dit se trouver derrière l'autel ; c'est du grand autel de S[t] Étienne qu'il s'agit. Le grand autel était placé au milieu du sanctuaire; on y arrivait après avoir franchi les degrés qui du chœur donnaient accès dans cette partie de la basilique, *gradus ante altare* [Pr. 124].

Le grand autel ne pouvait être en effet que dans le sanctuaire ou dans le chœur. Or il n'était pas dans le chœur, car il est dit que du grand autel on se rendait dans celui-ci: *custos primo thurificet majus altare..., postea altaria que sunt a dextris, dein... a sinistris; quibus thurificatis intret chorum* [Pr. 33]. Ces autels situés à droite et à gauche pourraient bien être ceux des deux branches du transept, et même du reste de la nef. Le grand autel avait lui-même ses propres degrés : *debet dyaconus ire versus altare, et stare inter gradus ipsius altaris et Aquilam* [Pr. 38,68].

L'aigle, *Aquila*, dont il est ainsi question et qui se trouvait dans le sanctuaire, en avant du grand autel, en haut des degrés qui descendaient au chœur (au point *r* de la planche), devait être un pupitre [1].

[1] Cette forme de pupitre était si généralement usitée dans les anciennes églises, que le mot *Aquila* était devenu synonyme de *pulpitum, lectrum* — Du Cange, *Glossarium*.

On peut en rapprocher un affectant cette forme, qui existe encore aujourd'hui dans notre cathédrale [1]. L'aigle du XIIme siècle était un pupitre appartenant spécialement au sanctuaire, et distinct par conséquent du *pulpitum* dont nous avons signalé l'existence dans le chœur, en avant de la tombe de l'évêque Théodoric II (§ 28).

— § 30 —

La crypte, *crypta*, était sous le grand autel, *dedicatio crypte sub majori altare* [Pr. 111], par conséquent sous le sanctuaire (§ 29). Elle devait être assez étendue, car elle contenait plusieurs autels consacrés à St Egidius, à Ste Barbe, aux Saints Innocents [Pr. 81]. Peut-être régnait-elle en outre sous une partie sinon sous la totalité du chœur; ce que nous ne saurions affirmer. On la traversait dans certaines cérémonies pour se rendre de la gauche à la droite du chœur, d'une branche du transept dans l'autre, de l'autel de St Nicolas, à l'autel de St Clément [Pr. 81]. Il résulte de cette particularité qu'on pénétrait dans la crypte par deux entrées, l'une à droite, l'autre à gauche. Nous n'avons d'ailleurs aucune indication précise sur le mode d'installation de ces entrées.

[1] Ce pupitre qui a pour sujet caractéristique un aigle éployé est en cuivre jaune et porte cette inscription: «Nicolas Beaufort «m'a fait à Luxembourg l'an 1724». L'aigle y a cependant une physionomie en quelque sorte archaïque invitant à penser qu'il aurait pu être copié sur un monument ancien, l'*Aquila* du XIIme siècle peut-être, si ce n'est pas cet *Aquila* lui-même qui aurait été introduit dans l'œuvre moderne.

— § 31 —

Les degrés *gradus*. Nous avons indiqué dans diverses parties de la basilique des degrés sur l'existence des quels nous nous sommes expliqué en parlant de celles de ces parties aux quelles ils se rattachaient. Ils sont mentionnés dans de nombreux passages du Cérémonial [Pr. 38, 44, 54, 58, 62, 68, 70, 79, 84, 85, 87, 90, 100, 101, 109, 117, 124]. Sans reprendre les justifications et discussions fournies précédemment à leur occasion, nous voulons résumer succintement ici les notions qui s'y rapportent. Indépendamment des degrés appartenant proprement au grand autel dans l'intérieur du sanctuaire [Pr. 38], nous avons signalé deux groupes de ces degrés, l'un entre la nef et le chœur, l'autre entre le chœur et le sanctuaire (§ 28, 29).

Les degrés qui servaient à monter de la nef au chœur pouvaient se réduire en largeur à celle à peu près de la porte à laquelle ils correspondaient, et qui était ouverte dans la clôture de séparation établie entre ces deux parties de la basilique. On ne saurait rien dire de leur hauteur totale. Il est bon de rappeler seulement que, d'après les données fournies par les fouilles de 1881 dont nous avons parlé précédemment (§ 24), le pavé de la nef du XI^me^ siècle pouvait se trouver à 3 mètres environ plus bas que le pavé de la nef actuelle. C'est la profondeur à peu près à laquelle les murs latéraux découverts alors, posent sur l'empatement de leur fondation.

Les degrés qui plus loin montaient du chœur au sanctuaire avaient paraît-il plus d'importance que les premiers. Ils occupaient en effet toute la largeur de ce sanctuaire, et devaient atteindre dans leur ensemble une certaine élévation, en raison de leur nombre; car ils étaient distribués paraît-il en deux séries: la première, suivant Philippe de Vigneulles qui les a vus, entre les deux gros piliers du chœur qui flanquaient l'entrée du sanctuaire [Pr. 133]; la seconde entre les deux murs latéraux du sanctuaire lui-même dès cette entrée, pour se trouver au-dessous de la maîtresse poutre qui autant qu'il semble reliait par en haut ces deux murs, à cet endroit [1][Pr. 124]. La grande élévation que dénote cette disposition pour le sol du sanctuaire, pouvait être motivée par l'existence au-dessous de lui de la crypte dont il vient d'être question (§ 30). Il se pourrait qu'il eût existé encore des degrés pour descendre du chœur dans les branches du transept (§ 28), si le niveau du pavé dans ces parties de l'édifice accusait déjà, ce qui n'est d'ailleurs nullement certain, les différences d'élévation qui y ont été accentuées au moins, sinon tout à fait créés à titre d'innovation au XVI^me^ siècle, et qui ont duré jusqu'à nos jours (§ 75).

— § 32 —

Les autels, *altaria*, sont des parties essentielles

[1] Nous avons fait précédemment, dans une note (§ 29), quelques réserves sur cette interprétation des textes du Cérémonial du XII^me^ siècle. Nous croyons qu'il est bon de le rappeler ici.

dans une église, quoiqu'ils n'appartiennent pas à sa structure proprement dite. Nous avons déjà parlé du grand autel de S^t^ Etienne qui était le principal de la basilique (§ 29). Rappelons brièvement qu'il se trouvait dans le sanctuaire, au milieu duquel il était élevé sur plusieurs degrés; les preuves abondent pour justifier cette assertion, [Pr. 33, 38, 68, 69, 85, 111, 116]. Nous avons eu aussi occasion de mentionner les deux autels de S^t^ Nicolas et de S^t^ Clément, installés dans les deux branches du transept; le premier dans la branche orientale, le second dans la branche occidentale [Pr. 32]. Ajoutons tout de suite que cette dernière reçut ultérieurement un autel de Notre-Dame qui y prit la première place et lui donna son nom; d'où vient qu'en parlant de la destruction des deux branches du transept à la fin du XV^me^ siècle et au commencement du XVI^me^, Philippe de Vigneulles nomme l'une la chapelle de Notre-Dame la tierce [1], c'était celle qui possédait au XII^me^ siècle l'autel de S^t^ Clément, et l'autre la chapelle de S^t^ Nicolas [Pr. 143, 149, 155].

[1] On ignore d'où vient cette dénomination de « Notre-Dame la tierce», avant laquelle on trouve dans les plus anciens documents la forme «Notre-Dame la Tiaxe», ou «la Tyaxe», dont on ne connaît pas non plus l'origine. Un titre de 1345 qui existe aux archives départementales de Metz (G 473, 1.), porte au dos une rubrique ancienne ainsi conçue: « Fondation de l'autel Notre-Dame la tierce « par le sieur Aubry grand-archidiacre l'an 1345 ans». Cette indication a trompé quelques chercheurs. La pièce est en réalité le titre d'une fondation faite à cet autel, et non celui de la fondation de l'autel lui-même. Elle peut au moins prouver, mais rien de plus, que cette dernière est antérieure à la date de 1345

Les trois autels de S[t] Etienne, de S[t] Nicolas et de S[t] Clément disposés comme nous venons de l'indiquer, étaient au XII[me] siècle les principaux autels de la cathédrale [Pr. 32, 33]; mais la basilique en contenait d'autres encore. Nous en trouvons l'énumération dans un passage du Cérémonial où, ce semble, il ne saurait en être omis aucun. Il est question dans ce texte d'une cérémonie du Jeudi après les Palmes, dans laquelle devaient être lavés les autels : *Quo ordine itur ad altaria lavanda* [Pr. 81]. On commençait par les autels des églises voisines de la cathédrale, pour finir par ceux de la basilique, en sortant de l'église de S[te] Marie (Notre-Dame la ronde), la dernière de celles visitées au dehors. *De sancta Maria itur ad sanctum Nicholaum... postea itur in criptam, ad altare sancti Egidii,.. ad altare sancte Barbare, ad altare Innocentium.... De cripta itur ad altare sancti Clementis; postea itur ad sanctum Vincentium ...ad altare sancti Laurentii... tandem itur ad altare sancti Stephani* [Pr. 81]. L'énumération doit être complète[2]. Nous savons ce qu'étaient et où se trou-

[2] Il y a pourtant lieu de faire quelques réserves à cet égard. Ainsi, le Cérémonial signale dans un certain passage trois autels à S[t] Pierre : *Ad Sanctum Petrum. . . . sacerdos.... thurificabit primo altare S[i] Petri, dein altaria à dextris et à sinistris.* [Pr. 92]. Il n'est pas dit, il est vrai, dans ce passage de la quelle des deux églises de S[t] Pierre il est question, de S[t] Pierre le vieux ou de S[t] Pierre le majeur. Mais en parlant de la cérémonie du Jeudi saint, le Cérémonial ne signale trois autels dans aucune de ces deux églises. Il en nomme un seul, celui de S[t] Pierre, à S[t] Pierre le

vaient les autels de S[t] Étienne, de S[t] Nicolas, et de S[t] Clément. Ceux de S[t] Egidius, de S[te] Barbe et des Saints Innocents étaient nous dit-on dans la crypte. Ceux de S[t] Vincent et de S[t] Laurent étaient probablement dans la nef.

— § 33 —

Les portes, *ostia, portæ, januæ.* Avant d'aborder la question des portes qui donnaient accès à la cathédrale du XI[me] siècle, il faut pour en discuter les données, exposer quelques notions que nous justifierons un peu plus loin, sur la disposition des édifices accessoires qui l'entouraient. Nous avons déjà fait précédemment de ceux-ci une énumération, d'après le Cérémonial du XII[me] siècle, en abordant l'étude de ce document (§§ 19, 20). Ce sont, auprès de S[t] Étienne, le cloître, S[t] Pierre le majeur, S[te] Marie, S[t] Paul, S[t] Pierre le vieux, S[t] Jean-Baptiste, et S[t] Galle. La plupart de ces édifices sont représentés ultérieurement, dans les mêmes endroits selon toute vraisemblance, par d'au-

vieux, et deux seulement, ce semble, à S[t] Pierre le majeur, l'autel de S[t] Pierre et celui de S[t] Jean évangéliste [Pr. 81]. L'église de S[t] Pierre le majeur aurait été d'après cela mieux dotée que l'autre à cet égard; elle aurait eu deux autels. Mais il en faudrait trois pour qu'on pût lui rapporter sûrement le passage que nous venons de citer. Ce qui paraît ressortir de là, c'est que le passage du Cérémonial où il est question de la bénédiction des autels ne contiendrait pas une énumération complète de tous ceux qui existaient alors dans la cathédrale ou au moins dans les églises qui lui étaient annexées. C'est néanmoins ce qu'on s'explique difficilement.

tres, portant les mêmes titres et qui ont subsisté presque jusqu'à nos jours (§§ 68 à 71); ce qui nous permet de déterminer à peu près l'emplacement des premiers. Le cloître accompagné de S^t^ Pierre le majeur, de S^t^ Paul, et de S^t^ Pierre le vieux, était sur le flanc oriental de la cathédrale. S^te^ Marie, S^t^ Galle et S^t^ Jean Baptiste étaient en avant de la tour qui occupait le bas de la nef, et flanquaient de part et d'autre un espace libre qui, au pied de cette tour, formait un parvis *atrium*, et même une place, *platea ante majorem ecclesiam* [Pr. 99,107], S^t^ Jean Baptiste du côté du couchant, S^te^ Marie et S^t^ Galle du côté du levant.

La porte principale de la cathédrale du XI^me^ siècle, *ostium templi* [Pr. 113], était au bas et dans l'axe de la nef, sous la grosse tour qui s'élevait dans cet endroit, *ostium turris* [Pr. 61, 78, 98]. Cette porte (au point *s* de la planche) ouvrait sur le parvis que nous venons d'indiquer, entre S^t^ Jean-Baptiste et S^te^ Marie.

Outre la porte principale, la basilique avait encore à sa façade paraît-il une autre porte du côté de S^t^ Jean, *porta inter ostium sancti Johannis et ostium turris* [Pr.61]. Cette seconde porte ne pouvait être qu'une ouverture secondaire accompagnant vraisemblablement, du côté de S^t^ Jean-Baptiste, la porte principale, et située comme elle au bas de la nef (au point *t* de la planche). La symétrie exigerait une ouverture semblable du côté de S^te^ Marie (au point *u* de la planche); aucun texte cependant ne justifie la supposition qu'il en fût ainsi. On en possède un en tout cas d'où il

résulte qu'il existait sur la façade une au moins des deux portes secondaires que nous venons d'indiquer à côté de la porte de la tour. Le texte en question est ainsi conçu :*exibunt* (canonici) *ab ecclesia* (Si Stephani) *per hostium scilicet quod est juxta ostium turris* [Pr. 78].

Outre ces portes qui étaient ouvertes au bas de la nef et qui donnaient sur le parvis, la basilique en avait d'autres encore sur ses deux flancs, l'une notamment sur le flanc oriental de l'église, du côté du cloître, l'autre sur son flanc occidental, du côté des Chambres, *Thalami*. Nous nous expliquerons un peu plus loin (§ 46) sur ces Chambres, *Thalami*, situées au pied de l'escarpement qui du flanc occidental de la basilique descendait vers la rivière. Cet escarpement était rendu praticable en cet endroit par un escalier, *gradus*, dont il est souvent question dans le Cérémonial du XII^me^ siècle.

La première de ces deux portes latérales, celle qui devait exister sur le flanc oriental de l'église est indiquée dans un passage du Cérémonial relatif à une procession rentrant à la cathédrale par la place du parvis, *platea que est ante majorem ecclesiam* [Pr. 107], c'est à dire par la porte de la tour. Il est dit que le *custos* muni de l'encensoir doit se porter solennellement au devant de cette procession, et que, prenant ce semble les devants, il est entré pour cela dans la basilique par cette porte latérale : *et debet intrare in majorem ecclesiam per illud hostium quod est inter ecclesiam sancte Marie et ecclesiam sancti Petri*

[Pr. 108]. Il s'agit, on le voit, d'une porte latérale ouverte entre l'église Ste Marie (Notre-Dame la ronde) et celle de St Pierre, soit St Pierre le vieux, soit St Pierre le majeur, ce qui dans l'un et l'autre cas correspondrait également au flanc oriental de la basilique (au point *v* de la planche).

La porte latérale située de l'autre côté, sur le flanc occidental de l'église (au point *x* de la planche) est plus explicitement indiquée que celle du flanc oriental; c'est la porte qui donne sur les Chambres, *porta ecclesiae quæ est versus Thalamos* [Pr. 76], *janua ecclesiæ versus Thalamos* [Pr. 80].

Le cérémonial du XIIme siècle mentionne encore à la cathédrale une porte dite de St Clément, *ostium sancti Clementis* [Pr.87]. St Clément était, nous l'avons dit tout à l'heure (§ 32), le titre d'un autel qui occupait la branche occidentale du transept. La porte en question pourrait s'être trouvée dans cette branche, si elle n'était pas dans la nef encore, de ce côté, et, en ce cas, la même chose peut-être que la porte dite *versus Thalamos* qui s'ouvrait assez près de là, dans le flanc occidental de la cathédrale (au point *x* de la planche).

— § 34 —

Les dépendances de la cathédrale dont il nous reste à parler sont la sacristie dont nous n'avons que quelques mots à dire, et surtout le cloître qui doit nous arrêter davantage.

La sacristie, *secretarium*, ou les sacristies, *secretarium*, *sacrarium*, de la cathédrale, sont mentionnées dans plusieurs passages du Cérémonial, sans que rien n'indique, à la manière dont il en est parlé, ni où elles étaient précisément placées, ni même si les deux expressions correspondent à deux établissements différents; distinction infiniment probable cependant. Tout ce qu'on peut dire, d'après ces témoignages, c'est que les locaux ainsi désignés étaient en communication immédiate avec la basilique; qu'ils ouvraient sur l'intérieur de celle-ci; et qu'ils servaient de lieux de dépôt pour les ustensiles et les ornements sacrés, quelques uns à l'usage de l'évêque, lequel dans certaines circonstances allait lui-même solennellement les y prendre ou les y déposer [Pr. 51, 60, 87, 91].

Le Cérémonial du XII^me^ siècle ne nous fournit comme nous venons de le dire, aucune indication sur la place occupée par la sacristie, *secretarium*, auprès de la cathédrale. Un autre document du même temps à peu près, un acte de donation de l'an 1210, nous permet heureusement de combler cette lacune dans nos informations. Il ajoute de plus à la mention du *secretarium* celle d'une autre dépendance de la cathédrale, le trésor, *domus thesaurariæ*, sur laquelle nous n'avons jusqu'à présent que ce renseignement. Il résulte du titre de 1210, époque à laquelle subsistaient encore les édifices de l'évêque Théodoric II, que ces dépendances de la cathédrale étaient alors sur le flanc occidental de la basilique, du côté de la place

de Chambres (§ 46). On lit en effet dans le texte en question: *terram quam sub secretario et domo thesaurarie in vicum qui Camere dicitur descendentem habebamus.... ecclesie usibus profuturam dedimus* [1] Le Cérémonial du XII^me^ siècle ne parle pas de la maison du trésor, à moins que ce ne soit sous un autre nom le *sacrarium*, qui s'y trouve mentionné; mais il y est souvent question du trésor lui-même, comprenant les reliques et les joyaux (§ 47), et de l'officier ou dignitaire du chapitre préposé à sa garde, *Thesaurarius*, lequel prenait rang paraît-il après le *Decanus* et le *Cancellarius* [2]. Le dépôt du trésor, *domus thesaurariæ*, étant voisin de la sacristie, *secretarium*, il y a quelque raison de penser qu'il ouvrait comme elle sur l'intérieur de la cathédrale. Cette conclusion, si on l'adoptait, viendrait à l'appui de la conjecture énoncée tout à l'heure, que le trésor, *domus thesaurariæ*, et le *sacrarium* fussent peut-être une seule et même chose.

Quoiqu'il en soit, dans l'emplacement où nous les avons reconnues, sur le côté occidental de l'église, les annexes dont il vient d'être question étaient posées, relativement à celle-ci, à peu près comme le sont les dépendances analogues de la cathédrale actuelle par rapport à cette dernière.

[1] Titre de l'ancienne Maisonnerie de la cathédrale — Archives départementales de Metz, G. 858.

[2] *Ceremoniale vetus Ecclesiae metensis.* Manuscrits de Metz, N° 82 f° 1 r°.

— § 35 —

Le Cloître, *claustrum.* dont l'existence était la condition essentielle de la vie régulière en commun, avait été en même temps que cette régularité, institué par Chrodegang et construit par lui au VIII^me^ siècle: *Clerum adunavit, et ad instar coenobii intra claustrorum septa conversari fecit.* Ainsi s'expriment Paul Diacre et d'après lui Jean de Gorze, dans ce qu'ils disent de la communauté de clercs réguliers instituée près de S^t^ Étienne par Chrodegang [1]. A quoi Jean de Gorze ajoute: *Egit Omnipotentis virtus..... ut claustro finis constructionis daretur* [Pr. 2]. Touchant ce cloître nous avons précédemment écarté une hypothèse, c'est que à sa construction se rapportât ce que Paul Diacre et Jean de Gorze disent des arcades, *arcus per gyrum,* exécutées par Chrodegang à S^t^ Etienne; ces expressions étant également appliquées par ces historiens aux travaux réalisés en même temps à l'église de S^t^ Pierre le majeur toute voisine de celle de S^t^ Étienne, et où un second cloître n'a certainement pas été créé simultanement alors (§ 6). Cette observation est d'accord avec ce que précédemment nous avons dit, que les expressions *presbyterium, arcus que per gyrum* n'impliquent vraisemblablement pas autre chose que des œuvres de restauration et de décoration, à S^t^ Étienne aussi bien qu'à S^t^ Pierre le majeur. Jean de Gorze d'ailleurs, comme on vient de

[1] Pertz, *Monumenta Germaniæ historica.* S. t. II, p. 268 et t. X, p. 564.

le voir, parle en outre formellement du cloître, *claustrum*, construit par Chrodegang [Pr. 2]. Telle est l'origine du cloître de la cathédrale.

Pour ce qui est de l'emplacement de l'édifice, nous avons précédemment exposé, sans y insister du reste, certaines considérations d'après lesquelles le cloître de la cathédrale, au lieu d'être installé primitivement dans l'endroit où on le voit ultérieurement, aurait pu être placé d'abord un peu plus bas, de manière à satisfaire plus complètement aux conditions qui ressortent pour lui des termes de la règle de Chrodegang; celle-ci le montrant immédiatement en contact avec les églises de S^{t} Étienne, de S^{t} Pierre et de S^{te} Marie, que nous croyons avoir existé dès leur origine dans les emplacements mêmes où on les trouve ultérieurement[1]. Ces considérations ne sont peut-être pas sans valeur. Elle ne suffisent pas cependant pour justifier une conception que ne soutient aucune preuve positive, et nous ne nous y sommes pas beaucoup arrêté (§ 13).

Nous admettons donc comme possible comme probable même que le cloître dont il est question dans le Cérémonial du XII^{me} siècle ait succédé, sur le même emplacement à peu près, à celui de Chrodegang, dans l'endroit précisément où se trouvait, lorsqu'il fut renversé au siècle dernier pour l'ouverture de la place d'armes, celui qui lui avait succédé; car ce n'était certainement pas alors le même qu'au XII^{me} siècle. Le

[1] Cette disposition hypothétique du cloître de Chrodegang est représentée par un trait rouge ponctué sur le plan joint au présent mémoire.

cloître avait dû être reconstruit postérieurement à cette date. L'édifice qui a duré jusqu'au XVIII^me^ siècle était en partie au moins ogival, suivant ce qui en est dit dans les *Annales* de Baltus, qui l'a vu détruire en 1754, et suivant les données d'un dessin reproduit par les Bénédictins dans leur *Histoire générale de Metz* (T. I, planche XXV), où est représentée la coupe en travers d'une des galeries de l'édifice. Cette figure ne permet pas de faire remonter jusqu'au XII^me^ siècle le cloître détruit au XVIII^me^.

Ce cloître du XVIII^me^ siècle était compris entre les deux églises de S^t^ Pierre le vieux et de S^t^ Pierre le majeur qui le limitaient au nord et au midi. Il en était également ainsi du cloître du XII^me^ siècle, et de celui, à ce qu'il semble, attribué au X^me^ siècle par Jean de Gorze à Chrodegang; les deux églises de S^t^ Pierre donnant, dit-il, l'une et l'autre de son temps sur ce cloître [Pr. 2]. On peut donc considérer le cloître de la cathédrale comme ayant toujours occupé le même emplacement, sur le flanc oriental de la basilique, depuis le XII^me^ siècle au moins ou le X^me^, peut-être même depuis son origine au VIII^me^. C'est la conclusion à laquelle nous nous arrêtons.

Le cloître de la cathédrale formait en plan un parallélogramme allongé, autour duquel le terrain était occupé plus ou moins complètement par diverses dépendances. Au VIII^me^ siècle, d'après la règle de Chrodegang, ces dépendances du cloître étaient, comme nous l'avons vu, un réfectoire, *refectorium*, un poêle, *caminata*, une cuisine, *coquina*, un dortoir, *dormi-*

torium, et des chambres *mansiones* (§§ 8, 10); au XII^me^, suivant le Cérémonial, ce sont le chapitre, *capitulum*, le réfectoire, *refectorium* et les écoles *scolæ*. Les églises de S^t^ Pierre le vieux et de S^t^ Pierre le majeur longeaient alors sur presque toute leur étendue les petites branches septentrionale et méridionale du cloître; et les dépendances dont nous venons de parler devaient être par conséquent distribuées le long surtout des deux autres branches, soit du côté de la cathédrale, soit du côté opposé. Au XVIII^me^ siècle en effet il existait encore dans ces deux emplacements des bâtiments considérables appartenant au chapitre [1].

Une remarque à faire sur le simple rapprochement des indications qui précèdent, c'est que les dépendances du cloître ne sont pas les mêmes dans ce qui en est dit au VIII^me^ siècle et au XII^me^. Cela tient évidemment aux changements qui, entre ces deux dates, s'étaient opérés dans le mode d'existence des membres du chapitre. La régularité, la pratique de la vie commune avaient fléchi et tendaient à disparaître tout à fait. A d'autres points de vue, certains progrès s'étaient effectués. La seule partie commune aux deux époques dans la distribution des lieux est le réfectoire. On trouve avec lui au VIII^me^ siècle, autour du cloître, un poêle, une cuisine, un dortoir et des chambres; toutes choses dont il n'est pas fait mention — sauf un dortoir pour les enfants de chœur, *pueris... dormitorium* [Pr. 34] — dans ce qui est rapporté des diverses

[1] *Annales de Metz*, etc. par M. Baltus 1789, et *Histoire générale de Metz*, tom. I. 1769 planche XXV.

dépendances du cloître au XII^me^ siècle[1]. Celui-ci en revanche est alors accompagné d'une salle du chapitre, *capitulum*, et d'écoles, *scolae*, dont il n'était pas question au VIII^me^. Nous avons relaté précédemment tout ce que nous pouvions dire des dépendances du cloître au VIII^me^ siècle (§§ 10, 11). Nous allons parler de celles qui se rattachent au cloître du XII^me^.

Nous nous arrêterons d'abord à quelques observations concernant le cloître lui-même. Il était composé d'un préau quadrangulaire compris entre quatre galeries. Nous avons dit qu'il était plus long que large. Ses deux grands côtés au levant et au couchant étaient parallèles au flanc de la cathédrale. Les deux petits côtés étaient dans presque toute leur étendue bordés par les églises de S^t^ Pierre le vieux pour celui du nord et de S^t^ Pierre le majeur pour celui du sud. Les galeries régnant sur les quatre côtés du cloître étaient toutes également praticables, comme on le voit par la manière dont il en est parlé dans maint endroit du Cérémonial du XII^me^ siècle. On y trouve mentionnées fréquemment les processions qui ont lieu autour du cloître, *circa claustrum* [Pr. 36, 64, 91, 101, 129].

Le cloître était peuplé de tombes, *tumbæ*, qu'on aspergeait d'eau bénite dans certaines cérémonies

[1] Pour ce qui est du dortoir en particulier, dont il n'était ce semble plus fait usage mais qui devait exister encore au XII^me^ siècle, il pourrait bien se faire qu'on dût le reconnaître dans une vaste salle ornée d'une grande figure de S^t^ Paul, qui régnait au-dessus du réfectoire, et qui servait de grenier au chapitre, lorsque Baltus vit en 1754 détruire ces édifices, comme il le dit dans ses *Annales* (§ 68).

[Pr. 36]. Ses quatre branches donnaient entrée dans les dépendances que nous avons mentionnées, ains que dans plusieurs églises, S[t] Pierre le vieux, S[t] Paul, S[t] Pierre le majeur. Nous reviendrons sur ces particularités en parlant de ces divers édifices. Disons de suite, nous le justifierons tout à l'heure, que la branche méridionale du cloître était dite branche du chapitre, *per capitulum* [Pr. 91]; la branche orientale, branche du réfectoire, *per ante refectorium* [Pr. 65, 91, 118]; la branche occidentale, branche des écoles, *per ante scolas* [Pr. 37, 76,]. Nous ne trouvons aucune dénomination spéciale pour désigner la branche septentrionale, celle qui longeait S[t] Pierre le vieux.

Le cloître était fermé par des portes, *ostia* [Pr. 79]. Le Cérémonial ne fournit aucune indication sur la manière dont elles étaient distribuées au XII[me] siècle. Ce que nous avons dit de la disposition des lieux au VIII[me], montre qu'à cette époque, indépendamment d'une porte principale donnant sur le dehors, *ostia claustri*, le cloître possédait trois portes encore qui le mettaient particulièrement en communication avec les églises de S[t] Étienne, de S[t] Pierre le majeur et de S[te] Marie (§ 10). Depuis lors, certains changements dans l'état des lieux avaient dû résulter de modifications, dont les principales se rattachaient probablement à la reconstruction de la cathédrale, au commencement du XI[me] siècle.

Nous n'avons aucun renseignement sur ce qui regarde les portes du cloître à cette date, non plus qu'au XII[me] siècle, à l'époque où a été rédigé le Cérémonial.

Nous ne savons donc rien de leur situation jusqu'à celle que nous révèle un certain document de la seconde moitié du XIVme. Ce document est, sous la date de 1368 [Pr. 139], un passage d'un ancien registre capitulaire de la cathédrale [1], qui contient un règlement pour les gardiens des portes du cloître. Ces portes sont alors, d'après ces indications, au nombre de trois. La première, au puits St Jean, est située près des degrés de St Paul et de la porte principale du grand chapitre ainsi que de celle de St Pierre aux images (St Pierre le majeur) ; la seconde, vers St Gorgon, est près de l'autre porte du grand chapitre, laquelle se trouve, est-il dit, du côté du réfectoire ; la troisième, vers St Pierre le vieux, est près des degrés qui avoisinent l'entrée de cette église. Ces trois portes sont évidemment destinées à mettre le cloître en communication avec le dehors. Il n'est pas question ici comme au VIIIme siècle de portes donnant spécialement sur l'intérieur des églises voisines, sur la cathédrale notamment. Ultérieurement, le plan publié par les Bénédictins, représentant l'état des lieux au XVIIIme siècle, permet d'y reconnaître à cette date deux portes établissant cette communication du cloître avec la cathédrale par les travées 4 et 8 du collatéral oriental de l'église, en partant du bas de la nef. On y voit de

[1] Ce registre est le plus ancien de ce genre que l'on possède. Il va de 1344 à 1403, et il était conservé aux archives de l'évêché de Metz avec une soixantaine d'autres, qui lui font suite jusqu'en 1790. Ils ont été transportés vers 1876 à la cathédrale. M. de Salis en a fait en 1878 des extraits auxquels nous empruntons la citation que nous en faisons ici.

plus les deux portes qui, d'après le document de 1368, donnaient alors de l'intérieur du cloître sur le dehors, dans le voisinage de S[t] Pierre le majeur, et près de l'entrée de S[t] Pierre le vieux ; mais on n'y trouve plus celle qui est dite au XIV[me] siècle s'ouvrir du côté de S[t] Gorgon.

Nous avons reproduit avec détail ces indications, non-seulement parce qu'elles complètent l'ensemble des informations que nous possédons sur le cloître, mais encore parce qu'elles contiennent certaines particularités qui nous serviront tout à l'heure à éclairer quelques-uns des points dont nous allons aborder l'examen.

— § 36 —

Le chapitre, *capitulum*. Dans la clôture du VIII[me] siècle il n'existait pas, comme nous l'avons dit, de salle capitulaire (§ 10). Les assemblées du chapitre se tenaient alors dans le cloître, à une place indéterminée, à ce qu'il semble. Au XII[me] siècle les choses ont quelque peu changé, par suite d'une simple modification paraît-il des usages originaires. Il existe à cette date une salle capitulaire ; mais celle-ci n'est autre chose qu'une des branches du cloître, la branche méridionale, le long de S[t] Pierre le majeur. Il résulte de là que, jusqu'à un certain point, on tenait alors chapitre comme au VIII[me] siècle dans le cloître, *in claustro, ubi clerus ad capitulum venit* [Pr. 20]. Cette singulière installation de la salle capitulaire dans une des branches du cloître est parfaitement d'accord avec la manière

dont il est parlé de cette salle dans le Cérémonial, quand il y est question des processions qui se faisaient autour du cloître, en passant successivement à travers le chapitre, *per capitulum*, *per medium capitulum*, puis par devant le réfectoire, et par devant les écoles, *per ante refectorium*, *per ante scolas* [Pr. 37, 61, 65, 76, 91, 118).

La branche du cloître consacrée au XII^me^ siècle aux assemblées capitulaires était-elle pourvue de portes qui, sans interdire la circulation dans le cloître, permissent de fermer ce lieu de réunion pendant la tenue de ces assemblées ? Cela est probable. Il est en tout cas certain qu'il en était ainsi au XIV^me^ siècle, comme le prouve le document de 1368 que nous avons cité tout à l'heure (§ 35). Cette pièce mentionne les deux portes du grand chapitre, l'une près de celle du cloître, voisine de S^t^ Pierre aux images ou S^t^ Pierre le majeur, l'autre près du réfectoire et de la porte du cloître ouvrant du côté de S^t^ Gorgon [1] [Pr. 139]. Ce qu'on sait du réfectoire donnant sur la branche orientale du cloître (§ 37), et de S^t^ Pierre le majeur qui en longeait la branche méridionale, montre que c'était cette branche méridionale du cloître qui, au XIV^me^ siècle, et selon toute vraisemblance dès le XII^me^ aussi, servait de salle capitulaire, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure.

[1] S^t^ Gorgon détruit au siècle dernier pour l'ouverture de la place d'armes et pour la construction de l'hôtel de ville actuel, était une église située au débouché de la rue Fournirue sur la place.

Nous trouvons encore dans le Cérémonial quelques notions à ajouter aux précédentes, touchant la salle du chapitre. Il s'y trouvait une place fixe destinée au lecteur, *lector sedens in loco suo*, avec un pupitre soutenu par une colonne; d'où l'expression *legere super columpnam*, appliquée à la fonction de lecteur dans le chapitre [Pr. 88]. On y usait aussi quelquefois de pupitre mobile, *pulpitum etiam coopertum feratur* [Pr. 82]. On se rendait au chapitre tous les dimanches, dit le Cérémonial du XII^me^ siècle. Il y était donné connaissance des indications chronologiques fournies par le calendrier, et des morts advenues depuis la dernière réunion; on y faisait des lectures pieuses, et on y récitait la Règle; on y désignait l'ebdomadaire, le diacre et le sous-diacre de semaine; on y faisait les admonitions; on y délibérait enfin sur les affaires du chapitre, et on finissait par le chant du De profundis [Pr. 35, 70, 91, 102]. Pendant la séance on y apportait, dans certaines circonstances, le vin aux chanoines et au lecteur [Pr. 88]. Le Jeudi saint, on faisait dans la salle du chapitre la cérémonie du lavement des pieds des chanoines [Pr. 82]. Celui des pauvres se faisait dans le réfectoire [Pr. 79].

Nous ne savons pas si, dès le XII^me^ siècle, existait un usage singulier dont on ne connaît pas l'origine et dont il nous reste à dire deux mots, à propos de la salle du chapitre. Au XIII^me^ siècle et jusqu'en 1315, les magistrats de la cité y rendaient la justice. A cette date de 1315, par un accord intervenu entre le chapitre de la cathédrale et la Cité, celle-ci renonce à l'usage im-

mémorial, est-il dit, de tenir dans le cloître les audiences, ce qu'on appelait *tenir clostre*, pour y *clameir droit, oyr les ajorneis, faire leire les bans* [Pr. 135]. Pour s'affranchir de cette sujétion, le chapitre cède en vertu de ces arrangements une maison du voisinage, où l'on bâtit alors le palais de la cité, le Palais, qui remanié à diverses époques a duré jusqu'au XVIII^me^ siècle. La suite de l'acte de 1315 prouve que, sous le titre général du cloître, c'est en particulier de la salle du chapitre qu'il y est question. Il est spécifié que, pour empêcher qu'on n'y pénètre, les chanoines de la cathédrale pourront dorénavant le clore, en élevant est-il dit un mur depuis l'entrée de cette salle jusqu'aux deux piliers *qui sont au chief du dit chapitre par devers l'esglise Saint Girgone»* [Pr. 135]. Ceci est bien d'accord avec les indications fournies par le titre de 1568 qui met l'entrée du chapitre près de celle de S^t^ Pierre le majeur, et signale vers S^t^ Gorgon, avec une seconde porte du côté du réfectoire, la partie opposée de cette salle [Pr. 139], son chief ou chevet, comme il est dit dans la pièce de 1315. La forme de chevet fermé s'accentuant formellement à cette extrémité de la salle de chapitre permit d'y installer ultérieurement un véritable sanctuaire, la chapelle Notre-Dame de Lorette ou des Foës (§ 68). C'est dans cette condition qu'elle est figurée en coupe au bas de la planche XXV jointe par les Bénédictins au tome I de leur histoire de Metz.

Il n'est fait dans le cérémonial du XII^me^ siècle aucune mention de la tenue ordinaire des audiences de justice

dans la salle du chapitre. Nous ne trouvons dans ce document qu'un passage qu'on puisse rapprocher de ce fait, sans qu'il le concerne cependant. C'est un texte où il est question de ceux sur qui la justice a mis le ban, et dont les noms sont proclamés dans l'église de S[t] Pierre (le majeur ?), en présence d'un échevin du palais, *mediante scabino aliquo de palatio* [Pr. 36].

— § 37 —

Le réfectoire, *refectorium*, dont nous avons précédemment signalé l'existence et jusqu'à un certain point l'emplacement (§ 35), donnait sur la branche orientale du cloître, entre S[t] Pierre le majeur qui longeait le chapitre, et S[t] Pierre le vieux qui formait un des côtés de la branche septentrionale. Cette disposition a pour preuve les indications relatives à la situation du réfectoire par rapport à la salle du chapitre (§ 36), et la manière dont les lieux sont mentionnés dans les itinéraires des processions autour du cloître [Pr. 62, 65, 66, 82, 91, 117, 118].

Le réfectoire est la seule des dépendances du cloître que mentionnent également et la règle de Chrodegang au VIII[me] siècle, et le Cérémonial au XII[me]. On peut supposer qu'il a occupé le même emplacement à ces deux époques. Mais son usage n'était vraisemblablement plus le même à la seconde qu'à la première; et ses dispositions intérieures avaient également changé. Les sept tables du VIII[me] siècle (§ 10) sont au XII[me] réduites à trois: la grande table, *major mensa*, au milieu, une table à droite, et une table à gauche. [Pr. 62

72, 85]. En face de la grande table est fixé à la muraille un crucifix, *Imago que suspensa est ad parietem* [Pr. 72]. Un pupitre mobile est posé parfois devant cette table, au milieu de la salle [Pr. 83]. Il est dit que dans certaines circonstances on y présente le vin aux chanoines [Pr. 62, 63]. Ils y font aussi quelquefois la collation [Pr. 71], un peu plus peut-être qu'une simple collation dans certaines occasions [Pr. 82]; mais, comme nous le montrerons plus loin (§ 46), il ne semble pas qu'alors ils y prennent ordinairement leur repas; c'est dans leurs logis particuliers, *ad hospitia sua* qu'ils paraissent plutôt le faire [Pr. 98, 110].

Les tables étant placées autour du réfectoire, à droite et à gauche, le milieu de la salle était libre. C'était là que s'installait dans certains cas le lecteur avec son pupitre [Pr. 83]. Il est question aussi de colonnes, *columpnæ*, destinées à y supporter des cierges, *cerei*, dans certaines circonstances [Pr. 83]; nous ne savons pas comment elles étaient disposées. D'autres cierges ou des chandelles, *candele parve*, sont signalés aussi quelquefois comme posés sur les tables dans des chandeliers de bois, *candelabra lignea*, que devait fournir le charpentier du chapitre, *Carpentarius* [Pr. 83].

— § 38 —

Les écoles, *scolae*, sont au XII^me^ siècle, dans les dépendances du cloître, une chose toute nouvelle par rapport à ce que nous avons trouvé exister au VIII^me^ siècle dans ces conditions. Nous ne connaissons du

reste de ce qui les concerne que leur emplacement. Il serait bien intéressant de savoir ce qu'on y enseignait et à qui l'on y enseignait. Le Cérémonial ne nous apprend rien à cet égard.

Les écoles donnaient sur la branche occidentale du cloître, vis à vis la place occupée de l'autre côté, sur la branche orientale, par le réfectoire. C'est ce qui résulte du rapprochement qu'on peut faire des itinéraires de processions à travers le cloître, pour se rendre à St Pierre le vieux ou revenir de cette église qui, le long de la branche septentrionale de celui-ci, en occupait la partie extrême. Le parcours de ces processions est indiqué tantôt comme passant devant le réfectoire, *per ante refectorium* [Pr. 117, 118], tantôt comme passant devant les écoles, *per ante scolas* [Pr. 37, 76]. L'alternative ainsi posée ne permet aucun doute sur la position relative du réfectoire et des écoles. Ces deux dépendances du cloître se faisaient face dans les deux grandes branches orientale et occidentale de ce cloître. Le réfectoire donnant comme nous l'avons montré sur la première (§ 37), les écoles devaient régner nécessairement sur l'autre, c'est à dire occuper l'espace compris entre le cloître et les édifices de la cathédrale. Nous savons ainsi où étaient au XII^me^ siècle les écoles du cloître ; mais c'est tout ce que nous en savons.

— § 39 —

L'église de St Paul, *sanctus Paulus*, est mentionnée dès le VIII^me^ siècle par la règle de Chrodegang,

sans aucune indication sur son emplacement, mais dans des termes qui en font nécessairement une dépendance du cloître. C'est le sanctuaire auquel est attaché le titre patronal de la communauté régulière des clercs canoniques, c'est à dire du chapitre (§12). Nous retrouvons cette église citée au XII^me^ siècle dans le Cérémonial. On ne la perd plus de vue depuis cette époque jusqu'à sa suppression au XVIII^me^ siècle. Le plan que nous avons déjà cité plusieurs fois et qui a été joint par les Bénédictins au tome I de leur histoire générale de Metz, représente l'église de S^t^ Paul, et en donne même une coupe en élévation. C'est, suivant ces dessins, une église ogivale ; elle a dès lors nécessairement subi d'après cette indication une reconstruction, postérieurement au XII^me^ siècle. L'église du XII^me^ siècle n'est donc pas celle qui a été détruite au XVIII^me^ ; mais tout tend à prouver qu'elle était construite d'une manière analogue, et dans le même emplacement.

L'église de S^t^ Paul, telle qu'elle existait au XVIII^me^ siècle, est représentée au-dessus de la branche méridionale du cloître, qui est alors la chapelle Notre-Dame de Lorette, mais que nous connaissons pour avoir été précédemment la salle du chapitre (§ 36) ; et l'on arrive à cette église haute par des degrés qui partent, au rez-de-chaussée, d'un point également voisin de la porte de Notre-Dame de Lorette, autrefois du chapitre, et de l'emplacement où était antérieurement la porte alors supprimée de S^t^ Pierre aux images ou S^t^ Pierre le majeur. S^t^ Paul était déjà placé ainsi au XIV^me^ siècle,

époque où une pièce de 1368 que nous avons précédemment citée (§§ 35, 36) montre comme se touchant en quelque sorte les degrés de S^{t} Paul, la porte du grand chapitre, et celle de S^{t} Pierre aux images [Pr. 139]. L'accord de 1315, malgré les obscurités de sa rédaction, permet de reconnaître la situation de S^{t} Paul au-dessus du chapitre [Pr. 135]. Le Cérémonial du XII^{me} siècle où il est souvent question des degrés de S^{t} Paul signale dans des termes analogues les conditions de son installation. Osera-t-on conclure de là que cette installation était déjà la même au VIII^{me} siècle. Cela paraît douteux. Une situation semblable pour une église est tout à fait insolite, et ne peut résulter ce semble que de quelque nécessité imposée par des circonstances particulières. Nous avons précédemment présenté sur l'installation du cloître au VIII^{me} siècle quelques observations en faveur d'une hypothèse qui pourrait donner la solution de cette difficulté, mais à laquelle manquent malheureusement des preuves positives pour en fournir la justification (§§ 13, 35).

Ce qui est constant d'après le Cérémonial c'est que, au XII^{me} siècle au moins, S^{t} Paul était déjà une église haute à la quelle on arrivait par des degrés, *ascendant omnes superiùs. Et in introitu ecclesiæ* [Pr. 65]; qu'il existait une première porte au bas de ces degrés et une seconde porte en haut [Pr. 46, 59, 65, 117, 119]; que l'église contenait l'autel de S^{t} Paul son patron à la place principale [Pr. 46, 117, 119], et ceux de S^{t} Thomas à droite, de S^{te} Walburge à gauche [Pr. 81];

que des lampes y étaient suspendues, devant l'autel principal vraisemblablement, à une barre de fer qui pouvait porter aussi des cierges, *cerei... super ferrum lampadarum* [Pr. 119].

Les processions, d'après le Cérémonial, arrivaient de St Pierre le vieux à St Paul en passant parfois devant les écoles [Pr. 65,]. Ces indications placent l'entrée des degrés de St Paul au bas de la branche occidentale du cloître où étaient les écoles, dans une situation qui est parfaitement d'accord avec l'installation de cette église sur le petit côté méridional du cloître, opposé à celui que longeait St Pierre le vieux, et au-dessus de la salle du chapitre, où tout indique qu'elle existait déjà au XIIme siècle. Ce qui a trait à St Paul complète ce que nous avons recueilli touchant le cloître de la cathédrale et la cathédrale elle-même, dans le Cérémonial du XIIme siècle. Nous allons nous occuper maintenant des églises voisines, dont ce Cérémonial fait mention également.

— § 40 —

L'église de Saint-Pierre le vieux, *sanctus Petrus senior, sanctus Petrus minor*, est en communication immédiate avec le cloître dont elle longe le petit côté septentrional [Pr. 40, 46, 64, 118]. Des deux dénominations que nous venons de signaler, la première est celle qui se présente le plus fréquemment dans le Cérémonial [Pr. 37, 40, 76, 81, 117, 118]. Nous n'avons relevé dans ce document que deux exemples seulement de la seconde, *sanctus Petrus minor* [Pr.61,117].

Elle est peu usitée et n'est appliquée à S[t] Pierre le vieux que par opposition à celle qui désigne S[t] Pierre le majeur. Elle répond à la moindre importance constatée de ses édifices. Quant à la qualification de *sanctus Petrus senior*, elle indique l'antériorité bien établie d'origine de cette église par rapport à l'autre. Toutes deux existaient au VIII[me] siècle comme nous l'avons dit (§ 9), et dès cette époque les relations que nous indiquons entre elles étaient déjà reconnues, au témoignage de Paul Diacre et suivant les explications qu'y ajoute Jean de Gorze: *basilica S[ti] Petri.... quæ ideo major appellatur, quia in eodem claustro habetur ecclesia eidem sacrata, minoris et vetustioris manus* [Pr. 2]. La dénomination seule de S[t] Pierre le vieux, affirmée par une tradition constante, suffirait d'ailleurs pour établir son antériorité sur l'église voisine dite de S[t] Pierre le majeur. L'église de S[t] Pierre le vieux a toujours été réputée pour son antiquité. On a même prétendu qu'elle avait été bâtie par S[t] Clément, et qu'elle avait possédé le siége épiscopal de Metz, avant qu'il fût transféré à S[t] Étienne. C'est là une pure légende, d'assez récente invention, et que rien ne justifie (§ 3).

Le Cérémonial du XII[me] siècle ne nous fournit sur l'église de Saint-Pierre le vieux qu'un seul renseignement; c'est qu'elle ne possédait alors qu'un autel unique dédié à Saint-Pierre son patron [Pr. 81, 117]. Cette indication confirmerait jusqu'à un certain point l'idée qu'on peut se faire de son exiguité. Nous ne savons pas si l'édifice du XII[me] siècle était encore celui

qu'avaient vu, au VIII^me^ et au X^me^, Paul Diacre et Jean de Gorze ; mais ce dont nous sommes certains, c'est que cette église a dû être reconstruite ultérieurement dans le style ogival, telle que nous la montre pour l'époque où elle a été détruite au XVIII^me^ siècle le dessin donné par les Bénédictins[1]. C'était alors, d'après ce dessin, une église voûtée de peu d'étendue, composée de trois travées seulement en avant du chœur. Elle avait été en effet réédifiée en 1314 (§ 70).

Une observation qu'il convient de faire ici, c'est que, dans un grand nombre de cas, le Cérémonial emploie dans ses indications la dénomination toute simple *sanctus Petrus* ; ce qui laisse un doute sur l'application qu'il convient de faire de ces mentions soit à S^t^ Pierre le vieux, soit à S^t^ Pierre le majeur. On n'a pour en décider que les circonstances accessoires de la citation, la relation du lieu mentionné avec ceux qui sont signalés en même temps, et les particularités qui le concernent spécialement. Aucune de ces mentions ambigues ne semble s'appliquer à S^t^ Pierre le vieux; quelques unes au contraire paraissent formellement se rapporter, comme nous le montrerons tout à l'heure (§ 41), à S^t^ Pierre le majeur.

— § 41 —

S^t^ Pierre le majeur, *sanctus Petrus major*, est comme S^t^ Pierre le vieux en communication immédiate avec le cloître [Pr. 40, 46, 64, 91. 101, 118]. Sa position le long de la branche méridionale de ce cloître

[1] *Histoire générale de Metz* t. I. planche XXV.

est parfaitement déterminée par la continuité de son existence à cette place, sous des noms divers, jusqu'aux temps modernes. Cette église est celle qui est dite au VIII^me^ siècle *sanctus Petrus infra domum*, à laquelle Chrodegang avait alors consacré, en même temps et de la même manière à peu près qu'à S^t^ Étienne, de somptueux travaux d'embellissement dont nous avons parlé, *presbiterium, ambonem auro argento que decoratum, et arcus per gyrum throni ante ipsum altare* [Pr. 2]. Nous ne savons ce qu'il pouvait rester de ces magnificences quatre siècles plus tard; nous ne sommes même pas certains que les édifices du VIII^me^ siècle existassent encore au XII^me^. L'église, quelques changements qu'elle eût subis, subsistait en tout cas à cette époque; elle est souvent mentionnée dans le Cérémonial sous son titre complet de *sanctus Petrus major* [Pr. 39, 40, 42, 61, 76, 81, 91, 93, 101, 118], quelquefois en outre sous celui simplement de *sanctus Petrus*.

Cette dernière qualification n'est pas sans quelque ambiguité, parce qu'elle peut s'appliquer indifféremment, comme nous l'avons dit tout à l'heure (§ 40), à S^t^ Pierre le vieux aussi bien qu'à S^t^ Pierre le majeur. Son interprétation dans ce dernier sens nous semble justifiée, en diverses circonstances, par la raison que les passages où nous avons cru devoir l'admettre signalent pour l'église qu'ils mentionnent des particularités indiquant une certaine importance; ce qui nous semble convenir bien moins à S^t^ Pierre le vieux qu'à S^t^ Pierre le majeur. Cette dernière église d'après

plus d'un indice l'emportait à ce point de vue sur l'autre. Ainsi St Pierre le vieux n'avait qu'un autel unique, St Pierre le majeur en avait deux, peut-être même trois [Pr. 81, 92], comme nous l'avons montré (§ 32). Ajoutons que parfois le Cérémonial nomme dans un même passage, St Pierre le vieux après avoir nommé un autre St Pierre, *sanctus Petrus*, qui dès lors ne peut-être que St Pierre le majeur [Pr. 61]. Par suite de ces considérations, nous attribuons sous toute réserve à St Pierre le majeur ce que le Cérémonial rapporte sous le titre de *sanctus Petrus*, aussi bien que sous celui de *sanctus Petrus major*.

D'après le Cérémonial, le chœur devait être, à St Pierre le majeur comme à la cathédrale, séparé de la nef par une clôture, un mur à hauteur d'appui ce semble [Pr. 51], au milieu duquel s'ouvrait une porte [Pr. 36]. Dans ce chœur l'autel était élevé sur des degrés, en avant desquels se dressaient bout à bout deux tombes [1], séparées par le pupitre *pulpitum*

[1] Ces tombes de St Pierre sont mentionnés dans deux passages du Cérémonial qui semblent impliquer contradiction. Le premier est ainsi conçu : *ad sanctum Petrum... sacerdos.... asperget.... tumbam episcopi quæ est inter gradus* (altaris) *et pulpitum, postea tumbam quæ est ante pulpitum.... tandem ibit ad ostium chori* [Pr. 36] ; dans le second on lit: *ad sanctum Petrum.... sacerdos thurificabit.... tumbam in choro* [Pr. 92]. Il semble résulter du premier qu'il y avait dans le chœur de St Pierre deux tombes, et du second, qu'il n'en contenait qu'une seule. Mais des deux tombes mentionnées d'abord comme devant être simplement aspergées d'eau bénite, une seulement est signalée comme celle d'un évêque. C'est peut-être pour cette raison que celle-là aurait

[Pr. 36]. Devant l'autel, des lampes étaient suspendues à une barre de fer transversale sur la quelle on posait aussi des cierges, *candele*, dans certaines cérémonies [Pr. 92]. La nef était assez large pour que les chanoines qui s'y rendaient processionnellement tous les dimanches pussent s'y ranger de part et d'autre en chœur, *facto choro hinc inde in mediâ navi ecclesiæ* [Pr. 91, 101]. Les processions dans le cloître finissaient généralement à S[t] Pierre le majeur [Pr. 40, 42, 46, 91, 101, 118].

C'est à la porte du chœur de S[t] Pierre (le majeur ?) *sanctus Petrus*, que le dimanche, quand il y avait lieu, était, comme nous l'avons dit, proclamé par le prêtre assisté d'un échevin du palais, le ban mis sur ceux que la justice avait frappés [Pr. 36].

Disons deux mots maintenant des noms différents qu'on sait s'appliquer également à cette église. On voudrait les voir se succéder chronologiquement dans un ordre rendant compte de leur succession probable par voie de dérivation. Ainsi : S. P. *major*, li major (le majeur), l'imageor (l'imageur), aux imaiges, *ad imagines*, *ad vultus*, à voult, avous. Les documents que nous avons entre les mains ne nous les donnent pas classés ainsi, mais dans l'ordre suivant : S. P. *major* (VIII—XII. s.); S. P. *ad imagines* (1245); S. P. avoult

été, à l'exclusion de l'autre encensée, ainsi qu'il est dit dans le second passage. Une de ces tombes était en effet celle de l'évêque Hériman ouverte en 1712, lors de la destruction de la nef de S[t] Pierre aux images (§ 70). Nous ne savons pas à qui avait été élevée l'autre tombe mentionnée dans la même église.

(1276—1284) ; S. P. con dist avous (1286); S. P. avoult (1289) ; S. P. avout avec S. P. *ad ymagines* sur le sceau (1300) ; S. P. as ymaiges avec S. P. *ad ymagines* sur le sceau (1333) ; S. P. az voult (1384) ; S. P. qu'on dit aux ymaiges (1483). Un plus grand nombre d'exemples permettrait peut-être d'établir une série tout à fait rationnelle, dans le sens d'une succession étymologique, comme celle que nous avons indiquée. Quant à l'origine de ces dénominations, on n'est fixé que sur ce qui regarde à ce point de vue la première, *sanctus Petrus major*, donnée dès le VIIIme siècle, ou plus tôt peut-être, jusqu'au XIIme encore à cette église, pour la distinguer de l'église plus petite de St Pierre le vieux qui était aussi plus ancienne. Toutes les autres formes, si elles ne viennent pas du vieux français, S. P. li major, procèdent de l'idée toute différente d'une image, rendue par le mot voult, *vultus*, qui pourrait être l'image du Christ par exemple. Le Cérémonial du XIIme siècle ne connaît pas encore ces dénominations, mais la première seulement. Elles apparaissent au XIIIme siècle, sans qu'on trouve nulle part de renseignements dignes de foi sur ce qui les aurait motivées.

Il n'est pas certain, avons-nous dit, que l'édifice dont il est question dans le Cérémonial du XIIme siècle soit celui qui existait du temps de Chrodegang ; mais ce dont on est sûr, c'est que l'église du XIIme siècle a été rebâtie ultérieurement. La portion qui subsistait encore de ce sanctuaire à l'époque de sa destruction définitive au XVIIIme siècle, dénote d'après le dessin

des Bénédictins [1] une église ogivale, dont on connaît au reste la date, 1493, relatée dans une inscription qui consacrait le souvenir de cette reconstruction [2]. L'inscription rappelait l'origine de l'église, et l'attribuait à l'évêque S[t] Goëric (638-655) (§ 70).

— § 42 —

L'église de Sainte-Marie, *sancta Maria* ou *sancta Maria infra domum*, comme elle est nommée également dans le Cérémonial du XII[me] siécle [Pr. 47], est dite ainsi dès le VIII[me], avec les églises de S[t] Pierre le majeur et de S[t] Etienne, qualifiées comme elle *infra domum*, c'est-à-dire dans la demeure épiscopale, et en dehors de la clôture, *claustra*. Elle était néanmoins dans ces conditions, nous l'avons montré, aussi bien que les deux autres en communication directe avec le cloître (§ 9).

L'église de *sancta Maria infra domum* que mentionne le Cérémonial du XII[me] siècle, ne diffère vraisemblablement pas, comme emplacement au moins, de celle du VIII[me], à laquelle appartenait proprement cette dénomination aussi motivée alors qu'elle l'était peu, on a lieu de le croire, au XII[me] siècle ; à une époque où avait, ce semble, à peu près disparu la distinction essentielle existant jadis entre la demeure épiscopale, *domus*, qui alors était ouverte, et la clôture, *claustra*, qui ne l'était pas. On sait d'un autre

[1] *Histoire générale de Metz*, t. I 1769, planche XXV.

[2] Meurisse, *Histoire des Evesque de l'Eglise de Metz*, 1634. p. 127.

côté, que Ste Marie, *sancta Maria infra domum*, est l'église même nommée plus tard Notre-Dame la ronde, qui la représente ultérieurement, et dont l'emplacement est à peu près marqué, suivant toute vraisemblance, par la chapelle qui porte le même nom, au bas du collatéral gauche de la cathédrale actuelle. La suite des titres relatifs à cette église, devenue en 1130 le siége d'une collégiale, démontre que c'est bien elle qui porte successivement ces deux dénominations de Ste Marie, *sancta Maria infra domum*, et de Notre-Dame la ronde. Guidés par ces indications, nous nous représentons l'église de Ste Marie orientée comme celle de St Pierre le majeur, et présentant sa façade sur le parvis, *atrium*, de la cathédrale [Pr.99], à l'alignement à peu près du flanc oriental de la basilique, lequel partait du voisinage de cette église de Ste Marie, et s'étendait jusqu'à celle de St Pierre le vieux.

Les données fournies par le Cérémonial du XIIme siècle sont d'accord avec ces dispositions. Elles nous montrent l'église de Ste Marie à proximité de la tour de la cathédrale [Pr. 47, 98], et donnant sur l'*atrium* de celle-ci [Pr.99], près de la place qui s'ouvre devant sa façade, *platea quæ est ante majorem ecclesiam* [Pr.107]. Sur le parcours des processions, l'église de Ste Marie est mentionnée entre la cathédrale et St Pierre le majeur [Pr. 41, 101]. Elle est signalée aussi sur le chemin de l'évêque, entre sa demeure et la cathédrale, comme l'indiquent les stations qu'il est dit y faire en diverses circonstances, pour s'y préparer à officier dans

la basilique, ou pour y attendre au passage les processions des chanoines [Pr. 76, 86, 112, 133].

Le Cérémonial parle souvent de l'église de Ste Marie, à propos surtout des cérémonies, et il en est de très remarquables, qui s'y accomplissent. Il permet aussi de déterminer à peu près comme nous venons de le montrer son emplacement; mais il ne dit que fort peu de chose de sa structure et de sa décoration. Il y est parlé fréquemment du chœur de Ste Marie [Pr. 41, 61, 86, 94, 112, 129, 130, 133]; ce qui implique une nef distincte de celui-ci. Un passage du Cérémonial qui n'est malheureusement pas très clair semblerait indiquer une porte latérale ouverte dans le flanc droit de la nef de Ste Marie [Pr. 49]; si dans ce texte il n'est pas question plutôt, et nous inclinerions à l'interpréter ainsi, de la porte latérale qui s'ouvrait, comme nous l'avons dit (§ 33), dans le flanc oriental de la cathédrale, entre Ste Marie et St Pierre le vieux [Pr. 108].

Au milieu du chœur de Ste Marie se dressait un pupitre, *pulpitum* [Pr. 86, 112], et au fond, un autel dédié à la vierge [Pr. 47, 81].

— § 43 —

L'église de St Jean-Baptiste, *sanctus Johannes, sanctus Johannes-Baptista*, est la seule des églises groupées autour de la cathédrale qui n'ait laissé aucun souvenir traditionnel de son emplacement. Nous supposons qu'elle pouvait se trouver en avant et sur le côté de la façade de la basilique, et qu'elle aurait occupé un des côtés de son parvis, où elle aurait fait

à peu près pendant à l'église de Ste Marie. Il est bon de faire observer qu'une des raisons qu'on peut avoir de lui donner cet emplacement est que, après tous ceux dont nous avons déterminé l'attribution, il n'en reste pas d'autre disponible, et capable de la recevoir dans le voisinage de la cathédrale. Le flanc occidental et le chevet de la basilique se trouvaient sur la crête de pentes escarpées qui ne se prêtaient guère à une construction de ce genre ; tout son flanc oriental était couvert par les édifices de St Pierre le vieux, du cloître, de St Pierre le majeur, et par l'église de Ste Marie qui bordait un côté de son parvis. Restait donc uniquement l'autre côté de ce parvis, sur la crête des escarpements descendant à la Moselle. C'est là qu'il faut mettre St Jean-Baptiste. Dans ces termes, la question de son exact emplacement ne se résout pas encore sans quelqu'incertitude. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'édifice était sur le côté du parvis opposé à celui où s'élevait l'église de Ste Marie.

Les indications fournies par le Cérémonial du XIIme siècle ne contredisent pas cette conclusion dans ses données générales. Elles la justifient au contraire sur certains points, comme on le verra. Une particularité que nous relevons tout d'abord dans ce document, c'est qu'il n'y est jamais question du chœur de l'église de St Jean, tandis que cet appendice essentiel est mentionné généralement dans ce qui s'y trouve dit des autres. L'idée qu'il n'y avait pas de chœur à St Jean suggère la pensée que cet édifice pouvait être rond ou polygonal; ce qui n'est pourtant établi formellement par aucun

témoignage. Ainsi constitué St Jean serait, suivant toute vraisemblance, comme nous l'avons dit (§ 19), un baptistère épiscopal, dont la consécration à St Jean-Baptiste et l'installation à cette place et dans ces conditions auraient été tout-à-fait conformes aux usages. Bien des traits significatifs du Cérémonial confirment, nous le montrerons, cette opinion. Il est permis d'après cela d'assigner au sanctuaire dont il est ainsi question une grande ancienneté, et de faire remonter son origine jusqu'à une époque voisine peut-être de celle où l'église de Saint-Etienne reçut le siége de l'épiscopat messin; encore bien que nous ne trouvions du baptistère aucune mention dans les documents, antérieurement au XIIme siècle. C'est le Cérémonial, dont nous étudions en ce moment les textes, qui nous révèle pour la première fois son existence.

Nous venons de dire que dans les documents on ne trouve aucune indication concernant le baptistère. Il est bon d'en signaler une de nature différente qui a jusqu'à présent passé presqu'inaperçue, et qui pourrait bien se rapporter à ce sujet. M. Bégin, dans son histoire de la cathédrale [1], parlant des constructions antiques dont la basilique et ses dépendances occupent l'emplacement, signale, avec des bains publics et un temple de Diane, une tour romaine suivant lui de neuf mètres de diamètre environ, située dit-il à

[1] *Histoire et description pittoresque de la cathédrale de Metz, des églises adjacentes, et des collégiales* par Bégin, 2 vol. in-8 1840-1843, t. I, p. 82.

l'endroit où est maintenant installé le groupe méridional des degrés qui de la place S[t] Etienne descendent à la place de Chambres. Ce lieu est très voisin de celui où nous venons de placer hypothétiquement le baptistère de S[t] Jean. Nous ne pouvons malheureusement pas contrôler le renseignement donné par M. Bégin, qui n'en fait pas connaître la source. Il est impossible cependant de n'en pas tenir compte, tout en faisant des réserves sur l'emplacement précis donné à la tour en question, indication qui peut fort bien n'être qu'approximative; et sur le caractère romain de la construction, que rien ne nous garantit non plus. Mais au moins peut-on regarder comme acquis le fait qu'un édifice rond, d'environ neuf mètres de diamètre, a été signalé dans le lieu à peu près où tout invite à placer le baptistère de S[t] Jean; et l'on ne saurait méconnaître la possibilité que cette tour et ce baptistère fussent une seule et même chose [1].

Une autre indication qu'il convient de relater également, c'est que le baptistère, dans la situation que nous lui assignons, pourrait aussi bien avoir occupé une partie au moins de la travée inférieure du collaté-

[1] Dans cette hypothèse, au lieu d'être complètement détruit quand la cathédrale du XIII[me] siècle fut commencée à la place de celle du XI[me], le baptistère épiscopal qui ne répondait plus aux usages du temps aurait été simplement abandonné, puis serait graduellement tombé en ruine, et aurait été assez oublié par la suite, pour que ses restes eussent été à un certain moment méconnus et attribués à une construction romaine. Il n'y a dans tout cela que des suppositions sur lesquelles nous nous garderons d'insister.

ral droit de la cathédrale actuelle, comme on est invité à le penser d'après certains indices. Des fouilles pratiquées dans cet endroit en 1878-1879 y ont fait apparaître un grand nombre de substructions anciennes, parmi les quelles il ne s'en est présenté aucune il est vrai de forme circulaire, mais où l'on a reconnu, dans une direction oblique par rapport à l'axe de la cathédrale, un gros mur qui pourrait avoir formé le côté d'un polygone. L'emplacement de ce polygone correspondrait assez bien à celui qu'il est permis d'assigner au baptistère [1].

Ce qu'on trouve dans le cérémonial du XII^me^ siècle sur l'église de S^t^ Jean s'accorde suffisamment avec les hypothèses que nous venons d'exposer touchant l'emplacement et le caractère de ce sanctuaire, et permet de plus de reconnaître quelques-unes de ses dispositions intérieures.

L'église de S^t^ Jean est sur le parcours des processions, entre la cathédrale et le cloître ou le groupe, y adhérant, des églises de S^te^ Marie, de S^t^ Pierre et de S^t^ Paul [Pr. 36, 37, 50, 76, 81, 93, 112]. A Noël les processions font accidentellement une station à S^t^ Jean, entre celle qu'elles font à S^te^ Marie et celles qui sont

[1] Nous indiquons sur une planche jointe au présent travail l'édifice polygonal en question que nous supposons avoir pu être le baptistère de la cathédrale, au bas du collatéral droit de l'église actuelle, et un peu plus haut nous marquons par un trait ponctué; l'emplacement hypothétique de la tour signalée par M. Bégin, construction circulaire qui aurait pu convenir également à ce baptistère.

indiquées à S[t] Paul ou au cloître [Pr. 47, 49]. Certaines particularités montrent en outre que S[t] Jean était situé entre la demeure épiscopale ou S[t] Galle et la cathédrale [Pr. 50, 113], dans une situation intermédiaire analogue à celle de l'église de S[te] Marie. Comme celle-ci, l'église de S[t] Jean sert parfois de station à l'évêque se rendant aux cérémonies de la cathédrale [Pr. 50, 57, 113, 125]. Ailleurs l'église de S[t] Jean est signalée du côté et sur le haut des degrés de Chambres. *gradus* [Pr. 76, 77, 78]. L'emplacement ainsi déterminé de S[t] Jean-Baptiste par rapport à la cathédrale, tout à la fois du côté de la demeure épiscopale et des degrés de Chambres, est précisément celui que nous avons assigné tout à l'heure à ce sanctuaire.

En quittant S[t] Jean-Baptiste, à la suite d'une cérémonie, les chanoines sont tout naturellement représentés comme cheminant sur le flanc occidental de la cathédrale, pour rentrer dans le grand chœur de la basilique par la porte dite de S[t] Clément : *eunt domini de sancto Johanne ad majorem chorum... debent autem intrare per ostium S[ti] Clementis* [Pr. 87]. L'autel de S[t] Clément était à la cathédrale dans la branche occidentale du transept. La porte à laquelle on avait donné le même nom pouvait être, comme nous l'avons dit, ouverte dans cette branche du transept, si ce n'était pas tout simplement la même chose que la porte latérale de la nef située de ce côté, et donnant sur les Chambres, *versus Thalamos* (§ 33).

La porte du baptistère donnant sur le parvis, regardait probablement la cathédrale et S[te] Marie. Elle se

trouvait en tout cas dans le voisinage de la porte principale de la basilique et de la grosse tour qui la surmontait, *ostium turris*, *ostium sancti Stephani*, *porta sancti Stephani* [Pr. 37, 61, 76, 78, 95]. Elle était de plus disposée de telle sorte que la petite porte qui existait au bas de la nef de la cathédrale, à côté de la porte principale (§ 33), pût être dite située entre la porte de S[t] Jean et celle de la tour, *porta quæ est inter ostium S[ti] Johannis et ostium turris* [1] [Pr. 61].

Il nous reste à dire ce qui se trouvait, suivant le Cérémonial du XII[me] siècle, dans l'intérieur de l'église de S[t] Jean-Baptiste. Rien de plus significatif pour justifier nos suppositions en ce qui la concerne. On y voit les fonts, *fontes*, avec deux autels dédiés l'un à S[t] Jean, l'autre à S[te] Glossinde [Pr. 50, 81, 87, 92, 112, 121 122]. Les fonts, *fontes*, sont isolés au milieu de la chapelle, entre les autels de S[t] Jean et de S[te] Glossinde. La cuve est oblongue, car ces autels sont dits

[1] Ce texte n'est pas contraire à l'opinion que nous avons émise sur l'emplacement hypothétique du baptistère, dans la travée inférieure du collatéral occidental de la cathédrale actuelle; mais il s'accorderait mieux encore, nous devons le faire observer, avec celle que cet emplacement du baptistère eût été un peu plus haut vis-à-vis de S[te] Marie et, par rapport à la grosse tour de la cathédrale, dans une situation qui eût formellement mis entre son entrée et celle de cette tour la petite porte de la cathédrale désignée ainsi: *porta quæ est inter ostium S[ti] Johannis et ostium turris* [Pr. 61] (au point *t* du plan). Cette disposition justifierait jusqu'à un certain point la supposition énoncée au commencement du présent paragraphe, que le baptistère fût représenté par la tour ruinée, signalée près de là par M. Bégin.

correspondre à ses deux extrémités. Elle est signalée comme ayant deux chevets, dans un passage du Cérémonial qui montre les assistants groupés autour de cette cuve: *Sacerdos stans ad illud caput fontium quod propinpuius est altari Ste Glodesindis, subdiaconus ab opposita parte fontium, scilicet ad illud caput quod propinquius est altari Sti Johannis; subdiaconi, unus à dexteris fontium, alius à sinistris* [Pr. 87]. Il est assurément permis de penser que cette cuve oblongue de l'ancien baptistère de St Jean n'est autre que la belle cuve antique de porphyre rouge à laquelle une tradition immémoriale assigne le rôle de cuve baptismale, et qui est conservée encore aujourd'hui avec le même caractère dans la cathédrale de Metz.

Une considération qui pourrait jusqu'à un certain point combattre l'idée que le baptistère fût rond ou polygonal, c'est qu'il était assez vaste pour que dans quelques circonstances tous les chanoines y fussent reçus et y formassent le chœur, dans l'espace compris entre la cuve des fonts et l'autel de Ste Glossinde. *Domini ingressi in ecclesiam sancti Johannis faciunt stationem sive chorum inter januas sancte Glodesindis et ipsos fontes* [Pr. 121]. Ce texte nous apprend en même temps que l'autel de Ste Glossinde était installé dans une enceinte spéciale pourvue de portes, *januæ*. Cette expression, *januæ*, il est bon de le remarquer, est celle que le Cérémonial emploie ailleurs pour désigner la porte du grand chœur de la cathédrale [Pr. 79]. Il l'applique du reste aussi, mais au singulier, *janua*,

à la porte latérale de la basilique donnant sur les Chambres, *versus Thalamos* [Pr. 80].

Ce ne serait peut-être pas une hypothèse aventurée que la supposition d'une clôture avec une porte, en avant de l'autel de S^t^ Jean, comme celle indiquée devant l'autel de S^te^ Glossinde. Si le baptistère était quadrangulaire et oblong, ces autels dans leur enceinte particulière auraient pu en occuper les deux extrémités. Si il était polygonal ou rond, et cela est plus probable, ils auraient pu, ce qui eût notablement agrandi l'espace resté libre dans le baptistère, être contenus dans deux petits corps de construction, greffés sur l'édifice principal, et fermés à l'intérieur par une séparation, par une grille peut être, percée d'une porte à double battant, *januæ*, comme le grand chœur de la cathédrale, et comme celui de S^t^ Pierre le majeur. Nous n'insistons pas sur ces vues absolument hypothétiques.

— § 44 —

Saint-Galle, *sanctus Gallus*, faisait encore partie, mais un peu à l'écart, du groupe de sanctuaires qui accompagnait la cathédrale. La situation de cette église est parfaitement déterminée ; car il n'y a pas lieu de penser qu'elle ait jamais été déplacée ; et l'on sait qu'elle a été détruite en 1607, au débouché de la rue de l'évêque, ouverte alors entre la demeure épiscopale et la cathédrale, (§ 71). Cette rue longeait le bas de la nef, devant l'endroit où s'élève aujourd'hui le portail de Blondel. Au XII^me^ siècle l'église de S^t^ Galle se trouvait sur le flanc gauche et à peu de distance de

celle de Ste Marie; orientée probablement comme elle, de manière à présenter sa façade sur la place de la grande église, *platea ante majorem ecclesiam*, comme Ste Marie présentait la sienne sur le parvis. Pour ce qui est de l'origine de St Galle dont on ignore la date, elle remontait au moins nous l'avons dit au IXme siècle, époque à laquelle l'évêque Advence y avait été inhumé (§ 19). L'église de St Galle était en quelque sorte la chapelle privée de la demeure épiscopale. «Elle estoit destinée, « dit Meurisse, pour toutes les fonctions sacrées des « évesques». C'est là aussi qu'ils recevaient annuellement le serment des Treizes, à l'installation de ces magistrats [1].

Le Cérémonial du XIIme siècle parle rarement de Saint-Galle, mais le peu qu'il en dit répond très bien à ces indications. Il nous montre les processions passant de Saint-Galle à Sainte-Marie, pour de là se rendre à la cathédrale [Pr. 81, 132], et vice-versa de Sainte-Marie à Saint-Galle [Pr. 55]. Dans certaines cérémonies on se portait à Saint-Galle, au devant de l'évêque [Pr. 50]. Cette église possédait plusieurs autels: *thurificabit primo altaria* [Pr. 55]. On y trouvait celui de St Galle d'abord, ceux ensuite de St Jean évangéliste [2], *sanctus Johannes evangelista in ferventis* [Pr. 56, 81], et ce semble de St Lambert, et de St Barthélemy [Pr. 81].

[1] Meurisse, *Histoire des Évesques de l'Église de Metz*, 1634, p. 504 et 651.

[2] Une inadvertance nous a fait dire précédemment à tort, dans une note (§ 32) que cet autel de St Jean évangéliste était un des autels de St Pierre le majeur. Nous nous expliquons plus loin à ce sujet [Pr. 81, note].

Elle possédait aussi des tombes, entre autres, est-il dit, celle d'un évêque: *thurificabit tumbam ipsius episcopi post alias* [Pr. 55]. Deux évêques avaient été inhumés à St Galle, Advence mort en 873, et Robert en 916. Ne connaissait-on plus qu'une seule de ces deux tombes au XII^me^ siècle? Ou bien une seule d'entre elles, et la quelle, était-elle alors surmontée d'un monument apparent?

— § 45 —

Nous venons de passer en revue les notions que nous fournit le Cérémonial du XII^me^ siècle sur la cathédrale, sur le cloître, et sur les sanctuaires qui les accompagnaient. Ici se place assez naturellement l'examen des indications que contient encore ce précieux document touchant les abords de la basilique, sur deux points particulièrement, les seuls que laissât découverts la ceinture d'édifices qui l'enveloppait. Il s'agit du parvis avec la place qui s'ouvraient devant l'entrée de la cathédrale, au bas de la nef, et des degrés qui, sur son flanc occidental, permettaient de descendre de ce côté l'escarpement au bas duquel on arrivait aux Chambres, *ad Thalamos*, et à la rivière.

Le parvis, *atrium sancti Stephani*, et la place, *platea quæ est ante majorem ecclesiam*. Ces dénominations paraissent dans le Cérémonial s'appliquer toutes deux indifféremment à l'espace ouvert devant la façade de l'église et sa porte principale, *ostium turris*. Tout au plus pourrait-on admettre que la première désignât seulement une partie de ce qui est exprimé par la seconde, et que l'*atrium* fût la portion de la *platea* qui

était la plus voisine de la basilique. L'espace resté libre ainsi était d'une étendue assez restreinte, à ce qu'il semble; il séparait la cathédrale de la demeure épiscopale, et il était flanqué de part et d'autre par l'église de Ste Marie et celle de St Galle d'un côté, par le baptistère de l'autre. La situation du parvis et de la place s'expliquerait suffisamment par ces seules particularités, si elle n'était plus expressément encore accusée par les qualifications mêmes appliquées à ces lieux : *atrium Sti Stephani; platea quæ est ante majorem ecclesiam.* Autour de la place, *platea*, on voit se ranger à la rentrée d'une procession les religieuses de St Pierre et de Ste Marie, pendant que les chanoines pénètrent dans la cathédrale [Pr. 107]. Quant au parvis, *atrium*, en particulier, ce pouvait être, avons-nous dit, la portion de cette place la plus rapprochée de la basilique. De ce lieu on entrait directement dans l'église de Ste Marie, voisine de la cathédrale [Pr. 99], et dont nous avons précédemment déterminé ainsi l'emplacement.

— § 46 —

Les degrés, les degrés de Chambres, *gradus*, ne sont jamais désignés dans le Cérémonial du XIIme siècle que par cette dernière dénomination, qui par elle-même ne laisse rien préjuger de leur situation. Mais celle-ci, dans le voisinage et au-dessus du lieu dit les Chambres, *Thalami*, s'explique suffisamment par la manière dont cette simple expression, *gradus*, se présente dans les passages qui la contiennent. C'est ce qu'on voit

notamment à propos du retour des processions à la cathédrale : *usque in Thalamos... et tunc ascenditur per gradus* [Pr. 75]; *mediis Thalamis antequam perveniatur ad gradus* [Pr. 106]; *debet ire per Thalamos et per gradus ascendere* [Pr. 75.78]. L'emplacement des degrés, *gradus*, est ainsi déterminé, entre les *Thalami* et la cathédrale, pour monter des premiers à celle-ci. Une pareille disposition ne peut se rencontrer que sur le flanc occidental de l'église, où elle a toujours existé, et où elle subsiste encore dans les degrés qui servent aujourd'hui à monter de la place de Chambres à la basilique. De nombreuses indications fournies par le Cérémonial du XII^me^ siècle mentionnent les Chambres, *Thalami*, et les degrés, *gradus*, dans les conditions que nous venons de signaler: *in Thalamos* [Pr. 75]; *per Thalamos* [Pr. 75, 77, 78]; *mediis Thalamis* [Pr. 106]; *gradus* [Pr. 75, 77, 100, 105]. A ces renseignements doivent se joindre ceux que nous avons précédemment empruntés à la même source, touchant une porte latérale de la cathédrale dite *janua* ou *porta versus Thalamos* [Pr. 76, 80], donnant de ce côté (§ 33).

Un rapport évident s'établit ainsi, au point de vue topographique, entre le lieu nommé au XII^me^ siècle *Thalami* et notre place de Chambres actuelle; rapport que justifie l'équivalence des deux expressions *thalami* et chambres dont la signification est la même en latin et en français. Certains documents d'ailleurs permettent de saisir le passage de l'une à l'autre dans la désignation des mêmes lieux. *Thalami* est la déno-

mination originaire qui leur est donnée d'après le Cérémonial du XII^me^ siècle. On la retrouve dans un titre, à peu près contemporain, provenant des anciennes archives de la cathédrale : — *Notum fieri volumus quod domini nostri Mettensis ecclesie canonici quamdam domum suam, in Thalamis prope gradus sitam accensaverunt pro XII sol. met.* (vers 1210). Un titre du chapitre S^t^ Sauveur reproduit encore la même dénomination au milieu du XIII^me^ siècle : — *Noverint universi quod..... capitulum sancti Salvatoris..... et sancte Marie rotonde Met. canonici..... quamdam peciam terre in Thalamis sub virgulto qui quondam Curia domini Metensis episcopi nuncupari solebat et desuper locum ubi bladum singulis sabbatis vendi consuevit consistentem..... in expensis communibus sibi acquisierunt* (1245). Entre la forme latine *thalami* et la forme *chambres*, appartenant à la langue vulgaire, qui la représente aujourd'hui, se place une forme latine intermédiaire, *camerae*, que nous fournissent deux titres provenant comme le premier des archives de la cathédrale, l'un et l'autre du XIII^me^ siècle : — *Testamur quod domini Mettensis ecclesiæ canonici perpetuo concesserunt pellificum universitati domum suam in Cameris, ante gradus, ad exercendum ibi mercimonium pellifici, pro censu XX solid. Mettensis monete* (vers 1208). — *Terram quam sub Secretario et domo Thesaurarie, in vicum qui Camere dicitur descendentem habebamus.... ecclesie usibus profuturam dedimus* (1210).

Une observation que nous ferons en passant, c'est

que les formes latines plurielles *camere* (*cameræ*) et *in cameris* correspondant aux formes antérieures *thalami* et *in thalamis*, démontrent que la dénomination moderne doit être rendue avec la désinence du pluriel également, et s'écrire place de Chambres et non place de Chambre, comme on a été induit à le faire depuis qu'on a perdu le souvenir de ses origines. Cette désinence plurielle se retrouve d'ailleurs dans les plus anciens exemples qu'on ait de la dénomination française, dans deux titres notamment du XIIIme siècle, provenant des anciennes archives de la cathédrale et de la maison des Clarisses où on lit : « Conue chose soit à toz ke li signor dou gran monstier unt qaquastejt à Bonesuer de Denueure sa « maisun ke siet darrier lo chancel do grant monstier « vers Chambres.... en si k'ille manra en la masun « à sa vie por v. s. chesk'an à paier à la feste saint « Johan la moetie, et l'atre a Noel ; et se... ne paievet « li signor la mettereient fors de la masun si cum de la « lor chose ; de (quoi) lor doit ele porter warantie an « et jor....» (1224).— Conue chose soit à touz ke Thiebaus Petit Maheus ait aquaisteit en ainne et an trefons [1] à touz jors maix por la chieze Deu des cordeliè- « res dou couant de Mes.... les xiiij s. de mt. de « cens.. dont il an geist vi s. de mt. sus la grainge daier « la halle an Chambres, an coste l'osteil Symonat de

[1] Sur la locution «en ainne et en trefons» voir une *Etude sur le régime ancien de la propriété* §§ 16 à 18, dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1880.

« Rouvre.... (1298) »[1]. Cette dernière pièce nous rappelle, en signalant la «halle an Chambres» en 1298, ce qui dans le titre de 1245 est appelé *locum ubi bladum singulis sabbatis vendi consuevit.*

Après ce qui vient d'être dit, il ne peut subsister croyons-nous aucun doute sur l'emplacement des degrés de Chambres, *gradus*, non plus que sur celui du lieu nommé successivement *Thalami*, *Camerœ*, Chambres, la place de Chambres. Resterait à expliquer ces dénominations singulières dont nous ne connaissons avec certitude que l'enchaînement et la localisation. C'est ce que nous allons tâcher de faire, puisque l'occasion s'en présente. Ce n'est pas là du reste un hors d'œuvre dans la présente étude. C'est l'examen d'un sujet qui se rattache directement, on voudra bien le reconnaître, à l'histoire dont il est ici question des édifices de la cathédrale et de ses dépendances. Les trois formes que nous venons de citer se présentent chronologiquement dans l'ordre où nous les avons rangées. La dénomination *Thalami* apparaît la première. D'où vient-elle? Que signifie-t-elle?

[1] Les six pièces du XIII^me^ siècle dont nous avons donné ci-dessus des extraits sont aux archives départementales de Metz, dans les fonds de la cathédrale G. 858, de S^t^ Sauveur et des Clarisses. La pièce de 1224 est une de celles que M. Paul Meyer a étudiées dans un travail donné par lui à la *Bibliothèque de l'école des chartes* (5^e^ série, tom. III). Une faute de typographie a fait disparaître du texte qui accompagne cette étude la forme *ille* employée au féminin que nous avons vérifiée avec soin sur l'original, et qui mérite d'être remarquée comme équivalent de la forme *ele*, elle, employée aussi un peu plus loin dans le même texte.

Pour résoudre la question qui se pose ainsi, nous rappellerons ce que nous avons dit précédemment (§ 11) de certaines modifications introduites graduellement dans la vie des chanoines de la cathédrale, à partir d'une époque où l'on aurait commencé à se relâcher à Metz des rigueurs de la vie claustrale, instituée au VIII^me^ siècle par Chrodegang. On aurait alors généralisé peu à peu une mesure introduite par lui, mais à titre exceptionnel, dans sa règle, pour permettre dans certains cas l'usage de chambres particulières, *mansiones*, à quelques membres du clergé canonique, dispensés ainsi d'habiter le dortoir commun, *dormitorium*. Nous avons cru pouvoir signaler dans ces changements l'acheminement naturel vers une situation finale bien connue, et qu'aucune disposition formelle n'a jamais instituée, l'installation des chanoines dans des maisons particulières spécialement affectées au logement de chacun d'eux, et en dernier lieu dans de vastes et somptueux hôtels, comme on le voyait il y a un siècle. Il est infiniment probable que le pas décisif dans cette voie n'a pas été le brusque passage de l'occupation d'une chambre située au dedans de la clôture à la jouissance individuelle d'une maison tout entière dans la ville.

Les chambres, *mansiones*, dont il est question dans la règle de Chrodegang, étaient originairement peu nombreuses selon toute apparence, et nécessairement comprises, cela est dit formellement, dans la clôture. Mais l'espace au dedans de celle-ci était limité, et lorsque, en multipliant comme on dut y être graduellement

entraîné ces installations particulières, on eut occupé cet espace tout entier, il fallut un jour se décider à en sortir. La clôture, *claustra*, était située, on se le rappelle, au levant des édifices de la maison épiscopale et de la cathédrale, de l'église de S^{t} Etienne, qui avec celles de S^{t} Pierre et de S^{te} Marie dépendaient de cette maison, *domus* (§§ 13 et 35). La place manquant de ce côté, c'est-à-dire au levant de la cathédrale, on dut, pour ne pas s'éloigner de celle-ci, se rejeter de l'autre côté, au couchant de la basilique, seul endroit où l'on trouvât dans le voisinage immédiat de celle-ci un espace libre, au bas de l'escarpement qui du pied de ses murailles descendait vers la rivière. On put être amené ainsi à construire en ce lieu, pour la demeure des chanoines, les chambres signalées à cette place même par les textes du XII^{me} siècle, sous le nom de *Thalami*. De là serait venue la dénomination du lieu qualifié alors *in Thalamis*, *Thalami*, *Cameræ*, et plus tard «en Chambres», «en bas de Chambres», «Chambres», locutions populaires usitées à Metz encore aujourd'hui. De là, le nom de la place de Chambres.

Ce qu'on sait de la signification du mot *thalami* et de ses applications est d'accord, nous allons le montrer, avec ces conjectures. Nous joindrons à ce que l'on peut dire sur ce sujet quelques considérations empruntées à l'histoire du chapitre de Metz, vers l'époque où nous sommes. De ces explications ressortira, nous l'espérons, la justification de l'hypothèse que nous venons d'énoncer.

Indépendamment de son application au lieu nommé

Thalami, en bas des degrés, *gradus*, et sur le flanc occidental de la cathédrale, le Cérémonial du XIIme siècle emploie dans une autre circonstance la même expression pour qualifier un logis dépendant de l'église de St Laurent, située hors des murs de la ville. Après une station à cette église, au cours d'une procession, les chanoines de la cathédrale sont reçus dans ce logis installé auprès d'elle, pour y faire une collation: *Cantata missa, cantatur meridies. Postea eunt domini (canonici) parvi et magni in thalamum juxta ecclesiam, et ibi datur eis panis cum vino et cum piris..... dein revertitur in ecclesiam Sti Laurentii.* (Pr. 127]. Le personnel tout entier du chapitre de la cathédrale trouve alors place dans le *Thalamus* de St Laurent. Le *Thalamus* était dans ce cas, on le voit, un logis annexé à une église et pouvant avoir une certaine importance.

Nous signalerons maintenant l'emploi du mot *thalamus*, vers la même époque, dans un texte où il se présente avec un sens analogue, bien que un peu différent. Sigebert de Gemblours, qui écrivait au commencement du XIIme siècle, a joint à son histoire de l'évêque Théodoric I une pièce de vers consacrée à l'éloge de Metz, dans laquelle il parle des trois monastères de filles que cette ville possédait, sous les titres de Ste Marie, de St Pierre, et de Ste Glossinde. Pour rappeller ce que ces maisons devaient à l'évêque Adalbero I, prédécesseur de Théodoric I, il s'exprime ainsi:

Virgineos thalamos in trino nomine trinos
Collocat in mediis hujus sibi moenibus urbis.
Mater Virgo Dei fit sedula pronuba nati,
Claviger aethereus fit et ipse Dei paranimphus,
Virgineo sponsi thalamo dignata superni
Virgo Glodesindis canit epithalamia regis.[1]

Dans ce texte du XII^me^ siècle, l'expression *thalami* est employée pour désigner des monastères tout entiers.

Avec la signification flottante que le mot *thalamus* paraît avoir alors, entre le sens de logis particulier attenant à une église et celui de monastère, il pouvait très convenablement être à cette époque appliqué aux demeures des chanoines de Metz, affranchis à demi de la vie claustrale que leur avait imposée Chrodegang. D'ailleurs le mot latin *thalamus* signifie originairement lit, chambre à coucher; ce qui convient très bien à la qualification d'une cellule[2], et même à celle d'un logement plus étendu qui en procéderait.

A quelle époque les demeures des chanoines prirent-elles à Metz ce caractère? Ce qu'on sait de l'histoire du chapitre ne fournit pas de réponse précise à cette question, mais permet quelques inductions, suffisantes pour résoudre à peu près la difficulté. On ignore à quel moment a cessé la vie commune au sein du chapitre; mais ce qu'on peut dire, c'est que le changement à cet égard

[1] *Vita Deoderici episcopi Metensis, auctore Sigeberto Gemblacensi.* — Pertz, *Monumenta Germ. hist* S. t. IV. p. 461.

[2] Du Cange, en son glossaire, v° *Thalamus*, cite un texte où cette expression a proprement le sens de cellule.

était un fait accompli au XII^me^ siècle, quand fut rédigé notre Cérémonial, comme on le verra tout à l'heure. Il se pourrait même qu'il le fût déjà auparavant, et dès le XI^me^, quand l'empereur Henri III, accordant au chapitre, en 1056, le privilège d'être affranchi des obligations du droit de gîte, s'exprimait ainsi à ce sujet: *Concedimus ut in propriis mansionibus eorum nulla transeuntium aut supervenientium, nec in ipso adventu regio, absque ipsorum voluntate habeantur hospitia, nec ulla potestas pro aliquo facto in eas violenter intrare praesumat* [1]. » Il serait assurément difficile de croire que le droit de gîte eût pu s'exercer dans un dortoir ou même dans des chambres, *mansiones*, situées à l'intérieur d'une clôture, comme étaient celles instituées par la règle Chrodegang. Un privilège n'aurait probablement pas été nécessaire pour exonérer des charges du gîte dans le logis des chanoines le chapitre de Metz, s'il se fût trouvé encore dans les mêmes conditions qu'au VIII^me^ siècle, lorsque plus tard lui fut octroyé au XI^me^ le diplôme de 1056. Il faut bien reconnaître d'ailleurs que l'expression *propriae mansiones*, employée dans ce diplôme ne peut guère s'appliquer à une demeure occupée en commun. L'expression *propriae* implique l'idée d'une attribution particulière, et dans le cas présent tout à fait personnelle. Ces *propriae mansiones* étaient, on ne saurait en douter, des logements individuels qui pouvaient être annexés à la basilique, comme l'étaient

[1] Meurisse, *Histoire des Evesques de l'Esglise de Metz*, 1634. p. 360.

au XII^me^ siècle les *Thalami*, comme le *Thalamus* de S^t^ Laurent l'était alors aussi à cette église.

La vie commune au sein du chapitre aurait donc, en partie au moins, cessé déjà vers le milieu du XI^me^ siècle, et avant la promulgation du diplôme de l'empereur Henri III en 1056. Un passage de ce document paraît cependant en contradiction avec cette conclusion, nous ne voulons pas le dissimuler. Ce passage concerne le droit de vendange. Il y est dit: *Ut in quocunque banno canonici vineas habent, sine licentia vindemient, quia omnes pariter à monasterio et nisi per licentiam egredi non debent.* Comment concilier cette clôture, *in monasterio*, avec ce qui vient d'être dit? On pourrait, pour résoudre la difficulté, admettre que les deux articles ne se rapportent pas au même temps, et que celui concernant l'exemption de gîte a pu être, au XI^me^ siècle, ajouté à d'autres contenant des privilèges obtenus plus anciennement, celui notamment exprimé par l'article relatif aux vendanges, dont on aurait reproduit dans le nouvel instrument les termes, sans considérer qu'ils ne s'accordaient plus avec certains traits de la situation présente. De pareilles inadvertances ne sont nullement impossibles dans un titre du XI^me^ siècle. A défaut de cette explication, si on ne voulait pas l'admettre, on pourrait considérer que les *propriae mansiones* étaient peut-être encore en 1056, et il a dû en être vraisemblablement ainsi à leur origine, comprises dans une enceinte commune qui les soumettait jusqu'à un certain point au régime de la clôture. Cette enceinte particulière,

qui a très probablement existé, pouvait même subsister encore, rien ne prouve le contraire, cent ans plus tard, quand le Cérémonial du XII^me^ siècle faisait passer les processions à travers les Chambres, *in Thalamos* [Pr. 75], *per Thalamos* [Pr. 75, 77, 78], *mediis Thalamis* [Pr. 106].

On peut assurément, sous certaines réserves, considérer le diplôme de 1056 comme fournissant la preuve qu'à cette époque étaient déjà profondément modifiées pour le chapitre de Metz les conditions de la vie commune prescrite par la règle de Chrodegang; que les *propriae mansiones* dont il est question dans ce document ne sont plus les chambres, *mansiones* signalées au VIII^me^ siècle par cette règle dans l'intérieur de la clôture; mais que ce sont plutôt les logis, *Thalami*, établis ultérieurement, avec plus ou moins d'indépendance, en dehors de celle-ci. Nous venons de dire que ces *Thalami* pouvaient être enfermés eux-mêmes dans une enceinte commune au XI^me^ siècle, et que rien ne prouvait qu'il n'en fût pas encore ainsi, sans qu'on pût l'affirmer cependant, au XII^me^, quand fut rédigé notre Cérémonial.

Quoiqu'il en soit, les rigueurs de la règle de Chrodegang avaient certainement depuis longtemps fléchi, sur la question du logis notamment, lors de la rédaction du Cérémonial du XII^me^ siècle, et plus tôt peut-être, dès le milieu déjà du XI^me^, comme il vient d'être dit. Nos conjectures à cet égard sont confirmées par quelques particularités relevées dans le Cérémonial même. Nous signalerons d'abord ce fait, que dans ce

document il n'est parlé nulle part du dortoir des chanoines, ni des chambres particulières, *mansiones*, exceptionnellement accordées à quelques-uns d'entre eux par l'ancienne règle. Indépendamment de la mention des *Thalami* qui semble avoir dans le Cérémonial une signification surtout topographique [Pr. 75, 76, 78, 80, 106], celle qu'on y trouve, dans quelques passages, de la demeure des chanoines est caractérisée par l'expression *hospitia sua*, employée pour tous les membres du chapitre uniformément [Pr. 98, 99, 100, 110].

Le même document fournit, outre ces indications, et d'accord avec elles, quelques renseignements sur un autre point essentiel de la vie commune, celui des repas, les quels semblent être pris ordinairement alors par chacun dans son logis particulier: *post nonam ibunt domini ad hospicia sua, ut ibi reficiantur* [Pr. 98. 110]. Le réfectoire existe cependant encore. Le Cérémonial en fait de temps à autre mention. Nous avons pu d'après ce qu'il en dit déterminer son emplacement, et décrire dans une certaine mesure son mode d'installation à cette époque. Mais il ne sert plus, ce semble, que dans de rares circonstances, et d'une manière exceptionnelle. On y présente quelquefois le vin aux chanoines [Pr. 62, 63], comme nous l'avons dit (§ 37). Dans ce que prescrit le Cérémonial pour le lundi de la première semaine de carême, se trouve un chapitre intitulé, *De collatione post prandium*, où il est dit qu'après le principal repas des chanoines, *prandium*, on sonne à la tombée du jour

la *collatio ;* qu'ils se rendent alors au réfectoire, où l'on distribue à chacun une certaine mesure de vin, *cyphum in quo sit una mensura vini quæ dicitur Stoz* [Pr. 71]; *sextam partem sextarii quod dicitur Stoz,* est-il dit ailleurs [Pr. 66]. Dans d'autres circonstances ils semblent y prendre exceptionnellement un repas plus complet: *in refectorio quando ipsi domini reficiuntur* [Pr. 82].

C'est là, disons-nous, un fait exceptionnel. A cette époque en effet les chanoines ont déjà, cela est certain, abandonné le dortoir. Ils habitent, comme nous l'avons dit tout à l'heure, des logis distincts, *hospitia sua,* et ils y mangent, est-il dit aussi quelquefois. Une indication fournie par le Cérémonial donne à ces particularités leur signification tout entière, et montre à quel point le réfectoire était délaissé à cette époque. Il s'agit de deux prêtres qui ont porté la chasse des Saints Apôtres à la procession des Rogations ; et il est dit qu'on leur doit pour leur peine deux deniers ; à quoi il est ajouté que si on eût mangé au réfectoire, ils eussent dû, assure-t-on, *ut quidam dicunt,* y être admis à la table des chanoines [Pr. 97]. Voilà ce qui aurait été fait, si les chanoines avaient encore mangé au réfectoire. Mais ils n'y mangeaient plus, et cela depuis si longtemps qu'il ne subsistait plus, comme on le voit, qu'une tradition incertaine, *ut quidam dicunt,* de ce qui se faisait, quand ils y mangeaient encore.

Au XII^me^ siècle, on le voit, il ne restait plus grand chose de la vie commune prescrite au VIII^me^ pour les chanoines par Chrodegang ; et le réfectoire n'était

guère moins abandonné, que le dortoir. On lisait pourtant toujours la règle, *regula*, dans les assemblées du chapitre [Pr .35, 91], la règle rédigée par le fondateur sans doute. Elle n'avait pas été abrogée, que nous sachions ; mais elle était graduellement tombée, pour une certaine part au moins, en désuétude.

Afin de ne pas interrompre le fil d'une discussion qui avait surtout pour objet de déterminer la signification des mots *thalami*, *cameræ*, chambres, et auparavant les rapports existant entre les lieux qu'ils désignent et les degrés extérieurs, *gradus*, de la cathédrale, nous nous sommes abstenu de nous arrêter à quelques textes invoqués au commencement de cette discussion, et d'en tirer certaines conclusions qui en ressortent encore sur l'état des lieux qu'ils concernent au XIII^me^ siècle, époque à laquelle ces textes appartiennent. Au XII^me^ siècle, dans le Cérémonial, le mot *thalami* paraît encore désigner surtout le lieu où se groupaient les logis des chanoines, au bas des degrés, *gradus*. Les documents en question nous font franchir un siècle, pendant lequel certains changements ont dû s'accomplir dans les usages et dans la disposition des lieux. La dénomination *thalami* attachée primitivement et réservée aux logis des chanoines s'est étendue aux terrains environnants, jusqu'à celui même situé entre les jardins de la Cour l'Evêque et une halle pour la vente des grains, qui s'est élevée près de là (1243, 1298). Les *Thalami* comprennent alors aussi des pièces de terre (1210, 1243), des maisons (1210, 1224), une maison de marchandise

pour les pelletiers (v. 1208), une rue même, *vicus*, qui porte le nom de Chambres, *Cameræ* (1210). On voit par là comment ce nom a pu s'attacher à la place qui l'a conservé jusqu'à nos jours, la place de Chambres.

Les explications relatives aux degrés de Chambres nous ont naturellement conduit à étudier ce qu'étaient ces Chambres dont l'histoire se rattache à celle des édifices de la cathédrale et de ses dépendances, et à celle aussi de la discipline instituée au sein du chapitre. Nous avons rencontré dans ces discussions la question souvent posée et non résolue jusqu'à présent de l'origine qu'il convient d'assigner au nom de la place de Chambres. La nouveauté de l'explication que nous en avons proposée nous a engagé à y insister. C'est là notre excuse pour cette digression, après laquelle nous revenons à notre sujet, la cathédrale.

— § 47 —

Dans l'examen qui précède des textes fournis par le Cérémonial du XII^me^ siècle, nous croyons n'avoir négligé aucun des passages essentiels qui concernent la topographie, la disposition des lieux, la distribution, la destination, la structure et jusqu'à un certain point la décoration des édifices soit de la cathédrale, soit du cloître et des sanctuaires ou autres dépendances qui peuvent s'y rattacher. Ce travail de dépouillement d'un document d'une certaine étendue nous a en outre mis en présence d'une foule de renseignements relatifs à nombre de questions auxquelles nous ne saurions

nous arrêter ici, sans sortir de notre sujet. On nous pardonnera cependant de les indiquer au moins, ne fût-ce que pour montrer l'importance à plus d'un point de vue du curieux manuscrit auquel nous devons tant de précieuses informations. Ces questions concernent, à cette date du XII^me^ siècle, le clergé et les fidèles de l'Église de Metz, le chapitre de la cathédrale tout particulièrement; le culte, la liturgie, les usages; le trésor, les ornements, et le mobilier sacré; diverses particularités enfin étrangères aux choses d'ordre religieux qu'il n'est pas moins intéressant de signaler.

Pour ce qui est du clergé et des fidèles de l'Église de Metz, le Cérémonial du XII^me^ siècle contient des indications relatives à l'évêque, aux archiprêtres, aux curés, *pastores*, *domini ecclesiarum;* aux ordres divers du clergé, *diaconi*, *subdiaconi*, *acolyti*, *pueri*; aux catéchumènes, aux pénitents, aux pauvres.

Quant au chapitre en particulier, les notions abondent naturellement sur les chanoines d'abord, *domini*, entre lesquels on distingue les *canonici majores*, et les *canonici minores*, ou *parvi*, et avec eux les *juniores*, et les *canonicelli*, les *pueri*. Relativement à leurs fonctions accidentelles, on trouve les *canonici acolyti*, les *canonici cantores*, l'*ebdomadarius*, le *diaconus* et le *subdiaconus septimanæ*, le *prepositus refectorii*. Les dignités mentionnées sont celles du *primicerius*, du *decanus*, du *præcentor* ou *cantor*, à l'autorité duquel étaient soumis les *cantores* et les *succentores*; celles du *cancellarius* et du *subcancellarius*, du *thesaurarius*, de l'*eleemosinarius* et du *subeleemosinarius*; celles des *archidiaconi* et du *circator*. Les officiers

du chapitre dont il est parlé sont le *senescaldus*,[1] le *pincerna*, le *camerarius*, le *cellerarius*. Quelques uns d'entre eux sont parfois qualifiés *ministri*. On trouve encore mentionnés le *custos ecclesiæ majoris*, le *custos* ou *minister sanctæ Mariæ*, le *prepositus sanctæ Mariæ*, le *prepositus sancti Petri*; les *matricularii* qui sont dits *ministri custodis*, enfin les *famuli ecclesiæ*, les *famuli de furno*, les *servi*, le *carpentarius*; les *officiales*, *ministeriales*, *ministri et rustici* de *Wappeio*[2].

[1] La mention du sénéchal du chapitre, *senescaldus*, dans deux passages du Cérémonial (f° 74 v° et 75 v°) serait une preuve de plus, s'il en était besoin, que ce document est du courant du XIIme siècle. L'office de sénéchal du chapitre a été en effet supprimé en 1198; un inventaire des titres du chapitre conservé à la bibliothèque de Metz (f. hist. 74 f° 11-44) contient l'indication de deux chartes, dont l'une de Bertram évêque de Metz ordonne cette suppression (1198), et dont l'autre de Théodoric archevêque de Trèves la confirme (1231).

[2] On ne trouve dans le Cérémonial du XIIme siècle aucune mention d'un *magister fabricæ*. Cet officier n'est nommé que dans une note du XVme seulement, transcrite au verso du dernier feuillet, comme nous l'avons dit dans notre description du manuscrit (§ 18). Si le *magister fabricæ* n'existait pas au XIIme siècle, on comprend qu'il ait pu et dû être institué ultérieurement, pour les grands travaux commencés au XIIIme siècle et terminés au commencement du XVIme. Au service également de la fabrique ou construction de la cathédrale se rapporte un sceau qui a été l'objet de deux mémoires de notre confrère M. l'abbé Ledain en 1879 et 1881, à propos d'une matrice de ce sceau, dont on aurait ce semble, outre son original, plusieurs contrefaçons. Ce sceau, sur lequel on voit l'image de la Vierge couronnée portant l'enfant Jésus, a pour légende, S. FABRICE ECCLESIE METENSIS. M. l'abbé Ledain, le croit du XIVme siècle. Des juges compétents le font descendre au XVIme. — *Mémoires de la Société d'archéol. et d'hist. de la Moselle*, t. XV et XVI.

Touchant le culte et la liturgie, on peut signaler les cérémonies journalières, *vigiliæ*, *matutinæ*, *missa*, *meridies*, *vesperæ*, *completorium*; les divisions du temps, *prima*, *tertia*, *sexta*, *nona*; les fêtes de l'Avent, de Noël, de la Semaine Sainte et de Pâques, celles dites *duplex solemnitas* et *novem lectionum festum*; les processions des Palmes, de la St Marc, des Rogations au dedans et au dehors de la ville; la *congregatio monasteriorum*; le baptême des enfants, la confession, le saint chrême, l'eau bénite, les litanies et les *laudes* [1]; la paix, *osculum pacis*; la *commendatio*.

Les usages aussi offrent dans le document matière à de nombreuses observations : sur le calendrier; sur la musique; sur l'emploi du grec dans la liturgie messine, où l'on trouve, outre le *Kyrie* qui existe partout, le *Kyrie quod dicitur Virdunense*, le *Trisagion* et quelques fragments d'antiennes plus ou moins défigurées [2]. Mentionnons encore les particularités relatives à la plante dite *pulegium*, qui fleurissait miraculeusement sur l'autel de Ste Marie, la nuit de Noël; d'autres encore sur le feu, *ignis*, qui était béni et qu'on allait prendre à l'abbaye de St Vincent le Samedi Saint, pour le rapporter dans une lanterne, *laterna*, à la cathé-

[1] Ce qui concerne les *laudes*, litanies d'un caractère particulier où sont recommandés simultanément le pape, le souverain et l'évêque (f° 79, r° 1, et f° 92 r° 1.), est d'accord avec ce que nous avons dit ailleurs à ce sujet. — *Caractère et signification de quatre pièces liturgiques* etc. c. IV, V, VI, dans les *Mém. de la Société nat. des Antiquaires de France*, t. XXXVII, 1876.

[2] *Caractère et signification etc.* c. XVIII et. XIX.

drale, où il était reçu au son des cloches; sur les oublies, *oblatæ*, les gâteaux, *nebulæ*, *flatones*, et les fleurs que l'on jetait d'en haut dans l'église ; sur la blanche colombe qui figurait au milieu des lumières du *rastellum triangularis formæ*, le jour de la Pentecôte.

Le trésor est dans le Cérémonial l'objet d'indications détaillées très intéressantes aussi. On y trouve mentionnés avec les reliques, des joyaux, des livres précieux. Parmi les reliques il convient de citer d'abord celles de S^t^ Etienne [1]: le caillou de son martyre apporté à Metz dit Meurisse par S^t^ Clément, *vas argenteum in quo continetur saxum cui adherent capilli sancti Stephani*; les os de son bras, *scrinium aureum in quo continetur quoddam os magnum de brachio sancti Stephani*, et de plus, *vas argenteum in quo continetur quœdam pars brachii q. dicitur Dreue*; l'anneau de S^t^ Arnould; la tête de S^t^ Gorgon; une parcelle de la vraie croix dans un petit crucifix d'or; les reliques des apôtres, *vas* et *scrinium apostolorum*. Parmi les

[1] A propos des reliques de S^t^ Etienne, remarquons en passant que dans le cérémonial du XII^me^ siècle il n'est plus question de la fiole de son sang que Paul Diacre cite au VIII^me^ siècle (§ 5) ; que S^t^ Tron avait vue antérieurement à Metz, dit son historien ; et que Sigebert de Gembloux a signalée aussi au commencement du XII^me^ siècle, comme y existant du temps de l'évêque Théodoric I, à la fin du X^me^ [Pr. 31]. En revanche, ni Paul Diacre, ni Sigebert de Gembloux ne paraissent connaître le caillou du martyre de S^t^ Etienne, conservé plus tard à la cathédrale, où l'on prétendait qu'il avait été apporté par S^t^ Clément lui-même, comme il est dit dans le livre de Meurisse. — *Hist. des Evesques de Metz*, table p. 13.

joyaux on remarque la grande et la petite chapelle d'argent, *capella magna* et *capella parva argentea*; des croix d'or, *cruces majores et minores aureae*; le collier, *monile*; la coupe taillée dans un onyx, *calix de onichio*; la *capsa argentea*; le sceau, *sigillum*; parmi les livres précieux enfin, les *libri de armario*; les évangéliaires écrits en lettres d'or, *textus aurei*; les *libelli dicti Tropier*.

Les ornements et le mobilier sacré fournissent aussi matière à des observations qui ne manquent pas d'intérêt. Telles sont celles qui concernent les vêtements, *cappa episcopalis, cappæ sericæ, pallia serica, superpellicia, casula*; les tapis et tentures, *tapeta, tapeta sancti Arnulphi, linthei, lintea alba, cortina, pannus albus dictus Tuelle, pannus dictus Brodeis, pannus sericus, pannus lineus albus; manutergia; philacteria;* les orfrois, *aurifrigia*, tissus précieux mêlés de fils d'or, *aurifrigium Franconis*, dit ainsi vraisemblablement du nom d'un donateur, comme celui rapporté par l'évêque Étienne de la croisade où il avait suivi en 1147 le roi de France Louis VII, *aurifrigium Stephani episcopi, quod episcopus Stephanus attulit de ultramarinis partibus;* divers objets de toute sorte, les couronnes et autres appareils à porter les lumières, et les flambeaux qu'on y allumait, *corona magna, corona lignea, rastellum, candelabra, candelabrum ligneum;* les *lampades, cœrei, cœreum paschale, candela, candela grossa;* la barre de fer, *ferrum*, pour supporter les lampes et les cierges devant l'autel; les colonnes *columnæ* destinées à un service

analogue dans le réfectoire et au chapitre; les lanternes *laternæ ;* après tout cela, le siège de l'évêque *cathedra episcopi ;* son baton pastoral, *baculum episcopi ;* celui du grand chantre, *baculum cantoris ;* les grands crucifix, *crux in medio majoris ecclesiæ, crucifixum magnum;* les bannières, *vexilla, vexilla majora, vexilla tria, crux habens vexillum in summitate, vexillum illud in cujus summitate fertur caput draconis,* dans lequel il faut reconnaître le Graoulli ou dragon de saint Clément, dont on a promené jusqu'au siècle dernier, dans les processions de la S[t] Marc, l'horrifique image; nombre d'ustensiles divers, *ventalia, ventilabra, cista, scutellæ, cuppæ, cyphi ;* le bassin, *pelvis,* que dans les fêtes de Pâques on plaçait devant le chœur ; l'encensoir, *thuribulum.*

Nous avons parlé dans diverses parties de notre travail des pupitres *pulpita, aquila* (§§ 28, 29), et des cloches avec divers appareils qui se rapportent au même sujet, *campanula, cymbalum, classicum, ligneum instrumentum, malleolus et asser* (§ 27).

Toutes ces notions empruntées au Cérémonial du XII[me] siècle se rapportent à la cathédrale même ou au clergé messin. Outre celles-là qu'il est assez naturel d'y trouver, il en fournit indirectement d'autres encore sur des sujets tout différents, comme certain acte par exemple de la juridiction des échevins du palais, *bannitio* [Pr. 36]; ou bien sur les monnaies, les mesures, les victuailles même alors en usage; et, primant tous les autres pour leur importance, des renseignements sur la topographie de la ville, de ses

faubourgs et des campagnes environnantes, à cette époque.

Ces renseignements topographiques concernent notamment pour la ville, son enceinte, *murus civitatis*, ses portes, *porta Saliæ* (?), *porta Mosellæ*, *porta Serpentina*, *turris portæ Serpentinæ;* puis indépendamment de la cathédrale et des sanctuaires groupés autour d'elle dont il a été dans les paragraphes précédents amplement question, ses églises, *Sta Crux*, *Stus Genesius*, *Stus Gengulfus*, *Stus Gorgonius*, *Stus Hylarius*, *Stus Jacobus*, *Stus Martinus*, *Stus Salvator;* ses abbayes *Stus Petrus*, *Sta Maria*, *Sta Glodessindis* [1]; ses rues, ses places, et les maisons qu'on y voyait, les Chambres, *Thalami*, dont nous avons parlé avec détails (§ 46), le Vivier, *via per vivarium*, Taison, *statio*, *via ad stationem*, *vicus stationis*, un hôtel dit *domus de Moritaine*, le puits, *puteus ad abbatiam Stæ Mariæ;* les rivières, la Moselle, *Mosella*, et la Seille, *portus Saliæ* (?); les ponts, tous situés à cette époque hors de l'enceinte de la cité, *pons de Molendinis*, *pons Mosellæ* (le pont St Georges), *pons Saliæ;* les faubourgs, *civitas extra muros*, le faubourg d'Outre-Moselle dans la grande île de la Moselle, avec son abbaye, *Stus Vincentius*, et ses églises, *Stus Georgius*, *Stus Li-*

[1] Ces trois abbayes situées dans l'intérieur de la ville sont les trois grandes maisons de filles de l'ordre de St Benoît. Celles d'hommes du même ordre, St Arnould, St Clément, St Symphorien, St Martin, St Vincent étaient au XIIme siècle en dehors de son enceinte; la dernière seule, St Vincent au faubourg d'Outre-Moselle, très près d'y être comprise; ce qui eut lieu au XIIIme siècle.

varius, *Stus Marcellus*, *Stus Medardus*, *Stus Polieuctus;* puis, pour rentrer dans la ville de ce côté, la voie qui monte du pont St Georges à la porte de la ville, dite Porte-Moselle, *via quæ ducit à ponte ad portam Mosellæ;* et près de cette porte, au dehors de l'enceinte, deux églises, l'une en face de la porte, *Sta Segolena*, l'autre *Stus Ferrucius* (St Ferroy), un peu plus bas; le faubourg d'Outre-Seille avec son enceinte spéciale, *murus suburbii*, ses églises, *Stus Eucharius*, *Stus Maximinus;* Vesegneuf, *vicus* ou *vicetum* (la place St Louis) avec l'église de St Simplice, *Stus Simplicius*, et le gros orme qui l'avoisinait, *Ulmus Sti Simplicii;* le Neufbourg, *Suburbium*, avec ses portes, *portæ suburbii*, et dans son enceinte l'hôpital St Nicolas; au-delà du Neufbourg, le quartier des basiliques, *ad basilicas*, avec ses sanctuaires, *Stus Amandus*, *Stus Andreas*, *Stus Avitus*, *Stus Eusebius*, *Stus Laurentius*, *Sta Maria ad martyres*, *Sta Maria de Campis*, *Stus Petrus* (*ad arenas*), *Stus Theobaldus;* l'abbaye de St Clément et dans son voisinage le *vicus qui dicitur Ruelle Sti Clementis;* l'abbaye de St Arnould avec son faubourg, *suburbium Sti Arnulfi*, sa crovée, *croada*, *campus Sti Arnulfi;* la voie ascendante qui venant du Neufbourg bifurquait sur St Arnould et sur la porte Serpenoise, *in ascensu viæ cujus sinistra pars ducit ad Stum Arnulfum*, *dextra vero ad portam;* l'abbaye de St Symphorien, les églises plus éloignées de St Privat, *Stus Privatus*, et de St Ladre, *Stus Lazarus;* et au-delà de la Moselle, l'abbaye de St Martin ; dans les campagnes environnantes, l'abbaye de Gorze, le village de St Julien, celui de Woippy,

Wapey, *Wapeium*, *Guapeium*, de Longeville, *Longavilla*, de Moulins, *Villa de molendinis*, de Scy avec son église dédiée à S[t] Remy; le mont et la chapelle de S[t] Quentin: Nous ne pousserons pas plus loin cette énumération.

On voit que d'intéressants sujets d'étude offre encore le vieux Cérémonial auquel nous devons déjà tant de précieuses informations.

IV.

DU XIII[me] SIÈCLE AU XVI[me]

— § 48 —

Abordant maintenant l'étude des faits qui appartiennent au XIII[me] siècle et aux suivants, nous changeons en quelque sorte de sujet. Après les considérations qui précèdent, touchant des édifices que nous n'avons pas vus, nous passons à l'examen d'un monument qui est sous nos yeux. Notre tâche n'est pas, on le verra, aussi simplifiée par là que pourrait le faire croire un pareil changement. Nous avons trouvé dans le vieux Cérémonial, conservé à la bibliothèque de Metz, une source abondante de renseignements sur l'église disparue, construite au commencement du XI[me] siècle, laquelle existait au XII[me], à l'époque où ce Cérémonial a été composé, et suivant toute vraisemblance au milieu du XIII[me] encore, lorsqu'a été exécutée la copie de ce document qui nous est parvenue (§ 18). Nous avons recueilli en outre dans les historiens quelques

indications sur l'origine de cette église et sur la date qu'il convient d'y attacher. Pour ce qui regarde le grand édifice qui l'a remplacée, et qui subsiste aujourd'hui, nous n'avons aucun renseignement de ce genre. Aucun fait n'a été constaté, aucune date n'a été fixée touchant sa construction, ni dans les chroniques, ni dans les annales civiles ou ecclésiastiques de la Cité. Les documents, peu nombreux d'ailleurs, qui peuvent le concerner ne s'y rapportent en outre que d'une manière indirecte, et les indices d'un autre genre qu'on peut en rapprocher ne sont ni certains, ni précis. A défaut de ces modes d'information, c'est le monument lui-même qu'il convient d'interroger sur sa propre histoire, sur son origine, et sur les phases de sa construction. C'est en combinant les notions obtenues de cette manière avec les rares indications historiques empruntées à d'autres sources, que nous arriverons aux seules conclusions qu'il soit possible de formuler sur ces questions.

Pour interroger ainsi un monument il faut le connaître. Il faut aussi le faire connaître à ceux à qui l'on s'adresse. La tâche qui s'impose à nous, avant d'aller plus loin, est donc d'examiner et de décrire celui qui va nous occuper.

— § 49 —

La cathédrale de Metz n'est pas exactement orientée. Son axe, allant de Sud-Ouest au Nord-Est, coupe à environ 45 degrés la méridienne, dont la direction est donnée à peu près par la diagonale descendant de

gauche à droite dans le plan des parties de l'édifice qui se dessinent en carré, comme ses tours par exemple, les branches de son transept et l'avant-chœur qui les sépare. Le chevet de la basilique est donc sensiblement tourné vers le Nord, le bas de la nef vers le Sud, son flanc droit et la branche droite de son transept vers le couchant, le flanc gauche et la branche gauche du transept vers le levant (§ 1). L'église est en plan une croix latine composée d'une nef, d'un transept et d'un chœur ou abside allongée. La nef et le chœur sont accompagnés d'un collatéral sur lequel sont greffées trois chapelles au fond de l'abside, et deux chapelles dans le collatéral gauche ou oriental. L'abside a trois travées, la nef en possède huit. A la hauteur de sa quatrième travée en partant de l'entrée, cette nef est flanquée de deux tours carrées établies sur les travées correspondante de ses collatéraux. Une autre tour polygonale de moindres dimensions, dite de l'horloge, accompagne la travée inférieure du collatéral gauche, dans laquelle pénètre de biais le porche d'un ancien portail aujourd'hui condamné [1] qui mettait bizarrement en communication la cathédrale, par un de ses angles, avec la voie publique. A la seconde travée de ce collatéral correspond une des chapelles dont nous venons de parler, celle de Notre-Dame la ronde, dite aussi du Mont-Carmel ; cette dernière dénomination est moderne. Dans la cinquième travée du même collatéral s'ouvre la seconde chapelle, celle des Evêques, dite encore, depuis 1610, la chapelle du Saint-

[1] Les architectes actuels de la cathédrale s'occupent en ce moment à rouvrir et à restaurer ce portail.

Sacrement. La quatrième travée de ce collatéral gauche forme la base de la tour orientale, dite tour de Nutte, du nom de la cloche municipale qui y est suspendue (§§ 63, 64). Sur la travée correspondante du collatéral droit, s'élève la tour occidentale, dite du Chapitre. A la base de chacune de ces deux tours existe une porte monumentale. Une troisième porte du même genre est pratiquée dans la seconde travée du collatéral droit. Cette troisième porte est dite de Notre-Dame la ronde; elle se trouve dans l'axe de la chapelle de ce nom, que nous avons signalée dans la travée correspondante du collatéral gauche. Dans l'axe de la cathédrale est la porte principale de la basilique, ouverte par Blondel, au siècle dernier seulement, dans le mur de pignon qui jusque-là fermait le bas de la grande nef. En cet endroit une petite porte donnait antérieurement sur les dépendances de la demeure épiscopale, transformées alors en place publique. En même temps fut condamné le portail d'angle indiqué tout à l'heure dans la travée inférieure du collatéral gauche. De chaque côté du chœur, à sa rencontre avec les branches du transept, il existe au dehors deux petites tours dites de Charlemagne, en souvenir sans doute de celles, ainsi dénommées, qui flanquaient d'une manière analogue l'église du XI^me^ siècle, et dont il a été précédemment question (§ 15). Ces deux tours, assez étroites, n'ont pas d'autre objet que de donner accès, par les escaliers tournants qu'elles contiennent, aux parties hautes de la cathédrale et aux terrasses extérieures qui règnent sur ses collatéraux.

A ces indications touchant les dispositions en plan de la cathédrale il convient d'en ajouter quelques-unes encore, sur la manière dont l'église est constituée en élévation. A première vue, au-dedans comme au dehors, l'édifice paraît conçu et réalisé dans des conditions de parfaite unité; mais, comme on le verra plus loin, l'uniformité qui semble régner dans ses diverses parties est plus apparente que réelle.

Dans l'intérieur, les travées de la nef comprennent des deux côtés, à leur partie inférieure, une grande arcade ouverte sur le collatéral, et dont l'archivolte repose sur les chapiteaux des piliers latéraux de la nef. Sur ces chapiteaux s'élèvent aussi les colonnettes qui vont soutenir les nervures de la voûte, accompagnant ainsi à droite et à gauche chaque travée dans toute sa hauteur. Au-dessus de l'arcade ouverte au rez-de-chaussée, règne un cordon d'arcatures trilobées qui porte un triforium translucide composé de huit lancettes géminées par travée. Sur le cordon d'arcatures s'élèvent encore les colonnettes qui traversent le triforium et forment au-dessus de lui les meneaux du clérestory. Entre le triforium et le clérestory, passe derrière ces colonnettes, une frise composée de deux étages superposés, l'étage supérieur décoré d'une draperie sculptée, l'étage inférieur, de hauteur un peu moindre, orné de grandes feuilles de formes variées. Cette frise sert de base aux larges fenêtres du clérestory, qui occupent tout le haut de chaque travée. Ces dispositions se reproduisent, avec quelques variations néanmoins dans les détails d'exécution, à toutes les

travées des diverses parties de l'édifice. Dans les trois travées inférieures de la nef, ces variations sont caractérisées par des singularités qui méritent une attention particulière, et sur lesquelles nous nous expliquerons plus loin (§ 51). Les trois murs de pignon qui terminent le bas de la grande nef et l'extrémité de chaque branche du transept sont percés chacun d'une fenêtre immense qui les met à jour sur presque toute leur hauteur. Les collatéraux sont éclairés dans chaque travée par une large fenêtre, en face de l'arcade qui au rez-de-chaussée s'ouvre sur la grande nef. Ajoutons qu'une crypte s'étend au-delà du transept sous l'arrière-chœur et l'abside.

Au dehors, la grande nef est tout entière soutenue par des contreforts appliqués aux murailles, et reliés chacun par un double arc-boutant à de hautes culées qui s'élèvent sur les contreforts des collatéraux. Entre les contreforts de la grande nef s'ouvrent sur deux étages les fenêtres du triforium et, au-dessus, celles du clérestory. Ce qui attire surtout l'attention dans la structure extérieure de la cathédrale, ce sont ses deux tours latérales. Elles sont construites sur le même modèle, avec quelques variantes d'exécution cependant. On y reconnaît trois étages d'époques diverses. Le 3me est, à la tour de Mutte, surmonté d'une flèche qui manque à la tour du Chapitre. Les deux petites tours dites de Charlemagne, qui flanquent extérieurement le chœur à droite et à gauche, ne présentent aucune particularité architectonique méritant d'être signalée.

Il n'en est pas de même de la tour de l'horloge qui est au bas du collatéral gauche de la nef, à l'autre extrémité de la cathédrale. Il y a quelqu'importance à constater que cette construction, dans ses parties hautes, se relie, par les assises des pierres qui la constituent et par la prolongation uniforme d'une frise décorée de grands feuillages qui la couronne, au mur de pignon qui forme la façade de la cathédrale. Certains détails de la construction de cette tour ont de l'intérêt. Il en sera question un peu plus loin (§ 52).

Le vieux portail d'angle établi au pied de cette tour est aussi très digne d'attention. Il a été en divers temps l'objet de remaniements et d'additions. Au point de vue décoratif surtout, il présente des particularités sur lesquelles nous reviendrons (§ 53).

— § 50 —

En expliquant comme nous le faisons maintenant la structure de la cathédrale, nous n'avons pas du tout l'intention d'en faire une description pittoresque, mais simplement de fournir dans une nomenclature précise un fondement assuré aux observations, aux discussions et aux appréciations que nous sommes près d'aborder à son sujet. Ces appréciations exigent un examen détaillé du monument, au double point de vue des lois de la construction et de celles de l'art.

Il faut dans cet examen tenir compte d'abord des particularités de la bâtisse, du mode d'emploi et d'installation des matériaux, de l'assise des pierres, et de la correspondance ou de la discordance des lignes qu'elles

dessinent dans les parties contiguës de l'édifice. Il faut observer la juxtaposition de ces parties, l'indépendance ou la solidarité, la sujétion dans certains cas, des unes par rapport aux autres. Il y faut constater les interruptions, puis les reprises apparentes du travail, et les repentirs qu'on y observe, dans la conception et l'exécution.

Des faits relatifs à la construction il faut passer à ceux qui relèvent des lois de l'art, pour arriver à la classification archéologique des diverses parties du monument, d'après les formes qu'on y observe et le style qu'elles dénotent. Il faut également considérer le mérite d'exécution des sculptures décoratives distribuées à différentes places dans l'édifice. Ce sont là de minutieuses opérations auxquelles nous nous sommes appliqué dès longtemps, mais dont nous ne saurions reproduire ici tous les détails. Ils paraîtraient fastidieux. Nous nous contenterons d'en signaler les points saillants, d'en présenter les résultats, et d'en formuler les conclusions, en rapportant simplement le plus souvent, sans nous arrêter au travail d'analyse, les appréciations aux quelles nous avons été conduit.

Il nous sera possible alors de distinguer les diverses parties de ce vaste ensemble, et de reconnaître dans quel ordre elles ont pu être exécutées. Cet ordre une fois fixé, nous essaierons d'introduire dans la succession des faits ainsi distribués, les dates ressortant de quelques données historiques fournies par les documents écrits ; et nous pourrons peut-être déterminer après cela, jusqu'à un certain point, à quels temps on

doit rapporter l'origine du monument, aussi bien que les phases de construction de ses membres divers.

Un des points essentiels du travail que nous venons d'indiquer est la classification archéologique des différentes parties de la cathédrale, d'après les formes qui les caractérisent. Les investigations que comporte cette classification ont fait l'objet d'une de nos premières études sur le monument. Nous avons, dans cette étude, donné pour principal fondement au classement en question la succession des types observés dans la base de la colonne, suivant un système à l'exposition duquel est consacré un mémoire présenté au congrès archéologique réuni à Metz, en 1846 [1]. Disons, en deux mots, que dans cette succession de types, les termes extrêmes entre lesquels se placent toutes les formes intermédiaires sont, à l'origine, la base à tore plat sur un socle droit carré ou circulaire, et, pour la période finale, la base à talon, ordinairement polygonale dans ses derniers spécimens, dont l'étage supérieur a le profil d'une console renversée plus ou moins élancée, et l'étage inférieur, celui d'un socle droit orné, souvent coupé de moulures, et parfois démésurément allongé.

Le travail de classification que nous avions exécu-

[1] *Mémoire sur la classification chronologique des édifices religieux du Pays-Messin, depuis le milieu du* XI^me^ *siècle jusqu'au milieu du* XVI^me^, dans un volume intitulé: *Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Metz* etc. *en 1846, par la Société française pour la conservation des monuments historiques.* In-8° Paris, 1847, p. 271 à 305.

té ainsi a été repris tout récemment, dans d'autres termes et d'après d'autres éléments, par un de nos confrères de l'académie de Metz, M. A. Dujardin, et donné dans un très bon mémoire publié par lui en 1878 [1]. M. Dujardin qui est sculpteur accorde tout naturellement dans ses observations une grande place à celles qui concernent son art, et il fonde sur elles une partie de son œuvre de classification, sans négliger d'y associer des conclusions tirées des considérations architectoniques et archéologiques, qui lui sont également familières. Contrôlées ainsi les unes par les autres, ses vues méritent la plus formelle attention.

Nous avons tenu grand compte aussi des observations dues à trois hommes qui n'ont rien publié sur ce sujet, mais dont les communications écrites ou verbales nous ont fait connaître suffisamment la pensée : M. le Bon de Salis d'abord, notre ami regretté, qui s'est beaucoup occupé des questions relatives à la cathédrale, à Notre-Dame la ronde tout particulièrement, et qui le premier a combattu des erreurs que nous avons partagées autrefois sur l'origine de cette église et sur la manière dont a été opérée son adjonction au bas de la nef de la grande basilique dont elle est une annexe importante ; Messieurs Tornow et Wahn ensuite, architectes actuels de la cathédrale, qui, dans les grands travaux de restauration qu'ils y ont dirigés depuis quelques années, ont eu occasion de voir de

[1] *Notes sur la cathédrale de Metz*, par M. A. Dujardin, dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, 59me *année*, 1877-1878. In-8o Metz, 1879, p. 293 à 330.

très près les choses, et de constater des faits qu'eux seuls étaient en situation de reconnaître.

— § 51 —

Dans l'exposition que nous voulons faire maintenant des appréciations auxquelles nous avons été conduit pour le classement archéologique et historique dont il vient d'être question, nous ne nous arrêterons pas à ce qui concerne les parties hautes de la basilique, l'abside, le chœur et le transept. On possède les dates précises de la construction de ces édifices, à la fin du XV^me^ siècle et au commencement du XVI^me^. Aucun travail d'analyse ni d'induction n'est par conséquent nécessaire pour fixer les points chronologiques de leur histoire. Il est loin d'en être de même de la nef qui les précède. Cette portion de la cathédrale est constituée d'une manière très complexe. Elle comprend, comme on l'a vu tout à l'heure (§ 49), outre son vaisseau principal et ses deux collatéraux, des parties accessoires considérables, des chapelles latérales, des tours, des portails. On sait d'ailleurs qu'elle était terminée et dans l'état où nous la voyons, quand ont été commencés le transept et le chœur. Ces faits sont connus historiquement. Une vue superficielle suffirait d'ailleurs pour fixer ce point important, en permettant de constater que la nef avec ses annexes est ce qu'il y a de plus ancien dans la cathédrale. En y regardant de plus près, on reconnaît en outre que les diverses parties de cette portion du grand édifice se décomposent elles-mêmes en morceaux d'époques différentes. C'est ce qu'il s'agit de constater maintenant.

A commencer par le bas de la nef, on remarque d'abord que ses trois premières travées, celles qui à partir de l'entrée sont en deçà des tours, portent dans tous les soubassements qu'elles comprennent des traces prouvant que le sol en a été autrefois plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui, plus aussi qu'il ne l'a jamais été dans le reste de la nef. Ainsi, à une certaine époque, on descendait de cette partie de la nef composée des travées 1, 2, 3, dans celle qui comprend les travées 4, 5, 6, 7, 8, en allant vers le chœur. Nous signalerons un peu plus loin des faits qui permettent de se rendre compte de cette particularité. Ajoutons que cette surélévation du sol, constatée dans les trois travées inférieures de la nef, s'étend non seulement à ses collatéraux, mais encore aux parties annexées à l'édifice principal de ce côté, à la chapelle de Notre-Dame la ronde et au portail particulier qui est dans son axe, ainsi qu'au portail d'angle, qui lui est contigu, au bas du collatéral gauche, et à la tour de l'horloge qui l'avoisine.

Une séparation qui a suivant la tradition existé (§ 60), et dont nous constaterons la réalité, entre ces parties de la cathédrale et celles qui les joignent, s'accuse clairement dans l'élévation de la muraille latérale du collatéral droit correspondant à la troisième travée. Cette muraille porte du haut en bas la trace d'un raccordement très imparfaitement exécuté, qui ne permet pas de douter que les deux portions de mur qui de part et d'autre viennent s'y rencontrer n'aient été élevées dans des conditions de structure toutes différentes.

Outre cela, les quatre gros piliers qu'on voit dans ces trois travées et qui sont par leur alignement et leur élévation parfaitement d'accord avec ceux du reste de la nef, en diffèrent notablement par d'autres points. Au lieu d'être composés d'un faisceau de colonnes, leur fût de très forte dimension (1m647 de diamètre) est monocylindrique; leur chapiteau est écrasé; et leur base est composée d'un tore aplati reposant sur un socle droit octogonal. Cette base est renforcée à leur pied par un placage qui a été appliqué autour de ses fondations, lorsque celles-ci ont été mises à découvert par l'abaissement du sol, opéré cela est évident pour le ramener à un certain moment, dans cette partie de la nef, au niveau qu'il avait dans les autres. L'état de ce placage prouve du reste que le sol sur lequel s'élevaient les quatre piliers n'était pas à un niveau uniforme, et qu'au pied des deux piliers situés du côté de la chapelle de Notre-Dame la ronde, sur le collatéral gauche, il était d'environ 50 centimètres plus élevé que près des deux piliers qui sont du côté du portail correspondant, sur le collatéral droit. On descendait donc, en marchant dans un sens perpendiculaire à l'axe de la grande nef, pour aller des piliers du côté gauche, voisins du chœur de la chapelle, à ceux du côté droit, voisins de son portail; et l'on descendait encore entre ces quatre piliers, en prenant à angle droit la direction de cet axe de la grande nef, pour pénétrer dans celle-ci. La base des quatre gros piliers accuse le style ogival de la première époque, correspondant chez nous à la fin du XIIIme siècle et au com-

mencement du XIVme. Leur chapiteau, au tailloir abaissé et polygonal, a le même caractère.

Au-dessus de ces piliers, les trois travées auxquelles ils correspondent sont constituées en élévation sur le dessin uniforme que nous avons indiqué pour toute la nef (§ 49), comportant les grandes arcades latérales au rez-de-chaussée; au-dessus d'elles, le cordon d'arcatures trilobées qui supporte le triforium ; puis la grande frise à double étage qui sert de base aux fenêtres du clérestory. On constate toutefois aux lancettes du triforium, dans certaines parties de ces travées, moins d'élévation et des formes moins élégantes que dans le reste de la nef ; ce qui paraît dénoter une date inférieure pour leur exécution ; et M. Dujardin y a observé, aux corbeaux sculptés qui accompagnent les arcatures trilobées et aux draperies de l'étage supérieur de la grande frise, une dégénérescence de style à laquelle il donne la même signification.

Signalons en même temps, aux grandes voûtes de ces trois travées, un caractère de même nature, dans la forme trapue et renflée des chapiteaux d'où partent les nervures de ces voûtes, et dans cette particularité que, aux trois calottes de voûte en question, ces nervures, au lieu de reposer sur le chapiteau, se détachent du fût de la colonne prolongé quelque peu au-dessus de celui-ci ; singularité que l'on remarque chez nous dans les monuments du XVme siècle seulement. Ces observations tendraient à faire des parties hautes de ces trois travées ce qu'il y aurait de moins ancien peut-être dans la nef tout entière, en abaissant la date

de leur achèvement jusqu'au XV^me^ siècle, à une époque voisine de celle où ont été commencés le transept et le chœur. Il est bon de rappeler cependant que les voûtes de ces trois travées inférieures de la nef aboutissent au mur de pignon qui la termine, et que dans ce mur est percée la grande rose qu'on a de sérieuses raisons de considérer comme ayant été entièrement terminée et même garnie de ses vitraux avant la fin du XIV^me^ siècle. Nous reviendrons sur ces particularités (§ 63).

— § 52 —

Nous venons de signaler aux parties hautes des trois travées inférieures de la nef, des traits caractéristiques assignant à leur exécution une date relativement récente. On trouve en même temps, dans certaines constructions qui se rattachent à ces mêmes travées, les morceaux les plus anciens que renferme la cathédrale. Ces morceaux appartiennent à la tour de l'horloge, au portail d'angle, et au chœur de Notre-Dame la ronde qui s'ouvre comme une simple chapelle dans la seconde travée du collatéral gauche.

L'ancienneté de la tour de l'horloge, pour ce qui concerne au moins sa partie inférieure, s'accuse notamment dans la physionomie d'une fenêtre aveuglée qui se dessine sur sa muraille, au-dessus d'une porte y donnant accès, à l'intérieur de la cathédrale. Cette fenêtre d'un galbe fort élégant est décorée d'une archivolte ogivale composée d'un gros tore rond porté sur deux colonnettes dont le fût est coupé, à la moitié

à peu près de sa hauteur, par un anneau qui consiste en un tore plat d'un profil très-fin. La base de ces colonnettes composée d'un tore plat également, sur un socle droit carré, leur chapiteau à corbeille élancée surmontée d'un tailloir circulaire très élevé, dénotent le style de transition du commencement du XIIIme siècle, et pourraient appartenir même au XIIme. Dans la structure de cette partie inférieure de la tour de l'horloge, on constate des remaniements faits avec grand soin, qui ont été étudiés de très près dans ces derniers temps par M. Dujardin et par MM. Tornow et Wahn les architectes actuels de la cathédrale.

La fenêtre aveuglée dont il vient d'être question flanque, à gauche en entrant, la baie intérieure du portail d'angle. De l'autre côté de cette baie, on voit soudé à un massif de maçonnerie qui sépare ce portail d'angle du chœur contigu de Notre-Dame la ronde, un faisceau de quatre colonnes, derrière lesquelles on a trouvé dans l'intérieur de la muraille, en la fouillant pour se rendre compte du caractère de ces colonnes, une colonnette au fût annelé, semblable à celles qui accompagnent, comme il vient d'être dit, la fenêtre observée à la base de la tour de l'horloge. Cette colonnette paraît appartenir également à un fragment du XIIme ou du XIIIme siècle. Quant aux quatre colonnes en faisceau observées à cette place, elles offrent aussi dans leur base à tore plat sur un socle carré, et dans leur chapiteau à corbeille élancée surmontée d'un tailloir carré très élevé, les caractères architectoniques de la même époque, c'est à dire du XIIme ou du

commencement du XIIIme siècle. Une particularité à signaler, c'est que des quatre nervures de voûte qui portent sur ces chapiteaux, une seule a été utilisée pour la construction de l'édifice actuel. Les trois autres, dont la courbure et la direction ne s'accordent nullement avec cette construction, se trouvent coupées à la hauteur du second claveau, et se perdent dans la muraille qui les enveloppe en partie. Il est à remarquer aussi que, dans la structure de cette muraille, on a pratiqué au-dessus de ces fragments de date antérieure et en vue de les protéger, un arc de décharge sous lequel les vides ont été remplis soigneusement avec du blocage et du mortier. Il est difficile de se rendre compte tout d'abord des motifs qu'on a pu avoir d'user de pareils ménagements pour des parties de construction qu'on abandonnait, lorsqu'on établit, dans des données toutes différentes, les bâtisses qu'on leur a substituées au XIIIme siècle pour le portail d'angle et pour chapelle de Notre-Dame la ronde, qui subsistent encore. Nous présenterons un peu plus loin quelques considérations à ce sujet (§ 60).

— § 53 —

Les deux édifices que nous venons de nommer et dont nous avons maintenant à parler, le portail d'angle et la chapelle de Notre-Dame la ronde, sont à peu près contemporains. Ils semblent appartenir l'un et l'autre au XIIIme siècle. Le portail est pourtant quelque peu antérieur à la chapelle, comme le prouve cette particularité qu'un des contreforts de celle-ci porte sur la terrasse qui couronne le mur de flanc de l'autre.

Le portail d'angle est précédé d'un porche composé de deux travées. La baie en est carrée, divisée en deux par un pilier central, et surmontée d'un tympan ogival. Un riche appareil de sculptures, les unes mutilées, les autres complètement disparues aujourd'hui, décorait toutes les parties de l'édifice. C'étaient d'abord, dans l'encadrement ogival du tympan, trois bas-reliefs superposés. Le bas-relief inférieur représentait dix apôtres avec deux anges, sous un cordon d'arcatures en plein cintre dénotant l'ancienneté de cette partie de l'œuvre. Au-dessus étaient figurées les deux scènes de la mort de la Vierge et de son couronnement; celle-ci occupait la pointe de l'ogive. Au pilier de séparation des deux baies de la porte était adossée une statue de la Vierge. En avant, se dressaient à droite et à gauche, dix-huit grandes statues dont on reconnaît les traces, mais dont il ne reste rien. Sur les parois intérieures du porche, quatre bas-reliefs latéraux étaient consacrés d'un côté à la passion, de l'autre au triomphe du Christ. A l'archivolte étaient sculptées les Vierges sages et les Vierges folles, et dans la voussure cinquante petites figures. Le soubassement était décoré par une arcature. [1] A la

[1] M. Dujardin donne avec toute compétence au point de vue de l'art, dans le mémoire que nous avons cité tout à l'heure (§ 50), une appréciation très intéressante de ces sculptures, où il reconnaît trois mains, ou au moins trois manières différentes. A la première il rapporte les attributs sculptés dans les écoinçons de l'arcature du soubassement, des figurines placées dans l'embrasure de la porte, le bas relief inférieur du tympan représentant dix apôtres et deux anges; et il suppose qu'à ces morceaux d'un

façade, une galerie à jour qui couronnait l'entrée du porche était une addition du XV^me^ siècle, due probablement à quelque travail de restauration.

La chapelle de Notre-Dame la ronde qui s'ouvre au bas du collatéral gauche, à côté du portail d'angle, comprend une abside pentagonale précédée d'une travée. Entre les colonnes élancées qui portent les nervures de la voûte, la muraille est occupée à sa partie supérieure par une très haute fenêtre en lancette, et décorée à l'étage inférieur d'arcatures pleines supportées par des colonnettes partant du niveau du sol. Les chapiteaux qu'on observe dans l'édifice sont à corbeille très élancée avec un tailloir peu élevé ; les bases sont composées d'un tore plat sur un socle circulaire à profil droit, comme celles à peu près de l'église de S^t^ Vincent, construite à Metz dans la deuxième moitié du XIII^me^ siècle [1], et dont les murs

grand mérite on aurait eu vraisemblablement à joindre les dix-neuf grandes statues qu'on ne connaît que par la place qu'elles occupaient. A la seconde manière appartiendraient suivant lui les deux bas reliefs supérieurs du tympan représentant l'un la mort l'autre le couronnement de la Vierge, plus les cinquante figures de la voussures et celles des Vierges sages et des Vierges folles, morceaux recommandables encore, dit-il, quoiqu'inférieurs aux premiers. Enfin il range dans une dernière catégorie les bas-reliefs qui garnissaient les parois intérieures du porche, la passion du Christ d'un côté, son triomphe de l'autre, œuvres naïves sans valeur artistique suivant lui.

[1] Le nécrologe de S^t^ Vincent disait de l'abbé Warin mort en 1251 et qui avait présidé à la construction de cette église : « Præ- « fuit quinquaginta et amplius annis, et existentis ecclesiæ fun- « damenta fecit, et pro majori parte ædificari curavit... » Les fon-

sont aussi décorés, à leur partie inférieure, d'arcatures analogues à celles que nous venons de signaler à Notre-Dame la ronde.

L'entrée de la chapelle, dans le collatéral gauche de la cathédrale, est formée par la base de deux des culées d'où partent les arcs-boutants de la nef de la grande église. Ces deux massifs de maçonnerie, qui appartiennent expressément à l'édifice de la basilique, fournissent par le rôle qu'ils jouent dans celui de la chapelle de Notre-Dame la ronde, un des arguments à faire valoir pour démontrer que la construction de cette chapelle est solidaire de celle de la nef de la cathédrale elle-même. Au dehors, un examen superficiel semble contrarier ces inductions. On y remarque en effet un contraste frappant entre l'apparente vétusté des parties qui sont de la chapelle et l'air de fraîcheur relative de celles qui au milieu d'elles appartiennent aux deux culées des arcs-boutants de la cathédrale. Il semble que ces culées ont été montées au travers d'une construction beaucoup plus ancienne. C'est une illusion. En y regardant avec attention on reconnaît qu'à cette place l'état de dégradation des murs extérieurs de la chapelle, dû en grande partie à un incendie dont on ne saurait méconnaître les traces évidentes, n'est modifié dans ce qui appartient aux culées de la cathédrale que par suite d'un rhabillage superficiel de l'étage inférieur de ces culées, lequel paraît avoir été fait à l'occasion de la construction de leur

dements de l'église avaient été jetés, dit-on, en 1248; elle ne fut dédiée cependant qu'en 1376.

étage supérieur; en même temps probablement que les parties correspondantes de la grande nef, où l'on trouve, comme nous l'avons vu tout à l'heure, les caractères architectoniques du XV^me^ siècle (§ 51). Nous reviendrons ultérieurement sur ces observations (§ 63).

Nous n'avons rien de particulier à dire du portail dit de Notre-Dame la ronde, qui s'ouvre en face de la chapelle, dans la travée correspondante du collatéral droit. La baie en est carrée, divisée en deux parties par un pilier central. Le tympan ogival est mis à jour par une rose. La décoration de ce portail accuse la fin du XIII^me^ siècle, ou le commencement du XIV^me^.

— § 54 —

Nous venons de voir ce qu'on trouve dans les trois travées inférieures de la nef de la cathédrale et dans leurs annexes. La quatrième travée est celle que flanquent les deux tours. Les quatre piliers de la grande nef qui portent ces tours, sont renforcés moyennant une légère augmentation de diamètre, avec l'addition de quatre colonnettes à chacun d'eux. Malgré cette modification très motivée, ces piliers s'accordent très bien pour l'aspect, avec ceux du reste de la nef. L'élévation intérieure de cette travée, des deux côtés de la grande nef est conforme, au type que nous avons décrit (§ 49), et ne donne lieu à nulle observation, si non qu'on ne remarque plus dans aucune de ses parties les traces de dégénérescence observées dans quelques unes des parties correspondantes des travées

1, 2 et 3. Aux voûtes notamment, on ne retrouve rien des caractères du XV^me^ siècle observés dans celles de ces trois travées (§ 51).

Au dehors, les parties des tours qui correspondent à l'élévation que nous venons de signaler pour l'intérieur, forment deux étages; le premier, à partir du sol, comprenant la hauteur totale des arcades du rez-de-chaussée et du triforium; le second, celle du clérestory jusqu'au comble. Ces deux étages inférieurs des tours sont caractérisés par la base à tore plat sur un socle droit, qui appartient chez nous à la première période de l'ogival (§ 50). Au-dessus de ces deux étages s'en élève un troisième. Celui-ci est de la seconde moitié du XV^me^ siècle, on en a la date (§ 64); il est accompagné d'une flèche sur la tour orientale dit de Mutte. L'autre tour, dite du Chapitre, n'a reçu que de nos jours seulement l'addition de ce 3^e^ étage (§74), mais non pas celle d'une flèche, appendice que la tour de Mutte possède seule. Ce dernier étage et la flèche nous offrent les spécimens de notre ogival de la dernière époque, avec la base à talon dont nous avons dit deux mots précédemment (§ 50). La partie inférieure de chacune des deux tours contient un portail dont le tympan ogival est à jour, et dont la baie carrée est divisée par un pilier, et surmontée de deux bas-reliefs également carrés. Ces bas-reliefs entièrement détruits aujourd'hui et dont il ne reste plus que quelques traces, représentaient, au portail occidental, en haut des degrés de Chambres, d'un côté une scène de l'histoire de S^t^ Clément, la victoire sur le dragon, et de l'autre

le supplice de St Etienne [1]. La statue du martyr était, au-dessous de ces bas-reliefs, adossée au pilier qui séparait les deux baies (§ 60). L'autre portail ouvert sous la tour de Mutte et donnant sur les dépendances du cloître paraît avoir été décoré, d'une manière analogue, de sculptures dont le sujet est plus difficile à discerner [2].

L'étage inférieur des deux tours est parfaitement lié à la construction du collatéral et du triforium, parties

[1] Les traces laissées par ces bas-reliefs, étudiées avec sagacité par M. Dujardin, lui ont permis de reconstituer les images primitives et d'en proposer la restitution.

[2] Le vieux guetteur qui depuis près d'un demi siècle habite le haut de la tour de Mutte, M. Roger, tient de son père et de son aïeul qui ont vécu antérieurement aux mutilations de ces sculptures, que le portail oriental était décoré d'un grand Christ en croix adossé au pilier central qui partage en deux baies carrées l'ouverture de ce portail. M. Dujardin guidé par ces renseignements a reconnu, d'après les traces encore subsistantes des bas-reliefs qui surmontaient les deux baies, que ces sculptures avaient dû représenter des groupes de figures debout ayant pu figurer, au-dessous des deux branches de la croix, les saintes femmes et autres personnages qui accompagnent ordinairement la scène du crucifiement. Ces particularités très dignes d'attention méritent d'être rapprochées d'une indication fournie par un document de 1315 [Pr. 135], d'où il résulte que vers cet endroit existait à cette date un Crucifix, « le grant voult », qui serait ou celui-là même qui décorait le portail oriental sous la tour de Mutte, ou si ce portail n'existait pas encore, ce qui est fort possible, une croix d'une certaine importance érigée près de là, détruite ensuite dans les travaux consacrés de ce côté à la nouvelle cathédrale, et dont le Crucifix du portail oriental pourrait avoir eu pour objet de perpétuer le souvenir.

de la grande nef auxquelles il correspond en élévation; et il a dû être construit en même temps qu'elles. Il n'en est pas de même du deuxième étage correspondant aux fenêtres du clérestory de la grande nef. Il est plus ancien que ces fenêtres, comme le prouvent des repentirs qu'on observe de chaque côté des deux tours au point où elles rencontrent les murs de la grande nef. Ces repentirs sont des amorces de cordons horizontaux et d'arcs d'archivoltes, établies dans la construction des tours, et abandonnées lorsque plus tard on a construit à cette hauteur les murailles où s'ouvrent les fenêtres du clérestory, dans des conditions de moindre épaisseur qu'on ne l'avait projeté d'abord. Ces particularités ne sont visibles qu'à l'extérieur.

— § 55 —

Rentrons dans l'intérieur de la basilique. A partir de la quatrième travée qui est celle des tours, les autres, les 5e, 6e, 7e et 8e, qui complètent la nef jusqu'au transept, sont à quelques détails près tout à fait uniformes. Leur partie basse jusqu'au dessus du triforinm appartient comme les deux étages inférieurs des tours à la première période de l'ogival, au style du XIIIme siècle, celui de Notre-Dame de Reims, dit M. Dujardin qui admet, en même temps, que chez nous l'apparition de ses types peut se trouver retardée d'un demi siècle environ et descendre jusqu'à la première moitié du XIVme siècle.

Au-dessus du triforium règne dans l'intérieur de la

nef, comme nous l'avons dit (§ 49), une grande frise décorée, sur deux étages, de draperies et, au-dessous d'elles, de grands feuillages largement sculptés. En exécutant récemment des restaurations à cette partie de l'ornementation intérieure de la cathédrale, on a découvert, dit M. Dujardin, des cavités masquées par des placages, pratiquées antérieurement dans la partie inférieure de la frise et disposées régulièrement de manière à se correspondre d'un côté de la nef à l'autre, dans les 6e, 7e et 8e travées qui arrivent jusqu'au transept. Ces cavités paraissent avoir reçu les extrémités de pièces de charpente qui ont pu servir à une couverture provisoire de cette partie de la nef, avant la construction de ses grandes fenêtres et celle de ses voûtes.

C'est à cet endroit même que se dressent en effet, au-dessus de la frise drapée, les grandes fenêtres du clérestory, dont l'exécution tardive est marquée par l'abandon des amorces signalées au dehors en repentir, dans l'étage correspondant des tours (§ 54). Avant qu'on abandonnât cependant les plans dont ces repentirs indiquent les données primitives, on avait commencé aux travées 5e,6e,7e et 8e, dans ces données encore respectées alors, la construction du clérestory finalement achevé dans d'autres conditions. Cependant lorsqu'on se décida ultérieurement à introduire ces changements dans sa structure, quatre mètres de hauteur de ses meneaux étaient déjà exécutés sur le côté occidental de ces travées 5e, 6e, 7e et 8e. Un repentir très apparent indique à cette hauteur dans

ces meneaux le point où étaient parvenus les travaux, lorsque furent ainsi modifiés les premiers plans.

Nous aurons complété ce que nous avons à dire ici de la nef de la cathédrale, quand nous aurons ajouté en deux mots que la chapelle des évêques, qui s'ouvre dans la 5e travée de son collatéral gauche, présente dans ses bases à talon et dans ses autres éléments architectoniques les caractères du XVme siècle.

— § 56 —

Nous venons d'examiner dans leur structure et dans les détails de leur ornementation les diverses parties de la nef de la cathédrale. Avant de rapprocher de ces observations les notions historiques, trop rares malheureusement, qui permettent d'assigner une date précise à quelques-unes de ces parties et de donner ainsi jusqu'à un certain point un cadre chronologique à l'échelle de leur succession, il nous semble bon de fixer celle-ci, en classant les membres distincts de l'édifice d'après les particularités que nous avons signalées dans l'analyse qui précède.

Les morceaux les plus anciens que contienne la cathédrale sont, nous le rappellerons, les fragments du commencement du XIIIme siècle, ou même du XIIme peut-être, qu'on observe dans le voisinage du portail d'angle et de la chapelle de Notre-Dame la ronde, au bas du collatéral gauche. Viennent ensuite les édifices appartenant au premier âge du style ogival, qui règne à Metz depuis le milieu à peu près du XIIIme siècle, savoir : le portail d'angle, la chapelle de Notre-Dame

la ronde, les parties basses de la nef avec les collatéraux correspondants jusqu'au dessus des grandes arcades latérales et peut-être même du triforium qui les surmonte, puis à la 4e travée les deux étages inférieurs des tours conduites du premier jet jusqu'à la hauteur des combles de l'édifice, et les lancettes inférieures de la fenêtre du pignon qui ferme le bas de la nef; un peu plus tard, après un temps d'arrêt qui succède à l'exécution de la frise drapée dans les travées 5, 6, 7, 8, le clérestory et les grandes voûtes de ces travées qui sont les plus voisines du chœur ; la rose ensuite qui forme le haut de la fenêtre du pignon; et enfin le triforium, le clérestory et les voûtes des travées 1, 2, 3, au bas de la grande nef, ces voûtes présentant des caractères du XVme siècle. Vers le milieu de ce XVme siècle s'élève finalement, dans la cinquième travée du collatéral gauche, la chapelle des évêques, en remplacement comme nous le dirons d'un édifice antérieur (§ 64); et un peu plus tard encore, à la veille du jour où vont commencer les constructions du transept et du chœur, le troisième étage et la flèche de la tour de Mutte, parties les plus récentes de la nef de la cathédrale commencée au XIIIme siècle ; sans parler du troisième étage de la tour du Chapitre qui n'a été construit que de nos jours (§ 74). Telle est à grands traits la succession des œuvres de construction dont l'ensemble constitue la nef de la cathédrale de Metz.

Que peut-on dire de la date initiale de ces constructions et des dates successives de leurs phases d'exécution? C'est ce qu'il nous reste à examiner. Une des

plus anciennes parties de cet ensemble, l'église de Notre-Dame la ronde a une histoire ; il convient de l'interroger. Nos annales contiennent en outre la mention de quelques faits, nos archives renferment quelques pièces, qui peuvent encore fournir un peu de lumière sur ces questions. Il faut rechercher et citer ces sources d'information; il faut dire quelles inductions il est permis d'en tirer.

— § 57 —

L'église de Notre-Dame la ronde, *sancta Maria rotunda*, n'est autre chose, nous l'avons reconnu (§ 42), que Sainte-Marie, *sancta Maria infra domum*, dont nous avons suivi la destinée depuis le VIIIme siècle jusqu'au XIIIme. Ce n'est que dans les premières années seulement de celui-ci qu'elle prend le nom nouveau de Notre-Dame la ronde dont l'usage a prévalu depuis lors. Jusque-là il n'est au contraire question que de l'autre [1]. Ce brusque passage de l'ancienne dénomination à la nouvelle correspond vraisemblablement à

[1] Voici un tableau des formes successives du nom de cette église, sous la date des documents auxquels nous les empruntons. 1130, *Capella beatæ Dei genitricis Mariæ in monasterio sancti protomartyris Stephani sita;* 1148, *Ecclesia beatæ Mariæ metensis;* 1192, *Ecclesia beatæ Mariæ infra domum* ; 1202, *Ecclesia sanctæ Mariæ metensis infra domum;* 1207, *Beata Maria metensis infra domum, Beata Maria rotunda;* 1214, *Beata Maria rotunda infra domum* ; 1230, 1245, 1246, *Beata Maria rotunda;* 1246, *Notre-Dame la ronde;* 1256, 1260, 1261, *Beata Maria rotunda*; 1321, 1327, *Notre-Dame la ronde*; 1329, 1330, 1348, *Beata Maria rotunda;* 1359, 1429, *Notre-Dame la ronde.*

un changement d'état, quant à la forme de l'édifice. On ne possède malheureusement aucune indication positive à cet égard. On a seulement quelques indices qui confirment jusqu'à un certain point cette supposition.

Un document authentique nous montre l'Église de Ste Marie amoindrie au commencement du XIIme siècle, par suite d'une mauvaise administration. Ce document est un diplôme de 1130 par lequel l'évêque Étienne de Bar y institue pour la relever un chapitre de six chanoines qu'il dote de quelques biens [1]. L'église est qualifiée par le prélat dans cette pièce, *Capella beatæ Dei genitricis Mariæ specialiter nostra, in monasterio sancti protomartyris Stephani sita.* Le généreux donateur dit entre autres choses: *Dedimus præterea... duas partes census archidiaconatus de Sancys, ad restaurationem ejusdem loci, sic tamen ut quidam eorum frater prout melius poterit recipiat et provideat.* Il n'est évidemment question dans ces termes que de travaux d'entretien, et de la jouissance d'un cens annuel consacré à cet objet. On a essayé cependant d'y voir la preuve qu'une nouvelle église aurait été construite alors par l'évêque Étienne de Bar, et l'on a de plus ajouté que cette église avait été consacrée en 1148 par le pape Eugène III assisté de dix-huit cardinaux. Cette allégation, produite par les Bénédictins dans leur histoire de Metz [2], n'est justifiée par

[1] D. Calmet, *Histoire de Lorraine,* 1re Ed. T. II, preuves col. 288. L'original est aux archives départementales de Metz: G. 1192, 1.

[2] *Histoire générale de Metz,* t. II, p. 273.

aucune preuve, et pourrait bien n'avoir pas d'autre fondement que la fausse interprétation d'une simple confirmation de la fondation de 1130, donnée à cette date de 1148 par le pape Eugène III dans une bulle datée de Trèves, où le souverain pontife s'était rendu en quittant le concile de Reims [1].

D'anciens inventaires des titres de Notre-Dame la ronde et autres documents du même genre, conservés aujourd'hui avec les derniers débris de son chartrier aux archives départementales de Metz, ne mentionnent aucune pièce relative à la prétendue consécration de 1148. On y trouve en revanche des preuves de la prospérité croissante de la petite collégiale, enrichie pendant la seconde moitié du XII^me^ siècle par de nombreuses donations, par celles notamment des comtes de Salm qui y choisissent le lieu de leur sépulture. L'un d'entre eux, qui vivait vers la fin du XII^me^ siècle ou au commencement du XIII^me^, est qualifié du titre de fondateur, dans un registre original de Notre-Dame la ronde, *Ordo festorum solemnium,* en ces termes : *VII novemb. Anniversar. generosi principis domini Henrici de Salmes nostri fundatoris, cum vigiliis IX.* Henri de Salmes qui vivait vers l'an 1200 n'était pas le fondateur de la collégiale, que nous savons avoir été instituée en 1130 par Etienne de Bar; il ne pouvait l'être, d'après le texte qui vient d'être cité, que de l'église elle-même. On est ainsi conduit à penser

[1] Copie a été faite en 1848 de cette pièce par M. le baron de Salis, aux archives départementales de Metz, d'après la bulle originale qui depuis lors a disparu de ce dépôt.

qu'il a pu faire reconstruire, vers la fin du XIIme siècle ou au commencement du XIIIme, la vieille église de Ste Marie, et que celle-ci a peut-être reçu alors une forme circulaire ou polygonale, dont on a des exemples à cette époque ; d'où lui serait venue la dénomination nouvelle de Notre-Dame la ronde. Le titre de 1207 où l'on trouve cette dénomination pour la première fois, nomme encore les membres du petit chapitre qu'il concerne, *Fratres beate Marie metensis infra domum;* mais en même temps il contient dans la rédaction de sa date la nouvelle qualification : *Acta sunt hec in choro beate Marie rotunde*[1] ; particularité qui démontrerait, s'il en était besoin, l'identité d'attribution des deux dénominations, *sancta Maria infra domum* et *sancta Maria rotunda,* Notre-Dame la ronde.

D'après ces données, on peut admettre que l'église de Ste Marie, *sancta Maria infra domum*, a été l'objet d'une reconstruction vers la fin du XIIme siècle. Le nouvel édifice occupait vraisemblablement le même emplacement à peu près que l'ancien. Il devait y être lui-même remplacé à bref délai, comme nous le dirons tout à l'heure, par celui que nous voyons aujourd'hui. Tout invite à penser qu'à cette reconstruction de la fin du XIIme siècle à peu près se rapportent les fragments de cette époque dont nous avons signalé l'existence en cet endroit, dans le voisinage du portail d'angle de la cathédrale et de la chapelle actuelle de Notre-Dame la ronde (§ 52).

1 Original parch. Archiv. dép. de Metz, fonds Séminaire de St Simon.

Nous savons aujourd'hui ce qu'était au XIIme siècle l'état des lieux par rapport à la cathédrale, et comment la porte principale de la basilique s'ouvrait sous la grosse tour au bas de la nef, pour déboucher en ce lieu même sur le parvis, que flanquaient d'un côté le baptistère, et de l'autre l'église de Ste Marie. Nous ne pouvons plus admettre comme on l'a proposé, comme nous l'avons cru nous-même autrefois, que cette église renouvelée ait occupé ce parvis tout entier, le long de la façade de la cathédrale, en obstruant l'entrée de la basilique [1], ce qu'on n'eût certainement pu souffrir, de telle sorte, que pour allonger celle-ci, on n'aurait eu plus tard qu'à traverser cette église, en conservant de ses constructions quatre piliers de sa triple nef, avec le chœur et le portail qui lui appartenaient, pour les faire entrer dans les constructions nouvelles.

L'église de Ste Marie qu'il fallut en effet sacrifier pour prolonger de ce côté la cathédrale au XIIIme siècle, n'était vraisemblablement pas constituée sur le plan d'une croix latine comportant une triple nef. Elle avait, on a quelque raison de le croire, une forme toute différente, à laquelle se rapporterait ce nom de Notre-Dame la ronde, qui apparaît pour la première fois, au commencement de ce siècle Nous conclurons de tout cela que l'édifice existant alors devait être l'église, ou ronde ou polygonale fondée ce semble vers cette épo-

[1] Cette opinion paraît venir des Bénédictins, auteurs de l'*Histoire générale de Metz*, où l'on en trouve pour la première fois croyons-nous l'expression, T. II, 1775, p. 118, 119 (§ 60).

que par Henri de Salm. Elle se serait trouvée, comme celle qu'elle remplaçait, sur le côté du parvis de la cathédrale ; mais elle aurait vraisemblablement mordu sur le terrain de celui-ci, et en aurait pris assez pour que son emplacement eût été, en partie au moins, jugé nécessaire à l'installation de la grande basilique dont on était près d'entreprendre l'édification. Cette opération, nous allons le montrer, appartient à la seconde moitié du XIIIe siècle. L'église de Notre-Dame la ronde renouvelée vers ce temps, était alors de construction toute récente, et tout au plus terminée peut-être.

— § 58 —

La reconstruction de la cathédrale appartient, nous venons de le dire, à la seconde moitié du XIIIe siècle. Elle ne saurait remonter plus haut, comme tend à le prouver la copie du XIIIe siècle que nous possédons du cérémonial du XIe. Ce cérémonial en effet correspond absolument aux conditions d'existence de la cathédrale construite au XIe siècle. On n'aurait pu songer à en faire cette copie, après la disparition de celle-ci et son remplacement par une autre, sans y introduire les modifications correspondant à ce changement. Ces modifications ne s'y remarquent pas ; la copie est donc nécessairement antérieure à l'érection des nouveaux édifices. Nous savons d'un autre côté qu'elle est contemporaine de l'épiscopat de Jacques de Lorraine qui a siégé de 1239 à 1260. Elle est, on le voit, du milieu à peu près du XIIIe siècle (§ 18).

Les changements apportés à l'état des lieux, pour ce qui est de la cathédrale notamment, sont ainsi rejetés dans la seconde moitié de ce siècle au plus tôt. On a fait descendre jusqu'au XIVe la reconstruction de la basilique. Nous avons nous même partagé cette opinion. Mieux informé croyons-nous aujourd'hui, nous y renonçons. La cathédrale actuelle a été commencée selon toute probabilité au XIIIe siècle. On ne possède de ce fait aucune preuve précise il est vrai; mais divers indices déposent en sa faveur: le style d'abord des parties les plus anciennes du monument; des inductions ensuite qui ne sont pas sans valeur, fondées sur la teneur de l'épitaphe d'un évêque de Metz de la fin du XIIIe siècle, Philippe de Florange; des documents enfin dont la série part du milieu de ce siècle encore, touchant la mise à exécution des vastes projets conçus à cette époque pour la nouvelle cathédrale.

Pour ce qui est du style des édifices qui sont aujourd'hui sous nos yeux (§ 49), nous rappellerons ce que nous avons dit de la comparaison qu'on peut faire de ces constructions avec celles de Notre-Dame de Reims (§ 55), qui sont du XIIIe siècle, et avec celles d'une grande église qui existe encore à Metz, l'église de St Vincent en partie construite par l'abbé Warin, mort en 1250 (§ 53).

Ce qui regarde l'épitaphe de Philippe de Florange a été relevé, avec son habituelle sagacité, par M. de Salis, auquel nous devons tant de fécondes observations. Philippe de Florange n'a occupé le siège épiscopal que pendant fort peu de temps, il est vrai, de 1261

à 1264; mais, après en être descendu plus ou moins volontairement, il a vécu jusqu'en 1297, en possession d'une prébende et de la trésorerie de la cathédrale à laquelle étaient attachés des revenus considérables, avec la jouissance en outre du ban de Remilly, l'un des plus riches domaines de l'Église de Metz. Cette longue vie, passée dans l'opulence par un prélat qui a conservé jusqu'à la fin son caractère épiscopal avec une des premières dignités du chapitre, justifie l'interprétation proposée pour son épitaphe, où est vantée sa libéralité. On y lit entre autres le vers suivant:

Amplificans sedem constructam reddidit aedem.

Il est assurement permis de voir dans ces expressions l'idée d'une extension donnée à la cathédrale, et de la mise à exécution de cette grande opération pour une part au moins: nouvel indice de travaux qui auraient été accomplis pour cet objet, pendant la seconde moitié du XIII^e^ siécle.

Reste à faire connaître les documents que nous avons signalés encore, et annoncés comme devant se rapporter aux travaux de reconstruction pendant le XIII^e^ siècle. Ces documents sont des mandements dont la série commence à 1259, pour inviter les fidèles à contribuer de leur bourse aux œuvres de la fabrique de S^te^ Marie, c'est-à-dire de Notre-Dame la ronde, et de la cathédrale; c'était tout un, comme nous le montrerons tout à l'heure. Ces mandements parlent des indulgences accordées en retour des aumônes qu'ils provoquent, et ils pourvoient de plus à ce qu'on n'accueille comme autorisés à faire les quêtes, que ceux seulement

qui se présenteront munis des pouvoirs des Maîtres de la fabrique. On ne saurait citer sans doute, qu'une partie des pièces de cette nature qui ont pu être expédiées, lesquelles n'avaient qu'un intérêt temporaire comme l'indique leur renouvellement à diverses époques successives. Ce sont des mandements de l'évêque Jacques de Lorraine en 1259; de Renaud de Bar en 1300; de Henri Dauphin en 1320; des vicaires de l'évêque Henri en 1321 et en 1324; de Louis de Poitiers en 1325; des vicaires généraux nommés après la mort de Louis de Poitiers en 1327; d'Adhémar de Monteil en 1327, 1330, 1331; une bulle du pape Benoît XII en 1337, pour le même objet; et d'autres pièces du même genre, sous les dates de 1350, 1370, 1379, 1398, 1400, 1415, 1421, 1425, 1459, 1469, 1474, 1484, 1504, 1554; jusqu'à une époque, on le voit, où il ne devait plus être question de la construction proprement dite, mais de l'entretien seulement et de l'embellissement du temple.

Il y a lieu de rapprocher de ceux de ces titres qui appartiennent à la période initiale des travaux, deux bulles d'Alexandre IV, adressées en 1260 aux chapitres de la cathédrale et de Notre-Dame la ronde, pour confirmer une disposition suivant laquelle, à la mort d'un chanoine, les revenus de sa prébende devaient être affectés, la première année à des œuvres pies, et la seconde aux frais de construction de l'église: *proventus secundi anni in usus fabricæ ecclesiæ convertantur.* [1]

Quant aux mandements de nos évêques, à la même époque, nous n'avons de la plupart que leur indica-

[1] Archives départementales de Metz, G. 439, et G. 1188, 2.

tion dans les anciens inventaires des archives de la cathédrale[1]; mais il y a grandement lieu de penser que la teneur en était toujours à peu près la même; et ceux que l'on possède permettent de se faire une idée suffisante des autres. Nous avons notamment sous les yeux celui de ces mandements qui émane de l'évêque Louis de Poitiers, en 1325 [Pr. 136]. Les termes en sont dignes d'attention: *Cum... nostri predecessores et capitulum nostre cathedralis ecclesie metensis, in honorem prothomartyris Stephani ac gloriosissime Virginis Marie, ecclesiam suam de novo edificari inceperunt... (et)... a primo fundamento reedificari ceperit operis structura, etc.* Suivent des dispositions relatives aux quêtes prescrites et aux indulgences qui en sont le prix, avec la mention accidentelle de la floraison miraculeuse du *pulegium* dans la nuit de Noël sur l'autel de Ste Marie[2]. Ce que nous voulons faire ressortir dans ce texte, c'est d'abord la mention des évêques

[1] *Inventaire des Titres de la cathédrale de Metz en* 1664. In fo de 783 pages, aux archives départementales de Metz.

[2] Un mandement du même genre donné en 1327 par Adhémar de Monteil, et dont Meurisse a publié des extraits dans son histoire des évêques de Metz (p. 505), pourrait bien avoir servi abusivement de fondement à l'opinion erronée qui attribue à cet évêque l'entreprise de la reconstruction de la cathédrale, quoique Meurisse lui-même ne lui donne pas, en le citant, cette signification. Le titre de 1327 n'avait pas en tout cas, on le voit, le caractère qu'on a voulu lui attribuer d'une pièce unique en son genre. Elle avait été précédée depuis le milieu du XIIIe siècle, comme elle a été suivie jusqu'au XVIe par un certain nombre d'autres, expédiées dans des termes analogues et pour le même objet.

prédécesseurs de Louis de Poitiers, laquelle fait remonter dans le passé, et jusqu'au XIIIe siècle sans doute, avec les autres pièces du même genre dont nous n'avons que les dates, les dispositions énoncées dans celle-ci; c'est ensuite ce qui est dit ici de la reconstruction totale des édifices, *a primo fundamento*; c'est surtout l'association des deux titres, jadis distincts et maintenant confondus, de St Etienne et de Ste Marie dans la qualification de la basilique nouvelle, la réunion en un mot qui s'y trouve exprimée des deux anciennes églises dans la cathédrale reconstruite alors, comme nous pouvons le voir aujourd'hui, et comme il avait été évidemment projeté de le faire dès le commencement des travaux.

M. de Salis qui a étudié de très près cette question, avait fait à une assez grande échelle, à 5 centimètres pour mètre, afin d'en bien fixer les données, un lever très exact des travées inférieures de la cathédrale, avec la chapelle de Notre-Dame la ronde et le portail d'angle. Il a mis ainsi en évidence, outre la solidarité qui rattache en fait ces constructions l'une à l'autre, l'intime liaison qui a nécessairement existé dans le plan initial entre le haut de la nef, au-delà des tours, et les parties qui en deçà de ce point appartiennent à Notre-Dame la ronde. Tout, dans cet ensemble, résulte d'agencements incontestablement combinés dès l'origine pour unir dans une reconstruction commune les deux églises, antérieurement distinctes, de la cathédrale et de Notre-Dame la ronde; et cette grande conception remonte avec les débuts de

l'entreprise à une date voisine, nous l'avons démontré, du milieu à peu près du XIIIe siècle. Il nous reste à étudier les termes de cette conception et ceux de sa réalisation. Nous y trouverons des singularités dont les preuves matérielles subsistent ou bien ont laissé des traces d'une signification évidente. Tel est le sujet dont nous abordons maintenant l'étude. Nous obtiendrons ainsi l'explication de quelques particularités relevées précédemment, au cours de l'examen que nous avons fait du monument tel qu'il existe aujourd'hui (§§ 49 à 56).

— § 59 —

Un fait paraît avoir dominé la conception tout entière. Ce fait est la nécessité, où l'on fut d'occuper l'emplacement de l'église de Notre-Dame la ronde, afin de donner à la future cathédrale les développements en dimensions qu'on voulait obtenir pour elle. On ne pouvait pour ce dernier objet rien gagner du côté du chœur; d'abord parce qu'on avait décidé de conserver provisoirement l'ancien pour les besoins du culte, pendant les travaux consacrés à la nef, lesquels pouvaient durer longtemps; et ensuite parce que, en le sacrifiant, on trouvait à son chevet même la crête d'escarpements qui refusaient une assiette convenable aux nouveaux édifices. Du côté opposé, on avait, devant la façade où se dressait la grosse tour condamnée à tomber, le parvis et la place, *atrium* et *platea ante majorem ecclesiam*, qu'on pouvait librement occuper jusqu'aux dépendances de la demeure épiscopale.

Dans ces termes, la solution n'était pas sans un réel inconvénient qu'on dut accepter cependant, celui de ne pouvoir donner au temple son entrée principale dans l'axe de la nef, avec une façade sur la place; puisqu'on poussait les constructions jusqu'à la rencontre des logis appartenant à la demeure épiscopale, qu'il fallait respecter. Il résultait de là que la future nef ne pouvait toucher à la voie publique que par un de ses angles inférieurs. C'est ce qui entraîna la bizarre disposition du portail d'angle, dont une absolue nécessité a pu seule faire accepter les étranges conditions d'établissement [1].

Une autre difficulté se présentait encore pour réaliser les projets d'extension de la nef de ce côté. Le parvis qu'on se préparait à occuper, n'offrait pas une largeur suffisante pour les nouvelles constructions; limité qu'il était d'un côté par le baptistère épiscopal de l'autre par l'église de Notre-Dame la ronde. Il fallait renverser ces deux sanctuaires. La destruction du baptistère ne devait pas faire grandement question. C'était probablement alors un très vieil édifice, et de plus son existence ne répondait qu'à des usages anciens tombés en désuétude, au souvenir desquels on ne tenait peut-être pas beaucoup. Il n'en était pas de même de Notre-Dame la ronde. Cette église avait été, on a lieu de le croire, tout nouvellement reconstruite (§ 57).

[1] Cette disposition a duré jusqu'à ce que, au milieu du siècle dernier, l'ouverture d'une place publique sur les terrains dépendant de l'ancien évêché, permît à Blondel de construire en façade son fameux portail (§§ 71, 72).

Elle avait en outre pour défenseur un chapitre jeune et riche, fier de sa possession, ayant pour lui le droit, résolu à le faire respecter, et soutenu dans cette juste prétention par des patrons puissants. Ces patrons étaient les comtes de Salm, qui avaient eux-mêmes un intérêt direct à la conservation d'une église érigée par eux, et où ils avaient leur sépulture. On ne pouvait triompher de ces résistances que par une transaction.

Ainsi fut-il fait, cela n'est pas douteux. Nous ne possédons aucun document, ni sur la conduite des négociations qui durent avoir lieu pour cela, ni sur leur conclusion. Mais nous pouvons, sans risquer de nous tromper, juger de celle-ci par les faits qui en ont été la conséquence. C'est ce que permettent de faire les informations fournies à ce sujet par deux pièces de grande importance, l'une de la seconde moitié du XIV^{e} siècle [Pr. 140], l'autre du commencement du XVIII^{e} [Pr. 163], relatives à des débats suscités entre les deux chapitres par leurs intérêts contradictoires dans cette affaire et dans ses suites. Nous aurons à revenir sur ces deux documents à propos des circonstances où ils se sont produits (§§ 62, 67). Nous n'en voulons retenir pour le moment que ce qui peut servir de commentaire à la situation que nous avons en vue. Nous rappellerons à ce sujet les observations résultant de l'examen que nous avons fait précédemment de cette partie de la nef de la cathédrale, à propos de ses trois travées inférieures, touchant les quatres gros piliers monocylindriques qui

s'y trouvent (§ 51), le chœur et le portail de Notre-Dame la ronde qui les accompagnent, et le portail d'angle qui s'y rattache (§ 53).

— § 60 —

Les faits prouvent que, dans la transaction intervenue au XIII^e^ siècle entre les deux chapitres, entre le corps nombreux et puissant du clergé de la grande basilique et les six chanoines de la petite collégiale, le plus faible qui était loin d'être désarmé sut faire prévaloir des prétentions excessives ; tandis que le plus fort dut au contraire user de ménagements et accepter des conditions d'une rigueur presqu'incroyable. Les deux églises séparées jusqu'alors devaient être, il est vrai, réunies dans un même vaisseau ; mais après cela on ne négligea rien pour maintenir et manifester leur distinction. Les trois travées inférieures de la nouvelle basilique devaient appartenir à Notre-Dame la ronde, les autres à la cathédrale, à S^t^ Etienne, comme on disait alors.

Le chapitre de Notre-Dame la ronde gardait dans le domaine qui lui était accordé sa complète indépendance, et celle-ci s'accusait jusque dans la disposition des lieux. Il conservait le sol de son ancienne église, bien que ce sol fût notablement plus élevé que celui du reste de la nef dont le niveau était probablement commandé par les conditions de son raccordement avec les autres parties de la construction. Cette concession avait peut-être d'ailleurs pour objet de ménager les sépultures existant alors dans le sol de Notre-

Dame la ronde, ou bien de régler d'après le niveau de la voie publique celui du pavé de cette église et de son entrée sur l'ancienne place d'armes [1]. La conséquence était que l'on devait descendre plusieurs degrés pour passer des travées inférieures de la nouvelle église, reservées à Notre-Dame la ronde, dans les travées supérieures de la nef. Les piliers latéraux appartenant aux trois travées concédées à la petite collégiale affectaient une forme différente de celle des autres piliers de l'église. Ceux-ci étaient composés d'un faisceau de colonnes ; les quatre piliers de Notre-Dame la ronde étaient monocylindriques.

Notre-Dame la ronde avait deux portails, l'un donnant sur les degrés de Chambres, dans l'axe de son sanctuaire qui forme la chapelle actuelle, l'autre ouvrant du côté opposé sur la voie publique. Ce dernier n'était autre que le portail d'angle qui subsiste encore, et

[1] Ce qui justifierait cette dernière appréciation, c'est que plus tard, quand les travées réservées à Notre-Dame la ronde lui furent enlevées, et que le sol en fut abaissé au niveau du sol de la nef (§ 62), celui du portail d'angle abaissé de même se trouva notablement plus bas que le pavé de la place ; et l'on dut descendre dès lors de celle-ci sous le porche de ce portail pour entrer dans la cathédrale. C'est ce qui eut lieu à partir de la fin du XIVe siècle. Au XVIe, les chroniques nous montrent en 1540 Charles-Quint descendant les degrés, pour faire son entrée dans la basilique [Pr. 159]. Il en fut ainsi jusqu'aux grands travaux de déblai opérés en 1754-1755 (§ 71). Mais à partir de ce moment on aurait monté de plusieurs marches assurément au lieu de descendre, pour s'engager sous le portail d'angle, si cet édifice n'avait été presqu'aussitôt condamné et masqué par les travaux de Blondel, en 1761-1771 (§ 72).

qui par la suite a eu longtemps le caractère d'entrée principale de la cathédrale. A son origine, c'est bien à Notre-Dame la ronde qu'il appartenait; cette destination s'accusait expressément dans sa décoration même. Au pilier qui séparait les deux baies de sa porte était adossée une statue de la Vierge, et au tympan qui les surmontait c'était encore la Vierge qui figurait dans deux bas-reliefs superposés, représentant sa mort et son couronnement (§ 53). Ces bas-reliefs, bien qu'ayant subi de graves mutilations subsistaient naguère encore. Il n'en reste plus grand chose aujourd'hui, comme on le verra plus loin (§ 75).

La cathédrale aussi avait deux portails particuliers, ouverts sous les tours latérales qui flanquaient sa nef, l'un pour l'intérieur en quelque sorte, donnant sur les dépendances du cloître, l'autre pour l'extérieur donnant sur la voie publique, en haut des degrés de Chambres. Celui-ci, comme frontispice du temple, avait une décoration rappelant cette attribution spéciale, la statue de S^{t} Etienne au pilier de séparation des deux baies de la porte, avec la scène de son martyre dans l'un des bas-reliefs qui les surmontaient (§ 54).

Rien n'était négligé, on le voit pour assurer la distinction des deux domaines. Ce que nous venons d'en dire y aurait certainement suffi. A tout cela cependant on avait ajouté encore une dernière mesure à la réalité de laquelle on croirait à peine, si les deux documents du XIV^{e} et du XVIII^{e} siècle dont nous avons parlé (§ 59) ne l'attestaient formellement. Un mur avait

été élevé entre les deux voisins. Ce mur, haut de plusieurs pieds, percé d'une porte permettant de descendre des parties réservées à Notre-Dame la ronde dans celles appartenant à la cathédrale, coupait la nef nouvellement érigée par le travers, en avant des tours, dans la 3e travée à partir de l'entrée. Nous avons signalé précédemment au collatéral droit, dans la structure de la muraille de cette travée, une trace de raccordement qui pourrait bien être le point d'attache, à cet endroit, du mur de séparation élevé ainsi entre Notre-Dame la ronde et la cathédrale (§ 51). Cette étrange disposition n'a pas duré longtemps, comme nous le dirons tout à l'heure. De nos jours elle était absolument ignorée. Elle avait cependant laissé un souvenir traditionnel qui subsistait encore au siècle dernier, et dont on trouve le témoignage dans les histoires de Metz, restées inédites, du père Benoît Picard qui écrivait en 1716, et de Dom Brocq qui a composé la sienne en 1747 [1].

[1] « C'est une tradition à Metz, dit le père Benoît Picard, que « le fond de la nef de la cathédrale du côté de l'Évêché et qui « contient les quatre piliers d'une structure toute différente des « autres piliers... était séparée de la nef de la cathédrale, et « formait une autre nef pour Notre-Dame la ronde, dont le chœur « était ce qui compose présentement toute l'église de cette col- « légiale. » — *Histoire ecclésiastique et civile de la ville et du diocèse de Metz*, p. 269. — Mss. de la bibl. de Metz, fonds hist. n° 126.

« L'Église de Notre-Dame la ronde, dit Dom Brocq, s'étendoit « dans cette partie de l'église cathédrale qui est depuis la maison « épiscopale jusqu'aux deux clochers ; et le portail qui est sur « la place d'armes avec celui qui est du côté de la place de

La tradition est rappelée un peu plus tard encore par les Bénédictins dans leur *Histoire générale de Metz* (T. II. 1775, p. 118), mais cette fois sans être comprise, cela est évident. Nous avons déjà mentionné précédemment l'opinion émise par ces derniers auteurs à ce sujet (§ 57). A la manière dont ils s'expriment, on voit que dans leur pensée la nef de la cathédrale s'arrêtait aux deux tours, où elle était à son extrémité, comme ils le disent, masquée dans toute sa largeur par la nef d'une autre église, celle de Notre-Dame la ronde. Ainsi est née l'opinion que Notre-Dame la ronde avait été bâtie séparement, au bout et en travers de la nef de la cathédrale. Nous savons qu'il n'en est rien, et que tout autres étaient les dispositions adoptées au XIII^e^ siècle par les deux chapitres, pour réunir dans un seul édifice les sièges distincts de l'un et de l'autre.

Tout indique dans ces dispositions la préoccupation des chanoines de Notre-Dame la ronde de conserver dans les arrangements pris pour effectuer la réunion qui s'imposait de leur église à la cathédrale, les preuves matérielles de leur séparation antérieure. Peut-être doit-on attribuer à ce sentiment le soin avec lequel

« Chambre vis-à-vis servoient d'entrée à cette église de Notre-« Dame la ronde, et en dépendoient. Elle étoit pour lors séparée « de la cathédrale par un mur qui s'élevoit à une certaine hauteur, « et qui ne fut abbattu que longtemps après l'établissement de « cette collégiale, lorsqu'on voulut agrandir la nef de la cathé-« drale. On distingue encore cette partie par les quatre premiers « piliers de la nef de la cathédrale, dont l'architecture est dif-« férente de celle des autres piliers. » — *Nouvelle histoire de Metz*, T. I., p. 429. — Mss. de la Bibl. de Metz, fonds hist. n° 128.

on s'était appliqué, comme nous l'avons constaté précédemment (§ 52), à conserver dans les constructions des nouveaux édifices élevés au XIIIe siècle, quelques morceaux encore subsistant de l'église sacrifiée à ce moment; témoignages significatifs de cette distinction que l'on voyait avec regrets s'effacer.

— § 61 —

L'œuvre nouvelle comprenait, pour-ce qui regarde Notre-Dame la ronde, le portail d'angle, le chœur formant aujourd'hui chapelle latérale dans le collatéral gauche de la cathédrale, le portail établi et encore subsistant dans l'axe de cette chapelle, et, entre ce portail et le chœur de la collégiale, les parties basses des trois travées inférieures de la nef de la cathédrale, auxquelles appartenaient les gros piliers cylindriques poussés en hauteur jusqu'au-dessus de leurs chapiteaux au moins; ces parties basses pourvues peut-être alors d'une couverture provisoire. Tout cela commencé dans la seconde moitié du XIIIe siècle aurait pu être terminé vers le commencement du XIVe. On se demande si ce n'est pas à l'achèvement de ces travaux quelque peu retardé que se rapporterait l'institution en 1348 de la fête de la dédicace de Notre-Dame la ronde, après la consécration de son grand autel effectuée, le 19 décembre 1347, par le vicaire général de l'évêque Adhémar de Monteil. En 1348 en effet, ce prélat prescrit pour le jour du 19 décembre la célébration annuelle de la fête de cette dédicace, dans un mandement où il s'exprime ainsi: *Mandamus... dedicationem...*

ecclesie beate Marie rotunde metensis que nuper reconciliata fuit . . . quolibet anno, die decima nona mensis decembris esse celebrandam [1].

Il est impossible de rien affirmer, d'après ces indications, touchant la date d'exécution des travaux en question. Ce que nous avons constaté, relativement au style de ces parties de la cathédrale, permettant de les rapporter au XIIIe siècle aussi bien qu'à la première moitié du XIVe, nous laisse également dans le doute à cet égard (§ 51). Nous ne savons donc pas au juste où en étaient les constructions de Notre-Dame la ronde au début du XIVe siècle. Au moins semble-t-il qu'elles avaient dû être commencées et probablement en partie exécutées avant la fin du XIIIe. C'est tout ce que nous pouvons dire sur ce point.

On a pu être frappé, dans l'exposition qui précède, de la facilité avec laquelle au XIIIe siècle, pour arriver à ses fins touchant l'agrandissement de la cathédrale, le chapitre de cette église s'était soumis aux dures conditions qui lui étaient imposées. En présence des difficultés qu'il avait rencontrées dans l'obstacle matériel de la demeure épiscopale aussi bien que dans les exigences du chapitre de Notre-Dame la ronde, il avait admis sur ces deux points les solutions en appa-

[1] La consécration du grand autel de Notre-Dame la ronde en 1347 est signalée par une pièce dont nous n'avons qu'une simple mention dans un inventaire, rédigé en 1710, des titres de Notre-Dame la ronde [Pr. 137]. L'institution de la fête annuelle de la dédicace est consignée dans un titre de 1348, dont l'original existe encore aux archives départementales de Metz [Pr. 138].

rence les moins acceptables, le portail d'angle et le mur de séparation élevé entre les portions de la nef attribuées de part à d'autre à chacun des deux chapitres. On doit se dire qu'il avait pu dans cette circonstance prendre son parti de ces combinaisons défectueuses, à la pensée certainement fondée que tot ou tard la force des choses en procurerait le redressement. Il ne se trompait pas, et ne put guère s'abuser que sur la durée d'une situation que tout devait faire considérer comme provisoire. Un siècle était à peine écoulé que le mur de séparation tombait; mais il en fallut cinq pour obtenir satisfaction sur l'autre point, moyennant que dans l'emplacement du Palais épiscopal s'ouvrît une place publique permettant de remettre l'entrée principale de la basilique dans l'axe de sa nef. Sans attendre jusque-là, l'unité désirée de ce grand vaisseau était préalablement assurée, réalisée même dès le XIVe siècle. En 1325, l'évêque Louis de Poitiers nomme encore la cathédrale, l'église de St Etienne et de Ste Marie, *Cathedralis ecclesia metensis in honorem prothomartyris Stephani ac gloriosissime Virginis Marie* [Pr. 136], ce qui implique l'union des deux églises comme des deux titres patronaux sur un pied en quelque sorte d'égalité. Mais en 1359 déjà une pièce originale parle du service d'un autel « qui ciet « à Notre-Dame la ronde en la grande église de Metz »[1], dans des termes qui marquent la subordination de la petite église à la grande. L'absorption par celle-ci du domaine jusque-là réservé à l'autre s'annonce for-

[1] Archives départementales de Metz, G. 1188, 4.

mellement ainsi; elle est bien près alors de s'effectuer réellement.

— § 62 —

Un siècle ne s'était pas écoulé, venons-nous de dire, que tombait le mur de séparation si singulièrement élevé au travers de la nef de la cathédrale, entre ses travées inférieures, attribuées au chapitre de Notre-Dame la ronde, et le reste de l'immense vaisseau laissé au chapitre de la grande église. La disparition de ce mur pendant la seconde moitié du XIVme siècle, est prouvée par la teneur d'une pièce que nous avons mentionnée précédemment déjà (§ 59), où sont relatés, avec le fait, les arrangements intervenus à cette occasion entre les deux chapitres de la cathédrale et de Notre-Dame la ronde [Pr. 140].

La pièce dont nous voulons parler ne porte pas de date. On peut lui en assigner une aux environs de 1380, d'après ce qu'on sait de certains personnages qui s'y trouvent nommés et qui vivaient à cette époque, Gérard de Serrouville, Doyen de St Thiébaut et chanoine de la cathédrale, et trois Treizes de la cité, Nicole Mortel, Forquignon Noiron et Jean Roussel[1].

[1] Gérard de Serrouville Doyen de St Thiébaut en 1372 était remplacé dans cet office dès 1384 par Demange de Bayonville; Nicole Mortel, marié en 1364, Maître-Echevin en 1375, vivait encore en 1396; Forquignon Noiron mourut en 1393. Jean Roussel est le seul de ces personnages sur lequel on ne possède aucun renseignement. — Ch. Abel, *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1860, p. 45. — D'Hannoncelles, *Metz ancien*, T. II, p. 187 et 191.

Les Treizes étaient des magistrats qui, outre l'exercice de la justice criminelle, avaient dans leurs attributions la police, et en première instance une certaine partie de la juridiction civile. C'était devant eux qu'on vidait les querelles, et qu'on débattait les causes résultant du trouble apporté dans un état de possession. C'est ainsi qu'ils se trouvent saisis du différend soulevé entre les deux chapitres, à propos du mur qui séparait leurs domaines réciproques. Les Treizes ne paraissent pas cependant avoir décidé de l'affaire par un jugement. Ils semblent plutôt être intervenus comme amiables intermédiaires, sur une plainte portée devant eux, et avoir présidé à une transaction consentie par les parties. La pièce que nous possédons est une sorte de procès-verbal de cet accord.

Il ressort du document que, après des négociations vraisemblablement et en raison de leur insuccès, les chanoines de la cathédrale, les Seigneurs de la grande église, comme il est dit, s'étaient décidés à brusquer l'affaire pour en forcer la solution, et avaient mis les ouvriers à l'œuvre. Au premier coup de marteau les chanoines de Notre-Dame la ronde appellent la partie adverse devant la Justice, c'est à dire devant les Treizes. Là, le Doyen, au nom du chapitre de la cathédrale, expose qu'on n'a nullement l'intention d'offenser les plaignants ; qu'il s'agit seulement d'embellir la grande église ; que le chapitre de Notre-Dame la ronde recueillera lui-même de ce qu'on veut faire d'évidents avantages ; qu'une belle grille fermant dorénavant à volonté la chapelle c'est à dire l'ancien chœur

du côté de la cathédrale, ce chapitre y sera toujours chez lui, avec un libre accès de l'extérieur à l'intérieur par une porte spéciale ouverte derrière l'autel de la chapelle, ou bien sur le côté de celle-ci; qu'il aura de plus une chambre qu'on doit établir pour la demeure de son marguillier, au-dessus de la sacristie. Ces propositions n'ayant pas été agréées, et toute décision ayant été ajournée, suit une période de négociations nouvelles au cours desquelles un jour, en plein chapitre, présents trois des Treizes qui s'y étaient rendus, le Doyen de Saint-Thiébaut renouvelle les propositions articulées précédemment devant la Justice, pour prix de la suppression du mur et de la délivrance au chapitre de la cathédrale des clefs des deux « portaux », restées jusqu'alors entre les mains du marguillier de Notre-Dame la ronde. Les deux « portaux », ce sont les grandes portes qui depuis un siècle appartenaient tout particulièrement à Notre-Dame la ronde, et qui avaient été spécialement construites pour elle, le portail d'angle, et celui qui s'ouvrait dans l'axe de la chapelle, du côté des degrés de Chambres. Le grand chapitre entendait reprendre possession des trois travées inférieures de la nef concédées originairement au petit, et tout naturellement des portes qui y donnaient accès. Le Doyen ayant parlé, nul ne réplique, est-il ajouté, les chanoines de Notre-Dame étant vraisemblablement présents, ce qui n'est pas formellement dit toutefois. Le procès-verbal se borne à constater l'absence de toute contradiction, et se termine par cette conclusion, que « parmi ces convenances »

les chanoines de Notre-Dame la ronde laissèrent abattre le mur, et firent délivrer à ceux de la cathédrale les clefs des deux « portaux » [Pr. 140]. Ainsi finit cette épineuse affaire.

Nous nous sommes arrêté un peu longuement peut-être à l'appréciation de la pièce de 1380, parce qu'elle n'a pas toujours été bien comprise. On a dit que la grille proposée devait remplacer tout simplement le mur qu'on voulait abattre. On a prétendu aussi que ce mur était établi non pas en travers de la cathédrale, mais devant l'entrée seulement de la chapelle, dans le collatéral. Sa véritable situation n'est pas douteuse. La possession antérieure des deux portails par le chapitre de Notre-Dame la ronde et leur abandon au chapitre de la cathédrale, en conséquence de la destruction du fameux mur, ne laissent à ce sujet aucune incertitude.

La séparation élevée entre les trois travées inférieures de la nef et le reste de la cathédrale a donc cessé vers 1380. L'abaissement du sol dans ces travées et au portail d'angle, qui s'y rattache, devait s'en suivre, et fut exécuté pour produire l'effet que nous voyons aujourd'hui. L'opération eut-elle lieu immédiatement ? Cela est possible, probable même (§ 67). Nous n'avons cependant aucune autre preuve du fait que sa mention à titre de souvenir dans un document de 1728 [Pr. 165]. On a en tout cas quelque raison de penser que l'œuvre était accomplie pour le commencement du XV^{e} siècle, et que, en conséquence, on descendait alors du chœur de Notre-Dame la ronde,

réduit à la condition de simple chapelle, dans le collatéral de la cathédrale par un escalier. Le fait est mentionné, à partir 1412, dans des pièces où il est question de cet escalier, à propos d'un « autel de « Nostre-Dame la grosse, seis, est-il dit, au pied des « degrés de la chapelle de Nostre-Dame la ronde »[1].

— § 63 —

Nous avons un peu anticipé sur la marche du temps et sur le développement des faits, afin de présenter dans leur ensemble ceux qui concernent les singuliers arrangements passés au XIIIe siècle entre le chapitre de la cathédrale et celui de Notre-Dame la ronde, en vue de la réalisation des plans grandioses conçus alors pour la reconstruction de la cathédrale. L'exécution de ces plans paraît avoir été attaquée dès le XIIIe siècle (§ 58), dans les parties qui constituent le bas de la nef, dans celles surtout qu'intéressaient les arrangements que nous venons de rappeler. Cette portion de l'œuvre était, paraît-il, terminée au plus tard dans la première moitié du XIVe siècle (§ 61). Il convient de reprendre à ce moment la suite des faits.

Le XIVe siècle voit compléter, en ce qui concerne la nef de la cathédrale, les travaux entrepris au XIIIe. Nous ne connaissons pas les architectes de la première

[1] Fragment d'inventaire, aux archives départementales de Metz — anc. fonds Sémin. de Saint-Simon, $\frac{4}{G}$.

époque, celui notamment à qui est due la conception du plan d'ensemble, et qui a présidé à l'enfantement de cette grande œuvre ; mais nous connaissons ceux du XIVe, le chanoine Adam Pollet [1], mort en 1353 [Pr. 156], et le maître-maçon Pierre Perrat mort en 1400. Au premier on peut suivant toute probabilité attribuer notamment la chapelle des Évêques, terminée en 1351 dans le collatéral gauche pour la sépulture d'Adhémar de Monteil et de ses successeurs; remplacée au XVe siècle par celle que nous voyons aujourd'hui. A Pierre Perrat appartient la construction de la tour de Mutte, à laquelle il faut joindre probablement celle de l'autre tour aussi; toutes deux jusqu'au niveau des combles de la nef, c'est à dire dans ce que comprennent seulement les deux étages inférieurs de ces édifices. On ajoute, mais cela est moins certain, que Pierre Perrat

[1] Le constructeur de la cathédrale employé dans la première moitié du XIVe siècle est appelé quelquefois Jean Pollet. Nous n'avons sur ce personnage que des renseignements de seconde main qui ne nous permettent pas de décider s'il faut oui ou non distinguer Jean Pollet, le maître-constructeur, du chanoine Adam Pollet, plus connu que lui, qui est donné aussi pour l'architecte de la cathédrale à la même époque. M. Bégin les nomme tous les deux dans son *Histoire de la cathédrale de Metz*, T. I. p. 136, 137, 151, et T. II, p. 138 ; mais il n'en mentionne qu'un seul Maître Adam, parmi les artistes dont il donne la nomenclature à la fin de son ouvrage, T. II, p. 408. Dans les *Notes sur la cathédrale de Metz* de M. Dujardin, il n'est pas question de Jean Pollet, mais du chanoine Adam Pollet seulement « architecte éclairé, » est-il dit, chargé des travaux de la cathédrale par l'évêque Adhémar de Monteil au XIVe siècle. — *Mémoires de l'académie de Metz*, 1877-1878, p. 324.

aurait conduit jusqu'à la même hauteur la nef elle-même, et qu'il en aurait fermé les voûtes. C'est ce qu'on ne saurait affirmer. Pour ce qui est des tours, de la tour de Mutte au moins, l'œuvre aurait été accomplie ce semble dès 1381. Nos chroniques disent en effet qu'en cette année 1381 fut construit sur cette tour un clocher de bois pour recevoir la ban-cloche qu'on nommait la Mutte [1]. Ce clocher de bois fut remplacé au siècle suivant par le 3me étage de la tour, dû au constructeur Hannès de Ranconval (1478-1481).

L'installation du clocher de bois en 1381, est une preuve suffisante qu'à cette date était terminé le 2e étage de la tour, sur lequel ce clocher de bois était assis. Nous avons reconnu précédemment que les deux tours étaient arrivées à cette hauteur, avant que les parties correspondantes de la grande nef, comprenant les fenêtres du clérestory eussent à côté d'elles atteint la même élévation (§ 54). Est-ce à l'exécution de ces parties de la nef, si non plutôt à l'œuvre de la seconde tour que Pierre Perrat aurait consacré les vingt dernières années qui lui restaient à vivre, après l'achèvement de ses travaux à la tour de Mutte en 1381? C'est ce qu'on ne peut guère décider, faute

[1] La date de 1381 est celle de la première fonte connue de la Mutte. Auparavant ce nom de Mutte est déjà donné, ce semble, à la grosse cloche de St Eucaire qui remplissait alors en cas de besoin l'office de ban-cloche. Après cette fonte de 1381, on en mentionne sept autres encore, sous les dates de 1427, 1442, 1443, 1459, 1479, 1574 et 1605. La cloche fondue en 1605 est celle qui existe encore aujourd'hui. — Vtor Jacob, *Histoire de la tour et de la cloche de Mutte*, dans *L'Austrasie, Revue de Metz*, 1863.

de renseignements positifs. Les repentirs observés au point de suture des tours avec les parties supérieures de la nef (§ 54) permettent de douter que telle ait été la marche des constructions. Pour ce qui est de celles de la nef, on sait en tout cas que leur exécution subit un temps d'arrêt dans les travées les plus voisines du chœur, où subsista pendant une durée plus ou moins longue une couverture provisoire en charpente, au-dessous de la base des grandes fenêtres (§ 55). A l'extrémité opposée de la nef, le travail semble au contraire avoir été au XIVe siècle poussé avec assez d'activité pour que le mur de pignon qui la termine de ce côté ait été entièrement construit et la rose qui le décore garnie de ses vitraux avant 1392, date de la mort de celui qui est dit les avoir peints. Le vieil artiste est inhumé au pied de son œuvre, dans la travée inférieure du collatéral droit. Son épitaphe qui existe encore mentionne l'exécution de la grande rose « le « grant oz » de la cathédrale [1].

Nous disons que le mur de pignon et la rose qui le décore ont été terminés au XIVe siècle. Il convient de rappeler à cette occasion que précédemment nous avons

[1] L'épitaphe du peintre-verrier Hermann, auteur de la grande rose de la cathédrale est ainsi conçue :

CI-DEVANT-GIST-MAISTRE-HARMAN-LI-VALRIER-DE-MVNSTR
E-AN-WAISTEFALLE-ET-FIST-LE-GRANT-OZ-DE-CEANS-QVI-MOR
VT-LE-JOR-DE-LA-NOSTRE-EN-MARS-M-CCC-IIII-XX-ET-XII-PEIZ-P-LVI

Il faut nécessairement lire dans la dernière ligne LA-NOSTRE-DAME. L'inscription originale dont les caractères sculptés en relief sont en parfait état, donne cependant le texte tel que nous le reproduisons, sans le dernier de ces trois mots.

signalé aux parties hautes des trois travées inférieures de la nef, voisines de ce mur de pignon, dans les pièces qui à l'intérieur surmontent les gros piliers latéraux, une dégénérescence de style qui trahit une exécution de date relativement récente, et en même temps, dans les voûtes qui appartiennent aux mêmes travées, des caractères architectoniques dénotant le XV^e^ siècle, qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans la nef de la cathédrale (§ 51). Il semble d'après cela que ces parties hautes des trois travées en question et les calottes de voûte qui les surmontent aient été construites plus tard que les parties correspondantes du reste de la nef, au XV^e^ siècle par exemple, tandis que le mur du pignon qui leur est contigu est, comme nous venons de le dire, ainsi que la rose qui l'accompagne, du XIV^e^, et antérieur à 1392. Comment expliquer ces singularités? Il y a là un des problèmes les plus difficiles à résoudre, de ceux que présente la structure de notre cathédrale.

Les données du problème qui se pose ainsi sont, 1° l'achèvement au XIV^e^ siècle du mur de pignon qui termine la nef, et de la rose qu'il comprend, garnie de ses vitraux avant 1392, date de la mort de Hermann « li valrier » qui en est l'auteur; 2° l'exécution ultérieure des parties hautes et des voûtes des trois travées inférieures de la nef, œuvre du XV^e^ siècle ce semble d'après les caractères architectoniques qu'elles présentent, soudées à ce mur de pignon. La question est d'expliquer comment la construction des trois travées peut avoir suivi celle du mur de pignon et de la rose;

tandis que logiquement elle eût dû l'accompagner au moins, si non même la précéder peut-être. Il faudrait, pour tout concilier, 1° que les trois travées inférieures de la nef eussent été construites une première fois au XIVe siècle, d'accord avec ce qu'exige l'achèvement du mur de pignon et de la rose avant 1392, et 2° qu'elles eussent été reconstruites au XVe, pour rendre raison des caractères architectoniques de cette époque observés dans leur structure. Mais on ne trouve nulle part la mention historique de pareils faits. A défaut de preuves positives qui permissent d'en établir la réalité, oserons-nous, pour démontrer au moins qu'ils n'ont rien d'irrationnel, présenter quelques conjectures fondées sur certaines observations que nous avons déjà relatées précédemment (§§ 51 et 53)?

On constate en effet, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la cathédrale, du côté gauche des trois travées en question, c'est à dire au flanc oriental de la basilique, des traces évidentes d'incendie. On reconnaît même l'existence de travaux de restauration exécutés en conséquence, à l'étage inférieur des contreforts et des culées de la nef, dans ces trois travées (§ 53). L'incendie a donc attaqué en cet endroit les parties basses au moins des édifices élevés vraisemblablement au XIVe siècle. Jusqu'à quelle hauteur s'est étendue l'action du feu? C'est ce qu'on ne saurait dire. Au moins peut-on présumer qu'il n'est pas arrivé jusqu'aux voûtes. Un incendie, qui à l'intérieur et en partant du bas les aurait détruites n'eût pas laissé intacts la rose et ses vitraux qui sont contigus. Mais pour que

l'incendie eût entraîné la reconstruction de ces voûtes, il suffirait qu'il eût obligé de les démonter; ce qui pourrait très-bien avoir été la conséquence de graves dégradations causées par le feu aux parties basses qui les soutenaient, et de travaux de réfection rendus ainsi nécessaires dans ces portions de l'édifice. Or nous voyons aujourd'hui au dehors de la cathédrale les contreforts et les culées qui leur correspondent, dans ces travées, restaurés par des placages (§ 53); et au dedans, nous trouvons des parties en élévation, refaites avec des négligences de style qui accusent une date inférieure, en même temps que les calottes de voûte qui les surmontent sont caractérisées par des formes architectoniques appartenant au XV^e^ siècle (§ 51).

Un incendie partiel du bas des travées inférieures de la nef, à cette date, fournirait une explication plausible de ces singularités; mais nos annales n'en relatent aucun de ce genre à cette époque. En revanche elles en mentionnent un en l'année 1540 (§ 66), dont les ravages paraissent s'être concentrés sur les parties extérieures voisines du portail d'angle; et antérieurement un autre, en 1468, qui détruisit dit-on, la toiture des travées inférieures, depuis le mur de pignon jusqu'aux tours à peu près (§ 64). Peut-être faut-il attribuer à ces deux incendies successivement les singularités, pour une part au moins, que nous indiquions tout à l'heure.

Dans ce cas, à l'incendie de 1468 pourrait se rapporter la reconstruction des voûtes des trois travées infé-

rieures de la nef; et à l'incendie de 1540, les réparations observées extérieurement aux parties basses, c'est à dire aux contreforts et aux culées de ces travées. Il faudrait maintenant trouver une explication encore pour rendre compte de l'exécution tardive et négligée dont on relève à l'intérieur les traces, dans les parties moyennes de ces travées, au-dessus des gros piliers latéraux mais notablement au-dessous des voûtes.

Les considérations que nous venons de faire valoir pourraient expliquer jusqu'à un certain point comment les parties basses ainsi que les voûtes des trois travées inférieures de la nef, terminées probablement avant la fin du XIVe siècle avec le mur de pignon et la rose, ont pu être reprises aux XVe et XVIe, et rétablies dans les conditions où elles sont aujourd'hui. Nous devons nous borner à énoncer sans y insister ces propositions absolument hypothétiques. Nous ne nous sommes arrêté à de pareilles conjectures que pour montrer la possibilité de concilier ce que nous voyons exister dans les travées inférieures de la nef de la cathédrale avec les notions chronologiques relatives à la construction du pignon et de la grande rose qui terminent cette nef, travaux effectués avant la mort de Hermann «li valrier» en 1392.

Ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, on ne saurait accepter sans d'expresses réserves la notion historique de l'achèvement des voûtes de la grande nef avant 1400. Cette notion n'est justifiée par aucune preuve. Elle ne semble fondée que sur l'indication un peu vague que Pierre Perrat, mort à cette date

de 1400, aurait été le constructeur de cette nef. Il a été « maistre de l'owraige de l'église de saians » dit simplement son épitaphe; ce qui n'implique nullement qu'il en ait lui-même achevé la nef. Si, comme on a quelque raison de le croire, il a élevé les deux tours jusqu'au niveau des combles, c'est à dire dans toute la hauteur de leurs deux étages inférieurs (§ 63), il est moins certain qu'il ait sur toute la longueur de la nef achevé les grandes fenêtres du clérestory, et moins encore qu'il en ait terminé les voûtes. Il se pourrait que celles-ci n'eussent été fermées que plus tard, aux trois travées surtout les plus rapprochées du chœur, par dessus la couverture provisoire dont l'existence y a laissé des traces matérielles (§ 55), après s'être prolongée plus ou moins longtemps. On a dans ces particularités la preuve que certains retards ont pu être apportés à la construction de ces voûtes; ce qui permettrait d'en reculer l'achèvement jusqu'à un moment quelconque du XV^e^ siècle peut-être. Oserait-on en abaisser la date jusqu'à l'année 1480, à laquelle se rapporte une indication fournie par Dom Dieudonné, dans un mémoire manuscrit où, sans l'expliquer ni la justifier, il la formule brièvement en ces termes: « La « nef fut achevée en 1480 » [1]. Peut-être cependant cette note chronologique concerne-t-elle plutôt les travaux accidentels de réfection qu'a pu entraîner pour les voûtes de la nef l'incendie de 1468, dont nous avons parlé tout à l'heure.

[1] Dom Sébast. Dieudonné, *Mémoires sur Metz*, T. III, f° 26. Bibl. de la ville de Metz, mss. fonds. hist. n° 159.

Le problème compliqué des constructions exécutées à la nef de la cathédrale pendant le XIVe siècle n'est pas on le voit sans difficulté, et soulève plus d'une question. La solution nettement définie de ces questions nous échappe. En proposant avec réserve comme nous l'avons fait les hypothèses qui peuvent jusqu'à un certain point suppléer à cette solution, nous entrevoyons, mais rien de plus, qu'à la fin du XIVe siècle la nef de la cathédrale était très avancée si non terminée déjà ; que les voûtes en étaient même fermées dans certaines portions de leur longueur, mais non aux travées surtout les plus voisines du chœur, où une couverture provisoire aurait existé, assez longtemps peut-être, à la hauteur à peu près de la base des grandes fenêtres du clérestory. De ce côté la nef aboutissait aux parties encore conservées de la basilique de l'évêque Théodoric, aux vieux édifices de médiocre élévation construits au XIe siècle, lesquels ne devaient être remplacés qu'à la fin du XVe et au commencement du XVIe. La nouvelle nef, œuvre des XIIIe et XIVe siècles pouvait sans inconvénient et non sans convenance s'abaisser sous cette couverture provisoire pour se raccorder avec les anciens bâtiments. Du côté opposé, elle était arrivée à toute sa hauteur, et elle se terminait par la rose éblouissante de son pignon méridional. Nous avons dit comment pourrait se concilier ce fait avec certains autres d'où il semble résulter que les parties hautes de ces travées inférieures de la nef auraient été renouvelées au XVe siècle, dans des conditions dont il reste des traces

évidentes auxquelles on ne peut guère refuser cette signification.

Ces conclusions n'empêchent pas d'admettre qu'à la fin du XIVe siècle, cette partie de la nef, reprise et reconstruite ultérieurement selon toute apparence, avait pour le moment reçu son entier achèvement, compromis peut-être plus tard par un fait accidentel. De plus, à cette époque, et depuis longtemps déjà, comme nous l'avons dit (§ 62), le noble édifice avait conquis son unité, par la destruction du mur qui séparait du reste de l'église les travées appartenant à Notre-Dame la ronde. Depuis une vingtaine d'années ce mur n'existait plus quand s'ouvre le XVe siècle.

— § 64 —

Au début du XVe siècle, toute réserve faite pour une portion peut-être des grandes fenêtres du clérestory restant à construire, et pour quelques parties correspondantes des voûtes qui pouvaient n'être pas encore fermées, du côté du chœur notamment, la nef de la cathédrale commencée au XIIIe siècle était à peu près terminée. Avec un trop petit nombre de dates précises malheureusement, nous n'avons guère pu jusqu'ici présenter sur les phases de sa construction que des inductions et des hypothèses. Il n'en est plus de même à partir du point où nous sommes arrivés, sauf en ce qui concerne cependant, comme il vient d'être dit, l'achèvement probable au XVe siècle des travées supérieures voisines du chœur dans quelques-unes de

leurs parties hautes, et la reconstruction vraisemblable vers le même temps des parties hautes également des travées inférieures contigues à la rose, déjà établies au XIVe siècle, puis reprises ultérieurement, on a quelque raison de le penser, dans de nouvelles conditions (§ 63).

Vers 1450, après quelqu'interruption peut-être dans les travaux, est refaite au collatéral gauche par maître Jean de Commercy la chapelle des Évêques, construite une première fois un siècle auparavant, par Adam Pollet probablement (§ 63).

En 1468, on achève la galerie à jour qui décore extérieurement la crête des murs de la nef, à la hauteur des combles, du côté de la place de Chambres vers le marché, où il n'y en avait pas encore, dit en sa chronique Philippe de Vigneulles [Pr. 141]. Au cours de cette opération dirigée par Hannès, fils de Henry de Ranconval, l'imprudence des ouvriers allume un incendie qui détruit une partie de la toiture, et menace le clocher de Mutte qu'on parvient heureusement à préserver, est-il dit, quoiqu'il fût alors en bois. Il s'agit du 3e étage de la tour, consistant alors en une construction provisoire de charpente, installée en 1381 pour loger la cloche de Mutte. Nous avons dit précédemment (§ 63) que cet incendie de 1468, pourrait avoir été l'occasion de la réfection rappelée tout à l'heure des voûtes appartenant aux travées inférieures de la nef. Le feu avait pu compromettre la solidité de celles qui avaient été construites dès le XIVe siècle vraisemblablement en cet endroit. Quant au clocher

de bois, on réussit à le sauver. Il ne devait plus guère durer néanmoins, très près alors d'être reconstruit en pierre et couronné par la flèche qui le surmonte.

Cette construction du 3e étage et de la flèche de la tour du Mutte est due à Hannès de Ranconval [1]. Elle est menée à fin en l'espace de 3 années, de juillet 1478 à octobre 1481 [2], comme le rapporte Philippe de

[1] Cette attribution est justifiée par une déclaration formelle de Philippe de Vigneulles qui nous transmet à cet égard l'opinion des contemporains. Mr Vtor Jacob qui a étudié de très près l'histoire de ces constructions, et qui a dépouillé avec soin les comptes originaux dressés à leur occasion, reconnait la direction unique de Hannès de Ranconval pendant la période de 1478 à 1480 que dure l'édification du clocher, 3e étage de la tour. Mais du mois de mai 1480 à celui d'octobre 1481, pendant les travaux de la flèche, il trouve dans ces documents, avec le nom de Hannès le maçon, celui de messire François le prestre, qui paraît avoir été associé à maître Hannès pour la construction de cette flèche. (*L'Austrasie*, 1863, p.278). Il est, croyons-nous, permis d'identifier messire François le prestre, employé aux travaux de la cathédrale en 1480, avec un savant constructeur, prêtre également, messire François, dit du Temple parce qu'il y demeurait, mentionné par Vigneulles à la date de 1512 comme existant « de « loing temps devant. » C'était, dit-il, un « homme subtil et « ingénieulx... grant géometricien, et d'ung subtil engien... en « tous arts, tant en massonnerie comme en chairpenterie, en ore- « louge et en caldrant... etc. » — Ph. de Vigneulles dans *Les chroniques de la ville de Metz*, publ. par Huguenin, 1838. p. 677.

[2] La flèche n'était pas seulement une parure pour la cathédrale, un monument dont on était fier à Metz de se faire honneur vis-à-vis des étrangers [Pr. 154] ; c'était aussi un lieu d'observation avantageux, d'où l'on pouvait à l'occasion surveiller les abords de la cité, et reconnaître dans certains cas les mouvements de l'ennemi [Pr. 153] Aujourd'hui c'est le poste du guetteur

Vigneulles, qui alors enfant se rappelait plus tard l'avoir vu exécuter [Pr. 142]. Ces dates sont d'accord avec l'âge des types architectoniques dont nous avons signalé précédemment la présence dans cette partie des édifices de la cathédrale (§ 54).

— § 65 —

La dernière main avait été mise aux travaux de la nef. Le moment approchait où on allait compléter l'œuvre, entreprise au XIII[e] siècle, par la reconstruction du transept et du chœur où subsistaient encore les vieux ouvrages, comme on disait, qui dataient du XI[e]. Les derniers vestiges de l'église de Théodoric étaient près de disparaître.

En 1486, Jacques d'Amange grand vicaire de l'Evêché pour l'évêque Henry de Vaudémont qui résidait ordinairement à Joinville et qu'on ne voyait guère à Metz, fait commencer à ses frais et dépens, dit Meurisse[1], le chœur de Notre-Dame la Tierce; c'était la branche

chargé de signaler les incendies. Les archives de la ville possèdent encore les comptes relatifs aux constructions de Hannès de Ranconval pour la tour de Mutte, de 1478 à 1481. M[r] V[tor] Jacob a fait de ces documents une étude très sérieuse, dont les résultats sont consignés dans son *Histoire de la tour et de la cloche de Mutte*, publiée en 1863 par *L'Austrasie, Revue de Metz*. La Mutte était, comme nous l'avons dit, la cloche municipale, la ban-cloche de Metz. Nous avons emprunté à l'ouvrage de M[r] V[tor] Jacob quelques indications sur son histoire, de 1381 jusqu'à nos jours. On les trouvera dans une note du paragraphe précédent à laquelle nous renvoyons pour cet objet (§ 63).

[1] *Histoire des Évesques de l'Église de Metz*. 1634, p. 596.

droite ou occidentale du transept. Des fouilles poussées jusqu'à une profondeur considérable, reçoivent sur des pilotis les fondations des murailles, de leurs contreforts, et des culées destinées à porter leurs arcs-boutants, du côté de la place de Chambres [Pr. 143].

Au cours de ces travaux disparaît, au mois de septembre 1497, une des deux tours dites de Charlemagne, qu'il faut démolir pour fonder une de ces culées [Pr. 145]. Ce sacrifice inévitable et nécessairement prévu fait pourtant question à ce moment, et il exige nous dit-on une autorisation spéciale donnée par le chapitre. L'intervention du chapitre dans ces termes pourrait avoir été motivée par cette circonstance que les travaux de reconstruction de Notre-Dame la Tierce étaient l'œuvre particulière du grand vicaire Jacques d'Amange. Dorénavant il ne devait plus en être ainsi.

Le premier pas fait, on ne pouvait plus s'arrêter. En 1498, le chapitre tout entier se prononce pour la réédification complète de l'autre branche du transept et du chœur; et dès le mois d'avril, à l'ouverture de la saison, il fait commencer les travaux. On les attaque en dehors et en arrière des édifices anciens que l'on entend conserver le plus longtemps possible. On avise d'abord à asseoir les culées des grands arcs-boutants. Là, encore on se voit entraîner à des fouilles extraordinairement profondes qui ne se font pas sans quelques accidents. Le jour de la dédicace de Saint-Étienne, 27 juin, un grand éboulement a lieu, sans faire aucune victime heureusement [Pr. 146]. Les travaux sont d'abord conduits un peu mollement

pendant les 4 ou 5 première années, dit Meurisse, jusqu'à ce que, en 1503, le neuvième jour d'août, suivant le même historien[1], une grande résolution est prise en chapitre. Il est décidé que les constructions projetées seront poussées avec activité, et que chacun y pourvoira par des sacrifices proportionnés à ses moyens. « Le Primicier, dit Meurisse, promet de donner « cent florins de Rhin en six ans, le Chantre soixante « francs dans le mesme terme ; le Thrésorier cent livres « en cinq ans, et ainsi des autres [2]. » L'Évêque Henry de Vaudémont avait antérieurement promis 500 florins d'or du Rhin par année, et avait ordonnancé dès le 15 novembre 1499 le premier paiement de cette subvention pour la fête de Pâques 1500. Les travaux ne commencèrent néanmoins qu'en 1503. « En cette meisme « année (1503), dit Philippe de Vigneulles, Messeigneurs « du chappistre de la grant église de Mets marchandirent « de faire le cuer Sainct Nicollay d'icelle église paireille « à celluy de Nostre Damme que le grant vicaire avoit « devant heu fait faire de l'aultre partie. Parquoy dès « incontinent après le merchief fait, fut acomensée de « abaitre le viez owraige [Pr. 149] ».

Le chœur Saint-Nicolas était la branche gauche ou orientale du transept; comme le chœur Notre-Dame en était la branche droite. Son édification sur les nou-

[1] *Histoire des Évesques de Metz.* 1634, p. 596.

[2] La livre messine de 20 sols valait alors environ 30 francs de notre monnaie actuelle. Le franc de 12 sols valait 18 francs de cette monnaie. Le florin d'or valait 2 francs d'alors ou 24 sols, c'est à dire 36 francs en monnaie actuelle.

veaux plans et celle en même temps du chœur et de l'abside devaient entraîner la destruction de tout ce qui restait des édifices de Théodoric. C'était la dernière phase de reconstruction de la cathédrale qui commençait. Le 19 août 1503, est-il dit dans un passage de l'histoire de Meurisse que nous avons eu déjà occasion de citer (§ 23), on transporte l'office en la chapelle de Notre-Dame la Tierce, c'est à dire dans la branche droite du transept qui était achevée, et puis les ouvriers se mettent à abattre le vieil édifice, pour le remplacer par le nouveau [1].

Nos chroniques mentionnent un accident arrivé, pendant les démolitions, au mois d'octobre de cette année [Pr. 149]; puis au commencement de Mars suivant, la destruction de la dernière des deux tours dites de Charlemagne, sur le flanc oriental de l'ancien chœur [Pr. 150]; et la pose enfin de la première pierre de la branche gauche du tansept ou chapelle S[t] Nicolas, le 12 mai 1504 [Pr. 1 1]. Les travaux ne devaient plus s'arrêter jusqu'au complet achèvement de l'œuvre.

Une chose pouvait ralentir cependant la marche de ces couteuses opérations, l'insuffisance des ressources, en présence des grandes dépenses qu'exigeait une pareille œuvre. Un circonstance favorable se présente qui permet d'y pourvoir largement. En vertu d'arrangements conclus dès l'an 1500 avec le chapitre et ratifiés par le Saint Père, un enfant de 3 ans, Jean de Lorraine, fils du duc René II, avait été investi en 1501 de la coad-

[1] *Histoire des Évesques de l'Église de Metz*, 1634, p. 597.

jutorerie de Metz, pour succéder à l'évêque Henry de Vaudémont son grand oncle[1], à la condition de ne prendre l'administration de l'Evêché qu'à sa majorité de 20 ans, en 1518, et le plein exercice de l'office, provisoirement confié à un suffragant, qu'après avoir atteint l'âge de 27 ans. Jusqu'en 1518, l'administration de l'Évêché devait appartenir au chapitre, et les revenus devaient être divisés en trois parts, dont l'une était reservée au jeune prince; la seconde, consacrée au gouvernement du temporel et au rachat de ses domaines engagés; la troisième enfin, appliquée aux constructions de la cathédrale [Pr. 152]. L'évêque Henry de Vaudémont étant mort en 1505, ces dispositions reçoivent leur effet, et les travaux de la cathédrale désormais assurés de ressources suffisantes sont poussés avec activité. Ils sont terminés en 1520 [Pr. 155].

A cette date les anciens édifices n'avaient pas encore entièrement disparu. Quelques parties en avaient été conservées pour servir vraisemblablement de soutien aux échafaudages des constructions nouvelles. C'est au moins ce qui semble ressortir du récit fait par Philippe de Vigneulles, et relaté par nous précédemment (§ 22), d'un accident arrivé le 4 juillet 1520 à un ouvrier occupé à en faire disparaître les derniers restes [Pr. 155].

L'édifice était complètement achevé; mais tout n'était pas fini cependant. Des travaux importants

[1] Jean de Lorraine, né en 1498, se trouvait par son père René II lequel était fils de Ferry, Comte de Vaudémont, petit-neveu de l'Evêque Henry de Vaudémont, frère de Ferry.

restaient à faire à l'intérieur. En 1521 on relève, de la hauteur de trois ou quatre degrés, le pavé du nouveau chœur [Pr. 156]. Cette opération occasionne dans l'ancien sol des fouilles qui mettent à découvert les fondations des murs formant autrefois la clôture de ce chœur, et les sépultures épiscopales que contenait cette partie de la basilique. Ces travaux sont exécutés dans le chœur au mois de juin [Pr. 156]. Au mois de décembre suivant, des opérations analogues sont accomplies dans la branche gauche du transept, où l'on trouve encore des tombes épiscopales associées à quelques autres [Pr. 156]. En 1522, le pavé étant terminé dans le chœur, les nouvelles stalles commencées l'année précédente [Pr. 156] y sont définitivement dressées [Pr. 157], et la grande couronne de Théodoric qui avait été redorée est remise en place [Pr. 157]. Au mois de mars 1522 (1523 n. s.) est posée la première pierre du jubé [Pr. 158]. Les vitraux avaient été montés à la branche gauche du transept en 1521, et au chœur en 1523 [1]. Enfin l'an

[1] La grande fenêtre de la branche droite du transept avait reçu son vitrail dès la fin du XV[e] siècle [Pr. 147]. Les vitraux de la cathédrale de Metz mériteraient une étude spéciale. Nous ne saurions aborder ici d'une manière incidente un pareil sujet. Ces vitraux comprennent quelques morceaux très anciens qui pourraient remonter au XIII[e] siècle, et plus haut peut-être encore, distribués à certaines places des parties basses surtout de l'église. Viennent ensuite, à ne considérer que les grandes pièces, les vitraux du XIV[e] siècle, dont le principal est celui de la grande rose, au bas de la nef; ceux du XV[e], à la branche droite du transept, chapelle de Notre-Dame la Tierce; ceux du XVI[e], à sa branche

1546, dit Meurisse, le 24 mai, la cathédrale ayant reçu sa dernière perfection, l'évêque de Basilie sire Jean Huot, suffragant de l'Évêché de Metz, la bénit et réconcilie avec grandes cérémonies [Pr. 160].

— § 66 —

La cathédrale bénie en 1546 était terminée. Quelque temps auparavant, en 1540, un incendie occasionné par le feu du ciel s'était déclaré dans le lieu où étaient gardées les archives de la ville, sur la voûte du portail d'angle, voisin de Notre-Dame la ronde, et avait détruit une partie des documents conservés dans ce dépôt [1]. Nous croyons devoir mentionner ce fait accidentel, parce que les traces d'incendie encore apparentes en ce lieu (§ 53) ont une certaine importance dans les discussions relatives aux phases de construction de la cathédrale (§ 63).

gauche, chapelle S[t] Nicolas, au chœur, et à l'abside. A ces grands travaux se rattachent les noms de Hermann li valrier au XIV[e] siècle, de Didier li voirier au XV[e], de Valentin Bousch au XVI[e]. Bien des notions relatives aux vitraux de la cathédrale sont répandues dans le livre M[r] Bégin, *Histoire et description pittoresque de la cathédrale de Metz*, etc, 1840, 1843. M[r] Ch. Abel a donné aussi sur le même sujet une notice intéressante sous le titre de *L'œuvre du peintre-verrier Hermann à la cathédrale de Metz*, dans les *Mém. de la société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1864. Les vitraux de la cathédrale de Metz réclament un travail d'ensemble, une étude spéciale qui est encore à faire.

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville et cité de Metz* (attribués à Baltus, notaire et conseiller-échevin de l'hôtel de ville de Metz). — Bibl. de Metz, mss. fonds. hist. n° 165, p. 7.

Mr Dujardin, dans son travail sur ce sujet, signale un incendie beaucoup plus ancien, qui suivant lui aurait, entre 1380 et 1395, exercé ses ravages dans le même lieu que celui de 1540. Mais, comme lui-même il nous l'a déclaré, la mention de cet incendie est de sa part une pure supposition, fondée uniquement sur l'appréciation qu'il fait des caractères architectoniques observés dans les parties de l'édifice qui lui paraissent avoir été relevées après le sinistre. Nous avons nous-même proposé l'hypothèse d'un incendie des travées inférieures de la nef que nous serions plus disposé à placer dans le XVe siècle (§§ 53, 63). Il n'y a dans tout cela que des conjectures qu'on ne saurait présenter qu'avec beaucoup de réserve. Nos annales sont muettes à cet égard; et avec l'incendie de 1540 elles n'en relatent qu'un autre seulement à la cathédrale, sous la date de 1468 [Pr. 141], dont nous avons parlé précédemment (§§ 63, 64). Nous avons discuté les conséquences qui ont pu résulter de ces faits. Nous n'avons rien à ajouter à ces considérations, qu'il était bon cependant de rappeler ici.

V.

DEPUIS LE XVIme SIÈCLE.

— § 67 —

Nous venons de passer en revue les phases successives de construction de la cathédrale commencée au XIIIe siècle. Cette église est celle qui existe encore

aujourd'hui. Nous pourrions arrêter ici un travail où nous nous proposions surtout de faire connaître, dans les limites des moyens d'information que nous possédons à cet égard, les conditions de distribution et de structure des édifices qui se sont succédé, avec le même caractère, dans cet emplacement. Nous croyons opportun cependant de joindre aux notions qui précèdent quelques indications encore sur certaines particularités concernant notre grande basilique, postérieurement à son complet achèvement.

Nos annales pour le reste du XVI^e^ siècle ne nous fournissent rien sur ce sujet, et dans le XVII^e^ nous ne trouvons à mentionner qu'un fait seulement, la démolition en 1627 d'un logis, d'une arche, comme on disait alors, installée dans la nef même de la cathédrale pour recevoir les archives de la ville, à la suite probablement de l'incendie de 1540 (§ 66). Nous ne pourrions dire ni en quoi consistait, ni même à quelle place se trouvait dans la cathédrale cette construction. Nous ne possédons à ce sujet que des renseignements insuffisants, et une délibération du grand conseil prise le 22 novembre 1627, sur une instance du chapitre, concluant à lui accorder la suppression de cet appendice, aussi incommode probablement qu'il était disgracieux. C'était comme on le voit par ce qui en est dit dans ce document, une bâtisse en pierres qui obstruait la nef[Pr. 162]. Il ne s'agissait du reste que d'un déplacement. Les archives de la ville transportées en effet dans une autre partie de la cathédrale n'en furent définitivement retirées qu'en 1638,

pour être transférées au Palais de la cité [1]. L'arche en question où se trouvaient les titres de la ville, dans la nef de la cathédrale, est celle dont le cardinal de Lénoncourt fit forcer les serrures et cadenas en 1553, pour en soustraire certains documents, comme cela est établi par une information relative à ces faits, dressée à la requête de la ville, le 30 novembre 1556 [Pr. 161].

Nous n'avons rien à ajouter à ce qui précède pour

[1] Les archives de Metz étaient gardées, comme il est dit dans les atours, *en l'arche au grand moutier*, et dès le XIII[e] siècle, croit-on, sur le portail d'angle de la cathédrale, où elles restèrent suivant Baltus jusqu'à l'incendie de 1540 (§ 66). Elles furent alors transportées dans la nef même de la cathédrale, où l'on construisit pour elles une arche nouvelle qui subsista jusqu'en 1627. A cette époque fut donnée en échange de celle-là par le chapitre, une autre arche voûtée dont la porte se trouvait, est-il dit, à gauche en entrant dans la chapelle de Notre-Dame la Tierce, branche occidentale du transept. Cependant les archives furent en réalité dès 1627 en grande partie transférées au Palais, d'où elles ne furent rapportées dans la nouvelle arche de la cathédrale qu'en 1633, quand le parlement s'empara de leur lieu de dépôt, comme du Palais tout entier de la cité. Le parlement ayant été en 1637 exilé à Toul, où il resta jusqu'en 1658, les archives de la cité furent en 1638 rapportées au Palais ; et l'arche ouvrant sur la chapelle de Notre-Dame la Tierce resta dès lors à peu près vide, jusqu'à ce que, en 1661, la ville y eût renoncé absolument. En 1664, les archives de la cité furent installées à l'hôtel de ville nouvellement construit dans la rue dite alors derrière le Palais, et aujourd'hui plus brièvement rue du Palais. Vers 1771 enfin, ces archives furent déposées à l'hôtel de ville actuel sur la place d'armes, où elles sont encore. Les pièces relatives à l'arche de la cathédrale en 1627 et en 1638 ont été données par M. V[tor] Jacob dans sa *Notice sur les archives de la ville de Metz*, au tome VIII des *Mémoires de la société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, 1866, p. 1 à 20.

le XVII^e siècle. Au XVIII^e, nous trouvons sous la date de 1728 la mention de quelques faits de minime importance, mais non sans intérêt, concernant l'église de Notre-Dame la ronde. Des réparations notamment aux degrés par lesquels on montait du collatéral de la cathédrale dans la chapelle qui représentait alors cette ancienne église, occasionnent entre les deux chapitres un débat, sur la question de savoir à qui devait en incomber la dépense, c'est à dire à qui appartenait le terrain sur lequel étaient établis ces degrés.

C'est à ce débat que nous devons la conservation du titre du XIV^e siècle relatif à la destruction, vers 1380, du mur de séparation élevé primitivement entre les portions de la cathédrale attribuées de part et d'autre, au XIII^e siècle, à chacun des deux chapitres [Pr. 140].

Nous lui devons aussi un mémoire et une consultation datée du 23 février 1728, qui fournissent un commentaire des plus instructifs au titre en question, et qui établissent très clairement que vers 1380 la grille de clôture de la chapelle fut installée au point même où cette chapelle ouvrait sur le collatéral gauche de la cathédrale. De là résultait que tout ce qui était en avant de cette grille, l'escalier par conséquent servant à monter à la chapelle, était du domaine de la grande église [Pr. 163]. Se fondant sur ces conclusions, le chapitre de la cathédrale décide encore, le 2 mars 1728, la suppression de deux autels qui flanquaient à droite et à gauche les degrés de cet escalier [Pr. 164] ; et le 19 juin suivant, il ordonne que dorénavant un cadenas

fermera la porte de la grille de clôture de la chapelle, du côté de la cathédrale. De la pièce relative à cette dernière décision paraît ressortir la preuve, précédemment entrevue déjà (§ 62), que l'abaissement du sol ancien dans les travées inférieures de la nef et dans leurs annexes, sauf dans la chapelle cependant, date de la destruction du mur, vers 1380. Il y est dit en effet que « l'abbaisement du pavé a esté fait par Mrs de « la cathédralle, lors de la réunion de la nef de Notre-« Dame la ronde à celle de la grande église » [Pr. 165].

Les particularités que nous venons de mentionner montrent que, à la date de 1728, le chapitre de Notre-Dame la ronde, ce petit corps de six chanoines qui au XIIIe siècle avait tenu tête au chapitre de la cathédrale, était bien déchu, et fort amoindri. Il touchait en effet à sa fin. Il est supprimé en 1741 (13 octobre), et ses biens et prérogatives sont réunis à ceux qui forment la dotation du Séminaire institué récemment de Saint-Simon. La chapelle de Notre-Dame la ronde n'est plus désormais qu'une annexe sans caractère spécial de la nef de la cathédrale [1]. Elle finit même par se voir enlever son antique dénomination. On la nomme aujourd'hui la chapelle du Mont-Carmel ou du Rosaire.

[1] Cette situation fort amoindrie remontait déjà loin. Elle avait dû s'accentuer peu à peu, à partir surtout de la fin du XIVe siècle, et à la suite des transactions où le chapitre de Notre-Dame-la ronde avait définitivement subi la loi de celui de la cathédrale (§ 62). Notre-Dame la ronde voit dès lors s'effacer graduellement son caractère de siège indépendant d'un chapitre rival de l'autre, pour prendre de plus en plus celui de simple

— § 68 —

Des changements bien plus graves étaient près de s'accomplir dans le groupe important d'édifices que nous avons signalés précédemment auprès de la cathédrale, le cloître et les églises de S[t] Paul, de S[t] Pierre le vieux, et de S[t] Pierre le majeur ou S[t] Pierre aux images. Ces anciennes dépendances de la basilique allaient tomber. Nous en avons amplement parlé à propos de la cathédrale du XI[e] siècle, dont quelques parties ont duré jusque dans le courant du XIII[e]. Nous

chapelle dans la grande église. Nous pouvons citer comme preuve quelques lignes d'un titre de 1469 entre autres, qui témoignent du fait. Ce titre est un acte de *Conduit* qui commence ainsi: « S[r] Nicolle Rondel prebstre, procureur du s[r] Domange de « Tantonville que tient et désert l'auteil et chappellerie que s[r] Némmery Baudoche, chanone et aulmonier de Mets et le sire Némmery « Baudoche jadis chanoines de Mets que furent fondèrent et esta- « blirent à l'auteil Notre-Dame la ronde, en l'esglise de Mets, « pour et ad cause dudit auteil, ait estez conduit en plait bannis « par la Justice de Plappeville à la mason.... etc.... le XXVII jour « de novembre... mille IIII[c] et IXIX ans. » — Archiv. départ. de Metz, H. 1601, 1. — L'aumônier Némmery Baudoche et l'autre Némmery, son neveu, vivaient au commencement et au milieu du XIV[e] siècle (d'Hannoncelles, *Metz ancien*, T II, p. 11). Ce n'est pas à leur temps, mais à celui auquel appartient le titre de 1469, que se rapporte le caractère qui ressort pour Notre-Dame la ronde de ce document. Ce caractère s'annonçait cependant dès le XIV[e] siècle, comme le prouve un titre de 1359 que nous avons cité précédemment (§ 61). A cette date, Notre-Dame la ronde n'avait pas encore essuyé, il est vrai, le grave échec qui la menaçait. La force des choses lui assignait déjà cependant la condition subordonnée à laquelle elle était d'avance condamnée.

n'en avons plus rien dit depuis lors. Nous ne savons en effet que fort peu de chose de ces établissements accessoires pour les époques ultérieures; à l'exception toutefois de ce qui touche l'église de Ste Marie ou Notre-Dame la ronde, dont il a été précédemment souvent question. Pour le reste, quand nous aurons énoncé le fait que jusqu'au XVIIIe siècle le cloître et ses annexes ne cessent pas de subsister auprès de la cathédrale du XIIIe siècle, nous n'aurons plus grand chose à ajouter.

Nous savons cependant que ces dépendances de la cathédrale ont été modifiées pendant la durée de cette longue période, mais dans des circonstances qui nous sont généralement inconnues, sauf en ce qui regarde les deux églises de Saint-Pierre pour lesquelles nous avons des dates de reconstruction aux XIVe et XVe siècles (§ 70). Il n'y aurait du reste, à défaut même de semblables témoignages, nul moyen de douter de ces changements, parce que on retrouve au XVIIIe siècle ces édifices dans des conditions de structure appartenant au style ogival, et datant par conséquent d'époques postérieures à celle où nous avons signalé, d'après le cérémonial du XIIe siècle, leur précédente installation. C'est ce qui résulte incontestablement de ce qu'en dit Baltus qui les a vu détruire alors, et qui donne à ce sujet dans ses *Annales*[1] des renseignemets précieux. Ses indications à cet égard sont confirmées par des croquis dont nous avons

[1] *Annales de Metz*, etc. par Baltus, in 4o, Metz, 1789.

déjà parlé, et qu'on trouve gravés au bas du plan de la cathédrale publié dans leur histoire par les Bénédictins [1].

Pour ce qui est du cloître qui figure dans ce plan, il n'est représenté en élévation, dans les croquis, que par une petite coupe transversale de sa branche occidentale, en avant de l'entrée de S[t] Paul. Cette coupe est celle d'une galerie ogivale surmontée de trois étages inégaux de logis sans caractère. Cette indication est suffisamment significative, bien qu'un peu succincte. Les renseignements fournis par Baltus sont heureusement plus étendus. Ils ne sont pas moins explicites. Rapprochés des données qui ressortent du plan des Bénédictins, ils nous procurent sur l'ensemble du cloître des indications pleines d'intérêt. En voici un aperçu.

Au milieu du XVIII[e] siècle, à la veille de sa destruction, le cloître de la cathédrale, formant un carré allongé passablement irrégulier, était composé de quatre galeries dont trois seulement étaient librement praticables ; l'une d'elles, la galerie méridionale étant occupée par la chapelle de Notre-Dame de Lorette ou des Foës [2], qui avait remplacé en ce lieu l'ancienne

[1] *Histoire générale de Metz*, tome I, 1769, planche XXV.

[2] Nous n'avons trouvé nulle part la date de l'institution de cette chapelle de Notre-Dame de Lorette, dans le lieu même qui servait jadis de salle capitulaire au chapitre de la cathédrale. Le nom de Chapelle des Foës sous lequel on la voit généralement désignée permet de penser qu'elle serait due à une fondation de e famille, dont beaucoup de membres, on le sait, y ava

salle du chapitre (§ 36). La galerie orientale tout entière et la moitié y attenant de la branche septentrionale, sur toute la longueur de S[t] Pierre le vieux qui la bordait en partie, étaient ordinairement fermées, et ne s'ouvraient que pour les processions particulières du chapitre. Le reste de cette galerie septentrionale et la galerie occidentale dans son entier, celle-ci longeant le flanc de la cathédrale, étaient au contraire ouvertes toute la journée pour un passage public. Ce passage partait de la place d'armes, en avant du portail d'angle de la cathédrale, pénétrait dans les édifices dépendant du cloître, entre la chapelle des Lorrains et l'ancienne église de S[t] Pierre aux images,

leur sépulture, ce qui pourrait fixer son origine au XVI[e] siècle. La famille des Foës est peut-être de toutes les familles de la bourgeoisie Messine celle qui a fourni le plus grand nombre de membres au chapitre de Metz. On en compte du XVI[e] au XVIII[e] siècle une quinzaine, en tête des quels, Gilles 1510, † 1541 et Jean 1519, † 1544. Un travail généalogique encore inédit de M[r] d'Hannoncelles, que nous avons eu autrefois entre les mains, établit que les Foës venaient de Gorze, et qu'ils étaient arrivés à Metz vers le commencement du XVI[e] siècle; que le premier qui s'y fixa était père du fameux médecin Anuce Foës, qui est né en 1528, et frère de deux chanoines de la cathédrale. Ceux-ci pourraient être les deux chanoines mentionnés ci-dessus, dont l'un aurait été suivant d'Hannoncelles le fondateur de la chapelle. Ces indications ne sont qu'en partie confirmées par le testament de Gilles, chanoine et coûtre de la cathédrale, mort en 1541 (Arch. dép. de Metz, G. 503, 2). Ce testament est de 1540, Gilles Foës y nomme ses deux frères, Jacquemin demeurant à Gorze, et Jean Foës comme lui chanoine de la cathédrale; mais il n'y est pas question de la fondation de la chapelle de Notre-Dame de Lorette par l'un des deux frères. Le testateur mentionne cependant cette chapelle

et aboutissait de l'autre côté au bas de la rue du Four-du-cloître, en passant devant le portail de S[t] Pierre le vieux. Le préau enfermé entre les quatre branches du cloître était devenu au XVIII[e] siècle un jardin attaché comme dépendance à une maison canoniale, que longeait la partie de la galerie septentrionale livrée à la circulation publique. Cette partie de la galerie septentrionale et la galerie occidentale dans toute sa longueur étaient d'une structure moins ancienne que l'autre portion de cette galerie septentrionale et que la galerie orientale tout entière.

La galerie ou branche occidentale du cloître que nous venons de mentionner, était composée de 8 à 10 travées voûtées en ogive, et éclairées sur le préau par de

et lui fait des donations importantes. Il a au contraire soin de dire, particularité significative, qu'il est le fondateur d'un autel de Notre-Dame de Lorette, auquel il fait aussi une donation, dans l'église paroissiale de Gorze. Jacquemin, frère des deux chanoines Gilles et Jean Foës, et encore habitant de Gorze en l'an 1540, lors de la confection du testament, pourrait bien être celui que M. d'Hannoncelles dit être le premier de sa famille qui soit venu habiter Metz, et qu'il donne comme le père du médecin Anuce Foës. Celui-ci avait un frère Nicolas Foës, le boucher, dont la descendance directe a fini par une femme qui épousa un d'Huart. Quant au médecin, né en 1528, mort en 1595, il est le père de Jacques Foës, chanoine en 1573, mort en 1627, et d'un François Foës, médecin comme son père et mort en 1636. Madeleine, fille ou petite-fille de ce François épousa le frère du maréchal Fabert. Jacques, le fils du médecin Anuce Foës, reçu chanoine en 1573, archidiacre de Marsal en 1581, écolâtre en 1585, grand doyen en 1598, mort en 1627, est un de ceux de sa famille qui ont le plus marqué au sein du chapitre de Metz.

grandes fenêtres décorées de meneaux [1]. La moitié attenante de la branche septentrionale avait, ce semble à peu près le même caractère. Cette partie du cloître pouvait d'après ces indications remonter aux XIVe ou XVe siècles probablement. Pour le reste du cloître, la galerie ou branche orientale, ainsi que la moitié s'y rattachant de la galerie septentrionale, étaient construites, dit Baltus, « dans un goût rustique », couvertes en appentis et non voûtées. Elles étaient éclairées par de petits jours serrés, qui se terminaient en plein cintre dans la branche orientale, et qui avaient la forme de carrés longs dans l'autre. Cette portion du cloître paraissait, dit encore Baltus, plus vieille que la cathédrale existant alors (celle du XIIIe siècle). Elle était vraisemblablement contemporaine, il est permis

[1] Le grand plan de Metz de 1739, qui est à l'hôtel de ville, assigne à la branche occidentale du cloître 9 travées donnant sur le préau, et soutenues par 8 contreforts. Baltus, dans ses *Annales* (p. 232), donne aux quatre branches du cloître une longueur égale, en quoi il se trompe, et à chacune d'elles 8 travées, notamment à la branche occidentale, et à la branche méridionale occupée par la chapelle de Notre-Dame de Lorette. Il ajoute que ces travées avaient 13 à 14 pieds de large et à peu près autant de long, c'est à dire 12 pieds 6 pouces d'écartement entre les piliers qui les séparaient. Le plan donné par les Bénédictins fait les deux galeries occidentale et méridionale d'inégale longueur, et assigne à la première 10 travées ouvrant sur la préau, et à la seconde 6 et demie. Nous ne pouvons que noter ces variantes, sans moyen de les contrôler et d'en apprécier la valeur. Un peu plus loin encore, au sujet de l'église de St Paul, nous aurons à constater un désaccord entre les descriptions de Baltus et les dessins fournis par les Bénédictins (§ 69).

de le supposer, des édifices du XIe siècle. Le long de cette branche orientale régnait une grande salle qui semblait à Baltus, être l'ancien réfectoire, remontant à l'époque où les chanoines pratiquaient la vie commune. C'est à cette place en effet que nous avons reconnu le réfectoire, d'après les notions fournies à ce sujet par diverses sources d'informations (§ 37).

Cette grande salle était au rez-de-chaussée, et au-dessus d'elle en existait, suivant la description de Baltus, une tout aussi vaste et fort élevée, au fond de laquelle on voyait un grand bas-relief représentant saint Paul. Cette salle servait alors de grenier à grains. Ainsi décorée et dans ces conditions de dimensions et d'emplacement, nous inclinerions fort à y reconnaître l'ancien dortoir des chanoines, dont le cérémonial du XIIe siècle ne dit rien, parce que la vie commune avait cessé vraisemblablement quand il a été rédigé. Remontant à une date antérieure, le dortoir assignerait à toute cette partie des édifices, « de goût rustique » ainsi que le dit Baltus, une haute antiquité.

Le rez-de-chaussée des bâtiments bordant la branche occidentale était occupé au XIIe siècle par les écoles *scolae* (§ 38). Baltus ne nous dit pas quelle était sa destination au XVIIIe. Il nous apprend seulement que vers le milieu de ce corps de logis on trouvait un escalier donnant accès à des locaux situés à l'étage supérieur, et consacrés alors à la Bibliothèque, aux Archives, à la Salle de réunion du chapitre, et de plus à un appartement occupé par un des chantres

musiciens de la cathédrale. Cet appartement était dans la partie de ce corps de logis qui avoisinait Saint-Paul, et on y arrivait par l'escalier particulier qui montait aussi à cette église (§ 39), située on se le rappelle au-dessus de la branche méridionale du cloître devenue alors la chapelle de Notre-Dame de Lorette ou des Foës.

— § 69 —

L'église de S[t] Paul était assez élevée et bien voûtée, dit Baltus. D'après les croquis du XVIII[e] siècle, publiés par les Bénédictins, il semblerait plutôt que son abside, de forme pentagonale, était seule sous voûte. Cette abside était éclairée par des lancettes géminées. Quant à la nef, elle paraît dans le croquis être couverte par un lambris seulement, et prendre jour d'un seul côté, sur le préau du cloître, par huit fenêtres ogivales, très élancées. Elle est précédée par un vestibule qui ne semble pas voûté non plus, et où existe une grande fenêtre, également ogivale, divisée par des meneaux. Une partie de ce vestibule est occupée par l'escalier qui de toute ancienneté montait à cette église établie, comme nous venons de le rappeler, au-dessus de la galerie méridionale du cloître qui avait servi autrefois de salle capitulaire. Il en est question à ce titre dans un document de 1368 dont il a été parlé précédemment (§§ 35, 36).

Dans les croquis du XVIII[e] siècle, cette galerie figure avec le caractère d'une chapelle composée de quatre travées ogivales et d'une abside pentagonale. Cette

chapelle, mentionnée également par Baltus, avait été installée, avons-nous dit, dans l'ancienne salle du chapitre sous le titre de Notre-Dame de Lorette. Nous avons dit aussi qu'on l'appelait encore la chapelle des Foës, du nom d'une famille à laquelle aurait pu appartenir, croit-on, son fondateur, et dont un grand nombre de membres y avaient reçu la sépulture. [1]

— § 70 —

Saint-Pierre le vieux est décrit par Baltus comme une très vieille église, fort élevée et bien voûtée, « terminée, dit-il, par une coquille formant sanctuaire. » Ces données sont d'accord avec celles qui ressortent des croquis publiés par les Bénédictins au XVIII[e] siècle, où une coupe longitudinale indique pour S[t] Pierre le vieux une nef ogivale entièrement voûtée, composée de trois travées avec une abside pentagonale. Baltus mentionne à son occasion comme n'existant plus de son temps, à ce qu'il semble, une inscription qui surmontait son entrée, et que cite Meurisse, à l'année 53 de l'abrégé chronologique placé en tête de son histoire des Evêques de Metz[2]. Suivant cette inscription

[1] Nous avons donné ci-dessus quelques renseignements sur la chapelle et la famille des Foës (§ 68, note).

[2] Cette inscription était placée au-dessus de l'entrée, non pas à l'extérieur, mais à l'intérieur de l'église, dit Meurisse. Elle était suivant lui conçue en ces termes: « C'est ly premiers mous-« tiers de Mès, ke S[t] Clément fist en l'onour de S[t] Pierre l'apostre « à temps que ly milliaire couroit par LXVII ans, et maistres « Goubers doyens de Mès la défit et refit faire par M.CCC. et

l'église de S^t^ Pierre le vieux aurait été rebâtie en 1314 et enrichie de quelques donations par Goubers, doyen du chapitre de la cathédrale. Nous signalerons en passant cette particularité, mentionnée encore par Baltus à propos de la même église, que en fouillant le sol après sa démolition on découvrit en 1755, dans l'emplacement occupé par elle et par la branche voisine du cloître, une salle antique dont les murs étaient revêtus d'enduits peints, et dont le pavé était formé d'un carrelage de pierres noires et blanches, recouvrant un hypocauste bien conservé.

L'église de S^t^ Pierre le majeur ou S^t^ Pierre aux images, avait été renouvelée à une époque moins ancienne que celle de S^t^ Pierre le vieux. C'est vraisemblablement de cette transformation qu'il s'agit quand il est dit qu'un prévôt de la collégiale de S^t^ Pierre aux images, Thomas Richard, sauva en 1493 ce sanctuaire de la ruine qui le menaçait, ou plutôt, suivant la teneur d'une inscription gravée à cette occasion, que, l'antique édifice tombant de vétusté, il le releva plus beau qu'il n'avait jamais été: *Senió jam foret æqua solo... nunc... meliùs quàm fabricata priùs.* [1]

« XIIII ans, et donnait rantes. » Il y a lieu de remarquer que dans cette inscription se trouve consignée, dès le commencement du XIV^e^ siècle, la notion légendaire accueillie par les chroniqueurs des XV^e^ et XVI^e^, ainsi que nous l'avons fait observer précédemment déjà (§ 3), sur l'origine de S^t^ Pierre le vieux.

[1] Voici d'après Meurisse — *Histoire des Evesques de l'Église de Metz*, 1634, p. 127 — la teneur de l'inscription relative à S^t^ Pierre aux images :

Le sanctuaire signalé à la fin du XV^e^ siècle comme tombant de vieillesse, aurait put être alors en effet d'une extrême caducité si c'était encore, ce qu'on n'oserait affirmer du reste, l'antique édifice décoré au VIII^e^ siècle par Chrodegang (§ 9). Malgré les termes pompeux de l'inscription de 1493, l'église construite par le prévôt Thomas Richard n'aurait pas été bien remarquable si, comme le dit Baltus, elle n'était pas voûtée, mais seulement couverte par un lambris. On serait fondé à faire sur ces déclarations de Baltus quelques réserves; car il n'est pas certain qu'il ait vu la nef de S^t^ Pierre aux images, détruite en 1712; et il ne subsistait plus de cette église au moment de la destruction dont il a été témoin en 1754-1755, que le chœur seulement. Les croquis imparfaits donnés par les Bénédictins au XVIII^e^ siècle, ne permettent d'ailleurs pas d'affirmer que cette partie de l'édifice fût elle-même voûtée. On pourrait tout au plus soupçonner qu'elle l'était; elle semble présenter en plan une abside pentagonale, précédée d'une double travée.

Saint-Pierre aux images était l'église titulaire d'un chapitre composé au XVIII^e^ siècle d'un prévôt et de

Hanc divus quondam Goëricus struxerat ædem
Quæ dudum senio jam foret æqua solo.
Nunc nova munifici Thomæ pietate Richardi
Visitur, et meliùs quàm fabricata priùs.
Iste jam Canonicus majoris ædis, et hujus
Præpositus nummos contulit ultrò suos,
Ut secum caris hoc munere semper amicis
Numine cœlesti gaudeat ipse frui.
1 4 9 3.

cinq chanoines. La petite collégiale remontait au XIIe siècle à peu près. Elle s'était graduellement amoindrie, et avait fini par tomber dans une véritable décadence. L'église, mal entretenue et abandonnée, avait été convertie, de 1704 à 1709, en un magasin de grains pour le service du roi, c'est à dire pour les troupes. En 1712 le chapitre en fit démolir la nef, pour construire à sa place deux corps de logis destinés aux chantres de la cathédrale, et séparés par une cour étroite aboutissant au chœur de la vieille église, qu'on avait conservé. C'est dans ces conditions que les édifices sont représentés, au bas de la planche contenant les croquis donnés par les Bénédictins.

En détruisant la nef en 1712, on y avait relevé la sépulture de l'évêque Hériman, mort en 1090[1]. C'était sans doute une des deux tombes que signale, comme on l'a vu, dans cette église le cérémonial du XIIe siècle (§ 41). Les travaux de déblai de 1755 procurèrent dans le même lieu une autre découverte, celle d'une mosaïque antique, composée de pierres de couleurs variées représentant des festons et des fleurons assez grossiers, dit Baltus. Elle se trouvait à peu de profondeur dans le sol, à un pied à peu près, ajoute-t-il, au-dessous du pavé du sanctaaire de St Pierre aux images.

[1] La sépulture d'Hériman avait été reconnue en 1712, grâce à une lame de plomb accompagnant ses restes et portant son nom. Sa tombe n'était probablement revêtue d'aucune inscription extérieure. Meurisse, disant que cet évêque avait été inhumé dans une église de St Pierre, ajoute qu'il n'a pu découvrir quelle était cette église. — *Histoire des Évesques de l'Église de Metz*, p. 380.

Il faut mentionner ici, avec les dépendances du cloître, en raison du voisinage et parce que la même fin lui était réservée à bref délai, la chapelle de la Cité, dite aussi de la Victoire ou des Lorrains, érigée au XV^e^ siècle, entre le portail de S^t^ Pierre aux images et le chevet de Notre-Dame la ronde. Elle rappelait le souvenir du succès remporté sur le duc Nicolas de Lorraine, lors d'une surprise tentée par lui pour s'emparer de la cité en 1473 [Pr. 157]. Cette chapelle était un édifice de très petites dimensions, composé de deux travées seulement, accompagnées d'une sacristie et précédées d'un porche assez élégamment décoré dans le style de l'ogival flamboyant, autant qu'on peut en juger d'après le croquis que les Bénédictins en donnent, avec ceux précédemment cités, au bas de leur plan de la cathédrale.

— § 71 —

En abordant les explications que nous venons de donner sur le cloître et ses dépendances (§§ 68-70), nous avons annoncé que, au milieu du XVIII^e^ siècle où nous étions parvenus ce groupe important d'édifices était près de tomber. Sa destruction, effectuée en 1754-1755, était nécessitée par la réalisation des projets du maréchal de Belle-Isle, gouverneur de la province, pour modifier le réseau des voies de communication dans la ville, pour ouvrir de nouvelles rues, et surtout pour créer au centre de la cité une place d'armes d'une certaine importance. Nous avons raconté

ailleurs les phases de cette opération [1]. Après diverses propositions relatives à cet objet, le maréchal s'était arrêté en 1753 au parti d'ouvrir la nouvelle place aux dépens du cloître de la cathédrale et des églises qui l'avoisinaient. Malgré les résistances très naturelles du chapitre, aux quelles un arrêt du conseil du roi avait mis fin, les travaux de démolition commençaient au mois de juillet 1754. Des déblais considérables les complétaient ensuite. Le sol était abaissé de 8 à 9 pieds devant le vieux portail d'angle de la cathédrale (§ 60, note), et de 29 ou 30 à l'autre extrémité de la place, au bas des rues du Haut-poirier et du Four-du-cloître. A la fin de 1755 le sol était à peu près déblayé; la nouvelle place d'armes était ouverte. On avait eu antérieurement l'idée de la prendre sur la cour et les dépendances de l'Évêché, c'est à dire de l'ouvrir dans l'axe et devant le pignon de la cathédrale [2]. Après la destruction du cloître, on

[1] *J. F. Blondel et son œuvre*, in 8° de 84 pages, Metz 1860, extrait de la *Revue d'Austrasie*.

[2] Au commencement du XVII[e] siècle déjà, on avait attaqué de ce côté les dépendances de la Maison épiscopale, pour ouvrir la rue dite de l'évêque, qui en contournant le pignon de la cathédrale permettait de passer de l'ancienne place d'armes, où se dressait le portail d'angle, à la place S[t] Etienne qui régnait sur le flanc occidental de la basilique, en haut des degrés de Chambres. C'est cette opération qui avait, comme nous l'avons dit, décidé en 1607 de la destruction de l'église de Saint-Galle, située au pied de la tour de l'horloge, au point même où s'ouvrait la nouvelle rue (§ 44). Quant au projet du XVIII[e] siècle, dû à l'architecte Jean Antoine et présenté au duc de Belle-Isle en 1752, il attribuait à la place ouverte en cet endroit une importance notablement plus consi-

revint de nouveau à cette idée ; et les deux places furent finalement ouvertes l'une et l'autre. Elles donnaient le champ libre à Blondel qui arrive un peu plus tard avec un plan grandiose de reconstruction, dont une partie seulement a été exécutée, et dans lequel son fameux portail jouait le rôle d'un morceau capital auquel se rattachaient toutes les autres parties du projet.

— § 72 —

Les plans de J. F. Blondel sont de 1761-1764. Ils ont été et sont encore, malgré certains mérites, l'objet de critiques sérieuses. Le principal fondement de ces critiques est le contraste choquant que les conceptions de l'artiste présentent au point de vue du style avec la cathédrale, dans la structure de laquelle il semble, à ne considérer son œuvre que d'une manière superficielle, avoir voulu l'introduire. Telle cependant n'était certainement pas son intention. En réalité Blondel n'a nullement voulu faire un portail de la cathédrale; il a entendu faire devant elle un portail qui en fût indépendant; ce qui est tout autre chose. Il a dressé en dehors de la vieille église une construction dont les dispositions n'épousent aucune des lignes qui sont propres à l'ancien édifice.

Ces lignes en effet sont fort irrégulières et manquent absolument de symétrie dans la figure que pré-

dérable que celle qui lui a été donnée depuis. Le projet de Jean Antoine était remarquable. Nous l'avons décrit dans le travail, cité plus haut, que nous avons consacré en 1860 à Blondel et à son œuvre (p. 43).

sente le pignon de la cathédrale, flanqué à la gauche du spectateur par un grand arc-boutant et sa haute culée, à droite par la masse plus étroite et plus compacte de la tour de l'horloge. Cette irrégularité qui s'imposait, jointe à la nécessité non moins impérieuse de respecter la grande fenêtre avec la rose qui évidaient du haut en bas le mur de pignon tout entier, commandaient d'établir en cet endroit le portail, non pas comme un membre proprement dit de cette élévation architecturale, mais comme une décoration dressée devant elle sans s'y relier directement. Telle était la question, quel que fût le style d'architecture adopté pour la résoudre, eût-on même dû pour cela composer un frontispice dans le goût de l'ancien édifice. Le problème serait encore aujourd'hui le même que du temps de Blondel.

Pour la tâche qui s'offrait à lui, Blondel ne pouvait pas, en raison des idées régnantes et de ses propres aptitudes, faire un monument gothique. Ce qu'il aurait produit dans ce genre, s'il eût osé tenter l'aventure, n'aurait assurément pas valu ce qu'il nous a laissé, ce que l'on n'a en vérité nul droit de lui reprocher d'avoir fait, dans les conditions où il se trouvait. C'est là pourtant que porte le seul reproche qu'on puisse lui adresser; il atteint bien moins l'artiste lui-même que son temps. Blondel a eu au moins, et on doit l'en louer, la sagesse et le bon goût de respecter sans y rien changer gratuitement l'édifice ancien. C'est ce que bien des architectes ses contemporains n'eussent certes pas fait comme lui; c'est ce que

ne font pas toujours non plus, sous prétexte et avec la prétention de corriger les anciens, dans l'œuvre qui leur appartient, ceux qui sont venus depuis. Il s'est interdit de toucher à la cathédrale du XIIIe siècle, dont il s'est borné à envelopper la base, en laissant planer l'antique édifice, exempt de toute atteinte de son fait, au-dessus de l'ensemble décoratif que le goût du temps réclamait de l'artiste du XVIIIe siècle [1].

[1] Quand nous disons que Blondel n'a pas touché au monument du XIIIe siècle, nous n'entendons parler que de ses conceptions, mais non pas de leur réalisation qui d'ailleurs ne lui appartient pas. Blondel n'était pas constructeur. L'exécution de ses plans entraîna pour la cathédrale de sérieux inconvénients qu'il a au reste le tort de n'avoir pas prévus. Mentionnons les plus graves, la nécessité où l'on s'est vu de masquer le portail d'angle, de détruire en partie les lancettes formant l'étage inférieur de la fenêtre où se trouve, au bas de la nef, la grande rose du pignon, et d'aveugler ensuite celles de ces lancettes qui restaient. Ajoutons que les travaux déterminèrent la formation d'une grande lézarde, dont on discerne la trace dans un désordre fort apparent aux meneaux de la grande rose. Le mouvement ruineux qui s'était ainsi déclaré put être arrêté par l'établissement en toute hâte des massifs de maçonnerie qui constituent le grand portail. Il est bon que l'on sache que leur destruction pourrait entraîner maintenant, en raison de ces particularités, les plus graves conséquences. Indépendamment des traces matérielles qui en témoignent, le souvenir traditionnel de ces faits nous a été transmis par le vieux commandant Soleirol, qui dans sa jeunesse l'avait recueilli d'un ancien constructeur, Mr Mesching, retiré à Toul, employé à ces travaux en 1764. Les archives départementales de Metz possèdent en outre deux lettres échangées les 30 avril et 6 mai de cette année, entre le Mis d'Armentières et le duc de Choiseul, aux premiers symptômes de l'accident. Elles ont été publiées dans l'*Austrasie*, 1855, p. 319, 320.

C'est dans ces données qu'a été conçu le portail de Blondel, absolument indépendant en lui-même de la cathédrale, et habilement rattaché à des parties accessoires destinées à soutenir ses lignes. Ces considérations sont la condamnation du travail de destruction commencé il y a vingt-cinq ans autour de la cathédrale, et dirigé contre certains morceaux des édifices de Blondel, au mépris des exigences de logique qui dominent impérieusement toute œuvre d'architecture.

Les plans du duc de Belle-Isle en 1754 et la création de Blondel conçue en 1761, partiellement réalisée un peu plus tard, de 1764 à 1771 seulement, avaient donné à la cathédrale le frontispice qui lui manquait depuis le XIIIe siècle. Dorénavant l'entrée de la basilique pouvait se faire dans l'axe de sa nef. Le portail d'angle n'était plus nécessaire. Sa riche décoration d'un caractère peu prisé alors ne le sauva pas du dédain. Il eût pu être ménagé; il fut sans nécessité mutilé et noyé par les constructeurs dans les massifs de maçonnerie du temps, où il est resté oublié, ignoré même jusqu'à nos jours. Nous aurons deux mots encore à en dire un peu plus loin (§ 75).

L'exécution des conceptions de Blondel (1764-1771) avait entraîné la suppression des degrés de Chambres, figurés encore sur le plan de la cathédrale des Bénédictins (1769), et remplacés alors par une terrasse flanquée à droite et à gauche de rampes garnies d'escaliers. Cette terrasse complétait l'ensemble des constructions établies comme une ceinture par l'architecte du XVIIIe siècle au pied de la cathédrale, pour accom-

pagner le portail qu'il avait érigé devant son entrée, et qui sans cela ne se fût relié à rien. Cette dernière observation est rendue très sensible par la destruction fort avancée aujourd'hui des parties accessoires de cette pièce capitale. Rien ne démontre mieux le véritable caractère de la conception de Blondel, et son intention d'exécuter, en dehors de la vieille église, une œuvre qui en fût indépendante et qui trouvât ailleurs ses attaches et ses soutiens [1].

— § 73 —

Après les travaux de Blondel, il faut franchir vingt-cinq années environ pour arriver à ceux de Gardeur-Lebrun, ingénieur de la ville pendant la dernière partie du XVIII[e] siècle. Le commencement de ces travaux appartient à l'année 1791. Le goût du jour condamnait de nombreuses pièces décoratives, dont le caractère et les formes étaient, il est vrai, en harmonie avec la nature et le style ancien du monument, mais non plus avec le sentiment régnant alors sur ces matières, même au sein du clergé. La cathédrale était richement pourvue d'autels et de sépultures de tous les âges, morceaux intéressants et respectables,

[1] Les plans de Blondel sont décrits et expliqués, d'après ses propres ouvrages, dans le travail cité plus haut, *J. F. Blondel et son œuvre* etc. (p 59-74). Ils comprenaient, avec le grand portail qui en reliait entre elles les diverses parties, l'hôtel de ville qui a été exécuté, un Palais pour le parlement et un Palais épiscopal qui ne l'ont pas été, non plus qu'une église et d'importantes installations pour l'abbaye royale de S[t] Louis.

mais qu'on trouvait encombrants. Le jubé du XVI^e^ siècle, qui masquait la vue du chœur, contrariait aussi certaines convenances plus ou moins avouables, encouragées par les idées qui avaient cours. Un premier projet, du 10 mars 1791, est présenté par Gardeur-Lebrun pour la suppression du jubé, de 15 autels, et de 60 à 80 tombeaux. Après un commencement d'exécution, il est sursis à la continuation des travaux par suite d'une opposition faite à cette opération, dès le mois de juin de cette année, par le Directoire du département et par le Conseil général de la commune. Un second projet est demandé. Il est question d'approprier la basilique à un service paroissial, conformément à un décret du 17 avril précédent. Le projet est présenté le 8 novembre 1791 [1]. Il comporte comme le premier la suppression du jubé, de plusieurs autels et de nombreux tombeaux [2]. En

[1] Ce projet nous a été conservé; il se trouve dans un recueil manuscrit de la Bibliothèque de Metz, fonds hist. N° 72, f. 361.

[2] M^r^ Bégin fournit sur ces monuments de curieuses indications, dans son *Histoire et description pittoresque de la cathédrale de Metz*, etc., 1840-1843. Son livre contient, pour le jubé et pour un grand nombre de tombeaux disparus, des descriptions très détaillées dont il ne fait malheureusement pas connaître l'origine. A une question que nous avons eu occasion de lui poser à ce sujet en 1878, il a répondu qu'il avait emprunté ces renseignements à 3 volumes in 4° manuscrits, de la Bibliothèque de S^t^ Dié, qui lui avaient été prêtés à l'époque où il a composé son ouvrage. Nous n'oserions affirmer, malgré certaines apparences, que cette indication correspondit réellement à celle que nous trouvons dans des notes, prises par nous en 1854 à

même temps il est proposé de donner une forme circulaire avec une ceinture de balustres en pierres blanches, qui a été exécutée et que nous avons vue jusqu'en 1881 (§ 75), à la partie surélevée du sol, précédemment carrée, établie en 1521 dans l'ancien chœur, à la croisée du transept [Pr. 156]. Dans le projet du 8 novembre 1791, le maître-autel s'élève en avant de ce qui forme le chœur actuel, au milieu du massif circulaire dont il vient d'être question.

Les travaux sont entrepris dans ces données; mais leur exécution est bientôt entravée par les événements. Au mois de février 1793 une pétition de l'évêque Francin en demande la continuation; et le 4 mars suivant, une décision du Directoire du département en ordonne la reprise et l'achèvement. On était déjà sous le gouvernent de la Convention; les plus mauvais jours étaient proches. Le culte est suspendu, la cathédrale est abandonnée. Un curieux placard, dont un exemplaire nous a été conservé, annonce que le 25 avril 1795 il sera procédé à la mise en location, pour 3, 6 ou 9 années, «du local de la ci-devant cathédrale de Metz.» [1] Nous ne savons pas quelle suite a été donnée à cette proposition. Nous voyons en tout cas, le 23 novembre de cette même année, le Conseil municipal refuser d'aliéner les ardoises conservées à la cathédrale pour les besoins de son entretien.

bibliothèque de S[t] Dié, touchant 3 volumes in 4°, provenant de Dom Jean François, cotés n° 38, sous ce titre: *Monuments précieux de l'Eglise de Metz*, T. I, III, V.

[1] Bibliothèque de Metz. Manuscrits, fonds hist. N° 72, f. 362.

La tourmente passée, on revient aux plans de restauration, élaborés précédement. Le 11 juillet 1801 Gardeur-Lebrun présente un nouveau travail à cet effet. On était à la veille du Concordat, conclu le 15 du même mois, mais qui ne fut mis à exécution qu'en avril 1802. Dès le 25 octobre 1801, une souscription avait été ouverte par le préfet dans les trois départements du ressort du diocèse de Metz, pour les frais de restaurations à faire encore à la cathédrale, et pour ceux du rétablissement du culte. La somme nécessaire est aussitôt fournie, et les plans de Gardeur Lebrun sont enfin exécutés. La période révolutionnaire n'avait pas fait après tout grand mal à la cathédrale. C'est l'œuvre de restauration, commencée en 1791 sous l'inspiration de l'autorité régulière ecclésiastique, qui lui a enlevé la riche parure intérieure fournie par son jubé, par ses autels anciens, et par les sépultures qu'elle renfermait. Les épitaphes qui n'avaient pas été détruites, avaient été cachées sous un enduit. C'est dans cette condition qu'ont été retrouvées, de nos jours, celle si précieuse de « Harman li valrier », mort en 1392 (§ 63), et celle de Pierre Perrat, mort en 1400 [1].

[1] Nous avons reproduit précédemment l'épitaphe de « Harman li valrier ». Nous croyons utile de donner ici celle de Pierre Perrat, à la teneur de laquelle nous nous sommes référé dans une discusion antérieure (§ 63). Ses caractères sont, comme ceux de la précédente, non pas gravés mais sculptés en relief. Elle est composée de 7 lignes et ainsi conçue :

DESOVS CEST ALTEIT GIST MAISTRE PIERRE PERRAT
LE MASSON MAISTRE DE LOWRAIGE DE LEGLIXE

— § 74 —

Pour arriver à l'œuvre de restauration qui s'accomplit aujourd'hui, nous n'avons plus à signaler à la cathédrale qu'un travail important, la construction par Mr Deny du 3e étage de la tour occidentale dite du Chapitre. Cette tour était encore il y a 50 ans, surmontée d'un clocher de bois, comme celui que Hannès de Ranconval avait remplacé sur l'autre tour par un édifice de pierre en 1478-1481 (§ 64). Mr Deny entreprend en 1839 de donner à la tour du Chapitre le même complément. Il se borne pour cela à copier l'œuvre du maître-maçon du XVe siècle. Il ne pouvait mieux faire. Il l'a bien fait ; et l'on ne peut que louer son œuvre [1]. Le projet de Mr Deny ne comportait d'ailleurs qu'une partie de celui réalisé par le constructeur du XVe siècle. Il comprenait bien le 3e étage de la tour, mais non la flèche dressée au-dessus de lui.

DE SAIANS ET MASTRE DE LOVRAIGE DE LA CITEIT
DE MES ET DE LESGLIXE DE NOTRE DAME DO CARME
ET DE LA GRANT ESGLIXE DE TOVLT ET DE VERDVN
QVI MORVT LE XXVe JOVR DV MOIY DE JVLET LAN
DE GRACE NOTRE SIGNOVR M ET CCCC.

[1] Mr Sauer, conservateur des archives départementales de Metz, a mis sous nos yeux un dossier relatif à l'œuvre de Mr Deny, dont il peut être intéressant de signaler, d'après cette source, certaines données essentielles. Le devis du travail était de 225000 francs ; la dépense monta finalement à 238122,68. Le procès-verbal d'adjudication est du 18 mars 1839 ; celui de réception est du 31 décembre 1846. Mr Deny était mort dans l'intervalle, le 22 janvier 1844, après avoir accompli lui-même son œuvre pour la plus grande partie.

— § 75 —

Viennent enfin les travaux de restauration exécutés en ce moment à la cathédrale par Messieurs Tornow, Wahn et Dujardin. Ces travaux, entrepris depuis plusieurs années déjà, comportaient surtout à l'origine la réparation des brèches de toute sorte faites aux parties de détail du monument, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. L'incendie de la toiture de l'édifice, dans la nuit du 6 au 7 mai 1877, est venu fournir inopinément aux architectes un champ d'action notablement plus étendu. Ils ont refait en 1880-1882 cette toiture; mais ils en ont rehaussé le faîte de plusieurs mètres. Ils ont dû préparer en conséquence le remplacement du gable qui couronne le mur de pignon à la façade méridionale de la basilique, et ils en ont projeté d'analogues au bout de chaque branche du transept, où la toiture jadis beaucoup plus basse qu'aujourd'hui, se terminait par des croupes. On peut à notre avis contester la convenance et le mérite de ces innovations [1]. Un

[1] Une des conséquences de l'innovation a été l'annulation comme aspect des tours et de la flèche, dont l'ancienne toiture moins élevée ménageait l'effet. Les constructeurs à qui l'on doit la la nouvelle toiture n'ont pas été arrêtés par cette grave considération. L'architecte impérial en a donné, dans une publication administrative, des raisons dont la valeur est discutable. A l'appui de sa thèse que la toiture incendiée en 1877 n'aurait pas été la toiture originaire, totalement détruite suivant lui en 1468, il invoque un texte de Philippe de Vigneulles. Mais de ce document, qui se trouve précisément parmi nos preuves [Pr. 141], ressortirait plutôt la démonstration contraire, que cette toiture originaire a été brûlée en 1468 non pas totalement, mais en partie seule-

projet de campanile à la croisée du transept, a conduit les constructeurs actuels à faire des recherches pour s'assurer du degré de résistance que pourraient offrir, à la surcharge qui en résulterait, les quatre piliers sur lesquels poserait cette construction supplémentaire. Ils ont été ainsi amenés à pratiquer des fouilles autour des fondations de ces piliers. Ces travaux, ainsi que d'autres du même genre exécutés dans diverses parties de la cathédrale, ont permis de faire en même temps, comme nous avons eu occasion de le dire (§ 24), des observations extrêmement intéressantes sur l'ancien état des lieux, sur quelques dispositions

ment. Revenant à l'occasion de cette discussion, sur l'incident initial des travaux actuels, l'architecte impérial affirme que l'enquête « la plus minutieuse et la plus laborieuse » n'a permis de constater aucune connexion entre l'incendie qui s'est déclaré le 7 mai 1877 vers 4 heures du matin, et un brillant feu d'artifice tiré dans la soirée du 6 sur les tours et les combles de la cathédrale, par les artificiers de la garnison, en l'honneur de S. M. l'Empereur Guillaume présent à Metz en ce moment. Il fournit en même temps des indications intéressantes sur ce que nous a coûté déjà ce désastre : en 1877, 34108f,58 pour la couverture provisoire ; en 1880-82, 259355f,35 pour la toiture définitive et 23856f,97 pour les réparations à la tour de Mutte ; en 1881-82, 3953f,82 pour des fouilles de recherches ; en tout 321274f,72 ; à quoi devra s'ajouter ce que coûteront encore les 3 gables actuellement en construction, au bout des deux branches du transept et de la grande nef, et probablement en outre un campanile qui atteindra la hauteur de 112 mètres, dont l'établissement est annoncé au point d'intersection de la nef et du transept, pour suppléer sans doute à l'effet dorénavant perdu de la flèche qu'on ne voit plus guère.

notamment appartenant à l'église du XI^e^ siècle, qui a précédé celle qui existe aujourd'hui.

Les fouilles opérées pour ces recherches, dans le voisinage du transept, ayant attaqué la balustrade circulaire exécutée par Gardeur-Lebrun (§ 73) et destinée alors à encadrer la surélévation du sol établie en cet endroit au XVI^e^ siècle pour l'ancien chœur (§ 65), cette circonstance suggéra pendant le cours des travaux à M^r^ Tornow l'idée de faire disparaître ce disgracieux appendice [1]. La suppression en fut exécutée, et elle fournit à l'architecte l'occasion de réaliser plusieurs améliorations qui ont été généralement approuvées : l'établissement d'un niveau uniforme du sol dans toutes les parties du transept; une distribution plus satisfaisante des degrés pour monter de la nef dans le transept, et du transept dans le chœur; des entrées convenables enfin pour pénétrer dans la crypte, dont l'accès n'était jusque-là possible, de l'intérieur de

[1] La forme circulaire donnée au massif et à la ceinture de balustres qui l'accompagnait, appartenait aux plans de Gardeur-Lebrun (§ 73); mais le massif lui-même sous une autre forme était plus ancien. Il datait du XVI^e^ siècle, et avait été exécuté en 1521, par ordre du chapitre, pour l'ancien chœur (§ 65). Il était alors de forme carrée, et reçut à cette époque les stalles des chanoines, « les nouvelles chaires », est-il dit [Pr. 156]. Deux ans plus tard (1523), s'élevait à sa partie antérieure le jubé [Pr. 158], dont la suppression appartient aussi aux plans de Gardeur-Lebrun (§ 73). C'est dans ces conditions que cette partie de l'édifice est représentée sur le plan de la cathédrale donné en 1769 par les Bénédictins, dans le Tome I de leur histoire de Metz.

l'église, que dans des conditions singulièrement défectueuses.

Les architectes actuels avaient trouvé ouverte, autour de la cathédrale, la brèche commencée en 1860 aux édifices dessinés par Blondel, dans la seconde moitié du siècle précédent, comme accompagnement obligé de son portail (§ 72). Cette brèche avait dès le premier jour mis à découvert ce qui subsistait encore de l'ancien portail d'angle de la cathédrale et de sa riche décoration sculptée (§ 53). En retrouvant ces beaux restes de l'art du XIII^e^ siècle, on avait de suite reconnu la convenance d'en assurer la conservation. Il était facile d'y pourvoir moyennant certains arrangements permettant de les abriter et de les rendre accessibles aux artistes et aux curieux. Nul besoin n'était de rétablir à cette occasion l'ouverture de cette porte désormais inutile, et dont la position bizarre ne rendait nullement désirable la remise en usage. Quelques précautions, pour sauver d'une plus complète destruction ce qui existait encore de l'ancienne décoration sculptée, devaient donner satisfaction à tous les intérêts. Les architectes voulurent aller plus loin, et conçurent la pensée de réparer le vieil édifice Rien de plus périlleux qu'une semblable opération au point de vue des exigences de l'art, et en raison aussi de l'imprévu et des entraînements qu'elle comporte. On voulait réparer d'abord; on a été conduit ensuite à vouloir restaurer; et aujourd'hui on démolit ce qui restait du vieil édifice, pour le reconstruire entièrement [1].

[1] Malgré l'intention annoncée de conserver et de ranger dans

Refaire à neuf un monument ancien, un monument de sculpture archaïque surtout, c'est se placer dans cette alternative, ou de faire faux si l'on ne réussit pas, ou de n'avoir produit qu'un pastiche si l'on a réussi. Nous le disons du reste sans esprit de dénigrement; car des hommes de mérite se sont quelquefois livrés à des travaux de ce genre. Pour une telle œuvre cependant, l'artiste moderne, on le reconnaîtra, doit oublier son talent propre, imposer silence à son inspiration, à son goût, à son sentiment personnel, pour s'efforcer de rendre à force de science, la naïveté, la gaucherie parfois des œuvres anciennes. Se borner dans ces termes à la simple restauration de quelques détails peut dans certains cas être une opération utile; mais se donner pour tâche de refaire en son entier

une sorte de musée ce qui restait de l'œuvre ancienne, il était difficile de ne pas aggraver la perte de celle-ci en la démontant; sans parler des autres chances de destruction qui dans ce renouvellement étaient encore à redouter. Nous avons vu chez notre ami, Mr Abel, une tête provenant des bas-reliefs du portail d'angle, ramassée par lui au point de déchargement d'un tombereau de décombres qui en arrivait. Ajoutons qu'en nous montrant au mois d'octobre 1882 les sculptures en grande partie exécutées déjà, en vue de la reconstruction de ce portail, on nous signalait des morceaux enlevés aux bas-reliefs originaires et incrustés dans ceux destinés à les remplacer. On nous citait entre autres comme étant dans ce cas la tête de la Vierge qui figure au centre de la scène de son couronnement. Ce serait la tête ancienne qui aurait, nous dit-on, pris place dans le travail moderne. Que reste-t-il de l'œuvre du sculpteur du XIIIe siècle, quand de pareils prélèvements viennent s'ajouter encore aux mutilations antérieures?

un morceau dégradé, c'est presque toujours causer la perte assurée de la pièce qu'on démonte pour la remplacer, d'une œuvre qui même dans un état de mutilation a encore son intérêt, mieux que cela quelquefois. Plus d'un chef-d'œuvre justement admiré n'est autre chose qu'une pièce mutilée. La Vénus de Milo n'a pas de bras.

Condamnerons-nous cependant tout travail de réparation? Non certes. Des travaux de réparation, de restauration même, sont quelquefois nécessaires. Pour ce qui est des bâtiments surtout ils peuvent être indispensables. Conduits par des artistes habiles, ils ont leur mérite. Ils ont néanmoins de graves inconvénients aussi, qui doivent inviter à ne les entreprendre qu'avec de grands ménagements. Nous rappellerons à ce propos cette déclaration recueillie de la bouche du judicieux et savant Jules Quicherat, peu de temps avant sa mort, au sein de la Société des Antiquaires de France. On y discutait la réponse qu'il convenait de faire à des questions posées à la Société au sujet de certains travaux entrepris à la cathédrale de Reims [1]. « Il faut, disait Quicherat, quand on touche aux anciens « monuments, user de beaucoup de réserve; conser- « ver; consolider; ne refaire que le moins possible; ne

[1] Il s'agissait de faire disparaître, pour les changer, certaines parties accessoires introduites anciennement dans le vieil édifice sans égard pour son style originaire, comme on le faisait ordinairement au moyen âge, les architectes actuels voulant leur en substituer d'autres, imaginées par eux comme étant plus conformes aux principes de l'archéologie.

« jamais innover surtout. » Il serait à souhaiter que ces sages principes fussent toujours observés.

CONCLUSION.

— § 76 —

Parvenu au terme de cette étude, nous voudrions rapprocher maintenant et présenter ainsi comme conclusion quelques uns des traits qui peuvent la caractériser, quelques notions essentielles qui en ressortent.

Prenant un sujet dont plusieurs points avaient été souvent traités par d'autres déjà et par nous-même dans diverses circonstances, nous avons voulu faire un travail d'ensemble qui en réunit, pour la première fois croyons-nous, toutes les parties. Il s'agissait de donner ici, nous le rappellerons, non pas l'histoire proprement dite de la cathédrale, mais celle seulement des édifices qui se sont succédé avec la même destination, dans l'emplacement où nous la voyons s'élever aujourd'hui (§ 1).

Nous avons pour cet objet consulté, outre les documents précédemment élaborés, quelques sources nouvelles d'informations aux quelles on n'avait pas beaucoup pensé jusqu'à présent. Ainsi, indépendamment des écrits bien connus des historiens et des chroniqueurs, de Grégoire de Tours, Paul Diacre, Jean de Gorze, Jean de S[t] Arnould, Sigebert de Gemblours, Ph. de Vigneulles, Meurisse, Baltus, dont nous avons revu les textes, en modifiant parfois l'interprétation qu'on en avait donnée antérieurement, nous avons tiré de

nombreux et curieux renseignements de la Règle composée par Chrodegang pour le chapitre de Metz, au VIIIe siècle (§ 7), d'un Cérémonial de la cathédrale du XIIe siècle, dont nous avons une copie du XIIIe (§ 18), et de certaines pièces d'archives, dont quelques-unes étaient encore inédites. Ces investigations ont fourni matière à des considérations nouvelles, les unes pour justifier des opinions reçues qu'il n'y avait aucunement lieu de contester, mais dont la preuve restait à faire, les autres pour en écarter quelques-unes qui semblaient peu admissibles, d'autres encore pour introduire des notions nouvelles présentées pour la première fois.

Nos études devaient porter non-seulement sur l'histoire des constructions, c'est à dire sur la succession chronologique des édifices consacrés à la cathédrale et à ses dépendances, mais encore autant que possible sur leur distribution et leur structure, sur leurs dispositions intérieures et extérieures, et jusqu'à un certain point sur leur ornementation. Nous ne pouvions proposer à cet égard que des hypothèses, et nous l'avons fait avec la plus grande réserve, pour ceux de ces édifices qui ont disparu. Quant à ceux qui existent encore et qui sont sous nos yeux, nous avons fourni, avec leur description succincte, quelques explications sur leur origine et sur certaines particularités dignes d'attention qu'on y observe.

Nous avons reconnu et signalé l'existence à Metz de trois sanctuaires qui ont successivent possédé, sur le même emplacement à peu près, le siège épiscopal,

à partir d'une époque non déterminée comprise entre le Vᵉ siècle et le VIIIᵉ. Au Vᵉ siècle en effet appartient l'installation de ce siège à l'intérieur de la ville, dans un oratoire consacré à Sᵗ Étienne (§§ 3 à 5), reconstruit probablement à peu de temps de là, dans les conditions d'une église plus importante et plus digne du rôle notablement agrandi qui lui incombait (§§ 6 et 16). Cette église, notre première cathédrale, est vraisemblablement celle qui existait du temps de Chrodegang, et que l'on voit cet illustre évêque décorer et embellir au VIIIᵉ siècle. Tel est en effet, croyons-nous, le véritable caractère des travaux exécutés à Saint-Étienne, en même temps qu'à Saint-Pierre, par Chrodegang. C'est là un point important que nous croyons avoir établi à l'encontre d'une opinion généralement reçue jusqu'à présent, suivant laquelle l'évêque Chrodegang aurait construit de fond en comble une grande église, pour remplacer l'humble oratoire qui, trois siècles auparavant, avait reçu comme une épave le siège de nos évêques, après le passage et les dévastations d'Attila (§§ 6 et 16). A l'opinion inadmissible, croyons-nous, que la première cathédrale ait été construite par Chrodegang, se rattache celle, également erronée, que Charlemagne ait complété cet édifice par l'addition de deux tours auxquelles on donnait son nom, et qu'on croyait reconnaître dans celles qui flanquaient le chœur, détruit au XVIᵉ siècle seulement, de la basilique élevée au XIᵉ pour remplacer l'église contemporaine de l'illustre empereur. Ceux qui ont vu cette église, la basilique du VIIIᵉ siècle, ne disent rien de ces tours, dont il est pour

la première fois question longtemps après sa disparition, dans les chroniques du XV^e^ siècle (§§ 15 et 22).

L'église qui existait du temps de Chrodegang puis de Charlemagne est celle à laquelle se rapportent les renseignements fournis par la Règle que le grand évêque a donnée à son chapitre. Nous devons entre autres à ce document deux notions importantes: 1° celle de la distribution en deux groupes distincts des édifices existant alors en ce lieu (§ 8); 2° celle des chambres particulières, *mansiones*, accordées dès cette époque à quelques membres du chapitre, par exception au régime de la vie commune qui lui était à ce moment même imposée (§ 11). Les deux groupes d'édifices mentionnés par la règle de Chrodegang sont la Maison et la Clôture: la Maison, *Domus*, comprenant la demeure de l'évêque et les trois églises de S^t^ Étienne, de S^t^ Pierre et de S^te^ Marie (§ 9), dites dans la maison, *infra domum;* la Clôture, *Claustra*, contenant avec les églises de S^t^ Pierre le vieux et de S^t^ Paul (§ 12), le cloître et ses dépendances destinées à la demeure des membres du chapitre (§ 10). C'est là que sont signalées à côté du réfectoire et du dortoir communs, ces chambres particulières, *mansiones*, dont l'usage nous semble le point de départ des modifications graduelles qui ont transformé, avec la discipline, le régime de la vie commune institué par Chrodegang, pour aboutir à l'installation distincte des chanoines de la cathédrale dans des logis séparés, et finalement dans les grands hôtels occupés par eux jusqu'à la fin du siècle dernier (§ 11).

Aux indications empruntées à la Règle se joignent celles qui ressortent des écrits de Paul Diacre, de Jean de Gorze, de Sigebert de Gemblours, sur les travaux d'embellissement par lesquels Chrodegang met la dernière main à l'église renouvelée, soutenu dans l'œuvre finale par un secours de Dieu même, *Dei supernum adjutorium*, ce sont les expressions de Jean de Gorze, *ut sancti Stephani supprema renovandi manus imponeretur*. Cette œuvre de Chrodegang est concentrée dans certaines parties spécialement désignées de l'église: l'autel, le sanctuaire et leur décoration: *Reba*, *Altare*, *Cancelli*, *Presbyterium*, *Arcus per gyrum (throni?)* (§ 6). Ces indications fournissent, rappelons-le, un des principaux arguments à invoquer pour prouver que l'œuvre de Chrodegang à la cathédrale consiste en travaux partiels ayant surtout un caractère décoratif, et non en un travail d'ensemble, comme eût été, ainsi qu'on a voulu le dire, la reconstruction complète de la basilique tout entière.

Voilà ce que nous savons de la première cathédrale, élevée postérieurement au Vᵉ siècle et avant le XIᵉ. A cette dernière date se rapporte l'édification de la seconde. Vers la fin du Xᵉ siècle, la première tombait de vétusté; l'évêque Théodoric I (964-984) en rase les édifices chancelants, pour en préparer la reconstruction; ce qui a fait dire à son historien, Sigebert de Gemblours et à d'autres, d'après lui, que ce prélat avait construit l'église destinée à remplacer la première cathédrale (§ 17); tandis que ces travaux appartiennent

en réalité à un de ses successeurs, à Théodoric II (1005-1046).

La seconde cathédrale est une église du XIe siècle. Son fondateur est, comme nous venons de le dire, l'Evêque Théodoric II, *Theodoricus junior*, nous l'avons démontré (§ 17). C'est cette église avec ses dépendances que concernent les notions fournies par le Cérémonial du XIIe siècle, touchant la basilique principale, les sanctuaires qui l'accompagnaient, et le cloître qui lui était annexé (§ 25). Tout est nouveau dans ce que nous devons à cette source d'informations jusqu'à présent à peu près inexplorée, et dans ce que peut y ajouter le rapprochement de précieuses indications provenant de témoignages empruntés à Philippe de Vigneulles (§ 22), à Meurisse (§ 23), et au résultat des fouilles exécutées pendant ces dernières années dans le sol de la cathédrale (§ 24).

Nous ne pouvons que rappeler ici, sans y revenir en détail, ce que nous avons dit, d'après ces renseignements, de la cathédrale elle-même du XIe siècle et de ses diverses parties (§§ 26 à 34), du cloître et de ses dépendances (§§ 35 à 38), des églises de St Paul, de St Pierre le vieux, de St Pierre le majeur, de Ste Marie, de St Jean-Baptiste, de St Galle, (§§ 39 à 44), de la place du parvis (§ 45), et des degrés de Chambres (§ 46).

A l'occasion de ces degrés, représentés par ceux qu'on voit aujourd'hui dans des conditions nouvelles, avec la terrasse de Blondel dominant la place de Chambres sur le flanc occidental de la basilique, nous sommes revenu, pour expliquer leur situation, aux chambres du

VIIIe siècle, aux *mansiones* de la règle de Chrodegang. Nous avons reconnu ces logis particuliers avec leurs modifications successives dans les *hospitia*, les *thalami*, les *cameræ*, les chambres enfin, toutes choses mentionnées par le Cérémonial du XIIe siècle, par les textes, diplômes et titres divers des XIe, XIIe et XIIIe. Ces considérations nous ont permis de nous rendre compte, en même temps, de l'origine et de la signification du nom jusqu'à présent inexpliqué de la place de Chambres (§ 46).

La seconde cathédrale construite au XIe siècle a duré jusqu'au XIIIe, pour ce qui est de sa nef, et jusqu'à la fin du XVe, jusqu'au XVIe même, pour son transept et ses trois absides.

Au XIIIe siècle est fondée la troisième cathédrale, celle qui existe aujourd'hui. On a cru, on a imprimé que cette cathédrale du XIIIe siècle était celle qui avait été commencée au XIe par l'évêque Théodoric II. C'est une erreur. Il ne reste plus rien de celle-ci que les substructions découvertes dans ces dernières années (§ 24). Quant à celle qui est maintenant sous nos yeux, entreprise comme il vient d'être dit au XIIIe siècle, elle a été achevée au XVIe seulement. Son érection est, on le voit, une œuvre de longue durée.

La construction de ce grand édifice débute par les travées inférieures de la nef. En étudiant dans ces travées les parties les plus anciennes de la cathédrale actuelle, nous nous sommes trouvé en présence d'un préjugé fort répandu, introduit, nous l'avons montré, au siècle dernier par les Bénédictins (§ 57), et que

nous avons longtemps accepté nous-même; c'est que la nouvelle église aurait rencontré sur le terrain où allait s'élever cette portion de sa nef, une autre église récemment reconstruite alors, Notre-Dame la ronde, qui, perpendiculairement à son axe, en aurait occupé toute la largeur. Prenant par le travers ces bâtiments antérieurs, ajoutait-on, les constructeurs des nouveaux édifices en auraient fait entrer certaines parties dans les combinaisons de structure de leur œuvre, de manière à ce que quatre des piliers de Notre-Dame la ronde devinssent les piliers inférieurs de la nef de la cathédrale, ceux dont le fût est monocylindrique; que le chœur de la petite église fût conservé comme une chapelle latérale dans la grande; et que le portail situé à l'opposé, dans l'axe de la première, s'ouvrît dorénavant dans le flanc de la seconde.

On croyait retrouver de nos jours, dans les situations ainsi définies, certaines parties de l'église condamnée de Notre-Dame la ronde, introduites de cette façon dans la cathédrale. C'était là une illusion. Notre-Dame la ronde venait il est vrai d'être reconstruite, on a quelque raison de le croire, lors de l'agrandissement de la cathédrale qui en a absorbé pour une part l'emplacement au XIII^e^ siècle; mais il ne reste rien aujourd'hui de cette église récemment édifiée alors, si non peut-être quelques fragments qui pourraient être du XII^e^ siècle, noyés dans les constructions du XIII^e^, entre la chapelle actuelle et le portail d'angle qui l'avoisine (§ 52). Ce portail d'angle et la chapelle, avec les quatre piliers monocylindriques et l'autre portail qui lui correspon-

dent, sont du XIIIe siècle. Ces édifices ont été construits en même temps que les travées inférieures de la nef de la cathédrale, dont ils font partie (§§ 51 et 53). Quant à l'église de Notre-Dame la ronde, détruite dans cette circonstance, quoique récemment reconstruite alors, on n'en sait que fort peu de chose. On n'a sur son mode de structure aucun renseignement précis, et l'on peut tout au plus soupçonner qu'à certaines particularités de cette structure pourrait se rapporter la dénomination de Notre-Dame la ronde, précédemment inconnue, qui apparaît pour la première fois, dans les documents, vers le commencement du XIIIe siècle (§ 57).

Pour ce qui est des parties basses de la nef de la cathédrale, leur construction dans ces données présente encore bien des obscurités. Pour expliquer quelques-unes des singularités qu'on y remarque, nous avons relaté les bizarres transactions passées à leur occasion entre les chanoines de Notre-Dame la ronde et ceux de la cathédrale, avec les conditions à peine croyables, imposées par le petit chapitre dont le domaine était convoité, et acceptées par le grand qui voulait à tout prix s'en saisir. Nous avons fait connaître les conséquences étranges qui résultent de ces arrangements, et les modifications radicales que, malgré toutes conventions contraires, ne tarde pas à y apporter la force des choses. Ces particularités appartiennent au fait de la reconstruction et de l'agrandissement de de la nef de la cathédrale au XIIIe siècle, à ceux de l'établissement du portail d'angle, et de la réfection

de la chapelle de Notre-Dame la ronde à la même époque (§§ 57 à 62).

Après la relation détaillée de ces singuliers incidents, nous avons rapporté ce qu'on sait de la succession des travaux consacrés à l'achèvement de la nef de la cathédrale, en remontant vers le chœur, pendant les XIVe et XVe siècles (§§ 63, 64), sans oublier de signaler, en l'expliquant autant que possible, la surprenante juxtaposition de la grande rose du pignon terminée et garnie de ses vitraux, on en est certain, avant la fin du XIVe siècle, et des trois calottes de voûte qui s'y rattachent au bas de la grande nef, et qui portent des caractères architectoniques dénotant le XVe (§ 63). Vient enfin l'exposition, qui ne présente aucune difficulté, des travaux consacrés vers la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe à l'achèvement du monument, c'est à dire au remplacement des parties encore subsistantes de la basilique du XIe siècle, par le transept, le chœur et l'abside de la cathédrale actuelle, terminée ainsi en 1520 (§ 65). Nous avons ajouté à ce tableau, des indications sur l'histoire des annexes de la cathédrale, le cloître et les églises qui l'accompagnent, postérieurement à ce qui en est dit dans le Cérémonial du XIIe siècle, jusqu'à leur destruction au XVIIIe (§§ 68 à 71), et quelques mots sur les travaux exécutés ensuite à la cathédrale, jusqu'à nos jours (§§ 72 à 75).

Nous venons de présenter un résumé des principales notions réunies dans la présente étude, sur la succession chronologique des édifices de la cathédrale. Ces

observations, comme nous l'avons dit tout à l'heure, n'étaient pas les seules que nous eussions en vue dans notre travail. Un de ses objets était d'étudier encore la position relative et la structure de ces édifices, en restituant par voie d'hypothèse, autant que possible, les dispositions essentielles de ceux qui n'existent plus, et en fournissant sur ceux qui subsitent encore les explications que peut réclamer cet ordre de faits.

Nous n'avions rien à proposer à cet égard pour tout ce qui est antérieur aux édifices contemporains de Chrodegang au VIIIe siècle; et quant à ceux-ci nous avons dû nous borner à rechercher quelle était leur distribution générale, et à déterminer à peu près leur emplacement. Pour les trois églises de St Étienne, de St Pierre le majeur, et de Ste Marie, dites dans la maison, ainsi que pour celles de St Paul et de St Pierre le Vieux, comprises dans la clôture, il nous a semblé que cet emplacement devait être dès cette époque celui-là même à peu près où elles ont toujours existé ultérieurement. Le cloître aussi était vraisemblablement dans le même cas. Cependant quelques particularités révélées par la règle de Chrodegang, contemporaine de son premier établissement, induisent à penser que ce cloître pourrait bien n'avoir dans le principe occupé que pour une partie seulement l'emplacement où nous l'avons connu, et s'être étendu pour le reste sur les terrains voisins, immédiatement contigus aux trois églises de St Étienne, de St Pierre le majeur et de Ste Marie, lesquelles ouvraient directement, est-il dit, sur ses galeries, aussi bien, on doit le croire, que l'église de St Paul.

Cette dernière église avait dû, il est permis de le penser, exister originairement dans des conditions plus rationnelles que celles réalisées ultérieurement pour son installation au-dessus de la branche méridionale du cloître. Elle est déjà signalée ainsi, dans le Cérémonial du XII^e^ siècle. C'est plutôt, croyons-nous, au rez-de-chaussée et à la place même de cette branche du cloître qu'aurait existé primitivement dans notre hypothèse l'église de S^t^ Paul. Pour cela, le cloître avant de lui prendre cet emplacement aurait, tel que nous l'imaginons, passé devant l'entrée de cette église de S^t^ Paul, et devant celle de l'église de S^t^ Pierre le majeur, longeant en même temps sur deux autres côtés le flanc de S^te^ Marie et celui de S^t^ Étienne. A cette conception cependant il y a lieu d'opposer la considération que l'église de S^t^ Pierre le vieux, qui donnait anciennement aussi sur le cloître [Pr. 2], s'en trouverait ainsi assez éloignée, à moins qu'on ne prolongeât celui-ci jusqu'à cette église, mais en l'allongeant d'une manière qui pourrait sembler exagérée peut-être. Nous avons ponctué sur la planche jointe à notre travail un double tracé, absolumeut hypothétique du reste, permettant de se rendre compte de ces dispositions.

Tout ce que nous pouvons dire ainsi des édifices antérieurs au XI^e^ siècle est plus ou moins incertain, et ne doit être proposé qu'avec réserve, en raison de la rareté et du peu de précision des renseignements qui les concernent. Il n'en est plus tout à fait de même de la cathédrale construite au XI^e^ siècle, et des

appendices qu'on y trouve annexés, sur lesquels les notions générales et les indications particulières s'offrent à nous, dans les chroniques et les œuvres des historiens, dans le Cérémonial du XIIe siècle surtout, et dans les résultats des fouilles pratiquées en ces dernières années. De ces renseignements souvent assez détaillés ressort en premier lieu la confirmation des inductions précédemment formulées, touchant l'emplacement et la position relative des divers édifices déjà mentionnés pour les époques antérieures. On peut en tirer également des notions plus ou moins précises sur la forme, parfois même sur certains arrangements intérieurs et sur la décoration de ces édifices. C'est ce que nous avons fait pour la plupart d'entre eux.

Il ne peut être question de reproduire ici le travail de restitution que, dans le corps de notre étude, nous avons consacré à cet objet, pour la cathédrale et ses diverses parties (§§ 26 à 34), pour le cloître et ses dépendances (§§ 35 à 38), pour les églises de St Paul (§ 39), de St Pierre le vieux (§ 40), de St Pierre le majeur ou aux images (§ 41), pour Ste Marie ou Notre-Dame la ronde (§ 42), pour St Jean, ou le baptistère (§ 43), pour St Galle (§ 44), pour le parvis, la place de la cathédrale et les degrés de Chambres (§§ 45, 46). Nous nous sommes naturellement arrêté surtout à ce qui concerne la cathédrale, dont l'exact emplacement est rigoureusement fixé, soit dit en passant, par la position de la ligne de séparation de la nef et du chœur. Cette ligne est la même dans l'édifice disparu du XIe siècle, que dans

celui qui lui a succédé et qui existe maintenant; la nef de l'ancienne église ayant été détruite pour être reconstruite jusqu'à cette ligne fixe, au XIIIe siècle; et le chœur l'ayant été, pour être relevé aussitôt, à partir précisement de cette même ligne, quand on attaqua l'exécution de cette dernière partie de l'œuvre, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe.

Les édifices commencés au XIIIe siècle, continués pendant les XIVe et XVe et terminés au XVIe, pour la cathédrale, existent encore; mais quoiqu'ils soient sous nos yeux, ils offrent en plus d'un point des questions difficiles à résoudre, au sujet de leur structure. C'est leur histoire qui fournit la solution de ces difficultés. Quant aux constructions accessoires annexées à la grande basilique, le cloître et les sanctuaires qui l'accompagnaient, nous ne les avons pas vus; mais ils n'ont disparu qu'au milieu du siècle dernier, et il nous en a été conservé des dessins et des descriptions qui nous permettent de nous en faire une idée suffisante (§§ 68 à 71).

Près de finir nous avons encore deux mots à dire, pour rendre compte de la composition de la planche où nous avons consigné le résultat de ces diverses observations. Nous y avons représenté, en *traits rouges ponctués,* tout ce qui concerne les notions plus ou moins hypothétiques relatives aux choses antérieures au XIe siècle, suivant ce qui en a été dit ci-dessus. Nous avons joint à ces indications, comme ayant le même caractère, celles qui concernent la tour ruinée dont la mention vers les degrés de Cham-

bres nous est fournie par Mr Bégin, et où il ne serait pas inadmissible de reconnaître peut-être un baptistère contemporain de la première cathédrale ; tandis que certaines substructions nous ont engagé à restituer plutôt cette annexe dans d'autres conditions et avec une forme polygonale, au bas du collatéral droit de la cathédrale actuelle (§ 43).

Sur la même planche, les *traits rouges continus* représentent les restitutions justifiées par les renseignements plus précis que nous fournissent, pour les édifices construits aux XIe et XIIe siècles, les chroniqueurs, les historiens, les fouilles pratiquées de nos jours à la cathédrale, et surtout le Cérémonial du XIIe siècle. Nous reproduisons à part et à une échelle plus grande que celle du reste de la planche, ce qui regarde spécialement la basilique de Théodoric II, élevée au XIe siècle, laquelle a duré pour une part jusqu'au XIIIe, et pour le reste jusqu'au XVIe, remplacée à ces deux dates par les constructions qui appartiennent à la cathédrale existant actuellement.

Le plan de la cathédrale actuelle est tracé en noir sur notre planche, où quelques-unes de ses parties sont figurées en guise de repère avec la basilique du XIe siècle, aux points où elles lui correspondent par leur emplacement. Ce plan est en outre rendu au complet dans un dessin d'ensemble comprenant également les églises voisines, le cloître et ses dépendances, et représentant l'état général des lieux circonvoisins vers 1750. On était alors à la veille des démolitions opérées en 1754-1755, après lesquelles les choses ont été gra-

duellement reconstituées dans les conditions où nous les voyons aujourd'hui.

Nous avons emprunté les principales données de cet état des lieux à la planche XXV insérée par les Bénédictins dans le tome premier de leur histoire générale de Metz (1769), en le modifiant sur quelques points d'après le grand plan de Metz dressé vers 1739, et celui de Mr Maurice terminé en 1870, l'un et l'autre conservés aux archives de la ville [1].

Le plan levé vers 1739 et celui des Bénédictins donnent à la cathédrale, mesurée à l'intérieur, 128 mètres de long. Cette longueur est évaluée autrement ailleurs. Elle serait de 123 mètres suivant Gardeur-Lebrun, de 122m,30 suivant Mr Gay [2], de 122m,32 suivant Mr le Bon de Salis, de 122m,50 suivant Mr Maurice.

[1] Le plan des Bénédictins et le plan levé vers 1739 sont l'un et l'autre à l'échelle de 2 lignes par toise, c'est-à-dire au $^1/_{432}$. Le plan de Mr Maurice est dressé à 2 millimètres par mètre, c'est à dire au $^1/_{500}$. Nous avons adopté pour nos dessins, en raison du format de notre publication, d'autres proportions. Nous devons d'ailleurs avertir que ces dessins ne sont que de simples croquis, accentués surtout de manière à rendre plus intelligibles les explications données dans notre travail. Une exactitude rigoureuse, toujours difficile à obtenir, n'était pas nécessaire pour cet objet; et nous n'y avons pas visé. C'est dans notre texte que nous avons consigné, quand il y avait lieu, les cotes précises de dimensions des édifices dont nous parlons.

[2] Mr Gay est un garde du Génie qui a fait, il y a une cinquantaine d'années (de 1822 à 1836), un lever général de la cathédrale dans toutes ses dimensions. Ce travail comprenait, en 14 grandes feuilles, les plans, coupes, et élévations de la cathédrale

Notre enquête est terminée. En présence du noble édifice que nous avons aujourd'hui sous les yeux, nous pouvons nous faire une idée de ce qu'ont dû voir avant nous dans le même lieu les hommes qui nous ont précédés. Devant eux au Vᵉ siècle se dressait à cette place un grand logis Gallo-Romain, dont les fortes murailles avaient, dit-on, défié les assauts des barbares, et dont l'enceinte abritait un humble oratoire dédié à Sᵗ Étienne, où venait d'être transporté le siège de nos Évêques, après les ravages d'Attila.

Trois cents ans plus tard, l'oratoire du Vᵉ siècle a fait place à une église dont on ne saurait préciser la

à l'échelle de 1 centimètre pour mètre. Mʳ Gay avait exécuté de son travail deux exemplaires, dont l'un, remis par lui à ses supérieurs hiérarchiques, doit se trouver aujourd'hui au ministère de la guerre à Paris. L'autre resté en la possession de l'auteur a été emporté par lui, quand il a quitté Metz. Nous ne savons pas ce qu'il est devenu. Mʳ le Bᵒⁿ de Salis avait eu entre les mains les dessins de Mʳ Gay. C'est à eux, croyons-nous, qu'il avait emprunté certaines évaluations, dont nous avons trouvé la copie dans ses notes, et qu'il peut être bon de reproduire. Elles portent à l'extérieur l'élévation extrême de la flèche à 85ᵐ,24; à l'intérieur à partir du niveau du pavé, les hauteurs suivantes: jusqu'au-dessus du chapiteau des piliers de la nef 7ᵐ,35; jusqu'à la pointe des arcades latérales 12ᵐ,80; jusqu'à la naissance de l'ogive de l'arcade de Notre-Dame la ronde 13ᵐ,45; jusqu'à la pointe de cette ogive 19ᵐ,10; jusqu'à la base du triforium 14ᵐ,60; jusqu'en haut du triforium dans les travées inférieures de la nef 19ᵐ,90, et dans le reste de la nef 20ᵐ,60; jusqu'à la base du clérestory 23ᵐ,30; jusqu'à la naissance des arcs de la voûte de la grande nef 27ᵐ,60; jusqu'à la clef de voûte de la grande nef 41ᵐ,59.

date originaire, et dont la décoration graduellement complétée s'achève à ce moment, par les soins de l'évêque Chrodegang, secondé dans cette œuvre par le roi Pépin. Autour de ce sanctuaire principal, voué comme l'oratoire à S^t Étienne, se sont élevées plusieurs églises secondaires, et près d'elles une chapelle de S^t Galle et un baptistère de S^t Jean qui semblent avoir appartenu au même temps. De ces églises, deux sont dédiées à S^t Pierre, une à S^te Marie, une à S^t Paul. A celle-ci se rattachent un cloître et ses dépendances, où Chrodegang installe à ce moment même le clergé canonique de son église. Ces lieux réguliers, *Claustra*, constituent un groupe distinct d'édifices, à côté d'un autre groupe formé des bâtiments affectés à la demeure de l'Évêque, *Domus*. Entre ces deux corps de constructions se dressent trois des églises que nous venons de nommer, lesquelles se soudant au dernier sont dites dans la maison, *infra domum*, S^t Pierre le majeur, S^te Marie, et S^t Étienne ou la cathédrale. Celle-ci est le premier édifice qui ait été établi spécialement en vue de cette destination. Il doit remonter à une époque voisine du V^e siècle. Vers la fin du X^e il tombe de vétusté.

Les hommes du XI^e siècle voient s'élever à la place de cette première église une grande basilique dont la nef aboutit d'un côté à un transept pourvu de trois absides accompagnées de deux tours circulaires, et de l'autre côté à un gros clocher carré qui surmonte sa porte principale. Cette porte ouvre sur une petite place qui sépare la basilique du logis épiscopal, et qui

est flanquée au couchant par le baptistère, au levant par l'église de Ste Marie, siège futur d'un chapitre distinct institué au XIIe siècle, et par la chapelle de St Galle. Derrière Ste Marie se dresse St Pierre le majeur et, à côté de ce sanctuaire, le cloître qui avec St Paul et St Pierre le vieux couvrent le flanc oriental de la cathédrale. Du côté opposé, celle-ci longe la crête d'un escarpement occupé par des degrés qui descendent à une place, où les chanoines, affranchis de la sujétion du dortoir commun et abandonnant les dépendances trop étroites du cloître, sont installés dans de nouveaux logis, les Chambres, *cameræ*, *hospitia*, *thalami*.

Le XIIe siècle n'est pas fini que tombe la vieille église de Ste Marie, reconstruite aussitôt et dans des conditions de forme qui motivent, à ce qu'on peut croire, pour elle, la dénomination jusqu'alors inconnue de Notre-Dame la ronde. Mais à peine terminée, cette construction est renversée pour la réalisation de nouveaux plans. Son emplacement est absorbé par les développements donnés de ce côté à une nouvelle cathédrale, la troisième que l'on connaisse, celle d'aujourd'hui qui sort de terre à ce moment.

On est au XIIIe siècle. La nef du XIe est démolie alors, et l'on voit se dresser tout d'abord, joignant le logis des évêques, les travées inférieures de la nef actuelle, comprenant les installations spécialement affectées au service du chapitre de Notre-Dame la ronde, dont elles remplacent l'église récemment sacrifiée pour elles. La place qui existait autrefois en ce lieu, devant la cathédrale, est envahie aussi par les constructions

Tout le terrain est occupé jusqu'à la demeure épiscopale. La cathédrale ne touche plus à la voie publique de ce côté que par un point où l'on construit le portail d'angle, dont la singulière position s'explique ainsi. Aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles s'élève, sur les plans grandioses conçus alors, la grande nef de la cathédrale, poussée jusqu'au niveau des combles pour ses deux tours latérales d'abord, et pour ses quatre travées inférieures ensuite, mais arrêtée à mi-hauteur pour les quatre autres travées, celles qui vont des tours au transept. Les choses restent assez longtemps dans le même état.

Cette situation ne se modifie que lentement, au cours du XV^e^ siècle, par l'exécution tardive du clocher de Mutte et de sa flèche, sur la tour orientale, et par l'achèvement longtemps attendu ce semble des grandes fenêtres et des voûtes des quatre travées de la nef les plus rapprochées du chœur. Jusque-là, le profil de la cathédrale présente en élévation les lignes que nous lui voyons aujourd'hui, pour les quatre travées inférieures de la nef; mais pour les autres, entre les tours et le transept, ce profil est dessiné par le faîte d'une couverture provisoire établie à la moitié seulement de la hauteur projetée; au-delà, il l'est par les formes encore plus déprimées peut-être du transept et des absides du XI^e^ siècle, qui existent encore avec leurs deux tours circulaires. Après l'achèvement des quatre travées supérieures de la nef, ce qui reste des vieux bâtiments du XI^e^ siècle est enfin attaqué, dans les dernières années du XV^e^ siècle et au commencement du XVI^e^. A leur place on voit s'élever alors

le transept et l'abside qui existent aujourd'hui. Le premier quart du XVI^e^ siècle n'est pas écoulé que l'œuvre est accomplie.

Dans le cours des XIV^e^ et XV^e^ siècles avaient été reconstruites les églises secondaires de S^t^ Pierre le vieux, de S^t^ Paul, de S^t^ Pierre le majeur ou aux images, et une partie du cloître. Dans ces nouveaux édifices comme dans ceux de la cathédrale du XIII^e^ siècle, le style ogival a succédé au roman des constructions antérieures. Les choses restent sans changement jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle, que sont renversés et ce cloître et les divers sanctuaires qui l'accompagnent, ainsi que la demeure épiscopale elle-même. La cathédrale apparaît alors pour la première fois dégagée, comme nous la voyons maintenant, entre trois places qui s'ouvrent sur ses deux flancs et devant sa façade, tandis que son chevet est contourné par une rue tortueuse qui descend en pente abrupte vers la rivière. Tout autour de la basilique se nivelle, après quelques délais, le sol déchiré par les déblais effectués pour la transformation de ses abords. Le pied de ses murailles originairement masqué reste ainsi dénudé, jusqu'à ce que, dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, s'élèvent les édifices dessinés par Blondel pour le couvrir. Nous avons vu de nos jours de nouveaux changements accomplis dans les mêmes lieux par la destruction, commencée en 1860, de ces édifices.

Pour conserver à cette étude le ton obligé d'un travail de recherches et de discussions purement

historiques, nous nous sommes abstenu jusqu'ici de manifester les sentiments qu'inspire en toute circonstance à un enfant de Metz le monument grandiose qui en fait le principal objet. Nous ne voulons pas cependant quitter notre sujet sans fournir au moins, en quelques lignes, le témoignage de ces sentiments. Peu de mots suffiront pour donner à cette déclaration l'accent qu'elle comporte.

Nous dirons donc ce qu'est pour nous notre cathédrale; ce grand symbole de la Cité; cette forme caractéristique et bien connue qui l'ánnonce de loin, lorsqu'à distance on ne discerne encore, en y arrivant, que la masse du monument au-dessus de la ligne d'horizon; cette construction colossale qui de près domine, de quelque part qu'on l'aperçoive, tout ce qui l'entoure; cette figure aux profils changeants suivant les aspects, qui fait de tous les points le fond des tableaux si variés, enfantés pour la vieille ville par son sol accidenté.

Rappelons encore l'effet que produisent, quand on s'approche de l'antique édifice, les nobles combinaisons de son architecture, le mouvement élancé des grandes culées qui foisonnent autour de l'église, à son chevet surtout, pour porter ses légers arcs-boutants; le fantastique éclat de ses immenses verrières, allumé par places et à certaines heures, sous l'action oblique des rayons de lumière qu'elles reflètent.

Et quand on pénètre dans la basilique, que dire du sentiment de grandeur que fait naître la vue de sa nef immense, de ses hautes voûtes, de ses prodigieuses fené-

tres? Tout, jusqu'à la simplicité des lignes rigides de sa structure, tout jusqu'à l'austère nudité de ses formes essentielles, concourt à ce puissant effet. Que dire encore du saisissant spectacle que procurent les grands panneaux de ses vitraux, de styles et d'aspects si divers; la rose du XIVe siècle de son pignon, lorsque l'enflamme le soleil de midi; la grande fenêtre du XVIe siècle de son transept oriental, aux premières heures du jour; celle du XVe siècle de la face opposée, aux approches du soir; les lancettes du chœur, dont la vue sur le Nord assure à tous les moments l'effet mystérieux? Quel régal pour les yeux! Que d'heures passées à en goûter le charme! Qu'on s'y laisse aller; l'impression des sens éveille alors la pensée. A celle-ci s'offrent les souvenirs; ceux de l'histoire en ses meilleurs temps de l'antique Cité, dans les faits de tout genre dont la vénérable basilique a été le témoin; et pour chacun de nous, ceux des phases de notre vie, repassant successivement dans un cadre, où la vieille cathédrale a sa place obligée. Nous ne dirons rien de plus. Tout le monde sentira ce que peuvent être dans le présent qui nous est fait les retours vers le passé. On comprendra, sans que nous y insistions, ce que sont pour nous les souvenirs.

PREUVES.

1. — De basilica sancti Johannis evangelistæ et Sanctorum Apostolorum. — Tanto tempore (usque ad Adalberonem I episcopum) ecclesia Sanctorum Apostolorum, que modo Sancti Arnulphi dicitur, conventualis extitit, et in ea nonnulli pontificum resederunt, antequam ecclesia beati Stephani construeretur. Unde usque ad hodie, annis singulis, convenientibus inibi conventualibus ecclesiis et canonicis et clero et populo, palmarum a presule sedis fit consecratio, et omnes presbiteri tocius civitatis tenentur venire in eadem ecclesia ad consecrationem palmarum, antequam canonici veniant, et debent mittere palmas suas ad consecrandum. — Hec est mater ecclesia quam beatus Paciens fecit digne fabricari super omnes ecclesias tocius provincie, in honore sui magistri Johannis apostoli et ewangeliste viventis adhuc in carne; et ecclesiam eandem construxit marmoreis subnixam columpnis, que postea à Hugnis combusta est. Crevit enim ecclesia in tantum ut ibi sepelirentur duces et comites necnon barones. Postquam vero beatus Arnulphus fuit ibi tumulatus, parentes illius amore sancti eamdem ecclesiam ditaverunt, silicet rebus, pocessionibus, privilegiis in tantum ut, à juridicione Episcoporum excepta, regalis quam pluribus annis extiterit, et inter ceteras abbacias singularis et specialis honore, dignitate et privilegiis Apostolicorum, Imperatorum, Regum et Principum que adhuc hodie in ipsa ecclesia conservantur, perseveraverit, videlicet à Clodo-

veo, Chilperico (etc.) . . . — ***Petit cartulaire de Saint-Arnould,*** ch. IV et ch. VIII. — Biblioth. de Metz, manuscrits, fonds hist. nº 64, pag. 5 et pag. 11.

2. — De Chrodegango Metensi episcopo. — Celebrata est itaque ordinatio beati pontificis (Chrodegangi), . . . Deo favente, et Pippino rege eius avunculo id elaborante . . . Cœpit . . . ecclesias et monasteria urbi commissæ appendentia circuire . . . Hisque transactis, quia oportunum tempus ecclesiarum restaurandarum repererat, fretus auxilio Pippini Francorum . . . principis, fecit fabricare rebam preciosissimi prothomartiris Stephani. Altare etiam ipsius atque cancellos, presbiterium, arcusque per gyrum, miro operariorum cultu, miro argenti et auri ornatu nobilissime exstruxit, quia ditior cunctis prædecessoribus suis esse videbatur. In basilica etiam Sancti Petri apostolorum principis quæ ideo major appellatur, quia in eodem claustro habetur ecclesia eidem sacrata minoris et vetustioris manus, pari decore et honore presbiterium fieri instituit. Set et ambonem auro argentoque nobilissime decoratum et arcus per gyrum throni ante ipsum altare construxit . . . — Exinde sanctus Domini sacerdos Chrodegangus . . . clerum undecumque locorum collectum adunavit, et ad istar cœnobii vivere intra claustrorum septa fecit, normamque eis instituit qualiter in ecclesia militari deberent. Quibus annonas vitæque subsidia sufficienter largitus est . . . Ecce enim . . . Dei supernum adjutorium . . . sacerdoti dilecto annuit, ut Sancti Stephani supprema renovandi manus imponeretur, postquam egit Omnipotentis virtus suo illo auxilio interno ut claustro finis constructionis daretur . . . Vita purissimos viros, sapientissimosque litteris coadunavit . . . ipse cum eis sancte vivens . . . Et quia Gallicana rusticitas Romana urbanitate et præcipue cantus suavi-

tate ac dulcedine necdum feroces animos oraque insueverat, qualiter per beatum Chrodegangum pontificem sancto studio factum fuerit edicere temptabo. — ***Vita Chrodegangi episcopi Metensis***, auctore Johanne abbate Gorziensi. c. 21, 22. — Pertz. Monum. germ. hist. S. tom. X p. 564.

3. — **Incipit Regula Chrodegangi Metensis episcopi . . . . — Ut in illa Claustra omnes in uno dormiant.** — Ita instituimus ut in illa Claustra ille clerus canonicus, qui sub ipso ordine . . . vivere debent (sic), . . . omnes in uno dormiant in dormitorio, præter illos quibus Episcopus licentiam dederit . . . ut in ipsa Claustra per dispositas mansiones dormiant separatim . . . — ***Regula Chrodegangi Metensis episcopi***, cap. III. — Labbe. Concilia, tom. VII. col. 1444.

4. — (***Suite***) — . . . Et in ipsa Claustra nulla fœmina introeat nec laïcus homo, præter tantum si Episcopus aut Archidiaconus vel Primicerius jusserint, ut in refectorio pro refectionis causa veniant . . . et si necesse fuerit ad opera facienda . . . — ***Regula***, cap. III.

5. — (***Suite***) — . . . Et per illas mansiones ipsi clerici canonici nullum clericum eorum habeant sine præcepto Episcopi sui . . . Et in ipsas mansiones intra Claustra, nec clericus, nec laïcus bibere, nec manducare, nec dormire non præsumant, nisi ipsi clerici qui in ipsa congregatione sunt, aut illi clerici qui . . . per jussionem Episcopi sui senioribus suis deserviunt. — ***Regula***, cap. III.

6. — **De completorio vel taciturnitate.** — Ut ad completorium omnis clerus qui in ipsa congregatione est veniat . . . incipiente nocte . . . ad . . . Claustra . . . Et . . . omnes in ecclesia Sancti Stephani . . . cantent.

. . . Postea non bibant nec manducent usque in crastinum . . . et omnes silentium teneant . . . usque mane post primam cantatam, nisi si necesse fuerit . . . cum . . . cautela, ut de illa alia mansione que juxta est sua vox non audiatur. — ***Regula***, cap. IV.

7. — *(Suite)* — . . . Et qui . . . ad completorium non fuerit, postea illam noctem non præsumat illa ostia tundere, nec . . . in ipsa Claustra ingredi antequam ad nocturnas veniant. Nec Archidiaconus, nec Primicerius, nec Ostiarius ullum commeatum exinde donare possint . . . nisi ad nocturnas, nisi tantum si talis causa evenerit quod necesse sit . . . — ***Regula***, cap. IV.

8. — *(Suite)* — . . . Et si contigerit ut opus sit post completorium aliqua causa in Claustra nunciare, tunc ad illum Custodem de Sancto Stephano veniat, et illi patefaciat; et ipse hoc in Claustra nunciet. Et si . . . ullus de ipso clero . . . in civitate aliqua nocte, alicubi maneat, . . . si una vice hoc fecerit, si pro vitio factum non est, verbis corripiatur; et si iteraverit . . . tunc ipso die sit in pane et aqua; et si tertia vice hoc fecerit, tres dies in pane et aqua sit; et si amplius . . . corporali discipline subjiciatur. — ***Regula***, cap. IV.

9. — **De officiis divinis in noctibus.** — Hyemis temporibus, id est à kalendis novembris usque in Pascha . . . amplius de media nocte pausetur, et jam digesti ad vigilias surgant. Finitis nocturnis dicant . . . Kyrie eleison . . . (etc). . . . Et non præsumat aliquis in ipso intervallo dormire, nisi infirmitate cogente, et hoc per commeatum faciant . . . Hora prima, omnes in ecclesia Sancti Stephani cantent primam. — ***Regula***, cap. V.

10. — Ut ad capitulum quotidie veniant. — ... Clerici cum de prima cantata ad mansiones vadunt, statim sibi parare festinent; ut quando signum audierint ad capitulum parati ... veniant. — ***Regula***, cap. VIII.

11. — (*Suite*) — Et omnis clerus qui foris Claustra esse videtur, et in ipsa civitate consistunt, omnibus diebus dominicis ad capitulum veniant parati ... sicut habet ordo Romanus. Et in ipsis diebus dominicis vel festivitatibus sanctorum præclaris ... ad nocturnas et ad matutinàs veniant, .. et ... unusquisque in officio suo stet, donec missa peragitur ... et ... in refectorio cum alio clero reficiantur ad mensas quæ eis ordinatæ fuerint. — ***Regula***, cap. VIII.

12. — De quadragesimæ observationibus. — ... Lectioni ... fratres in hac quadragesima (exceptis diebus dominicis) à prima dicta usque ad tertiam plenam vacent, et foras Claustra nisi tantum per illas ecclesias quæ infra Domum sunt non egrediantur, nisi necesse fuerit, et Episcopus aut qui sub ipso est judicaverit ... Et post tertiam ... capitulum habeant. — ***Regula***, cap. XX.

13. — (*Suite*) — ... à Pascha ... usque ad Pentecostem bis in die reficiant, et carnem manducandi licentiam habeant... præter tantum sexta feria. A Pentecoste ... usque ad nativitatem sancti Johannis baptiste ... bis in die reficiant et à carne abstineant, usque ad ... missam. A nativitate sancti Johannis usque ad transitum sancti Martini ... bis in die reficiant; quarta et sexta feria à carne abstineant. Ab ipso ... transitu sancti Martini usque ad Natalem Domini à carne omnes abstineant, et usque ad nonam jejunent, omnibus his diebus, et in refectorio reficiant. — ***Regula***, cap. XX.

14. — (*Suite*) — ... Post Natalem Domini usque in caput quadragesime, secunda et quarta sextaque feria in refectorio ad nonam reficiant... Reliquis his diebus duabus vicibus, in ... refectorio reficiant. A carne ... quarta et sexta feria his temporibus abstineant ... (etc.) — ***Regula,*** cap. XX.

15. — *(Suite)* — Mihi autem Anghilramno archiepiscopo atque capellano excellentissimi regis Caroli addi placuit... dum... à Pentecoste usque ad octavas ipsius Pascha secundum, vel adventum Spiritus Sancti... celebrare videmur, ut his ... octo diebus, clerus sancti Stephani protomartyris, vel noster, licentiam habeat carnem edendi ... — ***Regula,*** cap. XX.

16. — **De mensis ordinandis.** — Prima mensa Episcopi cum hospitibus et cum peregrinis sit; et ibidem Archidiaconus vel quibus Episcopus jusserit sedeant. Secunda mensa cum presbyteris; tertia cum diaconibus, quarta cum subdiaconibus; quinta cum reliquis gradibus; sexta cum abbatibus vel quos jusserit Prior. In septima reficiant clerici canonici [1], qui extra Claustra in civitate commanent, in diebus dominicis vel festivitatibus præclaris. — ***Regula,*** cap. XXI.

17. — *(Suite)* — ... Cum autem hora reficiendi venerit, et signum ad refectorium sonuerit, tunc fratres ... adveniant... et ... unusquisque ad suam mensam accedat. Clerus vero in refectorio omnino silentium teneat... qualiter illam lectionem divinam possit audire. — ***Regula***, cap. XXI.

[1] Peut-être faudrait-il « non canonici, qui », ou plutôt « canonici, et qui », pour désigner ainsi les clercs libres déjà mentionnés antérieurement dans le chapitre VIII [Pr. 11].

18. — (*Suite*) — . . . Et Lector, et Cellerarius et Portarius et Septimanarius, vel qui ministrant quando Episcopus cum clero in refectorio reficit, antequam fratres . . . veniant, mixtum de pane et potu accipiant, ut grave eis non sit jejunium... interim quod clerus reficit. — ***Regula***, cap. XXI.

19. — (*Suite*) — . . . Illud omnino cavendum est ut neque sacerdotes, neque diaconi, neque subdiaconi vel quilibet de clero cibum nec aliud quod ad manducandum vel bibendum pertinet, sine jussione Episcopi de refectorio portent. Et hoc cavendum est ut ante legitimam horam... in refectorium intrare non debent sine jussione Episcopi, aut qui tunc tempore præest.... In ipso autem refectorio, neque laïcus, neque clericus, nisi qui in ipsa congregatione sunt, manducent aut bibant, sine jussione Episcopi aut qui sub eo sunt. — ***Regula***, cap. XXI.

20. — (*Suite*) — . . . Et in claustro, ubi clerus ad capitulum venit, vel in refectorio nullus de clericis servitoribus qui suo seniori ibi subjecti sunt ingrediatur, nisi si necesse fuerit, aut Episcopus vel qui sub eo sunt jusserit (sic). — ***Regula***, cap. XXI.

21. — **De Septimanariis coquinæ.** — Clerici canonici sic sibi invicem serviant, ut nullus excusetur à coquinæ officio, nisi ægritudine, aut causa gravis utilitatis præoccupatus fuerit . . . Archidiaconus vero et Primicerius vel Cellerarius seu illi tres Custodes ecclesiarum, unus de Sancto Stephano, alius de Sancto Petro, tertius de Sancta Maria, qui in majoribus utilitatibus occupati sunt, isti excusentur à coquina; cæteri autem sibi sub caritate invicem serviant. Egressurus de septimana sabbato munditias faciat; vasa ministerii sui

. . . sana et munda Cellerario reconsignet. — ***Regula***, cap. XXIV.

22. — De Portario. — Portarius unus cum suo juniore annum aut amplius, si Episcopo placuerit, portas Claustræ seu claustri vel ostia custodiat, . . . qui . . fideliter custodiat portas sive ostia claustri . . . Claves vero portarum ad completorium Archidiacono reddat; et si Archidiaconus alicubi est, qui sub ipso est ipsas claves recipiat. — ***Regula***, cap. XXVII.

23. — (*Suite*) — . . . Custodes . . . ecclesiarum qui ibi dormiunt vel in mansiones juxtapositas, teneant silentium, sicut cæteri clerici, in quantum possunt, et post completorium non manducent nec bibant, et non permittant ingredi eos qui foras Claustra post completorium remanserint, nec eos qui intra Claustra sunt egredi per ostia sibi commissa. Quod si fecerint, ab Episcopo vel qui sub eo sunt judicentur. — ***Regula***, cap. XXVII.

24. — De infirmis clericis canonicis, qui peculiarius ad istum ordinem junxerint, et non habent unde in infirmitate necessitatibus suis possint implere. — . . . Post Episcopum habeat de illis maximam curam Archidiaconus et Primicerius . . . Et si ipse Archidiaconus vel Primicerius ad plenum non habeant unde possint procurare necessitatibus eorum, hoc omnino Episcopo innotescant, et ipse . . . provideat . . . Quibus infirmis sint mansiones deputatæ . . . aptæ, ubi esse possint . . . At ubi meliorati fuerint, redeant ad ordines suos. — ***Regula***, cap. XXVIII.

25. — De festivitatibus sanctorum — . . . Festivitatibus . . . quas usus est in ista provincia . . . celebrare,

. . . officium divinum . . . facere procuremus. Episcopus in Nativitate Domini et Pascha Domini, in Domo ipsis clericis refectionem faciat, si adpræsens est, et si absens his diebus est, tunc in eorum refectorio habeant refectionem sufficienter sicuti superius scriptum est. Et postquàm de refectorio exierint, in caminata bibant duas vices aut tres, qualiter consolatio sit, et ebrietas non dominetur. Et Epiphania Domini, et media Pascha. et clausum Paschæ, et Ascensione Domini, et Pentecoste et natalitiis Episcopi, istos dies Episcopus eis in refectorio ad sextam refectionem faciat . . . — ***Regula,*** cap. XXX.

26. — De eo quod, qui ad hunc canonicum specialem ordinem hujus congregationis se sociare vult, de rebus quas possidet ad Ecclesiam B. Pauli... donationem... faciat... — ... Nos qui peculiarius canonicis ordinibus inservire debemus... si omnia relinquere non possumus, sic ad usum tantum nostra teneamus, ut dimissa . . . non ad hæredium nostrorum . . . parentum, sed ad ecclesiam cui . . . in commune deservimus... loco hæreditario relinquamus, . . . ita tamen ut ipsi clerici dum advivent, si ita placuerit, res suas usufructuario ordine per beneficium ecclesiæ habeant, ut omnia sint communia . . . — ***Regula,*** cap. XXXI.

27. — (***Suite***) — ... Igitur quicumque ad hunc ordinem canonicum, quem modo utcumque recuperare cupimus, sicut in parvulo decretulo quod digessimus intimavimus, se sociare voluerit, ... de rebus quas habet solemniter donatione per præsentem donet ad Ecclesiam beati Pauli, ad opus Dei, vel clericis ibidem deservientibus, faciat et precariam, si ita ei placuerit, exinde ab Episcopo accipiat, in ea ratione ut dum advivet

ipsas res usufructuario ordine habeat, et post obitum ejus, cum omni integritate, omnique superposito ad Ecclesiam ... res ... revertantur ... — ***Regula***, cap. XXXI.

28. — Diebus dominicis vel festivitatibus sanctorum, qualiter ad capitulum seu ad missam occurrant. — In diebus dominicis vel festivitatibus sanctorum ... si .... statio publica fuerit per ... ecclesias forenses, et fratres ibidem vigiliam celebraverint, peracta vigilia ... mane revertant in claustra, ut omnino ad capitulum veniant. Si autem negligens retardaverit et ad capitulum non fuerit, prima et secunda vice pro hoc castigetur; si autem non emendaverit, illa die ... à vino abstineat usque in crastinum. — ***Regula***, cap. XXXIII.

29. — De Matricolariis; ut ad lectionem divinam audiendam veniant in statuta ecclesia, in Domo — ... Venimus ad Matricolarios tam Domi, quam in suburbanis; quia non secundum institutionem antiquæ Ecclesiæ eorum esset conversatio; sed ... absque prædicatione et confessione erant ... neque ad Domum, ad stationem publicam, ad audiendum verbum Dei veniebant, neque in reliquis stationibus; sed erant omnes sedentes unusquisque in loco suo ... Propterea .... constituimus ut bis in mense .... in sabbato, omnes Matricularii, tam qui in Domo sunt, quam illi qui per cæteras ecclesias infra civitatem vel vicis matriculas habent, ad conventum statutum omnes in ecclesia in Domo veniant, mane primo expectantes ... usquedum signum pulsaverit horæ tertiæ. Tunc veniens Episcopus ... jubeat legere lectionem de tractatibus, et homilias Sanctorum Patrum ... et doceat eos viam salutis ... — ***Regula***, cap. XXXIV.

30. — (*Suite*) — . . . Dicta tercia, si Episcopus non venerit, tunc presbyter Custos ecclesiæ sancti Stephani in vices illius . . . . legat et doceat . . . Et ipsi presbytero confessiones suas bis in anno faciant ipsi Matriculariі . . . Et constituimus eis ut in eleemosyna nostra . . . de Domo accipiant . . . . quando ad illam lectionem audiendam venerint, singuli singulos panes et portionem de lardo illa una vice; illa alia vice portionem de formatico, per totum annum . . . Et in Quadragesima duas vices accipiant vinum cum pane, inter quatuor sextarium unum. In Cœna Domini accipiant vinum cum pane supradicta mensura, et portionem de lardo et formatico . . . — ***Regula***, cap. XXXIV.

31. — De veteris ecclesiæ dejectione et novæ ædificatione. — . . . Imprimis maior aecclesia pretiosi prothomartyris Stephani magnificentiae ejus testis occurrit, quam vetustate sui ruinam periculosam minitantem decenter à fundamento reparavit (Deodericus I episcopus). Stabat illo adhuc tempore illud antiquae reverentiae oratorium, servans thesaurum quod gemmas vincit et aurum, scilicet sanguinis prothomartyris pignus pretiosum. Quia non omnia nota sunt omnibus, de hoc oratorio paucis docebimus. Olim clamore Galliarum ante Deum multiplicato . . . civitatibus propinavit calicem irae et indignationis justi judicis commotio, ad ultimum earum exterminium Hunis laxatis . . . De hoc porro oratorio aliquibus insinuatum est ex divina revelatione, et maxime sancto Servatio Tungrensi episcopo, Auctoris tunc temporis Mettensium præsulis familiarissimo, promissum est ex apostolica consolatione, hoc solum oratorium in Gallia Belgica . . . immune futurum à barbarica depopulatione . . . Stabat adhuc . . . quamvis longaeva vetustate convulsum, simile jam cadenti, immo

pene jam lapsurum. Set quamvis ruina videbatur intentare periculum, tamen praesentia sui antiquum credebatur repraesentare praesidium. Caeterum praesul qui ad restaurationem templi et ad omnia quae usus vel decus aecclesiae exigebat induxerat animum . . . non timuit illud evertere funditus, quamvis animos et oculos offenderit plurium, quasi qui tulisset de medio evidens divinae propitiationis inditium et praesens meritorum prothomartyris testimonium. Exaedificatam [1] igitur aecclesiam liberaliter aecclesiasticis ornamentis nonoravit,donariis insuper pretiosis locupletavit, partim

[1] *Exaedificare* a dans la haute latinité la même signification que *aedificare*, construire. En est-il nécessairement de même dans la langue du moyen-âge ? Il se pourrait que l'écrivain du XII^e^ siècle eût employé ce mot dans un sens tout à fait opposé à sa signification primitive, en donnant au préfixe *Ex* la valeur privative qu'il a souvent en français, et dont on trouve déjà des exemples dans le latin, et dans le bas-latin surtout. Celui-ci possède en effet un grand nombre de mots ainsi constitués. On peut même en citer parmi eux qui, venant du latin, ont pris en passant dans le bas-latin un sens absolument contraire à celui qu'ils avaient originairement. Ainsi *exornare* signifie en latin, comme *ornare*, orner, et en bas-latin, priver d'ornement (nudare ornatu — Du Cange, Glossar.); *exaugere* signifie en latin, comme *augere*, augmenter, (*augescere*, croître), et en bas-latin, *exaugescere* signifie manquer, faire défaut (deficere — Du Cange, Glossar.). Un changement analogue de signification n'est nullement impossible, on le voit, pour le mot *exaedificare*, dans son passage du latin au bas-latin. En admettant cette interversion de sens, on peut induire du texte du XII^e^ siècle, où nous trouvons le mot en question, que, en vue de combattre l'impression défavorable produite suivant ce qu'en dit l'historien par la destruction de l'antique sanctuaire de St-Étienne, l'Evêque Théodoric I aurait prodigué les actes de liberalité pour cette église, avant même d'en avoir relevé les édifices, que Sigebert de Gembloux ne doute pas d'ailleurs qu'il n'ait reconstruits avant la fin de son épiscopat. C'est ainsi que, sans adopter cependant cette dernière opinion, nous avons interprété le texte de l'historien (§ 17).

a se ipso collatis, partim sui amoris gratia ab optimatibus regni aecclesiae Dei oblatis, et praecipue, à munificentia gloriosi Caesaris Ottonis, eiusque conjugis Adheleidis ... Set... Otto junior in hac largitate non fuit inferior... — ***Vita Deoderici I, episcopi Mettensis***, auctore Sigeberto Gemblacensi, c. 5. — Pertz, Monum. Germ. hist. S. tom. IV, p. 461.

32. — Incipit liber de ordinatione et officio tocius anni in ecclesia Metensi. — Notum sit omnibus Adventum Domini celebrare volentibus quod Adventus Domini quandoque habet XXVIII dies, nec plures potest habere, et tunc incipit v° kalendas decembris; quandoque habet XXVII; quandoque XXVI; quandoque XXV; quandoque XXIV; quandoque XXIII; quandoque XXII; nec pauciores potest habere, et tunc incipit iij° nonas decembris .... Septem ergo ... particulas tractando composuimus, et ... secundum singulas earum ... variatur ordo et officium ipsius Adventus in Metensi ecclesia .....

Incipit prima particula — De primis vesperis. — ... Generaliter ergo dicimus quod mediane campane pulsande sunt in Adventu Domini, singulis sabbatis ad vesperas, singulis dominicis ad matutinas, ad terciam, ad missam, ad ultimas vesperas earumdem dominicarum. — Prime igitur vespere Adventus Domini, scilicet in precedenti sabbato sic debent celebrari. Vesperis inceptis, quamcito primus psalmus inchoatus fuerit, Canonicelli qui sunt de dextera parte chori eant ante Episcopum vel Primicerium vel Cantorem, si ipsi fuerint presentes, vel si aliquis eorum fuerit presens, et eo ordine quo sunt ordinati cum aliis Pueris in choro stent ordinati ante eos vel aliquem eorum. Similiter faciant alii Canonicelli ex alia parte (sinistra parte

chori) ante Decanum vel Cancellarium . . . et etiam ante Thesaurarium, dum modo sit presens. Neutri autem recedant à locis illis donec jussi fuerint redire ad loca sua. Et hoc quidem faciendum est per totum annum ad vesperas solummodo in sabbatis. Finitis igitur psalmis, dum capitulum dicitur, duo Domini de mandato Cantoris eant ante gradus et incipiant responsorium — Ecce dies — . . . Deinde cantent versum cum Gloria. Quibus cantatis, inclinent ambo majus altare, postea sese invicem, deinde ille qui à dexteris est inclinet versus S^m Nicholaum, qui vero à sinistris inclinet versus S^m Clementem. Ad ultimum inclinet versus chorum, et sic redeant ad loca sua. Et hoc modo inclinandum est quocienscunque responsorium cantatur a duobus Dominis ante gradus, vel graduale sive Alleluia super gradus . . . . — ***Ceremoniale vetus Metense, seculi XII^mi.*** — Bibl. de Metz. Manuscrit n° 82, f° 1 r. 1 à 1 v. 1.

33. — (*Suite*) — Notandum vero quod thuribulum ferendum est in Adventu Domini ad vesperas, singulis sabbatis, et in dominicis diebus, tam ad matutinas quam ad vesperas hoc modo. Circa finem ymni Custos debet exire de choro, et indutus cappa serica que nigra sit vel similis nigre propter Adventum, accipiat thuribulum et acerram thus continentem. Deinde rediens in choro eat ante Episcopum, vel Decanum, vel Cantorem, si fuerit sacerdos, sive Ebdomadarium, qui imponat thus et benedicat. Benedictione facta, Custos primo thurificet majus altare in circuitu, postea altaria que sunt à dextris, deinde alia que sunt à sinistris. Quibus thurificatis intret chorum et thurificet primo tumbam Episcopi in circuitu. Postea thurificet majorem personam que in choro est, et omnes alios qui sunt . . .

à majore usque ad minimum . . . — *Ceremoniale,* f° 1 v. 2, à 2 r. 1.

34. — De completorio. Quomodo cantandum sit in sabbatis et in dominicis diebus, et in aliis diebus festivis. — Nunc dicendum est de completorio. Notandum ergo quod Decani interest cantare completorium. Et si fuerit absens, ad Circatorem pertinet supplere, qui vicem ipsius gerit. Et notandum quod dum completorium pulsatur vel cum jam pulsatum fuerit, Decanus vel Circator vel alius debet manu sua sedem vel pulpitum percutere fortiter bis vel ter . . . et sic faciat signum ut Domini veniant ad confessionem. Debet enim fieri confessio ante completorium singulis diebus per totum annum, exceptis illis qui sunt à Cena Domini usque ad sabbatum ante Quasimodo. Fit autem confessio quandoque jacendo quando scilicet preces fiunt ad completorium, quandoque fit stando, quando scilicet preces non fiunt ad completorium. Facta confessione, Decanus vel Circator incipiat completorium. . . . Quo finito eant omnes ad benedictam aquam, que primo danda est Pueris, ut prius eant in dormitorium, postea Decano et aliis Dominis . . . — *Ceremoniale,* f° 2 r. 2, à 2 v. 2.

35. — De tercia in dominicis diebus. — . . . Post terciam pulsatam eunt domini in claustrum . . .

Quomodo fit capitulum in dominicis diebus. Cum autem intraverint in capitulum, petat Acolitus benedictionem à Sacerdote ebdomadario, nisi forte Episcopus fuerit presens, et, ea accepta, post kalendam annuntiet quota sit luna. Deinde legat et in fine lectionis dicat et aliorum plurimorum sanctorum, martirum, confessorum, atque virginum. Tunc Sacerdos statim subjungit: — Iste et omnes sancti intercedant pro nobis, etc. . . . Amen

—. Deinde legat Acolitus de regula aliquantulum, et in fine dicat — Tu autem Domine —. Et si aliquis obitus fuerit, adnuncietur et Sacerdos dicat — Anima ejus, etc. . . —. Et postea dicat — Benedicite . . —. Hiis dictis Subcancellarius debet ebdomadarium Sacerdotem nominare, Dyaconum et Subdyaconum illius septimane. Deinde autem tunc poterunt loqui de negociis ecclesie, si eis placuerit. Tandem dicatur psalmus — Dixi custodiam — cum gloria Patri. Postea — De profondis — etc. . . . — Deus in cujus miseratione — In cujus fine nichil dicitur nisi Amen. — ***Ceremoniale***, 1° 3 v. 2, à 4 r. 2.

36. — Quomodo benedicenda est aqua. — Finito capitulo, eunt omnes ad Sanctum Petrum, cruce precedente, ad faciendam benedictam aquam. Sacerdos in principio dicat: — Adjutorium nostrum, etc. — (Benedictio aque) . . . Interim vero Sacerdos sumpto aspersorio ibit circa altare sancti Petri, aspergendo aquam et descendens in chorum asperget prius Subdyaconum tenentem textum et Acolitum tenentem crucem stantes ante gradus, deinde tumbam Episcopi que est inter gradus et pulpitum, postea tumbam que est ante pulpitum. Si autem Episcopus fuerit presens, dabit ei aspersorium, qui asperget se et circumstantes. Si vero non fuerit presens, ibit ipse Sacerdos ad majorem, personam que est in choro, et omnes qui sunt ex eadem parte, à majore usque ad minimum asperget aqua. Similiter faciet ex alia parte. Tandem ibit ad ostium chori et asperget communiter tam viros quam feminas. Quibus aspersis dabit aspersorium Acolito, qui asperget reliquos laicos, et ibit circa claustrum aspergendo tumbas. Sacerdos vero reversus ad pulpitum dicet — Dominus vobis cum —. Et postea dicet hanc orationem — Omni-

potens sempiterne Deus qui . . . etc. —. Qua finita iterum redeat ad ostium chori, et si aliqui inbanniendi sunt, mediante Scabino aliquo de Palatio, inbanniat eos. Postea recedat, et, unus Acolitus eat cum eo ferens librum, et eant ambo circa claustrum, et in ecclesia Sancti Johannis Baptiste expectent processionem. Sacerdote vero recedente ab ostio chori Sancti Petri, Cantor incipiat hanc antiphonam — Benedic Domine —. Qua cantata, Circator vel alius sacerdos dicat hunc versum — Ostende nobis domine —. Ceteri respondeant — Et salutare —. Deinde dicat, sine dominus vobiscum — Oremus exaudi nos Domine Sancte Pater — etc. — *Ceremoniale,* f° 4 r. 2, à 4 v. 2.

37. — Quomodo processio facienda est in prima dominica Adventus Domini. — Quando Domini responderint — Amen — eant ad processionem per ante scolas ad Sanctum Petrum seniorem, cantando hanc antiphonam — Ecce karissimi — . . . et cantetur usque ad capitulum. Ibi incipiat antiphona — Absolve Domine — pro defunctis. . . Tunc eant iterum cantando hanc antiphonam — Dimitte nobis — usque ad Sanctum Johannem. Qua cantata Sacerdos qui benedixit aquam, stans in ostio ecclesie Sancti Stephani super limen, dicat — Te queso domine . . . — Acolito tenente ei librum. Deinde eat cum Acolito qui fert crucem usque in chorum. In introitu autem chori cantetur hec antiphona — Bethleem —. Qua cantata dicatur — Pater noster —. Sacerdos predictus dicat . . . preces cum collecta — Via sanctorum, etc. — Post collectam, dicto Amen, incipiat terciam. — *Ceremoniale,* f° 4 v. 2, à 5 r. 1.

38. — De missa in prima dominica Adventus Domini. — . . . Post introitum . . . Subdyaconus

indutus nigra casula, ferens textum Ewangelii super sinistrum cornu altaris ... osculans medium altaris, inclinato choro, debet ire retro altare. Post Subdyaconum debet Dyaconus ... ire versus altare et stare inter gradus ipsius altaris et aquilam ... Subdyaconus ... legat Epistolam super gradum qui secundus est in descendendo. Finita autem Epistola, debet inclinare ... Deinde descendat .... et eat ante gradus et ... inclinet .. Duo Pueri canent Gr. super tercium gradum in ascendendo, et alii duo Alleluia similiter ... Dyaconus ... legat Ewangelium ad sinistrum cornu altaris ... — *Ceremoniale*, f° 5 r. 2, à 5 v. 1.

39. — De ornatu parietum in ecclesia Sancti Petri, in festo Sancti Andree, et de ornatu altaris ejusdem. — Antequam missa ... cantetur, debent parietes ipsius ecclesie circa altare sericis palliis esse ornati. Aurifrigium Franconis debet poni ante altare. Scrinium Apostolorum desuper, tres cruces auree et duo ventilabra retro, super altare. — *Ceremoniale*, f° 7 r. 2, à 7 v. 1.

40. — De vesperis. — ... Prepositus ecclesie Sancti Petri ferat thuribulum ... Deinde fiat processio ad Sanctum Paulum ...

De tercia in festivitate sancti Andree. — Pulsata tercia eunt Domini in claustrum ... et facto capitulo eunt ad Sanctum Petrum ... — *Ceremoniale*, f° 7 v. 1, 2.

41. — De quinta feria ad matutinas — ... Fiat processio ad Sanctum Johannem. Cum autem Cantores dixerint bis S. Johannes Baptiste ora pro nobis... dicat alius... etc. Inde eant ad Sanctum Paulum ... De Sancto Paulo eant ad Sanctum Petrum seniorem ... et debet

dici bis sancte Clemens. Ad secundam vicem... debet recedere crux et Domini post usque ad Sanctum Petrum majorem . . . . . Et notandum quod quandoque contingit quod Domini non intrant ad Sanctum Petrum seniorem, et tunc nominando martyres usque ad refectorium. Et ab illo loco vadunt... ad Sanctum Petrum majorem, nominando confessores . . . Item, de Sancto Petro ad Sanctam Mariam, nominando virgines . . . ad ultimum quando egressi fuerint de choro Sancte Marie et Cantores videbunt Crucifixum magnum, incipient — Propitius esto . . . — et intrantes chorum, incipient — Peccatores te rogamus . . — et finient letaniam . . . — *Ceremoniale*, f°. 8 r. 1, 2.

42. — De secunda dominica in Adventu Domini — . . . ad processionem à Sancto Petro majore usque ad capitulum . . .

De secunda feria secunde septimane Adventus. — . . . nec fiet letania circa claustrum in illa die, propter festum sancti Nicholai... — *Ceremoniale*, f°. 8 v. 2, à 9 r. 1.

43. — De festivitate sancti Nicholai — . . . Post primam fit capitulum . . . Ad missam tenetur chorus in cappa serica . . .

De quarta feria secunde septimane. — . . . fit statio ad Sanctum Stephanum . . .

De sexta feria secunde septimane. — . . . Post terciam fit letania circa claustrum . . .

De feria secunda post terciam dominicam. — . . . Letania non fiet circa claustrum, propter festum sancte Lucie. Vespere cantabuntur ad Sanctam Mariam. Ant. super magnif. precipietur in medio choro. . . . In medio monasterio Sancti Stephani fiet commemo-

ratio de Sancto Stephano; postea ibunt Domini ad Sanctum Johannem et ad Sanctum Paulum. — ***Ceremoniale,*** f°. 9 r. 1, à 10 r. 1.

44. — **De secunda dominica** (Adventus) — . . . Cantabitur responsum — Beatus Nicholaus — ante gradus a duobus Dominis . . .

De tercia dominica Adventus. — . . . ad vesperas erit statio ad Sanctam Mariam propter festum sancte Lucie . . .

De quarta dominica (Adventus) — Quarta dominica erit dedicatio Sancte Marie, et erit ibi statio . . .

De secunda feria — . . . Missa celebrabitur in majori ecclesia . . . — ***Ceremoniale,*** f°. 12 v. 2, à 13 r. 2.

45. — **Hic incipit tercia particula** (de ordinatione Adventus) — . . . Ad processionem . . . in introitu . . . chori ad Sanctum Petrum cantabitur hoc responsum . . . — Isti sunt Sancti — . . . Vespere cantabuntur ad Sanctum Petrum . . .

De sabbato post primam dominicam. — . . . Sumentur ad matutinas responsum et ant. ad laudes que sunt proprie pertinentes ad sabbatum post terciam dominicam, in quo erit dedicatio Sancte Marie . . .

De sabbato (post tertiam domin.). — Sabbato sequenti cantabuntur matutine ad Sanctam Mariam de dedicatione. Prima cantabitur ad Sanctum Stephanum . . . Domini ad Sanctum Stephanum . . . cantabunt missam de jejunio. Qua cantata redibunt ad Sanctam Mariam . . .

De quarta dominica Adventus. — . . . Sexta feria veniente, Nativitas erit Domini nostri Jhesu Christi. Statio in ecclesia beate Marie hora competenti. — ***Ceremoniale,*** f°. 13 v. 1, à 14 v. 2.

46. — Incipit quarta particula de ordinatione Adventus. — . . . Ibit processio . . . ad Sanctum Paulum, et eundo à gradibus supra, cantabitur hoc R. — Ecce dies veniunt —. Versus autem cantabitur a duobus Dominis ante altare sancti Pauli cum Gloria patri . . . . Postea ibunt ad processionem . . . . Post terciam pulsatam eunt Domini in claustrum . . . et facto capitulo eunt ad Sanctum Petrum, et ibi fit benedicta aqua. Deinde itur ad processionem . . . usque ad Sanctum Petrum . . . Et in exitu Sancti Petri canitur hec antiphona — Oremus — usque ad capitulum. In capitulo — Absolve domine — . . . Postea canitur hec antiphona — Dimitte nobis — usque ad ostium Sancti Petri . . . In introitu autem chori ad Sanctum Petrum cantabitur . . . etc. — ***Ceremoniale***, f°. 14 v. 2, à 15 r. 2.

47. — De primis vesperis in Nativitate Domini. — In vigilia ergo Natalis Domini ad vesperas pulsantur campane bine et bine . . . Neumata non fiunt post antiphonam sive post versiculos in Natali Domini neque in tribus diebus sequentibus . . . .

Quomodo fiat processio ad vesperas. — . . . Omnes eant ad processionem de Sancta Maria ad Sanctum Johannem . . . deinde . . . ad Sanctum Paulum . . .

De completorio. — . . . Post completorium dicendum est de matutinis, sed prius oportet nos considerare quoddam quod solet fieri ab antiquo, singulis annis, in ecclesia Metensi, ante matutinas in Nativitate Domini.

De Pulegio [1]. — Sciendum ergo quod Custos ecclesie Sancte Marie infra Domum sive Minister ejus, singulis annis, circa nativitatem beate Marie in septembri,

[1] Voyez Pr. 136.

debet colligere duos manipulos Pulegii minuti vel tres in locis campestribus sive montanis siccis et incultis. Et collectos exponit aeri sereno ad desiccandum, et desiccatos reservet in loco mundo usque ad Nativitatem Domini. In vigilia Natalis Domini, post vesperas cantatas ponit eos involutos panno ligneo albo et mundissimo super altare; et sic permanent ibi usque ad matutinas. Hora vero surgendi ad matutinas appropinquante, Custos ecclesie majoris vocatus a Matricularіis surgit. Deinde vadit ad ecclesiam beate Marie, et deposita cappa nigra accedit in superpelliceio cum magna devotione ad altare sancte Marie, et discoperto Pulegio considerat si floruerit nec ne. Quo viso, iterum cooperit istud et induta iterum cappa redit sub turri, et acceptis funibus campanarum, non successive sed quasi uno ictu et una impulsione, ipse et coadiutores sui pulsant simul omnes campanas, parvas scilicet et medias et majores. Et interim cantant hanc antiphonam — Hodie Christus natus est —. Qua cantata Custos dicit hoc versiculum — Verbum caro factum est —. Postea dicit hanc collectam sine Dominus vobiscum — Concede quesumus omnipotens Deus ut nos unigeniti tui nova etc. — ***Ceremoniale,*** f°. 20 r. 2, à 21 v. 1.

48. — De matutinis. — Dimisso classico, campane statim pulsantur bine et bine, sicut pulsate sunt ad vesperas. Quibus pulsatis Episcopus, si fuerit presens, cappa serica indutus, tenens baculum episcopalem et mittratus incipiat matutinas. Si autem fuerit absens, Sacerdos qui majoris (est) dignitatis in choro, sive ille qui cantavit missam in vigilia, vel cantare debuit, incipiat matutinas. Duo Cantores sive duo Domini incipiant Invitat... ante altare et cantent ibi — Venite exultemus —. Quo cantato, duo Cantores regant chorum in

cappis suis nigris non sericis, et dexter incipiat ymnum a dextris ..... Ymno cantato, Acolitus incipiat antiphonam primam a dextris. Cantor autem incipiat psalmum. Post primos tres p. dicitur iste vers. — Tanquam sponsus — post Pater noster, iste — Diffusa est gratia — Tres prime lectiones sunt de Ysaia . . . et in fine dicitur hoc — Dicit Dominus ... —. Duo Sacerdotes debent ferre duo thuribula quando prima lectio legitur, unus à dextris, reliquus à sinistris. Si autem Episcopus fuerit presens, debet ipse Episcopus thurificare majus altare et postea redire ad sedem suam. Sacerdotes vero, thurificato Episcopo, debent thurificare alia altaria, unus à dextris, alter à sinistris, postea, utrumque chorum.... — ***Ceremoniale,*** f°. 21 v. 1, à 21 v. 2.

49. — De missa. — Post collectam faciendum est parvum spacium autequam missa incipiatur, ut qui voluerit exeat ad recreandum. Interim induat se Sacerdos cujus missa fuit in vigilia ornamentis sacerdotalibus ....

De evangelio post missam. — Finita missa, alius Dyaconus et alius Subdyaconus preparati accedant ad cornu altaris. Dyaconus petita benedictione legat Evangelium — Liber generationis —. Subdyaconus teneat textum. Finito Evangelio, Episcopus vel alia magna persona incipiat. — Te Deum laudamus. — ad preceptum Cantoris, et interim distribuat Dyaconus Pulegium inter circumstantes. Versiculus iste dicitur post — Te Deum laudamus — ante laudes — Verbum caro factum est —. Post versiculum dicitur — Deus in adjutorium m. intend. —. Interim debent pulsari omnes campane. Post capitulum non canitur ymnus sed dicitur iste versiculus — Viderunt omnes fines terre. — Benedicamus canitur sollempniter à duobus Pueris, et

dum cantatur debet Subdyaconus qui tenuit ultimo loco textum, quando legebatur Evangelium — Liber generationis — intrare chorum ferendo crucem, cum duobus Pueris ferentibus cereos, et stare ante altare, et, recepta benedictione ab Episcopo, debent Domini ire ad processionem, de Sancta Maria ad Sanctum Johannem, de Sancto Johanne in claustrum, de claustro ad Sanctum Petrum. Ex alia parte debent ire Pueri a de choro et Subdyaconi cum eis, et exire per portam que est a dextera parte ecclesie Sancte Marie, et intrare in ecclesiam Sancti Petri per majorem portam, et obviare processioni Dominorum, et cantare hanc antiphonam — Pastores dicite quidnam vidisti .... — Domini autem respondeant — Infantem vidimus pannis involutum . . . —. Et sic intrent chorum. Acoliti possunt dare cereos ad voluntatem eorum. Hiis peractis, considerandum est si aurora diei appareat, nec ne. Si non apparet expectanda est donec appareat. — ***Ceremoniale,*** f°. 22 r. 2, à 22 v. 2.

50. — Qualiter Episcopus debet ire ad processionem. — Pulsata tercia, duo Acoliti induti albis accipiunt duo candelabra cum duobus cereis. Duo Subdyaconi juniores postea ordinati induti albis et tunicis sericis accipiant duas cruces episcopales. Tercius Subdyaconus qui lecturus est Epistolam habens manipulum in manu, indutus alba et tunica serica accipiat textum aureum. Ille autem qui de jure tenetur ferre cappam episcopalem, indutus superpellicio accipiat cappam, et eant omnes ad Sanctum Gallum pre Episcopo. Interim vero eant Domini in claustrum, Acolito preferente crucem cottidianam, qui etiam legat in capitulum. Episcopus autem indutus cappa episcopali et mittratus accipiat baculum episcopalem, et sic eat ad Sanctum Johannem,

cum Capellanis suis et Archidyaconis, et resideat ante fontes donec Domini exeant de claustro — Notandum quod in primis quatuor diebus Nativitatis Domini .... statim quando Sacerdos dixerit — Benedicite — et Domini responderint — Dominus — debent recedere. Facto igitur capitulo, Acolitus qui legit in capitulo precedat ferendo crucem et eant omnes ad processionem ad Sanctum Johannem. Episcopus autem tenens aspersorium aspergat omnes Dominos transeuntes aqua benedicta. Et sic eant omnes in magnum chorum. Et nota quod Canonici de Sancto Salvatore debent interesse huic processioni et majori misse in die Natalis Domini, quando Episcopus celebraturus est eam ... Postquam autem omnes Domini transierint, Epicopus eat ultimus, ita quod cerei et cruces et textus Evangelii ferantur ante eum. Cantor autem incipiat hanc antiphonam — Hodie Christus natus est — Qua cantata Episcopus incipiat terciam. Deinde eat in secretarium, et induat se vestimentis sacerdotalibus ad celebrandum missam. — *Ceremoniale,* f°. 23 r. 1, à 23 v. 1.

51. — **De missa in die Natalis Domini.** — Finita tercia, pulsentur omnes campane simul. Precentor autem indutus cappa serica teneat chorum cum duobus Cantoribus collateralibus et incipiat missam — Puer natus est nobis. — Interim vero sternant tapeta Matricularii à secretario usque ad majus altare. Quando autem Gloria patri canitur, hoc ordine procedit Episcopus ad altare. Primo eant duo Ceroferarii inter quos eat medius tercius Acolitus ferens thuribulum. Postea eant duo Subdyaconi ferentes cruces episcopales, deinde Subdyaconus ferens textum, postea Dyaconus, ultimo loco eat Episcopus, habens duos collaterales qui sustineant brachia ejus, sive Archidyaconos, sive Abbates,

sive alias personas. Veniens . . . ante altare faciat confessionem. Qua facta osculetur altare, deinde textum evangelii. Postea cantet ipse et circonstantes introitum misse remissa voce. Quo cantato eat retro altare et sedeat super sedem episcopalem ibi constitutam. Custos autem indutus cappa serica ferat baculum Cantoris in choro, et presentet ipsi Precentori. Precentor autem, accepto baculo, post introitum finitum incipiat. — Kyriel . . . — Quando vero ultimum Kyriel cantabitur eat superius retro altare ad Episcopum, et manifestet ei cantando, quale Gloria in excelsis Deo debet incipere. Quando autem Episcopus debet incipere Gloria in excelsis, vertat se ad orientem et incipiat. Duo Subdyaconi induti cappis sericis cantent — Gr. — Duo Acoliti tamen albis induti cantent — Alleluia — Sed honestius est si duo Domini sive Archidyaconi sive alie persone cantent illud. Quando autem Alleluia repetitur secunda vice ab eis qui cantaverunt non repetitur à choro, sed statim Precentor et collaterales sui incipient in medio choro sequentiam, et cantabunt ibi primum versum totum, Eya similiter. Quo cantato, dexter chorus cantabit sequentem versum et sinister alium, et sic de aliis. Post Evangelium descendet Episcopus de sede superiori episcopali in chorum, et posito pulvinari et panno aliquo serico super murum ipsius chori, faciat sermonem ad populum. Quo facto vertat faciem suam ad chorum et incipiat — Credo in unum — Postea redeat ad altare . . . Offertorium cantetur cum uno versu vel duobus. Residuum cantetur in oct. Prefatio canitur — Et communicantes — per totam ebdomadam hanc, nisi in festo sancti Johannis evangeliste. Tunc enim canitur prefatio de Apostolis. Sanctus et Agnus canuntur sollempniter. Ite missa est dicitur. In fine misse debent pulsari simul omnes campane.

Postea pulsentur duo magne campane, una prius et alia posterius, ad meridiem. Episcopus autem finita missa eo ordine quo venit ad altare redeat ad secretarium. — *Ceremoniale*, f°. 23 v. 1, à 24 r. 2.

52. — Quando Corona debet accendi. — Quando psalmi tercii nocturni canuntur, debet corona accendi. Post septimum Resp. canitur iste versus — Stephanus dei gratia plenus erat. In plebe signa multa faciebat, celos apertos aspiciebat, Jhesum stantem videbat à dextris et dicebat... — Post repetitionem responsorii canitur istud — Gloria Deo patri summo, ejus que soli sibi digne nato, ac utriusque flamini sancto sicut erat primo et nunc et semper et in secula seculorum. — Istud Responsorium — Patefacte sunt — est ultimum. Versiculi post nocturnos sicut in natali unius martiris et ante Laudes.

De tribus ymnis. — ... Post benedictionem datam ab Episcopo eant ad processionem, faciendo commemorationem de Nativitate ad Sanctum Johannem et ad Sanctum Paulum . . . .

De vesperis. — ... Dum Magnificat canitur exeunt a choro omnes Sacerdotes et.... eunt ad processionem per medium chorum usque ad Sanctum Johannem Evangelistam... Deinde eunt ad Sanctam Mariam... de Sancta Maria eunt ad Sanctum Johannem Baptistam faciendo commemorationem de Nativitate . . . Idem fit ad Sanctum Paulum. — *Ceremoniale*, f°. 24 v. 1, à 26 r. 1.

53. — De processione (in festo Sancti Johannis evang.) — . . . Eunt Domini . . . . in claustrum, cruce precedente, unus Sacerdotum legit in capitulo et unus eorum fert crucem. Finito capitulo eunt omnes ad

processionem de capitulo in chorum . . . Incipit tercia, post terciam missa . . .

De vesperis. — Post versiculum exeant Pueri . . . eant (sacerdotes) ad processionem et . . . intrent in criptam . . . Iterum exeant, et eant ad Sanctum Nicholaum . . . eant in chorum Sancti Stephani . . . deinde eant ad Sanctum Johannem et ad Sanctum Paulum . . . — ***Ceremoniale***, f°. 26 r. 2, à 26 v. 1.

54. — De die post festum Sancti Thome. — . . . . non sunt super gradus nisi due candele . . . . Te Deum laudamus canitur . . . . et tunc debet apponi tercia candela super candelabrum super gradus . . .

De vesperis in octava Nativitatis. — . . . campane pulsabuntur parve, medie et majores, sigillatim. Aurifrigium Franconis debet esse super altare, et tres cruces auree et tres textus aurei . . . . — ***Ceremoniale,*** f°. 28 r. 1, à 28 v. 2.

55. — De vesperis (in octava Sancti Stephani). — . . . Deinde ibitur ad processionem, non ad Sanctum Johannem Baptistam, sed ad Sanctam Mariam . . . postea ibunt Domini ad Sanctum Gallum . . . Unus autem de Sacerdotibus . . . . thurificabit primo altaria, deinde tumbam ipsius Episcopi post, alias . . . — ***Ceremoniale,*** f°. 29 v. 2, à 30 r. 1.

56. — De octava Sancti Johannis Evangeliste. — . . . Post primam fiet capitulum in choro. Quo facto ibitur ad Sanctum Gallum, et cantabitur missa pro defunctis ad altare sancti Johannis. Thuribulum feretur . . . ab ipso Sacerdote super altare circa calicem, deinde a Dyacono qui thurificabit aliud altare, postea tumbam episcopi, deinde alias tumbas . . . — ***Ceremoniale,*** f°. 30 r. 1 et 2.

57. — **De matutinis** (in die Epiphanie). — . . . Ferantur thuribula et incendatur corona . . . .

De processione. — Postquam tercia pulsata fuerit omnes Subdyaconi induti sicut in vesperis eant in capitulum, quorum unus ferat crucem alius textum. Si autem Episcopus celebraturus est missam, debet interim venire ad Sanctum Johannem et expectare conventum, donec omnes transierint; et si fuerit dominica dies, debet eos aspergere aqua benedicta. Postea eat ultimus ad processionem. In introitu chori canitur hec antiphona. —. Tribus miraculis etc. . . . — ***Ceremoniale,*** f°. 32 r. 2, à 32 v. 2.

58. — **De missa in die Epiphanie Domini.** — . . . Duo Subdyaconi cantent epistolam super gradus vel in medio choro . . .

De vesperis. — . . . ad processionem feratur crux et cerei a Subdyaconis ad Sanctum Johannem, ... ad Sanctum Paulum . . . .

In octavis Apparitionis ad vesperas. — . . . ad matutinas canitur . . . ab uno Cantore vel a duobus Subdyaconis ante gradus . . . . — ***Ceremoniale,*** f°. 32 v. 2, à 36 r. 2.

59. — **De conversione sancti Pauli.** — . . . Debent esse ornati parietes palliis sericis. Campane minores medie et majores debent pulsari bine et bine. Tres cerei debent esse super tria candelabra, et duo super altare . . . . Post terciam pulsatam itur in claustrum, cruce precedente, et legitur in capitulum. Deinde si dominica dies fuerit itur ad Sanctum Petrum, et ibi fit aqua benedicta. Postea itur ad processionem sicut mos est . . . deinde itur ad ostium Sancti Pauli et dicitur — Te quesumus — et in introitu ecclesie incipit

Resp. — Sancte Paule . . — . . . Post preces, canitur tercia . . . Ad missam tenetur chorus. . . . — ***Ceremoniale***, f°. 45 r. 2, à 45 v. 1.

60. — **De benedictione candelarum** (in festo Purificationis). — Prima pulsata atque cantata, pulsatur ad terciam. Interim debet parare Custos feretrum super quod ponetur Capella illa argentea infra quam ponetur Scrinium Apostolorum, et supra illud Capsa argentea in qua continetur quoddam os gracile et longum de brachio sancti Stephani. Tria autem philacteria magna ibi appenduntur, unum ante et duo alia, unum a dextris et aliud a sinistris. Quando autem paratum erit feretrum, ponetur super sinistrum cornu altaris. Post terciam pulsatam ibunt Domini in albis superpelliciis et cappis sericis, depositis nigris cappis, in claustrum, cruce precedente, et fiet ibi capitulum. Interim vero Custos faciet afferri candelas de secretario in chorum super mensam una q. ponetur super duas tripedes, juxta tumbam et pulpitum a sinistra parte. Finito autem capitulo iterum revertentur Domini de claustro in chorum . . . — ***Ceremoniale***, f°. 46 v. 2.

61. — *(Suite)* — Nota quod si Episcopus interest huic sollempni processioni, et Canonici de Sancto Salvatore debent interesse et afferre candelas suas in manibus suis . . . Episcopus vel alia persona habens officium sive Ebdomadarius incipiet benedictionem. . . . . Post benedictionem aspergantur candele aqua benedicta et thurificentur. Deinde distribuantur . . . primo majoribus, scilicet Episcopo, Primicerio, Decano, Precentori et ceteris personis . . . Interim afferantur reliquie cum crucibus et cereis in choro. Debent autem ferre reliquias Sacerdos de Sancto Jacobo et Sacerdos de Sancta Cruce . . . .

De processione — ... Eat processio sic ordinata (etc.)... Si autem Episcopus presens fuerit, ibit ultimo loco post Primicerium et Decanum . . . Cum autem omnes fere egressi à majori choro, incipiat Cantor hanc antiphonam — Ave... — et cantabunt eam Domini eundo per portam que est inter ostium Sancti Johannis et ostium turris. Reliquie vero ponentur super altare Sancti Petri. Cum autem omnes ingressi fuerint chorum Sancti Petri, tunc incipiat Cantor cum collega suo hanc antiphonam que est in Greco, scilicet — Chere Kakaritome. — Qua finita Episcopus... dicet unam collectam de sancta Maria. Iterum ibunt ad processionem per capitulum ad Sanctum Petrum minorem (sic). Et cum egressi fuerint à Sancto Petro majori (sic) incipient Cantores hanc antiphonam. — Adorna thalamum — Et cum omnes intraverint Ecclesiam Sancti Petri minoris (sic), incipient Cantores — Katacos nisiton — et postea dicetur alia collecta de sancta Maria. De Sancto Petro ibitur ad Sanctum Paulum . . . De Sancto Paulo ibitur ad Sanctum Johannem . . . De Sancto Johanne ibitur in majorem ecclesiam. Cantores autem stantes in medio navis ipsius ecclesie incipient hanc ant. — Responsum ac. — . . . Postea ibunt omnes ad Sanctam Mariam et in introitu chori incipient Cantores hanc antiphonam — Hodie beata virgo. — Et ipsa cantata statim incipiet Episcopus... terciam. Feretrum autem refertur et reponitur in loco suo. Quo collocato Custos indutus vestimentis sacerdotalibus cantet missam super altare Sancti Stephani. Post processionem, Domini resumant cappas nigras quibus placuerit resumere.

De tertia. — Tercia canitur ad Sanctam Mariam ... — ***Ceremoniale,*** f°. 46 v. 2, à 47 v. 2.

62. — **De nona** (in dominica Septuagesime). —. Ad nonam debet cantari — Spes mea — a duobus Dominis, in ipso choro, ante gradus. Post nonam eunt omnes ad processionem in refectorium; et postquam omnes resederint, duo Domini scilicet Prepositus refectorii et unus alius, depositis nigris cappis, in albis superpelliciis debent stare in medio refectorio tenentes duos ciphos in manibus plenos vino. Subelemosinarius vero accepta campanula debet eam pulsare. Statim que debent alta voce dicere — Benedicite —. Episcopus vero, si fuerit presens, sive Decanus, sive Circator, sive Ebdomadarius debet interim stando dare benedictionem. — Potum servorum suorum dextra Dei benedicat — et facere signum crucis. Postea feratur vinum illi primo qui fecit benedictionem, deinde aliis per ordinem. Post vinum dantur species de gratia non de jure. Cum autem omnes satis biberint, collectis ciphis et redditis, Subelemosinarius accepta campanula debet ter percutere instrumento quod pendet in medio campanule ipsam campanulam, tenendo illud instrumentum in manu sua. Et tunc surgunt omnes et eunt in medio refectorii. Ille vero qui dedit benedictionem stans ante majorem mensam, dicit — Adjutorium nostrum in nomine — Ceteri vero respondent — Qui fecit celum et terram — Deinde recedunt Domini. Post recessum Dominorum, intrant famuli ecclesie in refectorium, et datur eis potus. Interim autem pulsatur ad vesperas. Hoc primum servicium debet Precentor, tria alia servicia trium dierum dominicalium sequentium debent tres Succentores. — *Ceremoniale*, f°. 49 v. 1, à 50 r. 1.

63. — **Ordo quando aliquod festum novem lectionum et Septuagesima simul eveniunt.** — . . . . Si aliqua festivitas novem lectionum evenerit in

dominica Septuagesime, sive Sexagesime, sive Quinquagesime, Responsum hoc — Spes mea — non cantabitur in choro sed in refectorio .... sicut superius diximus. Data que benedictione fertur vinum ut dictum est per singulas mensas [1]. — ***Ceremoniale***, f°. 50 r. 2. à 51 v. 1.

64. -- **De Cathedra sancti Petri.** — ... Totum officium erit ad Sanctum Petrum ... Post terciam pulsatam ibitur in claustrum. De claustro ad Sanctum Petrum. De Sancto Petro ibitur ad processionem circa claustrum ... In introitu vero chori Sancti Petri cantabitur hoc Resp. — Petre amas me — ... Post terciam, missa ... — ***Ceremoniale***, f°. 51 v. 1 et 2.

65. — **De Sexagesima.** — ... mediane campane debent pulsari ... debet cantari ... Magnificat, et incepietur in medio choro. De choro ad Sanctum Paulum canitur... Resp. — In principio — ... Et nota quod processio debet ire per claustrum, per ante refectorium, et facere stationem ante scolas, et... cantare ... Postea Ebdomadarius stans super gradus ad primum ostium Sancti Pauli dicat orationem — Te quesumus Domine. — Qua dicta ascendant omnes superius, et in introitu ecclesie incipiat Cantor hoc responsum — Ubi est Abel — ... Post missam non canitur meridies ad Sanctum Paulum, sed ibunt Domini ad processionem ad Sanctum Stephanum et ibi cantabitur meridies..... Post nonam ibunt Domini in refectorium. -- ***Ceremoniale***, f°. 52 v. 1, à 53 r. 1.

[1] Voyez Pr. 62.

66. — **De capite Quadragesime.** — . . . Postea eunt Domini in claustrum et faciunt ibi capitulum ubi etiam legitur lectio . . .

De mandato in capite Jejunii. — Finito capitulo eunt omnes in refectorium ad processionem ad faciendum mandatum. Ibi precingunt se duo Sacerdotes, scilicet Decanus et Circator vel alii duo, vel saltem unus, et preparent se ad lavandum pedes pauperum . . . Detur unicuique pauperum portio sua. Debent autem ibi esse xiii pauperes quorum unusquisque debet habere singulis diebus in Quadragesima parvum panem, sextam partem sextarii q. dicitur Stoz, scutellam plenam pisa. — *Ceremoniale*, f°. 53 v. 2, à 54 v. 1.

67. — **De penitentibus.** — Datis cineribus eat Episcopus de choro tenens baculum pastoralem, habens mitram in capite. Stans que ante chorum faciat sermonem ad populum et ad penitentes. Facto autem sermone . . . accedant penitentes . . . deinde surgant omnes et eant ad portam ut exponantur . . . Cum autem pervenerint ad portam, Archipresbiter det eis cilicium et percutiat eos virgis. Episcopus vero in exeundo trudat singulos de cuspide baculi pastoralis. Omnibus autem expositis claudantur janue, et cantetur hoc Resp. — Ecce Adam . . . — . . . .

De processione. — . . . Eant omnes ad processionem per capitulum ad Sanctum Petrum seniorem . . . Finita collecta surgant omnes et eant ad processionem . . et cum omnes egressi fuerint, incipiat Cantor hanc antiphonam. — Juxta vestibulum — . . . *Ceremoniale*, f°. 55, r. 1 et 2.

68. — **De missa** (in capite Quadragesimæ). — . . . Acolitus indutus alba debet ferre ante eos (subdyacon.

et dyacon.) columpnam habentem cereum incensum et debet stare a sinistra parte altaris super unum de gradibus . . . — *Ceremoniale,* f°. 55 r. 2, à 55 v. 1.

69. — Quomodo variatur ordo in hiis quatuor diebus (1°, 2°, 3°, 4° quadragᵃᵉ.) **si aliquod festum in eis evenerit** — .... Item sciendum quod due misse nunquam debent cantari ad majus altare in una die, nisi una fuerit pro defunctis .... — *Ceremoniale,* f°. 56 r. 1, à 56 v. 1.

70. — De secunda feria (post primam dominicam quadragesimæ) —... Sciendum quod cortina debet esse suspensa et extensa super gradus chori, inter chorum et sanctuarium, antequam matutine pulsentur . . . Ante primam debent suspendi tapeta super introitum chori . . . Pot officium eunt Domini in claustrum et faciunt capitulum, ubi etiam legitur lectio de observatione Quadragesime in ipsa Regula. Deinde monet eos Episcopus, vel Decanus, vel Circator, sive Ebdomadarius ut melius et devotius frequentent horas et observent Quadragesimam. Et nota quod in eadem die debent dari libri de armario ad legendum per Quadragesimam Dominis qui voluerint legere. Finito capitulo, eunt Domini ad Sanctum Paulum, et faciunt ibi vigilias . . . — *Ceremoniale,* f°. 57 v. 2, à 58 r. 1.

71. — De collatione post prandium. — Post prandium Dominorum, die advesperascente, debet pulsari collatio. Domini autem sunt expectandi per longam moram. Postquam autem venerint eunt in claustrum ante refectorium —. Tunc Circator vel Ebdomadarius vel alius Sacerdos canonicus pulsat cymbalum. Quo pulsato eunt in refectorium. Deinde postulet lector

benedictionem ab Episcopo . . . vel a Decano, vel a Circatore, sive ab Ebdomadario, vel ab alio. Qua data legat de libro Dyalogorum Gregorii vel de alio, donec Acoliti venerint de studio . . . Postea . . . ille qui dedit benedictionem percutiat mensam cum manu. Quo signo facto Prepositus refectorii . . . accipiat cyfum in quo sit una mensura vini que dicitur Stoz. — ***Ceremoniale,*** f°. 58 v. 1 et 2.

72. — (***Suite***) —. . . Surgant omnes. Ille autem qui dedit benedictionem, stans ante majorem mensam, coram ymagine que suspensa est ad parietem dicat — Adjutorium nostrum . . . — ***Ceremoniale,*** f°. 59 r. 1.

73. — (***Suite***) — . . . Evangelium non legitur sed legitur de Hystoria . . . Cortina autem que est inter chorum et altare debet trahi et ligari simul cum funiculo usque ad matutinas secunde ferie... In diebus autem sollempnitatum debet extendi cortina quando missa de Jejunio cantatur. Post missam debet iterum trahi et simul colligi. — ***Ceremoniale,*** f°. 59 v. 1, à 60 r. 2.

74. — De dominica in Passione usque ad dominicam Palmarum. — . . . In eadem sexta feria solent auferri cortine que pendent ante chorum, preter illam que est ante crucifixum . . .

Quando evenit in dominica ante Isti sunt dies (Annunciatio dominica) — . . . Parietes non sunt ornati sicut in aliis festis. Ante altare ponitur unum tantum pallium sericum et non aurifrigium. Cruces auree non ponuntur retro altare . . . . Eunt Domini ad processionem, in medio majoris ecclesie. Postea eunt ad Sanctum Johannem, deinde ad Sanctum Paulum . . . Ante altare chorus tenetur . . . — ***Ceremoniale,*** f°. 62 r. 2, à 63 v. 1.

75. — De processione Palmarum que est triplex. — . . . Sciendum autem quod variis modis habet fieri. Quandoque enim fit tantum circa claustrum; quandoque per ante Sanctum Salvatorem usque in Thalamos, et tunc quandoque ascenditur per gradus et reditur in domum; quandoque non ascenditur per gradus, et itur per Vivarium, et de Vivario itur per viam que ducit ad Stationem, et de Statione reditur ad ecclesiam. Quandoque vero fit processio de majori ecclesia ad Sanctum Symphorianum; de Sancto Symphoriano in medium Campum Sancti Arnulphi. De Campo venitur ad portam Serpentinam. De porta reditur ad ecclesiam per Thalamos et per gradus, et hec processio est episcopalis, nec debet fieri sine Episcopo. — *Ceremoniale*, f°. 64 v. 2, à 65 r. 1.

76. — De prima processione. — . . . Preparet Custos feretrum sicut preparatur in Purificatione sancte Marie, et cum fuerit preparatum ponatur super sinistrum cornu altaris Sancti Stephani. Pulsata . . . tercia, eant majores Domini in cappis sericis, alii . . . in superpelliciis, in claustrum sine processione sicut solet fieri in dominicis diebus. Itaque Acolitus unus ferat crucem ante eos et legat in capitulo . . . . Finito autem capitulo . . . . eant Domini ad processionem, de claustro ad Sanctam Mariam . . . . Si autem Episcopus voluerit forte interesse huic minori processioni, quod ita fit propter pluviosum tempus vel propter aliam causam, expectet in ecclesia Sancte Marie, donec processio venerit. Canonici etiam Sancti Salvatoris debent venire et interesse processioni propter presentiam Episcopi . . . . Episcopus . . . sive Decanus sive Circator, sive ille ad quem pertinet officium diei . . . . . benedicat ramos palmarum . . . . Interim vero, de-

feratur feretrum à duobus Sacerdotibus Sancte Crucis et Sancti Jacobi ad Sanctam Mariam . . . Domini ad processionem feretro . . . . precedente . . . . eant . . . ad Sanctum Petrum majorem . . . Deinde . . . . eat processio per ante scolas ad Sanctum Petrum seniorem . . . Cum autem omnes egressi fuerint à choro Sancti Petri majoris incipiat Cantor — Ante sex dies. — Q. via est brevior, finita ant. dicetur coll. de nona in ecclesia Sancti Petri senioris. Interim ibit processio ad Sanctum Paulum . . . de Sancto Paulo . . . ad Sanctum Johannem . . . Quando autem intrabunt ad Sanctum Johannem, omnes Pueri vel major pars separabuntur à processione, et ibunt extra portam ecclesie que est versus Thalamos. Et quando Domini exibuut de ecclesia Sancti Johannis, intrando majorem ecclesiam Pueri etiam intrabunt per predictam portam, faciendo processionem et ibunt eis obviam cantando hanc ant. — Pueri hebreorum — . . . Domini autem stabunt in medio ecclesie faciendo chorum ex utraque parte. . Cantores vero stantes in medio . . . . . discoperitur Crux que in medio ecclesie debet esse parata à Matriculariis et erecta; sedibus de choro hinc inde positis et palliis sericis depositis, et uno pallio retro suspenso; duobus etiam textis, uno a dextera parte ipsius crucifixi, reliquo à sinistra positis . . . Lecto evangelio cantatur à Pueris in turrim supra Sanctum Michaelem — Gloria laus et honor — . . . Nota quod Pueri . . . debent ire et in eundo projicere ramos palmarum ante crucifixum, et in introitu chori cantare hoc responsum — Ingrediente Domino. — . . . Et statim incipiatur tercia. — ***Ceremoniale***, f°. 65 r. 1, à 66 r. 1.

77. — De secunda processione Palmarum. — Quando autem processio debet fieri per ante

Sanctum Salvatorem et per Thalamos et per gradus, ea que superius diximus facienda sunt autequam processio egrediatur de ecclesia Sancte Marie. In egressu autem cantatur hec antiphona —. Cum appropinquasset. — . . . Cum autem ventum fuerit ad gradus, facto choro hinc inde incipiet cantor hanc antiphonam. — Collegerunt — Versiculus autem cantabitur super gradus à duobus Dominis vel tribus. Interim ibunt Pueri ad Sanctum Johannem et intrantibus Dominis in majorem ecclesiam occurrent eis cantando hanc antiphonam — Pueri hebreorum — . . . . Cetera que sequntur non mutantur sicut diximus. Ordinem vero processionis q. licet raro fiat, tunc aliquando solet fieri per Stationem . . . — ***Ceremoniale***, f°. 66 r. 1 et 2.

78. — De tertia processione Palmarum que est episcopalis. — Fit à Sancto Arnulfo usque ad majorem ecclesiam, Episcopo presente. Dominus enim Episcopus facturus processionem in ramis palmarum debet sabbato precedente venire cum clericis suis ad Sanctum Arnulfum, et ibi intrare balneum, prandere, et pernoctare. Crastino vero die circa horam primam conventus Sancti Clementis debet venire . . . ad Sanctum Arnulfum . . . Eadem etiam hora, conventus Sancti Vicentii debet venire ad Sanctum Symphorianum. Canonici vero majoris ecclesie et Sancti Salvatoris . . . . . similiter ad Sanctum Symphorianum, itaquod feretrum . . . precedat . . . Quando autem exibunt (canonici) ab ecclesia per hostium scilicet quod est juxta ostium turris, omnes campane minores . . . medie et majores simul pulsabuntur . . . Cum que pervenerint ad Sanctum Symphorianum, Decanus vel alia persona sacerdotalis benedicat palmas ante altare Sancti Symphoriani . . . Hiis factis eant omnes . . . . ad processionem,

feretro... precedente. Monachi vero sequantur. Post monachos eunt Domini... ad Campum qui jacet inter Sanctum Symphorianum et Sanctum Arnulfum, et dicitur Campus Sancti Arnulfi . . . usque ad locum ubi crux erecta est ab officialibus de Wapei, palliis sericis retro pendentibus, et tapetis ante ipsam crucem prostratis. Notandum autem quod, quando Domini exeunt de Sancto Symphoriano, debet exire Episcopus de Sancto Arnulfo cum clericis suis et monachis, et debet ire ad processionem usque ad predictum locum occurrendo processioni Dominorum. Cum autem ambe processiones simul venerint et congregate fuerint in medio Campo, fiet chorus ante ipsam crucem... Domini... ex una parte... monachi ... ex altera... Et tunc discoperitur crux. Qua visa omnes flectant genua cum Episcopo. Post Ant. legetur Evangelium secundum Marcum .... Notandum itaque quod unum pallium sericum debet esse suspensum in introitu ipsius porte, quod debet fieri ab ipsis Matriculariis ecclesie majoris. Ab illa vero parte que est versus Sanctam Glodesindim debent esse suspensa duo vel tria pallia serica juxta ipsam turrim, et ibi debent esse moniales Sancte Glodesindis. Ab alia vero parte debent totidem esse suspensa, et ibi debent esse moniales Sancti Petri et Sancte Marie. Evangelio lecto, Episcopus ascendet super sedem sibi in alto paratam, et faciet sermonem ad populum. Quo facto omnes iterum surgent et ibunt ad processionem, precedente feretro . . . Monachi sequentur bini et bini ordinati, postea Domini, ultimo loco Episcopus. Et tunc cantabitur . . . donec ventum erit ante portam Serpentinam, ubi etiam fiet chorus à dextris et à sinistris .... Moniales autem Sancte Glodesindis cantabunt versum — Unus autem — super murum civitatis juxta turrim . . . Moniales Sancte Marie, sancti que Petri incipient — Gloria

laus . . . — super murum civitatis ex alia parte juxta turrim . . . Quibus cantatis monachi sancti Clementis et Sancti Arnulfi et Sancti Symphoriani revertuntur ad proprias ecclesias. Domini autem intrent civitatem, feretro precedente... monachis vero Sancti Vincentii sequentibus, et Dominis post monachos euntibus... et cantetur versus. Cantato responsorio cum versu nichil cantabitur donec omnes Domini pertransierint conventum Sancte Marie stantem ante Puteum . . . Notandum autem quod processio debet ire per ante Sanctum Vitum. Domine vero Sancti Petri debent ibi expectare, donec omnes Domini pertransierint. Item processio debet ire per Thalamos et per gradus ascendere ..... Item juxta Sanctum Victorem si necesse fuerit incipietur ymnus iste — Vexilla regis — et cantabitur tractim usque ad introitum majoris ecclesie . . . Antequam Domini ascendant gradus, Pueri separabuntur à processione, et ibunt ad Sanctum Johannem. Quando autem Domini intrabunt in ecclesiam, Pueri occurrent eis sicut superius diximus .... Domini .... cantando intrabunt chorum, et post ant. incipietur statim tercia. — ***Ceremoniale,*** f°. 66 r. 2, à 68 r. 1.

79. — De quinta feria. — . . . Tres cerei ponuntur super gradus, sicut mos est in festivis diebus, super tria candelabra, septem vero ponuntur super lignum unum elevatum super duos baculos, et ex transverso positum retro altare ubi cruces solent poni . . . Acolitus vero qui lecturus est non dicet in principio — Jube domine — nec in fine — Tu autem domine. — . . . Interim etiam extinguuntur per totam ecclesiam omnia lumina, scilicet lampades et candele. In choro . . . retro altare Matricularius debet abscondere lumen in Secretario, sive in fenestra juxta altare . . . Duo vel

tres majores persone Sacerdotes ante januas chori cantent — Qui passurus — Duo Dyaconi retro altare — Domine miserere — . . . Finitis precibus . . . accendentur . . . luminaria. In eadem die summo diluculo Elemosinarius debet ponere seorsum in claustro septuaginta duos pauperes, hostiis ipsius claustri clausis et seratis, ad faciendum Mandatum pauperum post primam . . . Absolutione facta eant omnes in refectorium ad faciendum Mandatum pauperum, et laventur pedes pauperum a Sacerdotibus et manus . . . Debent autem esse ibi tredecim pauperes quadragesimales, quorum unusquisque debet habere unum parvum panem et unam mensuram vini que dicitur Stoz, et tres denarios et tres allectia. Debent etiam ibi esse septuaginta duos pauperes et lavari pedes eorum et manus, quorum unusquisque debet habere similiter tantum panis et tantum vini quantum et illi superiores, et duo denarios et duo allectia. — ***Ceremoniale,*** f°. 68 v. 1, à 70 r. 2.

80. — De reconciliatione penitentium. — Post nonam debet pulsari maxima campana tribus vicibus. Episcopus autem indutus cappa serica cum baculo, mittra in capite, debet sedere in janua ecclesie versus Thalamos, ad reconciliandos penitentes per manum Archydiaconi in ecclesiam. Archydiaconus autem debet esse indutus dalmatica et recipere penitentes de manu Episcopi, et introducere eos intus . . . Sedente itaque pontifice pre foribus ecclesie, penitentes debent aliquantulum esse remoti ab ipso pontifice cum ipso Archydiacono . . . Quando vero Episcopus dixerit tertia vice —. Venite, venite, venite filii — prosequatur Dyaconus — Flectamus genua — Mox cum Dyacono penitentes corruant ad pedes Episcopi . . . Postea monentur penitentes ab Episcopo ut quod penitendo di-

luerint non revocent... et ordinatim congregentur in medio ecclesie. Deinde incipiat Episcopus hanc ant. — Cor mundum — cum p. — Miserere — Quo finito prosternat se (Episcopus) super cathedram suam. Penitentes similiter prosternati jaceant, clero faciente letaniam.... Postea surgat et eat in Sacrarium... — *Ceremoniale,* f°. 70 v. 1, à 71 r. 1.

81. — Quo ordine itur ad altaria lavanda (quinta feria ante pascham). — Vesperis cantatis... Circator sive Ebdomadarius indutus alba debet se preparare ad abluenda altaria. Custos sive minister ejus, scilicet Matricularius, debet ei ministrare spongiam ad lavanda et tergenda altaria. Episcopus vero debet dare vinum sufficienter. Primo ergo eat ipse Sacerdos et ceteri Domini ad Sanctum Johannem... De Sancto Johanne itur ad Sanctam Glodesindim.... Postea dicatur vers. et coll. ad Sanctum Petrum seniorem cantatur — Jam bone pastor — ... Deinde versicul. et coll. ad Sanctum Paulum primo lavetur altare sancti Thome à dextris, deinde altare sancte Walburgis à sinistris... ad Sanctum Petrum majorem cantatur hoc resp. — Petre amas me — ... Deinde versiculus cum alia coll. ad Sanctum Johannem evangelistam in ferventis [1]. Deinde vers. cum coll. ad Sanctum Gallum

[1] Avec le passage mentionné ci-dessus, nous n'en connaissons dans le Cérémonial qu'un seul autre [Pr. 52] où soit nommé également l'autel de S[t] Jean Evangéliste, sans rien préciser du reste sur sa situation. Quant à celui-ci, du rapprochement qu'on peut en faire avec un texte cité précédement [Pr. 56] résulte une grave présomption que l'autel de S[t] Jean Evangéliste était dans l'église de Saint-Galle, comme nous l'avons admis en parlant de cette église (§ 44), et non pas à S[t] Pierre le majeur, comme nous l'avions dit ailleurs par inadvertance (§ 32 note), en mentionnant les deux autels secondaires qu'on sait avoir existé dans cette

. . . Deinde vers. cum coll. ad Sanctum Lambertum . . . vers. cum coll. ad Sanctum Bartholomeum [1] . . . Postea debet lavari altare sancte Marie . . . De Sancta Maria itur ad Sanctum Nicholaum . . . postea itur in Criptam ad altare. sancti Egidii . . . ad altare sancte Barbare . . . ad altare Innocentium . . . De Cripta itur ad altare sancti Clementis . . . Postea itur ad Sanctum Vincentium . . . ad altare sancti Laurentii . . . Tandem itur ad altare sancti Stephani . . . Notandum autem quod Ministeriales de Wapei debent in hanc diem afferre cuppas magnas in ecclesiam beati Stephani, et implere eas aqua et post ablutionem altarium debent eas effundere et cum scopis debent lavare pavimentum tocius ecclesie . . . — *Ceremoniale*, f°. 73 v. 2, à 74 r. 2.

dernière église [Pr. 92]. Ces deux autels secondaires pourraient bien être dès lors ceux de S^t^ Thomas et de S^te^ Walburge, quoiqu'il ressorte du présent texte la probabilité que ceux-ci appartenaient à l'église de Saint-Paul, comme nous l'avons dit aussi (§ 39). On s'explique difficilement en effet que, dans la cérémonie du lavement général des autels, il ne soit pas question des autels secondaires qui existaient alors, on en est certain, à S^t^ Pierre le majeur [Pr. 92]. S'il en était ainsi cependant, comme on est invité à le croire, il faudrait reconnaître que dans le texte du cérémonial reproduit ci-dessus sont omis quelques autels des églises qui entouraient la cathédrale, et peut-être de la cathédrale elle-même. Les ambiguïtés du texte [Pr. 81] laissent en tout cas planer des doutes sur ces diverses conclusions.

[1] Les prières à S^t^ Lambert et à S^t^ Barthélemy mentionnées à la suite de celles à S^t^ Galle paraissent justifier l'hypothèse, proposée précédemment, que les autels dédiés à ces deux Saints fussent dans l'église de Saint-Galle (§ 44), plutôt que dans celle de S^te^ Marie, dont l'autel est nommé ici immédiatement après. Ce n'est là qu'une présomption cependant. Des renseignements qui nous font aujourd'hui défaut pourraient seuls décider péremptoirement la question.

82. — De Mandato quod fit hora vespertina. — Post refectionem Dominorum circa vesperas pulsatur campana ad faciendum Mandatum . . . Pulpitum etiam debet cooperiri à Pueris quodam panno qui dicitur Brodeiz, et sui cum acubus, ut Dyaconus legat supra illud lectionem. Dum hec ita preparantur, Domini eunt in Capitulum cum aliis clericis universis. Cunctis autem sedentibus, Cantor incipiat hanc antiphonam — Dominus Ihs. postquam cenavit — Et postea incipiat alias . . . et cantent omnes communiter. Majores vero persone que sunt in Capitulo, scilicet Episcopus, Decanus, Circator et alii Sacerdotes debent surgere et ire versus refectorium, et depositis nigris cappis debent se precingere linteis albis, superpelliciis tamen non depositis, et postea intrare Capitulum, et lavare pedes Dominorum et dare aquam ad lavandum manus. Cum autem lavarint pedes eorum, debent resumere vestes suas, et in locis suis residere. Alii vero Sacerdotes debent lavare pedes eorum. Notandum autem quod Cellerarius, Prepositus refectorii, Senescaldus, Camerarius, Elemosynarius, Subelemosynarius debent esse induti albis sine amictibus, et esse parati ad serviendum tam in Capitulo, quando pedes Dominorum lavantur, quam in refectorio, quando ipsi Domini reficiuntur. Famuli autem de furno debent calefacere aquam in furno unde lavantur pedes et manus. Elemosynarius debet ministrare lintheos ad precingendum vasa que sunt necessaria ad lavandum pedes et manus, manutergia ad tergendum. Debent etiam habere servos coadjutores qui ferant et referant vasa, et ministrare aquam ipsis Dominis ... Debet Dyaconus qui lecturus est in Capitulo venire in claustrum cum cereis et crucibus . . et esse ante introitum Capituli donec ultima antiphona incipietur . . . et intrare Capitulum. . . Pulpitum etiam coopertum

feratur ab uno Acolito post ipsum Dyaconum et ponatur in medio Capitulo et textus evangelii desuper. Tandem, finita antiphona, Dyaconus tenens absconsam in qua debet esse candela grossa facticia data à Custode et incensa, sine benedictione legat . . . lectionem in euvangelio Johannis . . . Et notandum quod Cellerarius et ceteri qui induti sunt albis sine amictibus debent stare ordinate in Capitulo, quasi ministri parati ad serviendum. Subelemosinarius autem debet tenere in manu dextera malleolum et in sinistra asserem tenuem a Carpentario paratum, qui possit de facili frangi, et percutere de malleolo quando audiet . . . finem evvangelii . . . . — ***Ceremoniale,*** f°. 74 r. 2, à 75 r 2.

83. — De cena.. — Tunc omnes surgant et eant in refectorium. Majores Domini sedeant ad majorem mensam, alii sedeant ad dexteram mensam, et ad sinisram per ordinem. Facta autem benedictione super oblatas Ministri, scilicet Domini qui induti sunt albis, distribuant oblatas, à dextris et à sinistris, tam Canonicis quam non Canonicis, et postea ferant vinum. Dyaconus vero interim legat post supradictam finem in Euvangelio, posito pulpito in medio refectorio, ante majorem mensam . . . Sciendum autem quod Camerarius debet de censu qui pertinet ad Cameram, ponere duos cereos duarum librarum vel unius libre et dimidie super majorem mensam, et candelas parvas factas de dimidia libra cere super mensas et ad columpnas. Thelonearius vero debet l. scutellas novas in quibus ponuntur oblate. Debet etiam dare oleum quod necessarium est ad oblatas faciendas. Carpentarius autem debet candelabra lignea in quibus ponuntur parve candele à dexteris et à sinistris. — ***Ceremoniale,*** f°. 75 r. 2, à 75 v. 1.

84. — De preparatione ad crucem adorandam. — Cantata . . . nona, Matricularii debent illas quatuor sedes que sunt in choro apportare extra chorum, et ponere duas à dextera parte ante magnas columpnas, et duas ex alia parte. Nec debent Matricularii inde removeri donec vespere cantate erunt in sabbato quod est infra octavas Pasche. Postea debent ipsi Matricularii claudere ostium chori, et ibi appodiando ponere Crucifixum coopertum palliis sericis, et super gradus sternere tapetum. Custos vero debet a dextris ipsius Crucifixi textum unum aureum et unam crucem auream, et à sinistris alium et aliam crucem. Et super pedes ipsius Crucifixi debet ponere crucem auream parvam in qua sit de ligno Domini, ad brachia duo philacteria, ante pectus monile. Ex alia vero parte ostii, scilicet infra chorum, debent poni duo baculi [1] unus a dextra parte ipsius Crucifixi, et alius ex alia parte, ad sublevandum pallium illud sericum quo Crucifixus involutus est cum opus fuerit. — ***Ceremoniale***, f°. 76. r. 1 et 2.

85. — De veneratione crucis. — Sacerdos, deposita casula, eat cum aliis in medio ecclesie ante Crucifixum . . . Tunc Domini . . . stantes retro altare incipiant hanc antiphonam — Populе . . . — . . . Qua cantata, duo Subdyaconi stantes in medio choro, ante pulpitum respondeant cantando — Agyos O Theos . . . Agyos Ychirros . , . Agyos Athanatos etc. — . . . Respondeat Chorus — Sanctus Deus . . . etc. — Subdyaconi — Agyos . . . — Chorus — Sanctus Deus . . . — Subdyaconi — Agyos . . . — Chorus — Sanctus Deus etc. —

[1] Voyez Pr. 85.

. . . et cum Chorus desierit cantare, acceptis baculis [1] elevetur pallium quo Crucifixus coopertus est, et incipiant — Ecce lignum —. Interim eant prelati . . . usque ad Crucifixum et osculentur crucem que super pedes Crucifixi est posita, faciendo oblationem, et post prelatos alii similiter eant in ordine suo et adorent eam. Oblatio vero debet esse Matriculariorum. Interim vero cantentur iste antiphone — Crucem tuam adoramus . . . etc. — . . . quibus cantatis eant duo Domini vel tres in chorum retro Crucifixum. De hoc ymno — Crux fidelis — cantent tot versus quot voluerint . . . Omnibus his peractis omnes Domini redeant, et ascendentes super gradus stent circa altare. Sacerdos . . . accipiens Corpus Domini pridie reservatum . . . sumat Corpus Domini . . . deinde sumat vinum quod, licet non sit consecratum et non est sanguis Domini, tamen est sanctificatum per Corpus Domini . . . Tunc etiam debet parari sedes aliqua ante altare super quam jaceat Sacerdos . . . . etc. . . . Tunc surgat Sacerdos, et secundum antiquam Ecclesie consuetudinem, det Dominis circumtantibus . . . licentiam comedendi ea que solent comedi in aliis diebus Quadragesime, monendo ut partem tribuant pauperibus. Versa vice unus de Sacerdotibus debet ei dare eandem licentiam quam ipse dedit eis. — *Ceremoniale,* f°. 76 v. 2, à 77 v. 1.

86. — De benedictione cerei. — . . . Cantata . . . nona unus de Matriculariis debet ire cum laterna ad Sanctum Vincentium ut afferat de igne qui ibi benedictus fuit. Nec debet pulsari campana donec nuntius reversus fuerit . . . et igne benedicto allato, campana mediana que dicitur Benedicta pulsetur. Qua pulsata

[1] Voyez Pr. 84.

pulsantur alie que sunt in aliis ecclesiis per totam Civitatem, extra muros scilicet et infra muros... — Interim vero si Episcopus fuerit presens et ei placuerit celebrare divina, debet se preparare ad Sanctam Mariam, et induere vestibus sacerdotalibus. Si autem fuerit absens, Decanus vel alia persona sacerdotalis vel saltem ille cujus est dies induat se vestibus sacerdotalibus sine casula in Sacrario, sive ante altare sancti Vincentii . . . ad benedicendum Cereum . . . deinde eat ipse Sacerdos . . . et Acolitus ferens cereum et quinque grossa grana thuris ad Sanctam Mariam, et cum eis eant ceteri Domini . . . Sacerdos . . . eat juxta altare et accepta ibi casula induat eam . . . et sedeat ibi juxta ipsum altare. Dyaconus vero stans in medio choro ante pulpitum incipiat benedictionem Cerei . . . Candela vero ardens que allata fuit de Sancto Vincentio teneatur ab alio Acolito vel affigatur ipsi pulpito . . . Cereum.... accendat... et in fine benedictionis nominet Papam, deinde Imperatorem sive Regem, postea Episcopum [1]. Expleta benedictione feratur cereus super Candelabrum ante magnum Altare . . . Postea eant ad fontes . . . postea Cantores. — Exaudi clamantes . . . etc. . . . — Et in fine letanie nominetur Papa et Imperator sive Rex, et Episcopus. — *Ceremoniale,* f°. 77 v. 2, à 79 r. 2.

87. — De benedictione fontium. — Finita tota letania, Sacerdos benedicat fontes, stans ante ipsos, scilicet ad illud caput fontium quod propinquius est altari sancte Glodesindis. Subdyaconus vero ferens textum stet ab opposita parte fontium, scilicet ad illud caput quod propinquius est altari sancti Johannis . : .

[1] Voyez le texte, § 18 et dans les preuves le n° 98.

Subdyaconi ferentes cereos sint stantes . . . unus a dextris fontium . . . alius a sinistris . . . Unus Acolitorum debet accipere de aqua in aliquo vase que debet reservari usque in crastinum et ferri in Capitulo. Pars etiam illius aque debet poni in pelvim ante chorum . . . Si autem aliquis infans debet baptizari, baptizet eum Sacerdos, trina mersione hoc modo: primo mergat eum in aqua a sinistra parte, ita quod infans non mergatur totus, secundo similiter . . . a dextra parte . . . tertio mergat eum in aqua, recta linea ita quod totus mergatur . . . Post benedictionem fontium eunt Domini ad processionem, de Sancto Johanne ad majorem chorum, faciendo letaniam trinam . . . Debent autem intrare per ostium sancti Clementis, et sic redire ad Sacrarium — — Sacerdos autem ascendat superius et expectet ibi, donec letania finita sit. Et tunc . . . eat ad altare . . . et nota quod de apostolis non plures quam quinque debent nominari; similiter de martyribus, de confessoribus, de virginibus . . . Post Epistolam cantetur — Alleluia, confitemini deo — ab aliquo Dominorum induto cappa serica super gradus, in libro qui debet poni ante eum super ligneum pulpitum. — *Ceremoniale,* f°. 79 r. 2, à 81 r. 1.

88. — De collatione in sancto sabbato. — . . . Pulsata (campana) omnes Canonici et alii qui sunt de choro veniunt ad ecclesiam . . . Omnes debent ire in Capitulum tam Canonici quam non Canonici, dummodo sint clerici . . . debent etiam sedere ex utraque parte ipsius Capituli. Dyaconus . . . legat super Columpnam in capitulo omeliam super Evangelium quod lectum est . . . ad missam . . . Cum autem aliquantulum legerit, Decanus vel Circator faciat signum manu ut vinum deferatur a Ministris. Ministri autem sunt hii, sicut

superius diximus, Pincerna, Prepositus refectorii, Cellerarius, Elemosinarius, Subelemosinarius. Vino allato à Ministris stantibus per ordinem in Capitulo, dicant omnes alta voce — Benedicite —. Postea dicitur benedictio ab Episcopo vel ab alio . . . Vinum . . . feratur omnibus . . . Tandem ad preceptum Decani dicet Lector — Tu autem domi nostri —. Quo dicto illi statim debent recedere qui non sunt Canonici. Vinum afferetur Lectori sedenti in loco suo. Postea surgunt omnes et eunt bini et bini ad processionem, in chorum. — *Ceremoniale,* f°. 81 v. 1, à 81 v. 2.

89. — **De matutinis Pasche.** — . . . Quam cito Matricularii possunt percipere auroram diei, omnes campane, minores scilicet et majores et medie, uno impetu debent simul pulsari per aliquantam horam. . . . . Duo Domini cantent — Venite . . — ante gradus. Candele que sunt in corona debent accendi . . . — *Ceremoniale,* f°. 82 r. 1.

90. — **Ordo ad visitandum sepulchrum.** — . . . . Interim discoperiant capsam argenteam que est super altare, sublevando velamen cum duobus baculis. Dyaconi vero vertant se ad chorum, et eant super gradus, et ibi cantent alta voce. — Surrexit Dominus de sepulchro . . — Deinde itur ad processionem . . ad Sanctum Johannem . . . similiter ad Sanctum Paulum . . . deinde osculentur se invicem. Si autem ira vel discordia sciatur esse inter aliquos, mediante Decano vel Circatore, remittat unus alii et sic reformetur pax et concordia inter eos . . . — *Ceremoniale,* f°. 82 r. 2, à 82 v. 2.

91. — **De processione et tercia.** — Post primam pulsata tercia . . . Domini . . . eunt in Capitulum

. . . legitur ab Acolito in Capitulo . . . De regula vero legitur in die Pasche et per totam ebdomadem ipsius . . . Domini autem de Sancto Salvatore debent interesse processioni et misse, si Episcopus presens fuerit . . . Acolitus ferens crucem eat prior per medium Capitulum per ante refectorium circa claustrum . . . et sic eant circa claustrum cantando . . . donec iutraverint in ecclesiam Sancti Petri majoris; ibi que facto choro ex utraque parte in media navi ipsius ecclesie Cantor stans in medio incipiat hanc antiphonam — Surrexit Dominus de sepulcro. — . . . . Postea eunt Domini ad processionem de Sancto Petro ad Sanctam Mariam . . . et faciunt ibi stationem in medio ecclesie . . . De Sancta Maria itur in majorem ecclesiam, factoque choro ex utraque parte in media navi, cantatur . . . . Tandem eunt in chorum. Et in introitu chori incipiat Cantor. — Sedet angelus — Duo autem Domini cantent retro altare . . . — Crucifixum primo, Ricordamini secundo — Quibus cantatis incipiat Episcopus terciam. Deinde eat in Sacrarium et induatur vestibus episcopalibus ad celebrandam missam. — *Ceremoniale,* f°. 82 v. 2, à 83 v. 1.

92. — De vesperis (in die Paschæ). — . . . ad vesperas . . . eant omnes Domini in media navi ipsius ecclesie, faciendo chorum a dextris et a sinistris, Cantores astantes in medio utriusque chori . . . Post benedicamus eunt Domini ad processionem ad Sanctum Johannem . . . Sacerdos . . . thurificetur primo altare sancti Johannis, deinde altare sancte Glodesindis, postea fontes . . . De Sancto Johanne eunt Domini ad Sanctum Petrum . . . cantatur Alleluia . . . cum neuma . . . Duo . . . sunt neumata super Alleluia. Interim vero Sacerdos . . . thurificabit primo altare sancti Petri, deinde altaria à dextris et à sinistris, postea tumbam in choro . . .

Notandum quod candele debent poni super ferrum sub quo pendent lampades ante altare sancti Johannis et ante altare sancti Petri per totam ebdomadam, ab illo qui custodit ipsum altare... — *Ceremoniale,* f°. 84 r. 2, à 85 r. 1.

93. — **De secunda feria Pasche.** — ... (Matutinæ). Postea itur ad processionem ad Sanctum Johannem ... ad Sanctum Paulum ... Tercia pulsata eunt Domini .... in Capitulum; et facto capitulo ... eunt ad processionem ad Sanctum Petrum majorem. Et in introitu chori incipit Cantor hanc ant. — Christus resurgens. — ... post terciam incipitur missa.... Cantata missa eunt Domini faciendo processionem in chorum majoris ecclesie, et ibi cantatur meridies... — *Ceremoniale,* f°. 85 r. 1, á 85 v. 1.

94. — **De tercia** (feria Pąsche). — (Matutinæ) ... Post terciam pulsatam, eunt Domini in Capitulum, et facto capitulo eunt ad processionem ad Sanctam Mariam. Et in introitu chori cantatur ... — Christus resurgens — ... Missa cantata eunt Domini in majorem chorum, et ibi cantatur meridies. — *Ceremoniale,* f°. 86 r. 1 et 2.

95. — **De octava Pasche.** — ... Post terciam pulsatam ... eunt omnes Domini in claustrum .. et facto capitulo eunt ad Sanctum Petrum .... Ad processionem cantatur... (etc.) ... Quibus cantatis ... procedant Domini et cantent ... donec ... venerint in ecclesiam Sancti Johannis baptiste. Ibi cantabunt ... Pueri (duo) stantes in porta ecclesie Sancti Stephani, juxta illum qui fert crucem, duos ... versus. Domini vero respondebunt ... et post responsionem Sacerdos

stans in porta dicet . . . — Te quesumus Domine . . . — Postea ibunt Domini ad processionem, et in introitu majoris chori incipiet Cantor — Sedet angelus — . . . postea cantabitur tercia. — *Ceremoniale,* f°. 87 r. 2, à 88 r. 1.

96. — **De quarta dominica** (post octavam Pasche). — . . . In hac ultima dominica ante Ascensionem . . . chorus tenetur in cappa serica . . . . Nota autem quod parietes ecclesie circa altare debent esse ornati sex palleis sericis, tribus scilicet a dextra parte chori et tribus a sinistra. Pilarii vero qui sunt a dextra graduum et a sinistra debent esse protecti duobus palleis sericis, dexter pilarius uno, sinister reliquo, nec alius ornatus parietum fit in hiis tribus diebus Rogationum neque in ipso die Ascensionis . . . interim debet Custos parare feretrum super quod debet esse illud vas aureum quod dicitur vas Apostolorum . . super quod debet poni Capella parva que solet poni super majorem Capellam argenteam, et circa illam debent poni quatuor philacteria aurea. Feretrum sic paratum retro altare elevetur et ponatur super sinistrum cornu altaris ubi legitur evangelium . . . Finita . . . missa, elevato feretro incipiat Cantor — Exsurge Domine — . . . — *Ceremoniale,* f°. 90 v. 2, à 91 v. 1.

97. — *(Suite).* — Nota quod rustici de Guapeio debent ferre ante processionem majora vexilla; vexillum autem illud in cujus summitate fertur caput Draconis debet ferri in hiis duobus diebus primis ante alia vexilla. In tercia autem die fertur post alia, scilicet in vigilia Ascensionis. Duo autem Acoliti induti albis debent ferre ante feretrum duo minora vexilla, tercius Acolitus laternam. Quartus indutus pallio debet ferre ante Pri-

micerum sive ante Decanum, sive ante aliam personam textum scilicet illum in quo leguntur epistole et evangelia. Duo autem Sacerdotes, induti albis, habentes cappas sericas, debent ferre feretrum. Singulis autem eorum datur singulis diebus duo denarii, tam in majoribus quam in minoribus Rogationibus de Communi. Si enim comederetur in refectorio, deberent interesse, ut quidam dicunt, mense Dominorum. Quidam tamen dicunt quod major Custos deberet vocare eos ad mensam suam in hiis quatuor diebus Rogationum. — *Ceremoniale*, f°. 91 v. 1 et 2.

98. — De prima die Rogationum. — Finita . . . collecta precedant vexilla, deinde feretrum et cum feretro Custos habens secum alios coadjutores . . . ad faciendam letaniam . . . Debet autem ire processio per subtus turrim et per ecclesiam Sancte Marie. Cum autem due partes Dominorum vel tres fuerint egresse à majori choro, incipiat Cantor hanc antiphonam. — Cum jocunditate exibitis — . . . et cum cantata fuerit . . . — Sancta Maria succurre miseris. Salvator mundi . . . Beatus Nicholaus. — Quo cantato, duo de Cantoribus incipiant letaniam ceteris respondentibus. Ita autem . . . prolungari et abbreviari debet letania quod cum omnes Domini fuerint egressi Civitatem per portam Serpentinam, Cantores incipere debent — Propitius esto. — Debet autem . . . finiri . . . antequam ultima pars processionis ingrediatur ecclesiam Sancti Symphoriani . . . Interim ascendant duo Cantores juxta altare et dicant. — Exaudi Dominus. — Chorus respondeat — Voces nostras . . . — In fine dicant Cantores . . . — Sancte Symphoriane . . . Sancte Sigibalde . . . — Cantor — Exaudi Dominus. — Chorus respondeat — N. Pape vita. — Cantor — Exaudi Christe. — Chorus — H. regi vita et

victoria. — Cantor — Exaudi Dominus. — Chorus — Ja. pontifici salus perpetua. — Cantor — Exaudi Christe. — Chorus — Orationem populi tui Kyriel, Christe el. Kyriel [1]. — etc.... Solet autem ire processio quandoque per pontem de Molendinis, quandoque per Longamvillam ... ad ecclesiam Sancti Remigii apud Syei ... In introitu ecclesie Sancti Quintini cantetur — Clementissime — ... postea descendant de Monte... in ecclesia Sancti Martini ... et... ad Sanctum Marcellum ... Ad ecclesiam Sancti Vincentii ... dicatur bis — Sancta Lucia intercede pro nobis — ... postea... — Sancte Avite... — usque ad Sanctum Polieunctum... dicatur — Sancte Policete ... Sancte Livari ... — ... usque ad Sanctum Medardum ... ad Sanctum Georgium .. Cum autem Domini pertransierint pontem ... cantetur ... usque ad ecclesiam Sancte Crucis ... postea ad ecclesiam Sancti Gorgonii ... Interim pulsabuntur omnes campane et veniet obviam Custos indutus cappa serica, ferens thuribulum et intrabit ecclesiam Sancti Petri thurificando ... Ebdomadarius incipiet nonam et ibi cantabitur. Post nonam ibunt Domini ad hospicia sua ut ibi reficiantur. Prepositus autem Sancti Petri debet ponere custodes qui custodiunt thesaurum et dare eis victualia necessario. Vespere debent cantari in majori choro. — *Ceremoniale,* f°. 91 v. 2, à 93 v. 2.

99. — De secunda die Rogationum. — Finita ... missa, elevato feretro, Cantor incipiat — Exaudi nos Domine — postea dicatur collecta ... Qua dicta eant omnes per claustrum ad processionem, feretro precedente sicut heri ... Postea cantetur — ... Sancta

[1] Voyez le texte § 18 et dans les preuves le n° 86.

Maria, Salvator, beati estis... — (et) letania... usque ad Sanctam Segolenam... ad Sanctum Ferrucium... ad Sanctum Hylarium... ad Sanctum Julianum... ad Sanctum Maximinum in vineis.... ad Sanctum Eucharium... ad Sanctum Stephanum [1]... Debet autem ire processio per extra murum suburbii. In exitu ecclesie Sancti Stephani cantatur... — Filie Jherusalem — Postea... cantatur... usque ad Sanctum Maximinum ... In ascensu pontis cantabitur... — Isti sunt sancti — cum versu, usque ad Sanctum Simplicium... Deinde fiunt vigilie et finiuntur in ecclesia Sancte Marie de Campis... Deinde.... usque ad Sanctum Petrum... In exitu vero ecclesie cantatur... — Petre amas me — cum versu, ... deinde... de sancto Andrea... de sancto Clemente ... de sancto Laurentio, ... de sancto Johanne Evangelista ... de sancto Arnulfo ... de sancto Symphoriano... Ante ingressum Civitatis Circator vel alius Sacerdos tangendo portam à dextera parte ipsius incipiat... — Civitatem istam — ... deinde fiat aliquantula mora usque ad Sanctam Glodesindim ... De sancto Gengulfo cantetur... In ecclesia Sancte Glodesindis dicitur bis — Sancte Sulpicii intercede pro nobis — bis etiam dicitur — Sancta Glodesinda intercede pro nobis. — In egressu... ecclesie ipsius, post officium cantatur... — Tota pulcra es — ... Deinde — Ave maris stella — si placeat. Juxta domum de Moritaine debet incipi haec ant. — Timor et tremor — .. In ingressu vero atrii Sancti Stephani cantabitur — Quos auctor — ... Omnes autem campane simul pulsantur. Custos occurrit sicut heri cum thuribulo... et... intrant ecclesiam Sancte Marie... Ebdomadarius incipit nonam

[1] St Étienne le dépanné, paroisse du quartier d'Outre-Seille, dont il subsiste encore des parties importantes dans une maison privée, rue Gaudré.

. . . qua cantata Domini ibunt ad hospicia sua. Prepositus autem ecclesie Sancte Marie faciet custodiri thesaurum dando custodibus necessaria. Vespere cantabuntur in majori choro... — *Ceremoniale,* f°. 93 v. 2, à 94 v. 2.

100. — De tertia die Rogationum. — Post missam elevetur feretrum... Precedant vexilla deinde feretrum, et eant omnes ad processionem... Cantetur ... — Sancta Maria, Salvator, beati estis — Deinde cantetur — Clementissime — ante ingresum ecclesie Sancti Salvatoris. Infra ecclesiam . . . cantetur sicut in aliis ecclesiis . . . In exitu ecclesie Sancti Salvatoris . . . fit letania usque ad Sanctum Martinum . . . et cantentur... usque ad Sanctum Theobaldum. In ecclesia Sancti Theobaldi nominentur ... sancta Regina, sancta Petronilla, sancta Martha, sancta Glodesindis, sancta Maria bis, sancte Theobalde bis, Epistola Gr. (greca?) Evangelium require in ecclesia Sancti Aviti retro... Psalterium finiatur... ante ingressum ecclesie Sancti Laurentii. Debet autem propter abbreviationem vie sepes aperiri in vico illo qui dicitur Ruelle Sancti Clementis, per quam intrent Domini in vineam, et eant ad Sanctum Laurentium ... postea ad Sanctum Amantium... deinde... ad Sanctam Mariam, . . . ad Sanctum Genesium, . . . ad Sanctum Clementem, . . . ad Sanctum Johannem... ad Sanctum Andream, . . . ad Sanctum Privatum, . . . in ecclesia Sancti Lazari ante altare beate Marie Magdalene . . . ad Sanctum Arnulfum . . . in cujus exitu cantatur. — Ecce ego Johannes. — Deinde — Confessor Domini. — Quibus cantatis cantetur . . . de sancto Benigno . . . postea usque ad Sanctum Eusebium ymnus iste — Ave maris stella . . . — Deinde . . . de sancto Symphoriano cantetur . . . In introitu vero Civitatis cantetur

hoc responsum — Civitatem istam — . . . In exitu ecclesie Sancte Marie solet cantari — Alma redempt. — Deinde — Audi mater — . . . usque ad Sanctum Petrum, ubi dicitur bis — Sancta Waldrada — . . . postea . . . cantetur . . . usque ad Sanctum Victorem . . . postea . . . usque ad Gradus . . . deinde . . . usque ad introitum. Interim pulsentur omnes campane. Simul Custos indutus cappa serica eat obviam sanctis cum thuribulo et cereis. In introitu ecclesie incipiat statim Cantor ymnum — Sancte Dei preciose. — Quo cantato, duo de majoribus Dominis stantes super gradus a sinistra parte incipiant — Agnus Dei — . . . etc. . . . Post ultimum autem Kyriel. incipiet Ebdomadarius nonam. Post nonam eant Domini ad hospitia sua. Et notandum quod tres cerei super gradus, candele super rastellum ante altare debent ardere, quando Domini intrant ecclesiam. Item tres majores cruces auree cum tribus vexillis debent super altare esse retro. Item textus aurei debent esse super altare sicut mos est per ordinem positi. Capella etiam argentea, cum baculo sancti Materni debet esse in medio altaris. In medio vero Capelle debet esse Scrinium Apostolorum quod ferebatur in Rogationibus, et super scrinium debet poni illud parvum vas argenteum in quo continetur li Dreue brachii sancti Stephani. Ante altare debet poni illud aurifrigium quod in circuitu habet limbum aureum. Pallium vero quod in medio est, sericum est et viride. Retro altare vero debet poni aliquod pallium sericum. — *Ceremoniale,* f°. 95 r. 1, à 96 r. 2.

101. — **De Ascenisone.** — . . . ad processionem de choro scilicet ad Sanctum Johannem . . . . postea . . . ad Sanctum Paulum . . . — Nunc dimit. — usque ad sab-

batum Pentecostes. Ad matutinas canîtur — Venite exult. — ante gradus à duobus Dominis... Et nota quod hec sollempnitas Ascensionis non est duplex... Post tertiam pulsatam eunt Domini in Capitulum... Processio debet fieri sicut in die Pasche. Precedat itaque crux habens vexillum in summitate. Domini vero sequantur et eant circa claustrum... usque ad Sanctum Petrum majorem. Ibi, facto choro hinc inde in media navi, dicatur una collecta de Ascensione .... postea eant Domini ad processionem usque ad Sanctam Mariam, ibique facto choro cantetur... Post collectam eant Domini in medio ecclesie ibique cantetur... In introitu chori cantetur — O rex gloriose. — Postea incipiatur tercia, post terciam missa... ad processionem scilicet de choro ad Sanctum Johannem... ad Sanctum Paulum... — *Ceremoniale,* f°. 96 r. 2, à 97 r. 1.

102. — *(Suite)* — ... Post primam fiat capitulum in choro, si placuerit Dominis. Si autem non placuerit, post terciam pulsatam, eant in Capitulo... Capitulo vero facto, eatur ad processionem ad Sanctam Mariam... deinde cantetur tercia... post terciam missa... — *Ceremoniale,* f°. 97 v. 1.

103. — De processione in festo sancti Georgii. — Missa cantata... precedat crux. Domini vero sequantur eundo ad processionem et cantent... — Visita Domine, sancta Maria, Salvator mundi,.. etc... — ... cum autem media pars processionis ascendit super pontem Cantor incipiat... — Sedit angelus. — Et sic ibunt Domini cantando usque ad secundam pilam ipsius pontis, et ibi faciant stationem... Sacerdos ascendat super sedem versus orientem, et posita stola super collum, dicat ter — Vox Domini super aquas — ... etc.... Post collec-

tam accipiat vas in quo portatur benedicta aqua, et effundens aquam benedictam in flumine dicat — In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. — Hiis peractis eant ad processionem, et in introitu ecclesie Sancti Georgii cantetur... — Filie Jerusalem. — Postea tercia. Post terciam missa... Meridie cantata, Dominus ecclesie, scilicet Pastor, debet dare in ipso choro Dominis omnibus tam Canonicis quam non Canonicis scilicet et majoribus et minoribus flatones quibus reficiantur, cum pane et vino. Post refectionem revertantur Domum, et cantetur iterum meridies. — *Ceremoniale,* f°. 99 r. 1, à 99 v. 1.

104. — **De majori letania** (in festo S^ti^ Marci). — Notandum autem quod postquam lectum est ad missam, major campana debet pulsari tribus vicibus. Feretrum autem debet parari... sicut paratur in Purificatione beate Marie... Interim debent venire processiones tam monachorum quam monialium... Interim vero descendant omnes portitores feretrorum cum feretris et vexillis in choro... Post collectam Cantor faciat precedere feretrum sancti Clementis, secundo loco feretrum sancte Marie, tertio sancti Petri, quarto sancti Symphoriani, quinto sancti Arnulfi, sexto sancti Martini, septimo sancti Vincentii, octavo sancte Glodesindis, nono et ultimo sancti Stephani. Itaque baculus sancti Materni feratur ante ipsum... Post feretra eant moniales, deinde monachi, eo ordine quo feretra... portantur. Ultimo loco eunt Domini tam parvi quam magni, bini et bini... Fiat Letania... donec perventum sit ante Sanctum Simplicium. Debet autem sedes parari ante ecclesiam Sancti Simplicii, juxta Ulmum, supra quam debet poni feretrum sancti Stephani... Domini autem... ante feretrum debent facere stationem, et sedere super sedes que sunt usque ad portas

suburbii... Moniales et monachi debent expectare cum feretris suis in alia parte ipsius vici, donec letania finiatur. Finita autem letania, debent surgere... Cum autem omnes pertransierint portas suburbii... surgant omnes Domini et eant ad processionem... Cantetur de sancto Martino... de sancto Nicholao... de sancta Maria... de sancto Theobaldo... de sancto Andrea... de sancto Clemente... de sancto Laurentio... de sancto Johanne... de sancto Arnulfo... de sancto Eusebio... — *Ceremoniale,* f°. 100 v. 2, à 101 v. 1.

105. — *(Suite)* — In ascensu autem vie cujus sinistra pars ducit ad Sanctum Arnulfum, dextra vero ad portam, incipiat Cantor — Te sanctum Dominum. — ... In ingressu autem Civitatis, Circator vel alius sacerdos incipiat... — Civitatem istam — tangendo ipsam portam dextera manu a dextera parte ipsius porte... Postea cantetur de santo Symphoriano... postea... de sancto Hylario.... ante quam perveniatur ante Gradus, de sancto... Victore cantetur... — *Ceremoniale,* f°. 101 v. 1 et 2.

106. — *(Suite)* — In mediis vero Thalamis, antequam perveniatur ad Gradus, incipiat Cantor... — Sancte Dei preciose... — Post versum... cantetur... — Lucia Martyr... — ... deinde... — Agnosce o Vincenti — ... Interim ordinabunt se monachi Sancti Martini inferius, monachi Sancti Vincentii superius, à sinistra parte illius vie que ducit a ponte ad Portam Moselle. Domini autem venientes ex alia parte ejusdem vie ordinati stabunt ante predictos monachos. ... Cantor incipiat — Exaudiat Dominus. — Monachi statim recedent. — Domini vero ibunt cantando... Postea cantetur meridies. — *Ceremoniale,* f°. 101 v. 1, à 102, r. 1.

107. — *(Suite)* — Meridie cantata, poterit cantari — Alleluia propitius esto Domine — bis. Et nota quod monachi Sancti Clementis, Sancti Arnulfi, Sancti Symphoriani debent remanere cum feretris ante Portum Salie, et expectare donec omnes Domini ingressi fuerint Civitatem. Similiter moniales Sancte Glodesindis debent expectare infra civitatem q. est juxta Portum Salie a sinistra parte, donec omnes pertransierint. Cantor autem incipiet in medio vico Stationis. — Jhesu Salvator seculi. — In ingressu vero platee que est ante majorem ecclesiam incipiet. — Quis auctor. — Moniales vero Sancti Petri et Sancte Marie debent expectare in illa platea cum feretris, donec omnes Domini pertransierint. — *Ceremoniale,* f°. 102 r. 2.

108. — *(Suite)* — Interim debent pulsari omnes campane. Custos vero indutus cappa serica debet occurrere cum thuribulo et cereis, et thurificare feretrum usque ad majus altare, et debet intrare in majorem ecclesiam per illud hostium quod est inter ecclesiam Sancte Marie et ecclesiam Sancti Petri. Cum autem iste ymnus scilicet — Quis auctor — fuerit cantatus, cantabitur haec antiphona — Clementissime... — usque in introitu ecclesie. — *Ceremoniale,* f°. 102 r. 2.

109. — *(Suite)* — Cum autem omnes Domini ingressi fuerint, incipiat cantor ymnum, istum — Sancte Dei preciose. — Quo cantato duo de majoribus Dominis eant super gradus à sinistra parte et incipiant — Agnus dei. — Chorus respondeat.. etc.... Postea nominentur Sancti sicut nominantur in vigilia Ascensionis in eadem ecclesia. — *Ceremoniale,* f°. 102 r. 2, à 102 v. 1.

110. — *(Suite)* — Tandem vero cum cantatum fuerit — Kyriel. Christe, Kyriel. — incipiat nonam Ebdomadarius . . . Post nonam eant Domini ad hospitia sua, ut ibi reficiantur. Interim vero dum nona cantatur, Custos debet deportare feretrum et ea que ibi sunt, unumquodque eorum reponere in locum suum sub sera. — *Ceremoniale,* f°. 102 v. 1.

111. — **De octava Ascensionis.** — . . . In ipsa die est dedicatio cripte sub majori altari. Facient Domini stationem in cripta, et solempnizabunt ibi stationem faciendo . . . commemorationem de Ascensione. — *Ceremoniale,* f° 110 r. 1.

112. — **De hiis que facienda sunt in vigilia Pentecostes.** — . . . Sciendum est ergo quod parietes ecclesie debent esse ornati palliis sericis, sicut in die Pasche. Ante altare debet poni aurifrigium illud quod episcopus Stephanus attulit de ultramarinis partibus. Retro altare debet poni aliud. Texti aurei et Capella argentea et vasa debent poni super altare, eo modo quo solent poni in Epyphania Domini. Tres cruces etiam majores auree debent poni retro altare, et in summitate earum debent esse tria vexilla . . . Transacta . . . meridie debet pulsari campana illa mediana que dicitur Benedicta, tribus vicibus; qua pulsata debent pulsari alie campane que sunt in aliis ecclesiis, extra civitatem et infra. Interim vero debet se preparare Episcopus . . . . in ecclesia Sancte Marie, ad celebrandum divina. Dyaconus et quinque Subdyaconi et Cantor debent se preparare ad legendum et ad tenendum chorum. Cum ergo preparati fuerint, eant ad Sanctam Mariam cum aliis Canonicis . . . et cum introierint chorum Sancte Marie, eant circa pulpitum, et iterum exeant, Dominis

sequentibus et euntibus ad processionem . . . usque ad Sanctum Johannem . . . Finita letania benedicat Sacerdos fontes . . . deinde imponatur crisma si aliquis infans debet baptizari. Si vero nullus baptizandus est, non imponitur. Postea eant Domini ad processionem . . . usque ad majorem chorum . . . (Missa).

De vesperis. — . . . Debent . . . duo Cantores esse in choro . . . Episcopus indutus cappa serica rubea cum baculo et mittra, stans in sede sua super gradus à dextra parte chori . . . incipiat vesperas. Cantores . . . sint in medio choro . . . (Processio) de choro ad Sanctum Johannem . . . De Sancto Johanne ad Sanctum Paulum — . . . — *Ceremoniale,* f°. 111 v. 1, à 112, v. 2.

113. — **De matutinis** (in festo Pentecostes). — . . . Interim debent accendi candele super Coronam . . . (Processio) De choro ad Sanctum Johannem, ad Sanctum Paulum . . . Post primam pulsari debent ad terciam campane, bine et bine, due parve prius, postea due pari magne, sicut solet fieri in magnis sollempnitatibus. Tercia pulsata Subdyaconus cujus est septimana . . . accipiat textum aureum cum manipulo, et unus Acolitus . . . accipiat crucem, reliquus accipiat librum ad legendum in Capitulo cum benedicta aqua . . . eant cum Dominis in Capitulum. Interim veniat Episcopus ad Sanctum Johannem . . . . . si voluerit celebrare magnam missam, et dabit aquam benedictam Dominis transeuntibus et euntibus ad processionem . . . Episcopus . . . incipiet terciam. Deinde idem Episcopus vel major persona quæ fuerit in choro a dextra parte incipiet alta voce — Veni Creator Spiritus. — Statim que pueri existentes in alto super trabes que sunt in navi ecclesie, et super chorum, projicient nebulas cum floribus a dextris et a sinistris, Corona pendente inter ostium templi et magnam Coronam . . . — *Ceremoniale,* f°. 112 v. 2, à 113 v. 1.

114. — **De missa** (in festo Pentecostes). — ... Pueri autem qui super trabes sunt projicient flores et nebulas habundanter, et dimittent inferius per funem Coronam ligneam plenam candelis ardentibus, sive rastellum triangularis forme, superius et inferius, et in medio debet esse Columba alba, et debet pendere inter pumellum Corone magne et pulpitum ... Classicum etiam debet pulsari in fine misse ... ad processionem, de choro ad Sanctum Johannem, de Sancto Johanne ad Sanctum Paulum. — *Ceremoniale*, f°. 113, v. 1, à 114 r. 1.

115. — **De octava Pentecostes.** — ... ad processionem de choro ad Sanctum Johannem ... ad matutinas, et ad vesperas ad Sanctum Paulum ... Tercia pulsata eunt Domini in Capitulum ... Deinde ad Sanctum Petrum ad processionem ... in ingressu chori .... In sabato ante octavas Pentecostes, ... quia dedicatio ecclesie Sancti Salvatoris est in illa die, Domini post terciam cantatam ibunt ad Sanctum Salvatorem et ibi cantabunt missam. .. Qua cantata revertentur ad Monasterium et cantabunt meridiem. — *Ceremoniale*, f°. 115 r. 2, à 116 r. 2.

116. — **De dedicatione ecclesie Sancti Stephani.** — ... Ad vesperas non fiunt neume... Illud idem aurifrigium debet poni ante altare, in Dedicatione, quod apponitur in Nativitate et in Pascha. Septem auree cruces et duo ventalia debent esse retro altare. Item ... unum pallium sericum ab uno cornu... altaris usque ad aliud cornu. Super altare debet esse Capella magna argentea in qua dependent tria philacteria aurea, unum ante, duo à dextra et à sinistra parte, infra qua ponitur scrinium aureum in quo continetur quoddam os magnum

de brachio sancti Stephani. Super illud scrinium aureum ponitur vas argenteum in quo continetur quedam pars brachii que dicitur Dreue. A dextra parte ponitur quoddam vas argenteum in quo continetur saxum cuj adherent capilli sancti Stephani. Super illud vas ponitur quoddam vas aliud argenteum in quo continetur caput sancti Gorgonii. A sinistra parte ponitur quoddam quod dicitur Scrinium Apostolorum super quod ponitur quoddam vasculum argenteum in quo continentur multe reliquie. Juxta illud Scrinium Apostolorum ponuntur duo alia scrinia, unum super aliud et busta una ossea de ebore, in quibus continentur multe reliquie, et super ista scrinia ponuntur tria alia vascula in quibus solet ministrari circa altare ad missam. Item ante Capellam ponitur calix de onichino. Item ibi ponuntur tres calices, quorum unus est aureus, alius est argenteus et deauratus et magnus. Tercius est de cristallo. Retro Capellam est baculus sancti Materni. Item retro Capellam super scabellum sunt octo texti aurei. Item super duo cornua altaris ponuntur duo libri cooperti argento. Item vas illud argenteum ibi ponitur in quo fit benedicta aqua et vas illud in quo thus ponitur. Item sex candelabra ponuntur ante altare, et sex cerei super, qui ardent ante altare. Super gradus ponuntur tria magna candelabra et tres magni cerei desuper. — *Ceremoniale,* f°. 119 v. 2, à 121 r. 1.

117. — De festo apostolorum Petri et Pauli. — ... (In ecclesia Sancti Petri) Duo Domini cantent responsum — Cornelius — ante gradus, juxta tumbam Episcopi. Prepositus faciat ferri, vel ferat thuribulum. Idem Prepositus debet recipere thesaurum a Custode majoris ecclesie et custodire et referre ... Postea eat processio per Capitulum ad Sanctum Petrum seniorem,

et cum omnes Domini pertransierint refectorium, unus eorum ad preceptum Cantoris incipiat — Solve jubente — Et Cantor incipiat — Magn. . . . — Ille autem Sacerdos qui tulit thuribulum ad primum Magn. debet ire . . . ante processionem ad Sanctum Petrum minorem, et thurificare ibi altare, quando Domini venerint, et postea ire ad Sanctum Paulum, et thurificare ibi altare quando tota processio ingressa fuerit . . . . . Postea eant Domini ad Sanctum Paulum, et cum incipient ascendere gradus ejusdem ecclesie, incipiatur hec antiphona — Sancte Paule — . . . — *Ceremoniale,* f°. 121 r. 2, à 121 v. 1.

118. — *(Suite)* — Ad matutinas . . . postea fiat commemoratio . . . de s^to^ Stephano, de s^to^ Goërico, postea fiat processio ad Sanctum Paulum . . . Post terciam pulsatam ibunt Domini in claustrum . . . Finito capitulo . . . ibunt Domini per ante refectorium ad Sanctum Petrum seniorem . . . . De Sancto Petro . . . ad Sanctum Paulum . . . Postea . . . ad Sanctum Petrum majorem, et in introitu chori cantabitur hec antiphona — Beatus Petrus — Qua cantata incipietur tercia . . . — *Ceremoniale,* f°. 121 v. 2, à 122 r. 1.

119. — De commemoratione sancti Pauli. — . . . Postea eant Domini ad processionem. Et cum omnes Domini ascenderint Gradus, incipiat unus de majoribus — Sancte Paule — . . . Sacerdos autem qui tulit thuribulum ad Sanctum Petrum thurificet altare sancti Pauli . . . Capitulum et totum claustrum debet esse in circuitu stratum junccis. Tres magni cerei debent esse ante altare super tria candelabra, duo vero super altare. Quinque autem cerei vel plures super ferrum lampadum . . . Post terciam pulsatam eunt Domini in claustrum . . . Finito capitulo . . . eant omnes ad processio-

nem, de Capitulo ad Sanctum Paulum. Huic autem processioni et misse debent interesse Canonici de Sancto Salvatore, et debent habere quinque solidos de Censibus pertinentibus ad Cameram . . . — *Ceremoniale,* f°. 122 r. 2, à 122 v. 1.

120. — De sancta Maria Magdalena. — In vigilia sancte Marie Magdalene ad vesperas pulsantur mediane campane et grosse. Domini vero cantant ad Sanctam Mariam, et tenetur chorus in serica cappa. Ad vesperas . . . resp. . . . cantetur à duobus Dominis ante altare . . . . Postea vero fit commemoratio de sancta Maria . . . . Postea itur ad processionem et fit commemoratio de Cruce in medio ecclesie, deinde de sancto Stephano et de sancto Clemente; ad Sanctum Johannem de sancto Johanne, ad Sanctum Paulum de Apostolis et de omnibus Sanctis . . . — *Ceremoniale,* f°. 125 r. 1 et 2.

121. — De sancta Segolena. — . . . Post collectam eunt Domini ad processionem et omnes campane pulsentur . . . In introitu ecclesie Sancte Segolene cantabitur hec ant. — O beata virgo —. Deinde cantatur tercia. Qua cantata, cantabitur missa. . . Post offertorium debent Pueri ire extra chorum ex una parte, Sacerdos autem ipsius ecclesie debet eis dare panem et vinum et pira. Missa autem finita, cantatur meridies. Post meridiem revertuntur Domini . . . et ingressi in ecclesiam Sancti Johannis faciunt stationem sive chorum inter januas sancte Glodesindis et ipsos fontes. Et iterum cantant meridiem . . . — *Ceremoniale,* f°. 125 v. 1, à 126 r. 1.

122. — De sancto Jacobo apostolo, et Christoforo, et de sancta Glodesindi. — Ad vesperas

. . . . . erit statio ad Sanctam Glodesindim in ecclesia beati Johannis. Capitulum dicetur de apostolo et ymnus . . . . Postea fiet commemoratio de sancto Christoforo et de sancta Glodesinde . . ., ad Sanctum Paulum, de Apostolis et omnibus Sanctis . . . Post primam fiat capitulum . . . Post capitulum cantabitur missa ad majus altare de sancto Jacobo. In fine misse pulsabitur tercia. Finita missa cantabitur tercia ad Sanctum Johannem . . . et post collectam ibunt Domini . . . ad processionem . . . (ad abbatiam S^te^ Glodesindis). In medio ecclesie sancte Glodesindis incipiet Cantor hanc antiphonam — Tota pulchra es. — Interim debet se induere Sacerdos cujus est septimana, sacris vestibus ad celebrandam missam . . . Vestimenta sacerdotalia solent sumi in ipsa ecclesia . . . Et nota quod poma debent benedici post communionem et postea debent presentari Cantoribus, deinde majoribus personis et ceteris omnibus per ordinem; postea vero ipsis Dominabus . . . Finita missa . . . recedant . . . Quum autem reversi fuerint, cantabunt meridiem in ecclesia Sancti Johannis . . . Si autem evenerit aliqua de causa quod Domini non eant ad Sanctam Glodesindim, missa de virgine cantabitur in ecclesia Sancti Johannis . . . Si vero fuerit dominica dies et Domini non eant ad Sanctam Glodesindim, processio fiet circa claustrum . . . . — *Ceremoniale,* f^o^. 126 r. 2, à 127 r. 2.

123. — De inventione sancti Stephani prothomartyris. — . . . Sciendum ergo quod parietes ecclesie debent esse ornati palliis sericis ab ipso choro supra ex utraque parte. Supra chorum autem debent esse duo ordines palliorum, in utroque quorum debent esse octo pallia serica. Retro Crucifixum debet esse unum pallium sericum. Quatuor angulares pilarii alti

ipsius chori debent esse ornati palliis sericis. A choro vero infra debent parietes navis ipsius ecclesie esse ornati tapetis magnis. Pars autem illa turris que respicit navim ipsius ecclesie sic debet esse ornata. A Sancto Michaele infra debet pendere illud tapetum magnum quod dependet infimum ante chorum in Quadragesima. Supra Sanctum Michaelem vero debent esse tria tapeta de sancto Arnulfo, in medio quorum est depicta ymago Sapiencie. — *Ceremoniale,* f°. 128 r. 2.

124. — *(Suite)* — Nunc dicendum est de ornamento altaris. Ante altare ponitur illud aurifrigium quod preciosius est ceteris. Duo vero ponuntur unum a dextris et aliud a sinistris. Quartum vero ponitur retro altare, illud scilicet quod dicitur Franconis. Super aurifrigium et super textum ponuntur quedam velamina ad cooperiendum, que tantum tolluntur quando vespere cantantur et etiam ad matutinas et ad missam. Et nota quod quintum aurifrigium, scilicet illud quod Stephanus episcopus attulit de ultramarinis partibus, non ponitur extra in hoc festo. Cetera facienda sicut diximus in Dedicatione. Item sub rastello quod pendet ante altare dependent duodecim philacteria. Item sub trabe magna que est super gradus ante altare dependent XXXI philacteria. Retro autem ipsa philacteria est quidam pannus lineus albus qui est eque longus ipsi trabi. Super ipsam trabem sunt duo candelabra ferrea, in quorum summitatibus duo cerei ardent a primis vesperis usque quo completorium sequentis diei cantatum sit. Item in illis candelabris duobus sunt ordines foraminum in quibus debent poni lampades parve plene oleo, et accendi. . . — *Ceremoniale,* f°. 128 r. 2, à 128 v. 1.

125 — *(Suite)* — . . . Post terciam pulsatam debent venire Congregationes et cantare in medio choro . . . . . Post collectam debent monachi recedere; moniales vero eunt versus Sanctum Nicholaum, et sedent ibi, super sedes paratas à Matriculariis. Postquam autem omnes pervenerint, Domini eunt . . . in claustrum et faciunt capitulum . . . Post collectam eant omnes ad processionem. Si autem Episcopus fuerit presens, debet esse ad Sanctum Johannem, et expectare processionem et dare benedictam aquam Dominis euntibus ad processionem, sicut diximus in Natali Domini. In introitu chori incipit Cantor istud responsum — Sanctus Johannes — . . . . — *Ceremoniale,* f°. 129 r. 1 et 2.

126. — *(Suite)* — Et notandum quod quando Episcopus cantat missam . . . debet sedere in sede episcopali retro altare usque quo Evangelium lectum sit. Missa incepta, Custos . . . debet afferre baculum in choro et presentare ipsi Precentori . . . . Item unus de Cantoribus debet accipere libellos qui dicuntur Tropier et debet eos dare monialibus ad cantandum — Kyrie fons — . . . . (etc.) . . . Domine enim debent cantare litteram, Domini vero notam juxta litteram. Notandum autem quod si Episcopus non cantaverit missam, abbas Sancti Vincentii debet cantare (eam) . . . Monachi Gorzienses quatuor vel quinque debent presentes esse cum cappis sericis, et debent cantare . . . . . Moniales debent cantare litteram sequencie, Domini . . . notam juxta litteram, . . . Domine . . . postea . . . . recedunt, redditis libris. In fine misse debent pulsari omnes campane simul, postea vero due magne singulatim . . . . . — *Ceremoniale,* f°. 129 v. 1, à 129 v. 2.

127. — De sancto Laurentio et octava sancti Stephani. — . . . In hac die solent Domini ire ad

processionem ad Sanctum Laurentium et facere ibi stationem.

De processione ad Sanctum Laurentium. Nunc ergo dicendum est de ordine hujus stationis. Post primam pulsatam et cantatam . . . faciendum est capitulum. Quo facto Custos debet se preparare et cantare missam de sancto Stephano . . . In fine misse debet pulsari tercia, et postea cantari. Qua cantata . . . eunt Domini ad processionem, cruce precedente, cantando . . . sancta Maria . . . Salvator mundi . . . beatus Nicholaus . . . sancte Theobalde . . . de sancto Eusebio et Benigno . . . sanctus Johannes episcopus . . . usque ad Sanctum Laurentium. In introitu ecclesie ipsius cantetur istud responsum — Beatus Laurentius. — ..... Cantata tercia Cantor . . . incipit introitum misse .... Cantata missa cantatur meridies. Postea eunt Domini parvi et magni in Thalamum juxta ecclesiam, et ibi datur eis panis cum vino et cum piris ab illo cujus est ecclesia. Deinde revertitur in ecclesiam Sancti Laurentii, et accepta cruce exeunt ab ipsa ecclesia nichil cantando. Et reversi Domum cantant meridiem iterum de inventione sancti Stephani in ecclesia ipsius sicut terciam . . . — *Ceremoniale,* f°. 131 r. 1, à 131 v. 2.

128. — *(Suite).* — In eadem die dominica adnunciabitur festum sancte Marie hoc modo: Sexta feria veniente, Assumptio erit beate Marie semper virginis; statio in ecclesia ipsius, hora competenti . . . — *Ceremoniale,* f°. 131, v. 2.

129. — **De vigilia Assumptionis.** — ... Si festum evenit infra ebdomadem, cantabitur tercia in majori choro, meridies vero cantabitur ad Sanctam Mariam . . .

Si autem in dominica die, processio fiet circa claustrum, et in introitu chori Sancte Marie cantabitur hoc responsum — Sint lumbi — .... deinde fient preces ....

— **De Assumptione.** — ... ponuntur tres cruces et duo ventilabra retro altare. Altare debet esse paratum ... sicut in Natali Domini .... Idem enim est ornatus aurifrigium utrique ... ibunt Domini ad processionem in medio majoris ecclesie ... deinde ad Sanctum Johannem et ad Sanctum Paulum ... Post terciam pulsatam ibunt Domini in claustrum ... et facto capitulo ibunt ad processionem. Et in introitu chori Sancte Marie cantabunt — Felix namque es — ... Post terciam, missa ... — *Ceremoniale,* f°. 134 v. 1, à 135 r. 2.

130. — **De sancto Arnulfo.** — ... Post terciam ibunt Domini .... ad processionem cantando ..... Custos indutus alba et cappa serica .... feret anulum sancti Arnulfi in pixide. Cum autem domini pervenerint ad Sanctum Arnulfum, monachi debent occurrere ... et cum reverentia recipere anulum .... postea debet ligari et poni in medio libro et custodiri ab ipso Custode et à Matriculario suo ne forte aliquis furtive apponat manum ..... Et cantabitur missa .... Post euvangelium feretur liber ille in quo ligatus est anulus in choro, et osculabitur ab ipsis Dominis ... Post missam redeunt et cantant meridiem..... (etc.).....

De nativitate beatæ Mariæ. — In nativitate sancte Marie paratur altare aurifrigio Franconis. Tres cruces ponuntur sine ventalibus retro altare, sicut in Assumptione ..... Post primam cantatam et terciam pulsatam, eunt Domini in claustrum ... Finito capitulo eunt .... ad processionem, de claustro ad Sanctam Mariam, et in introitu chori cantatur antiphona — Tota pulchra es. — ... Post Benedicamus fit comme-

moratio de sancto Gorgonio .... — *Ceremoniale,* f°. 135 v. 1, à 138 v. 1.

131. — De sancto Michaele. — In festo sancti Michaelis debent parietes ecclesie ipsius esse ornati palliis sericis cum ipso altari. Item tres cerei debent ibi esse, unus ante altare, duo super altare, quos debet Capellanus ipsius. Campane debent pulsari omnes minores, medie et majores, non bine et bine, sed singilatim .... Post Benedicamus fit commemoratio de sancta Maria. Deinde eunt Domini ad processionem ... Fit autem commemoratio in medio ecclesie, de Cruce, de sancto Stephano, de sancto Clemente. Postea eunt ad Sanctum Johannem et ad Sanctum Paulum..... Post primam pulsatur tercia. Deinde eunt Domini cum cruce in claustrum, et facto capitulo eunt ... ad processionem in turrim, et ibi cantatur ultimum responsum — Fidelis sermo — sine versu. Quo cantato, cantatur tercia ... (Missa) ... — *Ceremoniale,* f°. 139 r. 2 à v. 2.

132. — De sancto Celeste metensi episcopo. — ... legitur passio sancti Calixti, vel vita ipsius Celestis, si haberi potest..... De sancto Gallo fiunt novem lectiones in ecclesia ipsius ... Deinde itur ad Sanctam Mariam .... ab ipsa ad Sanctum Stephanum ... Postea ad Sanctum Johannem, et ad Sanctum Paulum .... ad processionem, in introitu ecclesie ipsius hoc responsum — Sint lumbi — sine versu. Postea fiunt preces. Precibus factis cantatur tercia. Chorus tenetur ad missam post terciam, hoc ordine .... (etc.) — *Ceremoniale,* f°. 140 r. 2, à 140 v. 2.

133. — De vigilia omnium Sanctorum. — ..... ultimum resp. erit. — Vir inclitus — et canta-

bitur ad processionem in introitu chori ecclesie beate Marie ... Postea fient preces .....

De festo omnium Sanctorum. — Notandum quod chorus debet esse ornatus palliis sericis sicut in Nativitate sancte Marie, et altare similiter .... Si Episcopus fuerit presens cantabit vesperas ... Si autem non fuerit presens, major persona que est in choro presens sacerdotalem habens ordinem cantabit vesperas .... Postea ibunt Domini ad processionem ... et facient commemorationem de Cruce in medio majoris ecclesie .... — Deinde ibunt ad Sanctum Johannem .... ad Sanctum Paulum .... Post terciam pulsatam, ibunt Domini in claustrum ... et facient capitulum .... Finito capitulo ibunt Domini ad processionem. Si autem Episcopus fuerit presens debet expectare processionem ad Sanctum Johannem ..... indutus cappa serica cum baculo episcopali et mittra ..... et debet ire ultimus ad processionem, vel si noluerit expectare ad Sanctum Johannem processionem, remaneat ad Sanctam Mariam cum clericis suis. In introitu chori Sancte Marie incipiet Cantor hanc antiphonam: — Te gloriosus. — Qua cantata, cantatur tercia .... (Missa) ..... In fine misse debent pulsari omnes campane .... Ad vesperas ant. — Ecce adest tempus — ... postea ibunt Domini ad processionem .... et cantabunt secundum responsum in medio majoris ecclesie ... deinde ibunt ad Sanctum Johannem ... ad Sanctum Paulum ..... Si autem non fuerit sabbatum statim ibunt ad processionem cum cruce et cereis. In medio majoris ecclesie fiet commemoratio de Cruce .... Ad Sanctum Johannem cantabitur hec ant. — Reddet Deus. — ... Ad Sanctum Paulum cantabitur hec ant. alta voce — Gloria hec est. — ... — *Ceremoniale*, f°. 141 r. 2, à 142 v. 2.

134. — De sancta Cecilia. — In festo sancte Cecilie cantant Domini ad Sanctam Mariam .... (Missa) ... Ad vesperas ... pulsantur campane propter festum sancti Clementis. Thuribulum etiam fertur. Post primum Benedicamus fiet commemoratio de sancto Clemente episcopo metensi.... Postea ... ibunt ad processionem more solito ... Post primam fiet capitulum in choro. Deinde cantabitur missa ad majus altare, qua cantata cantabitur tercia .... deinde ibunt ad processionem, cruce precedente, ad Sanctum Clementem (abbatiam) cantando istas antiphonas — Visita Domine, sancta Maria, Salvator mundi beati estis — et alias sicut diximus in natali sancti Felicis. Cum autem omnes ingressi fuerint chorum Sancti Clementis incipiet Cantor... — Alme Decus — ... quo cantato omnes jacebunt prostrati nisi fuerit dominica dies. Et faciet unusquisque orationem suam. Tunc dicet abbas. — Memor esto domine congregationis. — Et chorus respondeat — Quam possedisti ab initio. — Postea exeant omnes, et depositis nigris cappis induent alba superpelliceia et iterum revertentur in chorum, et cantabitur missa duobus Dominis Canonicis tenentibus chorum.... Missa cantata et cappis nigris resumptis redibunt in chorum .... Postea .... revertentur Domum, nichil cantando. Et cum reversi fuerint cantabunt meridiem. Si autem contigerit quod Domini comesturi sint in refectorio, missa cantata et acceptis nigris cappis, ibunt ex una parte et cantabunt meridiem ante unum de altaribus, et postea ibunt in refectorium, et postquam refecti fuerint, intrabunt ecclesiam et cantabunt hanc antiphonam — Tu Domine universorum — ... Et cum reversi fuerint Domum, cantabunt iterum meridiem. ... (etc.) ... — *Ceremoniale,* f°. 144 v. 1, à 145 v. 1.

135. — Accord entre le Chapitre et la Cité pour le Cloître. 1315. — Nous li Princiers, li Doieins et li Chapitrez de Mes d'une pairt, et nou li Maistres eschevins, li Treses, li Contes jureis, li Proudommes et toute li Communauteit de Mes d'autre part, faisons savoir et congnissant à tous ceaulz qui ces présentes lectres verront et orront que com ansi fuist que — Nous li Princiers, li Doieins et li Chapitrez dessus dis fuissiens plaindans dou Maistre escheving et des Treses dessus nommeis de ceu que nous dissiens qu'il pressoient nous et nostre église dessus dicte fors de droit et de raison, si com nous sambloit, pour ceu que nous dissiens qu'il nous occupoient à faire le service Nostre Signor que nous devons faire en nostre Clostre; quar il j oioient leurs ajorneis, et tenoient clostre, et faisoient leire les bans qui am leit chascun an dous foiz, ceu que on ne puet ne ne doit om faire an teil lieu. — Et nous li Maistres eschevins, li Treses, li Contes jureis, li Proudommes et toute li Communauteit de Mes disiens que nous n'an faisiens chose que nous n'an peussiens et deussiens faire par droit et par raison; quar c'estoit chose qui n'estoit miez novellement trovée, ne controvée, aingz l'avoit om tous jours ansi fait et useit anciennement. — Nous les partiez dessus dictez avons regardeit et considereit diligemment lou bien et lou proffit commun de tout lou Chapitre et de toute la Citeit de Mes dessus dicte; pour ceu que chascunez dez parties desor dictes aust bien son droit et sa raison, en teil manière que — Nous li Princiers, li Doieins et li Chapitres dessus dis, pour ceu que nous volons qu'il ne tignent jamais chostre (clostre) en nostre clostre ne n'i oient ajorneis, ne fassent leire lez bans, nous avons fait eschange à eaulz et il à nous, par ansi ke nous li Princiers,

li Doieins et li Chapitres dessus dis lour avons donneit par eschainge, pour faire une maison pour oyr lours ajorneis, pour tenir clostre, pour faire leire lez bans et pour eaulz a aidier ansi com il lour plairait, nostre maison et tous lez ressaigez qui apandent deseur et desous, devant et derière, et en coste, que siet à l'antrée de la ruelle Sergent, où maistre Thierrys de Crevy jadis chanoines de Mes mainit. — Et nous li Maistrez eschevins, li Treses, li Contes jureis, li Proudommez et toute li Communiteit de Mes lour avons donneit par eschainge et en nom d'eschainge pour la maison devant dicte et pour lez ressaiges qui apandent . . . la maison qui siet darrier Saint Victor, qui est ceulz de l'ospitail Saint Nicholays on Nuef bourch et tous lez ressaigez qui apandent devant et darrier et en coste, qui fuist Nicole le Salerier, par lou crant et par la volenteit de sous de l'ospitail dessus dit; et encor quatre cens livres de boins petis tornois pour acheteir vint livrez de petis tornois de cens, pour estre heritaigez et treffons à tous jors mays à l'Eglise de Mes dessus dicte; an teil point et en teil droit com li maison et li ressaigez qui apandent, qui siet à l'antrée de la ruelle Sergent, ansi com si dessus est dit, estoit. — Dez quelz quatre cens livres de petis tornois dessus dictes nous li Princiers, li Doieins, et li Chapitrez dessus dis nous tenons pour bien soult et pour bien paieit, et cognissons que nous en avons receut boin paiement plain et antier, en boin deniers compteiz et nombrejs. — Et parmey ceu que si desour est devis avons nous, li Maistres eschevins, li Treses, li Contes jureis, li Proudommes et toute li Communeteit de Mes dessus dicte, pour nous et pour nos successors qui après nous vanrant, renuncier et renunssons à ceu que nous ne nos successors qui après nous vanront et seront en la Justice,

ne poons tenir clostre en la Clostre dessus dicte, ne oyr ajorneis, ne fairé leire les bans, ne clameir droit ne costume ne usaige [1], et volons que li Chapitres dessus dis en faicent toute lour volenteit et clossent de mur, tant com li volte de la chapelle Saint Pol et li air dezours, parmey lou leu où il tiennent lour chapitre se porret entré, dez l'antrée dou dit leu qui est lours chapitrez, an jusques à dous pilers qui sont au chief du dit chapitre par devers l'esglise S. Girgone; et il facent alteis c'il lour plaist. Et encor en teil manière que ce nous li Princiers, li Doiens et li Chapitres dessus dis voliens clore loudit chapitre par coi on ne peut aleir ne venir parmey, nous volons conscentons et otroions que li Justice de Mes qui adonc seroit pour lou temps puissent ci lou plaist faire ungz degreiz de pierre de seix pies de large pour antreir ou praiel, au coste l'angleir dou chief dou

[1] Ce qui suit n'est pas très clair dans le texte, relevé cependant avec soin d'après celui du *Grand cartulaire de la Cité*. On doit, ce semble, interpréter ainsi cette partie du document: Le chapitre usera du cloître à sa volonté, et pourra fermer par un mur, pour en interdire l'accès, au-dessous de la chapelle de S[t] Paul, le lieu où il tient ses assemblées, depuis l'entrée de ce lieu, qui lui sert de salle capitulaire, jusqu'aux deux piliers qui se trouvent à son chevet du côté de l'église de S[t] Gorgon. Il pourra aussi dresser des autels dans ce lieu, s'il lui plaît de le faire. Dans le cas où le chapitre fermerait ainsi ladite salle capitulaire, de manière à empêcher d'y circuler, il consent à ce que la Justice de Metz fasse faire, si cela lui convient, deux escaliers de pierre de six pieds de large, pour entrer dans le préau du cloître, l'un à l'angle voisin de la salle capitulaire, du côté de S[t] Gorgon, l'autre près de la porte du cloître qui est vis-à-vis *le grant voult* (la grande image?) Ces escaliers devront être pris sur le terrain du préau et non sur celui des galeries du cloître, et seront construits de manière à ne pas empiéter sur ces galeries.

chapitre par devers S. Girgone, pour aleir parmey lou praiel; et faire ancor uns autres degréiz de pierre de seix pies de lairge pardevèrs l'uys de la clostre qui vient en droit lou grant voult [1]; et doit on faire sous degreiz d'une part et d'autre en montant par dedans lou praiel, par coy li clostre dessus dicte n'an soit emcombrée ne estrassie. — Et parmey toutes ces choses dessus dictes devons nous les parties dessus dictez, vuarantir l'un l'autre son eschainge az tous jours mais. — Et pour ceu que ce soit ferme chose et estable sont ces lectres saielées dou grant saiel dou Chapitre de Mez dessus dit, et dou grant commun saiel de Mez, et dou saiel de l'ospitail desour dit, en temoingnaige de véritеit. Que furent faitez l'an de grace Nostre Signor, mil trois cens et quinze ans. — *Grand cartulaire de la Cité.* — Bibl. de Metz, manuscrits, fonds hist. nº. 1, fº. xvi r. — Impr. dans l'Histoire générale de Metz, preuves, t. III, p. 323.

[1] Le *Grant voult* doit s'interpréter, croyons-nous, par la grande figure, la grande image. Il semble d'après cela que la porte du cloître *en droit lou grant voult*, dont il est ici question, se trouvait déboucher de ce côté, vis-à-vis d'une grande image, d'un grand crucifix probablement. Il se pourrait que ce crucifix fût celui qui, suivant une tradition dont nous avons rendu compte, décorait le portail ouvert au pied de la tour de Mutte (§ 54, note), à moins que, dans le cas où ce portail n'eût pas encore été construit à cette date de 1315, le crucifix mentionné ainsi ne fût une croix érigée en cet endroit, et détruite ultérieurement quand on prolongea de ce côté la nef actuelle et que l'on construisit avec elle le portail de la tour de Mutte. Le crucifix qui décorait, paraît-il, ce portail aurait pu être destiné à remplacer la croix supprimée alors, et à en perpétuer le souvenir. Oserait-on aller jusqu'à penser que l'existence en ce lieu de l'ancienne Croix en question n'ait pas été étrangère à la dénomination donnée à l'église de Sᵗ Pierre aux images, Sᵗ Pierre à voult, disait-on aussi, qui était située près de là (§ 41)? Ce serait là une hypothèse bien hardie, que nous nous bornons à énoncer.

136. — Epistola commendatoria pro fabrica ecclesiæ cathedralis. 1325 (1326 n. s.). — Ludovicus Dei gratia Metensis Episcopus, dilectis sibi in Christo abbatibus, prioribus, prepositis conventualium ecclesiarum, decanis, archipresbiteris, pastoribus, et sacerdotibus universis, parochias sive capellas exemptas et non exemptas, vel castrenses ecclesias seu capellas regentibus, per nostram civitatem et diœcesim metensem constitutis ad quos presentes littere pervenerint salutem in eo qui uuiversitatem habuit angelicam et humanam. . . . . Cum ad laudem Deificæ Majestatis et cultus divini officii augmentum, reverendi patres, nostri predecessores, et capitulum nostre cathedralis ecclesie Metensis in honorem prothomartyris Stephani, ac gloriosissime Virginis Marie, ecclesiam suam de novo inedificari inceperint, in qua Dominus noster Jhesus Christus, in gloriam et laudem sui nominis, et honorem matris ejusdem gloriose, ac prothomartyris Stephani demonstrat magna miracula. In eadem utique ecclesia in illa hora sanctissima in qua Jhesus Christus de utere virginali nasci voluit, quædam herba que Polegius nuncupatur super altare beate Marie Virginis ejusdem ecclesie posita singulis annis virescere atque florere dicitur[1]. Propter quod eam nec non ob meritis sanctorum Corporum requiescentium in eadem, que omnium ecclesiarum ejusdem civitatis et diocesis mater est et magistra, nimia vetustate consumpta à primis ipsius fundamentis reedificari ceperit, . . . nec ad ejus edificationem operis proprie suppetant facultates, sed ad hujus modi consummationem operis indigeat, fidelium suffragiis adjuvari, Dilectionem vestram rogamus, monemus et hortamur; . . . . et . . . . mandamus quatenus Procu-

[1] Voyez Pr. 47.

ratorem ejusdem ecclesie nostre, latorem presentium, cum ad vos venerit, quocienscunque benigne recipiatis et caritative pertractis et negotium predicte ecclesie ab ipso procuratore vobis imponendum cum humilitate et pia devotione suscipiatis . . . Nos enim . . . omnibus vere penitentibus et confessis qui ad dictam nostram fabricam manus adjutrices porrexerint, vel aliqua præbuerint subsidia caritatis, quadraginta dies de injunctis sibi penitentiis misericorditer relaxamus . . . (etc.) . . . Insuper omnes indulgentias quæ reverendi patres Archiepiscopi, et Episcopi quicunque ad tam pium opus dederint, seu adhuc dare decreverint saluti omnium credentium volumus esse profuturas . . . Actum et datum anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo quinto, sub sigillo nostro magno, feria tertia post Dominicam qua cantatur in ecclesia Reminiscere [1] . . . — *Vidimus de l'official de la Cour de Metz,* daté du même jour. — Titre sur parchemin. Archives départementales de Metz, G. 446 13.

137. — Consecratio majoris altaris, in ecclesia beatæ Mariæ rotundæ. 1347. — Jean, suffragant de Trèves, vicaire général d'Adhémar de Monteil, Evêque de Metz, consacre le grand autel de Notre-Dame la ronde, et accorde 40 jours d'indulgence à ceux qui la visiteront par forme de pélerinage. 19 Décembre 1347. — *Extrait de l'inventaire général des titres de Notre-Dame la ronde, rédigé en 1710.* — Archives départementales de Metz, fonds sémin. Saint Simon.

138. — De festo dedicationis ecclesiæ beatæ Mariæ rotundæ, die xix mensis decembris celebrando. 1348. — Ademarius Dei et S^te^ Sedis

[1] Mardi après le deuxième Dimanche de Carême, 18 février 1326, n. s.

apostolice gratia Metensis episcopus, universis et singulis archipresbyteris, presbyteris, curatis, vicariis, mercenariis, totisque ecclesiarum rectoribus in civitate et dyocesi Metensi constitutis, ad quos presentes littere pervenerint salutem in omnium Salvatore. Vobis et vestrum cuilibet qui super hoc fueritis requisiti, in virtute sancte obedientie precipiendo mandamus quatenus dedicationem devotissime ecclesie beate Marie rotonde Metensis, que nuper reconciliata fuit, auctoritate nostra in ecclesiis vestris, prout fueritis requisiti, ex nunc et in perpetuum quolibet anno die decima nona mensis decembris esse celebrandam, parrochianis vestris diligenter exponatis, intimantes eisdem parrochianis vestris quod nos omnibus et singulis vere penitentibus et confessis, qui singulis annis die anniversario consecrationis ejusdem ecclesie, ipsam ecclesiam peregrinationis causa devote visitaverit, quadraginta dies de injunctis eisdem penitenciis misericorditer in Domino duximus relaxandos, et tenore presentium relaxamus, omnesque et singulas indulgentias eidem ecclesie hactenus concessas tam in primaria ejusdem ecclesie consecratione quam alias, auctoritate ordinaria confirmanus, ad laudem, gloriam, et honorem gloriosissime ac beatissime Dei genitricis Virginis Marie, in cujus honore etiam multa miracula ibidem temporibus preteritis Dominus noster Jesus Christus ejus filius dignatus est operari et facere manifeste, prout etiam experientia rerum magistra temporibus retroactis manifeste patefecit. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum. Datum anno domini M°CCC° quadragesimo octavo, feria quinta post festum Conceptionis beate et gloriose Virginis Marie [1]. — Jo. Jakelet. —

[1] Jeudi, 11 Décembre 1348.

Diplôme de l'Evêque Adhémar. — Titre original sur parchemin avec un fragm. de sceau pendant. Archives départementales de Metz. G. 1192 4.

139. — Résolution du Chapitre touchant la garde des portes du cloitre. 1368. — Acordeit des uxiers dou clostre, que cils qui wardet l'ux au puix Saint Jehan doit auci garder et clore et ouvrir quant besoin serait l'ux dou grant Chapitle, en coste les degreis de Saint Pol, et l'ux tantost après par louquel on entret en l'église de Saint Piere aux Ymages. — Et cils qui garde l'ux par devers Saint Piere le vieil doit aussi garder et clore et ouvrir quant besoin est la porte du Clostre qui siet en coste les degrés de Saint Piere le vieil. — Et cil qui garde les uxeries par devers Saint Gergonne doit aussi garder clore et ouvrir l'ux dou grant chapitre par devers lou réfectoire. — *Registres capitulaires de la Cathédrale,* volume de 1344 à 1403, f°. 43 v. — Archives de la cathédrale de Metz.

140. — Transaction entre les deux chapitres de la Cathédrale et de Notre-Dame la ronde, pour la destruction du mur de séparation qui coupait en travers la nef de la cathédrale. v. 1380. — Il fut voir que li signours de la grande église vorent faire abaitre li mur qui faisoit cloixon entre la dite grande église et N.-D., et que ly chanones de N.-D. y mirent debait, et ne volrent mie qu'il abaitixent le dit mur et voloient qu'il remissent en estait ce qu'il en avoient fait abbaitre, et adonc les parties furent devant les Trezes, et adonc dit ly Doyen por chapitre, en la présence de la Justice et de pluxiours autres, que lou dit mur qu'ils avoient

encommencé à abaitre qu'il ne le voloient point abbaitre pour grever les chanoines de N.-D. mais voloient faire l'église plus belle et plus unie qu'elle n'était, et qu'ils feroient lad. chapelle de N.-D. plus belle et plus dévote qu'elle n'estoit, et feroient faire une chambre sus lou secretaire de N.-D. pour lou marlier de N.-D. à gexir, et feroient une treillée par devant N.-D. en la quelle il averoit un huxe pour fermer de fieu et de dans; que quand on fermeroit ly pourtaut, que ceulx qui seroient à N.-D. ne puixent mie alleir en ladite grant église; et feroient faire in huixe daiier l'auteit de N.-D., ou de costé, par où li marlier de N.-D. et les bonnes gens qui auroient dévotion entreraient dans la dite chapelle, quant ly porteaut seroit clos. Et pu in pot apres que ly chanones de N.-D. et ly signors Nicole Mortel, Fourquignon Noiron et Jean Roussel que pour le tems étoient Trezes, si furent un jour en chapitre de la gr. église por voir s'il poroient rien amoienneir, et en olrent plusiours parler ensemble, et à fin ly sire Gerais de Seronville doyen de S^{t} Thieubaut et chanone de la grant église se dit devant tous cieux que la étoit en plein chapitre que si les chanone de N.-D. se voloient deporteir et leur voloient laixier abaitre lou dit mur et aunir lour dite église, et lour faissent délivrer la cleif des II portaux que ly marlier de N.-D. avoit, il lour feroient la treillée, la chambre, l'huchelat ensi comme dessus est dit. Et n'y olt nul de chapitre que deyssent contre le parleir que ly dit sire Gerais avoit dit. Et permi ces convenances se soffront lesd. chanones de N.-D. dou dit mur abaitre et firent délivrer les clefs desd. deux porteaux es chanones de la grant eglise. — *Mémorial.* — Copie du siècle dernier sur papier. Archives départementales de Metz. G. 1209 1.

141. — Incendie à la Cathédrale. 1468. — Aussy en celle meisme année, le vandredi devent les grant croix advint ung grant cas de fortune et ung grant domaige de feu en la dicte cité de Mets. Le cas fut tel que par ung ouvraige que le sire Estienne Jouin accolastre et maistre de la fabricque de la grant église d'icelle Cité faisoit faire sur ycelle église par maistre Hannes, fils maistre Henry de Ranconvaulx le masson, cest assauoir vne cler voie de blanche pier atour et pardessus ycelle église du couste deuers Chambre. Car à ycelle partie devers le mairchiez nen y auoit encor point. Et ainssy comme ledit maistre Hannes estoit journellement à celluy ouvraige et affin qu'il fut bon et quil thint fermement, il y mectoit du plomb et tout acramponné de fer, comme il est requis à tel ouvraige. Pour lequel plomb à fondre y estoit requis d'avoir du feu. Mais par fortune le dit maistre Hannes laissait vng chauderon de feu dessus les woultes d'icelle église. Et tellement que, par le vent qu'il fit de nuyt, le feu ce amprint et alumait à une corde qui estoit et pandoit à la grande rue qui est le tour et l'angiens à quoy l'on tiroit ycelle pier sur la dicte église; et environ la minuit ce renforsait le feu et ce print au toict de la dicte église, et de fait en ardit une grant partie avent que jamaix on y peult mestre remède [1]. Et coustait le dopmaige à reffaire

[1] Il est naturel de penser qu'après cet incendie partiel des toitures de la cathédrale, ce qui en avait péri fut rétabli de manière à se raccorder avec ce qui en avait été conservé, puisqu'une partie seulement et non la totalité en avait été brûlée. Il est en tout cas impossible de tirer de ce témoignage de Philippe de Vigneulles la preuve que les toitures primitives aient été entièrement détruites par le feu de 1468, pour arriver ainsi à cette conclusion tout aussi gratuite, qu'on en aurait alors construit à leur place de nouvelles, sur un modèle différent. Telle est ce-

tant en bois, en escaille, comme en fasson à la somme de plus de vj cent florin d'or. Et s'il ne fust esté bien secouru il ce feust prins au clochier de Meutte, lequelle en celluy tampts estoit encor tout de bois, par quoy il eust fait pour plus de xx mil florin de dompmaige à la Cité. Mais la grace à Dieu qu'il fut bien secourus. Car à la prière du s^{gr} Geoffroy de Warize et du seigneurs Pier Baudoche qui alors estoient tresories de la Cité il y montairent plus de trois cent parsonne pour estaindre et résister encontre ycelluy feu. Car sans la prière des devent dit s^{grs} il n'y feussent pas allés ne montés, et aussy pour ce, comme dit est deuent, que ce dompmaige touchait à la Cité pour le clochier de Meutte. Ains ce ne fut estes pour cella, lesdit de Mets eussent laissiés toutte ardre et bruller la dicte église, jay ce que ce eust estés ung moult grand dompmaige, pour cause que en ce tampts la Comune de la Cité haissoit encor tropt et auoient les dits chainoignez en couraige, pour le proces et l'excomunicacion deuent dicte qu'il auoient heu gecter contre la ville. Et heussent les aulcuns bien voullus que yceulx chainoignes eussent estés dedans le feu. — Ph. de Vigneulles, *Chronique.* — Copie originale. Bibl. de Metz, manuscrits, fonds hist. n^{os}. 88, 89, 90. T. II, f^{o}. 134 v. à 135 v.

142. — Construction du clocher de Mutte et de sa flèche. 1478. — Item aussy en celle année,

pendant la thèse soutenue dans un mémoire où l'architecte actuel de la cathédrale s'efforce de démontrer qu'il n'a fait que rétablir les choses dans leur prétendu état originaire, en exhaussant comme il l'a fait le faîte des toitures de la cathédrale, sans égard pour cette conséquenee grave de l'opération, qu'en modifiant par là les profils, il compromettait singulièrement l'effet des tours et de la flèche, presque annulé ainsi aujourd'hui.

(1478), environ la mitte du moix de Juillet fut acomencié vng magnificque et triumphant ouvraige en la Cité de Mets, c'est assavoir le grant cloichier de la Cité, auquelle est pandue la cloche de Mutte, et fut de cest ouvraige le maistre principal ouvries vng jantilz compaignon masson de la Cité nommés maistre Hannes de Renconvaulx, et fut mis environ trois ans pour le parfaire. Car moy l'escripvain de cest il m'en souvient bien, et fus en ce tamps mis demourer en l'abbaye de Sainct Mertin devent Mets, auquel lieu je alloie à l'escolle, et scay à vray que on moix d'octobre l'an mil quaitre cens iiij xx et ung fut cest owraige exquis ainsy triumphament faict et eschevis, comme chacun le peult veoir. Et y olt ledit maistre Hannes louuange et honneurs, car entre mil clochiez c'est une belle piesse d'ewre. Celluy maistre Hannes estoit grant géometriciens et espert en chiffre et argorime, et grant owriet de son mestiet, et ainssy est il à croire, car à l'ouvraige congnoit on l'ouvriet. Et n'y ait parsonne qui sceut croire le plonc et le fers qui est dedans celluj clochiet. Car touttes les pier du dedans de celluy owraige sont touttes encramponnée en fers et en plonc, et est dedans enclos que on n'en voit riens. — Ph. de Vigneulles, *Chronique,* T. II, f°. 203 r. et v.

143. — Reconstruction de la chapelle de Notre-Dame la tierce (branche droite du transept). **1486.** — Item en celle année s^{gr} Jaicques Damange alors grant vicaire de la grant église de Mets fist acomancier, parfaire et eschevir le cuer Nostre Damme d'icelle grant église. Et premièrement fut en ce temps acomancier à wuider le fondement. Et pour ce faire fist premier abaittre le viez owraige auquelles y auoit deux haulte ronde tornelle d'ung coustés et d'aultrez

du grant cuer, que le roy Charlemaigne y auoit heu fait faire. Et tantost l'on acomansait les fondemens du dit cuer Nostre Damme et les grosse bouttée qui sont du costé vers la repvier. Et estoit chose merveilleuse et hideuse à resgarder la grande parfondités d'icelle bouttées; car l'on ne povoit trouver bon fondemant; et covint dessandre plus bas que la ripvier de Mezelle. Et encor fut force de à grant cop de haye y planter de bon broissement quj fut fort et ferme, et de gros quairtiet de mairiens, pour fonder dessus. Et est chose non à croire de se que cest ouvraige cousta. — Ph. de Vigneulles, *Chronique,* t. II, f°. 240 r.

144. — Les deux tours dites de Charlemagne. 1495. — Item aussy en ce meisme moix (aoust) le v^e^ jour y olt ung josne cerf qui avoit environ deux ans, qui estoit à monsg^r^ l'acollaitre de la grant église de Mets. Celluy cerf entrait en la dicte grant église, et puis ce bouttait en une haulte tour c'on appelloit une des tour Charlemaigne. Car alors y avoit deux haulte tour d'ung cousté et d'aultre du cuer, lesquelles ont estez abbattue pour édiffier le nuef cuer. Et montait celluy cerf tout hault sur la dicte tour par ung avis qui y estoit, et fut sur le neuf ouvraige sur les alleux de massons, et puis descendit en bas sans soy faire mal. De quoi l'on fut bien esbahy, car la dicte tour estoit aussy haultes comme sont les woultes de la dicte grant église. — Ph. de Vigneulles, *Chronique*, T. II, f°. 386 r. et v.

145. — Démolition d'une des tours dites de Charlemagne. 1497. — Item en ce meisme moix de septembre fut abbaitue une des tours de Chairlemaigne, en la grant église de Mets. Et fut ce fait

pour acomencier à faire une bouttée contre l'ouvraige du cuer Nostre Damme la tierce, que le vicaire faisoit faire. Car aultrement on n'eust peu parfaire le dit cuer de Nostre Damme, se les sgrs de chappistre n'eussent fait faire la dicte bouttée. — Ph. de Vigneulles, *Chronique,* t. II, fo. 409 r.

146. — Eboulement aux travaux du chœur de la cathédrale. 1498. — Item aussy en celle année, environ le moix d'apvril, encomansairent messgrs de chappistre de la grant église à ouvrer pour le cuer de la dicte grant église. Et quant il heurent cauvés bien parfon en la terre pour faire la seconde bouttée, la terre cheut par ung jour de la dédicaisse saint Etienne. Toutteffois la Dieu mercy il n'y olt personne affoullés, car on n'y ouvroit point pour celluj jour. — Ph. de Vigneulles, *Chronique,* t. II, fo. 411 v.

147. — Accident à la grande verrière de la nouvelle chapelle de Notre-Dame la tierce. 1499. — Le xvije jour de décembre, par nuit, fit le plus orible temps cons heust de grant pièce veu; car il ventoit sy horiblement que le vent rompit le dessus d'une des boutées de la grant église, à la partie vers Chambre, et abatit ung murs à Sainct Symphorien, et une grande forme de vairière en cuer Nostre Dame de la dicte église. Et rayoit xij gros arbres on clos de Sainct Vincent, et rompit plusieurs vairières de la dicte église . . . et duret le dit tempest depuis meynuit jusques à iiij heures après. — Jehan Aubrion, *Chronique.* Edon de L. Larchey, 1857, p. 421.

148. — Criminel à refuge dans la cathédrale. 1500. — En ycelluy temps y avoit ung

clerc appellés Colin Champion qui avoit esté clerc sgr Phelippe de Raigecourt chevalier, et pourtant qu'il n'avoit seu rendre ne faire ses comptes audit sgr Phelippe, lequel il avoit servy plux de xv ans, et que le dit sgr Phelippe le contraindoit de rendre compte, il s'en allit en la dite grant église et se tenoit avec le sonnour en une petite chambre de coste le puxe Sainct Jehan. Et advint que le dit sonnour qui estoit ung prebtre morut; le dit Colin fut sonnour, et gaignoit fort de la praticque du pallaix. Et s'y tint grant pièce, et jusques après la mort du dit sgr Phelippe. Et tantost après le trespas du dit sgr Phelippe, sgr André de Rinecque chevalier, seul mainbour de la devise du dit sgr Phelippe mit le dit Colin à délivre, et ly fit quictance généralle de tout ce qu'il povoit estre tenus audit sgr Phelippe. Et tantost après, le dit Colin se mariait, et print une femme riche de mil frans[1]. — Jehan Aubrion, *Chronique*. Edon. de L. Larchey, 1857, p. 426.

149. — Démolition des édifices du XIe siècle à la chapelle de Saint-Nicolas (branche gauche du transept). **1503.** — Aucy en celle meisme année messrs du chappistre de la grant église de Mets marchandirent de faire le cuer Sainct Nicollay d'icelle église paireille à celluy de Nostre Damme que le grant vicaire avoit devant heu fait faire de l'aultre partie. Parquoy dès incontinent après le merchief fait fut acomensée de abaitre le viez owraige. Et tellement que en y besoingnant par ung jour de la vigille sainct Quentin, pénultième jours d'octobre, environ à deux heure après midj, et alors que grant nombre d'ourier qui besoingnoient à

[1] Le franc comprenait alors 12 sols de 20 à la livre, et valait environ 18 francs de notre monnaie actuelle.

cestui ouvraige estoient allés mairandés, cheut tout le dit cuer et viez ouvraige par terre, sans blessier personne. Et encor d'icelluy cuer en cheut partie dessus une maison joindant on esses près, en laquelle pour lors n'y avoit personne. Ains par la graice de Dieu et du benoit sainct Nicollay n'avoit guère que tout estoit plains de gens en l'ung des lieu et en l'aultre. Parquoy pour remercier Dieu et le benoy Sainct du miracle et de la grant graice quil lour avoit fait, fut par les dit s^gr^s de chappistre chantée une grant messe du Sainct Esperit à chantre et à deschantre, avec lez orgue et en touttes magnificence et jubilacion. — Ph. de Vigneulles, *Chronique,* T. III, f^o^. 18 r. et v.

150. — Démolition de la dernière des deux tours dites de Charlemagne. 1503 (1504 n. s.). — Item la première semaigne de mars fut abatue la seconde tours de Chairlemaigne en la grande église de Mets. — Ph. de Vigneulles, *Chronique,* T. III, f^o^. 22 r.

151. — Pose de la première pierre de la nouvelle chapelle de Saint Nicolas (branche gauche du transept). **1504** [1]. — Le 12 may fut mise la première pierre de la chapelle S^t^ Nicolas en la grande église. — La Hyère, *Annales,* an. 1504. — Bibl. de Metz, manuscrits, fonds hist. n^o^ 87, p. 545.

[1] Huguenin (Chron. de Metz, p. 647) rapporte très correctement le fait à cette date du 12 mai 1504, d'après les annales de La Hyère; mais il le place par inadvertance, avec cette date, à la suite d'un passage de Ph. de Vigneulles (Copie originale, T. III, f^o^. 27, v. 28 r.), qui doit se rapporter à 1505; car il y est dit que l'Ascension échut en cette année le 1^er^ mai, ce qui est vrai pour 1505, mais non pour 1504, où l'Ascension tomba le 16 mai seulement.

152. — Affectation du tiers des revenus de l'Evêché à la construction de la cathédrale. 1506. [1] — Item aussy en celle année fut passés à Rome que les rantes et revenues de l'éveschiez de Mets se partiroient en trois parties jusques à tans que le josne anffans à roy René de Cécille, qui estoit esleu pour éuesque, comme dit est devant, fut en eaige compétant. Et la premier partie d'icelle rante et seigneurie fut ordonnées pour l'entretènement de l'estat d'ycelluy josne esvesque. La seconde pairt fut pour l'entretènement des affaire de l'aveschies, tant pour les plaice et forteresse avec les gens d'airme et aultres officiers du dit éveschiez à entretenir, et l'aultre tier fut donnés et convertis à l'ouvraige et faubricque de la grant église de Mets, laquelle en se temps se faisoit, comme dit est devant. Et furent les sgrs de chaippistre d'icelle grant église en partie gouverneurs de la dicte éveschiez, jusques que le dit josne esvesque fut en eaige compétant. — Ph. de Vigneulles, *Chronique,* T. III, fo. 33 r. et v.

153. — Guet sur la tour de Mutte (Guerre de Franz de Seckingen). **1518.** — . . . Et aussy ce temps durant, desvaillait deux ou trois fois l'une des gaitte de dessus le grant cloichier de Meutte pour venir anoncier aux sgrs commis en la chambre les alléez et venues d'iceuls annemis, et dire coment il bouttoient

[1] C'est par erreur que Ph. de Vigneulles rapporte ici à l'an 1506 les arrangements relatifs au partage des revenus de l'Évêché pendant la minorité de l'évêque Jean de Lorraine, comme s'ils n'avaient été pris qu'à l'avènement du jeune prélat et après la mort de son prédécesseur, Henry de Vaudémont, en 1505. Ces arrangements remontaient au contraire à l'année 1501 (§ 65), où Jean avait été pourvu de la coadjutorerie, et ils figuraient dans les lettres mêmes de ses provisions pour cet office. — Meurisse, *Hist. des Ev. de Metz,* p. 597.

les feu et ce approchoient forte des portes, parquoy nulz n'oisoit saillir dehors. — Ph. de Vigneulles, *Chronique,* T. III, f°. 194 r.

154. — Monsieur de Guise à la cathédrale. 1519. — En ses meisme jours . . . monsr de Guise filz au duc René roy de Cécille et frère au duc Anthonne de Lorraine et de Bar arivait . . . . à la bonne cité de Mets . . . . et . . . . fut conduit à Saincte Bairbe (pour accomplir un vœu). . Puis après son voyaige acomplis il retournait en Mets . . . . Et au lundemain fut la grant église parée et acoustrée, et tous les sainct relicques et juaulx mis sus le grant autel tout et ne plus ne moin comme ce fut estés le jour de la Sainct Estienne on le jour de Noel, et encor mieulx; et y sonnoient les cloiche et les grosse orgue, qui juoient, que biaulx les faisoit ouyr. Et fut le dit sr baisier et atouchier une grandé partie d'iceulx relicques. Puis aprez dinés, et que l'on luy eust fait la bonne chier, il fut menés tout à plus hault du cloichier de Meute, et là acompaigniez d'aulcuns des srs de la Cité fut longuement en la lanterne en resgairdant la ville. Et après la bonne chier faictes il ce partit au jour meisme, qui fut mairdi xe jour de May, luy et ces gens. — Ph. de Vigneulles, *Chronique,* T. III, f°. 214 v.

155. — Démolition des édifices du XIe siècle au chœur de la cathédrale. 1520. — Item en celle année se eschevissoit fort l'ouvraige et la faubricque de la grant église de Mets. Et y ouvroit on journellement, et nyantmoins que du passés, moienant la graice de Dieu, il n'y olt comme personne afollés ne tués. Touttefois en cest année présante en furent deux, à deux fois, qui ce laissèrent cheoir et furent tués tout

royde. Dont le premier fut en ces jours et bientost après Paicque; lequelle se laissait cheoir du hault du cuer derrier le grant autel, et fut tout desrompus et mis en piesse . . . . . .
Et en ce meisme temps furent eschevis lez cuer du grant moustier de woulter. . . . . .
Item le maicredj après, quaitriesme jour dudit moyx de Juillet advint encor de grant fortune et adventure, entre lesquelle fut à ce jour despessez, tués mort, et mis en plusieur piesse cellui masson duquelle j'ay ycy deuent parlés, qui se laissait cheoir auec l'airuoult du cuer de la grant église, comme ycy après oyres. Vous debues scavoir et entendre coment en celluy temps, après ce que tout les cuer de la devant dicte église furent eschevis de woulter, comme dit est deuent, que l'on diligentoit fort de toutte abaitre le viez ouvraige et à nectoier le lieu, affin que à la S^{t} Estienne con dit aux oye quí est le jour que les Crois et procession d'Aiey et de plusieurs aultrez villaige viengne à visiter la dicte église, que tout fut biaulx et mis à point, et que au dit jour l'esglise fussent nette pour plus honnestement recepvoir ycelle procession auec les dames des religions et aultre qui c'y trouve. Et n'y avoit, à ce jour de la translacion S^{t} Martin, quastriesme jour de juillet, plus à abaittre que vng groz arvoulx qui soulloit soubtenir le viez cuer, et prenoit depuis le gros pillés en antrant on grant cuer à la main sénestre du cousté vers l'aultel Nostre Damme, en jusques à l'aultre gros pillés qui est en montant les degrés dedans le cuer à la meisme partie. Et estoit délibérés de sintrer celluy arvoult affin de avaller les pier petit à petit. Mais celluj masson ne se veult contenir de baichier entour, quoy que l'on luy dit qu'il ne faisoit pas bien, et se mettoit en grant dangier. Et tellemant baichait

avec grant copt de martel qu'il encrollait tout celluj ouvraige. Et néantmoins continuait tousiours, en sorte tel que tout s'en vint à la vallée et luy avec. Et fut le pouvre compaignon par sa follie sy très desrompus et despiessés que à paine retrouvait on la moitiet de son corps. Car par la grosseur d'icelle [1]. . . aussy pour ce qu'il cheut de fort hault, il fut mis et desbrissés en plus de mil piesse, et tellement qu'il n'y olt ne trippes, boviaulx, ne piedz, ne teste, aussy jambe, ne bras que tout ne fut séparés d'amsamble. Et la raison fut par ce qu'il tumbait de cy hault à la vallée avec plus de quaitre vinct milliers pessant de pier et de bois; tellement que pour la pesanteur des dicte pier, les grosse piesse de mariens estoient aussy desrompue et mise en petitte piesse qu'il sambloit des aulcune que se fut pour faire des alumette de chandelle, car entre ycelle pier en y avoit plusieurs qui pesoient plus d'une cowe de vin chacune. — Ph. de Vigneulles, *Chronique,* T. III, f°. 226 v. à 228 r.

156. — Exhaussement du sol dans le chœur de la cathédrale. Exhumations. 1521. — En ces meisme jours . . . . les chainoigne de la grant église de Sainct Estienne de Mets pour ce que le cuer d'icelle église estoit de noviaulx fait et eschevis, comme dit est devant, conclurent entre eulx de reffaire en celluy cuer des nouvelle chaire, et avec ce de eslever le pavés d'icelluy cuer de trois on de quaitre degrés plus hault quil ne soilloit estre, et ce comme il est à présant. Et pour ce faire vindrent à desrompre le viez ouvraige et taubernaicle de la vielle muraille qui faisoit cloesson dicellui cuer. Et auec ce vindrent à ovrir plusieurs anciennes sépultures et monumens, et à défouyr plusieurs

[1] Mot déchiré dans l'original.

corps des évesques qui anciennement en ce lieu avoient estés inhumés et enseveley, pour et affin de faire les fondement d'icelluy nouviaulx ouvraige. Et premier à l'entrée du cuer, à la mains sénestre, c'est assavoir en l'anglet du cousté devers Chambre, en la devant dicte année, le septiesme jour de Jung fut trouvés le corps de l'évesque Thiérey ou aulrement dit Déoderich, filz du conte Hanry de Bar, qui fut nepveu à l'évesque Estienne de Bar, duquelle je parlerés jay asses tost . . . . . Aupres dicelluy évesque, c'est assavoir en celle meisme partie, et plus près de l'entrée du cuer, dessoubz vng autel que maistre Adam Poullet chanoine de la dite église avoit puis fait faire, là se gisoit et à ce mesme jour fut trouvé l'évesque Regnault de Bar . . . . Puis au londemain, de l'aultre partie, en entrant en celluy cuer à la mains droitte dessoubz vng autel fondé de sainct George, fut trouvé le corps d'ung vaillant prélat nommés Estienne de Bar, qui fut oncle au devant dit évesque Thiéry, et nepueu à pape Calixte le second, car ledit pape estoit frère à la mère dudit évesque. . . . . En après fut levée vne petite tombe en lamme de marbre noir qui estoit la première en l'entrée d'icelluy cuer dessoubz laquelle en ung tombiaulx de pier se gisoit et avoit anciennement estés ensevellis le vaillant prélat Bouchairt, filz au Conte de Hénault . . . . Après en allant plus dedans le cuer, dessoubz le pulpitre de cuyvre et au piedz d'icelluy Bouchart, le dixsiesme jour de jung, fut ouvert le sépulcre et monument de l'évesque Jehan qui fut frère au seigneur d'Aipremont, lequel estoit des lignaiges de la Cité de Mets, et du paraige de Porcellis, et fut celluy si vaillant aux armes qu'il fist trois ans la guerre contre la dicte Cité . . . . Puis après au piedz d'icelluy évesque Jehan, tout anmey le cuer dessoubz la grant couronne fut le dit jour ouvert

le monument de l'évesque Déderis on Deodericus le josne, lequel comme le mect sa légende fut premier fondateur d'icelle église, c'est assavoir du neuf ouvraige de la grant nefz . . . . et fist faire la grant couronne dessoubz laquelle yl gist comme dit est.... Et jaice que son sépulcre et tombiaulx fut le plus riche et excellant de tous les aultres, et eslevés par dessus, l'on ne trouvait riens dedans que le os avec une croix de plomb....car on estime que desjay par aultre fois il avoit estés sairchiez, et que on avoit heu prins et levés touttes les baigue, comme callice, plattine, chappe, mitte, et touttes aultre baigue de vallue ou estimée..... Puis en ouvrant que l'on faisoit on dit cuer, l'on trovait encor d'aultre ancienne sépulture et monument auquelle se gisoient aulcuns prélas d'esglise, et furent en yceulx sépulcre trouvées aulcune crois de plomb escriptes de lettre anticque. Les aulcune estoient en lattin et les aultres en romans et en anciens langaige . . . (Johannes dictus Gillet thesaurarius Met. et cantor Trevirensis, 1301 — Thom. de Xivery, chanoine et sous-diacre, 1351. — Louvi de Honbort, chanoine 1336.).... Item asses tost après, en celle meisme année, la vigille de la sainct Nicollas d'yver, sincquiesme jour de décembre, fut derechief par les s^rs^ chainoignes de la grant église de Mets fait sairchiez les sépulture et monument d'aultrez évesques d'icelle cité, les queulx anciennement avoient estez innumés et ensevelis on cuer Sainct Nicollas, en la dite grant église. Et tout premièrement, au jour devant dit, fut trouvés et sairchiez le tombiaulx et monument de l'évesque Philippe de Florhange lxiij^e^ évesque de Mets .... Tantost deux jours après, c'est assavoir le septiesme jour du meisme moix de décembre, ait estés retirés de sépulture lez ossemens de Jaicque lxij^e^ évesque de Mets, lequel gisoit auprez de l'autel

sainct Nicollas, lequel évesque fust extraict de sang royal, frère à Mathieu duc de Lorraine, et anffans du Conte de Bar.... Puis ce fait, fut à meisme jour owert le sépulcre et monument de l'évesque Géraird de Erlanges qui fut le lxviij^{e} évesque de Mets. Et ne fut rien trouvés que les os .... Pareillement en owrant que l'on faisoit on dit cuer Sainct Nicolas et aultre part, furent encor trouvés aultres sépulture et monument auquelle se gisoient et anciennement avoye estés inhumés plusieurs prélas de l'église, chainoines et aultres, emprès des quelles furent trouvées plusieurs croix escriptes en anciens langaige, les unes en romans et aulcune en latin ..... (Nicolle de Tialcort chanoine et costre, 1367 — Jehans Vilain chanoine, 1362. — Jehans de Met etcollait (écolatre) et chanoine, (sans date). — Poncius Provincialis presbyter, custos et canonicus Met. prebendatus. 1316). . . . Item, en l'antrée du grant cuer de la devant dicte grant église, à mains sénestre soubz vng autelz que maistre Adam Polet fist faire, et à meisme lieu, là où gisoit l'évesque Regnalt de Bar, comme dit est devant, fut trové le tombiaulx et monument du devant dit maistre Adam Polet, auprès duquel fut trouvée une croix de plomp... (Adans Polet chanoines et chapelains de S^{t} Galz, mort le jour de fête S^{t} Michel, 1353).... Plusieurs aultres choses furent trouvée en terre tant ès devant dit sépulcre comme aultre part, comme seaulx de cire et aultres besoingne, desquelle je ne fais nulle mencion . . . . — Ph. de Vigneulles, *Chronique,* T. III, f^{o}. 249 r. à 272 v.

157. — Achèvement des travaux du chœur de la cathédrale. 1522. — Item en celle année, le vandredj devant lez palme, xi^{e} jour d'apvril... pour ce que tous les ans, de bonne coustume, l'on fait en

Mets vne honnoraible procession, en remerciant Dieu et ses Saincts du biaulx miraicle que par ung telz jour fut fait en Mets, en préseruant la Cité et tous les habitans du dangier auquelle le duc Nicollas de Loraine cuidait mettre la dite Cité et tous les habitans, comme dit est devant, furent faictes et du toute eschevie les chayre de la grant église d'icelle cité avec le grant courongne qui pant enmey le cuer, laquelle fut de noviaulx redourée et bennie, et fut remyse en son lieu. Et daventaige fut à ce jour tout eschevis le cuer de pavés, et touttes l'esglise avec les woulte et wairier ramonnée et nectoiées. Et là pour sa première estrainne au retour d'icelle pourcession y fut chantée la grant messe avec les grosse orgues, chantre et deschantre et y fut dit le sermon. — Ph. de Vigneulles, *Chronique,* T. III, f° 280 r.

158. — Fondation du jubé de la cathédrale. 1522 (1523 n. s.). — Item le vandredj vigille de la Sainct Benoy xx jour de mars, l'an dessus dit, v^c^ et xxij, fut esseuttes par les mains de mon s^r^ le Chantre de la grant église de Mets, la premier pier dez fondement du Jubé d'icelle grand église, en laquelle pier est escript l'an et le jour d'icelle fondacion avec plusieurs aultre choses. — Ph. de Vigneulles, *Chronique,* T. III, f°. 333 r.

159. — L'Empereur Charles-quint à la cathédrale. 1540 (1541 n. s.) . . . Et ainsy fut conduit jusques en la grande église; et descendit en la plaice de dessus son chevalx . . . . L'impériale majesté aprez estre descendu entra en la grande église aprez lez gens d'église. Et quant il olt descendu lez degrez, ledj Doyen de la grande église luy présenta à baissier la

vraye creux. Et lez grosses orgues acomansont à sonneir fort mélodieusement, et pues lez chantres chantans sollempnellement à la musique *Te deum laudamus*. En laquelle grande église y avoit pandus ez voltes d'icelle assez près du jubel et dez grosses orgues deulx grant escussons à deulx endroit, où estoient painctes lez armes d'icelluy empereur, estant en dez beaulx et grant chaippaulx de triumphes, et entre iceulx y avoit ung tableau aussy pandant, on quel estoient painctes de chacun coustel deulx callombbes (deux colonnes) d'or avec ung escripteau en grosse lettres d'or contenant *Plus oultre*. Et fut le dit empereur mené jusques au grant aultel, où il fist son oraison . . . — *Chronique anonyme de la venue à Metz de l'Empereur Charles-quint, le 10 Janvier 1540.* — Copie du temps. Bibliothèque de Metz, manuscrits, fonds hist. nº 156, fº. 133 v.

160. — Bénédiction de la cathédrale reconstruite. 1546. — La mesme année (1546) le vingt quatrième de may, l'auguste et superbe bastiment du temple de Saint Estienne ayant receu sa dernière perfection par le soing et la piété des évesques et des chanoines, l'évesque Basilitain nommé sire Jean Huot le bénit et réconcilia avec grandes cérémonies et célébrité [1]. — Meurisse, *Histoire des Evesques de l'Eglise de Metz.* 1634. p. 609.

[1] La cathédrale commencée au XIIIe siècle était, lorsqu'elle fut bénie, terminée depuis un quart de siècle déjà (Pr. 157). On ne connaît qu'imparfaitement, nous l'avons montré, les phases de sa construction. On ignore qui en a donné les plans, et l'on n'est pas certain de connaître tous ceux qui ont contribué à leur exécution. On cite parmi les constructeurs Adam Pollet, Pierre Perrat, Jean de Commercy, Thierry de Sierck, Henri et Hannès de Ranconval, François le prêtre dit du Temple; parmi les sculpteurs, Jacquemin Rogier l'imagier, puis maître

161. — Violation de l'arche de la Cité dans la cathédrale, par le cardinal Robert de Lénoncourt, évêque de Metz. 1553. — Scaichent tous qui ces présentes verront et orront qu'en la présence de nous notaires jurez soubscriptz, résidens à Metz, comparut en sa personne honnorable homme maistre Jehan Bruslé licentier es loix, advocat et sindic du dit Metz, lequel par l'ordonnance de la Justice dudit Metz nous a requis vouloir examiner et interroger certains tesmoings qu'il a produictz sur certains faict par luy à nous proposez. Et ont iceulx tesmoings estez

Grand-Jehan et Jean Hannès le tailleur d'images qui ne sont peut-être qu'un seul et même personnage; parmi les peintres verriers Hermann le valrier, Didier le voirier, Valentin Bousch. Quelques uns au moins de ces artistes avaient naturellement reçu leur sépulture dans la cathédrale qu'ils avaient contribué à édifier et à décorer. On le sait positivement de trois d'entre eux d'Adam Pollet † 1353, d'Hermann le valrier † 1392, de Pierre Perrat † 1400, dont on connaissait les tombeaux. Celui d'Adam Pollet n'a laissé pour nous aucune trace; nous savons seulement qu'il était à gauche en entrant dans le chœur [Pr. 156]. Celui d'Hermann le valrier est signalé par son épitaphe qui subsiste encore à sa place originaire, au bas du collatéral droit de la nef (§ 63). Quant à celui de Pierre Perrat, on ne connaît son emplacement que par la tradition (Bullet. de la Société d'archéol. et d'hist. de la Moselle. 1869, p. 9), et son épitaphe, par le relevé qu'en a fait en 1770 Dom Dieudonné (Bibliothèque de Metz, manuscrits, fonds hist. n° 215). Depuis lors, cette épitaphe avait disparu. Elle a été rétablie en 1868, aux frais de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, par le sculpteur Petitmangin qui en a reproduit alors le texte d'après la copie de 1770, avec assez de fidélité, sauf une variante « N. D. do Carme » pour « N. D. du Carme », et une omission, celle de la formule finale, après la date : « Pries à Deu pour lui. » Nous avons cité précédément (§ 73) cette épitaphe dans des termes qui pourraient donner à penser que nous avions sous les yeux le monument originaire. C'est la restitution de 1868 que nous avons reproduite. Il est bon qu'on le sache.

par nous diligentment examinez, dont ilz ont déposé en la forme et manière que s'ensuyct. — Guillyaume de Blausse, maistre serrurier, eagé de trente huict ans ou environ, résident audit Metz, enquis et juré, a déposé par son serment, la main touchant sus les saintes évangilles de Dieu, qu'il a bonne mémoire que l'année (1553) après le siège levé devant la dite Cité de Metz, luy besoingnant en la maison épiscopale, audit Metz, pour le révérendissime cardinal de Lénoncourt, lors évesque, fust mené par le dit s^r évesque en la grant église dudit lieu, là où il luy commandait expressément de faire ouverture par force en l'airche de la ville estant en la dite église. En la quelle airche, après la dite ouverture faicte par effraction des serrures et autres choses apparthenant aux portes d'icelle airche, le dit s^r entra avec aucuns de ses gens que le déposant ne cognoist et n'a mémoire de leurs noms. Et veid le dit desposant que pour lors le dit s^r y prist ung groz livre qu'il disoit estre cela qu'il serchoit, lequel livre fuit emporté par luy ou aulcuns des siens de la dite arche. Cela faict, ledit s^r fist refermer la dite arche par le dit déposant, avec des cadanatz dont le dit s^r en retint les cleifz. Plus n'en scayt le déposant. Répété a persévéré et s'est signé à l'original des présentes. — Maistre Jehan de Termonge, apoticaire, eagé de cinquante ans on environ, demeurant à Metz, enquis et juré, a déposé qu'il a bonne souvenance qu'ung jour en l'an après le siège de l'empereur levé de devant la ville de Metz, estant en la grande église dudit Metz veid le s^r révérendissime cardinal de Lénoncourt lors évesque, qu'il fist rompre les serrures d'une arche de la ville estant en la dite église, en laquelle arche ledit s^r entra avec torches allumées, acompaignez de plusieurs de ses gens, et en sortant vid le chancellier de Vic (qui) en

rappourtoit ung gros livre avec d'aultres lettres en perchamin. Plus n'a esté interrogé, et s'est signé à l'original des présentes. — Berthelemin Le Bel père, maistre sergent de la Cité de Metz, y résidant, eagé de xxxviij ans à environ, enquis et juré par le serment qu'il a à son office, a dict et déposé qu'il scayt qu'ung jour passé, l'an après le siège, le s^r révérendissime cardinal de Lénoncourt ayant faict rompre les serrures de l'arche de la ville, estant en la grant église dudit Metz, par ung nommé Guillaume de Blausse serrurier, avec torches allumées y entra, où il prist certaines lettres et les emporta. Après ce, fist le dit s^r refermer les portes de la dite arche avec des cadanatz des quelz il retint les clefz. Plus n'en a dict. Répété a persévéré et s'est signé à l'original des présentes. — Nicollas Mangin l'escripvain, eagé de xxxvi ans on environ, demeurant à Metz, enquis et juré a dict et depposé par son serment qu'il a bonne souvenance qu'ung jour luy estant en la grande église dudit Metz vid le s^r révérendissime cardinal de Lénoncourt lors évesque, lequel, après avoir faict rompre les portes des arches de la ville estantz en la dite grant église, entra dedens avec torches allumées; plus n'en a dit. Répété a persévéré, et s'est signé à l'original des présentes. — Mangin Li Convers, procureur juré demeurant à Metz, eagé d'environ trente ans ou environ, enquis et juré par le serment qu'il a à son office, (dict) qu'il a bonne mémoire qu'ung jour passé le s^r révérendissime cardinal de Lénoncourt, ayant fait rompre les serrures des portes des arches de la ville estantz en la grande église dudit Metz, entra dedens les dites arches acompaignez d'aulcuns, avec torches allumées, dont le maistre sergent en portoit l'une. Plus n'a esté interrogé. Répété a persévéré et s'est signé à l'original des présentes. — Des-

queilz dictz et depposition, le dit procureur et sindic nous a requis luy en vouloir donner instrument que luy avons accordez, l'ayant rédigé en ceste forme, pour s'en servir et aidier ce que de raison. Ces choses furent faictes à Metz, le dernier jour dū mois de novembre, l'an de graice Nostre Seigneur mil cinq cens cinquante six ans. — P. Jolly not., Christophorus not. — Au dos: Coppie de l'information de la rompture des arches de la Cité de Metz, le dernier novembre 1556. A. 141. — *Enquête.* — Original parch. olim Coll. Emmery, hodie Coll. Aug. Prost, portef. V, nº 377.

162. — Démolition de l'arche de la Cité dans la Cathédrale. 1627. — Du vingt-deuxme novembre 1627, en l'assemblée du Grand Conseil. — Arches de la ville. — Les Sieurs du chapitre de la Cathédrale faisant instance d'estre accommodés par eschange des arches qui apartiennent à la Cité dans la nef de leur église, qui occupent partje dicelle y apportans grande difformité, offrant en bailler une autre pour y retirer les chartres et tiltres de la ville en asseurance; après avoir faict recognoistre le lieu, il a esté arresté, pour l'embélissement et décoration de la ville, que les dites arches seront abatues et démoljes et la place ensemble la despouille d'jcelle données en eschange de celle qui est offerte pour estre tenue par la Cité à mesme tiltre et authorité qu'elle faisoit celles qui sont abandonnées. Faict et arresté en l'assemblée du Conseil, le xxiie novembre 1627. — *Registre des résolutions prises par l'assemblée du Grand Conseil.* — Archives municipales de Metz, A 24, cahier 17, fº 4 v.

163. — Question de l'escalier de la chapelle de Notre-Dame la Ronde. 1728. — Mémoire

des Prévot, chanoines et chapitre de Notre Dame la ronde au sujet des escaliers qui servent à monter à leur église. — Messrs de la Cathédrale demandent par quelles raisons les chanoines de Notre Dame la ronde prétendent qu'ils sont obligés à réparer les escaliers dont il s'agit. Les chanoines de Notre Dame la ronde répondent qu'ils ont titre et possession pour cet effet.

1° Voicy la copie du titre: Il fut voir... etc. (document reproduit ci-dessus, Pr. 140)... De ce titre on tire cette conséquence. Le terrain où sont les escaliers n'est pas aux chanoines de Notre Dame, mais à Messrs de la Cathédrale; or, personne n'est obligé et même n'a droit de bastir sur le terrain d'autrui; donc les chanoines de Notre Dame ne sont point tenus de réparer les dits escaliers. Il est facile de prouver par l'acte ci-dessus que le terrain des escaliers n'est pas au chapitre de Notre Dame; il est dit par cet acte de cession que Messrs de la Cathédrale feront faire une porte au haut des escaliers pour fermer au dedans et au dehors, afin que ceux qui seroient à Notre Dame ne puissent aller à la grande église; il est encore dit dans le même acte que Messrs de la Cathédrale feront faire une porte derrière l'autel de Notre Dame, par laquelle on entreroit quand les deux grandes portes seroient fermées; or rien prouve-t-il mieux que ce terrain n'est plus aux chanoines de Notre Dame, que le droit acquis à Messrs de la Cathédrale d'enfermer les chanoines de Notre Dame dans leur chapelle, soit en fermant les deux grandes portes de la Cathédrale, qui avant la cession appartenoient à Notre Dame, soit en fermant au dedans de la Cathédrale la porte qui est au haut des escaliers et les empeschant par là d'aller de leur

église dans celle de Messrs de la Cathédrale, et même d'entrer à Notre Dame, sinon par la porte qui est derrière l'autel, ou après qu'il aura plu à Messrs de la Cathédrale d'ouvrir la serrure qui peut être de leur côté.

2o La possession n'est pas moins certaine; c. à. d. il n'est rien de plus certain que ce sont Messrs de la Cathédrale qui ont construit et qui ont toujours réparé les escaliers en question. Voici comme on le prouve. Messrs de la Cathédrale protestent que si on veut leur délivrer les clefs des deux porteaux, leur permettre d'abattre le mur qui séparait la Cathédrale de Notre Dame, et applanir le terrain qui était sans doute aussi élevé que les quatre piliers ronds paroissent brutes, ils feroient une chambre, une grille et une porte, et qu'ils ne prétendaient pas grever c. à. d. être à charge et causer dommage aux chanoines de Notre Dame; mais qu'ils vouloient rendre leur église plus belle. Or n'est-il pas vrai que Messrs de la Cathédrale auroient grevé les chanoines de Notre Dame, s'ils les avoient obligé à faire des escaliers qui n'avoient jamais paru. Bien loin que ces Messrs l'aient jamais exigé, ils s'engagent à faire une belle treillée, une porte à icelle, une autre porte derrière l'autel et une chambre au dessus de la sacristie. Reste à prouver que Messrs de la Cathédrale ont réparé les dits escaliers; or pour en être convaincu par eux mêmes, ils n'ont qu'à examiner leurs registres de fabrique, du temps de Mr de Colombet, qui certainement ne fut jamais chanoine de Notre Dame la ronde, et qui néanmoins a fait réparer les dits escaliers, selon le témoignage du sr Grandjean de la paroisse St-Livier qui est encore vivant.

Les chanoines de Notre Dame répondront aisément

aux objections qu'on pourrait leur faire, et allégueront encore d'autres raisons s'il faut; mais ils sont persuadés que celles-cy suffisent pour convaincre de la vérité [1].

Le Conseil soussigné qui a vu le présent mémoire estime que le titre qui y est énoncé fournit différentes inductions également puissantes pour faire penser que Messrs du chapitre de la Cathédrale de Metz sont chargés de la réparation de l'escalier par lequel on monte à la chapelle de Notre Dame la ronde. — 1° On recueille de ce titre, qui est une ancienne transaction, que le bout de la nef de la Cathédrale était autrefois celle de l'église de Notre Dame la ronde, que le terrain en était plus élevé, et que les deux derniers portaux de la Cathédrale étaient ceux de cette chapelle; qu'ils ont été cédés à la Cathédrale pour faire la nef telle qu'elle est à présent, d'où il suit assez naturellement que le terrain sur lequel l'escalier est placé appartenant à la Cathédrale, c'est au chapitre de faire réparer cet escalier placé sur le terrain qui lui a été cédé; la cession étant pure et simple et ne parlant pas que le chapitre de Notre Dame la ronde qui l'a fait demeureroit chargé de quelque chose sur le terrain qu'il a abandonné. — 2° Ce traité porte encore que la chapelle de Notre Dame la ronde sera séparée de la Cathédrale par un grillage qui sera fait aux frais de Messrs du chapitre, dont la porte sera fermée de telle sorte que l'on ne puisse entrer de cette chapelle dans la Cathédrale, que de la permission et consentement de Messrs du chapitre. Ce traité porte encore que l'on pratiquera une entrée dans cette chapelle, tant pour les chanoi-

[1] Ce qui suit, à partir de ce point, est dans l'original d'une autre écriture que ce qui précède.

nes qui la desservent, que pour les fidelles qui voudront y aller prier, et que cette porte sera placée à côté du maistre autel ; de tout quoy il résulte que le chapitre étant le maître de la principale porte d'entrée de cette chapelle, l'escalier qui y conduit est à lui, et que par conséquent il est tenu de le réparer. La porte d'entrée qui est restée par ce traité au chapitre de Notre Dame la ronde est celle qui est à côté du maître autel. Il y a toute apparence qu'elle a été changée, parce que l'on entre aujourd'hui par cette porte à la sacristie. Mais ce changement est indifférent pour la décision de la question présente. Ainsi, si le traité transcrit dans le mémoire est un acte sur lequel on puisse compter, et auquel on puisse adjouter foy, Messrs de la Cathédrale ne peuvent guères éviter la réparation de l'escalier de cette chapelle, et l'on présumera volontiers qu'ils l'ont fait faire pour y entrer avec plus de décence par la porte dont ils sont les maîtres, lorsqu'ils y vont faire le service aux jours de festes de Notre Dame. — 3° Enfin si la possession est telle qu'elle est articulée dans le mémoire, et si l'on peut prouver qu'autrefois Messrs du chapitre ont fait réparer cet escalier, il ne reste plus de doute sur leur obligation actuelle; la possession éclairciroit ce qu'il pourroit y avoir d'équivoque et de douteux dans le titre. — Délibéré à Metz, le 23 février 1728. — Rulland. — Au dos: Mémoire au sujet des escaliers de N. D. la R., du 25 (*sic*) févr^{r} 1728. N. D. la R. n° 11. — *Mémoire et Consultation.* — Copie du temps sur papier. Archives départementales de Metz, G. 487, 10.

164. — Suppression de deux autels flanquant les degrés de l'escalier de Notre-Dame la Ronde. 1728. — Du deux mars mil sept cent

vingt-huit, deux heures de relevée, en l'assemblée de Messieurs du chapitre de Notre Dame la ronde de Metz, jour de chapitre ordinaire. — Sur la proposition faitte à mesdits Sieurs du chapitre par Monsr le Princier de l'église de Metz, de la part de Messieurs du chapitre de la même église, de consentir à ce que les deux autels qui sont ez deux côtez des escaliers qui conduisent de l'église Cathédrale à celle de Notre Dame la ronde, soient démolis; l'affaire mise en délibération, il a esté arrêté que le terrain qui est au delà de la balustrade qui sépare les deux églises n'estant pas à Messieurs de Notre Dame la ronde, ils n'ont aucun droit pour empêcher, même en tant que besoin est consentent que mesdits Sieurs du chapitre de ladite église de Metz fassent démolir lors et ainsy qu'ils aviseront lesdits deux autels. Fait et délibéré ledit jour. Petit, de Levy, Thiersant, F. Petit, Baltus secrétaire. — *Registre des conclusions du chapitre de Nostre Dame la ronde*, du 23 juin 1714 au 19 janvier, 1743. — Archives départementales de Metz, G. 457.

165. — Clôture de la chapelle de Notre-Dame la ronde sur la Cathédrale. 1728. — Messieurs capitulairement assemblez cejourdhuy vingt un juin mil sept cent vingt huit, une heure de relevée, ensuitte de la convocation par billets faitte en la manière accoutumée par monsr le Prévot, il a dit: Que Messrs de la Cathédrale ayant fait rétablir à neuf l'escalier en pierres qui conduit de la grande église à celle de Notre Dame la ronde, ainsy qu'ils y sont obligez, tant parce que le terrain qui est au delà de la balustrade qui sépare les deux églises n'appartient pas à Messrs de Notre Dame la ronde, depuis le consentement qu'ils ont donné à la démoli-

tion du mur qui séparait les deux églises, que parce que l'abbaisement du pavé a esté fait par Mrs de la Cathédralle lors de la réunion de la nef de Notre Dame la ronde à celle de la grande église, suivant qu'il est de notoriété publique, et qu'il paroit encore aujourdhuy par le rempiétement tant du portail du côté de Chambre, que des quatre premiers piliers de la grande église qui sont d'une forme différente des autres piliers d'icelle, mesdits sieurs de la Cathédrale auroient le 19 juin, présent mois, fait attacher de leur costé un cadenas à la porte à deux battants de la balustrade séparative des deux églises, quoy qu'il n'y aye aucun vestige ny marque qu'il y en ayt jamais eu, et que Mrs de Notre Dame la ronde soient dans une possession immémorialle et non discontinuée de faire fermer et ouvrir, lors et ainsy qu'ils le jugent à propos, la porte de leur église, pour donner entrée aux fidèles qui y viennent en foule chaque jour à tous les offices, en grande dévotion, comme il est notoire; Que le lendemain Dimanche vingt du même mois, cette porte s'estant trouvée fermée, tant à la messe de cinq heures qu'à la grande messe, le peuple scandalisé d'une pareille nouveauté auroit fait beaucoup de bruit, et auroit même cassé l'un des battans de la porte par l'empressement qu'il auoit d'entrer en l'église pour y assister à la ste messe; Que sur les plaintes que Mr le Prévost a fait de cette entreprise à aucuns de Mrs de la Cathédrale, ils auroient répondu qu'ils prétendent avoir ce droit, d'autant que s'estans portez à faire rétablir les escaliers en pierres qui communiquent de l'une à l'autre église, par la représentation qui leur a esté faitte de copie d'un ancien titre qui en les assujettissant à l'entretien de ces escaliers les met en droit de fermer de leur

costé la Cathédrale, affin que lors que les portes de la Cathédralle sont fermées, ceux qui sont à Notre Dame la ronde ne puissent pas aller à la grande église.

A quoy Mr le Prévost a répondu: Que ce n'estoit pas sur cette copie de titre que Messieurs de la Cathédralle s'estoient déterminés à rétablir ces escaliers à leurs frais, mais parce qu'il estoit facile de justifier par les sieurs Grandjean entrepreneurs de batiments, que le dernier rétablissement de ces escaliers, fait il y a environ.... (*sic*) années, auoit esté aux frais et diligences de Messieurs de la Cathédralle, qui n'ont pas manqué de consulter leurs registres de fabrique qui en font mention; en sorte que Mrs de Notre Dame la ronde sont en possession de contraindre Messieurs de la Cathédrale à cet entretien, comme à celuy de la toicture et des vitrages de leur collégiatte, droit et possession fondez sur le consentement qu'ils ont donné à Mrs de la Cathédralle de réunir à leur église la nef de Notre Dame la ronde, qu'ils ont fait rabaisser considérablement pour les mettre de niveau; Que quand même la prétention de Messrs de la Cathédrale auroit quelque apparence dc justice, à l'inspection de copie vollante d'un titre, ils ne pourroient se dispenser de faire chaque jour enlever le cadenas au même instant que l'on ouvre les portes de leur église, affin que les fidèles puissent assister aux offices qui se célèbrent à Notre Dame la ronde, estant extraordinaire et contre toutte raison que l'on célèbre la ste Messe et autres offices dans une église fermée; qu'on les annonce au peuple par le son des cloches pour l'y apeller, tandis qu'on luy en refuseroit l'entrée en tenant les portes fermées; Que Mrs de Notre Dame la ronde estant en droit d'aller lorsqu'ils le jugent à

propos célébrer la ste messe à l'autel de la chapelle St-Nicolas de la Cathédralle pour y gagner les indulgences accordées à Mrs les chanoines des deux églises par deux bulles du pape Grégoire XV des années 1622 et 1623, ainsy qu'il est justiffié par un monument en marbre qui est en cette même chapelle, ils ne peuvent y aller que par cet escalier, dont l'usage leur doit estre par conséquent libre en tout temps; Qu'il en est de même lorsqu'il est nécessaire d'administrer le saint Viatique ou l'Extrême onction à quelques-uns de Messrs les chanoines de Notre Dame la ronde, Mr le Prévost ne pouvant y aller par d'autre endroit que par cet escalier, dont la porte doit estre par conséquent libre à toutte heure à Mrs de Notre Dame la ronde; Et enfin que l'usage estant l'interprète des loix et des titres, Mrs de la Cathédralle n'ont pu, au préjudice d'une possession publique constante et immémoriale, fermer la balustrade et l'entrée de Notre Dame la ronde, dont les clefs ont toujours esté confiées au sacristain de Notre Dame la ronde, sans qu'il y ayt aucune marque, vestige, ny notion que Mrs de la Cathédralle ny personne de leur part en ayt jamais eu la clef. L'affaire mise en délibération [1]. — *Registre des conclusions du chapitre de Nostre-Dame la ronde*, du 23 juin 1714 au 19 janvier 1743, fo 51, r. et v. — Archives départementales de Metz, G. 457.

---

[1] La pièce finit ainsi, dans le registre où elle est transcrite, sans signatures.

APPENDICE.

Il nous semble utile de réunir en finissant plusieurs observations faites tardivement, au cours même de l'impression de notre travail. Nous les présentons ici pour aller audevant de certaines objections, et pour corriger quelques inexactitudes.

I. *Le côté droit et le côté gauche de la cathédrale.* (§ 1). — Nous avons, dans notre travail, constamment appelé côté droit et membres droits de la cathédrale et de ses annexes ce qui correspond au côté droit du Christ en Croix, que figure le plan de l'église; côté gauche et membres gauches ce qui est à l'opposé. On a quelquefois motivé encore cette manière de s'exprimer par cette autre considération que le côté ainsi qualifié, côté droit, est celui de l'Évangile à l'autel et dans le chœur. On a parfois, d'une manière toute contraire, pris ailleurs pour la droite et la gauche de l'église ce qui est à la droite et à la gauche des fidèles assistant aux offices. Ce dernier mode d'appréciation de la droite et de la gauche de l'église d'après la position des fidèles est, nous devons le faire observer, celui même qui est adopté dans les textes du Cérémonial du XII^e^ siècle, à ce qu'il semble [Pr. 32, 112, 113], et de la chronique de Ph. de Vigneulles [Pr. 155, 156], que nous citons dans nos Preuves. Ces particularités remarquées un peu tardivement ne nous font pas revenir sur le parti que nous avons pris à ce sujet. Il est bon cependant de les signaler pour prévenir toute confusion dans l'esprit du lecteur. Nous devons l'avertir en même temps que nous sommes tombé nous-même dans cette confusion, à propos de la place occupée dans le sanctuaire du XI^e^ siècle par le siège épiscopal, dont nous aurions dû dire, conformément aux explications données ci-dessus, qu'il y était du côté gauche ou de l'Épître, et non, comme nous l'avons dit, du côté droit, ou de l'Évangile (§§ 28, 29). Ajoutons qu'aujourd'hui, à la cathédrale de Metz, le siège épiscopal est encore, dans le chœur, du côté de l'Épître, contrairement à l'usage observé généralement de le placer du côté de l'Évangile. Cette singularité ne viendrait-elle pas de quelque tradition locale,

avec laquelle serait d'accord le Cérémonial du XII[e] siècle, dont on peut interpréter ainsi les textes, quoique le sens du principal d'entre eux [Pr. 32] ne soit pas sur ce point sans quelque ambiguïté ?

II. *Les sacristies de la cathédrale* (§ 34). — Nous avons proposé, sans en décider cependant, de regarder comme s'appliquant à des objets distincts les deux expressions *Secretarium* et *Sacrarium*, employées dans divers textes pour désigner l'une et l'autre un lieu de dépôt des ustensiles et ornements sacrés, à la cathédrale. Rien n'indiquerait, avons-nous dit, où se trouvaient ces dépendances de la basilique. Nous avons cependant cité un titre de 1210, d'où il semble résulter que le lieu qualifié *Secretarium* pouvait être situé du côté de Chambres, c'est-à-dire au couchant de la cathédrale (§ 46). Il convient de joindre à cette citation celle d'un autre texte donnant à penser que le *Secretarium* était derrière l'autel principal, *retro altare in Secretario*, y est-il dit [Pr. 79]. Ces deux indications ne sont pas contradictoires. Une sacristie placée derrière l'abside principale de la basilique du XI[e] siècle, pouvait très-bien paraître dominer les Chambres *Thalami*, suivant ce que nous avons exposé au sujet de ce lieu (§ 46).

III. *Les autels des églises voisines de la cathédrale* (§ 32). — Les autels des églises groupées autour de la cathédrale sont mentionnés, avec ceux de la basilique, dans un texte du Cérémonial du XII[e] siècle, relatif à la cérémonie du lavement de ces autels le Jeudi saint [Pr. 81]. Dans notre premier examen de ce texte, nous n'avions pas remarqué la signification très-probable de cette particularité, que l'autel de S[t] Etienne, le principal de tous, y est mentionné le dernier, après les autres seulement. En tenant compte de ce fait, il y a, croyons-nous, lieu de penser que par analogie, pour chaque sanctuaire en particulier, l'autel principal est mentionné après et non avant les autels secondaires de ce sanctuaire. Cette observation donne un caractère de subordination aux autels de S[t] Thomas et de S[te] Walburge par rapport à celui de S[t] Pierre, dans l'église de S[t] Pierre le majeur ;

à l'autel de S[t] Jean Évangéliste par rapport à celui de S[t] Galle, dans l'église de S[t] Galle; aux autels de S[t] Lambert et de S[t] Barthélemy par rapport à celui de la Vierge, dans l'église de S[te] Marie. Cette appréciation des choses est le fondement de rectifications que nous proposons dans les articles suivants, n[os] IV, V, VI, VII.

IV. *L'autel de l'église de Saint Paul* (§ 39). — Nous avons attribué à l'église de S[t] Paul trois autels, l'autel principal dédié au patron, et deux autres dédiés à S[t] Thomas et à S[te] Walburge. Cette opinion était fondée sur une interprétation, que nous croyons inexacte, d'un texte du Cérémonial [Pr. 81]. De ce texte autrement compris il résulterait plutôt que l'église de S[t] Paul n'avait qu'un seul autel, celui de l'apôtre auquel elle était consacrée (voir ci-dessus n° III).

V. *Les trois autels de l'église de Saint Pierre le majeur* (§ 41). — Un texte du Cérémonial [Pr. 92] assigne formellement trois autels à l'église de S[t] Pierre le majeur, comme nous l'avons constaté (§ 32, note 2). Une mauvaise interprétation d'un autre texte [Pr. 81] nous a empêché de reconnaître le fait infiniment probable que, outre l'autel de S[t] Pierre qui tenait naturellement la place principale dans cette église, ceux de S[t] Thomas et de S[te] Walburge, attribués à tort à l'église de S[t] Paul (§ 39), y figuraient également comme autels secondaires (voir ci-dessus n° III).

VI. *Les trois autels de l'église de Sainte Marie* (§ 42). — Nous n'avons mentionné qu'un seul autel, celui de la Vierge, dans l'église de S[te] Marie. La juste appréciation d'un texte du Cérémonial [Pr. 81], dont nous n'avions pas compris d'abord la portée probable, autorise croyons-nous l'attribution à cette église de deux autres autels encore, ceux de S[t] Lambert et de S[t] Barthélemy. Après un examen plus attentif que nous ne l'avions fait de ce texte, il nous semble que ces deux autels devaient appartenir à l'église de S[te] Marie plutôt qu'à celle de S[t] Galle, comme nous l'avons dit (§ 44) (voir ci-dessus n° III).

VII. *Les deux autels de l'église de Saint Galle* (§ 44). — Nous avons dit quelles raisons il y a de reconnaître l'existence de

l'autel de S[t] Jean Évangéliste à côté de celui de S[t] Galle dans l'église consacrée à ce dernier saint [Pr. 52, 56, 81]. Nous avions proposé, d'après un de nos textes [Pr. 81], d'y joindre les deux autels de S[t] Lambert et de S[t]-Barthélemy. Nous avons expliqué ci-dessus, n° III, pourquoi il convient d'attribuer, comme nous venons de le faire, ces deux autels à l'église de S[te] Marie et non à celle de S[t] Galle, qui n'aurait eu d'après cela que deux autels seulement, celui de son patron et celui de S[t] Jean Évangéliste [Pr. 56].

VIII. *Les deux mosaïques trouvées en 1755* (§ 70). — La mosaïque trouvée, en 1755, sous l'église de S[t] Pierre le vieux et les parties avoisinantes du cloître, n'était guère qu'un simple carrelage, orné de quelques rosaces, et composé de pierres blanches et noires. Elle recouvrait un hypocauste appartenant à un corps de constructions antiques qui s'étendaient entre S[t] Pierre le vieux et S[t] Gorgon, sur l'emplacement occupé ultérieurement par le Réfectoire du cloître. Ces restes d'antiquités sont décrits par les Bénédictins, dans leur *Histoire générale de Metz* (T. I, p. 155, et pl. XXI). L'autre mosaïque trouvée à la même époque, sous le chœur de l'église de S[t] Pierre aux Images, était d'une composition plus variée et d'une exécution plus riche, en pierres de diverses couleurs, avec un médaillon central décoré d'un sujet sur la nature duquel on n'est pas d'accord, non plus que sur la teneur d'une inscription qui l'accompagnait, détruite au moment de la découverte. Il est parlé aussi de ce monument par les Bénédictins dans le même ouvrage (T. I p. 53, et pl. III). Il avait été antérieurement décrit déjà par Caylus, au Tome V de son *Recueil d'antiquités* (p. 326 et pl. CXVIII), dans des termes dont il y a lieu de relever la singularité, et qui n'ont pas peu contribué à égarer l'opinion sur son caractère. Baltus, témoin de ces découvertes, les mentionne dans ses *Annales*. Mais il le fait très succinctement, touchant les mosaïques notamment. Il se borne à dire de la seconde qu'elle était composée de pierres de couleur formant des fleurons et des festons. Caylus et les Bénédictins nous ont conservé des images de l'une et de l'autre.

TABLE.

Les numéros précédés du signe § renvoient aux paragraphes; ceux précédés des lettres Pr., aux Preuves.

A.

Abbés. Admis au réfectoire du chapitre, au VIIIe s., § 10; leur rôle au XIIe s. Pr. 16, 51.

Abel (Charles). Ses écrits et ses collections, § 62, 65, 75.

Absconsa. Lanterne sourde, Pr. 82.

Absentia à capitulo. Faute prévue par la Règle du VIIIe s., § 14; Pr. 8.

Abside de la cath. actuelle, § 49. Voy. Chœur.

Absides de la cath. du XIe s. (Les trois), § 28, 29. Voy. Chœur, Clément (Autel de St), Étienne (Autel de St), Nicolas (Autel de St), Notre-Dame la tierce (Autel de), Sanctuaire.

Abstinentia à vino. Peine édictée par la Règle du VIIIe s., § 14; Pr. 28.

Académie de Metz. Ses *Mémoires*, § 50 note, 63 note.

Acensement. Mode de tenure de la propriété, § 46. Voy. Cens.

Acerra. Boîte à encens, Pr. 33.

Acolyti. Acolytes; leur rôle au VIIIe s., § 14; au XIIe s., § 47; Pr. 35, 36, 37, 48, 49, 50, 51, 68, 71, 76, 79, 82, 86, 87, 91, 97, 113. *Canonici acolyti*, § 47. *Studium acolytorum*, Pr. 71.

Acus. Aiguilles, épingles, Pr. 82.

Adalbero I. Évêq. de Metz, 929-964, § 46.

Adalbero II. Évêq. de Metz, 984-1005, § 17.

Ad basilicas. Voy. Basiliques (Quartier des).

Adheleidis. Épouse d'Otto I, Emp., Pr. 31.

Adhémar de Monteil. Evêq. de Metz, 1327-1361. Ses mandements pour la construction de la cath., § 58; pour la dédicace de N.-D. la ronde, § 61; Pr. 137, 138; il charge Adam Pollet des travaux de la cath., § 62.

Adjournés. Audiences de justice tenues jusque vers 1315 dans le cloître, § 36; Pr. 135.

Admonitio. Peine édictée par la Règle du VIIIe s., § 14.

Adolescentes. Dans le chapitre du VIIIe s., § 14.

Adulterium. Crime prévu par la Règle du VIIIe s., § 14.

Advence. Évêq. de Metz, 858-875; inhumé dans l'église de St Galle, § 19, 44.

Aegidius d'Orval. Ses travaux sur l'histoire des Évêq. de Tongres, § 4 note.

Aiey. Ay, village voisin de Metz, Pr. 155.

Alba. Aube, vêtement ecclésiastique, XIIe s., Pr. 50, 60, 62, 68, 81, 82, 83, 97.

Alexandre IV. Pape 1254-1261. Sa bulle pour favoriser la construction de la cath. 1260, § 58.

Alexandre VI. Pape 1492-1503. Confirme la coadjutorerie de Metz à Jean de Lorraine, enfant de 3 ans, § 65.

Aliments, § 14, 47. Voyez *Cibraria, Victualia,* Vivres.

Allectia, Harengs, Pr. 79.

Alleluia, Pr. 87, 92, 107.

Allumettes, Pr. 155.

Altare, altare majus. Grand autel de St Étienne à la cath., § 32; au VIIIe s., § 6, 9, 76; au XIIe s., sur ses degrés propres, *gradus altaris,* § 31, 32,; Pr. 79, 85, 87; en avant du siège épiscopal § 29; en haut des degrés montant du chœur au sanctuaire § 29, 31; dans le sanctuaire § 29, 32; au-dessus de la crypte, § 30; en 1791, dans l'avant-chœur, § 73. Pr. 2, 32, 33, 48, 51, 69, 73, 74, 79, 81, 85, 86, 91, 96, 100, 108, 111, 116, 117, 122, 124, 129, 130, 132, 133, 134, 154, 159; Append. II. Voy. Autels.

Amand (Égl. de St). *Ste Amandus;* hors de la ville, au quartier *ad basilicas,* au XIIe s., § 47; Pr. 100.

Amange. (Jacq. d'). Grd vicaire de l'Év. H. de Vaudémont; fait commencer la chapelle de N.-D. la tierce, 1486, § 65; Pr. 143.

Ambon. Construit par Chrodegang à St Pierre le majeur, § 9, 41; Pr. 2.

Amictus. Amict, vêtement ecclésiastique, Pr. 82.

Amphithéâtre rom. à Metz, § 3.

André (Égl. de St). *Ste Andreas;* hors de la ville au quartier *ad basilicas,* au XIIe s., § 47; Pr. 99, 100. (Fête de St) dans l'église de St Pierre (majeur?), Pr. 39, 40.

Angelram. Évêq. de Metz, 768-791; *archiepiscopus,* Pr. 15; modifie la règle de Chrodegang, § 7; Pr. 15.

Anneau de S[t] Arnould. § 47, Pr. 130.

Annonciation. Fête; au XII s., Pr. 74.

Antiphona. Antienne, Pr. 82, 85, 91, 98, 118, 122, 130, 133, 134.

Antiquaires de France (Société des). Ses mémoires, § 47; ses avis, § 75.

Antiquités. Voy. Mosaïques, Ruines.

Antoine. Duc de Lorr., 1508-1544, Pr. 154.

Antoine (Jean). Architecte du XVIII s., § 71.

Apôtres (Égl. des S[ts]). Dite aussi de S[t] Jean Évangél. et plus tard de S[t] Arnould, § 3, 4. Voy. Jean Évangél. (Égl. de S[t].)

— d[o] — (Les S[ts]). Pr. 87, 117, 120, 122. (Reliques des S[ts]), § 46, 47. Voy. *Scrinia, Vas.*

Apremont (Famille des S[grs] d'). Pr. 156.

— d[o] — (Prieuré d'). Chapelle de S[t] Michel, consacrée en 1102 dans la tour de son égl. par Richard, card[l], év. d'Albano, légat apostoliq., § 27.

Aqua benedicta. Au XII s., Pr. 34, 36, 37, 46, 50, 57, 59, 61, 113, 116, 125. Voy. Eau bénite.

Aquila. Pupitre du sanctuaire, au XII s., § 29, 47, Pr. 38. Voy. Pupitre.

Arc triomphal. A l'entrée du chœur du XI s., § 26, 29.

Arcades latérales. Aucunes dans la nef du XI s., § 26; celles de la nef du XIII s., § 49.

Arcatures. Forme architecturale. A. décoratives dans la cath. du VIII s., § 6, 9; A. trilobées (cordon d') dans la nef du XIII s., § 49, 51. Voy. *Arcus.*

Arche au grand moutier. Dépôt des archives de la ville, § 67, Pr. 161, 162. Voy. Archives municipales, Nef, Portail d'angle, Transept.

Archéologie et histoire de la Moselle (Société d'). Ses *Mémoires* et son *Bulletin*, § 47 note, 62 note, 67 note, Pr. 160 note.

Archéologiques (Appréciations). Touchant la cath. actuelle, § 50 à 56, 58, 61, 63, 64, 66.

Archidiacre. *Archidiaconus*, au VIII s., § 14; sa place au réfectoire, § 10; au chapitre, § 14; son rôle, § 14, Pr. 4, 7, 16, 21, 22, 24. Les archidiacres, *archidiaconi*, au XII s., § 47, Pr. 50, 51, 80. Le grand archidiacre en 1345, § 32 note. Voy. Aubry.

Archiepiscopus. Titre donné

à quelques évêques de Metz, Pr. 15.

Archiprêtres. *Archipresbyteri* au XII s., § 47, Pr. 67.

Architectes. A. employés à la cath., Pr. 160 note. Voyez Blondel, Commercy, Deny, François le prêtre, Gardeur-Lebrun, Perrat, Pollet, Ranconval, Sierck, Tornow, Wahn.

Archives de l'Église, chapitre et cath. de Metz. Leur lieu de dépôt, § 35, 68; leur inventaire, § 47, 58; en possession jadis des titres de l'église, § 46, du Cérémonial du XII siècle de la cath., § 18, aujourd'hui des regtres capitulaires de 1344 à 1790, § 35, Pr. 139.

— do — départementales de Metz. Titres qu'elles renferment, § 34, 46, 57, 61, 62, 67, 68, 74, Pr. 163, 164, 165.

— do — municipales de Metz. Titres qu'elles renferment, § 64; leur lieu de dépôt à la cath., § 67, Pr. 162; violées par le card. de Lénoncourt, 1553, § 67, Pr. 161. Voy. Arche, Jacob, Nef, Notre-Dame la tierce, Portail d'angle, Transept.

Arçon (Lunette d'). Ouvrage de fortification, § 3.

Arcus per girum (throni), § 6, 9, 35, 41, 76, Pr. 2.

Arènes. Voy. Amphithéâtre.

Armarium. Voy. Livres.

Armentières (Louis de Conflans Mis d'). Maréchal de France, commandt en chef dans les Trois Ev., Lorraine et frontière de Champagne, 1761-1771, § 72.

Armes (place d'). Ancienne, devant le portail d'angle de la cath. § 68; actuelle, dans l'emplacement du cloître, § 9, 10, 13, 19, 35, 36, 67, 71, 76. Voy. Devant le grand moutier.

Arnould (Abbaye et église de St). § 4, Pr. 1, 75, 78, 99, 100, 105, 107, 130.

— do — (Champ, *campus, croada*, croée de St). § 47, Pr. 75, 78.

— do — (Faubourg de St). *Suburbium Si. Ai.*, § 47.

— do — (Petit cartulaire de St). Pr. 1.

— do — (Saint). Evêque de Metz, 615, m. v. 626, § 4, 9. Voy. Anneau.

— do — (Tapis de St). *Tapeta Sancti Arnulphi*, § 47.

— do — (Voie ou chemin de St). *Via quæ ducit ad Sm Arnulph.*, § 47. Voy. *Via*.

Arvolt. Voy. Gros arvolt.

Ascension. Fête; au XII s., § 39, Pr. 25, 96, 97, 101, 109, 111.

Asile (Droit d'). A la cathédrale, § 15 note, Pr. 148.

Aspersorium. Ustensile pour jeter l'eau bénite, Pr. 36, 50.

Asser et malleolus ou *Ligneum instrumentum.* Instrument employé au lieu de la clochette pendant la semaine sainte, au XII s., § 27, 47, Pr. 82.

Assomption. Fête; au XII s., Pr. 128, 129, 130.

Atrium Si Stephani. Espace libre devant la cathédrale du XI siècle, § 33, 42, 45. Voy. Parvis.

Attila (Invasion et ravages d'). § 4, 5, 6, 16, 17, 76. Voy. Destruction de Metz.

Aubrion (Chroniq. de Jehan). Pr. 147, 148.

Aubry. Grand archidiacre de Metz, au XIV s. Sa fondation à l'autel de N.-D. la tierce en 1345, § 32 note.

Aumônes. Pour la construction de la cath. du XIII s., § 58.

Aumônier de la cath. Au XIV s., § 67 note.

Aurifrigium. Orfroi, tissu mêlé de fils d'or. *Aurifrigia quinque,* XII s., Pr. 74, 116, 124, 129; *A. cum limbo aureo in circuitu,* Pr. 100; *A. Franconis,* § 47, Pr. 39, 54, 124, 130; *A. Stephani episcopi,* § 47, Pr. 112, 124.

Austrasie (Revue d'). § 27 note, 63 note, 64 note, 72 note.

Autels de la cathédrale. Du XII s., § 25, 28, 32; du XIII s., § 67, 73, Pr. 81, 164. Voy. *Altare.*

— do — des églises voisines. § 39 à 44, Pr. 52, 56, 81, 92, Append. III.

Autor (Saint). Évêq. de Metz, 451, Pr. 31.

Avent. *Adventus,* Pr. 15, 32, 33, 37, 38, 42, 44, 45, 46. Repas uniq. pend. l'Avent, au chapitre du VIII s., § 14.

Avit (Égl. de St). *Se Avitus;* hors de la ville, au quartier *ad basilicas,* au XII s., § 47, Pr. 98, 100.

Avoult. Voy. Voult.

B.

Baccones. Chair de porc; aliment signalé dans la Règle du VIII s., § 14.

Baculi. Batons. *B. ad lignum sustinendum,* Pr. 79; *B. ad pallium sustinendum,* Pr. 84, 85, 90.

Baculum. Crosse de dignité. *B. Cantoris* ou *Præcentoris,* § 47, Pr. 51, 126. *B. Episcopi,* § 47, Pr. 48, 50, 67, 80, 112. *B. Si Materni,* Pr. 100, 104.

Bains romains. Dans le voisinage de la cathédrale, § 43.

Balneum episcopi. Pr. 78.

Baltus. Chanoine de N.-D. la ronde, Pr. 164.

— dº — Notaire à Metz au XVIII s., § 76; ses *Annales,* 1724-1759, § 35, 68, 70, Append. VIII; ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Metz,* § 66, 67.

Bannitio. Mise au ban; acte de procédure accompli dans l'égl. de Stᵗ Pierre le majeur, au XII s., § 36, 41, 47, Pr. 36.

Bans (Lecture des). Acte de procédure accompli jusque v. 1315 dans le cloître de la cath. § 36, Pr. 135.

Baptême. § 47. B. par immersion, XII s., Pr. 87, 112.

Baptistère épiscopal. § 19, 43, 45, 76. Voy. Jean-Baptiste (Égl. de Sᵗ).

Bar (comtes de . . .). Pr. 156.

Barbe. L'une des 4 grosses cloches de la cath. au XVII s., § 27 note.

Barbe (Autel de Sᵗᵉ). *Sancta Barbara,* dans la crypte de la cath., § 30, 32, Pr. 81.

— dº — (Village et égl. de Sᵗᵉ). Lieu de pélerinage, Pr. 154.

Barthélemy (Autel de Sᵗ). Dans l'égl. de Sᵗᵉ Marie, Append. III, VI, VII.

Bases des colonnes. Leurs caractères archéologiq. dans la cath., § 50, 53, 54, 55.

Basilie (Evêq. de). Voy. Huot.

Basiliques (Quartier des). *Ad basilicas,* au dehors et au sud de la ville, § 47.

Bassin d'argent. L'une des cloches de la cath. au XVII s., § 27 note.

Baudoche. Pierre B., Pr. 141; les 2 Nemmery B. chanoines de la cath. au XIV s., § 67 note.

Bayonville (Demange de . .). Doyen du chap. de Sᵗ Thiébaut en 1384, § 62 note.

Bégin. Son *Histoire de la cathédrale,* § 43, 63, 65, 73.

Belle-Isle (Le maréchal de). Gouverneur de Metz; travaux ordonnés par lui, § 71, 72.

Benedicta. L'une des cloches moyennes de la cath. au XII s., § 27, Pr. 86, 112.

Bénédictins. Leur *Histoire de Metz,* § 5, 15, 16, 35, 36, 39, 40, 41, 57, 60, 68, 76, Append. VIII. Voy. Plans de Metz.

Bénédiction de la cath. actuelle en 1546. Pr. 160.

Beneficium. Mode de tenure de la propriété au VIII s., § 14.

Bénigne (Saint). Voy. Eusèbe.

Benoît XII. Pape, 1334-1342, § 58.

Benoît Picard (Le Père). Auteur d'une histoire de Metz. Sa déclaration sur la séparation entre les travées réservées à N.-D. la ronde et les autres, dans la cath. jusque v. 1380, § 60.

Bertram. Evêq. de Metz 1180-1212; supprime en 1198 l'office de sénéchal du chapitre, § 47 note.

Besançon (L'Égl. de). Fournit à l'Égl. de Metz un bras de S^t Étienne, au XI s., § 17.

Bibliothèque de la cathédrale. § 18, 68.

— d^o — de l'école des chartes (Revue). § 46.

— d^o — de Metz. Possède en manuscrit les Annales de Baltus, § 35, 68, 70; celles de La Hyère, Pr. 151; les chroniques de J. Aubrion, de Philde Vigneulles, Pr. 141 à 154; le Cérémonial de la cath. du XII s., § 18, 48, Pr. 32 à 134; l'hist. de Metz de Dom Brocq, § 60, et celle du P. Benoît Picard, § 60; l'inventaire des titres de la cath., § 47; les mémoires sur Metz de Baltus, § 66, 67; ceux de Dom Dieudonné et son Recueil d'épitaphes, § 63; le plan de la cath. de Gardeur-Lebrun, § 78.

— d^o — nationale à Paris, § 27 note.

Blausse (Guill^e de . .). Maître-serrurier, Pr. 161.

Blé (Marché au). *Locus ubi bladum venditur*, 1245, § 46; la halle en Chambres, 1298, § 46; le marché en Chambres 1468, § 64. Voy. Chambres (Halle de).

Blondel (J.-F.). Architecte. Notice sur lui § 71; ses plans pour Metz, § 19, 72, 75, 76; son portail de la cath., § 44, 49, 59, 72.

Bouchard d'Avesne. Evêq. de Metz 1282-1297. Sa tombe, Pr. 156.

Bousch (Valentin). Peintre-verrier, § 65 note, Pr. 160 note.

Brocq (Dom). Auteur d'une histoire de Metz. Sa déclaration sur la séparation entre les travées réservées à N.-D. la ronde et les autres, dans la cath. jusque v. 1380, § 60.

Brodeis *(Pannus dictus)*. A la cath. au XII s., § 47, Pr. 82.

Bruslé (Jehan). Avocat et syndic de Metz au XVI s., Pr. 161.

Bulles pontificales. Des XII s., §57; XIII s., § 58; XIV s., § 58; XVI s. § 65; XVII s., Pr. 165.

Busta. Reliquaires. *Busta ossea de ebore*, XII s., Pr. 116.

C.

Calciamenta. Vêtement signalé dans la Règle du VIII s., § 14.

Calendrier (Notations du). Au XII s., § 36, 47. Voy. *Kalenda.*

Calice. *Calix*, Pr. 56. *Calices tres aurei; c. deauratus; c. de cristallo; c. de onichino,* dans le trésor de la cath. au XII s., § 47, Pr. 116.

Calliste II. Pape, 1119-1124, Pr. 156.

Calmet (Dom). Son *histoire de Lorraine,* § 27, 57.

Camera. Voy. Cens.

Camerœ. Chambres des chanoines, au XIII s., § 46, 76. Voy. *Mansiones.*

— dº — (Place et rue dites), au XIII s. Voy. Chambres.

Camerarius. Chambrier, officier du chapitre, au XII s., § 47, Pr. 82, 83.

Caminata. Poële, pièce dépendant du cloître au VIII s., § 8, 10, 12, 14, 35, Pr. 25.

Camisiles. Vêtement signalé dans la Règle du VIII s., § 14.

Campana major; C. maxima. La grosse cloche, § 27, Pr. 80, 104.

Campanæ. Majores, magnæ, grossæ; mediæ, medianæ; minores, parvæ, à la cath. au XII s., § 27, Pr. 32, 47, 48, 49, 51, 54, 59, 65, 78, 82, 86, 88, 89, 98, 99, 100, 108, 112, 113, 120, 121, 126, 131, 133, 134. Voy. Cloches, *Signa.*

Campanile. Projeté pour la cath., à la rencontre de la nef et du transept, § 27, 47.

Campanula. Clochette employée au réfectoire du XII s., § 27, 47, Pr. 62.

Cancellarius. Chancelier, dignitaire du chapitre au XII s., § 27, 47, Pr. 32. Voy. Chancelier.

Cancelli. Clôture du chœur au VIII s., § 6, 76, Pr. 2.

Candela. Chandelle, cierge, Pr. 54, 79, 86, 92, 100, 113, 114. *Candela grossa facticia,* Pr. 82. *Candelæ parvæ,* § 37, 41, 47, Pr. 83. *Candela de cera,* Pr. 83. *Candelarum benedictio in die purificationis,* Pr. 60, 61. *Candela super candelabrum,* Pr. 54. Voy. *Cereum,* Chandelle.

Candelabra. Chandeliers au XII s., § 47, Pr. 50, 54, 59, 79, 86, 116, 119, 124. *Candelabra lignea,* usités au réfectoire du XII s., § 37, Pr. 83.

Canonicelli. Chanoin. enfants au XII s., § 47. *C. cum aliis pueris,* Pr. 32. Voy. *Canonici.*

Canonici. Chanoines, § 14, 46,

47; Pr. 83, 88. Voy. *Acolyti, Canonicelli, Cantores, Domini, Fratres, Juniores, Magni, Majores, Minores, Non canonici, Pares, Parvi, Prebendarius, Priores, Seniores.*

Cantor ou *Præcentor.* Grand chantre, dignitaire du chapitre au XII s., § 47, 65, Pr. 32, 33, 48, 49, 50, 51, 61, 67, 76, 82, 91, 93, 95, 96, 98, 99, 104, 105, 106, 109, 112, 117, 122, 133, 134. Voy. *Baculum, Præcentor.*

Cantores. Chantres, § 47, Pr. 41, 48, 51, 58, 61, 76, 86, 92, 98, 112, 122, 126. *Cantorum scola* au X s., § 15. *Canonici cantores* au XII s. § 47, Pr. 51. Voy. *Rotlandus, Succentores,* Chantres.

Capella. Ornement sacré en usage à la cath. au XII s. *Capella magna, argentea,* § 47, Pr. 96, 100, 112, 116. *Capella parva argenta,* § 47, Pr. 60, 96.

Capellani episcopi. Au XII s., Pr. 50.

Capitulum. Lieu et mode de réunion du chapitre, Pr. 10, 11, 12, 20, 28, 40, 43, 46, 49, 50, 53, 57, 60, 66, 67, 70, 82, 87, 88, 91, 93, 94, 101, 102, 113, 115, 117. *Capitulum facere,* Pr. 93, 94, 95, 118, 119, 122, 125, 127, 129, 130, 131, 133. Voy. Chapitre.

Cappa. Chape, vêtement ecclésiastique aux VIII et XII s., § 14, 47. *Cappa Episcopalis,* § 47, Pr. 50. *Cappa nigra,* Pr. 33, 47, 48, 60, 61, 62, 82, 134. *Cappa serica,* § 47, Pr. 33, 43, 48, 51, 60, 76, 80, 96, 97, 98, 100, 108, 120, 126, 133. *Cappa serica et rubea,* Pr. 112.

Capsa argentea. Reliquaire de la cath. au XII s., § 47, Pr. 60, 90. Voy. *Scrinia.*

Carcer. La prison; peine édictée dans la Règle du VIII s., § 14.

Cardinaux. § 57.

Carême. *Quadragesima.* Au VIII s., § 14, Pr. 12, 14, 30; au XII s., Pr. 66 à 70, 85, 123. *Comedendi licentia in quadragesima,* XII s., Pr. 85.

Carmes (Égl. N.-D. des . .). Construite au XIV s., § 74.

Caro. Chair, aliment signalé dans la Règle du VIII s., § 14, Pr. 13, 15; son abstinence, Pr. 13, 14.

Carpentarius. Le charpentier du chapitre au XII s., § 37, 47, Pr. 82, 83.

Casula. Chasuble, vêtement ecclésiastique, § 47, Pr. 38, 85, 86.

Catéchumènes. Au XII s., § 47.

Cathedra episcopi. § 47, Pr. 80. Voy. Siège.

Cathédrale. Le premier édi-

fice; *S. Stephanus in domo*, § 9, 21; construit avant Chrodegang, § 1, 16, 76; achevé et décoré par lui au VIII s., § 6, 16, 76; joignant le cloître, § 35, 39; avec une tour, § 15, 16, 27, et un oratoire de S. Michel, § 15, 27. — Le second édifice construit au XI s., par l'Ev. Théodoric II, § 1, 16, 17, 18, 76; structure, § 23 à 33, 48, 57, 76; nef simple, non-voûtée, § 26; chœur et sanctuaire, § 28, 29, 31; transept, § 28, 29, 31; Trois absides, § 22; Crypte, § 30, 31; degrés intérieurs, § 31; portes, § 27, 33, 35, 57; autels, § 28 à 31; grosse tour, § 27, 57; chapelle de S. Michel dans la tour, § 27; deux petites tours dites de Charlemagne, § 15, 22, 27, 76; détruit aux XIII, XV et XVI s., § 19, 22, 63, 65, 68, 76; seuls restes, substructions enfouies dans le sol, § 17, 24. — Le troisième édifice, commencé au XIII s. et fini au XVI s., § 1, 2, 16, 48, 58, 76, Pr. 136, 152; trois travées inférieures des XIII et XIV s., § 51, 52, 53, 56, 58, 59, 76; leurs voûtes refaites au XV s., § 51, 52; affectées à N.-D. la ronde et séparées du reste par un mur, § 51, 52, 59, 60; jusque vers 1380, § 62; le reste de la nef des XIII, XIV, XV s., § 22, 43, 54, 55, 56, 58, 76; transept et chœur des XV et XVI s., § 22, 23, 51, 76; plan, § 49; élévation à l'intérieur et à l'extérieur, § 49; dimensions, § 76 note; description archéologiq. § 50, 51; classement archéologiq. des diverses parties de l'édifice, § 56. — *Major ecclesia S. Stephani*, au XII s., Pr. 78, 91, 99, 100, 108, 116, 129, 133. Voy. S[t] Étienne, *Monasterium*, Notre-Dame la ronde.

— d[o] — (Place de la). Ouverte primitivement et jusqu'au XIII s. entre la cath. et la maison épiscopale, puis au XVIII s. sur l'emplacement même de cette maison, § 49, 76. Voy. *Platea*.

Catherine. L'une des 4 grosses cloches de la cath. au XVII s., § 27.

Caumont (de). Son *Abécédaire archéologique*, § 27.

Caylus (*Recueil d'antiquités* par). Append. VIII.

Cellerarius. Cellerier, officier du chapitre, *minister*, § 14. 47, Pr. 18, 21, 82, 88.

Cène. *Cœna Domini*. Cérémonie du Jeudi-saint, Pr. 30, 83.

Cendres (Les). *Cineres*, Pr. 67.

Cens. Redevance due pour une tenure en acensement, § 46, 57, Pr. 135. *Census pertinens ad Cameram*, XII s., Pr. 83, 119.

Cérémonial du XII[e] s. de la

cath., § 13, 17, 76; date originaire, § 18, 58, 76; copie du XIII s., § 18; peut renseigner sur les édifices du XI s., § 19, 21, 58 à 76; sur la cath., § 25 à 33, 76; sur ses dépendances, § 34; sur le cloître, § 35 à 38, 68, 76; sur les demeures des chanoines au XII s., *hospitia, thalami*, § 46, 76; sur les degrés de Chambres, *gradus ad thalamos*, § 46, 76; sur les églises voisines de la cath. § 39 à 44, 68, 70, 76; sur les cérémonies religieuses au XII s., § 18, 27, 29, 41, 42, 43, 47; sur divers sujets, § 47, Pr. 32 à 134, Append. I, III à VII.

Cereum, cereus. Cierge au XII s., Pr. 49, 50, 58, 59, 61, 68, 79, 82, 83, 86, 87, 100, 108, 116, 119, 124, 131, 133; distingué de la *Candela*, § 37, 47; planté sur des supports dits *Columnæ*, § 37; sur des *Candelabra*, Pr. 50, 59, 79, 86, 116, 119, 124. *Cereum paschale*, § 47, Pr. 86. *Cerei benedictio*, Pr. 86. Voy. *Candela, Columnæ.*

Ceroferarii. Porteurs de cierge, Pr. 51.

Cervisia. Boisson signalée dans la Règle du VIII s., § 14.

Chaires. Voy. Stalles.

Chambre des Srs commis au palais, au XVI s. Pr. 153.

Chambres (Les). *Cameræ*, logis des chanoines au XIII s., § 46, 76. Voy. *Mansiones, Thalami.*

— dº — (Degrés de). *Gradus ad Thalamos*, § 25, 46, 76; sur l'escarpement existant au dehors et au couchant de la cath., § 33, 43, 45, 62, 71, Pr. 75, 77, 78, 100, 105, 106; modifiés par Blondel au XVIII s., § 72.

— dº — (Halle et marché de). *Locus ubi bladum venditur*, 1245, 1298, 1468, § 46, 64. Voy. Blé.

— dº — (Place et rue de). Au pied de l'escarpement qui règne au couchant de la cath., § 33, 34, 43, 65, 76, Pr. 141, 156. *Thalami, in thalamis, per thalamos*, § 46. *In cameris*, 1208, *vicus qui cameræ dicitur*, 1210, § 34, 46. Chambres, 1224, en chambres 1298, en bas de chambres, § 46, pl. de chambres 1468, § 64, Append. II. Voy. *Cameræ, Thalami.*

— dº — (Porte de la cath. vers). *Porta ecclesiæ versus thalamos* au XII s., § 33, 60, Pr. 80.

Champion (Colin). Clerc, sonneur à la cath. aux XV et XVI s., Pr. 148.

Chancelier de Vic (Le) ou de l'Evêché, au XVI s., Pr. 161. Voy. *Cancellarius.*

Chandelle, au XVI s. Pr. 155. Voy. *Candela.*

Chanoines. Ch. de la cathédrale, § 4, 45, 46; institués par l'Ev. Chrodegang au VIII s., § 7. Voy. *Canonici*, Chapitre.

Chant, *Cantus. Litteram sive notam, juxta litteram cantare*, Pr. 126.

Chantre ou Grand chantre. § 65, Pr. 158. Voy. *Cantor, Præcentor.*

Chantres. Ch. de la cathédrale, Pr. 159. Ch. musiciens logés dans les dépendances de la cath. au XVIII s., § 68, 70. Voy. *Cantores, Succentores.*

Chapitre de la cathédrale. *Clerus canonicus*, institué par Chrodegang, § 7; *infra claustra vivens*, § 14; suivant la règle donnée par Chrodegang au VIII s., § 8, 10, 11, 12, 14, 18, 46, 76; suivant un régime nouveau d'après le Cérémonial du XII s., § 47; d'après la bulle d'Alexandre IV en 1260, § 58. Conflit entre ce chapitre et celui de N.-D. la ronde au XIV s. § 62, 76. Rôle du chapitre dans les reconstructions des XV et XVI s., § 22, 28, 65, Pr. 135, 139, 140, 145, 149, 152, 156; puis aux XVII et XVIII s., § 67, 71, Pr. 162, 163, 164, 165. Voy. *Canonici*, Registres.

— d° — de N.-D. la ronde. Voy. Notre-Dame la ronde (Chap. de).

— d° — de S^t Sauveur. Voy. Sauveur (Égl. et chap. de S^t).

Chapitre (Salle du), *Capitulum.* Dans la branche méridionale du cloître, § 10, 14, 35, 36, 39, 47, Pr. 135, 139, 140. Transformée plus tard en chapelle de N.-D. de Lorette ou des Foës, § 39, 68. Le chapitre transporté alors au 1^er étage de la branche occidentale du cloître, § 68. Voy. *Capitulum*, Lecteur, Pupitre.

— d° — (Tour du). Voy. Tour du chapitre.

Chardée. L'une des 4 moyennes cloches de la cath. au XVII s., § 27 note.

Charlemagne, Emp. Pr. 15. Voy. Tours dites de Ch. m.

Charles Martel. § 7.

Charles-Quint. Chronique de sa venue à Metz en 1540, Pr. 159.

Charpente. Apparente dans la cath. du XI s., § 26, 29, 31. Voy. *Trabes.*

Chasse. § 46. Voy. Reliquaires.

Chœur de la cathédrale. Au VIII s. § 6, 16; au XII s. § 22, 24 à 31, 43, Pr. 70, 73, 74, 78, 79, 84, 85, 87, 90, 91, 93, 94, 95, 98, 99, 101, 102, 112, 113, 121, 123, 125, 133, 155; au XVI s., Pr. 155, 156, 157. (Portes du), *Januæ chori*, au XII s. Pr. 79. (Degrés du), *Gradus chori*, au XII s.,

Pr. 84, 89, 90, 96, 100, 109, 112, 116, 124, au XVI s., § 22, 49, 51, 59, 65, 73, 75, 76. Voy. Abside, Arc triomphal, Gros arvolt, Stalles, Tabernacle.

— d° — de Ste Marie, ou N.-D. la ronde. § 42, 52, 66, Pr. 86, 129, 133.

Choiseul (Duc de). § 72 note.

Chorus chœur. *Chorus cantans*, Pr. 85, 98. *Chorus sive statio*, Pr. 121. *Chorum facere*, Pr. 91, 92, 101, 102. *Chorum tenere*, Pr. 59, 74, 96, 112, 120, 132, 134.

Chrodegang. Évêq. de Metz, 742-796, § 7, 19, 39. Son origine § 7. Sa vie par Jean de Gorze, § 6, 7. Institue le chapitre et construit le cloître de la cath. § 12, 13, 35, 76. Achève et décore la cath. de St Étienne, § 6, 15, 16, 76, et l'égl. de St Pierre le majeur, § 6 note, 9, 41, 70, 76. Règle donnée par lui au chapitre. Voy. Règle.

Christophorus. Notaire au XVI s. Pr. 161.

Chronique française des Evêq. de Metz. § 15.

Chroniques (Les) des XV et XVI s. Notions fournies par elles sur l'origine de l'Église de Metz, § 3; sur la cathédrale et les égl. voisines, § 20, 21; sur l'origine légendaire de l'égl. de St Pierre le vieux, § 70 note; sur les prétendues tours de Charlemagne à la cath., § 15. Voy. Praillon, Vigneulles.

Cibaria, Cibi. Aliments signalés dans la Règle du VIII s. § 14. Voy. Vivres.

Ciborium. Édicule recouvrant l'autel, § 6. Voy. *Reba*, Tabernacle.

Cilicium, Cilice. Donné publiquemt aux pénitents au XII s., Pr. 67.

Circator. Cherchier, Coutre, dignitaire du chapitre de la cath., *Major persona*, § 18, 47, Pr. 34, 36, 62, 66, 70, 71, 76 82, 88, 90, 99.

Cista. Coffre, corbeille, mentionné dans le mobilier sacré de la cath. au XII s., § 47.

Cité (La). Dénomination appliquée à Metz, Pr. 135.

— d° — (Chapelle de la). Dite aussi chapelle de la victoire ou des Lorrains, § 68, 70. Voy. Lorrains (Chapelle des).

Claire. L'une des 4 petites cloches de la cath. au XVII s., § 27 note.

Clarisses de Metz. Leurs archives, § 46.

Classicum. L'une des cloches de la cath. au XII s., § 27, 47, Pr. 48, 114.

Claustra. Demeure des chanoines au VIII s., Pr. 3, 4, 6, 7, 8, 11, 22, 28. Voy. Clôture.

Claustrum. Voy. Cloître.

Clefs de la clôture, au VIII s., § 14.

Clément (Abbaye de S[t]). § 47, Pr. 78, 99, 106, 107, 134.

— d[o] — (Autel de S[t]). A la cath. dans l'abside et la branche occidentales du transept, § 28, 32, 33, 43, Pr. 32, 81; remplacé plus tard par celui de N.-D. la tierce, § 32. Voy. Absides.

— d[o] — (Porte de S[t]). A la cath.; probablem[t]. sur son flanc occidental, § 33, 43, Pr. 87.

— d[o] — (Ruelle de S[t]). Dans le quartier *ad basilicas*, où était l'abbaye, § 47. *Vicus qui dicitur* ruelle de S[t] Cl. Pr. 100.

— d[o] — (Saint). Fondateur légendaire de l'Église de Metz, § 3, 47, 70 note; sa fête au XII s., Pr. 134.

— d[o] — (Siège de S[t]). A la cath.; siège antique en marbre, placé derrière l'autel, au fond de l'abside principale, § 29.

Clerc. Secrétaire, agent, aux XV, XVI s., Pr. 148.

Clérestory. Étage supérieur des fenêtres de la nef à la cath., § 49, 76; arrêts et retards dans sa construction, § 55, 63, 76.

Clerici, Clerus. Clergé de Metz; au VIII s., § 14; au XII s., § 47, Pr. 80, 82, 88, 133.

Clerici servitores. Clercs servant dans le cloître au VIII s., § 14, Pr. 20.

Clerus canonicus. Pr. 3, 16, 21. Voy. Chapitre de la cath.

Cloches de la cath. Au VIII s. § 10, 14, 15; au XII s. § 27, 47; au XVI s., Pr. 154; au XVII s., § 27 note; au XVIII s., Pr. 165. Voy. *Campana, Campanæ,* Mutte, *Signa.*

Cloître de la cath. Au VIII s., *Claustrum,* Pr. 20, 22; fondé par Chrodegang, § 6, 16, 35, 76, Pr. 2; en communication avec les trois égl. de S[t] Étienne, de S[t] Pierre majeur, de S[t] Marie, § 12, 13; son emplacement § 9, 10, 13, 76; ses dépendances, § 10, 12, 15, Pr. 19, 20, 25. Au XII s., § 19, 20, 25, 33, 35, 68, 76, Pr. 35, 36, 40, 42, 43, 46, 49, 50, 53, 59, 60, 64, 65, 66, 70, 75, 76, 79, 82, 91, 95, 99, 101, 118, 119, 122, 125, 129, 130, 131, 133, 135, 139; peuplé de tombes § 35; ses dépendances, § 19, 20, 25, 33, 35, 36, 39, 43, 68; reconstruit ultérieurement en partie § 19, 68; détruit au XVIII s., § 1, 10, 68, 71, Append. VIII. Voy. Clôture, Communauté, Portes.

Cloître (tenir). Siéger en jus-

tice, à Metz. Dans le cloître jusque v. 1315, § 36, Pr. 135.

Clôture, *claustra*. Ensemble des édifices affectés par Chrodegang au logement des chanoines, à côté de la Maison, *Domus*, demeure ouverte de l'évêque, § 8 à 15, 42, 46, 76 ; comprenait les églises de S[t] Paul § 12, 13, 39, 69, et de S[t] Pierre le vieux, § 12, 13, 40. Voy. *Claustra, Claustrum*, Cloître.

Clôture du chœur. Voy. Mur de séparation.

Coadjutorerie de l'Evêché de Metz. Donnée en 1501 à Jean de Lorraine enfant de 3 ans, § 65, Pr. 152 note.

Coadjutores custodis. Au XII s., Pr. 98.

Cœna. Le repas de none; usité dans le chapitre du VIII s., § 14. Voy. Cène.

Collatéraux. Manquaient à la cathédrale dans l'édifice antérieur au XIII s., § 6, 26; existent dans celui du XIII s., § 9.

Collatio. Repas du soir des chanoines au XII s., § 46, Pr. 71; le samedi-saint, Pr. 88.

Collecta. Collecte; partie de la messe, Pr. 121, 125.

Colombe. Suspendue au *rastellum triangulare*, le jour de la Pentecôte, § 47; *Columba alba*, Pr. 114.

Colombet (de). Chanoine de la cath., Pr. 163.

Colonnes. Aucune dans la nef du XI s., § 26. Celles du chœur du XI s., *Quatuor pilarii angulares chori*, § 28, 29, 31, Pr. 96, 123, 155; *Columnæ magnæ*, Pr. 84. Les quatre colonnes du XII, ou comm[t] du XIII s. près N.-D. la ronde, § 52, 57, 60, 76. Les quatre colonnes monocylindriques au bas de la nef de la cath. du XIII s., § 51, Pr. 163, 165. Autres colonnes dans la nef du XIII s. Voy. Arcades.

Columnæ. Colonnes, supports parfois mobiles, Pr. 68. Usitées dans l'église, le réfectoire et le chapitre au XII s., *ad candelas et cerea*, § 37, 47, Pr. 68, 83; *ad lectionem*, § 36, 47, Pr. 88. Voy. *Candelabra*.

Commendatio. § 47.

Commercy (Jean de). Architecte, § 64, Pr. 160 note.

Commis pour la Cité (Les seigneurs). Pr. 153.

Communauté (Vie en). Instituée pour le chapitre par Chrodegang, § 12, 18; *sub ordine vivere*, § 14; tombe graduellement en désuétude, § 11, 35, 46, 68. Voy. *Congregatio, Conventus*.

Communauté urbaine. Au XIV s., Pr. 135.

Commune de Metz (Conseil général de la). Voy. Conseil.

Commune. Bien commun du chapitre au XII s., Pr. 97.

Communio. Partie de la messe, au XII s., Pr. 122.

Completorium. Complies, office religieux, § 14, 47, Pr. 34, 47. Après cet office on fermait les portes de la clôture au VIII s., § 14, Pr. 6, 7, 8, 22, 23. Cet office au XII s., Pr. 124.

Comtes Jurés à Metz. Pr. 135.

Concile de Reims, 1148. § 57.

Concordat de 1801. § 73.

Conduit (Acte de). Mise en possession par autorité de justice, § 67 note.

Confession. Due, au VIII s., par les clercs à l'Evêque ou à son délégué, § 14, Pr. 29, 30; au XII s., § 47, Pr. 34, 51.

Confessores (Sancti). Pr. 87.

Congregatio. Communauté religieuse; *Congregatio sancti Pauli*, Communauté du chapitre de Metz au VIII s., § 14, Pr. 5, 6, 19, 26. *Congregationes monachorum et monialium* au XII s., § 47, Pr. 125, 134.

Congrès archéologique de Metz, 1846. Ses *Mémoires*, § 50 note.

Conseil (Le grand). A Metz, au XVII s., § 67, Pr. 162. Voy. Registres.

— d° — général de la commune de Metz, en 1791. § 73.

— d° — municipal de Metz, en 1795. § 73.

Conseillers-Echevins (Les). A Metz, depuis 1552, § 66 note. Voy. Echevin du palais.

Convention (La). § 73.

Conventus. Le chapitre, Pr. 57.

Coquina. Cuisine du cloître au VIII s., § 8, 10, 12, 35. Le service en était obligatoire pour tous les chanoines, à tour de rôle, § 14, Pr. 21. Elle n'existait plus au XII s., § 35.

Cordelières (Couvent des), à Metz. § 46.

Corona. Voy. Couronne.

Corporalis castigatio, disciplina; Corporalis vindicta. Peines édictées par la Règle du VIII s., § 14, Pr. 8.

Corpus Domini. L'Eucharistie, XII s., Pr. 85.

Cortina. Tenture disposée en rideau dans la cath. au XII s., § 47; devant le chœur, Pr. 74; devant l'autel, entre le chœur et le sanctuaire, Pr. 70, 73.

Cour-l'Evêque. Demeure de l'Evêque à Metz; dans l'emplacement du marché-cou-

vert actuel, § 6, 9, 19, 46. Voy. *Domus*, Maison épiscopale.

Couronne. Destinée à porter des lumières; la grande couronne du chœur de la cath. donnée par l'Evêque Théodoric II, § 17, 23, 28, 46, 47; *Corona magna* au XII s., Pr. 52, 57, 89, 113, 114; au XVI s., § 23, 65, Pr. 156, 157; au XVII s., § 28.

Couronne de bois. Destinée à porter des lumières dans la nef de la cath., au XII s., *Corona lignea*, § 26, Pr. 114.

Coutre. Dignitaire du chapitre, Pr. 156, voy. *Custos*.

Coutume. Pr. 135.

Couvertures provisoires, pendant la construction de la cath. du XIII s. Sur les 3 travées inférieures de la nef peut-être, fin XIII et XIV s., § 61. Sur les 3 travées supérieures de la nef, fin XIV et XV s., § 55, 63, 76. Voy. Toitures, Voûtes.

Cowe de vin. Expression d'un poids au XVI s., Pr. 155.

Crevy (Thierry de). Chanoine de la cath. Pr. 135.

Croada. Campus S^{i} *Arnulphi*, § 47, Pr. 75, 78. Voy. Arnould (Champ de S^{t}).

Croix (Égl. de S^{te}). *S*^{ta} *Crux*, dans la ville au XII s., § 47, Pr. 61, 76, 98.

Croix. *Cruces aureæ, majores et minores*, du trésor de la cath., § 47, Pr. 36, 39, 41, 49, 50, 53, 57, 58, 59, 60, 61, 74, 76, 82, 84, 91, 95, 100, 103, 112, 116, 127, 129, 130, 131, 133. Croix donnée au XI s. par l'Ev. Théodoric II, § 17. *Cruces episcopales*, Pr. 50, 51. *Crux quotidiana*, Pr. 50. *Crux cum vexillo*, Pr. 101. *Crucis adoratio*, Pr. 84, 85, 120, 131. *Crucis commemoratio*, Pr. 133.

Crucifix. *Crucifixum magnum*, Pr. 41. Au-dessus de l'entrée du chœur, § 28, 47, *in choro* Pr. 74. Sur le portail de la tour orientale, § 54 note. Dressé accidentiellement dans la nef, *crux in medio majoris ecclesiæ*, § 47, Pr. 76. Fixé à la muraille dans le réfectoire au XII s., § 37. Crucifix mobile, Pr. 84, 85. La droite du crucifix, Append. I. Voy. *Imago*, Voult (Le grand).

Crypte. Dans la cath. du XI s., § 25, Pr. 81, 111. Sous le sanctuaire et le grand autel, § 30, 31. Avec ses autels particuliers § 32. Dans la cath. des XIII-XVI s., § 49, 75.

Cuisine. Dans le cloître au VIII s. Voy. *Coquina*.

Culpæ minores. Prévues dans la Règle du VIII s., § 14.

Culte (Cérémonies du). Au VIII s., § 7, 14. Au XII s., § 18, 47. Voy. Cérémonial.

Cuppæ. Vases employés à la cath. au XII s., § 47. *Cuppæ magnæ*, Pr. 81.

Curés. *Pastores, domini ecclesiarum*, au XII s., § 47.

Custodes. Gardiens des églises de S^t^ Étienne, S^t^ Pierre et S^te^ Marie, dites *infra domum*, pour en surveiller la sortie sur le cloître, au VIII s., § 9, 10, 11, 12, 14; étaient *presbyteri*, Pr. 30; et chanoines, exempts du service de la cuisine, § 14, Pr. 8, 21, 23, 30; *Custodes* au XII s., Pr. 98, 99.

Custos. Dignitaire du chapitre, *Custos ecclesiæ majoris*, ou *S^i^ Stephani*, au VIII s., § 14. Au XII s., § 33, 47, Pr. 33, 47, 60, 61, 76, 82, 96, 97, 98, 99, 100, 108, 110, 117, 126, 127, 130. Au XIV s., Pr. 156. *Custos S. Mariæ infra domum* au XII s., § 47, Pr. 47. Voy. *Coadjutores*, Coutre, *Matricularii*, *Minister*.

Cuve antique. Servait de cuve baptismale à la cath., § 43. Voy. Fonts.

Cymbalum. Cloche appelant au réfectoire, au XII s., § 27, 47, Pr. 71.

Cyphi. Vases employés au réfectoire, au XII s., § 47; Pr. 62, 71.

D.

Dalmatica. Vêtement ecclésiastique, XII s., Pr. 80.

Damange. Voy. Amange (d').

Decanus. Doyen; dignitaire du chapitre qui prenait rang après le *primicerius* au XII s., § 34, 47, Pr. 32, 33, 34, 61, 62, 66, 70, 71, 76, 78, 82, 88, 90, 97, 135, 159.

Déchantre. Mode d'exécution musicale. A chantre et à déchantre, Pr. 149, 157.

Dedicatio ecclesiæ. Fête au XII s., Pr. 116, 124.

Degrés de Chambres. Voy. Chambres.

— d^o^ — du cloître. Pour descendre dev^t^ S^t^ Pierre le vieux, voy. S^t^ Pierre le v.; pour monter à S^t^ Paul, voy. S^t^ Paul; pour monter dans le préau, XIV s., Pr. 135; pour monter à la salle du chapitre au XVIII s., § 68.

— d^o^ — intérieurs. Dans la cath. au XII s., Pr. 32, 54, 58; entre la nef et le chœur, § 28, 31, 75, Pr. 155; entre le chœur et le sanctuaire, § 28, 29, 31, 75, Pr. 62, 70; propres au grand autel, § 31, 32, Pr. 38, 68; propres au siège de l'Evêque § 29. Dans la cath. du XIII s.; avant 1380, pour descendre des trois travées de N.-D. la ronde dans le reste de la nef, § 51, 60, 62, 67, et en travers de

ces 3 travées, § 51; après 1380, pour descendre de la chapelle d. N.-D. la rond. dans le collatéral de la cath. § 62, 67, Pr. 163, 164, 165. Voy. Sol.

Denuevre (Bonesuer de . .). Vend sa maison vers Chambres au chapitre, en 1224, § 46.

Deniers. *Denarii*, au XII s., Pr. 79, 97.

Deny. Architecte employé à la cathédrale, mort en 1844, § 74.

De profundis. Chanté à la fin des séances du chapitre au XII s., § 36, Pr. 35.

Derrière le palais (Rue dite). § 67, note.

Description en plan et en élévation de la cath. des XIII-XVI s.. § 49, 51 à 55.

Destruction de Metz par Attila. § 4, 5, 17, 76. Voy. Attila.

Devant le grand moutier (Place dite). Devant le portail d'angle de la cathédrale, Pr. 159. Dite plus tard Place d'Armes.

Devise. Testament, Pr. 148.

Diacres. *Diaconi* au VIII s., § 14, Pr. 16, 19; prenaient place à la 3e table du réfectoire § 10; au XII s., Pr. 38, 49, 51, 56, 68, 79, 82, 83, 86, 88, 90, 112. Le diacre de semaine désigné par le *subcancellarius*, au chapitre du Dimanche, § 36, 47, Pr. 35. Voy. Semainier.

Diane (Temple antique de). Dans l'emplacement de la cath. suivt Bégin, § 43.

Didier le verrier. Employé à la cath. au XV s., § 66 note, Pr. 160 note.

Didon. L'une des quatre moyennes cloches de la cath. au XVII s., § 27 note.

Dieudonné (Dom Sébastien). Auteur des Recueils manuscrits dits *Mémoires sur Metz* et *Épitaphes de Metz*, § 63 note, Pr. 160 note.

Dimanche. *Dies dominica*, Pr. 11, 12, 28, 32, 33, 34, 35, 38, 42, 44, 57, 59, 62, 70, 71, 76.

Dimensions de la cathédrale. § 76 note.

Directoire du département de la Moselle, en 1791. § 73.

Discipline. Dans l'Église de Metz, au VIII s., § 14, 18; au XII s., § 47.

Dome. Qualification étrangère à la cath. de Metz, quoique celle de *Domus* lui soit appliquée. Voy. *Domus*.

Dominæ. Qualification donnée aux religieuses Bénédictines de Metz au XII s., Pr. 78, 122.

Domini. Qualification donnée aux chanoines de la cath.

dans le Cérémonial du XII s., Pr. 32 à 134, passim. Voy. *Canonici.*

Dominique (Saint). Sa fête dans la copie du XIII s. du Cérémonial du XII s., § 18.

Dominus ecclesiæ. Qualification du curé d'une église au XII s., § 47.

Domus. Qualification de la demeure de l'Evêque au VIII s., dans la Règle de Chrodegang; et de la cathédrale même au XII s., § 21, Pr. 75, 103, 127, 134. Voy. Maison épiscopale.

Dortoir. *Dormitorium;* dans le cloître du VIII s., § 8, 10; au-dessus du réfectoire, dans la branche orientale du cloître, § 10, 12, 35 note, 68; décoré d'une grande figure de S[t] Paul, § 35 note; abandonné et tombé en désuétude, au XII s., § 35, 46. Le dortoir des enfants au XII s., § 35, Pr. 34. Voy. Grenier.

Doyen. Voy. *Decanus,* Thiébaut (Doyen du chap. de S[t]).

Draconis caput. Le dragon de S[t] Clément, § 47, Pr. 97. Voy. Graoulli, *Vexillum.*

Dreue. Relique du bras de S[t] Étienne conservée à la cath. de Metz, § 47, Pr. 100, 116. Voy. *Vas.*

Droit (Clamer). Poursuivre, intenter une action en justice, Pr. 135.

Droit (Côté). Côté occidental de la cath., § 1, Append. I.

Du Cange (Glossaire de). § 46 note, Pr. 31 note.

Dujardin. Sculpteur employé à la cath. Ses *Notes sur la cathédrale de Metz,* § 50 note, 63 note; ses observations § 51, 52, 54 note; ses opinions § 50, 55, 66; ses travaux § 54, 75.

Duplex solemnitas. Fête double au XII s., § 47, Pr. 101.

E.

Eau bénite. *Aqua benedicta;* jetée sur les tombes dans la cathédrale, les églises, le cloître, § 35. Faite le dimanche à S[t] Pierre le majeur, Pr. 36, 59. Voy. *Aqua benedicta.*

Ebdomadarius. Voy. Semainier.

Échevins du palais. Jusqu'en 1552, où ils sont remplacés par les Conseillers-Échevins, § 66 note. Voy. Conseillers-Échevins, *Scabini palatii.*

Écolâtre. Officier de la cath., Pr. 141, 144, 156.

Écoles. *Scolæ;* situées dans la branche occidentale du cloître; non signalées au VIII s., § 35, 38; ni au XVIII s.,

§ 68; mais au XII s., § 35, 36, 38, 39. Voy. *Scolæ*.

Écrivain (Profession d'). Pr. 161.

Egidius (Sanctus). Son autel dans la crypte de la cath., § 30, 32, Pr. 81.

Église de Metz. Son histoire, § 1; ses origines, § 2, 3, 4; sa fondation au dehors de la ville, § 2; sa constitution au VIII s., § 7, 12, 14; au XII s. § 47.

Églises. Dans et hors l'enceinte de la ville au XII s., Pr. 86.

— d° — secondaires. Autour de cath., § 1. Voy. S^t^ Galle, S^t^ Jean-Bapt., S^te^ Marie, S^t^ Paul, S^t^ Pierre le majeur, S^t^ Pierre le vieux.

Eleemosinarius. Aumônier; *unus ex ministris*, Pr. 88; dignitaire du chapitre au XII s., § 47, Pr. 79, 82, 88.

Emendatio levis. Correction légère; peine édictée dans la Règle du VIII s., § 14.

Emmery (Collection). Pr. 161.

Empereur. Voy. Souverain.

Enceinte de Metz. Au V s., § 4; au XII s., § 47.

Enfant (Baptême d'un). Au XII s., Pr. 87, 112.

Enfants de chœur. Voy. *Pueri*.

Enquête. Pr. 161.

Epiphania. Fête, Pr. 25, 57, 58, 112.

Épiscopat messin. Au V s., § 4, 5, 6, 19, 43; au VIII s., et au XII s., § 21, 40.

Epistola. L'Épître, XII s., Pr. 87.

Épitaphes. Voy. Dieudonné, *Herimannus*, Hermann, Perrat, Philippe de Florange, Théodoric II.

Escalier de Notre-Dame la ronde. Voy. Degrés intérieurs.

État des lieux. Au V s., § 5, 76; au VIII s., § 14, 76; au XII s., § 18, 19, 76; du XIII au XVIII s., § 76.

Étienne (Autel et abside de S^t^). Append. III. Voy. *Altare majus*, Chœur.

— d° — (Dédicace de S^t^). Pr. 146.

— d° — (Église de S^t^). *S^tus^ Stephanus infra domum*, § 8, 9, 12, 14, 16, 76; construite entre le VI et le VIII s. pour remplacer l'oratoire du V s., § 6, 16, 17, 76; avec le caractère de cathédrale, § 5, 14, 21, 40; achevée et décorée par Chrodegang, § 6, 9, 16, 76; communiquant au VIII s. avec le cloître par une porte gardée, § 9, 10, 11, 13, 14, 15 note; reconstruite au XI s., § 17, 18, 19, 21, 26 à 33, 76, puis aux XIII-XVI s., § 22, 58, 60, 76; sous le double

vocable de S^t Étienne et S^te Marie, § 61. Voy. Cathédrale, *Custodes, Custos.*

— d^o — (Fête de S^t). Pr. 154, 155. La S^t Étienne aux oies, Pr. 155.

— d^o — (Oratoire de S^t). Dans la ville au V s, § 4, 5, 76, Pr. 31. Reconstruit entre le VI et le VIII s., § 6, 16, 17, 76.

— d^o — (Place S^t). Dite aussi le Pâté de la cathédrale; sur le flanc occidental de la cath., en haut des degrés de Chambres, § 19, 71 note. Voy. Pâté.

— d^o — (Saint). Protomartyr; sa légende § 47; son histoire § 5; ses reliques § 5, 17, 47, Pr. 60, 110; son culte à Metz, § 5, 12, 54. Voy. *Saxum, Scrinium, Vas.*

Étienne II. Pape 752-757; amené en France par Chrodegang, § 7,

Étienne de Bar. Évêque de Metz, 1120-1163; fonde en 1130 la collégiale de S^te Marie (N.-D. la ronde) § 57; rapporte de la croisade de 1147 un ornement *aurifrigium*, § 18, 47; sa sépulture, Pr. 156.

Étienne le dépanné (Égl. de S^t). S^tus *Stephanus depannatus*, dans le faubourg d'Outre-Seille, au XII s., Pr. 99.

Étrangers. Exclus au VIII s. de la clôture de la cath., § 11, 14, s'ils n'y sont appelés pour certains travaux, ou admis comme *hospites* et *peregrini* au réfectoire, § 10, 14, Pr. 4, 5, 16, 19.

Eucaire (Égl. de S^t). S^tus *Eucarius*, dans le faubourg d'Outre-Seille au XII s., § 47, Pr. 99; contient la banc-cloche jusqu'à la fonte de la Mutte en 1381, § 63 note.

Eugène III. Pape, 1145-1153; confirme de Trèves, en 1148, l'institution de la collégiale de S^te Marie (N.-D. la ronde) § 57.

Eusèbe (Égl. de S^t). S^tus *Eusebius*, hors de la ville, au quartier *ad basilicas*, au XII s., § 47, Pr. 100, 127; *SS. Eusebius et Benignus*, au XII s., Pr. 100, 127.

Évangile. Au XII s., Pr. 82, 83, 88, 96, 100, 126, 130. Côté de l'Évangile, Append. I.

Évêché. Temporel et revenus de l'Év. au XVI s., Pr. 152.

Évêque (Rue de l'). Ouverte, en 1607, entre la demeure épiscopale et la cathédrale, § 44, 71 note.

Évêques (Chapelle des). A la cathédrale, dans la 5^e travée du collatéral gauche de la nef, § 49. Construite vers 1351 par Adam Pollet, § 63, 64; reconstruite vers 1450 par Jean de Commercy, § 55, 56, 64; dite en 1610

chapelle du S[t] Sacrement, § 49; et en 1805, chapelle du Sacré-Cœur.

Évêques de Metz. Leur 1[er] siège hors de la ville, jusqu'au V siècle, § 2, 6. A la tête du chapitre au VIII s., § 14; font la police du cloître, § 14; occupent la 1[re] table au réfectoire § 10, 14. Leur rôle au VIII s., Pr. 3, 4, 5, 12, 16, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 27, 29, 30; au XII s., § 34, 42, 43, 47, Pr. 32, 33, 35, 36, 48, 49, 50, 51, 52, 57, 61, 62, 67, 70, 71, 75, 76, 78, 80, 81, 82, 86, 88, 91, 98, 112, 113, 125, 126, 133. Leur sépulture dans la cathédrale et dans les églises voisines, § 17, 28, 41, 44, 70, Pr. 156. Leur nom dans les Litanies dites *Laudes* aux XII et XIII s., § 18, 47, Pr. 86, 98. Voy. *Baculum*.

Excomunicatio. Peine édictée dans la Règle du VIII s., § 14.

Exhumations. Dans la cath. au XVI s., Pr. 156.

Exilium. Peine édictée dans la Règle du VIII s., § 14.

F.

Fabert (Famille). Son alliance avec les Foës, § 68 note.

— d[o] — (Statue du maréchal). Sur l'emplacement de l'égl. de S[t] Pierre le majeur ou aux images, § 9.

Fabrique de la cath. *Fabrica ecclesiæ metensis*; service relatif à la construction et à l'entretien de la cath., au XIII s., et ultérieurement, § 47 note, 58; au XVI s., Pr. 152, 155, 163. Voy. *Magister fabricæ, Sigillum*.

— d[o] — (Registres de la). Pr. 163.

Famuli. Serviteurs de l'égl. et du chapitre au XII s., § 47. *Famuli ecclesiæ*, Pr. 62. *Famuli de furno*, § 47, Pr. 82. Voy. *Servi*.

Faubourgs de Metz. Voy. Arnould (F. de S[t]), Neufbourg, Outre-Moselle, Outre-Seille, *Vicetum*.

Femmes. Exclues au VIII s. de la clôture, sauf en cas d'autorisation, § 14, Pr. 4.

Fenestra juxta altare S[i] Stephani. XII s., Pr. 79.

Feretrum. Brancard pour porter les reliques, Pr. 60, 61, 76, 78, 96, 97, 98, 99, 100, 104, 107, 108, 110.

Ferroy (Égl. de S[t]). *Sanctus Ferrucius*, hors de la ville au XII s., § 47, Pr. 99.

Ferrum lampadarum. Barre de fer horizontale portant des lampes ou des cierges devant un autel, au XII s., § 47, Pr. 119; à l'égl. de S[t] Paul § 39; à l'égl. de S[t] Pierre le

majeur, § 41, Pr. 92; à l'égl. de S[t] Jean, Pr. 92.

Festivitates. Fêtes religieuses, Pr. 25, 28, 34.

Feu, *Ignis.* Son transport de l'abbaye de S[t] Vincent à la cath. le samedi-saint. *Ignis benedictus,* § 47, Pr. 86. Voy. *Laterna.*

Flamen sanctum utriusque Patris et Filii. Le Saint-Esprit Pr. 52.

Flatones. Flans, gâteaux, § 47. Voy. *Nebulæ.*

Flèche de la cathédrale. Pr. 141 note, 142. Voy. Tour de mutte.

Fleurs. Jetées avec des gâteaux, des parties hautes de l'église sur le sol, à certaines fêtes, § 26, 47, Pr. 113, 114. Voy. *Nebulæ.*

Florin. Monnaie d'or. Le florin de Metz valant 2 francs ou 24 sols, au XVI s., § 65.

Foës (Chapelle des). Ch. de N.-D. de Lorette, ancienne salle du chapitre, au-dessous de l'égl. de S[t] Paul, dans la branche méridl[e] du cloître, § 36, 68, 69.

— d[o] — (Famille des). § 68 note, 69. Ses alliances avec les Fabert, les d'Huart. Ses membres dans le chapitre de la cath., § 68 note.

Fonts baptismaux. *Fontes.* Cuve oblongue au milieu de l'égl. de S[t] Jean-Bapt., § 43, Pr. 86, 92, 112, 121. *Fontium benedictio,* Pr. 87. Voy. Cuve.

Forenses ecclesiæ. Églises du dehors. Dans la ville et les villages, *infra civitatem, vel vicis,* par rapport à la clôture et à la demeure épiscopale au VIII s., § 14, Pr. 28, 29. Hors de la ville au XII s., Pr. 86, 99, 100.

Formaticum. Fromage; aliment signalé dans la Règle du VIII s., § 14, Pr. 30.

Fornicatio. Faute prévue par la Règle du VIII s., § 14.

Fouilles. Dans la cathédrale ou à l'entour, § 1, 5 note, 17, 20; en 1712, § 70; en 1754-1755, § 5 note, 70, 71; en 1878-1879, § 43; en 1880-1881, § 24, 26, 27, 31, 75, 76.

Four-du-cloître (Rue du). § 68, 71.

Fournirue (Rue). § 36 note.

Franc messin. Monnaie de compte, valant 12 sols du temps, au XVI s., § 65 note, Pr. 148.

Francin. Evêque constitutionnel de Metz, en 1793, § 73.

François (Dom Jean). L'un des Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Metz;* ses collections, § 73 note. Voy. Bénédictins.

François le prêtre, dit du Temple. L'un des constructeurs employés à la cathédrale, au XV s., § 64 note, Pr. 160 note.

Fratres. Qualification donnée aux chanoines de la cath. au VIII s., § 14, Pr. 12, 17, 18. Voy. *Canonici.*

Frise (La grande). Entre le *triforium* et le clérestory dans la cath. du XIII s., § 49, 51, 55, 56.

Frumentum. Grains, céréales. Signalé dans la Règle du VIII s., § 14.

Furtum. Vol. Crime prévu par la Règle du VIII s., § 14.

G.

Galle (Autel de S^t^). Dans l'égl. de ce nom, § 44, Append. III, VII.

— d^o^ — (Église ou chapelle de S^t^). *S^tus^ Gallus.* Entre la demeure épiscopale et la cath., § 33, 43, 44, 76; antérieure au milieu du IX s., § 19, 44; non signalée au VIII s., dans la Règle de Chrodegang, § 19; mentionnée dans le cérémonial du XII s., § 20, 25, 33, 44, 76, 81, 132; chapelle épiscopale, § 43; l'évêque y recevait le serment des Treize § 44; ses autels § 42, Append. III, VI, VII; ses tombes § 19, 44, Pr. 55, 56; détruite en 1607, § 44, 71 note.

Gallo-Romains (Édifices). Aux alentours et sur l'emplacement de la cath., § 5, 6, 43, 76. Voy. Ruines.

Gardeur-Lebrun. Architecte employé à la cath. aux XVIII et XIX s.; ses travaux, § 28, 73, 75 note; assigne à la nef une longueur de 123 mètres, § 76.

Gardiens des 3 églises dites *infra domum.* Voy. *Custodes.*

Garnison allemande, actuellement à Metz. § 75 note.

Gauche (Côté). Côté oriental de la cath., § 1, Append. I.

Gaudré (Rue). Pr. 99 note.

Gaules (Les). § 5.

Gay. Garde du Génie; son lever de la cath. dont il donne les dimensions, § 76 note. Voy. Plans.

Genès (Égl. de S^t^). *S^tus^ Genesius,* dans la ville au XII s., § 47, Pr. 100.

Gengoulf (Égl. de S^t^). *S^tus^ Gengulfus,* dans la ville au XII s., § 47, Pr. 99.

Georges (Autel de S^t^). A la cath. au XVI s., Pr. 156.

— d^o^ — (Égl. de S^t^). *S^tus^ Georgius,* dans le faubourg

d'Outre-Moselle, au XII s.. § 47, Pr. 98, 103.

— d° — (Pont S^{t}). *Pons mosellæ*. Le plus ancien pont sur la Moselle à Metz; hors de l'enceinte au XII s., § 47, Pr. 98, 103.

Gérard de Erlanges (Relanges). Evêq. de Metz, 1297-1302. Sa sépulture. Pr. 156.

Gergone. Voy. Gorgon (Égl. de S^{t}).

Gesta Episcoporum metensium. Chronique écrite à plusieurs époques successives, § 15, 17, 21.

Gillet *(Johannes dictus)*. Trésorier de la cath.; sa sépulture, Pr. 156.

Girgone. Voy. Gorgon (Égl. de S^{t}).

Gîte (Droit de). Exercé par le souverain, *in adventu regis;* remis par l'Emp. Henri III au chapitre de Metz en 1056, § 46.

Glossinde (Abbaye de S^{te}). *S^{ta} Glodesindis*, l'une des 3 abbayes de femmes de l'ordre de S^{t} Benoît à Metz, § 46, 47, Pr. 78, 99, 107. 122.

— d° — (Autel de S^{te}). Dans l'égl. de S^{t} Jean-Bapt. au XII s., § 43, Pr. 81, 87, 92, 122; (Portes de S^{te}) *Januæ Sanctæ Glodesindis*, XII s., Pr. 121.

Goëric (Saint). Evêq. de Metz † v. 641. Fonde l'égl. de S^{t} Pierre le majeur ou aux images, § 9, 41, 70 note.

Gorgon, ou Gergone, ou Girgone (Égl. de S^{t}). *S^{tus} Gorgonius*, dans la ville au XII s., § 47, 70 note, Pr. 98; voisine d'une porte du cloître au XIV s., § 35, 36, Append. VIII.

— d° — (Tête ou reliques de S^{t}). A la cath. au XII s., § 47, Pr. 116.

Gorze. Lieu d'origine des Foës, § 68 note.

— d° — (Abbaye de). § 27, 47. *Monachi Gorzienses*, Pr. 126. Voy. *Warnerus*.

Goubers. Doyen du chapitre de Metz; reconstruit l'égl. de S^{t} Pierre le vieux, en 1314, § 70 note.

Gouverneurs de l'Évêché. Au XVI s., Pr. 152.

Gradus. Degrés. *G. ad Thalamos*, voy. Chambres (Degrés de). *G. altaris*, voy. *Altare*. *G. chori*, voy. Chœur. *G. S^{i} Pauli*, voy. Paul (Degrés de S^{t}).

Grand Chantre. Voy. *Cantor, Præcentor*.

Grand moutier. Dénomination appliquée à la cath. dans les anciens documents en langue vulgaire, § 21. Voy. *Monasterium*, Moutier.

Grand voult. Voy. Voult.

Grande église. Dénomination appliquée à la cath. dans les anciens documents en langue vulgaire, § 21.

Grand-Jehan. Sculpteur employé à la cathédrale, Pr. 160 note.

Grandjean (Les srs). Entrepreneurs de constructions au XVIII s., Pr. 163, 165.

Graoulli. Nom populaire d'une figure du dragon de St Clément, portée à Metz dans certaines processions, § 47. Voy. *Draconis caput, Vexilla.*

Grec (Le) dans la liturgie de l'Église de Metz. § 47, Pr. 51, 61, 85. Voy. Kyrie.

Grecque (Église). Son rôle légendaire dans les origines de l'Église de Metz, § 3.

Grégoire XV. Pape, 1621-1623, Pr. 165.

Grégoire de Tours. Ses relations légendaires de la destruction par Attila de la ville de Tongres, § 4; de la ville de Metz, § 4, 5, 76.

Gregorii dialogi. Pr. 71.

Grenier à grains du chapitre. Dans l'ancien dortoir, § 68. Voy. Dortoir.

Gros arvolt (Le). La grande arcade; dernier vestige de l'ancien chœur du XI s., détruit en 1520, § 22, Pr. 155. Voy. Chœur.

Grosse-prime. L'une des 4 moyennes cloches de la cath. au XVII s., § 27 note.

Guet et Guetteur. Sur la tour de la cath., § 54 note, 64 note, Pr. 153.

Guillaume (L'Empr). Présent à l'incendie de la cath. en 1877, § 75 note.

Guise (Mr de). Pr. 154.

H.

Halle en chambres (La). Voy. Chambres.

Hannès (Jean), l'imagier. Sculpteur employé à la cath., Pr. 160 note.

Hannoncelles (d'). Auteur de *Metz ancien* (impr.), § 62 note, 67 note; et de *Metz moderne* (inédit), § 68 note.

Hasbaie (La). Pays des environs de Liège, d'où l'Evêque Chrodegang tirait son origine, § 7.

Haut-poirier (Rue du). § 71.

Haute ou Sexte. L'une des 4 petites cloches de la cath. au XVII s., § 27 note.

Henri III. Roi des Rom. 1026, Emp. 1046-1056; sa charte de privilège pour le chapitre de

Metz, 1056, § 46. Voy. Gîte.

Henri VI. Roi des Rom., 1169, Emp. 1190-1197. Son nom dans les *Laudes* du XII s. de l'Égl. de Metz, § 18.

Henri Dauphin. Évêque de Metz, 1318-1324. Son mandement de 1320 pour la reconstruction de la cath., § 58.

Henri de Vaudémont. Évêq. de Metz, 1484-1505. Réside à Joinville; contribue à la reconstruction de la cath. 1499; prend pour Coadjuteur son petit-neveu Jean de Lorraine, enfant de 3 ans, 1501; meurt en 1505, § 65, Pr. 152 note.

Herigerus. Ses travaux sur l'histoire des évêques de Tongres, § 4 note.

Herimanus. Évêque de Metz, 1073-1090. Sa sépulture dans l'égl. de S[t] Pierre le majeur ou aux images, retrouvée en 1712, § 41 note, 70 note.

Hermann le verrier. Ses travaux à la cath. de Metz, au XIV s., § 63, 65 note; son épitaphe, § 63 note, 74, Pr. 160 note. Voy. Rose.

Histoire de la Cathédrale de Metz. Voy. Bégin.

— d[o] — de la Mutte. (La tour et la cloche de Mutte). Voy. Jacob.

— d[o] — de Lorraine. Voy. Calmet (Dom).

— d[o] — de Metz. Voy. Baltus, Bénédictins, Benoît Picard, Brocq (Dom), François (Dom Jean).

Historia. Les livres saints, Pr. 73.

Homicidium. Crime prévu par la Règle du VIII s., § 14.

Honbort ou Hombourg (Louis de). Sa sépulture, Pr. 156.

Horæ. Offices religieux, Pr. 70

Horloge. Voy. Tour de l'horloge.

Hospites. Hôtes étrangers, admis au réfectoire du cloître, au VIII s., § 10, 14, Pr. 16.

Hospitia (Canonicorum). Logis particuliers des chanoines au XII s., § 37, 46, 76, Pr. 98, 99, 100, 110. *Propriæ mansiones* du XI s., § 46. Voy. *Mansiones.*

Hôtel de ville. Établi à Metz au XVII s., rue Derrière le palais, § 67 note. Reconstruit au XVIII s. sur la place d'Armes, § 36 note, 72 note.

Hôtels particuliers des chanoines. § 11, 68, 76. Voy. Maisons canoniales.

Hôtes. Voy. *Hospites.*

Huart (d'). Famille alliée à celle des Foës, § 68 note.

Huguenin. Ses *Chroniques de Metz*, § 15, 64 note, Pr. 151 note.

Huns. Leur invasion, § 4, 19. Voy. Attila.

Huot (Jean). Evêque de Basilie, suffragant de Metz, au XVI s., § 65, Pr. 160.

Hylaire (Égl. de St). *Stus Hylarius*, dans la ville au XII s., § 47. Pr. 99, 105.

Hypocauste antique. Trouvé en 1755 sous l'égl. de St Pierre le vieux, § 76, Append. VIII.

I.

Ille. Pour Elle, dans un texte français de 1224, § 46 note.

Imago (Christi?). Suspendue dans le réfectoire du cloître, § 37, Pr. 72. Voy. Crucifix.

Incendies. Signalés du haut de la cath., § 64 note.

— do — à la cathédrale. Au XIV s. (?) § 66. Au XV s. (?) § 63. En 1468, § 63, 64, 75 note, Pr. 141. En 1540, § 63, 66, 67. En 1877, § 75 note.

Indulgences. Accordées pour divers motifs, Pr. 137, 138, 165; pour les aumônes destinées à la reconstruction de la cath., du XIII au XVI s., § 58, Pr. 136.

Infra domum, ou *In domo.* Qualification des 3 églises de St Étienne, St Pierre et Ste Marie, situées dans les dépendances de la maison épiscopale, au VIII s., § 9, 19, 41, 42, 76, Pr. 12, 29. Voy. *Domus.*

Innocents (Autel des Sts). Dans la crypte de la cath. au XII s., § 30, 32, Pr. 81.

J.

Jacob (Victor). Son *Histoire de la tour et de la cloche de Mutte*, § 27, 63, 64; sa *Notice sur les archives de la ville de Metz*, § 67.

Jacques (Égl. de St). *Sanctus Jacobus*, dans la ville au XII s., § 47, Pr. 61, 76.

Jacques de Lorraine. Évêq. de Metz, 1239-1260. Son nom dans la copie du XIII s. des *Laudes* de l'Égl. de Metz, § 18, 58, Pr. 98. Son diplôme de 1245 pour St Pierre le majeur, § 19 note. Son mandement de 1259 pour la reconstruction de la cath., § 58. Sa sépulture, Pr. 156.

Jakelet (Jo.). Pr. 138.

Jaune, dite La demi-heure. L'une des 4 petites cloches de la cath. au XVII s., § 27 note.

Jean. Abbé de Gorze, v. 968-973. Sa *Vita Chrodegangi episcopi metensis*, § 6, 9, 13, 14, 15, 35, 40, 76. Sa propre histoire par Jean, abbé de S[t] Arnould, § 15 note, 76.

Jean. Abbé de S[t] Arnould, v. 960-977. Sa *Vita Johannis abbatis Gorziensis*, § 15 note, 76.

Jean (Puits S[t]). Voy. Puits.

Jean d'Apremont. Évêque de Metz, 1224-1238. Sa sépulture, Pr. 156.

Jean de Lorraine. Évêque de Metz, 1505-1550. Coadjuteur du siège de Metz à 3 ans; évêque à 7 ans; en possession de l'administration du temporel à 20 ans, et du spirituel à 27 ans, § 65, Pr. 152.

Jean-Baptiste (Autel de S[t]). L'un des autels de l'égl. du même nom, § 43, Pr. 87, 92.

— d[o] — (Égl. de S[t]). Au XII s., § 19, 20, 25, 33, 76, Pr. 78, 81, 87, 90, 92, 93, 95, 101, 112, 113, 114, 115, 121, 122, 125, 129, 131, 132, 133. Son emplacement, sa structure, ses dispositions intérieures, § 43, 76. Voy. Baptistère.

Jean-Evangéliste (Autel de S[t]). Dans l'égl. de S[t] Galle, § 44, Pr. 81, Append. III, VII.

— d[o] — (Égl. de S[t]). Dite aussi des S[ts] Apôtres; plus tard de S[t] Arnould; hors de la ville, dans le quartier *ad basilicas*, § 3; premier siège de l'épiscopat messin, § 3, 4, 5, Pr. 99, 100; détruite par Attila au V s., § 4. Voy. Apôtres.

— d[o] — (Saint). § 3.

Jean évêque (Saint). *Sanctus Johannes episcopus*, Pr. 127.

Jejunium. Jeûne, Pr. 78; *missa de Jejunio*, Pr. 45, 73.

Jeudi-saint. Dit aussi Jeudi après les Palmes. En ce jour, lavement des autels, § 32, Pr. 81, et des pieds des chanoines et des pauvres, § 36, Pr. 79, 82. Voy. *Mandatum*.

Joinville. Ville de Champagne, résidence habituelle de Henri de Vaudémont, évêque de Metz, § 65. Voy. Vaudémont.

Jolly (P.). Notaire à Metz au XVI s., Pr. 161.

Jouin (Étienne). Écolâtre et Maître de la fabrique de la cath., au XV s., Pr. 141.

Joyaux. Conservés dans le trésor de l'Église de Metz, § 34, 47.

Jubé de la cath. Construit en 1523, § 65, 75, Pr. 158, 159. Détruit en 1791, § 73.

Julien (S[t]). Village voisin de Metz, au XII s., § 47, Pr. 99.

Junci. Joncs, Pr. 119.

Junior portarii. Le second ou aide du portier du cloître, au VIII s., § 10, Pr. 22. Voy. *Portarius.*

Juniores. Qualification donnée, par opposition à celle de *seniores*, à certains membres du chapitre aux VIII et XII s., § 14, 47, Pr. 50. Voy. *Canonici.*

Juridiction. Exercée au VIII s., sur le chapitre par l'Évêque, ou par celui *qui sub ipso est;* et par le *Prior*, § 14, Pr. 1, 12, 23.

Justice (La). Les Magistrats de la Cité, Pr. 135, 140, 161.

Justice à Metz au civil et au criminel. S'exerce dans le cloître jusqu'à la construction du palais en 1315, § 36, 37, Pr. 135. Voy. *Bannitio*, Bans, Conduit, Échevin, Treize.

K.

Kalenda. Indications du temps lues au chapitre du Dimanche, Pr. 35. Voy. Calendrier.

Kyrie (Le). § 47, Pr. 9, 98, 100, 110, 126. *Kyrie quod dicitur Virdunense*, § 47.

L.

Labbe. Son édition des *Concilia* au XVII s., § 7 note.

Ladre (Égl. de S^t^). *Sanctus Lazarus*, hors de la ville, au XII s., § 47, Pr. 100.

La Hyère (Annales de). Pr. 151.

Laici. Les laïques; au VIII s., Pr. 4. 5, 19; au XII s., Pr. 36.

Lambert (Autel de S^t^). Dans l'église de S^te^ Marie, Append. III, VI, VII.

Lampades. Lampes suspendues devant les autels au XII s., § 47, Pr. 79, 124.

Larchey (Lorédan). Pr. 147, 148.

Lardum. Aliment signalé dans la Règle du VIII s., § 14, Pr. 30.

Laterna. Lanterne, pour aller prendre le feu à S^t^ Vincent, le samedi-saint, § 47, Pr. 86, 97. Voy. *Absconsa*, Feu.

Laudes. Litanies d'un caractère spécial, où étaient recommandés le pape, le souverain et l'évêque, § 18, 47, Pr. 45, 52, 86, 98. Voy. Litanies.

Laurent (Autel de S^t^). A la cathédrale, au XII s., § 32, Pr. 81.

— d^o^ — (Égl. de S^t^). *Sanctus Laurentius*, hors de la ville, dans le quartier *ad basilicas*, au XII s., § 46, 47, Pr. 99, 100, 127.

Lavement des autels, des pieds des chanoines et de ceux des pauvres. Append. III. Voy. Jeudi-saint, *Mandatum.*

Le Bel (Berthelemin). Maître-sergent au XVI s., Pr. 161.

Le Convers (Mangin). Procureur juré au XVI s., Pr. 161.

Lecteur. *Lector, lectio,* dans l'église, Pr. 29, 30, 112; au réfectoire, § 10, 14, Pr. 17, 18, 71; au chapitre, § 36, Pr. 35, 50, 53, 59, 66, 70, 71, 82, 88, 113. Voy. *Columnæ.*

Ledain (L'abbé). Ses mémoires de 1879 et 1881 sur le *Sigillum fabricæ ecclesiæ metensis,* § 47 note.

Légat apostolique. Voy. Apremont (Prieuré d').

Légendes. Leur rôle dans l'histoire, § 1, 2. Celles des origines de l'Église de Metz, § 3. Celles des ravages d'Attila à Metz, § 4, 5, 6, 17; et à Tongres, § 4.

Legumen. Graines potagères signalées dans la Règle du VIII s., § 14.

Lénoncourt (Robert card[l] de). Évêque de Metz, 1551-1555, mort en 1561. Reconstruit les édifices de la Cour-l'Évêque, § 19 note. Viole les archives de la ville en 1553, § 67, Pr. 161.

Lévy (de). Chanoine de N.-D. la ronde au XVIII s., Pr. 164.

Libelli dicti Tropier. Voy. Tropier.

Lignages (Les). Familles des Paraiges de Metz, Pr. 156.

Ligneum instrumentum. Voy. *Asser et malleolus.*

Ligneus albus ou *lineus albus (Pannus).* Linge sacré au XII s., § 6, 47, Pr. 47, 124.

Lignum. Pièce de bois. *Lignum elevatum super baculos retro altare S[i] Steph.*, Pr. 79. *Lignum domini,* relique de la vraie croix, Pr. 84.

Lintei, Lintea alba. Linges employés dans les cérémonies du culte au XII s., § 47, Pr. 82.

Litanies. Prières, § 47, Pr. 42, 43, 80, 86, 87, 98, 99, 100, 104, 112. *Litania major,* Pr. 104. Voy. *Laudes.*

Litteram cantare. Pr. 126.

Liturgie. Dans l'Église de Metz, aux VIII et XII s., § 17. 18, 47. Celle de Rome, introduite par Chrodegang, § 7.

Livier (Égl. de S[t]). *Sanctus Livarius,* dans le faubourg d'Outre-Moselle, au XII s., § 47, Pr. 98, 163.

Livre. *Libra,* poids. Pr. 83.

Livre messine. Monnaie de

compte. Sa valeur au XVI s., § 65 note. Livre de petits Tournois, Pr. 135.

Livres. Conservés dans le trésor de la cathédrale, § 47, Pr. 113. *Libri de armario*, Pr. 70. *Libri cooperti argento*, Pr. 116. *Textus aurei*, Pr. 50, 54. *Libelli dicti* Tropier, Pr. 126.

Location de la cathédrale (Mise en). En 1795, § 73.

Longeville. *Longavilla*, village voisin de Metz, au XII s., § 47, Pr. 98.

Lorrains (Chapelle des). Dite aussi chapelle de la Cité ou de la victoire. Construite à la fin du XV s., Pr. 157; détruite au XVIII s., § 68, 70. Voy. Nicolas duc de Lorr.

Louis (Abbaye royale de S^{t}). Instituée au XVIII s., § 72 note d^{re}.

— d^{o} — (Place S^{t}). Jadis Vésegneuf; dite, au XII s., *Vicus novus*, *Vicetum*, § 47.

Louis de Poitiers. Évêque de Metz, 1324-1327. Son mandement de 1325 pour la reconstruction de la cath., § 58, 61, Pr. 136.

Lucie (S^{te}). *Sancta Lucia;* son autel à l'abb. de S^{t} Vincent, Pr. 98.

Lumina, Luminaria. Pr. 79. Voy. *Candela, Candelabra, Cereum, Columnæ*, Couronne, *Lampades.*

M.

Maçon (Ouvrier). Pr. 155.

Maestricht. Légende des origines de son Église, § 4. Voy. Servais (Saint).

Magasins du roi. Établis en 1704 dans l'ancienne égl. de S^{t} Pierre aux images, § 70.

Magister fabricæ. Officier du chapitre, chargé des travaux de construction et d'entretien de la cath. *Magistri* au XIII s., § 58. *Magister* au XV s., § 18, 47 note, Pr. 141. Voy. Fabrique. Jouin.

Magni canonici. Qualification donnée au XII s. à certains chanoines par opposition à celle de *parvi*, § 46, Pr. 104, 127. Voy. *Canonici.*

Mahu (Dominique). Fait l'inventaire des archives de la cath. en 1746 (?), § 18.

Mainbour de devise. Exécuteur testamentaire, Pr. 148.

Mairander. Goûter, Pr. 149.

Maison épiscopale. Dite *domus* aux VIII et XII s., § 6 à 10, 12, 14, 19, 43, 44, 60, 62, 76, Pr. 12, 25, 29, 30. Renfermait les trois égl. de

St Etienne, de St Pierre, de Ste Marie, § 9, 10, 12, 14, 19, 21, 42, 46, 76. Dite Cour-l'Evêque aux XV et XVI s., § 9, 19. Séparée de la cath. par une place jusqu'au XIII s., § 45, 59. Reconstruite au XVI s., § 19 note, Pr. 161. Objet d'un plan de reconstruction, par Antoine au XVIII s., § 71 note; par J.-F. Blondel en 1761, § 19, 72 note, 76. Détruite pour ouvrir une place publique au XVIII s., § 49, 61, 71, 76. Sa reconstruction interrompue par la Révolution, § 6. Elle est remplacée aujourd'hui par le marché-couvert, § 9. Voy. Cour-l'Evêque, *Domus.*

Maisons canoniales. Demeures des chanoines, § 11, 68, 76. Voy. *Hospitia*, Hôtels, *Mansiones.*

Maître-Echevin. Premier magistrat de la cité, § 62 note, Pr. 135.

Maître de la fabrique. Voy. *Magister fabricæ.*

Major ecclesia. Voy. Cathédrale.

Major persona. Dignitaire ecclésiastique au XII s., Pr. 79, 82, 97, 113, 122, 133.

Majores canonici ou *Domini.* Qualification donnée au XII s. à certains chanoines par opposition à celle de *minores canonici*, § 47, Pr. 76, 83, 100, 103, 109, 119. Voy. *Canonici.*

Malades. Leurs chambres, *mansiones*, et leur situation dans le chapitre du VIII s., § 11, Pr. 9, 21, 24. Voy. *Mansiones.*

Malleolus. Voy. *Asser.*

Mandatum. Lavement des pieds des chanoines et des pauvres au XII s., § 36, Pr. 66, 79, 82.

Mandements. Pour la reconstruction et l'entretien de la cath. dep. le XIII s., § 58, 61.

Mangin (Nicolas), l'écrivain. Pr. 161.

Manipulum. Ornement ecclésiastique, Pr. 50, 113.

Mansiones. Chambres particulières pour les malades et pour quelques chan. privilégiés dans le cloître du VIII s., § 8, 10, 11, 12, 14, 15 note, 35, 46, 76, Pr. 3, 5, 6, 10, 23, 24. Se multiplient graduellement, § 11, 46. De là viennent les *Propriæ mansiones* du XI s., § 46; les *Thalami*, les *Hospitia* du XII s., § 46; les *Cameræ*, les Chambres du XIII s., § 46, 76. Voy. Chambres, *Hospitia*, Maisons canoniales, *Thalami.*

Manutergia. Linges employés dans les cérémonies du culte, au XII s., § 47, Pr. 82.

Marc (Fête et procession de la Saint-). § 47, Pr. 104.

Marcel (Égl. de S^t^). *Sanctus Marcellus*, dans le faubourg d'Outre-Moselle, au XII s., § 47, Pr. 98.

Marché. M.-couvert. M. de Chambres. Voy. Chambres, Maison épiscopale.

Marguillier de N.-D. la ronde. § 15 note, 62, Pr. 140. Voy. *Matriculariі*.

Mariæ (Nativitas sanctæ). Fête au XII s., Pr. 130, 133.

Mariage. Au XVI s., Pr. 148.

Marie. La première des 4 grosses cloches de la cath. au XVII s., § 27 note.

Marie (Abbaye de S^te^). L'une des 3 abbayes de femmes de l'ordre de S^t^ Benoît à Metz, § 45, 46, 47, Pr. 78, 100, 107.

— d^o^ — (Autel de S^te^). A N.-D. la ronde, § 42, Append. III, VI.

— d^o^ — (Égl. de S^te^). *Sancta Maria infra domum*, aux VIII et XII s., § 8, 9, 12, 13, 19, 42, 46, 57, 76. En communication par une porte gardée, avec le cloître, au VIII s., § 10, 11, 14, 15 note, 35, 42, 76. *Sancta Maria*, S^te^ Marie, aux XII et XIII s., § 19, 20, 25, 32, 33, 42, 47, 57 note, 68, 76, Pr. 81, 86, 91, 94, 98, 99, 112, 127, 129, 130, 132, 133, 134, Append. III, VI. *S. Maria rotunda*, N.-D. la ronde, au XIII s., § 57 note, 58, 68, 70, 76. Réunie à S^t^ Étienne, la cathédrale, aux XIII, XIV s., § 58, Pr. 136. Son emplacement, § 42, 43, 44, 45. Voy. Chœur, *Custodes*, *Custos*, N.-Dame la ronde, *Præpositus*, *Pulegium*.

Marie aux martyrs (Égl. de S^te^). *Sancta Maria ad martyres*, au dehors de la ville, dans le *quartier ad basilicas*, au XII s., § 47. *Cerem.* f. 37, r.

Marie des champs (Égl. de S^te^). *Sancta Maria de campis*, au dehors de la ville, dans le quartier *ad basilicas*, au XII s., § 47, Pr. 99.

Marlier de Notre-Dame la ronde. Voy. Marguillier.

Marsal (Archidiacre de). Au XVI s., § 68 note.

Martin (Abb. de S^t^). Hors de la ville et au de là de la Moselle au XII s., § 47, Pr. 98, 106; au XV s., Pr. 142.

— d^o^ — (Égl. de S^t^). *Sanctus Martinus*, dans la ville au XII s., § 47, Pr. 100.

— d^o^ — (Fête de la Saint). De cette fête jusqu'à Noël on jeûnait et l'on ne mangeait qu'à none, dans le chapitre du VIII s., § 14.

Martyres (Sancti). Pr. 87.

Maternus (Sanctus). Voy. *Baculum.*

Mathieu II. Duc de Lorraine, 1220-1251, Pr. 156.

Matricularii. Marguilliers, au VIII s., Pr. 29, 30. *Matricularius, minister custodis,* au XII s., § 47, Pr. 81. *Matricularii,* Pr. 47, 51, 76, 78, 84, 85, 86, 89, 125, 130. Voy. Marguillier.

Matutinæ. Matines; heure et office canonial, § 14, 47, Pr. 11, 33, 41, 45, 47, 48, 57, 70, 73, 93, 94, 101, 113, 115, 118, 124.

Maurice. Son plan moderne de Metz au $^1/_{500}$ § 76 note. Voy. Plans.

Maximin (Égl. de S^t). *Sanctus Maximinus,* dans le faubourg d'Outre-Seille, au XII s., § 47, Pr. 99.

Médard (Égl. de S^t). *Sanctus Medardus,* dans le faubourg d'Outre-Moselle, au XII s., § 47, Pr. 98.

Mensa. Table. *Mensa in choro,* Pr. 60. *Mensæ in refectorio,* au nombre de sept au VIII s., § 10, 14, Pr. 11, 16, 17; de trois au XII s., § 37, Pr. 62, 63, 71, 72, 83. Voy. Réfectoire.

Meridies. Office canonial, § 47, Pr. 65, 93, 94, 103, 106, 107, 115, 121, 122, 127, 129, 130, 134.

Mesching (M^r). A Toul, § 72 note.

Message nocturne. Sa réception dans le cloître du VIII s., § 14, Pr. 8.

Messe. Voy. *Missa.*

Mesures (Les). Au XII s., § 47.

Met (Jean de). Écolâtre et chan. de la cath.; sa sépulture, Pr. 156.

Meurisse. Évêq. de Madaure, suffragant de Metz. Opinions et témoignages consignés dans son *Histoire des Evêques de Metz,* § 5, 6, 15, 16, 17, 20, 22, 23, 25, 28, 44, 46, 58, 65, 70, 76, Pr. 152 note, 160.

Meyer (Paul). Son étude sur des documents messins du XIII s., § 46 note.

Michel (Oratoire ou chapelle de S^t). Dans la cath. au X s., § 15, 27. Dans la tour de la cath. au XII s., § 15, 27, Pr. 76, 123, 131. Autel de S^t M., Pr. 131. Chapelain de S^t M., Pr. 131. Voy. Apremont (Prieuré d').

— d^o — (Voûte de S^t). Dans la tour de Mutte actuelle, § 27 note.

Minister, ministri. Serviteurs, *illi qui ministrant,* au VIII s., Pr. 18. Soumis au *Custos* de l'église au XII s., Pr. 47.

Officiers du chapitre, Pr. 82, 83, 88.

Ministeriales. Officiers et agents de l'Église de Metz, dans ses domaines, par ex. à Woippy, § 47, Pr. 78, 81.

Ministratio. Mets signalé dans la Règle du VIII s., § 14.

Minores canonici, ou *Domini.* Qualification donnée au XII s. à certains chanoines, par opposition à celle de *majores canonici,* § 47, Pr. 103. Voy. *Canonici.*

Missa. La messe au VIII s., Pr. 11, 13. Au XII s., § 47, Pr. 38, 43, 44, 45, 48, 49, 51, 53, 56, 57, 58, 59, 64, 65, 68, 69, 73, 88, 91, 93, 94, 96, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 113, 114, 115, 119, 121, 122, 124, 126, 127, 130, 132, 133, 134, 157, 165. Messe du Saint-Esprit, Pr. 149.

Mitra. Coiffure de l'Evêque, Pr. 48, 50, 67, 80, 112, 133.

Mixtum de pane et potu. Mets signalé dans la Règle du VIII s., § 14, Pr. 18.

Mobilier sacré. Au XII s., § 47.

Moinée. L'une des 4 moyennes cloches de la cath. au XVII s., § 27 note.

Molendinis (Pons de). Le pont de Moulins sur la Moselle, en amont de Metz, au XII s., § 47, Pr. 98.

— d° — *(Villa de).* Le village de Moulins près Metz, au XII s., § 47.

Monachi. Moines au XII s., Pr. 104, 106, 107, 125, 130.

Monasterium. Moutier, église. *M. S*i *Stephani,* la cathédrale au XII s., § 21, 26, Pr. 43, 115. Voy. Cathédrale, Grand moutier, Moutier.

Moniales. Religieuses bénédictines au XII s., Pr. 104, 107, 125, 126.

Monile. Collier conservé dans le trésor de la cath. et placé quelquefois sur la poitrine du crucifix au XII s., § 47, Pr. 84.

Monnaies. Au XII s., § 47. Au XVI s., § 65 note. Voy. Deniers, Florin, Livre, Sol.

Mont Carmel. (Chapelle du). L'un des noms donnés de nos jours à la chapelle de N.-D. la ronde à la cathédrale, § 49, 67.

Moritaine *(Domus de).* Maison existant au XII s., sur le chemin de l'abbaye de Ste Glossinde à la cathédrale, § 47, Pr. 99.

Mortel (Nicole). Maître-Échevin en 1375, Treize vers 1380, § 62 note, Pr. 140.

Mosaïque. Employée dans des

pavements antiques trouvés au XVIII s., sous les églises de S[t] Pierre le vieux et de S[t] Pierre aux images, § 70, Append. VIII. Employée dans la décoration, au VIII s., des églises de S[t] Etienne et de S[t] Pierre, § 6.

Mosella. Moselle, une des deux rivières qui coulent à Metz, § 47, Pr. 103, 143.

Mosellæ (Pons). Voy. Georges (Pont Saint-).

— d[o] — *(Porta).* Voy. Porte-Moselle.

Moulins. Village voisin de Metz, au XII s. Voy. *Molendinis (Villa de).*

Moutier. *Monasterium.* Nom générique des églises dans le Pays Messin, § 21, 26. Voy. Grand moutier, *Monasterium.*

Mur de séparation. A hauteur d'appui, et percé d'une porte, entre le chœur et la nef de la cath. au XII s., § 26, 28, 31, 41, 43, Pr. 51, 79, 84. Très élevé entre les 3 travées inférieures de la nef réservées à N.-D. la ronde et les autres, aux XIII, XIV s., § 51, 60, 62, Pr. 140, 163, 165.

Murus civitatis. Enceinte de la ville au XII s., § 47, Pr. 78.

Murus suburbii. Enceintes particulières des faubourgs d'Outre-Seille et du Neufbourg au XII s., § 47, Pr. 99.

Musique. Dans la liturgie messine au XII s., § 47.

Mutte. Cloche municipale, ou ban-cloche de Metz, dep. 1381, § 27 note, 63, 64. Voy. Tour de Mutte.

N.

Navis. Nef de la cath., Pr. 61, 91, 92, 101, 113, 123. Voy. Nef.

Nebulæ. Nieules, gâteaux qu'à certaines fêtes on jetait d'en haut avec des fleurs, dans la cath., § 26, 27, Pr. 113, 114. Voy. Fleurs.

Nef de la cathédrale. *Navis,* La nef du XI s. unique et non-voûtée, § 26; séparée du chœur par un arc triomphal porté sur des colonnes, et par un mur à hauteur d'appui avec une porte et des degrés, § 26, 28, 31; ses autels, § 32; ses portes, § 33. La nef du XIII s. triple et voûtée § 49; sa structure, § 51, 54, 55, 56, 58 à 64, 76; son partage entre les 2 chapitres de la cath. et de N,-D. la ronde, et sa division en deux parties par un mur transversal jusque v. 1380, § 51, 60, 62. Elle contient les archives de la ville de 1540 à 1627, § 67, Pr. 162.

Voy. Couvertures provisoires, Mur de séparation, *Navis*.

Neufbourg. *Suburbium novum.* Faubourg au sud-est de la ville, avec une enceinte spéciale et 2 portes, au XII s., § 47, Pr. 104, 135; devient plus tard une rue de la ville. Voy. *Suburbium novum.*

Neumes. *Neumata,* Pr, 47, 92, 116.

Neuve. L'une des 4 petites cloches de la cath. au XVII s., § 27 note.

Nicolas (Autel de S[t]). A la cath. dans l'abside et la branche orientales du transept, § 28, 29, 30, 32, Pr. 32, 81, 124, 156, 165.

— d[o] — (Abside, Chœur, Chapelle de S[t]). Dans la branche orientale du transept de la cath. du XI s., § 28, 29. Sa reconstruction décidée en 1498, exécutée de 1504 à 1522, § 22, 65, Pr. 149, 151, 157. Voy. Absides.

— d[o] — (Hôpital de S[t]). Dans l'enceinte du Neufbourg, au XII s., § 47, Pr. 127, 135.

Nicolas. Duc de Lorraine, 1470-1473; son entreprise sur Metz, § 70, Pr. 157.

Nicole le salerier. Sa maison près l'église de S[t] Victor, Pr. 135.

Nocte foras manere. Faute aggravée par la récidive, et punie par la Règle du VIII s., § 14, Pr. 8.

Nocturnæ. Nocturnes, office canonial pour lequel on rouvrait la nuit le cloître, au VIII s., § 14, Pr. 7, 9, 11.

Noël (Fête de). *Natale Domini, Nativitas J. C.,* au VIII s., § 14, Pr. 13, 14, 25; au XII s., § 47, Pr. 47, 51, 116, 125, 129; au XVI s., Pr. 154. Voy. *Pulegium.*

Noiron (Forquignon). L'un des Treize de la Cité vers 1380, § 62 note, Pr. 140.

Nona. Heure et office canonial, § 14, 47, Pr. 62, 65. Le principal repas du cloître au VIII s., Pr. 13, 14. Ce qui le représente au XII s., Pr. 62, 65, 80, 84, 98, 99, 100, 110. Voy. *Prandium.*

Non-Canonici (Domini). Qualification donnée à certains membres du chapitre au XII s., Pr. 88, 103. Voy. *Canonici.*

Notaire au XVIII s. § 66 note. Notaires Jurés au XVI s., Pr. 161.

Notam cantare. Au XII s., Pr. 126.

Notre-Dame de Lorette (Chapelle de). Dans le cloître; anc[ne] salle du chapitre, au-dessous de l'égl. de S[t] Paul, § 36, 39, 68, 69. Voy. Foës (Chapelle des).

Notre-Dame la ronde (Cha-

pitre, chanoines de). Sa fondation, 1130, § 42, 57. Bulles de 1148, § 57; de 1260, § 58. Différends et transactions avec le chap. de la cath. aux XIII et XIV s., § 59, 60, 62, 76, Pr. 140; au XVIII s., § 67, Pr. 163, 164, 165. Sa suppression 1741, § 67. Ses titres et archives, § 46, 57. Voy. Registres.

— d° — (Église, chapelle de). Dénominations diverses, § 9, 42, 57. Emplacement § 9, 42, 49, 52, 59, 67, 70, 76; antérieure à 1130, § 42, 57; structure, § 53, 56, 57, 58, 76; sépulture des Comtes de Salm au XII s., § 57. Renouvelée vers la fin du XII s. par un C^te^ de Salm, § 57. Reconstruite au XIII s. avec la cath., § 58, 59, 60, 61, Pr. 136, 137, 138, 140; où sa part dans la nef est jusque v. 1380 séparée du reste par un mur, § 51, 60, 62, 76, Pr. 140, 163, 165. Ses autels, § 32, 42, 61, Pr. 81, Append. III, VI, VII; le principal consacré en 1347, § 61, Pr. 137. Ses portes, § 49, 62, 67. Ses degrés ou escaliers, § 51, 62, 67, Pr. 163, 164, 165. Voy. Chœur, Marguillier, Marie (Égl. de S^te^), Mont-Carmel, Mur de séparation, Portail, Rosaire.

Notre-Dame la tierce (Autel et chapelle ou abside de). Dit antérieurem^t^ de S^t^ Clément, dans la branche occidentale du transept de la cath., § 32. Son origine, sa dénomination, § 32 note. Sa reconstruction en 1486, § 22, 23, 65, Pr. 143, 145, 149. Ses vitraux exécutés avant 1499, § 65 note, Pr. 147. Remplace le gr. chœur pendant sa reconstruction, 1503-1522, § 65, Pr. 149, 157. Contient l'entrée des archives de la ville, de 1627 à 1661, § 67 note. Voy. Absides, Clément (Autel de S^t^).

Novem lectionum festum. Au XII s., § 47, Pr. 63.

O.

Objurgatio publica. Réprimande publique; peine édictée dans la Règle du VIII s., § 14.

Oblatæ. Oublies, gâteaux distribués avant le vin, à la cène du Jeudi-saint, dans le réfectoire, au XII s., § 47, Pr. 83. Voy. *Oleum.*

Oblatio. Offrande, au XII s., Pr. 85.

Offertorium. Offertoire, partie de la messe, Pr. 121.

Offices religieux. Au VIII s., § 14; au XII s., § 18, 47.

Officiales capituli. Officiers du chapitre au VIII s., § 14; au XII s., § 47, Pr. 78.

Ogival (Style). Substitué vers le XIII s. au roman, dans la cathédrale et dans les édifices voisins, § 68, 69, 70, 76.

Olera. Plantes potagères signalées dans la Règle du VIII s., § 14.

Oleum ad oblatas faciendas. Pr. 83.

Omelia. Homélie. Pr. 88.

Omnes sancti. La Toussaint, Pr. 120, 122, 133.

Ordo. O. romanus, Pr. 11. *Sub ordine vivere,* au VIII s., § 14.

Orgues de la cathédrale. Pr. 154, 157, 159.

Orientation de la cathédrale et des églises voisines. § 1, 49.

Ornements sacrés. Au XII s., § 47.

Osculum pacis. Baiser de paix. Cérémonie liturgique au XII s., § 47.

Ostia capituli, O. claustri. Voy. Portes du chapitre, Portes du cloître.

Ostiarius. Portier; gardien de l'entrée du cloître au VIII s., § 14, Pr. 7. Voy. *Portarius.*

Ostium chori, Januæ chori. Porte ouverte dans le mur qui séparait de la nef le chœur du XI s., § 28, 31, 41, 43, Pr. 36, 84. Voy. Degrés intérieurs, Mur de séparation.

— d° — *ecclesiæ.* Dénomination de la porte principale de la cath. au VIII s. *(Regula,* c. 15).

— d° — *sancti Stephani.* Dénomination de la porte principale de la cath. au XII s., § 43.

— d° — *templi.* Dénomination de la porte principale de la cath. au XII s., § 33, Pr. 113.

— d° — *turris. Porta turris,* sous la grosse tour située au bas de la nef. Dénomination de la porte principale de la cath. au XII s., § 27, 33, 43, 45, Pr. 78.

Otto I. Emp., 962-973, Pr. 31.

Otto II. Emp., 967-983, Pr. 31.

Outre-Moselle. Faubourg de Metz, dans un île comprise entre 2 bras de la Moselle au XII s., § 47.

Outre-Seille. Faubourg de Metz, sur la droite de la Seille, avec une enceinte particulière, *Murus suburbii,* au XII s., § 47.

P.

Paix. Voy. *Osculum pacis.*

Palais de la cité. Construit en 1315, § 36, Pr. 135; occupé par le Parlement au XVII

s., § 67 note. Voy. Pratique du palais.

Palais épiscopal. Voy. Maison épiscopale.

Palatine (Bibliothèque). § 7.

Pallia. Tentures employées à la décoration de la cathédrale au XII s., § 47, Pr. 85. *Pallia serica,* § 29, Pr. 39, 59, 74, 76, 78, 84, 96, 100, 112, 116, 123, 131, 133. *Pallium sericum et viride,* Pr. 100.

Pallium. Vêtement ou ornement ecclésiastique, Pr. 97.

Palmes (Fête et procession des). Au XII s., § 47, Pr. 1, 74 à 78.

Pane et aqua (In). Peine édictée dans la Règle du VIII s., § 14, Pr. 8.

Panis. Pain. Aliment signalé dans la Règle du VIII s., § 14, Pr. 30. Mentionné au XII s., § 46, Pr. 66, 79, 103, 121, 127. Voy. *Mixtum, Pane.*

Pannonie. § 4.

Pannus. Draperies, tentures. Ornements sacrés au XII s. *Pannus albus dictus* Tuelle, *pannus dictus* Brodeis, *pannus ligneus albus, pannus sericus,* § 47. Voy. *Aurifrigia,* Brodeis, *Cortina, Ligneus albus, Lintei, Manutergia, Pallia, Philacteria, Sericus, Tapeta,* Tuelle, *Vexilla.*

Pape. Recommandé dans les *Laudes* au XII s., § 47, Pr. 86, 98. Voy. Alexandre IV, Alexandre VI, Benoît XII, Calliste II, Eugène III, Grégoire XV.

Paques (Fête de). A Metz au VIII s., Pr. 13, 15, 25; au XII s., § 47, Pr. 89, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 101, 112, 116. Voy. *Cereum.*

Pares. Qualification donnée aux chanoines de la cath. au VIII s., § 14, *(Regula,* c. 12). Voy. *Canonici.*

Parietes. Les faces intérieures des murs de la cath. Leur décoration au XII s., Pr. 39, 59, 74, 112, 123, 131. Voy. *Pallia, Tapeta.*

Parlement de Metz. S'empare du Palais de la cité au XVII s., § 67 note. Nouveau Palais projeté pour le Parlement par J.-F. Blondel, au XVIII s., § 72 note.

Parvi. Qualification de certains membres du clergé canonique au VIII s., § 14. *Parvi canonici,* qualification donnée au XII s. à certains chanoines par opposition à celle de *magni canonici,* § 46, 47, Pr. 104, 127. Voy. *Canonici.*

Parvis de la cathédrale. *Atrium,* espace libre devant l'entrée de la cath. du XI s., § 25, 33, 42 à 45, 57, 76; flanqué par le baptistère et l'égl. de Ste Marie, § 42, 43,

44, 59; occupé au XIII s. par les édifices de la nouvelle cath., § 59. Voy. *Atrium*, Cathédrale (Place de la), *Platea*.

Passage public allant, par le cloître, de la place d'Armes à la rue du Four-du-Cloître. § 68.

Passion (Fête de la). Pr. 74.

Pastores. Curés des paroisses au XII s., § 47.

Paté (Le). Ouvrage de fortification près la porte S[t] Thiébaut, § 3.

— d[o] — de la cathédrale. Dénomination populaire de la place S[t] Étienne, en haut des degrés de Chambres. Voy. Étienne (Place S[t]).

— d[o] — intérieur à la cath. Partie surélevée du sol dans le chœur, Pr. 156; successivement carrée en 1521, puis circulaire en 1791; supprimée en 1881, § 28, 73, 75.

Paul (Apôtre saint). § 4. Patron du chapitre, § 12, 39. Son image sculptée dans l'ancien dortoir du chap. au VIII s., § 12, 35, 68; gravée sur le sceau du chapitre, § 12.

— d[o] — (Autel de S[t]). Au XII s., Pr. 117, 119, Append. IV.

— d[o] — (Degrés de S[t]). Pour monter à l'église de ce nom, Pr. 46, 117, 119, 139; dans le cloître, près la porte du chapitre et celle de S[t] Pierre aux images, § 35, 39, 68, 69, Pr. 139; précédés d'une première porte, § 39, Pr. 65.

— d[o] — (Égl. de S[t]). Église conventuelle du chapitre de la cath. au VIII s., § 12, 14, 16, 39, Pr. 26, 27; au XII s., § 19, 20, 25, 33, 39, Pr. 81, 90, 93, 101, 112, 113, 114, 117, 118, 119, 122, 129, 131, 132, 133; au XIV s., Pr. 135. Située dans le cloître, au-dessus de la galerie méridionale (le chapitre), § 12, 13, 33, 35, 39, 43, 69, 76. Reconstruite à l'époque ogivale, § 68, 69. Détruite en 1754-1755, § 68, 71. Append. IV. Voy. Paul (Autel de S[t]), (Degrés de S[t]).

Paul Diacre. Son *Histoire des Évêques de Metz*, § 15, 35, 40, 47, 76. Son témoignage sur le sac de Metz par Attila (2[e] version de la légende), § 4, 5, 6; sur les travaux de Chrodegang à S[t] Étienne et à S[t] Pierre le majeur, § 6, 7, 9, 14.

Pauli (Congregatio sancti). Voy. *Congregatio*.

Pauvres. Dans l'Égl. de Metz au XII s., § 47, Pr. 66, 79, 85. Voy. *Mandatum*.

Pavé de la cath. Voy. Sol.

Peines édictées contre les

chanoines par la Règle du VIII s., § 14.

Peintres-verriers employés à la cath. Pr. 160 note. Voy. Bousch, Didier, Hermann.

Peinture au VIII s. § 6.

Pèlerinage. Pr. 154.

Pelletiers. *Pellificum universitas, et domus mercimonii in Cameris,* v. 1208, § 46. Voy. Chambres (Place de).

Pelvis. Bassin placé en avant du chœur de la cathédrale au XII s., § 47, Pr. 87.

Penitentia publica. Peine édictée dans la Règle du VIII s., § 14.

Pénitents. Dans l'Église de Metz, au XII s., § 47, Pr. 67, 80. Voy. *Penitentia.*

Pentecôte (Fête de la). A la cathédrale de Metz, au VIII s., Pr. 13, 15, 25; au XII s., § 47, Pr. 112, 113, 114, 115.

Pépin. Roi, 752-768, § 7.

Perrat (Pierre). Constructeur employé à la cath. de Metz. Ses travaux à la nef et aux tours, au XIV s., § 63; sa mort en 1400; son épitaphe, § 73, Pr. 160 note.

Peregrini. Admis au réfectoire du cloître, au VIII s., § 14, Pr. 16.

Persona magna. Personnage investi d'une dignité ecclésiastique au XII s., § 33, 36, 49, 51, 61, 78.

Personnel du chapitre. Au VIII s., § 14; au XII s., § 47.

Petit. Nom de deux chanoines de N.-D. la ronde en 1728, Pr. 164.

Petit Maheus (Thiébaut) en 1298, § 46.

Petitmangin. Sculpteur, Pr. 160 note.

Petrus major (Sanctus). Voy. Pierre le majeur (Égl. de S^t).

Petrus minor (Sanctus). Voy. Pierre le vieux (Égl. de S^t).

Phylacteria. Pièces d'étoffe portant des inscriptions, et servant à la décoration de la cath. au XII s., § 47, Pr. 60, 81, 124. *Ph. aurea,* Pr. 116.

Philippe de Florange. Évêq. de Metz, 1261-1264. Démissionnaire de l'Épiscopat, conserve la Trésorerie, de 1264 à 1297. Sa sépulture, son épitaphe, § 58, Pr. 156.

Pierre (Abbaye de S^t). L'une des trois abbayes de femmes de l'O. de S^t Benoît à Metz, § 45, 46, 47, Pr. 78, 100, 107.

— d^o — (Apôtre saint). § 3, 4.

— d^o — (Autel de S^t). A S^t Pierre majeur, Pr. 92, Append. III, V. A S^t Pierre le vieux, § 40, Pr. 117.

Pierre aux arènes (Égl. de

St). *Sanctus Petrus ad arenas*, § 3, 4, 5; hors de la ville, dans le quartier *ad basilicas*, au XII s., § 47, Pr. 99.

— do — aux champs (Égl. de St). Hors de la ville, dans le quartier *ad basilicas*, au XII s., § 3, 47.

— do — aux images (Égl. de St). Pr. 139, Append. VIII. Voy. Pierre le majeur (Égl. de St).

— do — le majeur (Égl. de St). Dénominations diverses: *Stus Petrus infra domum*, *Stus Petrus major*, puis St Pierre aux images, St Pierre avoult, § 9, 41. Emplacement, près de la cathédrale, § 9, 33, 35, 36, 37, 39, 42, 43, 68, 70, 76. *Stus Petrus infra domum* au VIII s., § 8, 10, 12, 19, 46, 76; antérieure à Chrodegang § 16; completée et décorée par lui, § 6, 9, 14, 35, 76; communiquant par une porte gardée avec le cloître, § 9, 10, 11, 12, 14, 15, 33, 35, 36, 37, 41. *Stus Petrus major* au XII s., § 19, 20, 25, 33, 41, 42, 64, Pr. 91, 92, 93, 95, 98, 101, 115, 118; son chœur, § 41, 43; ses autels, Pr. 92, Append. III, V; ses tombes, § 81, 70. On y proclame les bans de justice au XII s., § 36, 41. Sa reconstruction en 1493, § 41, 68, 70, 76. Destruction de sa nef en 1712, § 70; de son chœur en 1754-1755, § 68, 71, Append. VIII. Voy. *Custodes*.

— do — le vieux (Égl. de St). Dénominations diverses: *Stus Petrus senior*, *Stus Petrus minor*, § 40. Emplacement, près du cloître, § 12, 13, 33, 35, 37, 40, 42, 43, 68, 70 note, 76. Plus petite que St Pierre le majeur § 41. Origine inconnue, § 3, 5; opinion de Meurisse à ce sujet, § 5, 6, 40. Existait au VIII s., § 9, 19, 41; dans le cloître, § 9, 12, 13, 16, 20, 33, 35, 40, 76. Au XII s., § 25, 33, 40, Pr. 81, 117, 118; près d'une des portes du cloître, § 25, Pr. 139; son autel unique, § 32, 40, 41, Pr. 117. Reconstruite en 1314, § 40, 68, 70, 76. Détruite en 1754-1755, § 4, 9, 68, 70, 71, Append. VIII.

— do — (Escalier ou degrés de). Pour aller au cloître, § 35, Pr. 139.

Pignon de la grande nef (Mur de). § 51. Voy. Rose.

Piliers. Dans le chœur du XI s., et dans la nef du XIII s. Voy. Colonnes.

Pincerna. Bouteiller; officier, du chapitre au XII s., § 47, Pr. 88.

Pira. Poires; données en collation, Pr. 121; aux chanoines, *in thalamo Sancti Laurentii*, au XII s., § 46, Pr. 127.

Pisa. Pois; mets usité dans le chapitre au XII s., Pr. 66.

Pisces. Poissons; aliment signalé dans la Règle du VIII s., § 14.

Pixis. Écrin de l'anneau de S[t] Arnould, Pr. 130.

Places de Metz (Les). Voy. Armes, *Atrium*, Cathédrale, Chambres, Devant le grand moutier, Étienne (S[t]), Louis (S[t]), Parvis, Pâté, *Platea, Thalami*, Vésegneuf.

Plaid banni. Terme et acte de procédure usités à Metz, § 67 note.

Planeta. Sorte de chasuble, signalée dans la Règle du VIII s., 14.

Plans de la cathédrale. Plans originaires, § 63, 76, Pr. 160 note; celui des Bénédictins, avec croquis, 1769, § 35, 68, 69, 70, 75, 76; ceux de M[r] Gay 1822-1836, § 76 note; ceux de M[r] de Salis, jusqu'en 1880, § 24, 58, 76; ceux de la présente publication, § 24, 26, 28, 29, 33, 35, 76.

—d[o]—de Metz. Celui dressé vers 1739 au $^1/_{432}$ § 68 note, 76 note; celui de M[r] Maurice en 1870 au $^1/_{500}$ § 76 note.

Plappeville. Village voisin de Metz, § 67 note.

Platea ante majorem ecclesiam. Place ouverte entre la cath. et la maison épiscopale, jusqu'au XIII s., § 25, 33, 42, 44, 45, 76, Pr. 107; occupée ultérieurement par les édifices de la cathédrale actuelle, § 59, 76. Voy. Cathédrale (Place de la).

Poële. Voy. *Caminata.*

Polegius. Voy. *Pulegium.*

Pollet (Adam) (ou Jean?). Constructeur employé à la cathédrale, au XIV s., § 63, 64, Pr. 160 note; sa sépulture, Pr. 156.

Polyeucte (Égl. de S[t]). *S[tus] Polieuctus*, dans le faubourg d'Outre-Moselle, au XII s., § 47, Pr. 98.

Poma. Pommes bénies et distribuées pendant l'office, à l'abbaye de S[te] Glossinde, au XII s., Pr. 122.

Ponts de Metz. Voy. Georges (S[t]), *Molendinis, Mosellæ, Sallæ.*

Porsaillis. L'un des paraiges de Metz, Pr. 156. Voy. *Portus saliæ.*

Porta, Portæ. Portes diverses à la cathédrale. *P. inter ostium turris et ostium Sancti Johannis*, § 33, 43. *P. inter Sanctam Mariam et Sanctum Petrum*, § 33, 42, Pr. 108. *P. juxta ostium turris*, § 33. *P. Sancti Clementis*, § 33, Pr. 87. *P. Sancti Stephani*, Pr. 95.

P. versus Thalamos, § 33, 43, 46, Pr. 76, 80. Voy. *Ostium*, Portail.

Portail d'angle de la cathédrale. Au bas du collatéral gauche et donnant sur la place d'Armes, § 49, 51, 52, 53, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 68, 71 note, 72, 75, 76, Pr. 140, 159, 163; dédié à la Vierge (N.-D. la ronde), § 53, 60, Pr. 136, 163; construit au XIII s., § 52, 53, 56, 61; remanié et décoré en divers temps, § 49, 52, 53; portait sur sa voûte l'arche, dépôt des archives de la cité, § 67 note, jusqu'à l'incendie de 1540, § 63, 66, 67; condamné et mutilé au XVIII s., 1764-1771, § 49, 61, 72; démoli et reconstruit avec diverses modifications en 1884, § 49 note, 75.

— d° — de Blondel. Voy. Blondel.

— d° — de la cathédrale. Voy. Porte principale.

— d° — de Notre-Dame la ronde. Dans le collatéral droit de la cath. et donnant sur la place S^{t} Étienne, § 49, 51, 53, 59, 60, 61, 62, 76, Pr. 140, 163, 165.

Portails des tours. A la cathédrale, § 49, 54, 60; celui de la tour occidentale, dite du Chapitre, § 54, 60; celui de la tour orientale, dite de Mutte, § 54, 60, Pr. 135 note. Voy. Tour.

Portarius. Portier du cloître au VIII s., § 10, 14, Pr. 22. Voy. *Junior*, *Ostiarius*.

Porte-Moselle. L'une des portes de l'enceinte de la ville au XII s., § 47, Pr. 106.

Porte principale de la cathédrale. Au VIII s., *Ostium ecclesiæ (Regula*, c. 15). Au XII s., *Ostium S^{ti} Stephani*, *Ostium templi*, *Ostium turris*. Voy. *Ostium*. Au XIII s., Portail d'angle, voy. Portail. Au XVIII s., Portail de Blondel. Voy. Blondel.

Portes à la cathédrale. § 25, 33. Voy. *Ostium*, *Portæ*, Portail, Porte principale.

— d° — de la ville. Voy. *Mosellæ*, Porte-Moselle, *Portus*, *Saliæ*, *Serpentina*.

— d° — du chapitre. *Ostia capituli*, § 35, 36, 39.

— d° — du cloître. *Ostia claustri* au VIII s., § 10, Pr. 7; au XII s., § 35, Pr. 79; au XIV s., Pr. 135, 139.

— d° — du Neufbourg. Voy. *Suburbium novum*.

Portier. Voy. *Ostiarius*, *Portarius*.

Portus Saliæ (Porta Saliæ?) Port-Saillis, § 47, Pr. 107. Voy. Porsaillis, *Saliæ*.

Potenot. L'une des 4 grosses

cloches de la cathédrale au XVII s., § 27 note.

Potus. Boissons signalées dans la Règle du VIII s., § 14; au XII s., Pr. 62. Voy. *Mixtum.*

Præcentor. Grand chantre; dignitaire du chapitre, au XII s., § 47, Pr. 51, 61, 126. Voy. *Cantor.*

Praillon (Chronique dite de). § 15.

Prandium. Principal repas des chanoines au XII s., § 46, Pr. 71. Voy. *Cœna, Nona.*

Pratique du Palais. Procédure usitée au Palais, Pr. 148.

Prebendarius canonicus. Pr. 156. Voy. *Canonici.*

Prébendes. Dans les chapitres de la cath. et de N.-D. la ronde, la 1re année en était consacrée à des œuvres pies, la 2e à la construction de la cath., au XIII s., § 58.

Precaria. Mode de tenure permis aux chanoines pour leurs biens propres, donnés par eux à l'église, au VIII s., § 14, Pr. 27.

Predicatio. Au VIII s., Pr. 29, 30; au XII s., *Sermo ad populum,* Pr. 51, 78, 80.

Prelati. Prélats au XII s., Pr. 85; au XVI, Pr. 156.

Prepositus. Prévôt, officier de l'ordre ecclésiastique au XII s., et jusqu'au XVIII s. *P. refectorii,* § 47, Pr. 62, 71, 82, 88. *P. sanctæ Mariæ,* (N.-D. la ronde), § 47, Pr. 99, 163, 165. *P. Sancti Petri,* § 47, Pr. 117.

Presbyter. Voy. Prêtres.

Presbyterium. Partie extrême de l'église, réservée aux prêtres; à St Étienne et à St Pierre au VIII s., § 6, 9, 35, 41, 76, Pr. 2.

Prêtres. *Presbyteri, Sacerdotes,* Pr. 1, 156. Au VIII s., leur situation au sein du chapitre, Pr. 30; leur place à la 3e table du réfectoire, § 10, Pr. 16. Au XII s., ceux de la ville aux processions, § 46, Pr. 61, 76, 97. Voy. *Sacerdos,* Semainier.

Prima. Heure et office canonial, au VIII s., § 14, Pr. 6, 9, 10, 12; au XII s., § 47, Pr. 43, 45, 60, 70, 102, 113, 122, 127, 130, 131.

Princier. *Primicerius,* dignitaire du chapitre, mentionné au VIII s. après l'*Archidiaconus* et avant le *Cellerarius* et l'*Ostiarius,* § 14, Pr. 4, 7, 21, 24; au XII s. avant le *Decanus* et le *Cantor,* Pr. 32, 61, 97; du XIV au XVIII s. en tête du chapitre § 65, Pr. 135, 164.

Prior. Ille qui præest; dans le chapitre du VIII s., § 14; au réfectoire, § 10, 14, Pr. 16, 19; et pour l'exercice de

la juridiction intérieure, § 14, (*Regula*, c. 12).

Priores. Qualification donnée à certains membres du chapitre au VIII s. (*Regula*, c. 2, 12, 15), § 14. Voy. *Canonici*.

Privat (Égl. de S[t]). *Sanctus Privatus*, au dehors et dans le voisinage de la ville au XII s., § 47, Pr. 100.

Privatio à vino et potu. Peine édictée dans la Règle du VIII s., § 14.

Processions. Dans le cloître et dans les églises attenantes, § 35, 38, 39, 41 à 44, Pr. 37, 40, 41, 42, 46, 47, 49, 52, 53, 55, 58, 59, 62, 64, 65, 67, 74, 78, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 95, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 112, 113, 114, 115, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 125, 127, 129, 130, 131, 133, 134, 155, 157. P. au dehors, § 33, 43, 45, 46. P. épiscopale, Pr. 50, 57, 61, 75, 76. P. de la S[t] Marc, § 46, Pr. 104. P. des Palmes, § 46, Pr. 75 à 78. P. des Rogations, § 46, Pr. 98, 99, 100.

Procureur-Juré. Pr. 161.

Prost (Collection Aug.) Pr. 161.

Provincialis (Poncius). Chanoine et Coutre de la cath., Pr. 156.

Prud'hommes (Magistrats dits les). Pr. 135.

Pueri. Enfants employés dans les cérémonies du culte au VIII s., § 14; au XII s., § 47, Pr. 32, 34, 38, 49, 53, 76, 77, 78, 82, 95, 113, 114, 121; leur dortoir, § 35, Pr. 34. Voy. *Canonicelli*.

Puits S[t] Jean. Au cloître de la cath., près les portes de S[t] Pierre aux images et du Chapitre en 1368, § 35. Pr. 139, 148.

— d[o] — S[te] Marie. *Puteus ad abbatiam Sanctæ Mariæ*, au XII s., § 47, Pr. 78.

Pulegium. Plante vulgairement nommée Pouliot. Miracle dû P. la nuit de Noël, à S[te] Marie au XII s., § 47, Pr. 47, 49, 136.

Pulmentum. Mets signalé dans la Règle du VIII s., § 47.

Pulvinar. Coussin, Pr. 51.

Pupitre. *Pulpitum*. Dans la cathédrale au XII s.; au chœur, § 28, 47, Pr. 34, 114; au sanctuaire, *Aquila*, § 29, 47, *Pulpitum ligneum* Pr. 87. Dans le chapitre, P. fixe, *super columpnam*, § 36, et P. mobile, § 36, Pr. 82. Dans le réfectoire, § 37, P. mobile, Pr. 83. A S[te] Marie, au milieu du chœur, § 42, Pr. 86, 112. A S[t] Pierre majeur entre les 2 tombes, § 41, Pr. 36. Voy. *Columnæ*.

Purification (Fête de la). Pr. 60, 76, 104.

Q.

Quadragesima. Voy. Carême.

Quentin (Fête de St). Pr. 149.

— do — (Mont et chapelle de St). Près Metz au XII s., § 47, Pr. 98.

Quêtes. Pour la reconstruction de la cath., du XIII au XVI s., § 58, Pr. 136.

Quicherat (Jules). Son opinion sur la conservation et la restauration des monuments anciens, § 75.

Quinquagesima (Dimanche de la). Pr. 63.

Quittance. Pr. 148.

R.

Raigecourt (de). Pr. 148.

Ranconval (Henri et son fils Hannès de). Constructeurs employés à la cath. au XV s., § 63, 64, 74, Pr. 141, 142, 160 note.

Rastellum. Appareil destiné à porter des lumières, § 26, 47, Pr. 100, 124. *R. triangularis formæ,* employé le jour de la Pentecôte, § 47, Pr. 114.

Reba. Édicule surmontant le grand autel, à la cath. du VIII s., § 6, 76, Pr. 2. Voy. *Ciborium,* Tabernacle.

Réfectoire. Dans le cloître au VIII s., § 8, 9, 10, 12, 35, Pr. 11, 13, 14, 16 à 20, 25; au XII s., § 27, 35, 36, 37, Pr. 79, 82, 83, 91, 97, 117, 118, 134. Son emplacement le long de la branche orientale du cloître, § 35 à 38, 68, Pr. 139, Append. VIII; au-dessous du dortoir, § 10, 68; ses sept tables au VIII s., § 10, 14; ses trois tables au XII s., § 37; son pupitre, § 37; sa sonnette, *campanula,* § 27, Pr. 62; signal du *cymbalum* pour s'y rendre, Pr. 71. Police du réfectoire au VIII s., § 14. Repas qui s'y font encore au XII s., Pr. 83, 97, 134; sa désuétude vers cette époque, § 46. Voy. *Mensa.*

Registres. R. capitulaires de la cath., § 35 note. R. des conclusions du chap. de N.-D. la ronde, Pr. 164, 165. R. des résolutions du Grand Conseil, Pr. 162.

Règle de Chrodegang. Pour le chapitre de Metz, au VIII s., source de renseignements sur les choses de ce temps, § 7, 8, 9, 12, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 35, 37, 46, 76, Pr. 3 à 30; lue encore au chapitre au XII s., § 36, 46, Pr. 35, 91; tombe graduellement en désuétude, § 46.

Reims. Sa cathédrale, § 55, 75; son concile de 1148, § 57.

Reliquaires de la cathédrale.

Voy. *Busta, Capsa,* Chasse, *Pixis, Scrinia, Vas, Vasculum.*

Reliques. Conservées à la cathédrale, § 34, 47, Pr. 61, 154, 159. Voy. Anneau, Apôtres, Dreue, Étienne (St), Gorgon (Tête de St), *Lignum, Saxum,* Vraie croix.

Rémilly. Domaine de l'Église de Metz, § 58.

Remi (Égl. de St). A Scy, *Sanctus Remigius,* au XII s., Pr. 98. Voy. Scy.

Renaud de Bar. Évêque de Metz, 1302-1316; son mandement de 1300 pour la reconstruction de la cath., § 58; sa sépulture, Pr. 156.

René II de Vaudémont. Duc de Lorraine, 1473-1508; père de Jean, évêque de Metz, § 65, Pr. 152, 154.

Repas des chanoines. Au VIII s. dans le réfectoire du cloître, § 14; à sexte, Pr. 25; à none, Pr. 13, 14; repas pendant le carême, § 14. Au XII s., *ad hospitia canonicorum, post nonam,* § 46, Pr. 98, 99, 100, 110. Voy. *Cœna, Collatio, Nona, Prandium, Sexta.*

Responsum. Répons. Pr. 117.

Ressaige. Dépendances d'un immeuble, Pr. 135.

Révolution (La). Arrête les travaux de reconstruction du Palais épiscopal, § 6. Voy. Maison épiscopale.

Richard (Thomas). Prévôt de St Pierre aux images; reconstruit cette église en 1493, § 70.

Rineck (André de). Pr. 148.

Robert. Évêq. de Metz, 883-916; sa sépulture dans l'égl. de St Galle, § 19, 44.

Rogations (Fête et processions des). § 46, 47, Pr. 96 à 100. Voy. Processions.

Roger. Guetteur de la cathédrale, § 54 note.

Rogier l'imagier (Jacquemin). Sculpteur employé à la cathédrale de Metz, Pr. 160 note.

Roi. Voy. Gîte, Souverain.

Romaine (Église). Son rôle dans les origines de l'Église de Metz, § 3; sa liturgie, *ordo romanus,* introduite à Metz par Chrodegang au VIII s., § 7.

Romaines (Antiquités). Voy. Ruines.

Rome. Pr. 152. Voyage à Rome de St Servais au V s., § 4; de Chrodegang au VIII s., § 7.

Rondel (Nicolle). Vivait en 1469, § 67 note.

Rosaire (Chapelle du). Dénomination actuelle de la chapelle de N.-Dame la ronde, § 67.

Rose (La grande). Dans le mur de pignon de la nef de la cath.; construite au XIV s., § 51, 56, 63, 64, 76; son vitrail, § 51, 63, 65 note, 76; son effet, § 72, 76; compromise par les travaux de 1764, § 72 note. Voy. Hermann.

Rotlandus. Préside l'école des chantres, à la cath. au X s., § 15.

Roussel (Jean). L'un des Treize vers 1380, § 62, Pr. 140.

Rouvre (Symonat de). Demeurait en 1298 derrière la Halle de Chambres, § 46.

Rues de Metz. Changements dans leur réseau au XVIII s., § 71. Voy. *Cameræ*, Chambres, Derrière le palais, Évêq. (rue de l'), Four-du-cloître, Fournirue, Gaudré, Hautpoirier, Neufbourg, Sergent, Taison, *Via*, Vivier.

Ruines et substructions romaines. Voy. Amphithéâtre, Bains, Diane (temple de), Gallo-Rom. (édifices), Hypocauste, Mosaïque, Tour rom.

Rulland. Avocat à Metz au XVIII s., Pr. 163.

Rustici. Paysans. *R. de Wapeio*, sujets de l'Église de Metz au XII s., § 47, Pr. 97.

S.

Sabbatum. Samedi, Pr. 32, 33, 34. *S. in octava Paschæ*, Pr. 84. *S. Sanctum*, Pr. 88.

Sacerdos. Prêtre, Pr. 19, 33, 35, 36, 37, 48, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 61, 66, 71, 76, 78, 79, 81, 82, 85, 86, 87, 94, 95, 97, 99, 112, 117, 119, 121, 122; *Sacerdos canonicus*, Pr. 71. Voy. *Canonici*, Prêtres.

Sacrarium. Sacristie, lieu de dépôt du mobilier et des ornements sacrés, § 34, Pr. 86, 87, 91, Append. II. Voy. Sacristies.

Sacré-Cœur (Chapelle du). Dénomination donnée en 1805-1806 à la chapelle des Évêq. à la cath. Voy. Évêques (Chapelle des).

Sacristies de la cath., § 15 note, 25, 34, 46, Append. II. Voy. *Sacrarium*, *Secretarium*.

Saint-Chrême. *Chrisma.* Au XII s., § 47, Pr. 112.

Saint-Dié. Documents déposés à la bibliothèque de cette ville, § 73 note.

Saint-Sacrement (Chapelle du). Dénomination donnée en 1610 à la chapelle des Évêques, à la cath., § 49. Voy. Évêques (Chapelle des).

Salia, Seille. Une des deux rivières qui coulent à Metz, § 47.

Saliæ pons. Pont-Saillis (?), Pont à Seille, hors de l'enceinte au XII s., § 47, Pr. 99.

— d° — *(Porta, Portus).* Port-Saillis; porte de l'enceinte au XII s., § 47.

Salis (Br^on^ de). Ses observations, § 25 note, 50, 58; ses notes de 1848 aux archives départ. de Metz, § 19 note, 57 note; ses extraits des registres capitul. de la cath., § 35 note; ses plans de la cath., § 25, 58, 76. Voy. Plans.

Salm (Comtes de). Protecteurs de N.-D. la ronde aux XII et XIII s., § 57, 59. Le C^te^ Henri de S. reconstruit cette église vers la fin du XII s., § 57, 59.

Sanctuaire de la cath. *Sanctuarium,* au VIII s., § 6, 16; au XI s., au-dessus de la crypte, § 30, 31; séparé du chœur par des degrés, § 28, 29, 31; contenait le grand autel, le siège de l'évêque derrière l'autel, *retro altare,* § 29, 47; et un autre (?) en avant, § 29; un pupitre, *Aquila,* § 29, 47, Pr. 38.

Sancy (Archidiaconat de). En 1130, § 57.

Sapientiæ imago. Pr. 123.

Sarcilis. Vêtement signalé dans la Règle du VIII s., § 14.

Sauer. Conservateur des archives départementales de Metz, § 74 note.

Sauveur (Égl. et chapitre de S^t^). Au X s., § 15; au XII s., § 47, Pr. 50, 61, 75 à 78, 91, 100, 115, 119, 127; au XIII s., § 46.

Saxum cum capillis sancti Stephani. Relique possédée au XII s., Pr. 116.

Scabellum. Escabeau, Pr. 116.

Scabini palatii. Officiers de justice de la cité au XII s., § 36, 41; présents à l'église de S^t^ Pierre le majeur, pour la proclamation du ban, au XII s., § 41, Pr. 36. Voy. Échevins du Palais.

Scarpona. Ville sur la Moselle en amont de Metz, § 4.

Sceau. Voy. *Sigillum.*

Scolæ. Écoles du cloître au XII s., Pr. 65. Voy. Écoles.

Scopæ. Balais, au XII s., Pr. 81.

Scrinia reliquiarum. Reliquaires au XII s., Pr. 116. Voy. Apôtres, Étienne (S^t^), Gorgon (S^t^), Reliques, *Scrinium.*

Scrinium. Reliquaire. *S. Apostolorum,* § 47, Pr. 39, 60, 100, 116; *S. aureum brachii sancti Stephani,* § 47, Pr. 60, 116.

Sculpteurs employés à la cathédrale. Pr. 160 note. Voy.

Dujardin, Grand Jehan, Hannès, Petitmangin, Rogier.

Sculptures décoratives. Du VIII s., au dortoir, § 68; du XIII s., à la cathédrale, § 50, 51, 53, 55, 60, 75.

Scutella. Écuelle, vase employé dans l'église de Metz, au XII s., § 47, Pr. 66, 83.

Scy. *Syeum.* Village voisin de Metz, au XII s., § 47, Pr. 98. Voy. Remi (Égl. de S[t]).

Seckingen (Franz de). Pr. 153.

Secretarium. Sacristie, Append. II. En communication avec l'intérieur de la cath. au XII s., § 34, Pr. 50, 51, 60, 79. Le *Secretarium* donnait au dehors, sur les Chambres, *super vicum qui Camerœ dicitur* en 1210, § 46. Voy. Sacristies.

Sedes. Sièges. Voy. Siège de l'évêque, Sièges mobiles.

Ségolène (Égl. de S[te]). *Sancta Segolena,* hors de l'enceinte de la ville, au XII s., § 47, Pr. 99, 121.

Seigneurs de la cité. Membres des paraiges formaut la Seigneurie au XVI s., Pr. 154.

Semaine sainte (Fêtes et cérémonies de la). § 47, Pr. 79 à 88.

Semainier. Prêtre, diacre ou sous-diacre de semaine. Au VIII s., *Septimanarius, in ecclesia,* § 14; *in refectorio,* Pr. 18; *in coquina,* Pr. 21. Au XII s., *Ebdomadarius,* désigné par le *Subcancellarius,* dans le chapitre du Dimanche, § 36, 47, Pr. 33, 35, 61, 62, 65, 70, 71, 81, 98, 99, 100, 110, 113, 122.

Séminaire de S[t] Simon. Doté en 1741 des biens de la collégiale supprimée de N.-D. la ronde, § 67.

Sénéchal du chapitre. *Senescaldus,* officier supprimé en 1198, § 47 note, Pr. 82.

Seniores. Qualification donnée à certains membres du chapitre, par opposition à celles de *juniores (?),* et de *clerici servitores* au VIII s., § 14, Pr. 20. Voy. *Canonici.*

Séparation entre diverses parties de la cath. Voy. Mur de séparation.

Septimanarius. Voy. Semainier.

Septuagesima (Dimanche de la). Pr. 62, 63.

Sepulchri visitatio. Visite du tombeau dans la semaine-sainte au XII s., Pr. 90.

Sépultures. Voy. Épitaphes, Tombes.

Sera. Serrure au XII s., Pr. 110.

Sergent (Maître). Pr. 161.

— d[o] — (Ruelle). Pr. 135.

Serica (*Cappa*). Chape de soie. Voy. *Cappa.*

Sericus (*Pannus*). Draperie, tenture de soie, au XII s., § 47, Pr. 51.

Serpentina (*Porta*). Nom altéré de la porte Serpenoise, *porta scarponensis*, l'une des portes de l'enceinte de la ville, au XII s., Pr. 78, 98, 99, 100, 105. *Turris portæ serpentinæ*, § 47, Pr. 75, 78.

Serrouville (Gérard de). Chanoine de la cath. et Doyen du chap. de S[t] Thiébaut, vers 1380, § 62, Pr. 140.

Servais (Saint). Évêque de Tongres, au IV s., v. 350; son rôle dans la légende des ravages d'Attila, § 4, Pr. 31.

Servi ecclesiæ. Serviteurs de l'Église de Metz, au XII s., § 47; *servi coadjutores*, Pr. 82. Voy. *Famuli, Clerici servitores.*

Service domestique. Mutuellement obligatoire entre les membres du chapitre, dans le cloître du VIII s., § 14.

Sexagesima (Dimanche de la). Pr. 63, 65.

Sexta. Heure et office canonial, et repas dans le cloître, au VIII s., Pr. 25; au XII s., § 47. Voy. Repas.

Sextarius. Setier, mesure de vin. Pr. 30, 66.

Sexte ou Haute. L'une des 4 petites cloches de la cath. au XVII s., § 27 note.

Siège de l'évêque. Dans la cath. et à S[t] Pierre le majeur, au VIII s., *thronus*, § 9, 41, Pr. 2. Dans le sanctuaire de la cath. au XII s., *retro altare*, § 29, Pr. 51, 116; et un autre en avant, *super gradus*, § 28, 29, Pr. 48, 162, Append. I.

Siège de Metz en 1552. Pr. 161.

Siège épiscopal de Metz (Le). Voy. Épiscopat messin, Siège de l'évêque.

Sièges mobiles. Dans la cathédrale, au XII s., § 26, 28, Pr. 76, 84, 85, 104, 125.

Sierck (Thierry de). Architecte employé à la cathédrale, Pr. 160 note.

Sigebert de Gemblours. Historien des XI et XII s., § 5, 7, 16, 17, 76; son éloge en vers de la ville de Metz, § 46; son histoire de Théodoric I, évêque de Metz, § 17, 46.

Sigillum. Sceau; *S. ecclesiæ* ou *capituli metensis*, avec l'image de S[t] Paul, § 12, 47; *S. fabricæ ecclesiæ metensis*, § 47 note.

Signa. Cloches de la cath. au VIII s., § 14, Pr. 10, 17, 29. Voy. *Campanæ*, Cloches.

Silentium, humilitas, zelum bonum. Vertus claustrales recommandées aux chanoines par la Règle du VIII s., § 14.

Simplice (Égl. de St). *Sanctus Simplicius*, hors de la ville au XII s., § 47, Pr. 99, 104.

Sol de la cath. Au XII s. dans la nef, le chœur, le sanctuaire, § 26 à 31, Pr. 81. Au XIII s., dans le bas de la nef et à N.-D. la ronde, § 51, 60, 62, 67, Pr. 163, 165. Au XVI s., dans le chœur, § 65, 75, Pr. 156, 157. Voy. Degrés intér.

Sol, Monnaie. La 20me partie de la livre; la 12me partie du franc à Metz. Au XII s. *Solidi*, Pr. 119. Au XVI s., § 65 note.

Solæ. Chaussures mentionnées dans la Règle du VIII s., § 14.

Soleirol (Le commandant). § 72 note.

Sonneur de la cath. Pr. 148.

Sortie libre de la clôture. Au VIII s., elle cesse après complies, § 14.

Sous-Diacres. *Subdiaconi*, au VIII s., § 14, Pr. 19; prenaient place à la 4me table du réfectoire, § 10, Pr. 16. Au XII s., § 47, Pr. 36, 38, 49, 50, 51, 57, 58, 68, 85, 87, 112, 113; le sous-diacre de semaine désigné par le *Subcancellarius*, au chapitre du dimanche, § 36, 47, Pr. 35, 113. Voy. Semainier.

Souverain (Le), empereur ou roi. Recommandé dans les litanies dites *Laudes*, au XII s., § 18, 47, Pr. 86, 98. Voy. *Laudes*.

Species. Épices, Pr. 62.

Spongia. Éponges, Pr. 81.

Stalles du chœur de la cath. Dites chaires au XVI s., Pr. 156. 157. Renouvelées en 1521-1522, § 28, 65, 75 note, Pr. 156, 157.

Statio. Station dans les cérémonies religieuses, au VIII s., *statio publica*, Pr. 28, 29. Au XII s., Pr. 43, 44, 45, 65, 91, 103, 104, 111, 121, 122, 127, 128; *statio sive chorus*, Pr. 121.

Statio. Taison, rue au XII s., § 47, Pr. 77; *Stationis vicus*, Pr. 107; *Via ad stationem*, Pr. 75.

Statio ad crucem. Peine édictée dans la Règle du VIII s., § 14.

Stephanus (Stus). Voy. Étienne (Saint), *Custodes*, *Custos*.

Stola. Étole, vêtement ou ornement ecclésiastique, Pr. 103.

Stoz. Mesure de vin, la 6me partie du *sextarius*, au XII s., § 46, Pr. 66, 71, 79.

Studium acolytorum. Au XII s., Pr. 71. Voy. *Acolyti*.

Subcancellarius. Officier du chapitre, au XII s., § 47, Pr. 35.

Subdiaconi. Voy. Sous-diacres.

Subeleemosinarius. Officier du chapitre, *minister*, au XII s., § 27, 47, Pr. 62, 82, 88.

Suburbia. Voy. Faubourgs.

Suburbium novum. Le Neufbourg, § 47, Pr. 104, 135; *Portæ suburbii* au XII s., Pr. 104. Voy. Neufbourg.

Succentores. Chantres, subordonnés au Grand chantre (*Cerem.* f. 50, r.), § 47. Voy. *Cantores.*

Succession chronologique des édifices de la cath. actuelle. § 56.

Succession héréditaire des chanoines de la cath. assurée à leur Église au VIII s., § 14, Pr. 26.

Suffragant de Metz (Évêq.). Chargé de suppléer l'évêque titulaire, § 65. Voy. Huot, Meurisse.

Sulpice (Autel de St). *Sanctus Sulpicius*, dans l'abbaye de Ste Glossinde au XII s., Pr. 99.

Superpellicia. Surplis, vêtements ecclésiastiques au XII s., § 47, Pr. 47, 50, 60, 62, 76, 82, 134.

Syeum. Scy, village voisin de Metz, Pr. 98. Voy. Scy.

Symphorien (Abbaye de St). Hors de la ville, au XII s., § 47, Pr. 75, 78, 98, 99, 105, 107, 147.

T.

Tabernacle du vieux chœur de la cath. Avant le XVI s., Pr. 156. Voy. *Ciborium, Reba.*

Tables. Au chœur et au réfectoire. Voy. *Mensa.*

Taison (Rue). Voy. *Statio.*

Tantonville (Domange de). Chapelain titulaire, en 1469, d'un autel fondé à N.-D. la ronde par Nemmery Baudoche, § 67 note.

Tapeta. Tapis pour la décoration des murs et du sol de la cath., § 27, Pr. 70, 78, 84, 123; *Tapeta magna*, § 26; *Tapeta de sancto Arnulpho*, § 47, Pr. 123; *Tapeta sternere*, Pr. 51.

Témoignages. Témoins, Pr. 161.

Tentures. Voy. *Cortina, Pallia, Pannus, Tapeta.*

Termonge (Jean de). Pr. 161.

Tertia. Heure et office canonial au VIII s., § 14, Pr. 12, 29, 30; au XII s., § 47, Pr. 35, 40, 46, 50, 51, 53, 57, 59, 60, 78, 91, 93, 94, 95, 101, 102, 113, 115, 118, 119, 121, 122, 125, 127, 129, 130, 132, 133, 134.

Textus. L'Évangile, Pr. 36,

38, 49, 51, 57, 76, 82, 87, 97, 124; *Textus aurei*, Évangéliaires écrits en lettres d'or, § 47, Pr. 50, 54, 84, 100, 112, 113. 116. Voy. Livres.

Thalami. Les Chambres, logis des chanoines au bas de l'escarpement régnant sur le flanc occidental de la cathédrale, § 33, 45, 46, 47, 76. *Thalamus Sancti Laurentii*, logis attenant à l'égl. de S^t^ Laurent, § 46, Pr. 127. Voy. Chambres, *Mansiones.*

— d^o^ — Place et lieu-dit; ainsi qualifiés aux XII et XIII s., du nom des logis des chanoines, § 46, Pr. 75, 78, 106, Append. II. *Porta versus Thalamos* à la cath., § 23, 60, Pr. 80, Voy. Chambres.

Thelonearius. Tenancier des produits du tonneu, *theloneum*, au XII s., Pr. 83.

Théodoric II. Archevêque de Trèves, 1212-1242, § 47 note.

Théodoric I. Évêq. de Metz. 964-984; démolit la 1^re^ cath. et en prépare la reconstruction, § 17, 76.

Théodoric II. Évêq. de Metz, 1005-1046, *Theodoricus junior;* construit la 2^e^ cath., § 1, 17, 18, 22 à 25, 65, 76, Pr. 156; donne une croix d'or et la grande couronne à porter les lumières du chœur, § 17, 28; son tombeau et son épitaphe, § 17, 28, Pr. 156. Voy. Couronne, Croix.

Thesaurariæ domus. Maison située au-dessus des Chambres, *super vicum qui Cameræ dicitur*, en 1210, § 34, 46.

Thesaurarius. Dignitaire du chapitre, prenant rang après le *Decanus* et le *Cancellarius;* au XII s., § 34, 47, Pr. 32; au XIV s., Pr. 156; au XVI s., § 65. Titre conservé avec l'office par Ph. de Florange, démissionnaire de l'épiscopat, 1264-1297, § 58.

Thesaurum. Le Trésor au XII s., Pr. 98, 99, 116, 117. Voy. Trésor.

Thialcort ou Thiaucourt (Nicole de). Chanoine et coutre de la cath., Pr. 156.

Thiébaut (Doyen du chapitre de S^t^), v. 1380, § 62, Pr. 140.

— d^o^ — (Chapitre de S^t^). Pr. 140.

— d^o^ — (Égl. de S^t^). *Sanctus Theobaldus*, hors de l'enceinte de la ville, au XII s., § 47, Pr. 100, 127.

Thiersant. Chanoine de N.-D. la ronde, Pr. 164.

Thomas (Autel de S^t^). Dans l'Égl. de S^t^ Pierre le majeur au XII s., Pr. 81, Append. III, IV, V.

Thronus. Voy. Siège de l'évêq.

Thuribulum. Encensoir. Au

XII s., § 47, Pr. 33, 40, 48, 51, 56, 57, 98, 99, 100, 108, 117, 119.

Thurificare. Encenser, Pr. 92, 98, 108, 117.

Thus. Encens, Pr. 86, 116. Voy. *Acerra, Vas.*

Toitures de la cath. § 75, Pr. 141. Voy. Couvertures.

Tombes. Dans la cath. § 58, 65, Pr. 156; au milieu du chœur, celle de l'évêque Théodoric II, § 17, 28, Pr. 117, 156; détruites en 1791, § 73. Dans le cloître, § 35. A S[t] Pierre le majeur ou aux images, § 41, 70, Pr. 92. A S[t] Galle, § 44, Pr. 55, 56. A N.-D. la ronde, § 60. Voy. Épitaphes.

Tongres. Légende de la translation de son siège épiscopal à Maestricht, § 4. Voy. Servais (Saint).

Topographie de la ville et du Pays de Metz. Au XII s., § 47.

Tornow. Architecte employé à la cath. de Metz; ses observations, § 50, 52; ses fouilles, § 24, 75; ses travaux, § 49 note, 75, Pr. 141 note.

Toul. Travaux de P. Perrat à la cath. de T. au XIV s., § 73 note. Reçoit le parlement de Metz exilé 1637-1658, § 67 note. Voy. Mesching.

Tour de l'horloge. A la cathédrale, § 49, 51, 52, 71 note, 72.

— d[o] — de Mutte. T. orientale, § 49, 54, 56, 63, 64, 74, 75, 76, Pr. 141, 142, 153, 154. Voy. Jacob (Victor), Portails des tours, Tours.

— d[o] — de porte Serpenoise. Voy. *Serpentina.*

— d[o] — du chapitre. T. occidentale, § 49, 54, 56, 63, 74, 76. Voy. Portails des tours, Tours.

— d[o] — du gros clocher. Au bas de la nef du XI s., § 15, 25, 27, 42, Pr. 98, 123, 131; au-dessus de la porte principale, § 33, 43, 57; détruite au XIII s., § 59. Voy. Michel (Oratoire de S[t]).

— d[o] — romaine antique, vers Chambres (baptistère?). § 43, 76.

Tours actuelles de la cath. § 49, 54, 55, 56, 60, 63, 75 note, 76. Repentirs de construction à leur point de rencontre avec le corps de la nef, § 54, 55.

— d[o] — dites de Charlemagne. A la cath. du XI s., § 15, 22, 27, 29, 49, 76; faussement attribuées à Ch. m., § 15, 22, 76; détruites en 1497 et 1504, § 15, 22, 27, 65, 76, Pr. 143, 144, 145, 150; reconstruites alors, § 47.

Trabes. Poutres de la charpente apparente dans la nef et le chœur de la cath. du XI s., § 26, 29, 31, Pr. 113, 114, 124; *Trabes in navi,* Pr. 113, 114; *Trabes magna super gradus ante altare,* Pr. 124; *Trabes super chorum,* Pr. 113, 114. Voy. Charpente.

Transept. A la cath. du XI s., § 30, 31, 51; ses branches de chaque côté du chœur, § 28, 29, Pr. 143, 149, 151; ses petites absides, § 28, avec leurs autels de S[t] Nicolas et de S[t] Clément (N.-D. la tierce), § 28, 30, 32, 43, 65; ses tombes, § 65, Pr. 156; sa reconstruction, fin XV et com. XVI s., § 22, 51, 65, 76; ses grandes fenêtres, § 49, 65 note, 76. Sur sa branche occident[le], est ouverte la nouvelle arche de la cité en 1627, § 67 note. Abaissement du sol du chœur entre ses 2 branches 1882, § 75. Projet de campanile sur le point où le transept coupe la nef, § 75 note.

Travées inférieures de la nef (Les trois). Construites au XIII s. pour N.-D. la ronde, § 49, 53, 59, 60 à 63, 66, 76; leur sol, § 51; leurs voûtes, § 63, 64. Voy. Colonnes, N.-D. la ronde, Portail d'angle, Portail de N.-D. la ronde, Rose, Tour de l'horloge.

Treffond. Mode de possession, Pr. 135.

Treize (Les). Officiers de justice et d'administration de la cité, § 44, 62, Pr. 135, 140.

Trésor de la cathédrale. Au VIII s., § 5; au XII s., § 47; au XVI s., Pr. 154; au XVII s., § 17. Voy. Livres, Reliques, *Thesaurariæ domus, Thesaurarius, Thesaurum.*

Trèves (Ville de). § 47 note, 57, Pr. 156. Voy. Théodoric II archevêq., Eugène III pape.

Triforium. Étage intermédiaire des fenêtres de la nef de la cathédrale, § 49, 51, 76.

Tripedes. Trépieds, Pr. 60.

Trisagion. Prière de la liturgie grecque, usitée à Metz au XII s., § 47.

Tropier (Livres dits). Employés dans l'Église de Metz, au XII s., § 47, Pr. 126.

Tuelle *(Pannus albus dictus).* § 47.

Tunica. Vêtement ecclésiastique au XII s., *tunicæ sericæ,* Pr. 50.

U.

Ulmus S[i] Simplicii. L'orme de S[t] Simplice au XII s., § 47, Pr. 104.

Usage. Forme du droit civil, Pr. 135.

Usages de l'Église de Metz.

Au VIII s., § 14; au XII s., § 47.

Usufruit. Assuré par *precaria* aux chanoines pour leurs biens personnels donnés à l'Église, au VIII s., § 14, Pr. 26, 27.

V.

Vas, vasa. Ustensiles sacrés, Pr. 82, 87, 112; *vas argenteum benedictæ aquæ*, Pr. 103, 116; *vas in quo thus ponitur*, Pr. 116. Voy. *Acerra, Thus.*

— d° — Reliquaire au XII s. *V. apostolorum*, § 47, Pr. 96; *V. argenteum in quo caput S^i Gorgonii*, § 47, Pr. 116; *V. argent. in quo Dreue, brachium S^i Stephani*, § 47, Pr. 100, 116; *V. argent. in quo saxum cum capillis S^i Stephani*, § 47, Pr. 116. Voy. Reliquaires.

Vascula. Ustensiles sacrés. *V. ad missam*, Pr. 116.

Vasculum argenteum, in quo sunt multæ reliquiæ. Reliquaire, Pr. 116.

Vatican (Bibliothèq. du). § 7.

Vaudémont (Henri de). Evêq. de Metz. Voy. Henri.

Velamina. Pour couvrir l'Évangile, Pr. 124.

Vendange. Droit de vendange à part accordé par privilège aux chanoines de Metz en 1056, § 46.

Veni Creator. Hymne liturgique, Pr. 113.

Ventalia. Ustensiles employés dans les cérémonies de l'Égl. de Metz au XII s., § 47, Pr. 116, 130.

Ventilabra. Ustensiles en usage dans l'Église de Metz au XII s., § 47, Pr. 39, 129.

Verbera. Peine usitée dans le chapitre de Metz, édictée par la Règle du VIII s., § 14.

Verbis correptio. Punition édictée par la Règle du VIII s., § 14.

Verdun. Travaux de P. Perrat à sa cathédrale, au XIV s., § 73 note. Voy. *Kyrie.*

Verges. *Virgæ;* en usage pour les pénitents au XII s., Pr. 67.

Vésegneuf. *Vicus novus.* Nom d'une partie de la place S^t Louis vers le Neufbourg, au XII s., § 47. Voy. *Vicetum, Vicus.*

Vesperæ. Vêpres, office canonial; au VIII s., § 14; au XII s., § 47, Pr. 32, 33, 40, 43, 45, 47, 52 à 55, 57, 58, 81, 84, 92, 98, 99, 112, 115, 116, 120, 124, 133, 134.

Vestes, Vestimenta, Vêtements ecclésiastiq., signalés dans la Règle du VIII s., § 14;

usités au XII s., § 47, Pr. 86, 122; *V. Episcopi*, Pr. 50, 91.

Vexilla. Bannières usitées dans les cérémonies de l'Égl. de Metz au XII s., § 47, Pr. 97, 98, 100, 101, 104, 112; *Vexillum cum capite draconis* au XII s., § 47, Pr. 97.

Via. Chemin, rue. *V. à ponte (Mosellæ) ad portam Mosellæ*, rue des Boucheries S[t] Georges, § 47, Pr. 106. *V. à porta suburbii ad Sanctum Arnulfum et ad portam Serpentinam*, § 47, Pr. 105.

Viatique (Le Saint). Pr. 165.

Vicaires de l'Évêché. Les vicaires, *sede vacante*, 1327, § 58. Le vicaire général, 1347, § 61. Le grand vicaire 1486, § 65, Pr. 143, 145, 149. Voy. Amange (Jacq. d').

Vicetum, Vicus, Vicus novus. Vésegneuf, faubourg situé à l'Est de la ville, au XII s., § 47, Pr. 104. Voy. Vésegneuf.

Victoire (Chapelle de la). Dite aussi de la Cité, ou des Lorrains, § 70. Voy. Cité, Lorrains.

Victor (Égl. de S[t]). Au XII s., § 47, Pr. 78, 100, 105; au XIV s., Pr. 135.

Victualia. Pr. 98. Voy. Aliments, *Cibaria*, Vivres.

Vicus, Vicus novus. § 47, Pr. 104. Voy. *Vicetum*, Vésegneuf.

Vie commune des chanoines. Voy. Communauté (Vie en).

Vigiliæ. Office canonial, au VIII s., Pr. 9, 28; au XII s., § 47, Pr. 70.

Vigneulles (Phil. de). Chroniqueur, Pr. 142; son témoignage sur l'incendie de 1468 à la cath., § 75 note, Pr. 141; sur la destruction des édifices du chœur du XI s. et leur reconstruction au XVI s., § 22, 23, 25, 27, 28, 31, 32, 64, 65, 76, Pr. 141 à 158. Append. I.

Vilain (Jean). Chanoine de la cath. au XIV s., Pr. 156.

Villages et bourgs des environs de Metz. Pr. 155. Voy. Aiey, Barbe (S[te]), Gorze, Julien (S[t]), Longeville, Moulins, Rémilly, Sancy, Scy, Woippy.

Vincent (Abbaye de S[t]). Au faubourg d'Outre-Moselle, au XII s., § 47, Pr. 78, 86, 98, 106, 126, 147; on en rapporte le feu à la cath. le samedi-saint, § 47, Pr. 86; son clos, Pr. 147; son église du XIII s., § 53, 58; son nécrologe, § 53 note; son cartulaire, § 27 note. Voy. Feu, Warin.

— d[o] — (Autel de S[t]). A la cathédrale (dans la nef?), § 32, Pr. 81, 86.

Vincent de Beauvais. Écri-

vain du XIII s., son *Speculum historiale*, § 5 note.

Vinum. Usage du vin dans l'Église de Metz, au VIII s., § 10, 14; au XII s., § 36, 46, Pr. 81, 83, 85, 88, 103, 124, 127; *ad altaria lavanda*, Pr. 81. Voy. *Abstinentia*.

Virgines (Sanctæ). Pr. 87.

Vit (Égl. de S[t]). *Sanctus Vitus*, au XII s., § 47, Pr. 78.

Vitraux de la cathédrale. § 65 note, 76, Pr. 147, 157, 165.

Vivier (Rue du). Derrière le chœur de la cath., *via per Vivarium*, au XII s., § 47, Pr. 75.

Vivres. Victuailles, aliments usités dans le chapitre au VIII s., § 14, Pr. 5, 19, 23; au XII s., Pr. 32 à 134 passim. Voy. Aliments, *Cibaria*, *Victualia*.

Voult (Le grand). *Vultus*, § 54 note, Pr. 135 note. Voy. Crucifix, *Imago*.

Voult (Égl. de S[t] Pierre à). *Sanctus Petrus ad imagines*, § 9, 41. Voy. Pierre aux images (Égl. de S[t]).

Voûtes de la cath. Celles des 3 travées inférieures de la nef construites au XIV s., § 61, 63; peut-être reprises au XV s., § 51, 63, 64, 76; celles des travées supérieures attribuées à P. Perrat au XIV s., § 63, 76; peut-être terminées seulement au XV s., (1480?) § 63, 76. Voy. Couvertures provisoires.

Vraie croix (Parcelle de la). Conservée dans une croix d'or à la cath., au XII s., § 47, Pr. 84, 159. Voy. *Lignum domini*.

W.

Wahn. Architecte employé à la cath. de Metz. Ses observations § 50, 52; ses fouilles, § 24, 75; ses travaux, § 49 note, 75.

Walburge (Autel de S[te]). Dans l'Égl. de S[t] Pierre le majeur au XII s., Pr. 81, Append. III, IV, V.

Warin. Abbé de S[t] Vincent, mort en 1251, § 53 note, 58.

Warise (Joffroy de). Pr. 141.

Warnerus. Abbé de Gorze, 1093-1109, § 27.

Woippy. *Guapeium*, *Wapeium*, Wapey. Village voisin de Metz; domaine de l'Église de Metz, au XII s., § 17, Pr. 78, 81, 97.

X.

Xivry (Thom. de). Chanoine de la cath., Pr. 156.

CORRECTIONS.

P.	*l.*	*Au lieu de:*	*Lisez:*
225	10	la légende	l'opinion
d°	16	S^{t} Clément lui-même.	S^{t} Clément lui-même (§ 70 note).
238	1	Chrodegand	Chrodegang
262	6	de tout fond	de tout fonds
263	24	*mixtum pane*	*mixtum de pane*
d°	25	*vestimenta, vestiaria, planeta,*	*vestimenta, planeta,*
265	6	Jean de Gorze, . . .	Jean de S^{t} Arnould,
266	8	au XI^{e}	au XII^{e}
272	5	*exaedificata,*	*exaedificata* [Pr. 31, note],
289	19	en 1520	en 1522
d°	20	[Pr. 155]	[Pr. 157]
298	23	on décorait	on décorait de tapis en tenture
d°	24	décoré	décoré ainsi
303	28	*Claire,* la cloche . .	*Claire,* et de plus la cloche
d°	32	(§ 64 note)	(§ 63 note).
305	18	à sa partie droite, .	à sa partie gauche (Append. I),
307	4	une « vieille	une « vielle
d°	24	à la droite du chœur, .	à la droite, côté gauche du chœur (Append I),
308	3	droite du chœur. . .	gauche du chœur (Append. I).
309	10	*et sanctuarium* [Pr. 70];	*et sanctuarium* [Pr. 70, 73];
310	1	du côté droit, ...	du côté gauche, à droite suivant le Cérémonial (Append I),
311	16	car il est dit	car on pouvait tendre un rideau entre lui et le chœur [Pr. 73]. Il est dit de plus
315	5	le sanctuaire, . . .	le sanctuaire (§ 29),
316	22	Il y a pourtant lieu de faire quelques réserves à cet égard.	Il n'y a guère lieu de faire des réserves à cet égard (Append. III à VII). (Modifier le reste de la note d'après ce qui est dit à l'Appendice, III, V, VII).
317	26	de la bénédiction des autels	du lavement des autels

P.	*l.*	*Au lieu de:*	*Lisez:*
321	5	placées, ...	placées (Append. II),
325	9	le cloître	cette partie au moins du cloître
326	11	il existait encore dans	il existait dans
338	29	et ceux de S^{t} Thomas à droite, de S^{te} Walburge à gauche [Pr. 81];	sans aucun autre (Append. IV);
343	3	en avait deux, peut-être même trois	en avait trois
d^{o}	4	l'avons montré (§ 32) .	le montrons (Append. V).
344	25	*ad imagines*	*ad ymagines*
345	18	par exemple.	par exemple [Pr. 135 note 2].
d^{o}	23	motivées	motivées [Pr. 135 note 2].
348	21	[Pr. 47, 81].	[Pr. 47, 81], accompagné de deux autres dédiés à S^{t} Lambert et à S^{t} Barthélemy (Append. VI).
352	27	actuelle, et un peu plus haut nous marquons par un trait pontué;	actuelle; et un peu plus haut nous marquons, par un trait ponctué,
355	5	*propinpuius*	*propinquius*
357	21	plusieurs autels: . .	deux autels:
d^{o}	23	ceux ensuite	celui ensuite
d^{o}	25	et ce semble	mais non, comme nous l'avions cru d'abord, ceux
d^{o}	25	[Pr. 81]	(Append. VI, VII.)
358	3	[Pr. 55].	[Pr. 55, 56].
371	23	circonstances, ...	circonstances [Pr. 83],
377	30	c. XVIII et XIX. . .	c. XVIII et XIX, dans les *Mém. de la S. des Antiquaires de France.*
379	5	*de onichio;*	*de onichino;*
d^{o}	14	*sancti Arnulphi,* . . .	*de sancto Arnulpho,*
d^{o}	16	*lineus albus;*	*ligneus albus;*
382	20	Vesegneuf, ...	Vésegneuf;
385	26	du Mont-Carmel; cette dernière dénomination est moderne.	du Mont-Carmel et du Rosaire, ces dernières dénominations sont modernes.
393	8	les parties hautes . .	les parties extrêmes
406	7	au point où elles rencontrent	aux points où elles rencontrent, de part et d'autre,

P.	l.	*Au lieu de:*	*Lisez:*
406	11	à cette hauteur . . .	à cette hauteur, dans les deux sens,
412	23	*cum vigiliis IX.* . . .	*cum vigiliis IX lection.*[2].
415	13	appartient à	a commencé dans
416	25	mort en 1250 (§ 53) .	mort en 1251 (§ 53, note).
417	10	épitaphe, ...	épitaphe (dans Meurisse *H. des Év. de Metz,* p. 470),
425	13	avait deux portails, .	avait deux portails [Pr. 163],
437	5	mort en 1400, ...	mort en 1400 (§ 73),
444	3	épitaphe;	épitaphe (§ 73);
453	16	en 1520 [Pr. 155]. . .	en 1522 [Pr. 157].
456	21	rappeler ici	rappeler ici. Quant à l'incendie tout récent de 1877, nous en disons quelques mots un peu plus loin (§ 75). L'incendie de 1468 avait consumé une partie de la toiture; celui de 1877 la détruisit tout entière.
457	25	qu'il était disgracieux.	que disgracieux.
470	11	bien conservé. . . .	bien conservé (Append. VIII).
472	24	S[t] Pierre aux images .	S[t] Pierre aux images (Append. VIII).
482	29	ainsi conçue:	ainsi conçue [Pr. 160 note]:
514	24	ad istar	ad instar
524	11	nonoravit	honoravit
550	14	exibuut	exibunt
556	17	S[te] Walburge, quoiqu'il	S[te] Walburge (Append. III, V). (supprimer les 11 dernières lignes de la note).
d°	29	Les prières	Voy. Append. III, VI. (Supprimer la note 1 tout entière).
623	14	consentent que . . .	consentant que

2. La citation peut être complétée ainsi: *Et debet poni Presentia cum iiij cereis ardentibus in medio chori — VIII nov. Missa solemnis de Requiem pro eodem, cum diac. et subdiac. In fine missæ fiunt obsequiæ cum incensationibus. — XIX decemb. Dedicatio ecclesiæ.* — Arch. départ. de Metz, G. 1193, 5, 1191, 8.

P.	*l.*	*Au lieu de:*	*Lisez:*
626	27	dans le registre où elle est transcrite, sans signatures	sans signatures, dans le registre où elle est transcrite.
627	27	dont nous aurions dû dire,	dont il convient de dire,
d°	29	et non, comme nous l'avons dit,	et non, comme nous l'avions dit,
628	33	donne un	donne, dans le texte du Cérémonial [Pr. 81], un
629	7	nous avons	nous avions
d°	19	nous a	nous avait
d°	24	nous n'avons	nous n'avions
d°	32	comme nous l'avons dit	comme nous l'avions dit
632	I,28	*cibraria*, ...	*cibaria*,
d°	II,13	Append. II.	Append. II, III.
638	II, 8	et du transept, § 27, 47.	et du transept, § 75 note.
639	I, 6	*Priores, Seniores*. . .	*Priores, Sacerdos, Seniores.*
640	II,27	Cellerier, ...	Cellérier,
645	I,24	§ 14. Voy. Cène . .	§ 14, Pr. 83. Voy. Cène, *Nona.*
650	II, 5	*Vexillum*.	*Vexilla.*
661	II,11	Échevin, ...	Échevins du Palais,
663	I,10	Pr. 126.	Pr. 126. Voy. *Textus.*
664	I,23.	68, 76	68, 76; avant 1315, Pr. 135.
669	II,21.	62, 65, 80, 84, . . .	62, 65, 80, 83, 84,
675	I,12.	(Égl. de S^{t}). . . .	(Égl. de S^{t}), Voult (Égl. de S^{t} Pierre à).
d°	II, 2.	*Custodes*	*Custodes*, Pierre aux images (Égl. de S^{t}), Voult (Égl. de S^{t} Pierre à).

TABLE

PAG.

UNE EXPLICATION HISTORIQUE DES ANTIQUITÉS TROUVÉES A MERTEN par CH. ABEL 1

CATALOGUE DU MUSÉE MIGETTE ACTUELLEMENT A L'HOTEL DE VILLE, dressé par AUG. MIGETTE et précédé d'une notice sur M. MIGETTE, par AD. BELLEVOYE 41

NOTE SUPPLÉMENTAIRE SUR LE SCEAU DE LA CATHÉDRALE, par M. l'abbé LEDAIN 173

LA CATHÉDRALE DE METZ. Étude sur ses édifices (avec une planche), par AUG. PROST 217

Sommaire 217
Introduction 219
I. Avant le VIII^e siècle 222
II. Du VIII^e siècle au XI^e 238
III. Du XI^e siècle au XIII^e 270
IV. Du XIII^e siècle au XVI^e 383
V. Depuis le XVI^e siècle 456
Conclusion 490
Preuves 513
Appendice 627
Table alphabétique des matières 631
Corrections 695

METZ

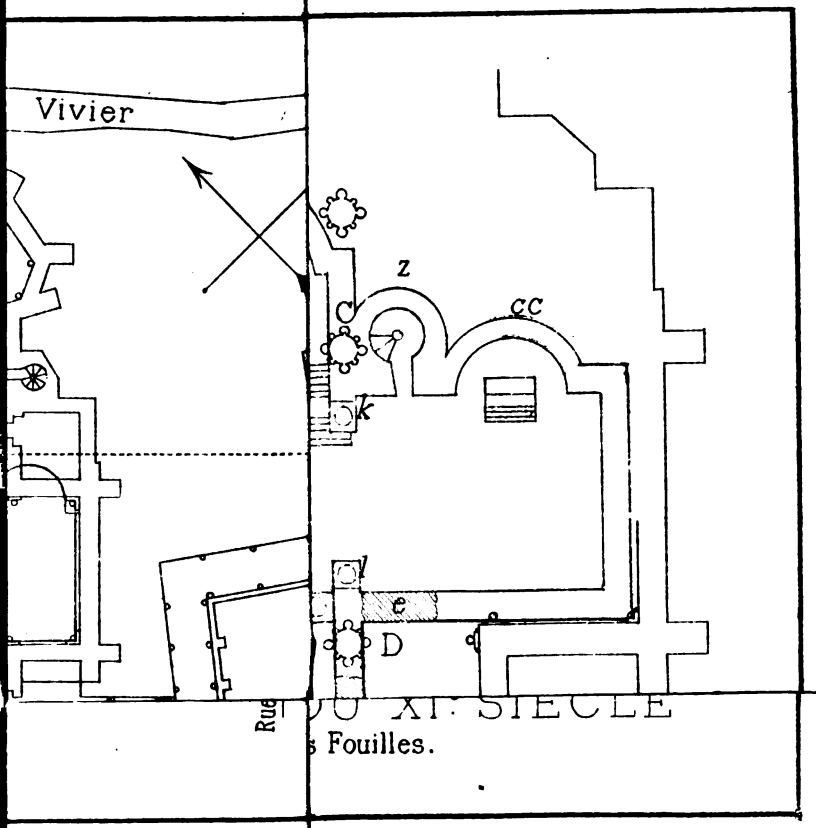

DU XI. SIECLE

s Fouilles.

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPT.
This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed. Renewals only: Tel. No. 642-3405
Renewals may be made 4 days priod to date due.
Renewed books are subject to immediate recall.

FEB 4 1971 29

RETURNED TO
JUN 28 1971
LOAN DEPARTMENT

JUL 13 1971 12
RETURNED TO
SEP 19 1972
LOAN DEPARTMENT
OCT 3 1972 81
REC. CIR. JUL 27 '77

JUN 13 1979
REC. CIR. JUN 5 1981

LD21A-60m-8,'70
(N8837s10)476—A-32
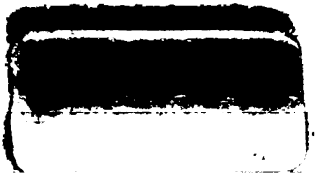
General Library
University of California
Berkeley